



HAL
open science

Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien. Pour une approche archéogéographique des pratiques sociales de distinction

Émilie Cavanna

► **To cite this version:**

Émilie Cavanna. Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien. Pour une approche archéogéographique des pratiques sociales de distinction. Archéologie et Préhistoire. Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2016. Français. NNT: . tel-01381024

HAL Id: tel-01381024

<https://theses.hal.science/tel-01381024v1>

Submitted on 13 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UFR d'Art et d'Archéologie - École Doctorale d'Archéologie
Année universitaire : 2015-2016

THESE
pour obtenir le grade de Docteur de
l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Discipline : Archéologie

présentée et soutenue publiquement
par

Emilie CAVANNA

le 15 Septembre 2016

Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes
dans le Bassin parisien.
Pour une approche archéogéographique
des pratiques sociales de distinction

Volume 1 – Texte

Directeur de thèse :
Christophe PETIT (PR, Université Paris 1)

Jury

Claire HANUSSE (MCF HDR, Université de Caen), pré-rapporteur
Claude RAYNAUD (DR, CNRS), pré-rapporteur
Joëlle BURNOUF (PR émérite, Université Paris 1)
Anne NISSEN (PR, Université Paris 1)
Sandrine ROBERT (MCF, EHESS)
Nicolas VERDIER (DR, CNRS et EHESS)

Remerciements

Dès les premiers cours magistraux de l'ancienne Licence d'Archéologie médiévale et moderne de Paris I, le programme était annoncé : *Les châteaux, ça n'existe pas !*, *Le Moyen Age, non plus* et *Le luxe, c'est l'espace !* Dans un nuage de Golden Virginia, mon Moyen Age idéalisé, depuis ma rencontre avec la Dame à la Licorne en CE1, se désagrègeait au fil des semaines... Mais c'était le Moyen Age que j'attendais, avec un soupçon de provocation et surtout beaucoup de liberté¹. C'est en cela que je vous remercie, Mme Burnouf (oui, même ici, je n'arriverai pas à vous appeler Joëlle, ni à vous tutoyer !). Merci pour l'aventure, pour les pistes que m'avez laissées explorer et votre confiance. J'ai mis un certain temps, mais ça y est, elle est finie ! Quelques années écoulées donc, une thèse en pointillés sous votre direction, différentes expériences professionnelles en tant qu'archéogéographe... Et vous avez eu le temps de finir votre éméritat, en 2015 et de passer le relais à M. Christophe Petit que je remercie chaleureusement pour m'avoir accompagnée durant cette dernière année de thèse. Merci pour ta disponibilité et ta bienveillance, Christophe, vis à vis d'un sujet un peu « baroque » sans doute, en regard de ton domaine de prédilection !

Je tiens également à exprimer mes remerciements les plus sincères aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail et consacré du temps à sa lecture : Mesdames Claire Hanusse, Anne Nissen et Sandrine Robert et ainsi que Messieurs Claude Raynaud et Nicolas Verdier.

Je n'oublie pas non plus mes ami-e-s archéologues, pour leur soutien indéfectible durant toutes ces années ! Évidemment Magali Watteaux, ma coach de thèse, ma copine de bouloir et de bien d'autres choses, toujours disponible, encourageante, réconfortante et pourvoyeuse de mantras dont le plus efficace, me concernant, reste *Le mieux est l'ennemi du bien !* Une autre évidence, Séverine Hurard, ma copine d'élite(s), d'émulation, pourfendeuse de modèles poussiéreux (dédicace à notre *Beau Seizième Siècle !*) et qui m'a entraînée dans l'aventure de l'archéologie préventive dans la plaine alluviale de Varennes-sur-Seine et la forêt de St-Germain-en-Laye. Un grand merci aussi à Sandrine Robert que je considère comme ma tutrice en archéogéographie, pour ses conseils, pour sa transmission de savoir-faire et la confiance qu'elle m'a accordée depuis mes premiers pas au SDAVO. Je suis tout aussi reconnaissante envers Laurent Costa, version géomatique, pour sa générosité ! Dans la même veine, merci également à Laurent Aubry pour les dépannages techniques du début de thèse, ainsi qu'à Bruno Desachy pour sa précieuse relecture de la partie statistique. Je continue dans la même maison, en remerciant les membres de l'équipe *Archéologies environnementales* avec qui j'ai eu des échanges scientifiques enrichissants ainsi que mes camarades archéologues et archéogéographes : Corinne Beck, Patrice Brun, Quentin Borderie, Aurélia Borvon, Simon Bryant, Cyril Castanet, Isabelle Catteddu, Anne Dietrich, Patrice Dupuy, Tiziana Ercole, Philippe Fajon,

¹ Dans la même mouvance, je tiens aussi à remercier à titre posthume, M. Pierre-Jean Trombetta, dont je n'oublierai jamais les TD à base de lancers d'assiettes et de graffitis post-68 ! Sa culture, son charisme et ses réflexions passionnantes sur l'archéologie moderne et la stratification complexe ont marqué ma formation universitaire – et je crois, forgé mes capacités d'observation et d'analyse.

Mélanie Foucault, Marie Grousset, Léa Hermenault, Cédric Lavigne, Marie-Christine Marinval, Claire Pichard, Emilie Portat, et j'en oublie sûrement... Je n'oublierai pas, en revanche, de remercier chaleureusement les membres du laboratoire ardéchois d'Archéorient (UMR 5133), qui m'ont accueillie à Berrias-et-Casteljau dans la commanderie de Jalès, durant l'été 2010. La délocalisation de l'écriture a non seulement été bénéfique, mais aussi riche en échanges amicaux et scientifiques sur des sujets éloignés du mien. Je pense tout particulièrement à Olivier Barge, Danielle Stordeur, Emmanuelle Regagnon et bien entendu à Rima Khawam, mon amie. Une pensée spéciale pour mes ami-e-s rencontré-e-s sur les bancs de Tolbiac ou de Michelet avec qui j'ai partagé des moments indicibles : Prichi Debouige, Sarah-Laure Kutek, Matthieu Sublet. Un petit clin d'œil également au reste de la troupe des Pouilleux (Camille, Caroline, Priscilla), à mes amies d'enfance (Audrey, Jessica, Laëtitia, Angélique, Julie) et aux nouvelles-nouveaux (Sandrine, Luc, Sébastien, Armelle, Gulay, Vincent, Marie, Emilie, Nicolas, Arnaud, Florian, Fethi), merci d'y avoir cru... Finie la question qui fâche ! ;)

Il me faut évidemment adresser mes remerciements à tous ceux qui m'ont fait confiance, sur le plan professionnel, et qui ont indirectement participé à la réalisation de cette thèse, non financée. Je pense tout particulièrement au Service départemental d'archéologie du Val d'Oise (Bertille Danion, Aurélien Lefeuvre, Jean-Gabriel Pariat, Bernard Poirier, Patrice Rodriguez, Christophe Toupet, Monique Wabont), au Pôle archéologique départemental des Pyrénées-Orientales (Jérôme Bénézet, Olivier Passarrius), à celui des Hauts-de-Seine (Élisabeth Juguet, Marie-Geneviève Lagardère), au Service Régional de l'Archéologie d'Île-de-France (Bertrand Triboulot), de Languedoc-Roussillon (Thierry Odier) et de PACA (Franck Suméra), mais aussi à l'Inrap-CIF (Thibaut Guiot, Séverine Hurard ainsi que les collègues inrapiens avec qui j'ai travaillé en post-fouille sur la *Ferme du Colombier* et le *Fort St-Sébastien*), à l'UMR 7041 via le programme *Archéologie du Bassin parisien* et le projet *Délos* (Laurent Costa), au PCR *Dynarif* (Frédéric de Beauvoir, Sandrine Robert, Nicolas Verdier), à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (Richard Sabatier) et à Cédric Lavigne pour les formations du CNFPT.

Enfin, je suis infiniment reconnaissante envers ma famille qui m'a supportée, au sens propre comme au figuré, durant toutes ces années. Vous n'avez jamais remis en question mes choix, merci. Pourtant, j'imagine que ma vie hors-piste doit être parfois un peu déroutante ! Votre affection et votre confiance en moi ont été une motivation supplémentaire pour boucler cette longue expédition scientifique ponctuée de « *Et ta thèse ?* » ! ;) Papa & Maman, Elodie & Christopher, Brune & Marlo, Pépé & Mémé, Papi & Mamie, Roxane, Léa, Mucha, Arsène, Gaston, je vous dédie ce travail.

Avec tout autant de force et de sincérité, je réserve mes derniers remerciements à celui qui partage ma vie, pour tout ce qu'il est, nos 86% et le reste. Merci d'avoir été si présent dans la dernière ligne droite, les mots sont trop petits pour contenir ma reconnaissance ! *Une bonne thèse est une thèse finie* ! Alors, c'est à toi que je dédie ce fameux point final, Camille.

Sommaire

Introduction	1
---------------------	---

CHAPITRE I : *contours*

I-1 : Héritages et transferts. <i>L'interaction élites / espace</i>	5
<i>I-1.1 : Les élites, l'espace et la spatialisation des élites : une problématique d'interface</i>	6
<i>I-1.1.a : Des paradigmes et des modèles hérités</i>	6
1) <i>Les élites et les lieux de pouvoirs : un vaste chantier de rénovation</i>	6
- « Les châteaux, ça n'existe pas ! » : la déconstruction d'un monument	7
- Les « élites » : un concept heuristique solide	8
2) <i>Les stratégies d'implantation des élites : des modèles historiographiques ancrés</i>	11
- Le Moyen Age et les implantations défensives des châteaux	11
- L'Époque moderne et l'« assiette » de la maison rustique	12
3) <i>L'espace et la spatialité des sociétés : un tournant épistémologique</i>	15
- Vers une lecture géographique des sociétés anciennes	15
- Le « tournant géographique » et l'espace des sociétés actuelles	29
<i>I.1.b : La spatialité et les pratiques de distinction des élites médiévales et modernes : transferts et interdisciplinarité</i>	33
1) <i>Positions géographiques, positions sociales : le choix du site comme objet d'étude</i>	33
- Habiter : un invariant anthropologique	33
- Le lieu de résidence : un marqueur d'identité sociale	35
2) <i>Des estimateurs archéologiques de niveau social à expérimenter : les pratiques sociales de distinction</i>	37
- Les élites : distinction et distanciation	37
- Caractériser, hiérarchiser les élites : critères archéologiques de distinction et pratiques sociales de l'espace	39

I-1.2 : Une grille d'analyse en lieu et place d'hypothèses : les composantes spatiales d'une « archéogéographie des élites »	42
I-1.2.a : Facteurs d'implantation, facteurs d'analyse spatiale	43
1) <i>L'« impact Archaeomedes » : les descripteurs spatiaux de la durabilité d'occupation</i>	44
2) <i>L'après Archaeomedes : automatismes et déterminismes</i>	48
I-1.2.b : Décomposer l'espace des élites, composer une « archéogéographie des élites »	53
1) <i>Le milieu, support des ressources à exploiter : des critères sitologiques</i>	54
2) <i>Le paysage, lieu des insertions et des résiliences : des critères planimétriques</i>	56
3) <i>Le territoire, surface des relations sociales à agencer : des critères situationnels</i>	59
I-2 : Expérimentations. La fabrication d'une méthodologie autour d'un objet complexe : le choix du site	66
I-2.1 : Des fenêtres d'étude ouvertes sur l'espace et le temps : entre accords et variations d'échelles	65
I-2.1.a : Échelles de l'espace : du site archéologique au réseau de sites	66
1) <i>L'espace à échelle variable : la multiscalarité</i>	66
2) <i>Délimitation et mise à l'échelle des objets : des analyses micro à supra-locales</i>	67
I-2.1.b : Échelles du temps : de la diachronie au temps court	71
1) <i>Le temps des pratiques sociales : la longue durée</i>	71
2) <i>Un artifice méthodologique : des analyses diachroniques et périodisées</i>	72
I-2.2 : Protocole d'étude et méthodes : du semis de points aux modèles	73
I-2.2.a : Inventorier et compiler : créer des corpus	74
1) <i>Des documents à la base de données spatialisées : des informations à filtrer</i>	74
2) <i>Diversité et potentiel informatif : des ressources documentaires à exploiter</i>	76
3) <i>Point de vue et fiabilité : de l'utilisation raisonnée des cartes et plans anciens</i>	79
I-2.2.b : Analyser : observer, tester des paramètres	82
1) <i>Analyses spatiales : décrire la position des sites, caractériser la distribution du corpus</i>	82
2) <i>Analyses planimétriques : décrire l'espace hérité, caractériser l'insertion des sites</i>	87

I-2.2.c : Modéliser : synthétiser, interpréter, prévoir la spatialisation des élites	96
1) Synthétiser, explorer : construction des modèles	97
2) Interpréter : mise en perspective des modèles	99
3) Prévoir : mise à l'épreuve et validation des modèles	100

CHAPITRE II : études de cas

II-1 : A l'échelle d'une vallée. Les « manoirs » de la vallée de la Touques en Pays d'Auge (14) : spatialisation des élites entre le XVe et le XIXe siècle	103
---	-----

II-1.1 : Une fenêtre d'observation, un corpus de sites : l'habitat des élites médiévales et modernes dans une vallée du Pays d'Auge	104
--	-----

II-1.1.a : Une fenêtre d'étude ouverte sur un espace et un objet dans le temps	105
---	-----

1) Huit communes du Pays d'Auge	105
---------------------------------	-----

- Une entité historique plus qu'incertaine	105
--	-----

- Un « pays », une entité géographique	106
--	-----

2) Les « manoirs » de la fin du Moyen Age et de l'Époque moderne : du symbole régional à l'objet de recherche	110
---	-----

- Le « manoir » en Pays d'Auge : aperçu historiographique local	110
---	-----

- Le « manoir » augeron : traits distinctifs	116
--	-----

- « Manoir » : de l'ambiguïté d'un terme à une réalité sociologique diversifiée	118
---	-----

II-1.1.b : Le corpus de sites : de l'inventaire au jeu de données	121
--	-----

1) Sources et fiabilité de l'inventaire	121
---	-----

- Cartes et plans anciens	122
---------------------------	-----

- Érudition locale et bases de données archéologiques	127
---	-----

- Fiabilité des sources : localisation et datation	129
--	-----

2) L'échantillon : 34 sites pour des analyses diachroniques et périodisées	130
--	-----

II-1.2 : Spatialisation des élites entre le XVe et le XIXe siècle dans la vallée de la Touques	132
---	-----

II-1.2.a : Des implantations dans un milieu typiquement augeron	132
--	-----

1) Le sous-sol	133
----------------	-----

2) La topographie	135
-------------------	-----

3) L'hydrographie	138
-------------------	-----

4) La mise en valeur du terroir	143
---------------------------------	-----

II-1.2.b : Des implantations dans un paysage anciennement aménagé	147
1) <i>Du local au micro-régional : les logiques spatiales et la structuration du paysage dans la vallée de la Touques</i>	148
- Les trames et anomalies parcellaires	148
- Le réseau viaire	152
2) <i>Insertion et interaction entre les sites et les réseaux parcellaires et viaires</i>	157
II-1.2.c : Des implantations dans un maillage territorial dense	160
1) <i>Relations et interactions spatiales des sites avec les habitats groupés</i>	160
- Les pôles	161
- Les centres	163
2) <i>Relations et interactions spatiales des sites avec les habitats isolés</i>	166
- Les sites concurrentiels	167
- Les anciens sites élitaires	169
- Les sites non concurrentiels	170
3) <i>L'emprise territoriale des sites</i>	172
II-2 : A l'échelle du site. <i>La « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine (77): l'implantation d'une élite au début du XVIe siècle</i>	177
II-2.1 : <i>Une fenêtre d'observation, un site archéologique : la « Ferme du Colombier » dans la vallée de la Seine</i>	178
II-2.1.a : Une fenêtre d'étude ouverte sur un objet, un milieu et un territoire	179
1) <i>La « Ferme du Colombier » : un habitat d'élites du début du XVIe siècle dans une zone humide</i>	179
2) <i>L'échelle du territoire : la plaine alluviale de la confluence Seine-Yonne</i>	182
II-2.1.b : La carte compilée ou la base de données archéogéographiques	183
1) <i>Les ressources documentaires pour la reconstitution de l'espace ancien</i>	184
2) <i>Un corpus de lieux et de sites</i>	185
II-2.2 : <i>L'implantation de Jean Le Normand en 1506 à Varennes-sur-Seine</i>	189
II-2.2.a : Insertion du Colombier dans un milieu alluvial entre Seine et Yonne	189
1) <i>Une implantation dans la plaine alluviale de Varennes-sur-Seine</i>	190
2) <i>Une implantation dans une zone humide aux potentialités agricoles diversifiées</i>	191

II-2.2.b : Insertion du Colombier dans un paysage hérité	193
1) <i>Du micro-local au supra-régional : les logiques spatiales et la structuration du paysage dans la plaine confluente</i>	194
2) <i>A l'échelle du site : l'insertion du Colombier dans les réseaux parcellaires et viaires</i>	197
II-2.2.c : Insertion du Colombier dans un maillage territorial existant	199
1) <i>Relations et interactions spatiales du site avec les habitats groupés</i>	200
2) <i>Relations et interactions spatiales du site avec les habitats isolés</i>	201

CHAPITRE III : *synthèse*

III-1 : Modélisations spatiales. <i>Stratégies d'implantation des élites rurales du Bassin parisien entre le XVe et le XIXe siècle</i>	204
III-1.1 : <i>Caractériser les pratiques spatiales des élites des XVe-XIXe siècles : révéler les critères discriminants chronologiquement</i>	205
III-1.1. a : Synthétiser les résultats d'analyse : modéliser les pratiques dans le temps	205
1) <i>Un protocole sur mesure autour de deux corpus</i>	206
2) <i>Des méthodes de modélisation à ajuster</i>	207
III-1.1. b : Modélisations de l'implantation des élites dans la vallée de la Touques (XVe-XIXe siècles)	208
1) <i>Modéliser les invariants sur le temps long : le diachro-modèle</i>	208
2) <i>Modéliser les variations chronologiques sur le temps court : les chrono-modèles</i>	209
III-1.1. c : Modélisation de l'implantation de Jean Le Normand dans la vallée de la Seine (début XVIe siècle)	213
1) <i>Un portrait-robot à l'échelle du site</i>	213
2) <i>Modélisation comparée et confrontation au chrono-modèle des XVe-XVIe siècles</i>	214
III-1.2 : <i>Hiérarchiser les élites des XVe-XVIe siècles via leurs pratiques spatiales : révéler les critères discriminant le niveau social</i>	217
III-1.2. a : Explorer les données : modéliser le niveau social selon les pratiques	218
1) <i>Un tableau de données ajusté à la problématique</i>	218
2) <i>Des analyses adaptées aux données multivariées</i>	220

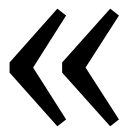
III-1.2. b : Modélisation des habitats d'élites des XVe-XVIe siècles : les indices statistiques d'une différenciation par le choix du site	221
1) <i>Sériation, classification, contribution des sites et des critères spatiaux</i>	222
- Des résultats complémentaires...	222
- ... pour une partition en trois groupes	224
2) <i>Modéliser l'hypothèse d'une hiérarchisation sociale par les pratiques de l'espace : l'expérience des socio-modèles</i>	226
- Le recours aux sources écrites imprimées	226
- Des informations testimoniales à filtrer : « tenants/ sites-témoins » et indices de profil social	238
- A l'arrivée, deux profils sociaux bien distincts	242
- Mise à l'épreuve des profils sociaux et des groupes : l'émergence de deux socio-modèles	248
III-2 : Spatialité et distinction sociale. <i>Les pratiques sociales des élites rurales : la place de l'espace dans la société des XVe-XVIe siècles</i>	251
III-2.1 : Des lieux : « géosymboles » et différenciation	251
III-2.1. a : Le poids du lieu : la recherche de prestige	252
III-2.1. b : Le prestige implicite : les milieux de la réussite économique et sociale	256
1) <i>L'exemple du Colombier à Varennes-sur-Seine : le marais, un milieu valorisé et valorisant</i>	257
2) <i>Le cas des manoirs du Pays d'Auge : la maîtrise de l'eau, un pied dans le milieu ?</i>	259
III-2.1. c : Le prestige explicite : les lieux du sacré, de pouvoir et du passé	260
1) <i>Le manoir de Poix à Prêtevillle : l'exemple d'une « motte », géosymbole d'un ancien lieu de pouvoir</i>	261
2) <i>Le cas de la Folie Picard à Varennes-sur-Seine : l'hypothèse d'un péage, géosymbole du pouvoir seigneurial</i>	264
III-2.2 : Des autres : « lutte des places » et distanciation	267
III-2.2. a : Le poids de l'autre : la régulation de la distance	267
III-2.2. b : La distance critique : une mise en scène de la concurrence économique et sociale	271
1) <i>Le Colombier : des voisins et des concurrents directs à bonne distance</i>	271
2) <i>Les manoirs de la vallée de la Touques : des voisins et des concurrents en ligne de mire</i>	273

III-2.3 : Des élites : la distinction en pratique(s)	274
III-2.3. a : La distinction par essence : les élites ou la quête de reconnaissance	274
III-2.3. b : Stratégies et positions sociales aux XVe-XVIe siècles : quête et pratiques d'un statut envié	277
1) <i>De la notabilité à la noblesse : l'insertion silencieuse des « hommes nouveaux »</i>	278
2) <i>L'hypothèse de « l'interface » : le mimétisme spatial, une forme de résilience des pratiques sociales ?</i>	283
Conclusion	291
Bibliographie	297

Introduction

« Le problème n'est pas d'inventer l'espace, encore moins de le réinventer [...],
mais de l'interpréter, ou, plus simplement encore, de le lire. »

(Georges Pérec, *Espèces d'espaces*, 1976)



Ce que nous appelons quotidienneté n'est pas une évidence, mais opacité : une forme de cécité, une manière d'anesthésie » poursuit G. Pérec dans son « Prière d'insérer » d'*Espèces d'espaces*. Il est vrai que notre rapport à l'espace n'est pas évident : il est perçu comme opaque parce que l'espace est une « dimension cachée » (Hall 1971), révélée depuis seulement quelques décennies par les anthropologues et les sociologues qui étudient « la façon dont l'Homme utilise l'espace – l'espace qu'il maintient entre lui et les autres, et celui qu'il construit autour de soi » (*ibid.* : 9). Ce même espace, les géographes le décortiquent pour explorer notre « capital spatial » (Lévy 1999) et mettre en évidence notre géographicité – la relation existentielle entre l'homme et son espace, son rapport au monde (Dardel 1952 ; Robic 2004) – et/ou notre spatialité, définie comme l'ensemble des modalités de « la vie individuelle et sociale [...] liées à la position des individus ou des groupes relativement les uns aux autres » (Elissalde 2004 : 1). Les interactions entre l'espace, l'individu et/ou le groupe social sont, intrinsèquement, toujours complexes, enchevêtrées de matériel et d'idéal, de réalité(s) et de représentation(s) (Lévy & Lussault 2003) mais elles « disent » bien quelque chose des sociétés, aujourd'hui comme hier. Notre sujet de recherche se place justement dans cette optique et tente de participer, à son niveau, à une lecture géographique des sociétés anciennes.

Les élites rurales médiévales et modernes ont été jusqu'ici rarement approchées par leur production, consommation et usage de l'espace – en somme, leurs pratiques sociales de l'espace. Pourtant, il existe un objet archéologique silencieux, sans être muet : le choix du lieu d'implantation. C'est en tout cas le postulat de départ adopté par cette recherche : partir du principe (anthropologique) que la sélection du lieu de résidence a un sens, une signification (sociologique), qu'il peut être un marqueur de niveau social ; et donc que l'analyse de la répartition (la spatialisation) des élites nous renseigne sur les pratiques de distinction sociale.

La problématique des interactions élites/espace s'ancre en effet dans le « tournant géographique » des SHS (Lévy 1999), mais aussi dans le réexamen actuel des estimateurs archéologiques utilisés pour identifier, caractériser et hiérarchiser un groupe social, aux limites floues et hétérogène dans sa composition (statuts juridiques, niveaux de vie). L'objectif est finalement de tester la validité d'une hypothèse simple : existe-t-il des *géofacts* – des critères spatiaux relatifs au choix du site – au même titre que certains artefacts et ecofacts, propres à cette catégorie sociale ? Si oui, sont-ils efficaces pour participer à la détermination et à l'interprétation sociale d'un site archéologique ? *In fine*, pourrait-on utiliser ces estimateurs spatiaux à des fins prédictives ?

Cette thèse s'inscrit dans la continuité d'une première étude réalisée en maîtrise d'archéologie médiévale et moderne à l'université Paris I, sous la direction de Mme Joëlle Burnouf, intitulée *Spatialisation de la petite élite rurale (XVe-XIXe siècles) dans la vallée de la Touques (Pays d'Auge, Calvados)* et soutenue en 2005. Cette première analyse avait permis de tester la problématique de l'interaction élites/espace sur un corpus de sites particuliers, correspondant à des objets architecturaux emblématiques de l'identité augeronne : les « manoirs ». Ensuite, en 2006, un Master II en archéologie environnementale, toujours sous la direction de Mme Joëlle Burnouf, avait été consacré à la conceptualisation de la démarche esquissée en maîtrise, en adoptant une approche archéogéographique – c'est-à-dire en essayant de recomposer un objet de recherche, le choix du site, dans toutes ses composantes (critères) spatiales (milieu, paysage, territoire). Il s'agissait également d'ouvrir la réflexion sur la possibilité de transférer des concepts, issus des autres sciences humaines, et de construire une méthodologie combinant différents courants de l'archéologie (archéologie spatiale et archéogéographie).

Le travail présenté ici est l'aboutissement de plusieurs années de recherche, entrecoupé et enrichi par des expériences professionnelles diversifiées en archéogéographie qui ont accompagné notre cheminement sur l'interaction élites/espace. Celles-ci ont permis notamment d'ajouter une étude de cas inédite à la thèse et de réorienter certains axes de recherche. Il s'agit du site de la « Ferme du Colombier », un habitat d'élites du début du XVIe siècle, fouillé en 2004 par S. Hurard (Inrap CIF). En réalisant l'étude archéogéographique pour la publication monographique (Hurard 2012 ; Cavanna 2012a ; Cavanna & Hurard 2012), nous avons expérimenté notre grille d'analyse à l'échelle d'un site, dans une autre vallée du Bassin parisien, créé par une petite élite dont les contours sociologiques ont pu être dessinés grâce à une confrontation serrée des données archéologiques, paléoenvironnementales, textuelles et archéogéographiques. La participation effective à la détermination sociale du site, au même titre

que les autres disciplines mobilisées lors de la post-fouille, a contribué à améliorer la grille d'analyse et à forger certains *géofacts*. Cette collaboration a également permis de recentrer la réflexion sur une période à l'interface des découpages académiques entre le Moyen Age et l'Époque moderne. Plusieurs articles ont par ailleurs contribué à approfondir nos pistes d'interprétation (Cavanna & Hurard 2011a ; Cavanna & Hurard 2011b ; Cavanna & Hurard 2015) et *in fine* à totalement revoir l'étude de cas sur le Pays d'Auge. Celle-ci a en effet été entièrement reprise et réactualisée, depuis le corpus (avec une recherche documentaire plus poussée sur le niveau social des tenants) jusqu'aux analyses statistiques et spatiales, puisque ce sont les mêmes critères et modalités éprouvés pour la « Ferme du Colombier » qui ont été mis en œuvre. Les spécificités de chacune de ces études de cas ont également produit des résultats qui ont alimenté la discussion finale, en ouvrant des pistes d'interprétation sur un groupe social (les élites), des pratiques (spatiales, de distinction) dans une fourchette chronologique homogène d'un point de vue archéologique (XVe-XVIe siècles).

Ainsi, la question de l'interaction élites/espace, abordée sous l'angle de la distinction, a été traitée sous la forme de trois chapitres (Volume 1), auxquels sont associés des annexes (Volume 2¹ et Volume numérique²). *Le Chapitre I* est consacré à la délimitation des contours du sujet. Entre héritages et transferts, nous verrons que celui-ci trouve sa légitimité dans l'interdisciplinarité. En effet, la problématique de la spatialisation des élites amène, d'un côté, à repenser certains modèles historiographiques établis (histoire, archéologie) et, d'un autre, à transposer des concepts issus d'autres sciences sociales (géographie, sociologie, anthropologie). De là découlent nos hypothèses de recherche qui reposent sur la construction d'une grille d'analyse élaborée pour recomposer l'objet archéologique « choix du site ». L'objectif est bien d'expérimenter les composantes spatiales d'une « archéogéographie des élites ». En conséquence, l'expérimentation porte aussi sur la méthodologie que l'on a articulée autour de la variation des échelles, spatiales (du site au réseau de sites) et temporelles (temps long, temps court). Du semis de points aux modélisations, un protocole d'analyse a également été défini. *Le Chapitre II* se compose des deux études de cas. La première fenêtre d'observation se situe dans la vallée de la Touques, sur une emprise de huit communes au sud de Lisieux (70 km²) où l'on a inventorié 34 sites élitaires (du « manoir » au « château »), datés du XVe siècle au XIXe siècle. La seconde fenêtre est, elle, localisée dans la plaine alluviale de la Seine, à Varennes-sur-Seine, où la « Ferme du Colombier » a été occupée durant deux siècles et demi (XVIe-XVIIIe siècles) par une succession de petites élites rurales. L'insertion du site archéologique a été étudiée dans un

¹ Le Volume 2 comprend les annexes (figures, tableaux, graphiques, cartes) des trois Chapitres. Pour faciliter leur consultation, nous avons adopté une numérotation continue par Chapitre (sauf pour les études de cas afin de les différencier), sous le terme générique de « Fig. ».

² Le Volume numérique (pdf) correspond à la compilation des Fiches-Inventaire du corpus « Pays d'Auge ».

espace défini, cohérent géographiquement (30 km²). La confrontation des résultats des deux études de cas a pris la forme de modélisations spatiales sur les stratégies d'implantation des élites rurales entre le XVe et le XIXe siècle. Présentées dans le *Chapitre III*, elles révèlent les critères spatiaux qui discriminent chronologiquement d'une part (caractérisation) et ceux qui discriminent le niveau social d'autre part (hiérarchisation). A partir de ces éléments, sont discutées nos hypothèses sur la spatialité et les pratiques de distinction des élites rurales des XVe-XVIe siècles. Il apparaît que les relations de distance établies entre certains lieux et certains « autres » marquent la distinction, par des moyens de différenciation et de distanciation. Enfin, notre travail de recherche se clôt sur les pistes d'interprétation relatives au contexte historique de renouvellement social. Elles interrogent le mimétisme des pratiques sociales de l'espace des élites rurales des XVe-XVIe siècles, comme une possible forme de résilience.

CHAPITRE I :

contours

I-1 : Héritages et transferts.

L'interaction élites / espace

Pages 5 à 65

I-2 : Expérimentations.

*Le fabrique d'une méthodologie
autour d'un objet complexe : le choix du site*

Pages 65 à 102

CHAPITRE I : *contours*

« Eh bien, oui, les actualités d'aujourd'hui, c'est l'histoire de demain. »

(Raymond Queneau, *Les Fleurs bleues*, 1965)

Définir les contours du sujet, c'est lui donner des limites, une silhouette – c'est finalement déjà une prise de position vis à vis d'une ou des historiographie(s) mais aussi des axes de recherches actuels. La problématique de la spatialisation des élites médiévales et modernes, dans le Bassin parisien, en milieu rural n'est pas une fin en soi : l'objectif est d'aborder la question de l'interaction élites/espace sous l'angle de la distinction, par l'intermédiaire d'un objet archéologique complexe, le choix du site. Dans ce premier chapitre, nous « ouvrons les cuisines » – comme aime à dire Joëlle Burnouf – et présenterons les éléments qui ont construit notre sujet et nourri notre réflexion. Il y est donc question d'héritages (de paradigmes), de transferts (de concepts) et enfin d'expérimentations (de méthodologie).

I-1 : Héritages et transferts. *L'interaction élites/espace*

L'espace et les élites sont des thématiques actuelles et distinctes, qui suscitent depuis la fin des années 1990 de nombreux colloques et publications, où historiens et archéologues confrontent leurs points de vue et méthodes d'approche¹. Le croisement de ces deux paradigmes forts constitue le fil conducteur de cette recherche, dans l'optique de proposer des estimateurs archéologiques de détermination sociale, sous la forme d'une grille d'analyse en lieu et place d'hypothèses. L'ouverture à d'autres disciplines (géographie, sociologie, anthropologie) a permis de positionner la réflexion à l'interface de plusieurs champs de recherche, en transposant certains concepts aux problématiques de l'archéologie médiévale et moderne.

¹¹ On citera en particulier : Antoine, 2002 ; Archaeomedes, 1998 ; Bourin & Zadora-Rio, 2002 ; Burnouf, 2007 ; Construction de l'espace au Moyen Age, 2007 ; Cursente & Mousnier, 2005 ; Depreux *et alii*, 2007, Menant & Jessene, 2007 ; Mornet, 1995 ; Morsel, 2004 ; Nissen-Jaubert, 2003 ; Signes du pouvoir, 2007 ; Temps et espaces de l'homme en société, 2005.

I-1.1 : Les élites, l'espace et la spatialisation des élites : une problématique d'interface

Avant d'examiner la spatialisation des élites médiévales et modernes, en tant que problématique à part entière, il nous faut aborder successivement trois héritages distincts : les élites, l'espace et l'implantation topographique des habitats d'élites. Les deux premiers sont des paradigmes forts pour l'histoire et l'archéologie médiévales – fondateur pour l'un, rénovateur pour l'autre. Le troisième est plus implicite, il agit comme un modèle d'interprétation qu'il nous paraît utile de reconsidérer.

I-1.1.a : Des paradigmes et des modèles hérités

Les historiographies de ces trois thématiques pourraient être en elles-mêmes des sujets de recherche, tellement les études en archéologie et en histoire sont nombreuses et variées depuis plusieurs décennies. En conséquence, nous traiterons des points les plus récents et pertinents, c'est-à-dire ceux qui nous ont permis de construire nos axes de recherche, en s'y appuyant ou, à l'inverse en les réinterrogeant.

1) Les élites et les lieux de pouvoir : un vaste chantier de rénovation

Avant d'utiliser le concept d'« élites », on parlait de « châteaux », de « mottes » et de « maisons-fortes ». Ces objets de recherche ont accompagné la naissance de l'archéologie médiévale française, dans la seconde moitié du XXe siècle, autour de la figure charismatique de Michel de Bouärd, à l'université de Caen. L'historiographie de la discipline (Chapelot & Gentili 2010 ; Burnouf 2012) et celle de son paradigme fondateur – les « châteaux, palais et habitats aristocratiques fortifiés et semi-fortifiés » (Renoux 2010) – s'écrivent peu à peu, selon différentes sensibilités et il ne nous paraît opportun d'en proposer un énième aperçu². En revanche, il nous faut préciser la tendance dans laquelle notre recherche se place : celle de la recomposition de la thématique « château » vers celle des « élites ». En effet, un certain nombre d'archéologues médiévistes-modernistes formés par Joëlle Burnouf, à l'analyse critique des concepts et notions hérités de la médiévisstique classique, estiment à sa suite, que « les châteaux, ça n'existe pas ! » (Cavanna, Cissé, Hurard à paraître). Cet axiome, formulé volontairement de manière provocatrice, exprime l'idée selon laquelle l'émancipation des grands poncifs véhiculés

² Nous renvoyons d'ailleurs à la thèse de Séverine Hurard (*Longue durée des sites élitaires médiévaux et modernes en contexte rural dans l'espace francilien, IIIe-XVIIIe siècles*), en cours d'achèvement, qui consacre une partie importante de sa réflexion sur l'historiographie des élites rurales médiévales et modernes (Huard à paraître).

depuis le XIXe siècle sur la société médiévale – ceux qui construisaient l'image d'une France médiévale hérissée de châteaux et peuplée de chevaliers, en réponse à l'insécurité ambiante – permet de penser aujourd'hui un autre Moyen Age. Celui-ci est ouvert sur les sciences environnementales et sociales, intrinsèquement complexe et long, et s'attache davantage aux pratiques sociales qu'aux objets, en s'affranchissant des découpages chronologiques « en tranches » académiques (Le Goff 2014).

« Les châteaux, ça n'existe pas ! » : la déconstruction d'un monument

Partir du postulat que le château n'existe pas n'est pas une provocation gratuite, il s'agit de réinterroger la réalité des lieux de pouvoir en milieu rural du second Moyen Age et de l'Époque moderne. Le château qui, depuis longtemps, concentre des pans entiers de la recherche en archéologie et en histoire de l'art médiéval est devenu le parangon d'une période qu'il est impossible de comprendre dans sa complexité, si l'on n'abat pas au préalable ce symbole, autant ancré dans les esprits que dans les paysages actuels. Résidence des privilégiés, plus souvent que poste de guerre, le château tend aujourd'hui à être étudié davantage comme un objet témoignant des profondes transformations sociales amorcées entre le Xe et le XIIe siècle. Il ne matérialise plus l'idée obsolète d'une société féodale hyper militarisée, dominée par la violence et la coercition, mais bien davantage les processus d'ancrage territorial des élites (Morsel 2004).

Les nombreux travaux menés partout en France, à partir des années 1980, par des figures comme Jean-Marie Pesez ont contribué à sortir la triade *château / motte / maison-forte* de son carcan historiographique (Pesez 1986). C'est la société médiévale dans sa diversité et son hétérogénéité qu'il a fallu repenser, des problématiques de recherche au vocabulaire. En adoptant celui des historiens, les archéologues médiévistes ont accepté implicitement le féodalisme comme modèle d'interprétation sociale de leurs structures. Des réalités matérielles et sociales très diverses ont été classées selon les mots et les concepts issus des sources textuelles. Les termes avaient alors une valeur métonymique : sans que les sites ne soient préalablement décrits par les outils de l'archéologie, il leur étaient appliqués des termes qui, à l'emporte-pièce, assimilaient nom, forme et statut. C'est par exemple le cas du terme de « maison-forte » qui, encore aujourd'hui, est employé pour désigner n'importe quelle forme d'habitat médiéval rural fossoyé du second Moyen Age, peu importe son statut et sa fonction. Joëlle Burnouf soulignait déjà en 1986 qu'« en adoptant dès le début de la recherche la notion de *maison-forte* » et la typologie historico-juridique qui la sous-tend, l'archéologue fait preuve d'un manque d'autonomie et de confiance en ses propres critères et de ses propres méthodes » (Burnouf & Metz 1986 : 153). En réalité, parler aujourd'hui d'« habitat à plat fossoyé » ou plus globalement d'« habitat d'élites », et non de « château », de « maison-forte », de « manoir » ou de

« résidence seigneuriale », c'est déjà remettre à plat les problématiques sur les manifestations du pouvoir en milieu rural et plus généralement la caractérisation des élites médiévales et modernes en amenant à proposer des estimateurs interdisciplinaires. L'archéologie préventive a été depuis une vingtaine d'années, un puissant moteur de renouvellement des connaissances sur la période médiévale et moderne. Elle a notamment permis d'étudier un nombre conséquent de sites d'habitats qui, en milieu rural, sont souvent matérialisés par des établissements ruraux beaucoup plus modestes que le « château ». Les découvertes récentes montrent l'extrême diversité des formes de l'habitat et éclairent par la même occasion la grande diversité des réalités sociales et économiques des groupes exerçant la domination à des échelles variées.

La multiplication des données archéologiques a permis de démontrer qu'on ne détermine pas un statut juridique mais un niveau social et qu'il est illusoire de vouloir faire coïncider statuts et formes d'habitat – le cas de la « Ferme du Colombier », à Varennes-sur-Seine est un exemple parmi d'autres (Hurard 2012). Les archéologues s'attachent à préciser, autant que faire se peut, sur la base des artefacts et ecofacts collectés, un « niveau de vie » fondé sur la qualité des éléments recueillis, la diversité des ressources et des approvisionnements. *A contrario*, le seul statut déduit des textes ne permet pas de préjuger du type d'habitat, de sa forme, ni même du niveau de vie réel de ses occupants. Les historiens ont par ailleurs prouvé qu'à statut égal, la fortune peut être très différente et impacte donc sensiblement la culture matérielle (Nassiet 1993 ; Moriceau 1994). Entre un bourgeois vivant noblement à la campagne (c'est-à-dire des revenus de la terre), un laboureur aisé exploitant en fermage un établissement agricole et un écuyer pourvu d'un fief familial et de quelques menues charges administratives, il est parfois bien compliqué d'opérer une hiérarchisation sociale. En effet, tous ces gens partagent une culture matérielle commune où seuls quelques éléments fonctionnent comme des marqueurs sociaux de distinction sociale. En d'autres termes, le statut et le titre ne font pas la fortune, pas plus que la tour ou le fossé ne font le caractère militaire d'un site.

Les « élites » : un concept heuristique solide

L'utilisation du concept d'« élites » pour caractériser un groupe social hétérogène, plutôt que les termes classiques de « classe seigneuriale », d'« aristocratie » ou de « noblesse », est finalement le moyen réintégrer dans le groupe des dominants l'ensemble des acteurs qui, des franges supérieures de la paysannerie aux grandes familles titrées, « concentre divers degrés de puissance, d'autorité et d'influence » (Chaussinand-Nogaret 1991 : 12-13). Depuis la diffusion en France des travaux de N. Elias, on considère que les élites des périodes historiques s'affirment comme telles par des signes extérieurs qui traduisent leur fonction (pouvoir politique, foncier) et leur place dans la société – signes extérieurs qui s'inscrivent dans des pratiques sociales (Elias

1985). C'est dans cette optique que le concept d'« élites », emprunté aux anthropologues et sociologues (Coenen-Hutner 2004), a percolé en histoire (Lerferme-Falguières & Van Renterghem 2000) et en archéologie, à partir de la fin des années 1990. D'abord capté par les chercheurs des périodes anciennes (Protohistoire et Antiquité), depuis une quinzaine d'années, il tend à être privilégié à toute autre terminologie extraite des sources écrites, par les archéologues et les historiens médiévistes et modernistes³.

En milieu rural, cette minorité qui se distingue par des pratiques sociales particulières ne se limite pas à un statut juridique – noble en l'occurrence (Jouanna 1991 ; Morsel 2004 ; Menant & Jessenne 2007). Il ne s'agit pas d'une catégorie sociale fermée, bien au contraire. Le concept, par sa définition, permet de penser la diversité des élites mais aussi de caractériser un site sans préjuger d'un potentiel statut. Il permet également de considérer le temps long des pratiques sociales et d'envisager l'évolution des groupes sociaux, de manière non linéaire. La domination sociale peut se reproduire et se transmettre sur plusieurs générations, mais elle peut aussi se perdre comme se conquérir sur des laps de temps variables. Les pressions économiques, culturelles, sociales mais aussi les jeux de concurrence entre les élites génèrent une mobilité qui ne peut être négligée. Il est donc nécessaire de penser les contours des élites comme des seuils mouvants (Elias 1985 ; Bourdieu 1979).

C'est donc sur cette base épistémologique partagée par une partie de la communauté des archéologues et historiens que nous employons le terme d'« élites », au pluriel, car il permet de traduire la très grande diversité de ce groupe social aux bords flous, avec des ordres de grandeur (petite / intermédiaire / grande élite) encore provisoires. A. Nissen propose d'ailleurs une terminologie fondée sur l'échelle spatiale : élites locales / élites régionales (Nissen 2011). L'héritage historiographique a longtemps organisé la société médiévale et moderne en trois ordres (noblesse, clergé, tiers-état) ou trois classes (aristocratie, bourgeoisie, paysannerie), selon les courants et les époques, ce qui nous oblige à rester prudent face aux processus de catégorisation théorique. Aujourd'hui, archéologues et historiens s'accordent pour ne plus employer le terme de « classe » parce que « les classes sous-entendent une superposition hiérarchique en couches sociales qui ne permet pas d'entrevoir les nuances nécessaires pour appréhender la grande diversité des élites et leurs fondements matériels » (Nissen 2011 : 10). A l'intérieur même de cette catégorie sociale – terme privilégié en général par les historiens

³ Quelques références, non exhaustives : Chaussinand-Nogaret 1991 ; Les élites urbaines... 1997 ; Antoine 1999a ; Mouthon 1999 ; Touati 2000 ; Leveau, Gros & Trément 1999 ; Laferme-Falguières & Van Renterghem 2010 ; Boehler, Lebeau & Vogler 2002 ; Feller 2003 ; Pitou 2003 ; Cébeillac-Gervasoni & Lamoine 2003 ; Fournier 2003 ; Fray 2003 ; Nissen-Jaubert 2003 ; Duploux 2006 ; Bougard, Le Jan & McKetterick 2006 ; Bougard, Feller & Le Jan 2006 ; Burnouf 2007 ; Menant & Jessenne 2007 ; Hautefeuille 2007 ; Jarnoux 2007 ; Lehtonen & Mornet 2007 ; Depreux, Bougard & Le Jan 2007 ; Bellavitis *et alii* 2009 ; Bouneau & Le Mao 2009 ; Jean-Marie *et alii* 2010 ; Devroey, Feller & Le Jan 2010 ; Le Mao 2010 ; Coste 2010 ; Nissen 2011 ; Hurard 2012...

(Bührer-Thierry 2001 : 15) – les niveaux, bornes et seuils restent à mettre en évidence. Pour A. Nissen, les élites sont « les dominants, depuis les petites élites rurales jusqu'aux rois et empereurs. La distance entre ces deux extrêmes est immense. La définition et la distinction des plus grands ne posent pas de problèmes majeurs tandis que les petites élites peuvent être bien plus pauvres que des dépendants aisés. La perception qu'ils avaient d'eux-mêmes et de leur entourage n'était pas la même mais des valeurs communes ont pu les amener à adopter certaines pratiques sociales et ostentatoires semblables, en fonction de leurs capacités. Leur ampleur et leur caractère dépendent à la fois de l'appartenance ressentie à ces catégories sociales et de la concurrence sociale où l'ostentation fait partie des systèmes de représentation » (Nissen 2011 : 9).

Le principal mérite du concept d'« élites » est d'être avant tout « plus neutre et de ménager une possible hiérarchisation sans confusion des sources » (Burnouf 2007 : 38), il doit d'abord être envisagé comme un « concept d'attente » (selon l'expression d'H. Galinié à propos des terres noires ; Galinié 2004). En effet, s'il est nécessaire de réexaminer autrement la question des populations dominantes d'un point de vue archéologique, il serait vain de considérer le concept d'« élites » comme une solution définitive, tant que le pendant sociologique à cette catégorie n'est pas circonscrit. Par définition, on appartient à une élite par opposition à d'autres catégories, en l'occurrence encore plus floues que la première : celle des « non-élites », des « gens ordinaires » en quelque sorte⁴. Or, archéologiquement, les pratiques sociales de cette partie de la population (de fait, pas la moindre) sont peu connues pour le Moyen Age et l'Époque moderne, d'autant plus en milieu rural. Il est donc probable que les archéologues créent, non intentionnellement, à partir des vestiges matériels des frontières sociales artificielles, et finalement « tirent par le haut » les élites, faute d'éléments de comparaison avec l'« ordinaire ». Cependant, l'utilisation du concept d'élites n'est pas une pirouette pour évacuer le problème de gradation (Bougard *et alii* 2008), mais au contraire un moyen de travailler sur les données archéologiques aujourd'hui disponibles, tout en gardant à l'esprit le caractère relatif de tout essai de catégorisation. C'est pourquoi les critères d'identification et de hiérarchisation des élites (les estimateurs) constituent actuellement une problématique majeure de l'archéologie médiévale et moderne – plusieurs travaux universitaires (Paris I) sont consacrés à la recherche de ces estimateurs (Nissen 2011 ; Borvon 2012 ; Hurard à paraître). La dimension spatiale fait partie de ceux à expérimenter.

⁴ Les antonymes d'« élite », tels que « peuple », « masse » ou « plèbe », sont délicats à employer car trop connotés – d'où le néologisme « non-élites » ou l'emploi du qualificatif « ordinaire » qui, par définition, s'applique à ce qui ne dépasse pas le niveau commun (Larousse) et donc, par extension, qui ne cherche pas à se distinguer. En attendant mieux...

2) *Les stratégies d'implantation des élites : des modèles historiographiques ancrés*

Contrairement aux périodes plus anciennes, le choix du lieu d'implantation topographique des élites n'est pas un objet scientifique à part entière, dans la recherche en histoire et archéologie médiévales et modernes. Il est souvent évoqué à l'occasion du « contexte géographique » en début d'étude et constitue à lui seul un paradigme implicite, voire une évidence qui ne saurait être expliquée autrement que par l'idée que l'on se fait de la société médiévale et moderne. Les emplacements sont généralement décrits comme étant « stratégiques », pour des raisons différentes, selon les représentations qui sont associées à ces deux « tranches » d'Histoire. Notre propos n'est pas de rejeter en bloc la pertinence de ces interprétations, mais de décortiquer les modèles existants pour construire nos propres axes et hypothèses de recherches sur le processus de choix du site.

Le Moyen Age et les implantations défensives des châteaux

Le premier modèle fait écho à l'image d'un Moyen Age à l'insécurité ambiante. Lorsque les historiens ou les archéologues du Moyen Age, spécialistes de castellologie, souhaitent expliquer le choix du site, ce sont en effet quasi systématiquement des raisons militaires qui sont invoquées. On met en avant les atouts défensifs de telle ou telle position topographique. Visibilité, mise en défense, contrôle du territoire par une installation haute (voire perchée), difficulté d'accessibilité sont présentés comme étant les critères qui président d'abord au choix du lieu d'implantation (*Fortifications de terre...* 1981 ; Bur 1986 ; Renoux 1994a ; Debord 2000 ; Renoux 2001 ; Mouillebouche 2002 ; Flambard-Héricher 2006 ; Mouton 2008 ; Lalou, Lepeuple & Roch 2008 ; Renoux 2010 ; Ettel, Flambard-Hericher & O'Connor 2012 ; Bourgeois & Rémy 2014). Cette appréhension purement « géopolitique » des élites s'explique par le fait que, depuis le XIXe siècle et jusque dans les années 1970, c'est avant tout la grande élite (celle des rois, princes et autres comtes) qui a mobilisé l'intérêt des chercheurs médiévistes par l'intermédiaire du thème très large des fortifications médiévales, du « château-fort », des « maisons-fortes » ou des « mottes », comme on l'a évoqué précédemment.

Bien que dès les années 1980 les petites et moyennes élites entrent dans les problématiques archéologiques et historiques au sens large, le lieu d'implantation topographique reste toujours abordé de manière assez classique par les chercheurs médiévistes, que ce soit par le biais des textes ou des données archéologiques. La vocation « stratégique » est toujours présentée comme le critère dominant pour les habitats des grandes élites, même si l'on reconnaît désormais le rôle symbolique du site (Debord 2000 ; Antoine 2005). Le lieu de

résidence des élites identifiées comme moyennes ou petites (les « manoirs », « bastides », « maisons-fortes ») est souvent expliqué par la vocation agricole et politique de ces habitats présentés comme des centres à la fois d'exploitation et de pouvoir local (Gautier-Desvaux 1986 ; Chalmin-Sirot 1998 ; Chalmin-Sirot 2005 ; Mouillebouche 1998 ; Sirot 2007 ; Casset 2007).

Le schéma d'interprétation fonctionne, puisqu'il correspond à la représentation *ad hoc* de la société médiévale. Toutefois, il semble aujourd'hui – avec l'ouverture aux autres sciences sociales – qu'on ne puisse plus réduire le choix du lieu d'implantation des élites à une seule explication défensive et/ou économique, en niant la complexité du choix et le réduisant à du pur pragmatisme politique (faire la guerre) et/ou économique (gérer et exploiter le domaine). L'acte de fondation ne laisse pas de trace matérielle (si ce n'est l'habitat en tant que matérialisation construite du choix) ni de témoignage écrit (sauf exception), mais il procède de comportements sociaux implicites, inhérents à un groupe social et/ou culturel, à un temps donné et en interaction avec l'environnement au sens large (physique et social). Le propos n'est pas de désavouer l'ensemble des travaux antérieurs, car le poids des paradigmes historiques sur l'organisation de la société médiévale est réel et celle-ci a longtemps été étudiée et interprétée au travers du seul filtre de l'écrit. Par ailleurs, ce n'est que récemment que les pratiques et représentations de l'espace sont étudiées par les historiens des textes, malgré la difficulté de la chose (Bourin & Zadora-Rio 2007). En revanche, la critique se fait plus franche sur la démarche qui consiste à éclairer une réalité archéologique par un modèle littéraire.

L'Époque moderne et l' « assiette » de la maison rustique

On trouve en effet ce genre de raccourci, au point d'en faire depuis une trentaine d'années un modèle d'interprétation pour les habitats des élites rurales des XVe-XVIe siècles. Le point de départ semble être l'article d'E. Desvaux-Marteville, publiée en 1973 dans *Archéologie Médiévale*. Il s'agit d'un résumé de sa thèse de l'Ecole des Chartes, avec pour titre « Les manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique » (Desvaux-Marteville 1973-1974). Cette étude est pionnière, dans le sens où il s'agit de la première enquête archéologique menée sur les manoirs, associée à une étude des sources écrites ; et c'est encore aujourd'hui l'un des rares corpus régionaux étudiés pour la fin du second Moyen Age et le début de l'Époque moderne. La période considérée est celle de l'ère de reconstruction après la Guerre de Cent Ans – les années 1450-1560, l' « âge d'or » des « gentilshommes des champs ». C'est l'étendue de l'ancien baillage du Perche, en Normandie, qui sert de cadre géographique et historique à l'étude. Cet article est devenu une référence pour les travaux qui traitent de l'habitat de la moyenne et petite élite de la fin du Moyen Age, notamment dans l'Ouest de la France. La recherche d'une caractérisation du niveau social n'est pourtant pas la problématique centrale,

l'auteure s'attachant plutôt à mettre en évidence une « évolution de l'habitat seigneurial rural entre la fin de la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion [...] ; la seigneurie du XVI^e siècle et son chef-lieu représentant en quelque sorte une transition entre l'abri médiéval fortifié et la résidence occasionnelle du Grand Siècle » (Gautier-Desvaux 1986 : 243). Ce n'est pas la confusion des niveaux d'élites qui a été reprise par la suite, mais la concordance entre les critères d'implantation topographique mis en évidence dans le Perche et les textes des agronomes du XVI^e siècle.

Les traités d'agronomie et d'économie domestique ont en effet connu un regain d'intérêt à cette période. Dès le XIV^e siècle et à plusieurs reprises aux XV^e-XVI^e siècle, l'ouvrage de l'agronome italien Pierre de Crescens, *Les prouffitz champestres et ruraulx* est publié en français, à la demande de Charles V (1373). C'est à partir de la littérature antique (Columelle, Caton, Palladius notamment) que ce dernier dresse le portrait d'une exploitation agricole idéale, dans sa localisation, sa composition et son organisation spatiale, largement repris par les agronomes du XVI^e siècle. C'est ainsi que Charles Etienne et Olivier de Serres publient respectivement *L'agriculture et la Maison rustique, en laquelle est contenue tout ce qui peut estre requis pour bastir maison champestre, nourrir et médeciner bestial et volaille...* (1564) et *Le théâtre d'agriculture et Mesnage des champs, dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la Maison rustique* (1600). Selon M. Vanderpooten, la « maison rustique » y est érigée en paradigme. Elle est définie, jusqu'au XIX^e siècle, comme « une exploitation agricole d'une certaine importance (une cinquantaine d'hectares au moins à l'Époque moderne), un lieu de travail, de production et de résidence, où cohabitent et œuvrent un propriétaire et sa famille, des responsables d'exploitation et leurs famille (fermier, régisseur), des ouvriers et des domestiques, et où sont abrités animaux, matériels et récoltes » (Vanderpooten 2005 : 13). Dans ces ouvrages, les critères requis pour une implantation (l'« assiette ») idéale de la « maison rustique » sont précis : il s'agit d'un site qui serait localisé à proximité de l'eau, à mi-pente d'un vallon, orienté face au soleil levant, sur des terres saines aptes à l'agriculture et qui fourniraient aussi les matériaux de construction (Desvaux-Marteville 1975). Pour O. De Serres, la situation du domaine doit répondre à cinq « commodités » : « la salubrité de l'air, la bonté de l'eau, la fertilité des terres, le bon voisinage et la proximité d'un grand et profitable chemin » (Vanderpooten 2005 : 15).

Dans sa thèse, E. Desvaux-Marteville a constaté que les manoirs du Perche des XV^e-XVI^e siècles « respectent ces prescriptions dans une assez large mesure » (d'après Casset 2004a : 20). L'auteure explique, chaque fois que cela est possible, les facteurs topographiques et les aménagements bâtis qui s'y prêtent, à la lumière de ces textes car ce sont « autant de

recommandations scrupuleusement édictées dans les manuels agronomiques de l'époque et non moins scrupuleusement suivis dans la réalité, ainsi qu'en témoigne l'étude statistique des critères d'implantation » (Gautier-Desvaux 1986 : 238). Une telle conclusion conduit à admettre que le succès de ces ouvrages a été tel qu'ils se sont diffusés uniformément dans la campagne percheronne, dès leurs parutions... Sans être en mesure d'affirmer le contraire – Gilles de Gourberville est la preuve que dans la Manche, au même moment, les bibliothèques des petites élites rurales sont bien pourvues en ouvrages de toutes sortes (Foisil 2001) – il nous semble néanmoins plus plausible d'envisager que les conseils des agronomes font davantage appel au bon sens commun des élites qui vivent des revenus de la terre. La logique fait également dire que ces prescriptions n'en sont pas, mais reflètent, transcrivent et finalement théorisent avant tout les préoccupations des élites qui écrivent – préoccupations qui sont les mêmes que leurs lecteurs à la même époque : faire fructifier leur terre, dans une conjoncture économique et sociale favorables.

On sait par ailleurs que si Ch. Estienne compile des textes antiques, il y ajoute aussi des observations personnelles (à partir d'exemples sur l'Île-de-France, la Beauce, la Brie, la Picardie, la Normandie) et qu'O. de Serres est considéré comme un « praticien » de l'agriculture : ses lectures sont enrichies par l'expérience directe. « *La maison rustique* idéale, c'est son domaine agricole du Pradel dans les Cévennes, où il a vécu et dont il a dirigé l'exploitation » (Vanderpooten 2005 : 15). Chez les fermiers de l'Île-de-France, J.-M. Moriceau conclut que le « modèle Estienne » ne correspond pas vraiment « aux réalités ordinaires des XVIe et XVIIe siècles » parce qu'« il ne pouvait pas être question de tout détruire pour se conformer au modèle optimal. Il fallait tenir compte des structures existantes, d'ancienneté inégale, des contraintes des lieux et des capacités d'investissement. [...] Il s'en faut de beaucoup que les modèles proposés par les traités aient reçu ici entière satisfaction » (Moriceau 1994 : 249-260 ; Vanderpooten 2005 : 20). Par ailleurs, D. Jeanson, dans son ouvrage sur *La maison seigneuriale du Val de Loire*, analyse ces mêmes textes avec la distance critique nécessaire. Il arrive à la conclusion que, chez les agronomes des XVe-XVIe siècles, « la maison seigneuriale du XVe au XIXe siècle, utopie socio-familiale du bonheur, fut la projection, à un double niveau, de la classe dirigeante dans ses valeurs les plus essentielles : la famille et la propriété foncière » (Jeanson 1981 : 11).

Finalement, cette « émergence d'un discours qui vise à organiser et rationaliser » l'exploitation agricole (Casset 2004a : 20) est bien plus intéressante à confronter aux données matérielles, que la démarche qui consiste à tenter de faire coller « une image littéraire à la réalité archéologique » (Desvaux-Marteville 1973-1974). Pourtant, c'est le rapport de cause à effet

inversé qui a été retenu et qui a longtemps fait office de modèle interprétatif : les traités d'agriculture « auraient inspiré les tenants de manoirs et châteaux » (Casset 2012 : 69). C'est ainsi que dans certaines publications on en vient à interroger systématiquement les ouvrages des agronomes pour valider ou s'étonner de la situation d'un habitat (Chalmin-Sirot 1998 ; Mouillebouche 2002 : 377-380 ; Casset 2007 ; Sirot 2007 ; Casset 2004a). Ce n'est que récemment, dans un article paru en 2012, que M. Casset s'interroge sur « le temps de ces recommandations. Au-delà des reprises empruntées à des auteurs anciens, Pierre de Crescens établit-il un constat à partir d'observations de sites déjà évalués favorablement et constatés comme tel, ou bien conseille-t-il de restructurer des installations qui seraient trop souvent désorganisées et inappropriées, dans leur organisation, à la grandeur et à la gloire des tenants de ces sites ? En un mot, Pierre de Crescens théorise-t-il un état de fait ou un objectif à atteindre ? » (Casset 2012 : 70). L'auteure présente des arguments en faveur de la première hypothèse, faisant tomber (enfin) un modèle historiographique bien ancré.

3) *L'espace et la spatialité des sociétés : un tournant épistémologique*

Le renouvellement de la discipline géographique, ouverte depuis les années 2000 sur la sociologie et l'anthropologie, associé au nouvel intérêt des sciences de l'Homme pour la dimension spatiale du social – le *spatial turn* des SHS dans les années 1980 – et son rôle dans l'ordonnement des faits de société, permet la percolation d'un certain nombre de concepts géographiques vers les sciences du passé. Cette redéfinition de l'objet d'étude des géographes vient appuyer et enrichir les préoccupations actuelles des archéologues et historiens travaillant sur la spatialité des sociétés anciennes.

Vers une lecture géographique des sociétés anciennes

L'élargissement de la notion de « site archéologique », suite à la multiplication des prospections (pédestres et aériennes) et des fouilles préventives, est à l'origine du rapprochement entre archéologues et géographes autour d'un champ d'investigation commun : l'espace. Parmi la myriade d'intitulés disciplinaires se référant au croisement de l'archéologie, de l'histoire et de la géographie – dont G. Chouquer et M. Watteaux ont proposé une recension et une analyse (Chouquer & Watteaux 2013) – nous nous pencherons sur deux d'entre eux, particulièrement féconds pour notre thématique de recherche : l'archéologie spatiale (ou spatialiste) avec ses concepts et ses méthodes empruntés aux géographes spatialistes et l'archéogéographie qui se donne pour ambition de recomposer les objets de la géographie classique et de la géographie historique. Parallèlement, au début des années 2000, l'histoire et l'archéologie médiévales et modernes appellent à une nécessaire collaboration autour de la

relation sociétés/espace, avec pour paradigme commun, l'espace en tant que construction sociale (Construction de l'espace... 2007).

→ *L'archéologie spatiale*

L'espace devient un objet archéologique dès qu'il atteste une activité humaine passée (Galinié 2003) : voilà le tournant qui a été pris dans les années 1970, et qui a provoqué l'émergence de l'archéologie spatialiste, dite aussi spatiale, dans le milieu des années 1980. Cette archéologie spatiale connaît un regain d'intérêt grâce à la diffusion des Systèmes d'Information Géographique (SIG), dans les années 2000, dans la communauté archéologique française. Deux publications majeures jalonnent la constitution de ce champ de recherche : le colloque *Archéologie et espaces* en 1989 et la parution du projet *Archaeomedes Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône* en 1998.

Le colloque *Archéologie et Espaces* permet d'ancrer officiellement les méthodes et les problématiques de cette archéologie largement inspirées par la *New Geography*. Ce courant développé aux États-Unis au sein de l'École de Chicago fonde sa réflexion sur la localisation, sur des concepts économiques et sociologiques. Cette « nouvelle géographie » se répand tardivement en France, au cours des années 1960-1970, mais provoque rapidement un schisme entre la géographie humaine et la géographie physique (Scheibling 1994). C'est dans cet esprit de renouveau, que l'ensemble des participants encouragent à franchir les limites du site et tentent de démontrer l'intérêt d'une *archéologie des espaces*, vecteur de nouvelles interprétations sur les sociétés anciennes. Elle est définie comme la possibilité de « reconstruire la dynamique de la conceptualisation spatio-temporelle d'un ou de plusieurs groupes humains qui ont vécu dans le passé, à partir de données statiques, dont nous ne connaissons que la position (*place*) dans notre espace (*space*) et dont nous établissons les relations chronologiques » (Fiches & Van der Leeuw 1990 : 504). Pour appréhender les choix des sociétés passées et plus largement les processus historiques, ils proposent une démarche dynamique fondée sur « une structuration spatiale et dynamique des espaces d'une part, une analyse spatiale et dynamique des échelles et des recherches interdisciplinaires d'autre part » (Fiches & Van der Leeuw 1990 : 505). Pour y parvenir, les modèles de l'anthropologie sociale ou plus généralement les modèles issus de la géographie humaine, comme ceux des places centrales de Christaller, des polygones de Thiessen, du plus proche voisin, etc., sont utilisés comme des outils d'analyse et permettent d'introduire de nouvelles notions en archéologie telles que pôle, périphérie, réseau – notions qui structurent l'étude des systèmes spatiaux. C'est de ce point de vue relationnel que l'archéologie des espaces s'oppose à l'archéologie traditionnelle (celle du site), qui a tendance à favoriser les concordances plutôt que les divergences, les ruptures plutôt que les dynamiques. De la même

façon, la carte devient un instrument de réflexion archéologique à part entière pour ceux qui changent d'échelle et envisagent désormais le hors site – même si les données de différentes natures (archéologiques, géographiques, environnementales) sont encore peu articulées entre elles. Les protohistoriens sont, à cette date, les plus enclins à ce changement de paradigme : les systèmes de peuplement, et/ou les systèmes d'organisation territoriale et sociale sont des thèmes privilégiés. La plupart des études consistent à analyser, sur de longues périodes, les caractéristiques de localisation et de distribution spatiales des sites archéologiques afin de proposer des interprétations sociales (Pion 1990). Parallèlement, le colloque *Archéologie et Espaces* rend compte d'une attention plus importante portée à l'environnement, toujours par l'intermédiaire de la géographie, mais physique cette fois-ci. Les études de géoarchéologie (Leveau 1990 ; Ginouves 1990 ; Bravard 1990) s'attachent ainsi à étudier les interactions entre les sociétés et leurs milieux « naturels », ainsi que la place des faits anthropiques dans la constitution des paysages pendant l'Holocène. Toutefois, ce sont encore les périodes les plus anciennes qui sont plus systématiquement l'objet de telles problématiques. Les archéologues admettent qu'il existe un fossé méthodologique entre ces deux approches distinctes de l'espace – l'une sociale et l'autre physique. Dans la première, l'espace est envisagé comme « une dimension pour la variation des phénomènes culturels, une partie de la globalité espace-temps, un axe de projection de l'analyse et, prioritairement, un champ d'investigation historique » – définition très proche des concepts de géographie humaine. La seconde tendance, mieux représentée chez les Préhistoriens – qui se préoccupent depuis plus longtemps de paléo-environnement – considère avant tout l'espace comme un milieu physique et concret : « le milieu actuel y est sollicité comme référentiel, et les modèles implicites, empruntés à la géomorphologie, la pédologie, l'hydrologie, la zoologie ou la botanique, conduisent au constat des variations des faits à leurs causes, proposent une extrapolation pour des phénomènes identiques du passé et une grille interprétative des changements observés » (Beeching 1990 : 516).

Au cours des années 1990, l'archéologie hors site est légitimée : on assiste alors à un essor et surtout à une diversification des approches de l'espace des sociétés passées, avec une prédominance de la tendance environmentaliste sur la tendance sociale (spatialiste). Ainsi, le terme « archéologie des espaces » qui englobait autant l'aspect environnemental que spatialiste, s'efface au profit d'une problématique sur les « relations sociétés/milieus ». Archéologie agraire, archéologie des formes du paysage, géoarchéologie, archéobotanique et archéologie spatialiste sont autant de possibilités pour tenter justement de comprendre les interactions entre l'homme et son espace (Chouquer & Watteaux 2013). Parallèlement, cette même décennie voit la diffusion d'un puissant outil informatique devenu quasiment emblématique et synonyme d'archéologie spatiale – les Systèmes d'Information Géographique (SIG), érigés abusivement au rang de

méthode d'analyse spatiale automatique et progressivement présentés comme tel au détriment des problématiques archéologiques associées. Le colloque de 1996 sur *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes* (Burnouf, Bravard & Chouquer 1997) illustre d'ailleurs bien l'ampleur du mouvement scientifique qui s'est créé autour de l'espace ancien, tant au niveau des problématiques que des méthodologies à construire. Néanmoins, l'articulation des différents champs de recherche autour de l'espace des sociétés anciennes, dans un même projet, est longtemps restée embryonnaire, jusqu'à ce qu'un grand programme de recherche comme *Archaeomedes* dans la vallée du Rhône (1998) n'ouvre la voie.

Des oppida aux métropoles est une étude collective inédite, réalisée par un groupe de géographes et d'archéologues spatialistes, ayant tous travaillé sur la vallée du Rhône, mais selon des échelles de temps et d'espaces différentes. Cette collaboration interdisciplinaire s'est effectuée dans le cadre du programme européen *Archaeomedes* qui, depuis 1992, finance des études sur les dynamiques anthropiques et « naturelles » impliquées dans les processus de dégradation des sols des régions méditerranéennes. Ce programme est intimement lié à la notion de développement durable, et concerne quatre fenêtres d'étude spécialement touchées par ces phénomènes d'érosion : le bassin de Vera (Espagne), la moyenne et basse vallée du Rhône, et enfin l'Épire et l'Argolide (Grèce) (*Archaeomedes* 1998 : 1-4). L'objectif de l'équipe d'archéologues-géographes de la vallée du Rhône est d'étudier, sur la longue durée, les continuités et les ruptures dans les systèmes urbains entre les premières agglomérations et les métropoles actuelles, qui matérialisent l'aboutissement du processus d'urbanisation. Il ne s'agit pas de reconstituer le passé pour comprendre le présent, mais de tenter de comprendre comment fonctionne un système pour discerner ses probabilités d'évolution et proposer des scénarii. En d'autres termes, le projet consiste à appréhender l'habitat comme support concret et comme expression spatiale tangible du système de peuplement, afin de comprendre, autant que possible, les phénomènes d'abandon pour les uns, de pérennisation et de transformation pour les autres établissements. Finalement le but est de tenter d'interpréter ce que montrent les courbes d'occupation et la répartition spatiale de l'habitat à certaines époques (Antiquité, Moyen Âge et XIXe-XXe s.), et d'expliquer les pulsations du système de peuplement par une approche statistique et cartographique de l'analyse des données. L'idée sous-jacente est de comprendre ce qui fonde la durabilité et la capacité de résilience d'un système de peuplement (Collectif 2000 : 30-31). Cette thématique des systèmes de peuplement a ainsi sollicité les compétences de chacun : les géographes ont offert aux archéologues la possibilité de traiter de manière statistique les résultats de leurs prospections et de mettre en évidence les dynamiques historiques du peuplement ; les archéologues ont fourni aux géographes le recul chronologique nécessaire qui fait défaut dans leurs modélisations. La méthodologie adoptée a combiné une

mise en relation des données sous SIG, des statistiques multivariées, et surtout une approche systémique, *via* la théorie de l'auto-organisation et le concept de résilience, qui fondent leur interprétation de l'évolution des systèmes spatiaux (Pumain & Van der Leeuw 1998 : 13-44). Il s'agit en fait d'une des toutes premières tentatives, en France, de mise en œuvre et de modélisation des données de la prospection archéologique à l'échelle régionale, pour les périodes historiques.

Depuis les années 1970-1980 (Ferdrière & Zadora-Rio 1986), les prospections systématiques ont mobilisé une bonne part de l'activité des chercheurs, et porté essentiellement sur des superficies restreintes. Ainsi, ce sont les échelles de la commune (prospections pédestres), de la micro-région (prospections aériennes) et du site fouillé dans le cadre d'opérations archéologiques préventives (emprise des autoroutes, zones industrielles, parkings etc.) qui ont avant tout produit – en raison des contraintes liées à l'acquisition des données – des cartes de répartition des sites archéologiques : les « cartes-inventaire » ou « cartes à pois » (Buchsenschutz, Gandini & Maussion 2004), à l'image de la Carte archéologique des Services Régionaux de l'Archéologie. Cette accumulation des données n'avait jamais jusqu'alors débouché sur une analyse dynamique du peuplement. En renouant avec l'échelle régionale, l'équipe *Archaeomedes* propose donc de renouveler la problématique du peuplement. Le choix de la basse vallée du Rhône est d'ailleurs stratégique : un grand nombre de programmes de prospection a été mené, auquel il faut ajouter les expériences des auteurs en Beucaurois, en Vaunage, en Lunellois et d'autres encore dépassant la vallée du Rhône (Alpilles, Haut-Comtat, Uzège, Tricastin, Valdaine). *Des oppida aux métropoles*, en confrontant des données archéologiques, des sources écrites et cartographiques, constitue également un premier essai de modélisation de la dynamique du peuplement des époques historiques. Rappelons que la modélisation était, jusqu'à ce jour, quasiment inexistante dans la recherche archéologique pour les périodes antique, médiévale et moderne. L'archéologie spatiale était avant tout pratiquée et développée par les protohistoriens et les archéologues des aires chrono-culturelles extra-européennes (Mésio-Amérique, Moyen-Orient).

Le colloque *Temps et espaces de l'homme. Analyses et modèles spatiaux en archéologie*, paru en 2004, n'aura pas le même impact que les deux précédents ouvrages. Il se présente davantage comme un bilan méthodologique qui reflète assez bien la position des archéologues face à l'espace, au milieu des années 2000. D'une manière générale, les contributions publiées démontrent que l'espace est devenu plus qu'un paramètre archéologique. La question de la relation sociétés/milieus suscite de très nombreux travaux de recherche et la modélisation, en tant qu'outil d'interprétation et de prédictivité, se généralise. On perçoit aussi le consensus

général autour des SIG, considérés comme le facteur du renouveau de l'archéologie spatiale en France.

→ *L'archéogéographie*

Au même moment, G. Chouquer définit les contours d'une nouvelle discipline archéologique, l'archéogéographie, née de la pratique, depuis le milieu des années 1970, d'une « archéomorphologie des paysages ». Partant d'une analyse des formes planimétriques et de leurs héritages, puis passant, dans les années 1980, par le constat archéologique de la transmission des formes dans le temps, la réflexion s'est progressivement structurée autour d'un projet général de rénovation des objets de recherche de la géographie et de l'histoire (la géohistoire), et ce par l'apport d'un certain nombre de travaux de jeunes chercheurs (Marchand 2000 ; Lavigne 2002 ; Robert 2003b ; Watteaux 2009a). Depuis les années 2000, on peut recenser par ailleurs des dizaines d'études sur « la morphologie agraire – proue du navire pour des raisons historiographiques – avec les études sur les centuriations romaines (Chouquer, Favory, González Villaescusa, Lopes, Jung, Brigand, Chartier, Ercole, etc.) et la planimétrie des âges du Bronze et du Fer (Chouquer, Marcigny, etc.), sur les processus de transmission non linéaire des formes (Chouquer, Marchand, Robert, Watteaux, Brigand, etc.), sur la morphologie urbaine (Chouquer, Robert, Noizet, etc.), les réseaux d'irrigation (González Villaescusa), les planifications médiévales (Chouquer, Lavigne, Brigand, Watteaux, etc.), les territoires antiques et médiévaux (Chouquer, González Villaescusa, Lopes, Buscail, Cavanna, etc.), l'articulation entre, d'une part, les données archéologiques et archéogéographiques (Chouquer, Robert, Watteaux, Maréchal, Cavanna, etc.) et, d'autre part, les données archéogéographiques et les problématiques actuelles d'aménagement des territoires (Chouquer, Robert, Lavigne, Cavanna, etc.), les réseaux routiers (Vion, Robert, Marchand, Leturcq, Watteaux, etc.), les conceptions de l'espace aux époques prémodernes (Chouquer)... » (Watteaux 2014 : 14-15).

L'archéogéographie est définie comme l'étude de l'espace des sociétés du passé et de ses dynamiques dans toutes les dimensions (Chouquer 2003a). Il s'agit de faire « l'histoire de la transformation irréversible de la nature en écoumène occupé, habité, exploité, aménagé, hérité, transmis, vécu, représenté etc. » (Chouquer 2003c). Il s'agit aussi de chercher à refonder les objets de l'histoire de l'« écoumène » (Berque 2000) et à réorganiser les discours sur les dynamiques spatio-temporelles des milieux, environnements, paysages et espaces. Le projet archéogéographique a pour nouveau paradigme la dynamique de l'espace / temps ; où profondeur historique et « milieux » – en tant qu'espaces naturels et sociaux hybridés – sont associés. Il est donc question de réinventer la dynamique des objets géographiques du passé, avec pour objectif la lecture de l'interaction qui existe entre les échelles d'espaces et de temps, mais également entre les objets physiques et sociaux (Robert 2003a).

Le projet archéogéographique repose sur une dimension épistémologique importante : il mise sur une association des objets de la morphologie descriptive physique (paléo-environnement, géoarchéologie) et humaine (morphologie parcellaire), de l'archéologie spatialiste (réseaux et systèmes de peuplement) et de l'histoire des représentations de l'espace (sources écrites, archéologiques, archéobotaniques) (Chouquer 2003c). Finalement, l'archéogéographie est entendue comme étant l'ensemble des collaborations entre l'histoire des formes et des projets, l'archéologie des matériaux et des établissements, et la géographie des milieux « socio-naturels » hybridés (Chouquer 2006). Il s'agit d'une approche à la fois descriptive et nomothétique ; spatialiste, paysagère et environnementale ; périodisée et dynamique. Cette nouvelle organisation des savoirs s'accompagne par ailleurs d'une spécificité : l'abondance de néologismes (la « transformission », par exemple), qui reflète clairement le besoin de créer une nouvelle terminologie pour rendre compte de réalités nouvellement perçues et de nouveaux objets.

La rénovation en profondeur et la recomposition des objets et des processus de l'histoire de l'espace des sociétés passées – installés par la géohistoire, la géographie historique, la géographie et l'archéologie agraires – font par ailleurs également partie de la démarche archéogéographique (Chouquer & Watteaux 2013 ; Watteaux 2014). La dimension épistémologique est centrale dans la réflexion archéogéographique, puisqu'il s'agit de critiquer pour reconstruire. Ainsi, le discours des archéogéographes est systématiquement construit selon trois plans : l'historiographie du sujet, puis la mise en évidence de la désuétude, de la crise et de l'inefficacité des objets de recherche et des modèles, et enfin la proposition, reformulation, et création de nouveaux objets de recherche. Il ne s'agit évidemment pas de faire table rase de tout, mais de revisiter les objets traditionnels de la géographie, de l'histoire ou de l'archéologie. Cette démarche s'appuie sur la réflexion du sociologue des sciences B. Latour, qui encourage à une discussion critique et à une recomposition des objets issus de la Modernité (Latour 1997). Les impasses de la recherche actuelle, et surtout passée, consistent à utiliser des concepts et des paradigmes surdéterminés voire dépassés – en regard des récents résultats obtenus en archéogéographie et de la multiplication des données issues de l'archéologie préventive. Ces impasses sont mises en lumière par l'historiographie qui permet alors d'apprécier les héritages disciplinaires et la filiation des problématiques et objets de recherche étudiés. Cette historiographie permet aussi de pointer les problématiques à abandonner (Watteaux 2003a ; Watteaux 2003b ; Watteaux 2005 ; Watteaux 2007 ; Watteaux 2014). Ainsi la question de la genèse (ex : village, forme radio-concentrique, forme quadrillée), la pratique de la typologie, et de la mise en ordre des formes selon des caractères descriptifs (ex : openfield / bocage)

conduisent à la fabrique d'« objets à bords francs », qui sont alors totalement coupés des réseaux qui leur donnent sens.

L'exemple le plus parlant, pour le Moyen Age, est l'objet « village ». Faire du village un objet caractéristique, voire emblématique, du millénaire médiéval revient à ne pas prendre en compte l'évolution des systèmes de peuplement sur la longue durée. Les archéogéographes montrent ainsi comment les conceptualisations et les modélisations académiques des historiens et géographes ont nié toute dynamique, en proposant des « grilles de lecture » à sens unique où les objets de l'histoire de l'espace des sociétés rurales anciennes étaient devenus des paradigmes tellement ancrés, que les archives du sol ont longtemps été interprétées selon ces modèles. Par exemple, le refus de nommer « village » les regroupements d'habitat de la Protohistoire et du haut Moyen Age puisque le village des sources écrites serait né de la « révolution de l'An Mil » et des théories de l'« encellulement » de R. Fossier, suite à celle de l'« incastellamento » de P. Toubert pour l'Italie. Ainsi cet objet « village » a fait l'objet de nombreux débats (Watteaux 2003a ; Peytremann 2003). Sur la base des travaux d'*Archaeomedes* dans la vallée du Rhône, de ceux de C. Raynaud dans le Lunellois et de ceux d'E. Peytremann sur la France du Nord, M. Watteaux a rappelé, emboitant le pas à C. Raynaud, que les perspectives les plus fécondes reposaient sur un déplacement de la focale scientifique : de la question de la définition et de l'origine du village à l'objet « village » appréhendé en tant que système auto-organisé et résilient. Cette bascule permet de réinsérer l'objet « village » dans la dynamique des réseaux de peuplement, dans la longue durée. L'analyse diachronique d'un espace permet alors d'évacuer la question de la genèse du village (alto-médiéval ou post An Mil ?) et d'envisager les Xe-XIIe siècles comme un seuil d'irréversibilité dans la dynamique du peuplement, du fait de l'aboutissement d'un processus plus ancien de polarisation et de la concentration de l'habitat, au sein de nombreux territoires dans ce laps de temps. Cette réévaluation permet ainsi de créer un nouveau paradigme pour l'étude de l'habitat rural médiéval, « fondé sur la complexité, la dynamique, la résilience et la diachronie » (Watteaux 2003a : 317).

Du point de vue des formes du paysage, cette tendance à la modélisation systématique s'est traduite par ce que les archéogéographes nomment une « hyperesthésie géométrique ou paysagère » (Chouquer 2007a). Cette tendance évoque le refus de voir les formes concrètes, au profit de formes surdéterminées pouvant aller jusqu'à la réinvention de la réalité (Robert 2003c). C'est ce que met en évidence C. Marchand avec les centuriations antiques, « plus belles que jamais » (Marchand 2003), C. Lavigne avec l'openfield (Lavigne 2003) dont on a fait la forme planifiée du Moyen Age ou encore J. Burnouf avec les supposés grands défrichements des Xe-XIe siècles (Burnouf 2003b). G. Chouquer invite à réfuter ces idées qui « consistent à rendre

indépendants le monde des faits et le monde des représentations », car « ce sont des astuces pour pouvoir sauvegarder des modèles de représentation historique qui ont fait leur temps, tout en paraissant abonder dans le sens des réévaluations archéologiques » (Chouquer 2003c : 29).

La « déshybridation » des objets est aussi un problème soulevé par les archéogéographes. Les systèmes étudiés sont en effet des systèmes hybrides dont il faut respecter la complexité et la mixité « naturelle » et sociale, au risque de créer des réalités historiques qui n'en sont pas, comme cela a été le cas pour la forme « radio-concentrique » présentée comme la forme commune des terroirs médiévaux. Les études menées ont en effet toujours dissocié le parcellaire, la voirie et l'habitat. M. Watteaux démontre, d'ailleurs, pourquoi aujourd'hui il faut admettre que la forme « radio-quadrillée » est sans doute plus proche de la réalité des paysages médiévaux et modernes (Watteaux 2003b). La forme radio-concentrique apparaît alors comme une exception, et quand elle est effective, elle ne concerne que des objets particuliers du Moyen Âge (enclos ecclésiastiques, sauvetés, parcs à gibiers et garennes etc.) ou des espaces très localisés : elle ne caractérise en rien l'espace médiéval dans son ensemble, et incarne encore moins une forme de planification émanant d'un quelconque pouvoir. La forme radiale des voiries, plus que des parcellaires, s'explique généralement comme étant « le résultat progressif de la polarisation exercée par les sites, de l'attraction des voies et de la lente adaptation des champs au réseau viaire » et non le fruit d'une planification agraire (Watteaux 2003b : 195).

Un autre écueil épistémologique consiste à ne pas prendre suffisamment en considération les échelles spatio-temporelles, étroitement liées aux sources utilisées. C. Lavigne parle de « conception autosimilaire et emboîtée de l'espace », c'est-à-dire que quelle que soit l'échelle d'observation, l'espace considéré « présente toujours les mêmes contenus, les mêmes formes, les mêmes caractères spécifiques », posture qui alors permet de proposer des typologies (du paysage, du peuplement etc.) à petite échelle (Lavigne 2003 : 134). D'ailleurs, M. Watteaux montre combien cette dimension spatiale est déterminante dans la compréhension de la dynamique des systèmes spatiaux, en utilisant l'exemple de la forme radio-quadrillée qui est en réalité « le produit de rapports d'échelles qu'on avait jusqu'à présent préféré ignorer » (Watteaux 2003b : 208). Ainsi, pour la plupart des terroirs deux réseaux sont généralement observables, mais à des échelles distinctes : un réseau quadrillé souple à petite échelle (dit « réseau de formation ») et un réseau radial polarisé à grande échelle par les lieux d'habitat groupé. Pour cette raison, la variation des échelles d'observation se révèle être une condition *sine qua non* pour la pratique archéogéographique : chaque source possède son échelle propre

et, chaque échelle possède sa propre logique (Robert 2006). Les archéogéographes font donc leur cette phrase célèbre du géographe R. Brunet : « En changeant d'échelle, on change d'objet » (cité, entre autre, dans Burnouf 2003d : 222). C'est ainsi qu'il faut comprendre le titre de l'article de C. Pinoteau : « En changeant la carte, on change d'objet » (Pinoteau 2003). De la carte à la photographie aérienne, en passant par le carré de fouille et l'écofact, l'information spatio-temporelle est différente. C'est de la confrontation de ces différents niveaux d'information que doit émerger une histoire de l'espace du passé – et, on doit noter, ici, tout l'intérêt du traitement des données sous SIG (Robert 2011). La dimension temporelle est aussi affaire d'échelle : les archéogéographes mettent l'accent sur une nécessaire prise en compte du « passé hérité ». La longue durée – peu prise en compte dans les études, à cause des bornes chronologiques des disciplines académiques de l'Histoire (Antiquité / Moyen Age / Époque moderne) – est largement présentée comme inhérente à l'analyse archéogéographique. Comprendre le processus de formation des espaces passe par la prise en compte des trois derniers millénaires, puisqu'il s'agit de systèmes dynamiques auto-organisés et résilients. Cela ne veut pas pour autant dire que l'étude historique périodisée est obsolète ou sans intérêt (les projets des sociétés sont inscrits dans un temps T) mais qu'il faut passer un temps non négligeable à tenter de démêler les multiples héritages inscrits dans les formes avant d'espérer atteindre un état bien calé chronologiquement. L'étude des conditions de transmission a fait tomber l'illusion d'une reconstitution périodisée des formes des paysages. Ainsi, que l'on travaille sur des espaces planifiés ou non planifiés, l'étude ne peut être que diachronique. Cela permet également de mettre en évidence des inflexions dans l'histoire des systèmes morphologiques. Par exemple, le Moyen Age apparaît en de multiples endroits comme étant le moment où un seuil est atteint dans l'histoire des interactions sociétés/milieus (Burnouf 2004). En proposant de recomposer les objets de la recherche, l'archéogéographie a ouvert de nouvelles perspectives pour appréhender de manière plus dynamique l'histoire des interactions entre l'Homme et son espace – l'écoûmène. Pour les périodes historiques (et médiévale en particulier), la remise en question des idées et des concepts est profonde. Elle engage à repenser, au-delà des formes du paysage, la société et ses relations avec le milieu, tant physiques que sociaux.

→ *L'archéologie médiévale et moderne*

L'archéologie spatiale n'a pas – ou peu – engendré d'études centrées sur les périodes médiévales et modernes. Seuls quelques travaux sur la longue durée, notamment dans la vallée du Rhône, intègrent les données archéologiques médiévales dans les systèmes de peuplement urbain et/ou rural. Mis à part ces cas-ci, la spatialisation et la modélisation sont encore des problématiques qui intéressent davantage les protohistoriens et les antiquisants (travaux de P. Brun, J.-P. Demoule, P. Pion, C. Reynaud, J.-L. Fiches, Ph. Leveau, etc.).

Les travaux de L. Schneider dans la région de Nîmes, sur une période chronologique resserrée (Antiquité tardive - haut Moyen Age), font figure d'exception (Schneider 2005 ; Schneider 2010). Ses analyses spatiales portent sur les dynamiques territoriales autour de la cité antique de Nîmes, dans le même esprit théorique que l'équipe d'*Archaeomedes*. Sa démarche est d'autant plus inédite pour l'archéologie médiévale qu'il confronte et interroge données archéologiques et données textuelles, tout en utilisant les méthodes et concepts de l'archéologie spatiale. A la suite de C. Raynaud et Ph. Leveau qui proposent une archéologie des systèmes de peuplement et des territoires (Raynaud 2003 ; Leveau 2002), L. Schneider affirme que « du territoire à la cité à celui de l'habitat rural en revenant à celui du château, du bourg ou de la petite ville, à chacun de ces échelons territoriaux distincts, l'archéologie tente d'apporter et de restituer des espaces organisés par des réseaux, des pôles, des périphéries, des espaces emboîtés, superposés, ou concurrents qui ont des antécédents et des successeurs en même temps que des capacités à perdurer et à se transformer. [...] L'archéologie des territoires médiévaux fait sien ce cadre englobant du système de peuplement susceptible d'aider à affiner les interprétations mais avec cette spécificité qu'elle se nourrit d'une relation plus intime avec les sources écrites. Non pas strictement dans la perspective d'une confrontation formelle entre espace reçu ou représenté et espace vécu, mais en ce sens qu'un tel cadre de réflexion est un palliatif possible à la simplification tout autant qu'à une démarche typologique et documentaire qui se suffirait à elle-même » (Schneider 2005 : 324).

Ce sont finalement avant tout les formes du paysage – que M. Bourin et E. Zadora-Rio désignent comme une « archéologie du paysage [qui s'attache] à reconstituer l'évolution concrète des réseaux d'habitat et des finages associés dans la très longue durée » (Bourin & Zadora-Rio 2002 : 503) – qui retiennent, en France, l'attention des archéologues médiévistes. En réalité et pour être plus juste, il s'agit d'historiens médiévistes qui, à partir de données archéologiques, de plans cadastraux et de photographies aériennes, mènent depuis la fin des années 1980, des études de topographie historique, afin de proposer une « morphogénèse » du village, de localiser les « pôles » (lieux de culte et lieux de pouvoir), et repérer des formes particulières (enceintes, enclos, voirie, etc.) (Fixot & Zadora-Rio 1989 ; Fixot & Zadora-Rio 1994 ; Fabre, Bourin, Caille, Debord 1996). La problématique de la fabrique urbaine développée par l'université de Tours (UMR Cités) s'insère aussi dans ce courant, en adoptant une approche spatialiste (Boissavit-Camus *et alii* 2005 ; Chareille *et alii* 2005 ; Lefebvre 2008 ; Lefèvre 2013) ou archéogéographique (Noizet 2007).

Ces exemples mis à part, cette réticence à développer des concepts et des modèles d'analyse est en réalité une caractéristique de l'archéologie médiévale française, à la différence

de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne ou des pays scandinaves – pour lesquels le haut Moyen Age a longtemps été le champ d'investigation des protohistoriens. On constate finalement un certain désintérêt des archéologues médiévistes pour l'espace hors du site⁵ – seuls l'intra-site, l'organisation spatiale interne des sites archéologiques, et l'espace entendu comme milieu / environnement / paysage sont représentés dans la plupart des études actuelles en archéologie médiévale et moderne. L'espace, en tant que production sociale, est quasiment absent comme s'il n'était finalement pas de leur ressort mais de celui des historiens. C'est cet état de fait que regrette A. Nissen, pour qui « l'argument récurrent est la grande complexité des sociétés, démontrée par la documentation écrite. Implicitement ou non, les études archéologiques médiévales se définissent ainsi par les cadres de l'histoire écrite. Celle-ci constitue en effet une originalité et un défi particulier pour les archéologues médiévistes, mais qui au lieu d'enrichir la réflexion méthodologique souvent a induit une certaine inertie théorique. Dès que les travaux dépassent les cadres plus techniques et descriptifs, les interprétations historiques risquent de se limiter à un complément de connaissances établies par les textes » (Nissen-Jaubert 2003 : 1-2). L'abondance des données spatialisées produites par les opérations archéologiques préventives promettent pourtant des études qui pourraient enrichir nos connaissances sur la société médiévale et ses rapports à la spatialité. En 2009, J. Burnouf déplorait que « l'espace comme produit social et objet de recherche [soit] entré récemment dans les préoccupations des chercheurs avec pour corolaire la question des échelles d'observation et d'interprétation. [...] La géographicit  des objets archéologiques auraient d   tre une  vidence depuis longtemps » (Burnouf 2009 : 64). L'espace comme « produit social et objet de recherche » est justement au centre du projet de l' quipe *Arch ologies environnementales* de l'UMR 7041 (ArScAn, MAE de Nanterre), puisque cette derni re se donne pour objectif d'aborder, d'un point de vue syst mique, les dynamiques socioenvironnementales   diff rentes  chelles spatiales, en privil giant la diachronie. Les p riodes m di vale et moderne sont naturellement repr sent es puisque ces questions sont  valu es sur le temps long.

→ *L'histoire m di vale et moderne*

Parall lement, le d but des ann es 2000 est aussi le moment o  l'histoire m di vale et moderne s'est empar e de la question du rapport entre espace et soci t s (Antoine 2000 ; Bourin & Zadora-Rio 2002 ; Bourin 2003 ; Cursente & Mousnier 2005). Longtemps rel gu  au rang de cadre g ographique constituant l'arri re-plan de l'Histoire, l'espace sous toutes ses formes s'impose au c ur des recherches des historiens des sources  crites. D sormais, l'espace est  tudi  en tant que construction et production sociales (*Construction de l'espace...* 2007) et

⁵ Les actes du colloque de la Soci t  d'Arch ologie M di vale, *Trente ans d'arch ologie m di vale en France : un bilan pour l'avenir*, parus en 2007 sont d'ailleurs r v lateurs : les syst mes spatiaux sont quasiment absents, seul L. Schneider aborde cette question, pour le Haut Moyen Age (Schneider 2010).

permet de soulever une multitude de questions, sous un angle d'attaque différent. Ce changement capital de paradigme est à l'origine de la dynamique actuelle en histoire, qui revendique une nécessaire collaboration entre historiens et archéologues – car « il existe une relation entre espace et société et l'espace rend compte de cette relation quand la société n'en dit rien » (H. Galinié, cité par Bourin & Zadora-Rio 2002 : 495).

L'histoire de la cartographie et de la géographie ancienne – avec pour problématique l'évolution des représentations de l'espace – a toujours tenu une place importante dans la recherche en histoire médiévale et moderne. Que l'échelle soit petite (le monde) ou grande (le domaine), les historiens se penchent sur le rapport qui peut exister entre l'espace vécu, pensé et l'espace représenté, à partir de documents de diverses natures (récits de voyages, descriptions littéraires du paysage, documents fiscaux et administratifs, mappemondes, cartes, plans-terriers, cadastres etc.) (Bousquet-Bressolier 1997 ; *La géographie au Moyen Age...* 1998 ; Pelletier 1999 ; Gautier-Dalche 2001 ; Pelletier 2001 ; Bouloux 2002 ; Moriceau, Brunel & Guyotjeanin 2002). Cartes, plans-terriers, cadastres, textes et iconographies permettent également aux historiens du monde rural de s'essayer à la reconstitution régressive du paysage et des systèmes agraires. La quantité de représentations médiévales et modernes du paysage n'a pourtant pas suscité autant d'études qu'escomptées. Hors de la trame parcellaire (suite à l'appel de M. Bloch dans *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* en 1931), les historiens médiévistes et modernistes ont peu écrit sur l'espace par rapport à d'autres chercheurs des sciences humaines et sociales. Pourtant à partir du postulat émis par la géographie historique, le paysage devient un objet d'histoire car « la connaissance et la compréhension du paysage constituent un apport à la connaissance de la société. Porter ce type de regard sur le paysage implique bien sûr d'en faire tout sauf un phénomène naturel, de considérer que la société est responsable de l'aspect du paysage, et que, inversement, celui-ci est un moyen de connaissance des sociétés qui l'habitent et le font évoluer » (Antoine 2002a : 8). Une des premières initiatives collectives en ce sens est à chercher au sein de la MRSH de Caen avec le Pôle Rural et le programme interdisciplinaire « Sociétés et Espaces ruraux » (1995), relayé par les revues *Enquêtes rurales* et *Histoire et Sociétés rurales*. L'objectif de l'équipe de recherche, dirigée par J.-M Moriceau et Ph. Madeline est de réunir historiens, archéologues, géographes et sociologues autour d'une problématique centrale : l'espace rural, en privilégiant les analyses cartographiques et textuelles (*Un pôle de référence pour la ruralité...* 1996 ; *Autour de Camembert...* 1999). Dans cet esprit, il faut signaler le numéro d'*Histoire et sociétés rurales* consacré à « La carte, le texte et le paysage » (La Carte... 2002), dans lequel on comprend que le paysage ne se laisse pas toujours facilement ramener à la carte et que la carte n'est pas non plus le paysage (Garnier 2002). Un document aussi exceptionnel que le *Journal de Gilles de Gouberville* (XVI^e siècle) permet également de mesurer la

difficulté d'interpréter et de cartographier des informations textuelles, si précises soient-elles (Roupsard 2002). Cette question essentielle de la (géo)localisation des sources anciennes (médiévales et modernes en l'occurrence) a donné lieu, en 2014, à une journée d'étude à Dijon, publiée très récemment (Gasse-Grandjean & Saligny 2016) où historiens et archéologues ont échangé leurs expériences à partir de sources de nature différente (plans forestiers, terriers, textes, séries comptables), sur des objets divers (territoire forestier, espace agraire, outils, édifices), avec de nouvelles méthodes (modélisation HBDS, graphes, statistiques spatiales) et des problématiques chronologiques larges (diachronie, protohistoire, époques médiévales et modernes) (*ibid.*: 3). Sur le plan méthodologique, on constate de réels avancées (ANR Modelspace) qui permettent de documenter de manière inédite les dynamiques paysagères et territoriales (Rossi 2016 ; Poirier 2016 ; Perreaux 2016 ; Leturcq & Raveaux 2016 ; Hautefeuille 2016 ; Fruchart 2016 ; Beretta *et alii* 2016).

Présenté et traité comme un véritable objet d'histoire, le paysage est désormais étudié comme un vecteur d'informations inédites sur les relations sociétés / milieux – et ce, en partie, grâce à la redécouverte des sources cartographiques. Les travaux de l'historienne moderniste A. Antoine s'inscrivent dans cette tendance. En se proposant d'étudier le paysage du bocage « de l'historien » à travers les cartes et les plans-terriers du XVIII^e siècle, elle redéfinit l'objet « paysage » et démontre qu'on ne peut réduire le paysage à ce qu'il donne à voir mais qu'il faut passer par une « archéologie » – c'est-à-dire considérer que la forme est le lien entre les idées d'une société, le sol et les pratiques de l'espace (Antoine 2002). Pour la période médiévale, il faut citer les travaux de S. Leturcq sur la Beauce qui s'est adonné à une recherche de micro-histoire, au même moment, tout en réfléchissant sur les limites et les contraintes d'une analyse et d'une reconstitution des paysages médiévaux à partir des documents écrits et des données de prospection archéologique (Leturcq 2001). La prise de conscience de l'existence d' « un paysage de papier » s'accompagne de la mise en œuvre d'un appareil théorique et méthodologique : il s'agit de rétrécir l'espace (principe de la micro-analyse), dilater le temps (principe de l'histoire régressive) afin de prendre en compte la dynamique paysagère (paysage envisagé comme un système) (Leturcq 2003 et 2004).

Lorsque les historiens s'attachent à étudier les pratiques de l'espace, ils y attachent un terme spécifique : le « territoire ». Dans *Les territoires du médiéviste* (2005), B. Cursente définit le territoire comme « un espace qui a vécu, et il intéresse à ce titre les archéologues, parce que cette vie a laissé des traces matérielles. Mais sa particularité est d'être un espace qui a été décrit et écrit en conscience par ceux qui l'ont vécu. [...] Il exprime une conscience (voire un volontarisme) et il induit des pratiques sociales » (Cursente & Mousnier 2005 : 11). Cette

position épistémologique est celle d'« un espace organisé par les différents pouvoirs conjointement avec l'ensemble des acteurs sociaux » (*ibid.* : 12), elle se caractérise par une prise en compte délibérée de la dimension consciente et vécue du territoire. Dans cette perspective, on trouve une quantité d'études qui, plutôt de loin, traitent des pratiques de l'espace sous l'angle politique (pour le Moyen Age surtout), sous les thèmes de l'organisation, la gestion et le contrôle du territoire par les élites (Leveau, Gros, Trément 1999 ; Grandcoing 1999 ; Barthelemy & Bruand 2004 ; Depreux *et alii* 2007 ; Mazel 2008 ; Madeline 2009).

Le tournant épistémologique des sciences humaines et sociales réside dans le fait d'associer les méthodes et instruments théoriques de chacune des disciplines, pour s'acheminer progressivement vers une lecture géographique des sociétés anciennes – lecture qui suppose des échanges avec des chercheurs d'autres disciplines. Récemment, une « rencontre spatio-temporelle » entre historiens, archéologues, archéogéographes et géographes (groupe Dulac) a donné lieu à un recueil d'articles dans la revue *EspacesTemps.net* (Lévy & Noizet 2014 ; Buscail 2015 ; Djament-Tran 2015 ; Morsel 2014 ; Noizet 2014 ; Watteaux 2014) autour de convergences thématiques (territoire, réseaux, ville, état) et épistémologiques : « Des historiens et des archéologues ont interpellé des géographes en leur disant leur intérêt pour la théorie de l'espace et en leur proposant un dialogue avec leurs propres thématiques, visant à la fois à mieux comprendre des sociétés du passé et à construire une intelligence renouvelée des temporalités historiques. [...] En traitant l'espace et le temps non comme des cadres neutres ou, à l'inverse, comme des choses en soi, mais comme des dimensions du réel social, les différents membres du groupe se sont rendu compte qu'ils partageaient la même démarche épistémologique. Celle-ci privilégie une approche dimensionnelle plutôt que substantielle et positionnelle : les mondes sociaux sont faits de l'entrecroisement de dimensions à la fois autonomes et indissociables. Aborder la société par l'espace est une de ces dimensions possibles : les divers agencements spatiaux expriment des questions sociales de fond qui dépassent largement leur seule matérialisation spatiale » (Lévy & Noizet 2014 : 1-2).

Le « tournant géographique » et l'espace des sociétés actuelles

Depuis le « tournant géographique » (Lévy 1999 ; Lévy & Lussault 2000 et 2003), on considère l'espace dans les sciences humaines et sociales essentiellement selon une approche relative-relationnelle, ce qui induit des approches renouvelées de l'espace des sociétés, captées par les sciences du passé, comme en témoignent les rencontres du groupe Dulac que nous venons d'évoquer.

→ *La géographie*

La position actuelle de la géographie renouvelée s'oppose par définition à la « géographie classique » (description physique de l'espace), la « géographie culturelle » (phénoménologie) et la « *new geography* » (lois d'organisation de l'espace, analyse spatiale). D'un point de vue relatif-relationnel, ce sont les objets spatialisés qui construisent l'espace, à travers les relations qu'ils entretiennent entre eux (via des acteurs), selon un nombre indéterminé de logiques (Lévy & Lussault 2003 : 327). Cette définition centrée sur les rapports sociaux de distance tend à imposer l'espace comme une des dimensions de la société, « un véhicule pour parcourir l'ensemble des faits sociaux » (*ibid.* : 328) – les réalités spatiales contenant par essence du social et, inversement, tout phénomène social renfermant une dimension spatiale. Les agencements spatiaux sont donc, de ce point de vue, des objets d'analyse sur les individus et/ou groupes sociaux contemporains ou passés, puisque par sa nature à la fois matérielle et idéelle, l'espace se trouve d'une part « gorgé de sens par les producteurs, qui y projettent de la pensée, qui y inscrivent, y gravent les signes de mondes de valeurs auxquels ils adhèrent, que cette opération soit explicite ou non, consciente ou pas » (*ibid.* : 331). Il est, d'autre part, un producteur de « représentations spatiales (connaissance, attitudes, valeurs, idéologies), qui leur servent à la fois [aux individus] à comprendre et à justifier leurs positions et leurs stratégies et à agir » (*ibid.*). L'interaction de ces deux sphères fait de l'espace, redéfini de la sorte, un objet d'analyse réellement consistant – une source et une voie transversale pour étudier toutes les dimensions de la société, en sortant des limites imposées par les champs disciplinaires.

L'analyse spatiale pratiquée par les géographes est, elle, définie comme l'étude formalisée de la configuration et des propriétés de l'espace des sociétés. La géographie actuelle accepte l'hypothèse selon laquelle « dans la formation des répartitions spatiales et dans la constitution des systèmes géographiques, des règles interviennent pour expliquer ce qui relève de choix sociaux indépendants de la variété des milieux physiques. Ces règles sont intégrées dans des modèles qui rendent compte du fonctionnement et de l'évolution des systèmes spatiaux » (*ibid.* : 69). L'objectif final est alors de proposer une modélisation spatiale, après avoir mis en évidence des formes d'organisation spatiale, caractérisé des processus de spatialisation et cerné les dynamiques des systèmes spatiaux (Pumain & Saint-Julien 2004).

Une branche de la discipline géographique – la géographie dite sociale – s'est, elle, construite avec pour objectif de spécifiquement décrire et d'expliquer les aspects de la vie en société qui contribuent à l'organisation de l'espace et à la différenciation du monde. L'espace est ici résolument considéré comme un produit des sociétés. Son objet d'étude principal sont « les rapports existants entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux », en considérant que « les

rappports spatiaux correspondent aux liens affectifs, fonctionnels et économiques, politiques et juridiques ou purement imaginaires que les individus et les groupes tissent avec les espaces géographiques ou ils vivent, qu'ils parcourent ou qu'ils se représentent » (Di Meo & Buleon 2005 : 3-4). Dans cette optique, l'analyse des pratiques de l'espace est le moyen d'étudier le(s) groupes ou l'(les) individu(s), car elles correspondent à « tous les déplacements, toutes les fréquentations concrètes des lieux, tous les actes spatialisés que l'individu mène dans son milieu » (Di Meo & Buleon 2005 : 40). C'est finalement la dimension spatiale de la relation à l'autre qui s'impose comme objet d'étude (Sechet & Veschambre 2006). D'autre part, la géographie sociale s'attache à étudier le rapport qu'il existe entre l'identité et l'espace, et propose le concept de territorialité qui réunit et hiérarchise les notions d'espace de vie, d'espace social, d'*espace vécu*⁶ et de lieux (Levy & Lussault 2000 : 40). L'identité est par ailleurs apparentée à du temps inscrit dans l'espace et « quelle soit individuelle ou collective, l'identité s'inscrit dans des formes de mise en scène spatiale produites par les sociétés. Cette scénographie désigne la place de chacun dans l'espace social » (Di Meo & Buleon 2005 : 48). Parallèlement, le postulat de départ de la géographie sociale pour étudier les différenciations, polarisations et ségrégations socio-spatiales repose sur le lieu de résidence, en tant que marqueur d'identité sociale (*ibid.* : 100-101). La géographie sociale a par ailleurs démontré que la ségrégation spatiale – comprise comme une pratique volontaire où des groupes dominants imposent (par la loi, la force, l'argent) une discrimination sociale et/ou spatiale à ceux qu'ils dominent – s'organise à toutes les échelles de la géographie, des plus petites (pays) aux plus grandes (quartiers, rues). Elle est ainsi le moteur de la distinction socio-spatiale « qui s'efforce sans cesse de discriminer pour mieux mettre en scène, pour mieux donner à voir, pour faire éclater la différence » (*ibid.* : 102).

→ *Sociologie, ethnologie, anthropologie*

Du point de vue des autres sciences sociales (sociologie, ethnologie, anthropologie), il existe un consensus proche de celui des géographes actuels : l'espace n'est jamais qu'espace social puisque toute société construit l'espace qu'elle occupe et imprime sa marque sur l'espace. Que l'on parle d'univers ou de territoire, l'espace est toujours socialement marqué, divisé, disputé ou négocié, ignoré ou exploré, aménagé ou préservé, occupé ou déserté mais également toujours socialement perçu, représenté, vécu, pensé, imaginé et conçu. De multiples enquêtes ethnologiques et sociologiques ont montré combien le caractère social de l'espace est invariant, malgré la variété des formes et des représentations de l'espace. Il existe en fait une rétroaction entre sociétés et espace : alors qu'on observe une spatialisation des rapports sociaux – l'espace

⁶ Énoncée par A. Frémont dans les années 1970, la notion d'« espace vécu » (Frémont 1976) se définit aujourd'hui comme l'espace tel qu'il est perçu et pratiqué par les êtres qui y vivent – définition qui peut tout à fait être transposée pour les sociétés du passé.

est un mode de manifestation et/ou d'expression de la société – toute action sur l'espace a en retour des répercussions sur l'organisation sociale en place (cf. les villages Bororo étudiés par C. Lévi-Strauss dans *Tristes tropiques*). Par extension, la question des rapports entre la société et l'espace sous-tend celle du pouvoir et de la domination (Akoun & Ansart 2000 : 193-194).

A partir des années 1980, on parle d'*anthropologie de l'espace*, puisque que l'espace relève d'une sémantique qui révèle le social et nous est révélée par lui. C'est à l'anthropologue américain E. Hall que l'on doit cette expression, repris par F. Paul-Lévy et M. Segaud (Hall 1971 ; Paul-Levy & Segaud 1983 ; Segaud 2010). Elle est définie dans *La dimension cachée* (1971) comme suit : « Tout ce que l'homme est et fait est lié à l'expérience de l'espace. Notre sentiment de l'espace résulte de la synthèse de nombreuses données sensorielles, d'ordre visuel, auditif, kinesthésique, olfactif et thermique. Non seulement chaque sens constitue un système complexe mais chacun d'entre nous est également modelé et structuré par la culture. On ne peut donc échapper au fait que les individus élevés au sein de cultures différentes vivent également dans des mondes sensoriels différents » (Hall 1971 : 143). Depuis E. Hall, le néologisme *proxémie* est également utilisé pour désigner l'ensemble des analyses relatives à l'occupation, à l'usage et à la représentation de l'espace « en tant que produit culturel spécifique » (Hall 1971 : 13). Les modalités d'occupation de l'espace par les sociétés sont multiples, les analyses proxémiques peuvent donc porter sur un certain nombre d'aspects abordables par les sciences sociales du passé, tels que l'habitat, l'organisation spatiale (souvent exprimée en termes de relations entre un « centre » et des périphéries), la désignation et la délimitation du territoire, les modes de repérage dans l'espace, la différenciation de l'espace (saisonniers par exemple), l'exploitation économique des ressources, l'encodage symbolique de certains espaces etc. (Bonte & Izard 1991 : 235-236).

Ce rapide aperçu épistémologique sur les élites et l'espace – et, dans une moindre mesure, leurs stratégies d'implantation – sont des thématiques importantes, autant pour les sciences du passé que pour celles de l'actuel. Chacune présente un héritage historiographique conséquent. La question de la spatialisation des élites reste, elle, une problématique relativement inédite pour l'archéologie médiévale et moderne – à la différence des périodes plus anciennes où cette question est abordée sous l'angle des réseaux de peuplement, depuis le milieu des années 1990. L'ouverture aux sciences sociales de l'actuel s'impose donc pour la construction de notre sujet de recherche. Géographie, sociologie, anthropologie disposent de concepts que l'on peut explorer et, le cas échéant, transférer vers nos réflexions sur la spatialité et les pratiques de distinction des élites anciennes.

I-1.1.b : La spatialité et les pratiques de distinction des élites médiévales et modernes : transferts et interdisciplinarité

On vient de le voir, les *a priori* sur les sites choisis par les élites médiévales et modernes sont profondément ancrés dans la recherche, tant historique qu'archéologique, par la forte prégnance de l'écrit. Une fois identifiés, c'est sciemment que l'on souhaite réexaminer l'interaction élites/espace, en s'ouvrant à d'autres référentiels conceptuels que ceux issus de notre patrimoine disciplinaire (archéologie, histoire). C'est pourquoi, nous souhaiter axer notre recherche sur la spatialité des élites – à savoir « l'ensemble des conditions et des pratiques de la vie individuelle et sociale qui sont liées à la position des individus et des groupes relativement les uns aux autres » (Elissalde 2004) – et les pratiques de distinction de ces même élites. L'objet d'étude qui paraît le plus pertinent pour observer ces interactions est le choix du lieu d'implantation de l'habitat.

1) Positions géographiques, positions sociales : le choix du site comme objet d'étude

Notre recherche repose clairement sur le postulat suivant : le choix du lieu de résidence n'est pas un acte anodin d'un point de vue sociologique, il reflète et renseigne le niveau social de son propriétaire, quel que soit la période considérée. Ce postulat pour le passé, n'en est en réalité pas un pour les sociétés contemporaines, puisqu'il a été démontré à plusieurs reprises par les travaux d'anthropologues, d'ethnologues et de sociologues.

Habiter : un invariant anthropologique

L'anthropologie de l'espace permet même d'associer le fait d'habiter quelque part (et non pas seulement le fait de se loger) à un invariant anthropologique, à ranger parmi les *universaux* ou *opérateurs universels* (*habiter, fonder, distribuer, transformer*) qui sont des « marqueurs [tranhistoriques et transculturels] significatifs des relations des hommes à l'espace » (Segaud 2010 : 8). *Habiter* et *fonder* sont les notions qui mettent en perspective le choix du site à l'échelle de ce qui est commun aux hommes. « Les manières d'habiter, la localisation de l'habitat sont considérés comme révélateurs d'une position sociale » (*ibid.* : 70) car « l'habiter » est un fait anthropologique, il est même considéré comme un « trait fondamental de l'être » pour M. Heidegger (dans *Essais et conférence* en 1954 ; Heidegger 2004) qui fonde sa philosophie sur le lien entre « bâtir, habiter, penser ».

Parallèlement, mais d'un point de vue plus phénoménologique, G. Bachelard pense la maison, dans *La poétique de l'espace* (Bachelard 1957), comme « le premier monde de l'être humain », « sans [qui] l'homme serait un être dispersé » : elle fonde pour le philosophe un rapport à soi et au monde et constitue donc un instrument d'analyse pour l'âme humaine, dans la vie quotidienne. C'est sur ce substrat philosophique, mais aussi sur l'analogie développée en anthropologie entre les formes sociales et spatiales que « l'habiter » se définit (Segaud 2010 : 70-103). *Habiter* consiste à « dans un espace et un temps donnés, tracer un rapport au territoire en lui attribuant des qualités qui permettent à chacun de s'y identifier » (*ibid.* : 70). C'est ainsi qu'il est admis comme universel, comme invariant, que les formes de l'habiter informent sur la société : à l'image de la structure sociale imprimée dans l'organisation du village et celle réelle de la société bororo en Amazonie, « mise au jour » et rapportée par C. Lévi-Strauss dans *Tristes tropiques* (Levi-Strauss 1955) ou encore l'organisation de l'espace domestique des résidences de la noblesse européenne au XVIIIe siècle décrite par N. Elias dans *La société de cour* (Elias 1985), également étudiées par L. Marin à propos de l'espace royal à Versailles (Marin 1981). « Les formes, leur localisation et leur distribution rendent également compte d'un certain état des mentalités, des croyances ou des attitudes collectives [car] l'espace cristallise, à certaines époques et souvent, les relations sociales. L'espace permet de qualifier celles-ci et vice-versa » (Segaud 2010 : 84-85).

Voilà pour *habiter*, mais qu'en est-il du lien entre le choix du site et *fonder*, en tant que fait anthropologique ? Il est aussi fort, puisque que « *fonder* est une opération volontariste, décidant d'une implantation ponctuelle (maison, monument) ou plus ample (ville, territoire). Elle est accomplie par une autorité reconnue civile ou religieuse, selon des rites. Il s'agit de penser le site, le commencement et les origines, de faire territoire » (*ibid.* : 104). Si dans le cas d'une habitation, d'élite soit-elle, on ne peut préjuger des dispositions solennelles et/ou rituelles qu'accompagnent la fondation d'un site (comme c'est le cas pour les cités antiques, par exemple, relayée par les textes et parfois étayées par les données archéologiques concernant les plans de ville) – l'acte du choix du lieu s'impose avec celui de la délimitation comme étant des étapes essentielles. Car « c'est une manière de rendre sien un espace, de se l'approprier en le distinguant des espaces comme d'autrui. [...] Le fait même de différencier deux espaces en leur attribuant des qualités différentes, fait partie des *universaux* que partagent tous les êtres humains ». Sélectionner un endroit, lui attribuer des limites « c'est donc créer de la discontinuité en classant et en catégorisant. C'est une donnée incontournable qui inévitablement instaure une hiérarchie » (*ibid.* : 107).

En 2007, un colloque réunissant philosophes, sociologues, géographes, architectes et urbanistes a permis une mise au point théorique, notamment sur les termes utilisés pour parler « du propre de l'humain », c'est-à-dire *habiter* (Paquot *et alii* 2007). Il ressort une clarification du vocabulaire conceptuel. Issu des sciences naturelles, l'« habitat » est généralement défini en sociologie comme « l'ensemble des modalités d'occupation et d'usage de leur espace de résidence par des individus, des familles, des groupes » (Akoun & Ansart 1999 : 251) ; par l'ethnologie et l'anthropologie comme « le mode de répartition des unités d'habitation sur un territoire donné » (Bonte & Izard 1991 : 317) ; alors que la géographie y voit « l'ensemble des conditions matérielles, sociales et culturelles qui expriment un mode de vie ; plus spécifiquement, l'organisation des espaces de vie des individus et des groupes » (Lévy & Lussault 2003 : 437). Le dialogue des disciplines permet ainsi de proposer une définition plus vaste centrée sur les conditions environnementales du logement (de « l'habitation » en tant que bâti⁷). Alors qu'« habiter » décrit au sens premier le « fait de rester quelque part » mais ne se réduit pas seulement à « l'action d'être logé, [il] déborde de tous les cotés au point où l'on ne puisse penser l'un (« l'habitation ») sans l'autre (« l'être ») » (Paquot *et alii* 2007 : 11) comme l'ont montré M. Heidegger et H. Lefebvre. Il faut ainsi distinguer les « manières d'habiter » reconstituées par les historiens, des « modes d'habiter » de certaines populations décrits par les géographes, les sociologues et/ou les anthropologues – ces deux perspectives de recherche s'attachant tout particulièrement à « l'habitation » et à « l'habitat » en général, alors que « l'habiter » requiert un traitement plus philosophique, puisque constitutif de l'existence humaine (*ibid.*).

Le lieu de résidence : un marqueur d'identité sociale

Les dimensions existentielle et anthropologique sont loin d'être ignorées par les autres disciplines, puisque ces questions d'invariants sur la relation de l'homme à l'espace ont été reprises et transposées par la géographie humaine, notamment celle de la tendance culturelle mais surtout sociale pour qui « le lieu de résidence définit la position sociale la plus significative et la plus parlante de l'individu dans l'espace géographique. [...] Pour qualifier socialement l'individu, nous admettons que le lieu de son habitat fournit un critère commode et globalement significatif, bien que non exclusif. [...] Son accès ou son acquisition nécessite en effet une mobilisation de capitaux (financier, social et culturel) témoignant d'une position, traduisant une représentation de soi, de sa famille et de son groupe d'identité dans l'univers social. Certes, les lieux de travail et des loisirs, des vacances et autres villégiatures, ceux de la consommation (du

⁷ Ou « micro-milieu construit ou aménagé pour la résidence des hommes » qui correspond à « la synthèse formelle de choix successifs entre diverses possibilités... [et entre] une pluralité de facteurs (pédologiques, climatiques, historiques, économiques, sociaux, symboliques, etc.) que chaque société ordonne et hiérarchise selon des modalités qui lui sont propres » (Bonte & Izard 1991 : 317-320). Ce « comprimé de civilisation » est aussi étudié sous cet angle par les archéologues.

shopping en particulier) et plus largement les cheminements, les itinéraires réguliers de chacun contribuent aussi à ce positionnement. Cependant, aucun ne joue à notre sens un rôle aussi complet en matière de distinction et de qualification sociale qu'un espace du logement où s'expriment des moyens d'existence, les aspirations ou les frustrations de la vie ; espace de la maison où se joue aussi, en grande part, la reproduction sociale » (Di Meo & Buleon 2005 : 100-101).

En admettant que l'espace est à la fois une dimension et une production de la société (Lévy & Lussault 2003 ; Di Méo & Buléon 2005, Séchet & Veschambre 2006 ; Hall 1971), on accepte l'idée que tout fait social renferme une traduction spatiale, et qu'inversement, tout fait spatial possède une signification sociale. C'est pourquoi, pour les sciences de l'actuel, le choix du lieu de résidence est considéré comme un marqueur fort d'identité sociale : il permet consciemment ou non d'affirmer une position acquise ou bien de traduire une aspiration. De fait, cet acte loin d'être aléatoire s'impose légitimement comme un vecteur et un marqueur de distinction à part entière, et par extension comme un possible estimateur archéologique de détermination sociale (Nissen-Jaubert 2003 ; Burnouf 2007 ; Nissen 2011). Dans son Habilitation à Diriger des Recherches, intitulé *Élites et espaces dans le Nord-Ouest de l'Europe (IIIe-XIIe siècles)*, A. Nissen étudie la localisation des grands lieux de pouvoir alto-médiévaux, malgré la mobilité des élites (royales) dont témoignent les textes, parce que leur « implantation topographique et [leur] envergure, ainsi que leurs différents composants et leur agencement, constituent des critères de distinction qui permettent d'identifier et d'évaluer leur importance. [...] [Par ailleurs,] leur insertion dans l'espace : visibilité, accès, association avec d'autres structures ou des éléments paysagers, participe à la représentation du pouvoir » (Nissen 2011 : 63).

L'ouverture des sciences du passé aux sciences de l'actuel – notamment la géographie, la sociologie et l'anthropologie – permet aujourd'hui de reconsidérer le choix du lieu d'habitat des élites médiévales et modernes, en intégrant tout le bagage conceptuel gravitant autour des notions de d'espace social. A la croisée des paradigmes et des disciplines, le choix du site est donc défini au préalable comme un acte socialement discriminant qui permet d'ouvrir de nouveaux questionnements sur les pratiques sociales de l'espace, en tant qu'estimateurs archéologique de niveau social.

2) *Des estimateurs archéologiques de niveau social à expérimenter : les pratiques sociales de distinction*

Notre objet d'étude circonscrit, il nous faut présenter l'angle d'attaque. La distinction s'impose de fait, par la définition même des élites – ce groupe social hétérogène qui cherche par différentes pratiques à se différencier. Là, encore les sciences sociales permettent d'étayer notre axe de recherche.

Les élites : distinction et distanciation

En considérant que la spatialisation peut refléter la stratification sociale, il faut s'interroger sur les notions de « classes » et les critères de « classification » des sociétés. A partir de sa théorie de la pratique et de sa « critique sociale du jugement » exposées dans *La distinction*, P. Bourdieu propose de créer des « classes théoriques » – épurées de leur sens marxiste, car selon lui « nier l'existence des classes, [...] c'est en dernière analyse nier l'existence de différences, et de principes de différenciation » (Bourdieu 1994 : 27). Il pose ainsi le principe selon lequel « le principe de classification ainsi mis en œuvre est véritablement *explicatif* : il ne se contente pas de décrire l'ensemble des réalités classées mais, comme les bonnes taxinomies des sciences naturelles, il s'attache à des propriétés déterminantes qui, par opposition aux différences apparentes des mauvaises classifications, permettent de prédire les autres propriétés et qui distinguent et rassemblent des agents aussi semblables que possible entre eux et aussi différents que possible des membres des autres classes, voisines ou éloignées » (Bourdieu 1994 : 25). En insistant sur les structures inégalitaires de l'espace social, P. Bourdieu caractérise la classe comme l'ensemble des agents occupant la même position dans cet espace. Les agents sont distribués dans l'espace social en fonction de ce qui est le plus facteur de différenciation dans les sociétés occidentales actuelles : le capital économique et le capital culturel. L'entreprise de caractérisation de l'espace social repose sur l'analyse du rapport entre les *positions sociales* (définies selon les deux dimensions), les *habitus* (soit l'ensemble des habitudes et des dispositions, propres à une culture ou à un milieu social, inculqué à l'individu au cours de sa socialisation ; style de vie) et les *prises de position* (c'est-à-dire les choix dans les domaines les plus différents de la pratique : en cuisine, en sport, en musique, en politique, etc.) (Bourdieu 1994 : 19). La démarche de P. Bourdieu est, en d'autres termes, fondée sur le principe d'un système relationnel d'écarts différentiels selon des *positions sociales*, des *habitus* et des *prises de position* ; système qui définit l'espace social. L'espace social est donc regardé selon les pratiques culturelles, qui sont elles-mêmes les conséquences de la hiérarchisation de la société.

Du point de vue des sciences sociales de l'actuel, une élite est définie comme « l'ensemble des personnes considérées comme les meilleures dans une pratique sociale particulière et dotées notamment de pouvoir et d'influence politique » (Akoun & Ansart 2000 : 178). Or la notion de « meilleur » n'est pas opératoire pour les périodes anciennes – ou du moins difficilement appréciable par les sciences du passé – c'est pourquoi depuis la diffusion en France des travaux de N. Elias (*La société de cour*, 1985), on considère que les élites des périodes historiques s'affirment comme telles par des signes extérieurs qui traduisent leur fonctions (pouvoir politique, foncier) et leur place dans la société et qui s'inscrivent dans des pratiques sociales. Le concept *élite* introduit naturellement celui de *distinction sociale*, qui exprime non seulement un état de différence mais aussi de supériorité par rapport aux « autres ». P. Bourdieu rappelle que « ce qu'on appelle communément distinction, c'est-à-dire une certaine qualité, le plus souvent considérée comme innée (on parle de « distinction naturelle »), du maintien et des manières, n'est en fait que *différence*, écart, trait distinctif, bref, propriété *relationnelle* qui n'existe que dans et par la relation avec d'autres propriétés. Cette idée de différence, d'écart, est au fondement de la notion même d'*espace*, ensemble de positions distinctes et coexistantes, extérieures les unes aux autres, définies les unes par rapport aux autres, par leur *extériorité mutuelle* et par des relations de proximité, de voisinage ou d'éloignement et aussi par des relations d'ordre, comme au-dessus, au-dessous et *entre* » (Bourdieu 1994 : 20). La distinction est donc affaire d'espacement, de mise à distance – définition qui fait référence au concept de *distanciation* énoncé plus tôt par N. Elias (Elias 1993), et présentée comme la capacité d'un individu à contrôler ses émotions et ses sentiments par rapport aux événements qui l'entourent. On parle désormais de *distanciation sociale*, en sociologie, lorsqu'un acteur déploie des pratiques de distinction afin de se distinguer socialement, de façon claire, d'individus appartenant à des groupes sociaux différents (Levy & Lussault 2003 : 270-271).

Il existe par ailleurs un pendant géographique à ce concept, preuve d'une relation étroite entre distinction et distance, la *distanciation spatiale* qui est la possibilité pour un individu d'éloigner de lui, que cela soit topographiquement ou topologiquement, matériellement ou par le jeu des représentations, des objets de société et parmi eux les autres individus (Levy & Lussault 2003 : 270-271). Distinction et distanciation sont donc des notions qui renvoient toutes les deux à une pratique volontaire de mise à l'écart par rapport à l'« autre », individu ou groupe social. Concept qui n'est pas sans rapport avec celui développé par E. Hall, la *distance critique*⁸ (Hall 1971).

⁸ Concept que l'on développera dans le Chapitre III, au moment de la mise en perspective des résultats.

Caractériser, hiérarchiser les élites : critères archéologiques de distinction et pratiques sociales de l'espace

Historiens, sociologues, ethnologues et anthropologues se rejoignent pour utiliser trois grandes catégories de pratiques relatives à l'affirmation et à la distinction sociale. Pour les sociétés rurales médiévales et modernes, Ph. Jarnoux a synthétisé ces pratiques en distinguant la possession d'objets mobiliers (objets de toutes sortes, vêtements, outils, etc.) et immobiliers (terre, résidence) qui se démarquent de l'ordinaire par la quantité, la différenciation, la spécialisation, la qualité et la décoration qui leurs sont attribuées ; les comportements (traitements de faveur, carrière, culture de l'écrit, éducation, etc.) ; et enfin les formes de relations sociales spécifiques (formes d'adresses verbales, parrainage, parenté, etc.) – qui peuvent « se traduire autant pas des marques matérielles que par des réalités symboliques » (Jarnoux 2007 : 133).

La question de la distinction sociale est également au cœur du renouvellement actuel des problématiques en archéologie médiévale et moderne. L'objectif est d'identifier des « critères matériels et spatiaux qui permettent, une fois les sites mis en série, de proposer des interprétations sociales des traces matérielles » (Burnouf 2009 : 290). Cette grille d'analyse est en cours de construction, grâce au changement de perspectives provoqué par l'augmentation des fouilles archéologiques préventives sur de grandes surfaces, et aux travaux de recherche engagés sur les la question de la caractérisation et la hiérarchisation archéologique des élites. Travaux motivés, pour la plupart, par le basculement épistémologique et méthodologique proposé par quelques archéologues médiévistes, hors des sentiers battus par la castellologie, ouverts aux autres sciences sociales et aux problématiques soulevées par les spécialistes des sociétés plus anciennes, sans écriture (Nissen-Jaubert 2003 ; Burnouf 2007). A l'aune de trente ans de découvertes et d'impasses épistémologiques, J. Burnouf propose notamment de réexaminer la question du pouvoir et des lieux de pouvoir, en partant des spécificités de la source archéologique, et non plus en tentant de répondre aux interrogations soulevées par les textes. La problématique est alors reformulée d'un point de vue strictement archéologique : il s'agit de travailler sur les traces matérielles, concrètes et spatialisées du pouvoir, dans l'objectif d'étudier les « lieux centraux »⁹, en réseaux dans l'espace et le temps. C'est au niveau de l'interprétation, après traitement des données archéologiques, que le dialogue interdisciplinaire autour de la question du pouvoir est envisageable par confrontation des résultats, sans confusion des sources et dans leurs limites informatives (Burnouf 2007). Avant d'y parvenir, la question des estimateurs archéologiques de niveau social doit être réglée pour caractériser et

⁹ Notion développée entre autres par P. Brun, J.-P. Demoule et P. Pion pour restituer et comprendre l'organisation des territoires des sociétés de l'Age du Fer, autour de la question du centres et de la périphérie (Brun & Chaume 1997 ; Brun 2006 ; Demoule 1997 ; Pion 1990).

hiérarchiser les habitats d'élites, afin d'identifier par la suite les lieux centraux en utilisant les outils et méthodes de l'analyse spatiale (**Fig. I-1**).

Actuellement, l'interprétation sociale d'une structure fouillée pour les périodes médiévale et moderne est en grande partie fondée sur la présence et/ou la combinaison de différents indicateurs tels que le mobilier (répertoire plus ou moins varié des formes céramiques ; présence de monnaies, d'accessoires vestimentaires, d'objets liés aux loisirs, d'importation, de confort, etc.), l'architecture (surface, fondations en pierre, verre à vitre, qualité des matériaux, recherche esthétique, éléments bâtis de prestige à portée symbolique, etc.), le régime alimentaire (consommation plus riche et plus variée) ou encore l'association à d'autres structures ou ensembles (cultuel, funéraire, artisanal, agricole, etc.) (Burnouf 2008 ; Gentili & Valais 2007 ; Hautefeuille 2007 ; Nissen-Jaubert 2003 ; *Signes du pouvoir...* 2007 ; Archaeomedes 1998). Depuis la multiplication des fouilles sur de grandes emprises à partir des années 1980-1990, le critère spatial est bien évidemment sollicité pour discuter du niveau social des habitats d'élites, notamment en termes de surfaces et de distribution spatiale des bâtiments. Dans cette optique, J. Burnouf pour qui « l'espace, voilà le luxe et l'expression du pouvoir ! » propose, à côté de certains critères comme l'appropriation du sacré (cultuel et funéraire), le rapport au fait urbain et à l'environnement (aux hydrosystèmes et milieux humides notamment, parallèlement à la production / consommation d'ecofacts), de considérer l'espace occupé par élites à l'échelle du site. Parallèlement à la présence de vastes zones de stockage et d'artisanat, c'est le rapport entre l'« espace réservé », à l'écart, investi par les élites sous la forme de bâtiments, se distinguant par le nombre, la surface et la qualité de construction, et l'espace total du site qui est utilisé pour hiérarchiser les sites contemporains fouillés sur de grandes emprises, en trois catégories (**Fig. I-2**).

Ces estimateurs archéologiques de distinction, en cours de réexamen, sont déduits de la connaissance acquise sur la culture matérielle des sociétés médiévales et modernes, à l'échelle du site. La question posée ici est de savoir si d'autres critères, tout aussi concrets, mais à des échelles plus petites, peuvent être associés à cette grille de lecture. Nous proposons dans ce travail de recherche de tester la position dans l'espace – traditionnellement enjeu de pouvoir et de prestige dans toutes les sociétés hiérarchisées. Le cheminement épistémologique et interdisciplinaire a montré combien espace et identité sociale se répondent, et combien « l'organisation spatiale [n'est] pas seulement le reflet de l'organisation sociale, mais le miroir

même¹⁰ » (Paul-Levi & Segaud, 1983 : 29). Le rapport qu'elles entretiennent, mais aussi la production et la consommation de l'espace par les élites sont donc théoriquement accessibles par l'analyse de leur répartition géographique. C'est pourquoi le croisement de ces deux paradigmes, l'interaction élites/espace, permet d'envisager les pratiques sociales de l'espace comme participant de la distinction sociale. C'est du moins la problématique centrale de cette recherche qui s'interroge sur la validité et l'opérabilité de certains critères spatiaux (autre que ceux utilisés à l'échelle du site, comme la surface) en tant qu'estimateurs archéologiques de niveau social. Le terme « pratiques sociales de l'espace » est un terme sociologique récemment capté par les sciences du passé, qui permet de parler de tous les actes spatialisés d'un individu ou d'un groupe social, toutes les différentes formes d'utilisation de l'espace liées à un mode de vie et résultant de choix plus ou moins conscients, sociologiquement déterminés et déterminants (Di Méo & Buléon 2005 : 40 ; Bourin & Zadora-Rio 2007 : 39). Objet d'études depuis les années 2000, en histoire médiévale et modernes notamment, leur rôle potentiel dans la détermination sociale n'est pas réellement interrogé¹¹ – vraisemblablement parce que la matérialité de ces actes spatialisés ne constituent pas le point de départ des recherches menées à partir des textes, qui s'appuient avant toute chose sur la transcription de représentations, d'expériences spatiales vécues et perçues qui ne parlent pas directement de distinction sociale¹².

L'archéologie se présente donc comme la porte d'entrée privilégiée pour tenter de répondre à la question suivante : les pratiques sociales de l'espace – tout particulièrement celle qui consiste à choisir un lieu pour son habitat (un acte concret qui laisse une empreinte matérielle : la position topographique d'un site) – peuvent-elles être utilisées comme des estimateurs de détermination mais aussi de hiérarchisation sociale, au même titre que les *artefacts* et *ecofacts* ? Par extension, peut-on parler de *géofacts*¹³ ? Désigné comme postulat de départ pour expérimenter les pratiques sociales de l'espace comme estimateurs archéologiques, le principe anthropologique de l'emplacement de l'habitat ne livre cependant pas directement sa signification sociologique. La réponse ne peut être que méthodologique et réside avant tout dans la sélection de critères, variables et modalités d'analyse pertinents pour décomposer, tester et

¹⁰ Du point de vue des sciences du passé, et notamment de l'analyse spatiale en archéologie, un filtre s'impose naturellement en venant brouiller le miroir : celui de la transmission de l'information qui oblige à prendre en considération la question de l'exhaustivité des sites.

¹¹ Pour preuve, les actes du colloque de la SHMESP intitulé la *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations* (2007) ne contient aucune contribution touchant à la problématique de la distinction, caractérisation ou hiérarchisation sociales.

¹² Un contre-exemple très instructif sur les pratiques sociales de l'espace, matérialisées par des actes transmis par l'écrit : les études menées sur le monnayage des places occupées à l'église, de son vivant ou après sa mort, à l'Époque moderne, marqueur de distinction et de supériorité sociale (Crocq 2010 ; Viret 2010).

¹³ Le terme « geofact » est un néologisme anglophone, déjà utilisé en archéologie, pour les périodes préhistoriques notamment, pour désigner des éléments géologiques ressemblant à des objets façonnés par l'homme, et dont il est difficile de faire la différence. Ici, il faut l'entendre comme un fait spatial, comme un synonyme de pratique sociale de l'espace, qui pourrait faire le pendant aux *artefacts* et *ecofacts*.

interpréter les paramètres de ce choix. La construction des axes de recherche et des hypothèses repose ainsi sur une prise de distance volontaire par rapport aux modèles historiographiques traditionnels, afin d'expérimenter une grille d'analyse – une combinaison de critères centrés sur la question des pratiques sociales de l'espace – sur deux fenêtres d'étude, aux échelles spatiales et temporelles différentes.

I-1.2 : Une grille d'analyse en lieu et place d'hypothèses : les composantes spatiales d'une « archéogéographie des élites »

La réponse à la problématique centrale exposée ci-dessus viendra de l'observation, à différentes échelles de temps et d'espace, de la pertinence des résultats d'analyses. Ces analyses prendront la forme de tests, d'études de cas expérimentales. Car c'est bien ainsi que doit être appréhendé ce travail de thèse : il s'agit de tester méthodologiquement la pertinence et la validité de certains critères, variables et modalités spatiales afin d'apporter quelques éléments de réponse ou pistes de recherche à la réflexion générale sur les estimateurs archéologiques de niveau social, aux périodes médiévales et modernes. Les hypothèses proposées découlent d'une confrontation entre les critères généralement utilisées en archéologie avec nos propres questionnements, axes de recherche et conception de l'espace des sociétés anciennes en tant qu'objet de recherche. Il s'agit finalement de proposer une grille d'analyse pour réaliser une « archéogéographie des élites ».

L'objectif est de discerner quels critères sont plus prégnants que les autres, dans quelle proportion. Il sera nécessaire de s'interroger sur la (ou les) combinaison(s) de ces critères, dans quelles mesures elle(s) peu(t/vent) révéler les pratiques sociales de l'espace des élites ? Comment interpréter les changements de combinaison de ces critères, sont-ils l'indice d'une évolution dans la structure sociologique des élites, de mutations économiques ? C'est avant tout une combinaison de facteurs d'implantation (une grille d'analyse), plus qu'un unique paramètre archéologique, qui pourra nous renseigner sur les élites et leurs pratiques, et qui sera aussi susceptible de mettre en évidence des évolutions, des ruptures, des césures ou des continuités dans les choix du site d'habitat, que l'on pourra alors envisager comme la preuve spatiale (matérielle et idéale) de transformations socio-économiques.

I-1.2.a : Facteurs d'implantation, facteurs d'analyse spatiale

Au-delà des aspects purement méthodologiques de mise en œuvre des critères, variables et modalités d'analyse, la réflexion doit porter avant tout sur la nature de ces paramètres, en tant qu'hypothèses de travail pouvant naturellement être discutées et débattues. La diffusion des systèmes d'information géographique en archéologie a, non seulement, permis le développement de l'archéologie spatiale mais aussi engendré, dans un premier temps, des études « flirtant » avec un certain déterminisme géographique, en privilégiant avant tout les outils d'analyse propres à décrire le milieu physique. Aujourd'hui, si l'espace est plus largement pensé comme un objet hybride, entre « nature » et « culture » ; les paramètres utilisés dit « socio-environnementaux » pour mettre en évidence les facteurs d'implantations des établissements humains dans le passé demandent à être examinés, puisque sollicités à divers degrés *via* la question de la dynamique du peuplement (notamment l'habitat rural) – problématique actuelle connaissant un regain de dynamisme dans les années 2000 en regard des publications, programmes de recherche et travaux de thèse. Sans être exhaustive, on citera en particulier les travaux d'*Archaeomedes I et II* (1992-1994 et 1996-1999) suivis d'*Archaeodyn I et II*¹⁴ (2005-2007 et 2009-2011), Modys¹⁵ (2010-2013), TransMonDyn¹⁶ (2011-2014) ou encore le Labex DynamiTe¹⁷ (2012-...), mais aussi les thèses soutenues de F. Bertoncello (1999, sous la direction de Ph. Leveau, université d'Aix), de L. Nuninger (2002, sous la direction de F. Favory, université de Franche-Comté), de C. Gandini (2006, sous la direction de F. Dumasy, université Paris I), de N. Poirier (2007, sous la direction d'E. Zadora-Rio, université de Tours, publiée : Poirier 2010), ou encore d'E. Fovet (2010, sous la direction de F. Favory, université de Franche-Comté). Si la diachronie est bien présente (l'évolution sur la longue durée étant au cœur des problématiques), ce sont surtout la période protohistorique et antique qui fournissent le plus d'études ciblées chronologiquement. En revanche, les mille ans du Moyen Age (associés ou pas à la période moderne et contemporaine) ne font pas encore l'objet de telles recherches sur le peuplement, autrement que par les voies classiques de l'étude des textes.

Pour revenir à la question des facteurs d'implantation utilisés en archéologie spatiale, nous avons choisi de revenir en détails sur les travaux pionniers d'*Archaeomedes*, non pas sur les résultats ni les méthodes d'acquisition et d'analyse des données (Collectif 2000 ; Ouzoulias 2010) mais sur les postulats et hypothèses qui sous-tendent l'étude. Puis on examinera, dans le

¹⁴ ArchaeDyn : *Dynamique spatiale des territoires de la Préhistoire au Moyen Age.*

¹⁵ Modys : *Modélisation des dynamiques spatiales.*

¹⁶ TransMonDyn : *Modéliser les grandes transitions de l'évolution du peuplement dans l'Ancien et le Nouveau Monde: contraintes environnementales, interactions spatiales et innovations sociales dans la dynamique multi-échelles de systèmes complexes.*

¹⁷ Labex DynamiTe : *Dynamiques territoriales et spatiales.*

même esprit, un travail de recherche synthétisant justement les apports méthodologiques et heuristiques d'*Archaeomedes*, à savoir celui mené par N. Poirier dans le cadre de sa thèse, publiée sous le titre *Un espace rural à la loupe. Paysage, peuplement et territoires en Berry de la Préhistoire à nos jours* (2010).

1) L'« impact Archaeomedes » : les descripteurs spatiaux de la durabilité d'implantation

Le programme de recherche *Archaeomedes* est pionnier dans son genre : il a complètement renouvelé l'étude du peuplement, autour notamment du concept d'auto-organisation utilisé comme support théorique pour expliquer l'évolution et la durabilité des systèmes spatiaux. Après avoir étudié finement la dynamique et la structure du système d'habitat de deux périodes charnières (gallo-romaine, puis pré et post-industrielle) qui illustrent, en vallée du Rhône et à des degrés divers, la question de la résilience (*Archaeomedes* 1998 : 73-116 et 117-150) ; archéologues et géographes ont ensuite conduit des analyses spatiales à partir d'une base de données archéologiques et historiques centrée sur une fenêtre plus réduite située en Languedoc oriental, dans la plaine entre Nîmes et Montpellier, mais sur un temps plus long, entre le IIe siècle avant J.-C. et l'actuel. C'est justement cette partie de l'enquête dédiée à l'étude des « mécanismes de sélection géographique qui expliquent la réussite ou le déclin de certains sous-systèmes locaux et [qui] tente de faire la part du déterminisme systémique et du hasard dans ces évolutions » (*ibid.* : 11) qui propose des descripteurs pour chaque site, repris par la suite par nombre de travaux en archéologie spatiale. Descripteurs justifiés par des hypothèses, liées à la problématique de départ à savoir la mise en évidence des facteurs de durabilité de l'habitat sur la longue durée.

Pour comprendre le choix de ces facteurs, il faut d'abord examiner dans quel contexte scientifique s'inscrivent les travaux d'*Archaeomedes* en vallée du Rhône et comment l'espace est appréhendé. Clairement, les auteurs parlent de *système* : d'*habitat* pour les archéologues, héritiers de la *New Archaeology* des années 1970, puisque le peuplement est perceptible par les vestiges matériels d'implantations humaines, alors que les géographes utilisent le terme de *système spatial*. Si la notion de *système d'habitat* permet de rendre compte de « la multiplicité des interdépendances entre les ressources naturelles d'une région et la structure spatiale [des implantations] » (*ibid.* : 14), le *système spatial* est défini en géographie humaine (Pinchemel 1988) comme l'ensemble de « cinq fonctionnalités interdépendantes (appropriation, exploitation ou utilisation des ressources, habitat, circulation, subdivisions pour la gestion politique ou administrative) qui définissent l'aménagement de son territoire par un groupe, et

lui confèrent des caractéristiques spécifiques » (Archaeomedes 1998 : 15). Les sociétés en usant de ces fonctionnalités qui agissent en interaction entre elles, transforment le milieu « en un espace organisé selon des normes humaines » (*ibid.* : 27). Cet espace peut se décomposer en sous-systèmes – le réseau des habitats, ou de peuplement, s'imposant comme « les traces les plus persistantes », le sous-système « le plus visible et la forme sans doute la plus permanente » (*ibid.* : 25-27) autant que le réseau des chemins. Il constitue par ailleurs, « la trace spatiale par excellence de l'organisation des systèmes sociaux, de leur expansion ou de leur déclin. La valeur immobilisée, indurée dans les constructions contribue à renforcer l'inertie de cet élément du système spatial. Certes, beaucoup ont été détruits, abandonnés, oubliés. Mais le site une fois choisi tend à faire converger un ensemble de relations, qui se matérialisent progressivement dans des réseaux, lesquels contribuent en retour à figer l'implantation des habitats » (*ibid.* : 30). Considérée comme le révélateur de changements politiques et sociaux, l'analyse de la dynamique des systèmes de peuplement s'appuie sur des invariants qui permettent la comparaison dans l'espace et le temps, à savoir : l'espacement et la régularité de la trame spatiale, la forte hiérarchisation du système et la diversification fonctionnelle des lieux habités (*ibid.* : 31-35).

Dans l'optique de dégager et de mesurer l'importance de certains facteurs dans la durabilité d'implantation, l'analyse systémique conduite entre Nîmes et Montpellier a consisté à mesurer la relation entre la pérennité d'un établissement (sa capacité à durer jusqu'à nos jours) et certains indicateurs renseignés pour chacun des 679 sites recensés. Archéologues et géographes s'interrogent sur la raison des permanences observées dans le système de peuplement : « simple hasard, *site* avantageux, *situation* particulièrement favorable, ou fruit de l'accumulation et d'une longue valorisation ? » (*ibid.* : 174). L'« inégalité des chances » se rapporte-t-elle à des facteurs sitologiques, situationnels, fonctionnels et/ou hiérarchiques ? On voit là que ces descripteurs, réutilisés par les travaux postérieurs à *Archaeomedes*, ne sont définis à l'origine pour caractériser une implantation, mais bien pour déterminer les causes de résilience du peuplement. Si cela n'est pas fondamentalement contradictoire d'utiliser les mêmes facteurs pour étudier deux phénomènes différents (choix d'un lieu / réutilisation d'un lieu sur la longue durée), les hypothèses sous-jacentes méritent d'être explicitées (**Fig. I-3**).

→ *Critères sitologiques*

Celles posées pour les *descripteurs sitologiques* sont simples puisqu'il s'agit d'une part de « suggérer le paysage choisi par les fondateurs de l'établissement », avec l'altitude et un critère « combinant le contexte topographique et le sol dominant autour du site » (*ibid.* : 159-160) ; et d'autre part d'analyser le degré de reproduction dans les choix d'un emplacement en posant

l'hypothèse que « la tendance à implanter un habitat dans ou à proximité d'un lieu déjà occupé fournit une attractivité de ce lieu [...], qui peut dépendre des avantages offerts par certain site ou milieu géographique » et/ou de comportements d'opportunisme (réutilisation d'aménagements préexistants) (*ibid.* : 192).

→ *Critères situationnels*

L'originalité des travaux d'*Archaeomedes* en basse vallée du Rhône réside en partie dans la constitution de *descripteurs situationnels*, combinant l'expérience et l'intuition des archéologues et géographes en matière d'hypothèses à tester sur le système de peuplement, en tenant compte des invariants et des fonctionnalités du réseau. C'est pourquoi on trouve parmi ces descripteurs la distance à la voirie et le nombre de dessertes aboutissant au site – parce qu'il a déjà été démontré « le fort pouvoir discriminant du rapport à la voirie pour distinguer les classes d'établissements et fonder la modélisation des réseaux d'habitat » (*ibid.* : 160). L'hypothèse testée est donc « la probabilité pour qu'un établissement perdure à travers le temps augmente avec une meilleure accessibilité, qui favorise son insertion dans un réseau d'échanges », en insistant sur le fait qu'un établissement aurait « d'autant plus de chance de perdurer qu'il constitue un nœud privilégié dans un réseau de lieux habités et, qu'inversement, un nœud a plus de chance de se constituer là où un habitat persiste sur la longue durée » (*ibid.* : 193). Autre type de critère situationnel mobilisé, testant cette fois le potentiel des relations directes dans la pérennité des lieux habités : le nombre d'établissements contemporains connectés à chaque site par un même chemin pour « mesurer le degré d'articulation de l'établissement au réseau » local d'échanges, en matérialisant la « capacité de [chacun] à s'insérer dans le réseau régional de peuplement » (*ibid.* : 160 ; 165). La mobilisation du réseau viaire mérite d'ouvrir une parenthèse et de discuter ces descripteurs, non pas leur pertinence mais les modalités d'analyse. Se pose ici la question de l'absence de distinction hiérarchique du réseau : le nombre d'éléments desservant un site et la distance à « une voie, chemin ou route » (*ibid.* : 193) n'a justement pas la même valeur (quelle que soit la période) s'il s'agit d'une route plutôt qu'un chemin et *vice versa* : l'influence de ce paramètre aurait sans doute demandé à être interrogé. L'impossibilité de restituer des états datés du réseau n'explique pas cette absence, puisque les auteurs précise que « pour tous les autres descripteurs [que la superficie], l'information s'apparente plutôt à un cliché atemporel, extrapolé sur l'ensemble de la durée de vie de l'établissement » (*ibid.* : 161). En acceptant le caractère non exhaustif de l'information, on aurait pu prendre en considération un état hérité du réseau viaire à partir du réseau subcontemporain (cadastre napoléonien) ou actuel, hiérarchisé (niveau local, régional, etc.) et ponctuellement calé chronologiquement – d'autant plus que l'étude est centrée sur l'Antiquité et le Moyen Age, périodes pour lesquelles des tronçons peuvent être documentés par l'archéologie ou les sources écrites.

Parenthèse fermée, on trouve en complément des précédents critères mobilisant le réseau viaire, deux autres afin d'« évaluer la position de chaque établissement dans le réseau de peuplement contemporain » (*ibid.* : 197) ; il s'agit de la distance à l'établissement le plus proche et du nombre de voisins à moins d'un ou trois kilomètres (*ibid.* : 160) – une sorte de mesure de la « distance critique » (appelée ici « poids du voisinage ») pertinente puisque le niveau hiérarchique des sites est pris en compte. L'objectif est ici de « tester la relation entre la place d'un établissement dans un système d'habitat local à une période donnée et sa pérennité ultérieure. Les relations entre les établissements peuvent reposer sur la complémentarité, la proximité jouant alors de manière positive sur la pérennité d'un établissement ; il peut aussi s'agir de relations de concurrence, et la proximité peut alors entraver le développement d'un habitat d'ordre secondaire ou du même ordre » (*ibid.* : 197).

De l'analyse, il ressort finalement que ce sont les descripteurs situationnels, aux cotés du niveau hiérarchique, qui pèsent le plus dans la pérennité du système de peuplement. Sur le temps long, on trouve ainsi comme critères discriminants la position de carrefour et le nombre de relations contemporaines ; alors que par période, l'Antiquité (Ier siècle et Ve siècle après J.-C.) est davantage marquée par le niveau hiérarchique et la position de carrefour, le Moyen Age (XIe siècle) se distinguant par le rôle joué par la distance au plus proche voisin. La mise en évidence de ces facteurs de durabilité, outre leurs valeurs intrinsèques sur les processus du peuplement, a permis aux archéologues et géographes d'*Archaeomedes* de proposer des modélisations de la hiérarchie de l'habitat et des réseaux locaux en basse vallée du Rhône, en confrontant deux modèles. L'un théorique est fondé sur l'hypothèse d'une corrélation entre le niveau hiérarchique d'un habitat et le « pouvoir de contrôle territorial que cela lui confère théoriquement » en utilisant la distance comme facteur d'intensité (*ibid.* : 208). Le second modèle, de type empirico-déductif, s'appuie sur le croisement d'informations (descripteurs chronologiques, fonctionnels, techniques, sitologiques, situationnels) « qui illustrent la puissance d'un établissement et donc sa capacité à fonctionner comme une tête de réseau » (*ibid.* : 210). De ce croisement est issue une classification hiérarchique des établissements ruraux entre Nîmes et Montpellier, mis en perspective par l'interprétation des archéologues et confronté, pour validation, au modèle hypothético-déductif des géographes.

On n'aura bien sûr examiné, ici, qu'une partie seulement des travaux d'*Archaeomedes*, c'est-à-dire les paramètres d'analyse spatiale mis en œuvre pour modéliser la dynamique et la durabilité du peuplement entre les *oppida* et les métropoles de la basse vallée du Rhône. Depuis, ces critères ont été repris – rarement dans leur totalité – appliqués à d'autres espaces et temporalités pour étudier le peuplement, l'occupation du sol, l'espace rural en général. Le

caractère novateur de ces recherches, la transposition des concepts, outils et méthodes issus de la géographie humaine a bien été intégrée par la communauté scientifique archéologique depuis la publication (1998), citée désormais comme une référence. Si le dynamisme en matière de méthodologie s'est poursuivi au travers du réseau ISA (Information spatiale en archéologie) mais aussi dans les travaux d'*Archaedyn* (2005-2007 ; 2009-2012) – notamment au sein de l'atelier « Peuplement et territoires » qui s'attachait à perfectionner les indicateurs quantitatifs pour rendre compte de l'intensité et la dynamique du peuplement et les indicateurs qualitatifs pour la typologie hiérarchique de l'habitat (Archaedyn 2008 : 141-154) – puis dans ceux du GDR *Modys* (2010-2013) et enfin de l'ANR *TransMonDyn* (2011-2014)– la question des descripteurs sitologiques et situationnels n'est plus formulée de la sorte parce que les axes de recherche ont évolué. Avec le programme *Archaedyn*, « l'espace [...] devient l'objet d'étude et l'information archéologique une propriété » (Favory, Nuninger & Sanders 2012 : 305), ce qui favorise la combinaison d'approches locales (le site) et contextuelles (de portions d'espace aux alentours du site) qui mobilisent toujours des attributs topographiques, pédologiques et archéologiques. L'objectif est d'appréhender « la logique d'implantation effective des groupes [pour la confronter]au potentiel global d'une micro-région, [en] mettant en évidence les milieux totalement délaissés et ceux qui sont véritablement recherché » (*ibid.*). La durabilité est par ailleurs toujours au cœur des problématiques et la recherche de critères et méthodes pour la mesurer s'est poursuivie, en tentant de caractériser l'espace avec des valeurs comme l'héritage par l'intermédiaire d'une variable dite « legs du voisinage » (par rapport aux autres sites, au réseau de communication) (*ibid.*). La multiplicité des approches et des collaborations, depuis maintenant une vingtaine d'années, prouvent que le rôle de « l'humain » dans la structuration de l'espace et leurs interactions sur la longue durée reste un élément complexe à saisir. Cette recherche est d'ailleurs toujours d'actualité en archéologie spatiale, mais aussi environnementale – en étroite connexion avec les autres SHS – au travers de travaux comme ceux du Labex *DynamiTe* qui s'empare de la question de la territorialité des sociétés contemporaines et anciennes, en relation avec les préoccupations actuelles autour des effets du changement global et des enjeux du développement durable.

2) *L'après Archaeomedes : automatismes et déterminismes*

Le choix d'examiner les travaux de N. Poirier (Poirier 2010) s'explique en partie par le constat ci-dessus – à savoir l'intérêt mais aussi la difficulté de mise en œuvre des critères sociaux dans les analyses spatiales depuis *Archaeomedes* – et aussi par le fait que l'auteur énonce et définit clairement les diverses composantes de l'espace qu'il compte analyser. Le sujet et la

méthodologie mise en œuvre sont par ailleurs représentatifs de l' « après *Archaeomedes* »¹⁸. En appelant à une « archéologie des espaces ruraux », l'auteur présente les facteurs d'implantation qu'il utilise – facteurs que l'on retrouve dans la plupart des études actuelles (années 2000-2010) sur les dynamiques du peuplement, l'occupation du sol, l'habitat rural et les relations sociétés / milieux à l'interface de plusieurs courants scientifiques (archéologie du paysage, archéologie spatiale, morphologie planimétrique, etc.) qui exploitent plus ou moins les mêmes types de sources et données (archéologiques, cartographiques, textuelles, etc.) compilées et analysées sous SIG. Ce ne sont évidemment pas sur les résultats, ni sur la qualité des analyses produites que la discussion portera mais sur les hypothèses (c'est-à-dire les paramètres d'analyse) qui sous-tendent l'étude, axée sur l'évolution des rapports entre les sociétés du passé et leur espace en milieu rural, l'occupation du sol sur la longue durée (Préhistoire au XIXe siècle) pour aboutir *in fine* à une modélisation des dynamiques spatio-temporelles.

Pour mener son enquête, centrée sur une fenêtre de trois communes du Cher (micro-échelle donc), N. Poirier s'attache à restituer les « composantes d'un espace anthropisé » (*ibid.* : 12) qu'il décompose en « espace produit (constitué de paysages, du peuplement, de voies de communication), espace perçu et représenté (qui charge l'appréhension de l'espace d'un contenu), espace vécu (qui correspond à l'aire des pratiques spatiales d'un individu) et l'espace social qui naît de l'imbrication entre des lieux et des rapports sociaux » (*ibid.* : 131). Au final, trois composantes spatiales organisent la progression de l'étude vers les modélisations finales de l'occupation du sol, à différentes échelles temporelles et spatiales (**Fig. I-4**) :

- le peuplement, problématisé autour de la question de la dynamique de l'habitat et de l'exploitation du milieu (*ibid.* : 51-103) ;
- les réseaux et trames, considérés comme les vecteurs de l'insertion des points de peuplement isolés et groupés, analysés pour leur rôle d'irrigation socio-économique et de marqueur de la construction de l'espace anthropisé (*ibid.* : 104-129) ;
- et les territoires, envisagés comme l'addition de l'espace vécu et de l'espace social, examinés sous l'angle de l'appropriation de l'espace par les sociétés (*ibid.* : 131-160) .

Le découpage est net, tellement d'ailleurs qu'il déconnecte des objets spatiaux qui interagissent les uns sur les autres, notamment au niveau du peuplement. Ainsi, après avoir analysé son évolution diachronique, l'auteur s'attache à étudier les facteurs d'implantation des 39 établissements inventoriés (gisements archéologiques pour la période allant de la

¹⁸ Nous espérons qu'il n'y aura pas de méprise sur la démarche, il s'agit avant tout du compte rendu d'une étude publiée (donc reconnue valide, en l'état de la recherche) pour approfondir notre réflexion sur les critères d'analyse.

Protohistoire au XIe siècle ; puis prise en compte de la documentation écrite pour les XIe-XIXe siècles), discriminés chronologiquement (6 phases) et classés hiérarchiquement (4 classes). Ces facteurs, pour N. Poirier, répondent à une préoccupation : « s'accommoder de l'espace » (*ibid.* : 64). C'est là une vision assez déterministe du peuplement, laissant entendre que les sociétés passées s'adaptent avant tout au contexte en présence. La démarche même soutient cette idée, puisqu'il est question de « décrire les facteurs permettant d'expliquer la localisation géographique des lieux habités » : on ne parle pas de stratégies d'implantation relevant de pratiques sociales de sociétés et/ou de groupes sociaux. Ce qui explique sans doute le recours à des facteurs d'analyse somme toute très classiques, dont le choix est argumenté, assez rapidement autant pour ceux ressortant du « naturel » que de « l'humain ». Il s'agit pourtant d'hypothèses – certes testées à maintes reprises depuis les travaux d'*Archaeomedes* – sur l'espace et les pratiques des sociétés, qui mériteraient d'être justifiées autrement que par des contraintes, à savoir la disponibilité des ressources cartographiques ou les limites du corpus.

→ *Facteurs « naturels »*

Ainsi du côté du « naturel » : « les facteurs liés au milieu d'implantation des établissements interviennent pour expliquer leur survie et leur développement. Les contraintes d'accès à l'eau sont évidemment primordiales. On imagine que celles liées au relief doivent en revanche jouer un rôle plus limité dans cette région peu accidentée. Tout au plus pourra-t-on déduire des choix d'implantation liés au confort des occupants (par les choix de versants abrités des vents dominants par exemple). Quant à la contrainte de la qualité des sols, elle devra être analysée *in fine* par comparaison avec les choix réalisés pour les espaces cultivés » (*ibid.* : 64-65). Pour résumer davantage, il s'agit d'analyser la distance moyenne aux cours d'eau, la valeur des pentes, l'exposition des versants et enfin les types et les qualités des sols à l'emplacement des sites – les descripteurs « sitologiques » développés dans *Archaeomedes*.

→ *Facteurs « humains »*

Pour ce qui est de « l'humain », N. Poirier reconnaît la difficulté d'aborder les phénomènes sociaux ou économiques car « cela nécessite une sévère critique du corpus utilisé, la définition de critères mesurables plus sensibles à la critique et à la discussion, dans la mesure où ils constituent une simplification importante de phénomènes souvent complexe. Les phénomènes susceptibles d'être mis en œuvre dans l'explication de la distribution des établissements sont nombreux, mais tous ne peuvent pas l'être dans le cadre de cette étude, en raison même du changement d'échelle. Les limites propres au corpus d'établissements archéologiques (imprécision chronologique, faiblesse quantitative de l'effectif, longue durée concernée) réduisent la possibilité d'utiliser certains critères utilisés par exemple dans le cadre

du programme *Archaeomedes* [les descripteurs « situationnels »]. Il faut donc définir des critères socio-économiques pertinents sur l'ensemble de la période documentée par les données archéologiques et les sources écrites, permettant de contribuer à expliquer les choix d'implantation des points de peuplement » (*ibid.* : 75).

L'auteur en propose alors trois : la distance au chemin le plus proche, la présence d'établissements agricoles ayant existés antérieurement et l'existence d'une mise en valeur antérieure de l'espace environnant (épandage). Sans remettre en question la pertinence des critères choisis, on regrette que le chapitre IV consacré aux *Réseaux et trames* n'aient pas été pris en compte dans les critères d'implantation. Car la relation sites / chemins (en termes distance) n'a d'intérêt que dans la mesure où l'on connaît la hiérarchisation du réseau viaire¹⁹ – celui qui « lie les points de peuplement ». Comme précédemment pour *Archaeomedes*, on fera remarquer que s'installer à proximité d'un chemin de niveau local ou d'une voie de portée régionale n'est, bien entendu, pas équivalent et on ne peut ignorer cet impact lors du choix du site. Il aurait été d'autant plus intéressant de corrélérer ce facteur avec les établissements par période et par statut hiérarchique. On pourrait opposer à cette suggestion la question de la contemporanéité du réseau reconstitué avec les sites archéologiques étudiés (de la Protohistoire au XIXe siècle) : évidemment, ce réseau est le produit de siècles de créations, reprises, abandons, transformations à différentes échelles et nous n'aurons jamais la possibilité de reconstituer des états protohistoriques, antiques, médiévaux, etc. Il reste qu'il aurait été pertinent d'observer la distribution des établissements par rapport à cet état transmis, pour en déduire (ou pas) des interactions possibles (attraction, polarisation, etc.). La restitution de l'organisation, de la structuration et de la hiérarchisation du réseau viaire ont pourtant été réalisées dans le chapitre suivant (*Réseaux et trames*), à partir du réseau subcontemporain documenté par le cadastre napoléonien, la cartographie/planimétrie anciennes et des mentions textuelles. Tout comme il est dommage de ne pas avoir intégré l'analyse du parcellaire dans la partie « Exploitation des ressources et évolution du paysage : modéliser l'espace » (chapitre III : *Peuplement*) puisque l'auteur traite de l'occupation du sol et de mise en valeur des parcelles... De même, le parcellaire, décrit comme « l'unité de base d'appropriation de l'espace » (*ibid.* : 114), est l'objet d'une succincte analyse morphologique²⁰ : des « unités morphologiques » sont mises en évidence afin de déterminer l'influence, le rôle morphogénétique du réseau hydrographique, du réseau viaire et des points de peuplement sur les formes du paysage. Pourquoi ne pas avoir intégré ces

¹⁹ On renvoie ici aux remarques émises également par M. Watteaux sur la discordance entre les échelles cartographiques choisies par N. Poirier (cadastre napoléonien) et la méthode de hiérarchisation selon les tris numériques développée par E. Vion (repérage des carrefours à partir de cartes au 1/1 000 000) (WATTEAUX 2010)

²⁰ On renverra ici aux limites méthodologiques relevées par M. Watteaux dans son compte-rendu (WATTEAUX 2010).

analyses dans le chapitre traitant des *Territoires* (chapitre V), consacré justement à l'appropriation de l'espace par les sociétés (*ibid.* : 131) ?

Finalement, l'examen un peu critique du squelette de ce travail – par ailleurs, très bien documenté et surtout percutant sur la question de la dynamique et la modélisation du peuplement d'une micro-région (Sancergues) à l'échelle régionale (le Berry) sur le temps long – permet le constat suivant sur les facteurs d'implantation utilisés dans les analyses spatiales : les corpus de sites avec des fourchettes chronologiques importantes semblent être vécus comme des freins à l'expérimentation de critères relatifs au « social », au « situationnel ». Peu d'hypothèses sur l'interaction entre les sociétés et leurs espaces sont finalement proposées, et l'on peut aller jusqu'à poser, comme l'a fait M. Watteaux, la question de l'existence d'un objet historique à interroger, documenter, remettre en question (Watteaux 2010 : 263-264) ? La « genèse et l'évolution de chacune des composantes de l'espace rural » (Poirier 2010 : 14) n'en est pas un ; cela explique sans doute que la restitution des trames et des réseaux, permise par l'exploitation du cadastre napoléonien, apparaît presque comme une fin en soi dans ce genre d'études. Elle reste souvent déconnectée du semis de points habités et n'entre pas dans les batteries de statistiques spatiales mises en place pour dégager les facteurs d'implantation. Trames et réseaux sont pourtant des objets spatiaux capables d'interagir au moment du choix du lieu d'implantation, quels que soient la période ou le rang hiérarchique.

Sans nier l'apport considérable des études « post-*Archaeomedes* » d'un point de vue méthodologique, toutes louables pour la rigueur des traitements des corpus de sites (datation, hiérarchisation et modélisation de la dynamique du peuplement) et leur ouverture vers les sciences statistiques et géomatiques, il semble d'un point de vue épistémologique que l'objet d'étude (l'espace) n'est pas encore bien circonscrit pour les périodes historiques. Milieux, paysages et territoires sont portés en tant que paradigmes, mais peuvent aussi se confondre, recouvrir des réalités différentes d'un chercheur à l'autre, sans être suffisamment bien explicités et finalement interrogés en termes d'interactions avec les sociétés passées. Par ailleurs, s'il n'est plus question d'appréhender seulement l'espace comme support physique, la dimension sociale de l'espace, la production et la consommation qu'en font les sociétés anciennes sont encore peu explorées, alors que l'outil (les SIG), les sources (archéologiques, planimétriques, écrites) pourraient le permettre, à l'image des collègues protohistoriens qui testent depuis plus de 30 ans les concepts issus des autres sciences humaines et sociales et proposent des critères et modalités d'analyses pour faire « parler » l'espace, cette dimension plus que silencieuse.

I-1.2.b : Décomposer l'espace des élites, composer une « archéogéographie des élites »

La décomposition du choix du site en éléments d'analyse requiert donc d'exposer notre conception de l'espace des sociétés anciennes en général, celui des élites en particulier, pour finalement se positionner épistémologiquement, sans pour autant s'enfermer dans un quelconque dogmatisme disciplinaire, puisque par définition ce sujet d'archéologie médiévale et moderne se veut transversal, ouvert sur l'ensemble des sciences humaines et sociales.

C'est néanmoins du côté de l'archéogéographie que l'on trouve des contours suffisamment souples pour contenir l'ambition mais aussi l'esprit général de ce travail de thèse. On l'a vu précédemment, cette discipline récente se donne en effet pour projet « l'étude de l'espace des sociétés du passé et de ses dynamiques, dans toutes ses dimensions [sur la longue durée et à des échelles d'analyse variables] ». Il s'agit finalement d'étudier « l'histoire de la transformation de l'espace géographique en écoumène habitée, exploité, aménagé, transmis, hérité » (Chouquer 2004 : 17). C'est cette définition, proche de celle développée dans les années 2000 par les tenants du « tournant géographique », largement tournés vers la sociologie et l'anthropologie – tout en apportant une profondeur temporelle essentielle, autour des notions d'héritage et de résilience qui lient le passé et le présent – qui nous permet d'envisager l'espace du passé comme le socle, mais aussi la banque de données des interactions entre les hommes et ce qui les entoure, à différentes échelles de temps et d'espace. L'espace est ici nécessairement envisagé comme un objet hybride, au croisement de faits naturels et sociaux – faits enregistrés dans les composantes et agencements spatiaux, et qui enregistrent eux-mêmes des pratiques sociales, récentes ou anciennes, héritées ou nouvelles. C'est pourquoi, l'archéogéographie étudie à la fois « des objets géographiques ordinaires et planifiés des sociétés passées (morphologie et dynamiques des habitats, voies et parcellaires, par exemple), la plupart sous forme hybridée », mais aussi « les territoires, les représentations que les sociétés anciennes ont de leur espace et de l'influence de ces représentations sur les formes concrètes, [...] les modalités non linéaires et non périodisées de la dynamique des espaces, les objets en réseaux et dynamiques de ces réseaux ». C'est finalement une association des « objets de la morphologie descriptive physique et humaine, de l'archéologie spatialiste et de l'histoire des représentations de l'espace » (Chouquer 2003).

Différentes approches et méthodologies²¹ – menées distinctement ou combinées au sein d'une même étude – participent donc de cette lecture géographique des sociétés anciennes, qu'elles portent sur l'étude des milieux, des paysages et des territoires. C'est précisément cette décomposition de l'espace que l'on souhaite adopter pour mener les différentes analyses et répondre à notre problématique centrée sur les élites rurales et leurs modes de distinction inscrites dans l'espace, et non, sur l'espace rural au Moyen Age et à l'Époque Moderne. C'est bien cette précision qui fait que la grille d'analyse proposée n'a pas vocation à figer l'espace, en tant qu'objet d'étude. On cherche seulement ici à organiser notre réflexion autour des pratiques sociales, en les articulant avec les positions épistémologiques actuelles d'un pan de l'archéologie médiévale et moderne au cœur du renouvellement des problématiques sur les relations sociétés / milieux (Burnouf 2008) et de l'archéogéographie, qui nous semble être au carrefour des différentes approches existantes sur l'espace des sociétés anciennes. Dans cette perspective, il est question de tenter de « rénover » un objet de recherche relativement « usé », on l'a vu (l'implantation topographique des élites médiévales et modernes), par l'intermédiaire d'hypothèses : des critères et des modalités d'analyse sur le milieu, le paysage et le territoire – des notions aujourd'hui plus que polysémiques (**Fig. I-5**).

1) Le milieu, support et ressources à exploiter : des critères sitologiques

Sous la notion de milieu, on entend parler des conditions physiques (au sens géographique), de l'« environnement », de ce que les sociétés ne peuvent radicalement transformer mais éventuellement aménager. La définition du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* circonscrit ce terme comme étant « à la fois une série de déterminants, un ensemble de ressources et un enjeu » (Lévy & Lussault 2003 : 619-620) pour un individu, un groupe social, une société. C'est bien en ce sens que nous souhaitons interroger le milieu, comme un des facteurs d'implantation topographique des élites.

Depuis la diffusion des travaux d'*Archaeomedes* (1998) et la multiplication des études sur le peuplement, on parle plus fréquemment de critères « sitologiques ». On retrouve naturellement ces critères dans la majorité des études d'archéologie spatiale – leur analyse étant d'autant plus facilitée par les outils de traitement disponibles dans les SIG et l'accessibilité aux ressources numériques (bases de données géographiques de l'IGN, notamment). Jusqu'au début des années 2000 (*Temps et espaces de l'homme...* 2004), ces critères étaient parfois les seuls à

²¹ Voir l'immensité du champ disciplinaire et la multitude des intitulés qui concernent l'étude des dynamiques et des interactions entre les sociétés anciennes et leur(s) espace(s), telles que : l'archéologie spatiale, l'archéologie environnementale, l'archéologie du paysage, l'archéologie agraire, la morphologie planimétrique, la géographie historique, l'histoire rurale, etc... (CHOUQUER & WATTEAUX 2013).

être interrogés pour caractériser l'implantation de sites archéologiques... Au risque de proposer des interprétations déterministes et finalement de n'utiliser que les fonctions d'analyse des SIG les plus courantes, sans chercher à adapter l'outil à la problématique. Cette pratique est aujourd'hui dénoncée (Ouzoulias 2012), la tentation dépassée puisqu'absente des publications de ces dernières années (Archaedyn 2008 ; Poirier 2010 ; Carpentier & Marcigny 2012). Même si la qualité et la quantité des données sur le paléo-environnement augmentent depuis une quinzaine d'années, les échelles spatiales et temporelles restent incompatibles et ces données ne sont pas prises en compte dans les analyses spatiales (couvert ou ambiance végétale).

Critères

Pour les élites médiévales et modernes, on a choisi de considérer les conditions géographiques locales et les ressources « naturelles » disponibles ; l'hypothèse ou plutôt le postulat de départ est que la localisation de l'habitat réponde, outre à la fonction de résidence, à une vocation agricole qui s'exercerait dans les alentours proches du site choisi. Il s'agit donc de prendre en compte :

- le *sous-sol*, à savoir la nature géologique induisant pour partie la qualité des sols ;
- la *topographie*, soit l'altitude, le faciès topographique dominant et l'exposition des pentes au soleil qui entrent hypothétiquement en jeu pour favoriser les conditions (réelles et idéelles) d'habitat, mais aussi l'exploitation agricole ;
- le *réseau hydrographique* principal (rivière, fleuve), secondaire (cours d'eau, ruisseaux) et ponctuel (sources, fontaines) ainsi que les infrastructures associées (moulins et étangs tout particulièrement) afin de prendre en considération le rôle (économique, social, symbolique) joué par l'eau dans les sociétés anciennes ;
- et la *mise en valeur du terroir*, c'est-à-dire la nature agricole des masses de culture au début du XIXe siècle (état du cadastre napoléonien), en privilégiant plutôt une approche focale (parcelles environnant la parcelle d'implantation de l'habitat) plutôt qu'en s'intéressant uniquement à la parcelle bâtie en elle-même.

On ne peut pas dire qu'il s'agit vraiment de « tester » ces facteurs, puisque ce sont des critères qui étaient jusqu'alors privilégiés à tout autre pour caractériser le lieu d'implantation des élites médiévales et modernes. L'intérêt ici est de les associer à d'autres et d'essayer d'apprécier leur poids véritable dans le choix du site – il n'est évidemment pas question de rejeter leur implication mais de la mesurer dans un panel de paramètres plus vaste, ouvert sur d'autres facettes de l'espace que strictement focalisé sur le milieu, ses ressources et ses mises en valeur potentielles. De plus, le poids de ces caractères physiques demande à être examiné avec

un certain recul, puisqu'il sont avant tout représentatifs d'une région : sous-sol, topographie, hydrographie et mise en valeur agricole répondent à une logique géographique et sont généralement interdépendants. Selon les études de cas, la redondance peut éventuellement être relativisée, au moment des traitements statistiques, par la création d'un ultime critère résumant les informations géographiques circulaires.

Modalités

Au niveau des modalités d'analyse, ce sont les *qualités ou valeurs quantitatives intrinsèques* des critères qui sont questionnées à l'emplacement des sites, excepté pour le réseau hydrographique qu'il est plus naturellement plus pertinent d'interroger en termes de *distance métrique* (euclidienne) pour mesurer la proximité et l'accessibilité à une ressource essentielle, l'eau dont l'usage a pesé dans les économies anciennes (force hydraulique, pisciculture, taxes, transport, etc). Concernant les variables, propres à chaque critère, elles varient évidemment en fonction des cas d'étude – en essayant tout de même de les uniformiser un minimum, afin de favoriser les comparaisons.

2) Le paysage, lieu des insertions et des résiliences : des critères planimétriques

Si le milieu est un critère d'analyse courant pour expliquer le choix des sites, quels que soient la période et le niveau social, le paysage – au sens où on l'entend ici, c'est-à-dire comme l'entendent les archéogéographes (Robert 2011) – est relativement peu sollicité en tant que facteur d'implantation ou indicateur social pour qualifier un ou une série d'établissements. Souvent synonyme de « milieu », le paysage est un objet complexe à appréhender par les seules méthodes de l'archéologie spatiale qui s'intéresse avant tout aux interactions spatiales entre les lieux (questions sur la localisation ; la nature, la fonction et le statut des flux) selon la définition géographique du « réseau ». L'approche archéologique dérivée de l'analyse spatiale entraîne une déconnexion des objets entre eux selon leur nature et fonction (parcellaire / réseau viaire / habitat) et un découpage du temps en périodes qui répond à des problématiques axées principalement sur les dynamiques du peuplement.

L'archéogéographe s'intéresse aussi au paysage en tant que réseau, mais en le considérant comme le résultat de l'interaction entre les flux (circulation), les formes en plan (traces des flux dans le sol) et les modelés (matérialité en trois dimensions des formes) – d'origine naturelle et anthropique, sur le temps long. Voies, parcelles et habitats constituent les éléments d'une trame résultant de l'interaction permanente entre les sociétés et leurs

milieux, dont la transformation et la transmission sont dynamiques dans le temps et les formes. L'analyse du paysage porte spécifiquement sur l'ensemble des formes et des modèles renseignés ponctuellement par les données archéologiques, transcrites par les relevés de terrain ou révélées par prospections (pédestres, aériennes), mais aussi enregistrés en planimétrie, sur des documents anciens d'échelles diverses (cadastre napoléonien, cartes et plans des XVIIIe-XIXe siècles) et récents (photographies aériennes, cartes topographiques) compilés et traités dans un SIG (*ibid.* ; Costa & Robert 2009). Il reste que le but d'une analyse archéogéographique est la compréhension des processus d'organisation et de transmission du paysage d'une fenêtre donnée – et non pas la reconstitution d'une succession d'états datés, ni d'ailleurs celle du paysage d'un site à un temps T, ou plus généralement d'une certaine catégorie sociale sur une période chronologique. En suivant le raisonnement et les étapes d'analyse des formes du paysage, il est néanmoins envisageable d'orienter les interprétations selon nos axes de recherche – c'est du moins ce qu'il sera expérimenté dans les études de cas.

Critères

Dans un premier temps, l'analyse consistera, de manière classique, à rechercher et mettre en évidence les types d'organisation (trames paysagères structurant la zone d'étude), les discontinuités (anomalies liées au peuplement), mais aussi l'articulation et la hiérarchisation des différents réseaux (viaire notamment, local et supra-local). Il s'agit ensuite d'étudier comment les habitats d'élite viennent s'insérer et se connecter dans le paysage – héritage à la fois de logiques géographiques et sociales anciennes, mais aussi lieu de nouveaux ancrages et projections qui sont du ressort des pratiques sociales. Ces mêmes sites peuvent théoriquement être des éléments attracteurs, soit « en permettant une mise en connexion dans le temps », et/ou morphogénétiques, c'est-à-dire « en exerçant une influence persistante sur les formes, au-delà de leur époque de création et de fonctionnement » (Robert 2011 : 135).

L'approche développée en archéogéographie à partir de la planimétrie permet ainsi d'expérimenter des facteurs d'analyse portant sur les formes et les flux, en interrogeant toujours la problématique centrée sur les estimateurs de distinction sociale. On pense ainsi tout particulièrement à deux éléments du paysage, déjà présents dans l'historiographie des élites, sollicités pour illustrer les manifestations du pouvoir, à savoir la capacité des habitats d'élite à créer des formes caractéristiques dans le paysage, à l'image des parcellaires radio-concentriques générés par les « châteaux » (Querrien 1994 ; Watteaux 2004b) et les relations étroites de ces mêmes « châteaux » ou « bourgs castraux » avec le réseau viaire (Laffont 2008 ; Bruand 2012) pour des raisons stratégiques, entendues militaires et économiques. Ce sont ces mêmes paramètres que l'on souhaite tester, en prenant néanmoins en considération toutes les logiques

régissant la formation des paysages, en s'interrogeant spécifiquement sur l'impact de l'insertion des élites dans les trames enregistrées dans les planimétries des XVIIIe-XIXe siècles. Parce que l'étude de la relation entre le pouvoir et l'aménagement du paysage nécessite aujourd'hui de ne plus « illustrer la description des pouvoirs par une surinterprétation des formes mais [d']apprécier en quoi ces pouvoirs, à différentes échelles, contribuent à donner forme à l'espace [...] et comment ces formes « projetées » composent avec des matérialités déjà en place et profondément hybridées » (Watteaux 2008 : 275). Ce qui amène à poser les questions suivantes : comment les sites se glissent-ils dans les logiques spatiales antérieures ? A l'inverse ou de manière différentielle, sont-ils à l'origine de transformations, de créations de nouvelles trames ? Produisent-ils des formes spécifiques, des anomalies, des discontinuités parcellaires ? La création d'un critère pour traiter ces questions revient donc à poser une hypothèse sur :

- la *relation entre les sites et la trame parcellaire*, soit évaluer le rôle morphogénétique de chaque habitat d'élites (enregistré dans le paysage du XIXe siècle), à l'échelle de la fenêtre d'étude.

Au-delà de la morphologie, mais dans la même perspective, il faudra aussi s'interroger sur le « poids » des sites dans la matérialité des flux, en termes de tracés mais aussi d'itinéraires. Les habitats d'élite influent-ils sur le réseau viaire déjà existant, de quelles manières ? Comment s'insèrent-ils dans la hiérarchisation et le système des routes et chemins antérieurs à leur installation ? Sont-ils à l'origine de nouveaux éléments du réseau, de quels niveaux ? Leurs positions témoignent-elles de prédilection particulière, avec le réseau local, supra-local, régional voire plus ? Ici, on aura recours à un critère déjà formulé par l'équipe d'*Archaeomedes* (1998), mais enrichi par l'apport de connaissances issues de l'analyse préalable du réseau viaire, notamment sur le statut hiérarchique des différents tronçons ; il s'agit de :

- la *relation entre les sites et le réseau viaire*, par l'intermédiaire de différentes mesures telles que le nombre de voies présentes à moins de 100 m et de 500 m, mais aussi surtout le nombre de voies de statut local, micro-régional et régional (et plus) dans un rayon de 500 m de distance de chaque site.

On souhaite donc tester le rôle des élites médiévales et modernes dans la construction du paysage, mais aussi la capacité de résilience de leur implantation sur le temps long. Cela revient à s'interroger également sur la manière dont les planimétries des XVIIIe-XIXe siècles ont enregistré et transmis leur rôle d'attracteur et/ou de morphogène dans le paysage. Les critères

planimétriques vont ainsi permettre de tester l'hypothèse de l'impact matériel des élites, leur capacité de marquer durablement le paysage.

Modalités

A ces critères d'analyse complexes, dont les variables devront s'adapter aux spécificités des études de cas, répondent des modalités d'analyse simples et transposables quelles que soient les échelles de temps et d'espace, à savoir des qualités intrinsèques tels que présence / absence, procédés, intensité pour la relation entre les sites et la trame parcellaire ; mais aussi des valeurs pour caractériser la relation au réseau viaire afin de déterminer s'il s'agit de critères valides pour la détermination sociale.

3) Le territoire, surface des relations sociales à agencer : des critères situationnels

S'il n'existe pas de définition unique du territoire (Brun 2010), la signification de ce concept varie entre les disciplines, mais surtout selon que l'on lui attribue un sens majoritairement sociologique (identité culturelle d'une portion d'espace ou représentation de que l'on s'en fait), économique (mise en valeur des ressources d'une portion d'espace) ou politique (portion d'espace appropriée par un pouvoir). Il est néanmoins admis qu'il est le produit de l'interaction entre ces différentes composantes matérielles et idéelles (Elissalde 2005).

Travaillant sur la question de la distinction sociale, c'est son acception sociologique que l'on a retenue, soit celle d'un « agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social, et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité » (Lévy & Lussault 2003 : 910). Plus prosaïquement, on entend parler pour le passé de la distribution et de l'organisation spatiales (et donc sociales) des lieux habités, des modes d'appropriation de l'espace et des représentations que s'en font les sociétés (espace vécu, espace perçu) – problématiques aussi bien abordées par l'archéologie spatiale / du paysage / de l'espace rural, l'archéogéographie, l'histoire selon des documents, sources et méthodes différents.

Critères

Encore une fois, c'est un des termes d'*Archaeomedes* (1998) qui a été retenu pour qualifier les critères relatifs au territoire, à savoir « situationnel », pour rendre compte du facteur social autant que du facteur physique. Ce sont précisément ces facteurs orientés vers les

relations sociales inscrites dans l'agencement de l'espace que l'on souhaite tout particulièrement explorer, à l'aide des outils et méthodes de l'analyse spatiale et plus généralement des concepts issus de la géographie humaine. Il s'agit de prendre en considération les lieux et les objets situés dans l'environnement des sites d'habitat d'élites, qui matérialisent l' « autre » en tant que groupe social – et de reconstituer au préalable, à partir de la cartographie ancienne notamment, les éléments du « paysage social ».

Le rapport à l' « autre » peut être de plusieurs natures, selon les informations dont on dispose et l'angle d'analyse choisi. Compte tenu de la problématique de départ, il semble intéressant d'observer comment les points du contexte situationnel s'organisent les uns avec les autres, quels sont les « liens matériels ou immatériels qui assurent la liaison entre [les] différents lieux » (Pumain & Saint-Julien 2004 : 90) : il s'agit de comprendre le fonctionnement du réseau, du maillage territorial hérité, en place et en construction, pour renseigner les relations sociales. L'idée sous-jacente est d'expérimenter le concept de *centre(s) et de périphérie(s)* sur l'ensemble des points utilisés (lieux habités), afin de repérer d'éventuels phénomènes de concentration et gravitation, d'attraction et répulsion de certains sites autour d'autres lieux habités contemporains, antérieurs ou disparus. Développé par les géographes et économistes et transposé à l'archéologie notamment pour les périodes protohistoriques (Brun 1999), le concept de centre(s) et périphérie(s) permet avant tout de qualifier « une relation inégale entre deux types de lieux : ceux qui dominent ce système et en bénéficient, les centres, et ceux qui le subissent, en position périphérique » (Lussault & Levy 2003 : 141). L'objectif est évidemment d'étudier la position des habitats d'élite par rapport aux différents lieux habités, pour déterminer « le poids de l'autre » dans le choix du site.

Dans un premier temps, nous avons choisi de considérer « autrui » en tant qu'entité compacte, matérialisée par les *habitats groupés*, en place, qui combinent des fonctionnalités sociales, politiques et économiques à des échelles diverses. Ces habitats groupés sont avant tout des lieux de contacts et d'échanges diversifiés (idées, informations, produits, biens, etc.) mais aussi de démonstration sociale (statut, prestige, aspirations, etc.), dont on souhaite mesurer l'attractivité sur les élites au moment de leur implantation. Il ont ainsi été décomposés en :

- *centres*, c'est-à-dire une ville, un bourg où se concentrent différentes activités économiques et dont l'influence se ressent à l'échelle locale et plus ;
- *pôles*, soit le village, lieu de rassemblement et de sociabilité de la communauté matérialisé par un édifice de culte ;

- *lieux de pouvoir*, à savoir le siège d'un pouvoir politique, économique et administratif fort qui rayonne à l'échelle locale, voire plus.

Parallèlement à ces entités socio-économiques, l'altérité sociale peut s'apprécier aussi plus individuellement, en étant matérialisée par des *habitats isolés* que l'on peut décomposer selon leur statut social (élite / non élite) et leur chronologie (contemporain / antérieur et/ou existant / disparu). Il s'agit bien entendu d'évaluer le rôle et l'impact de la concurrence et de la distanciation sociale sur les élites étudiées, mais aussi de l'« ancien » comme vecteur de prestige dans le choix du site. C'est pourquoi, les habitats isolés sont définis en tant que :

- *sites concurrentiels*, c'est-à-dire des sites d'habitat globalement de même catégorie sociale (celle des élites), contemporains et/ou antérieur à la création du site et faisant partie du corpus ;
- *sites non concurrentiels*, soit des sites d'habitat de catégorie sociale inférieure à celle des élites, des sites « ordinaires », contemporains et/ou antérieurs au site, localisés et caractérisés à partir de la cartographie ancienne ;
- *anciens sites privilégiés*, il s'agit là des structures disparues et/ou abandonnées ayant été antérieurement des habitats d'élite (mottes, ruines).

Enfin, un autre critère d'ordre situationnel est ajouté dans la grille d'analyse pour rendre compte des relations socio-spatiales, avec pour objectif d'interroger l'espace en termes de surface occupée, comme un indice hypothétique et résilient du pouvoir foncier des élites. Il s'agit cette fois d'apprécier le rapport à l'altérité sociale en termes d'espacement indirect, puisque créé par l'*emprise foncière* des élites autour du site. La corrélation entre la surface occupée et le niveau social n'est pas une idée neuve : J. Burnouf la propose pour hiérarchiser les habitats fouillés (Burnouf 2003a ; Burnouf 2007), il a déjà été observé que les habitats d'élite médiévaux et modernes étaient capable de créer des espaces plus ou moins étendus autour d'eux, ce qui les rend repérables sur la planimétrie ancienne (Ducouret 1993 ; Pichot 2002 ; Meuret 2006). D'autant plus qu'il peut exister une forte différenciation parcellaire : autour des sites d'élite, on peut trouver des « plages » de grandes parcelles²² qui contrastent avec le parcellaire environnant, généralement morcelé en parcelles plus petites. La création de ce critère nécessite d'accepter le postulat selon lequel plus les surfaces transmises dans les planimétries sont

²² C'est intentionnellement que nous n'utiliserons pas le terme de « réserve » issu des sources écrites – terme qui désigne « la partie de la seigneurie située au cœur du grand domaine selon la théorie domaniale classique, dont l'exploitation (ou non) est réservée directement au maître » et que l'on trouve traditionnellement aux abords de l'habitat (Touati 2000 : 268).

importantes, plus le niveau d'élite est élevé – puisque interprétées comme l'indice d'un pouvoir économique, politique et social²³.

Modalités d'analyse

Les critères à analyser définis, reste à déterminer selon quelles modalités ils seront analysés. En accord avec la problématique sur la distinction, la distance paraît une modalité pertinente pour quantifier et qualifier notamment la relation spatiale à l' « autre », en tant que centre, pôle, lieu de pouvoir, site concurrentiel, site non concurrentiel et ancien site privilégié. On l'a vu, la géographie humaine et les sciences sociales en général, permettent de faire le lien entre les notions d'*élite*, *distinction* et *distanciation* qui trouvent une résonance commune autour d'une recherche de différenciation sociale. C'est donc assez naturellement que la distance s'impose comme une modalité à expérimenter, dans la recherche d'estimeurs archéologiques de niveau social par rapport aux autres groupes sociaux, mais aussi comme critère pour hiérarchiser les élites voire les discriminer chronologiquement. La question sous-jacente est la suivante : est-ce que les élites choisissent leurs lieux d'habitat (aussi) en fonction de la distance qu'elles peuvent mettre entre elles et les autres entités du maillage territorial ? C'est en ce sens que l'on souhaite interroger la distance en tant que critère archéologique, vecteur et marqueur de signification sociale, mais aussi révélateur de pratiques sociales.

C'est pourquoi la notion de *distance critique* (Hall 1971 ; Galinié 2001) semble intéressante à tester, puisque comprise comme une pratique de distanciation sociale et qui traduirait finalement l'idée de distinction sociale par l'espacement. La « formule » de cette distance critique reste évidemment à expérimenter et définir, en fonction de ce qu'on peut appeler l'intensité de voisinage entre les habitats d'élite et les autres lieux habités (groupés et dispersés) qui les entourent²⁴ – ce qui suppose de poser l'exhaustivité des entités comme condition *sine qua non*. La question de la contemporanéité n'est pas rédhitoire puisqu'il est aussi intéressant de prendre en considération, dans une analyse du territoire, la nature des relations des sites d'élites avec les lieux habités préexistants, donc antérieurs ou contemporains ; à l'inverse des entités identifiées comme étant postérieures, qui doivent être exclues. Cette intensité des relations sociales (ou de voisinage) peut être évaluée sous forme de

²³ Postulat qui ne permet pas de différencier un état donné (les surfaces au moment de la fondation du site) et un état hérité représenté dans les planimétries des XVIIIe-XIXe siècles... Difficulté à prendre en considération dans le maniement et l'interprétation de ce critère.

²⁴ Les archéologues et géographes d'*Archaeomedes* avait proposé un descripteur d' « intensité d'occupation dans le voisinage » avec le comptage du nombre d'établissements contemporains (tous statuts confondus) présents à moins d'1 et de 3 km, associé à un calcul du « poids du voisinage ». Cet indice correspondant à la « somme des établissements se trouvant respectivement dans un rayon de 1 à 3 km, pondéré par le niveau hiérarchique » (Archaeomedes 1998 : 198). Ici, avec notre problématique sur la distinction sociale, on recherche avant tout à mettre en évidence un ordre de grandeur, en terme d'espacement.

classes de distance ou de modalités qualitatives à définir selon les cas (proximité / distance / écart, etc.). Les questions à poser, qui sont effectivement du ressort des pratiques de distinction, sont les suivantes : est-ce que plus le niveau d'élite est élevé, plus l'on cherche à se mettre à distance des autres sites d'habitats ? Autrement dit, la distance que l'on peut mettre entre soi et les « autres » est-elle un « luxe » (Burnouf 2007) ? Recherche-t-on la proximité de certains lieux pour affirmer son statut social, comme l'église (lieu de culte, lieu du sacré, lieu des inhumations) et/ou une structure ancienne d'habitat d'élites, détruite ou encore en place (telles que les « mottes » ou autres ruines) ? Ces lieux peuvent-ils être considérés comme des *géosymboles*²⁵, vecteurs de prestige ? Est-ce que le niveau d'élite change la nature des relations socio-spatiales avec l'« autre » (inférieur, égal ou supérieur en statut social) ? La distance critique ou l'intensité du voisinage peut-elle être finalement un moyen d'apprécier le niveau social d'un habitat d'élites ? Il faut également considérer les relations d'antéro-postérité entre les sites, s'interroger sur la distance à laquelle les nouveaux sites d'élite viennent se fixer des sites préexistants, et en particulier de même catégorie sociale (élite).

Appréhender la distance comme un critère archéologique permet de soulever, par ailleurs, des questions sur la perception de la distance par les élites – aspect qui nous permet d'approcher leur espace vécu, ou du moins quelques éléments de leur pratique concrète de l'espace, notamment le seuil entre le lointain et le proche aux périodes envisagées (Moyen Age, Époque moderne). Nos repères ne sont pas les mêmes, et il ne serait pas juste de « rétrojecter » (Morsel 2004) notre propre perception, à base de kilomètres, de temps vécu et pensé en trajet en voiture. Il s'avère donc nécessaire de réfléchir aux unités de distance, afin justement de conduire les analyses selon des unités cohérentes avec les sociétés étudiées. Pour le Moyen Age, il est admis que « l'espace et le temps ne constituent pas des catégories mentales autonomes. Il n'est, en effet, de temps vécu que parcouru ou appréhendé de façon pratique. Le temps et l'espace sont considérés, indissociablement [...] ; ils servent aussi à s'évaluer l'un l'autre » (Martin 1996 : 125). Mesurée en temps parcouru (heures, demi-journées, journées, semaines pour les longs trajets etc.), la distance peut aussi s'évaluer en unité métrique, en lieue notamment pour les périodes médiévales et modernes²⁶. L'étude de la distribution des sites en fonction notamment des centres sera l'occasion de se demander si la lieue n'est pas justement la traduction métrique de la perception passée de la distance, de ce qui pouvait être considéré

²⁵ C'est au géographe J. Bonnemaïson que l'on doit le concept de *géosymbole* (Bonnemaïson 1981 ; Bonnemaïson 2004). Il le définit comme un marqueur spatial, qui reflète et qui forge une identité : « un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité ».

²⁶ Terme d'origine médiévale, que l'on retrouve dans la *banlieue*, qui désigne « la distance d'une lieue autour d'une ville dans l'espace de laquelle s'exerçait le ban de l'autorité citadine » (Touati 2000 : 40). La lieue est donc une unité de mesure des grands trajets depuis le Moyen Age (environ 4,444 km en Normandie d'après l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot, 1765).

comme le seuil séparant le lointain du proche. Partant donc du principe de respecter (au mieux) les pratiques passées du temps et de la distance, on envisage d'apprécier la distance entre les entités selon ces deux unités (temporelle et métrique), tout en tenant compte de la réalité topographique de l'espace (si le relief est contraignant) et des routes et chemins anciens reconstitués à partir du cadastre napoléonien et des cartes des XVIIe-XVIIIe siècle (s'ils sont disponibles sur le secteur étudié).

Parallèlement, il nous semble intéressant d'utiliser une vitesse de locomotion qui soit cohérente avec la catégorie sociale étudiée, celle des élites, afin de décrire au mieux la perception de la distance. La marche n'apparaît pas comme le mode de déplacement le plus adapté à la condition d'élite, c'est pourquoi il est envisagé de mesurer la distance à parcourir selon des trajets à cheval (monté) et en voiture attelée et tractée (chariot, carrosse, calèche etc.). L'espace vécu de l'élite n'est effectivement pas le même que celui du paysan, qui se déplace à pied, ou au mieux à faible allure en charrette ou carriole (Verdon 2003 : 43-49) – et il n'est pas nécessaire d'en faire l'expérience pour imaginer que la perception de la distance entre deux points s'en trouve modifiée. Les vitesses utilisées sont évidemment des estimations, sur terrain plat, en prenant les valeurs basses des moyennes actuelles pour palier notre méconnaissance, pour les époques étudiées, de l'état des routes, des performances des chevaux, de la qualité des attelages et d'autres paramètres entrant en compte dans les vitesses de déplacement (**Fig. I-6**). Ainsi, on a isolé trois allures moyennes : une douce (5 km/h) combinant la marche à pied et la monte à cheval au pas ; une mixte (10 km/h) combinant la monte à cheval et le déplacement attelé en alternant le pas et le trot ; et enfin une allure rapide (20 km/h) correspondant à la monte à cheval au galop.

Il est par ailleurs possible d'expérimenter une autre modalité d'analyse des relations sociales. Il s'agit de la visibilité en tant que modalité de distinction, au même titre que la distance. On pense à la possibilité de jouir d'une position « remarquable » qui garantisse le fait d'être vu de tous, depuis un certain point (une route par exemple) et de bénéficier d'un panorama sur les « autres », en tant que lieux habités. Il s'agit donc de tester la nature et l'intensité des relations visuelles qu'entretient l'habitat d'élites avec les autres entités (habitats groupé, mais surtout dispersés avec les sites concurrentiels notamment) et d'essayer de voir si elles sont déterminantes dans le choix du site, et pertinentes en tant que critères d'analyse.

Parallèlement à la distance et à la visibilité entre un point A à B, l'espacement en tant que critère de caractérisation et de hiérarchisation sociales peut aussi se mesurer en termes d'espace occupé. C'est pourquoi une nouvelle modalité est sollicitée : la surface (en hectare ou en

utilisant l'unité ancienne, c'est-à-dire l'arpent, lorsque cela est possible) pour évaluer l'impact des élites dans le territoire. La vectorisation du cadastre napoléonien sur l'ensemble du secteur étudié, permet de mesurer, d'analyser statistiquement et de comparer les surfaces occupées par les élites, afin de proposer des indices de niveau social, en relation avec le pouvoir économique enregistré dans le parcellaire.

Territoire, paysage et milieu constituent les composantes, mais surtout les hypothèses que nous souhaitons poser sur l'espace des élites, après avoir montré en quoi le choix du lieu d'habitat est résolument un marqueur d'identité sociale, en s'appuyant sur un postulat anthropologique développé par les géographes et les sociologues pour étudier l'espace des sociétés. En adoptant cette optique, les modèles utilisés pour expliquer les implantation des élites médiévales et modernes semblent devoir être revisités – ou tout du moins, c'est avec un angle d'observation différent, délibérément orienté vers les pratiques sociales de l'espace que l'on souhaite aujourd'hui aborder la question de l'interaction élites / espace et participer aux recherches actuelles sur la réévaluation des estimateurs archéologiques de distinction sociale. On l'a vu, les paradigmes que sont les élites et l'espace font du sujet de recherche traité ici, une réflexion transversale, au croisement de plusieurs disciplines des sciences humaines. Si l'on expérimente la transposition d'idées, notions et concepts, la méthodologie à mettre en œuvre doit également être souple, pour pouvoir l'adapter autant que possible aux problématiques et axes de recherche énoncés.

I-2 : Expérimentations. *La fabrique d'une méthodologie autour d'un objet complexe : le choix du site*

Au cœur du travail de recherche, il y a aussi la construction d'une méthodologie efficace et pertinente pour étudier l'interactions élites / espace. Cette méthodologie repose sur plusieurs aspects, le premier concerne l'articulation de plusieurs échelles sous la forme d'études de cas distinctes : espaces et chronologies sont appelés à être différents d'une fenêtre d'étude à une autre, mais également variables au sein d'une même étude. Le second aspect méthodologique concerne, lui, le protocole d'étude, c'est-à-dire le cheminement adopté et les méthodes d'analyse utilisées pour répondre aux problématiques et axes de recherche posés précédemment. Là encore, il est question d'interdisciplinarité, par transposition – la pratique n'est, bien entendu, pas nouvelle puisque les outils et méthodes issus des sciences géographiques, sont utilisées en archéologie spatiale depuis une trentaine d'années. Cette ouverture méthodologique est, en

revanche, suffisamment bien assimilée aujourd'hui pour pouvoir adapter, combiner, voire créer, des analyses propres à la question des pratiques de distinction sociale.

I-2.1 : Des fenêtres d'étude sur l'espace et le temps : entre accords et variations d'échelles

Avant d'entrer dans la méthodologie pure, avec les méthodes et outils d'analyse à mettre en œuvre, il est nécessaire de préciser les deux variables qui vont rythmer les études à venir. La mise à l'épreuve de la problématiques et des hypothèses, sous la forme d'une grille d'analyse énoncée précédemment, consiste en la réalisation de deux études de cas, à des échelles spatiales et chronologiques différentes. Ces deux fenêtres d'observation ouvertes sur des portions d'espace et de temps ont pour seul objet commun, un semis de points correspondant à des implantations d'élites médiévales et modernes. La variation des échelles fait partie intégrante du projet, en permettant des changements d'angles et de perspectives d'analyse sur une problématique centrée, elle-même, sur les pratiques sociales de l'espace, sur plusieurs siècles.

I-2.1.a : Échelles de l'espace : du site archéologique au réseau de sites

Élevé au rang de paradigme, l'espace n'est désormais plus envisagé dans les sciences sociales du passé comme un cadre géographique, support braudélien des sociétés. Il est objet d'étude à part entière, en interaction avec un autre objet, ici les élites médiévales et modernes. La définition des échelles d'analyse n'est donc pas anodine, elle détermine l'articulation avec la problématique de départ.

1) L'espace à échelle variable : la multiscalarité

« La fouille en aire ouverte a changé les regards et la perspective d'observation » (Burnouf 2003b : 2). De la carte à la photographie aérienne, en passant par le carré de fouille et l'ecofact, l'information spatio-temporelle de l'archéologue a bien changé, en 30 ans. Le recours à la variation des échelles n'est plus une nouveauté, les historiens, les archéologues spatialistes et plus récemment les archéogéographes en font largement usage maintenant dans leurs travaux. Pour les premiers, « parce qu'elle rend possible la construction d'objets complexes et donc la prise en compte de la structure feuilletée du social. Elle pose du même coup qu'aucune échelle n'a de privilège sur une autre, puisque c'est leur mise en regard qui procure le plus fort bénéfice

analytique » (Revel 1996 : 13). Pour les autres, parce que « le changement d'échelle d'analyse modifie les points de vue ; c'est de cette distanciation que naissent des regard particuliers et des questions nouvelles. Le passage de la macro-analyse à la micro-analyse livre une lecture différente de la documentation, car l'objet sur lequel porte cette documentation change de nature » (Leturcq 2003 : 4). C'est l'expression du géographe R. Brunet qui résume le mieux la posture scientifique actuelle, en dépassant la dichotomie entre la macro et le micro-histoire puisqu'en « changeant d'échelle, on change d'objet » – expression reprise maintes fois pour dire combien chaque source possède sa propre échelle, et chaque échelle, sa propre logique (Burnouf 2004 : 222 ; Pinoteau 2004).

La dimension spatiale multiscalaire fonde d'ailleurs le principe même des études archéogéographiques, puisqu'elle détermine la compréhension de la dynamique des systèmes spatiaux. L'exemple de la forme radio-quadrillée, étudiée par M. Watteaux, illustre parfaitement le rôle essentiel de la variation des échelles d'observation, au sein d'une même étude (Watteaux 2004). L'utilisation des systèmes d'information géographique facilite évidemment l'approche multiscalaire, en permettant une infinité de focales sur les documents géoréférencés (cartes, plans, photographies aériennes) et les données (points, lignes, surfaces).

2) *Délimitation et mise à l'échelle : des analyses micro à supra-locales*

En s'appuyant donc sur le principe général de multiplicité et de variation des échelles, la délimitation des fenêtre d'observation repose sur des seuils de surface, affranchis de toute considération historique, administrative ou géographique. Ces seuils ne reposent sur aucune théorie, il s'agit d'ordres de grandeur qui évoquent avant tout l'idée d'un zoom sur l'espace. L'association de préfixes de grandeur (micro-, supra-) avec l'adjectif *local* est apparue comme une solution pour se détacher des termes usités en archéologie, comme « grande / petite échelle » qui ne sont jamais vraiment explicités, ni définis clairement. Le choix du qualificatif *local* s'est fait, quant à lui, en regard de la géographie qui le conçoit aujourd'hui comme « qualifiant un ordre de grandeur spatial relatif à chaque situation [...] observable. Il y aurait donc autant de *niveau local* que de discours de justification de son existence avérés dans une interaction médiatisée par le langage, au sein de laquelle l'espace est un enjeu et, où le lexique du *local* constitue une possibilité offerte aux acteurs pour qualifier cet espace en jeu et/ou d'autres espaces de référence. Ainsi, le local est vidé de toute signification *a priori* et ne prend du sens qu'en tant qu'il est activé par des individus, qui l'étalonnent, en terme d'échelle, le caractérisent et le substantifient en fonction de l'utilisation contextuelle de leurs ressources praxiques et cognitives pour servir leurs actes » (Levy & Lussault 2003 : 573).

Dans cette logique, on a ainsi déterminé trois échelles d'analyse pour les études de cas, envisagées comme des fenêtres d'observation ou des « zones-test » (**Fig. I-7**) :

- *inférieur à 10 km²* : échelle micro-locale, resserrée sur quelques communes (moins de 10) :
- *inférieur à 150 km²* : échelle locale, centrée sur une petite dizaine de communes ;
- *supérieur à 150 km²* : échelle supra-locale, correspondant à plusieurs dizaines de communes.

Quant à la délimitation de ces espaces de travail, on entend prendre en considération, autant que possible, un territoire (dans le sens défini précédemment), un espace vécu et perçu par les sociétés (Di Méo & Buléon 2005 ; Leturcq 2001 ; Leturcq 2007). La difficulté consiste évidemment à délimiter grossièrement cette portion d'espace c'est pourquoi, il s'avère nécessaire de recourir à des postulats d'ordre « anthropologiques », c'est-à-dire suffisamment pragmatiques pour être transposés dans le temps. Ainsi, on peut tenir compte des frontières « naturelles » (colline, vallée, montagne, fleuve/rivière, forêt, etc.) et/ou totalement anthropiques (ville, enceinte, pont, route, etc.) qui ne constituent pas forcément en soi des obstacles infranchissables, mais qui sont généralement vécues et perçues dans la plupart des sociétés anciennes ou actuelles comme des limites mentales au territoire du quotidien, ou tout du moins comme une discontinuité dans l'espace (dé)marquant le paysage (Bromberger & Morel 2001, Paul-Lévy & Segaud 1992).

Parallèlement, les seuils d'analyse définis prennent également en considération une sorte d'aire de voisinage, accessible par des déplacements de différentes importances en termes de distance et de coût en temps, utilisés notamment par les protohistoriens pour comprendre l'organisation et la hiérarchisation des territoires (Brun 2006 ; Brun 2010b) (**Fig. I-7**) :

- *inférieur à 10 km²* : allée et venue ordinaire, soit une distance moyenne parcourue à pied, à cheval ou en voiture attelée en moins d'une heure dans un rayon de 5 à 10 km ;
- *inférieur à 150 km²* : aller et retour possible en une journée de marche, à cheval ou en voiture attelée dans un rayon de 25 à 30 km ;
- *supérieur à 150 km²* : voyage sur plusieurs journées de marche, à cheval ou en voiture attelée dans un rayon de plus de 30 km.

Il s'agit bien entendu de prendre en considération, et plus encore d'étudier, l'« articulation entre les échelles d'analyses et les problématiques » (Nissen-Jaubert 2003 : 2). Chaque échelle d'analyse possède sa propre logique, de la micro à la macro-analyse, du site aux systèmes spatiaux. Puisque « pour une échelle donnée, on rencontre différentes structures qui s'imbriquent tout en possédant un degré d'autonomie plus ou moins fort les unes par rapport aux autres » (Burnouf 2003b : 2). C'est tout particulièrement la question de la mise à l'échelle des axes de recherche sur les élites médiévales et modernes que l'on souhaite mettre en évidence pour chaque échelle d'analyse, à l'aide des études de cas. Qu'apportent les échelles micro-locale, locale et supra-locale à la problématique des pratiques sociales de l'espace, touchant spécialement à la distinction sociale ? D'ores et déjà, les spécificités de chacune permettent de réfléchir à la pertinence des corpus à utiliser et des analyses à mener.

→ *Échelle micro-locale*

La plus grande, l'*échelle micro-locale*, est l'échelle qui paraît adéquate pour étudier les sites fouillés en contexte préventif, sur des surfaces supérieures à un hectare ou sur plusieurs dizaines d'hectares. L'intérêt est l'ouverture d'une large fenêtre documentant le site en lui-même (datation de l'occupation, niveau de vie, conditions matérielles, relations au milieu, etc.) mais aussi le proche environnement de l'habitat d'élites fouillé *via* l'exploitation de la documentation cartographique et planimétrique, d'en comprendre l'impact et l'insertion dans le paysage et le maillage territorial – et finalement de participer à l'interprétation archéologique du site, à sa mise en perspective historique.

→ *Échelle locale*

L'échelle intermédiaire, l'*échelle locale*, permet elle de travailler sur un semis de points, à partir d'un inventaire de sites fondés sur des documents de qualité et de fiabilité variées (bibliographie, archives, études archéologiques, mentions cartographiques, etc.). C'est à partir de cette échelle que la caractérisation statistique des critères sitologiques, planimétriques et situationnels, entrant dans le choix d'implantation topographique des élites, est possible. Un minimum d'effectifs est toutefois requis (30 sites) pour garantir la représentativité des résultats. L'impact des habitats d'élites sur la structuration du paysage (habitats groupés et dispersés, réseau viaire, trames paysagères) peut être aussi abordé et la question des indices résilient du pouvoir évaluée (emprise territoriale, la densité et l'intensité de voisinage).

→ *Échelle supra-locale*

Enfin, l'*échelle supra-locale* autorise à soulever toutes les questions évoquées précédemment, avec des effectifs plus importants, ce qui a pour conséquences des statistiques

plus fiables et représentatives – en partant du principe que l'augmentation de la surface étudiée entraîne celle du nombre de sites. Toutefois, le rétrécissement de l'échelle d'analyse oblige à changer aussi l'échelle de la documentation à privilégier : le cadastre napoléonien ne pouvant servir de fond de plan, en raison de l'ampleur du traitement nécessaire (géoréférencement et vectorisation) à ces échelles de cet ordre, mais pouvant ponctuellement être utilisé pour des reports à vue ou des analyses planimétriques ciblées. Les cartes topographiques des XIXe-XXe siècles, tout comme les photographies aériennes, restent les plus adaptées (Watteaux 2009). L'étude du paysage et du territoire, en reposant sur des informations différentes de celle recueillies à l'échelle locale, apportent une autre lecture des trames, formes et relations horizontales. Le changement d'échelle permet notamment d'ouvrir la problématique des interactions élites / espace, en élargissant la notion d'habitat. Pris au sens géographique, l'habitat n'est plus seulement l'habitation (et indirectement le choix du site) mais aussi un « tissu de l'occupation » (Raynaud 2003 : 332). C'est ainsi que l'on peut soulever la question des réseaux de sites d'élites : les identifier, étudier leur organisation, leur hiérarchisation, tenter de modéliser leur agencement en testant des modèles spatiaux, tels que celui des centres et périphéries (Brun 1999), des polygones de Thiessen et/ou le modèle gravitaire – modèles exploratoires fréquemment utilisés à cette échelle en archéologie spatiale, sur des corpus de sites conséquents (Archaeomedes 1998 ; Garmy 2005 ; *Temps et espaces de l'homme...* 2005 ; Nuninger *et alii* 2006 ; Archæodyn 2008).

Changer l'échelle, l'emprise de la fenêtre d'observation, « c'est changer l'objet » (Burnouf 2004 : 222 ; Pinoteau 2004) ou plutôt l'angle d'observation sur l'objet, autant que la variation des focales dans une même étude. La multiscalarité est donc posée comme principe d'analyse, même si l'idéal serait que les différentes fenêtres appartiennent à une même logique géographique, où la documentation archéologique, planimétrique et éventuellement textuelle seraient disponible, accessible et homogène – gages de corpus de sites et de bases de données solides. La réunion de toutes ces conditions n'étant pas évidente, il semble plus opportun de cibler avant tout des zones d'étude, où l'on est déjà assuré de bénéficier de bonnes conditions documentaires, dans un ensemble géographique relativement cohérent. C'est ainsi que le Bassin parisien, « un des rares ensembles géographiques dotés d'une unité physique, historique et économique aussi remarquable » (Brun & Soulier 2008 : 3) – objet d'un programme transversal et diachronique au sein de l'UMR 7041 – s'est imposé comme un espace propice pour tester le potentiel de chaque échelle d'analyse, de la plus grande à la plus petite, du micro-local au supra-local.

I-2.1.b : Échelles du temps : de la diachronie au temps court

Faire du temps une question au sein même de la problématique générale sur l'interaction élites / espace est finalement une évidence, car il est question, en autres, de mettre en évidence des pratiques sociales de l'espace, à partir d'un objet archéologique (le choix du site), qui à ce jour, ne possède pas de typo-chronologie. Attribuer à un acte, une signification sociale et « position dans le temps » (Olivier 2003 : 1), voilà un problème qui en soulève un autre, celui du temps archéologique et des moyens possibles pour le prendre en compte dans les différentes analyses.

1) *Le temps des pratiques sociales : la longue durée*

Partant du constat qu'il n'existe pas de périodisation des sociétés selon les pratiques sociales de l'espace, que le Moyen Age et l'Époque moderne des historiens des sources écrites n'est pas celui des archéologues médiévistes et modernistes – le temps des historiens étant continu, alors que celui de l'archéologue est discontinu (Olivier 2001) – et que l'archéologie moderne est encore une pratique « opportuniste et dérobée » (Burnouf & Journot 2004 : 5-6), il semble incontournable dans le cadre de cette recherche de « déperiodiser ». En d'autres termes, il s'agit de faire abstraction des cloisonnements arbitraires et académiques, au profit d'un très « long Moyen Age » (Le Goff 2004 ; Le Goff 2014). Il va de soi que si ces cloisonnements sont arbitraires d'un point de vue archéologique, c'est-à-dire de celui de la culture matérielle et des pratiques sociales – ces repères événementiels gardent évidemment toute leur pertinence sous l'angle de la politique, et des faits de sociétés étudiés par les historiens des textes.

Or, si l'on suit J. Le Goff et son intérêt pour l'histoire des valeurs et des mentalités, « la culture médiévale [...] marque une phase de l'aventure occidentale beaucoup plus longue que le Moyen Age des manuels. Elle exprime un ensemble de valeurs – un modèle d'organisation des valeurs – qui se défait entre 1750 et 1850 pour s'achever au long des années 1950 avec la *fin des terroirs*, chère à Eugen Weber » (*ibid.* : 57). De la même façon, J. Burnouf pense qu'il faut désormais raisonner « comme les collègues des périodes sans écriture » afin de dégager des phases chronologiques pertinentes, en terme de culture matérielle et de pratiques sociales (Burnouf 2001 : 3). Posture qui rejoint celle des sciences paléoenvironnementales en général pour comprendre les interactions entre les sociétés et les milieux (Guilaine 2000 ; Burnouf *et alii* 1997 ; Burnouf *et alii* 2003 ; *Temps et espaces...* 2005 ; etc.) et de l'archéogéographie en particulier – puisque cette dernière s'attache à dégager de nouvelles spatio-temporalités en s'intéressant surtout au phénomène de transmission sur la longue durée en s'appuyant sur les

notions d'héritage et de résilience (Chouquer 2000 ; Chouquer 2003 ; Chouquer 2007). Ici encore, il ne s'agit pas de « dire que les périodisations des historiens seraient vaines ; [mais] affirmer le temps spécifique de la matière et des formes, en relation avec le temps social des historiens » (Burnouf & Chouquer 2008 : 95).

C'est justement la démarche adoptée ici : étudier les rapports qu'entretiennent les élites avec l'espace sur la longue durée, sans prédilection particulière pour une période (même si naturellement le dernier millénaire nous est plus familier). Approche diachronique centrée toutefois sur une fourchette de cinq siècles, entre le XVe et le XIXe siècle, par opportunité documentaire avant tout : les corpus de sites d'élites rurales étant plus étoffés durant ce laps de temps, à cheval entre le Moyen Age, l'Époque moderne et le début de l'époque contemporaine académiques. Pour le sujet traité, l'intérêt de la longue durée repose alors sur la possibilité de périodiser selon les pratiques sociales de l'espace, ou à l'inverse de constater la stabilité et/ou l'invariabilité des pratiques sociales sur plusieurs siècles. Évolution(s), continuité(s), rupture(s), césure(s) sont ainsi susceptibles d'être appréhendées, et interprétés comme des mutations sociologiques des élites ou des changements de pratiques sociales, suite à des facteurs divers (politique, économique, religieux, etc.). D'ailleurs, « déperiodiser » ne signifie en aucun cas rejeter ou se passer des données chronologiques disponibles : il est certain que la mise en perspective historique, à l'aide de données archéologiques et textuelles existantes, est nécessaire pour confronter, et tenter d'interpréter les fluctuations des pratiques observées. Un tel projet repose donc aussi sur la possibilité d'étudier des espaces bien documentés, selon différentes sources et perspectives ; mais aussi d'adapter la méthodologie à ces questions.

2) *Un artifice méthodologique : analyses diachroniques et périodisées*

Pour répondre justement à la question : l'espace est-il l'objet de pratiques sociales sur le long terme ou peut-on distinguer des phases à mettre en relation avec le contexte socio-historique ? – il est nécessaire de créer un artifice méthodologique qui teste le critère chronologique. C'est ce qu'on a appelé les *mises en scène*. Au nombre de deux, elles permettent de manipuler et d'interpréter les données spatiales selon deux perspectives temporelles différentes. Le but est évidemment de comparer les résultats obtenus, mais aussi de mettre à l'épreuve la pertinence du critère chronologique : la périodisation systématique des analyses ne favorise-t-elle pas une vision et une compréhension des sociétés passées plus volontiers fondées sur des ruptures que des continuités ?

Mise en scène générale : le temps long, des pratiques sociales diachroniques ?

La première mise en scène, dite générale, correspond à ce qu'on peut appeler le temps long. L'attribut chronologique (c'est-à-dire la datation des sites) est ignorée : l'analyse prend en compte la totalité des sites sans distinction chronologique. L'habitat d'élites est ainsi étudié comme un objet produit – ou plus précisément comme la matérialisation d'un choix – par les sociétés dans une fourchette chronologique large. L'objectif est d'observer si les pratiques sociales de l'espace des élites présentent des caractères diachroniques, et si cela est le cas, d'identifier ces invariants.

Mise en scène périodisée : le temps court, une périodisation des pratiques sociales ?

Dans la mise en scène périodisée, l'attribut chronologique devient l'information à tester. L'analyse est conduite par siècle, l'objectif étant de mettre en évidence, ou non, des tendances chronologiques. Cette mise en scène permet donc d'observer s'il y a eu une évolution des pratiques sociales au cours du temps, et si des périodes distinctes se dégagent. Il va de soi que l'analyse est totalement tributaire des datations récoltées lors de la constitution du corpus de sites, notamment de leur précision et de leur fiabilité. La valeur des résultats de la mise en scène périodisée dépend donc en grande partie de la qualité du corpus et de son traitement en amont. Il est par ailleurs aussi légitime de discuter la pertinence du découpage en siècles – mais faute de datations plus précises disponibles pour la fourchette chronologique étudiée, il faut s'en contenter quoiqu'il en soit, tout en étant consciente qu'il s'agit aussi d'un biais qui joue sur les résultats des analyses.

Si l'espace et le temps sont des variables qui peuvent influencer sur les objets à étudier ou changer les angles d'analyse, le protocole d'étude doit lui s'adapter autant que possible aux différentes échelles spatiales et chronologiques des études de cas, tout en permettant de répondre aux axes de recherche définis – la mise au point d'un protocole d'analyse constituant, par ailleurs, un objectif de la thèse à part entière.

I-2.2 : Protocole d'étude et méthodes : des semis de points aux modèles

La réponse aux problématiques posées passe avant tout par l'élaboration d'un protocole d'étude expérimental, adapté aux axes de recherche ici développés sur l'interaction élites / espace. Il consiste en trois grandes étapes reproductibles dans chaque étude de cas, quelles que soient les échelles spatiales et temporelles : l'inventaire et la compilation des données, les analyses et les modélisations finales. Ce protocole et les méthodes utilisées doivent être

envisagés comme une solution possible, perfectible, soumis à l'issue du travail de thèse à la critique.

I-2.2.a : Inventorier et compiler : créer des corpus

La construction des corpus est une première étape chronophage, mais primordiale pour la conduite et l'efficacité des analyses. Elle consiste en un inventaire, le plus exhaustif possible, réalisé à partir de différentes ressources documentaires d'où est extrait un certain nombre d'informations, au prix d'un travail préalable d'analyse critique et d'une bonne connaissance du potentiel informatif des ressources documentaires existantes.

1) Des documents à la base de données spatialisées : des informations à filtrer

La source de référence à créer, support des analyses futures, est une base de données spatialisées sous la forme d'une « carte compilée²⁷ », où sont rassemblées des informations de nature, d'échelle et de chronologie différentes à lier entre elles (Robert 2003b). Cette base de données créée dans un système d'information géographique se compose de plusieurs objets spatiaux :

- des images (rasters) correspondant à des ressources documentaires géoréférencées ;
- des objets géométriques (vecteurs) sous forme de points, lignes, surfaces créés par vectorisation ou issus de ressources numériques ;
- et de l'information sémantique, c'est-à-dire des attributs qualitatifs et/ou quantitatifs associés à des vecteurs.

Deux corpus distincts, intégrés au système d'information géographique, composent la base de données spatialisées, puisque c'est avant tout la position géographique des sites d'habitat d'élites, par rapport notamment à d'autres éléments de l'espace du passé qui font l'objet d'analyses :

- un *corpus de sites*, correspondant au recensement des sites d'habitat d'élites (enfouis, disparus, ruinés ou encore existants aujourd'hui), où chaque site est un point dans

²⁷ La « carte compilée », ou base de données géoréférencées, est le document de base des archéogéographes, conceptualisé par S. Robert dans sa thèse (Robert 2003) ; elle comporte des informations issues de divers documents planimétriques, cartographiques et photographiques.

l'espace, référencé par une position coordonnées Lambert et auquel on associe un attribut chronologique correspondant à la datation du choix d'implantation, et d'autres attributs permettant d'identifier le site (toponymes notamment) ;

- un *corpus d'objets archéogéographiques* composés d'éléments spatiaux relatifs au milieu, paysage et territoire anciens et actuels, représentés par des vecteurs et auxquels sont associés différents attributs (valeurs ou variables) permettant de les caractériser.

A plusieurs reprises, la qualité de la base de données a été mentionnée comme étant essentielle pour la mise en œuvre des analyses spatiales, c'est pourquoi la constitution des deux corpus s'appuie sur le dépouillement et l'examen critique de divers documents, susceptibles de renseigner l'espace étudié. Comme les historiens, archéologues et archéogéographes transforment les documents à leur disposition en « source de connaissance et de reconnaissance du passé, [ils les] travaille[nt] comme une *matière première*, comme une *ressource* pour la construction historique » (Kuchenbuch 2004 : 306, cité par Watteaux 2009 : 149 et Burnouf 2009 : 52). On admet ainsi aujourd'hui que « les sources, ça n'existe pas » (Chouquer 2007 : 217-226) : il n'y a que des documents créés à un temps T de l'Histoire, résultats de choix opérés par des hommes (Morsel 2007a). Aucun document n'a en effet été produit dans la perspective d'être étudié : il s'agit forcément d'une utilisation « dévoyée » (Noizet *et alii* 2004) des archives de papier ou du sol, d'« ensembles documentaires disparates, discontinus et relevant d'une logique liée à la société qui les a produits » (Burnouf 2009 : 52). Quelle que soit donc la ressource documentaire utilisée (archives, iconographie, cartographie, données archéologiques), l'analyse critique – l'examen du contexte de production du document et l'établissement d'un niveau de « sincérité » (Noizet *et alii* 2004) ou de fiabilité – est une étape incontournable à la transformation d'un document en une ressource documentaire exploitable.

La construction des corpus de sites et des objets archéogéographiques naît de la confrontation de différentes ressources documentaires aux fiabilités et potentiels informatifs variés. Pour faciliter les comparaisons et recoupements d'informations (datation, localisation, nature du site) – notamment pour les corpus de sites importants – le recours à des fiches-inventaire est parfois nécessaire afin de pouvoir mettre rapidement en parallèle les données récoltées sous forme d'extraits cartographiques, bibliographiques, archivistiques, etc., compilés sur une même fiche. La mesure préalable du niveau de fiabilité des documents mobilisés reste évidemment incontournable.

2) Diversité et potentiel informatif: des ressources documentaires à exploiter

La base de données spatialisées est donc élaborée à partir d'ensembles documentaires qui varient nécessairement selon les études de cas – les contextes de production et les niveaux de fiabilité variant avec. Toutefois, on peut distinguer des catégories de ressources et d'ores et déjà préciser leur potentiel documentaire et leurs limites informatives pour la constitution des corpus de sites et d'objets archéogéographiques. Sans chercher à refaire ce qui a déjà été écrit sur la documentation exploitable en archéogéographie (Costa & Robert 2009 ; Robert 2011), nous avons choisi de présenter, de manière ciblée, les trois grandes ressources documentaires que sont les bases de données archéologiques, la bibliographie et l'érudition locale et les différentes modes de représentation de l'espace (cartographie, planimétrie, photographie), pour l'inventaire des habitats d'élite médiévales et modernes et des composantes de l'espace ancien (**Fig. I-8**).

Bases de données archéologiques

Les premières ressources à consulter pour établir un corpus de sites restent les bases de données réalisées par les différents services archéologiques régionaux (Patriarche) et départementaux, sous forme de « cartes archéologiques » c'est-à-dire associant des données textuelles (description des entités) à des référencements spatiaux (localisation et représentation géométrique) sous SIG. Elles fournissent une grande partie de notre « matière première » en termes de localisation, datation et statut des sites principalement, à des échelles spatiales variables. Bien qu'il faille reconnaître que les sites les plus récents (c'est-à-dire modernes, voire du second Moyen Age) sont rarement recensés ou, si c'est le cas, généralement accompagnés d'une laconique mention *indéterminé*. Néanmoins, pour les sites les plus anciens (antérieurs au XIe siècle), elles restent des ressources assez efficaces.

Il existe toutefois une grande disparité entre les régions : la qualité et le degré d'information des cartes archéologiques dépendent du nombre de prospections (pédestres, aériennes) et fouilles entreprises, programmées et préventives, mais aussi du dépouillement bibliographique systématique (ou pas). La carte archéologique n'est jamais exhaustive, elle est avant tout un outil de gestion et de protection du patrimoine archéologique, qui enregistre des informations qui peuvent être discontinues et hétérogènes. Elle doit donc être envisagée comme un document qui reflète l'intensité ou l'absence de documentation archéologique en certain point de territoire administré. Elle est avant tout « une mesure de l'activité des archéologues »

(Desachy 2006) et doit faire l'objet d'un examen critique attentif, à l'aide à une bonne connaissance du contexte scientifique local (Cavanna 2007 : 14-40).

Bibliographie et érudition locale

De la même façon et à des échelles très variables, la bibliographie régionale contemporaine (histoire, archéologie, géographie historique, patrimoine) est une ressource incontournable pour réaliser l'inventaire des sites et éventuellement étoffer le corpus archéogéographique. Discontinue et hétérogène par nature, elle nécessite le même travail de critique que pour n'importe quelle recherche archéologique et/ou historique. Par principe, on considère qu'une mention de toponyme ne localise pas nécessairement un site mais donne un indice de localisation ; qu'un toponyme n'informe pas directement sur le statut social initial d'un site (manoir, château, etc.) mais transmet une perception à un temps T ; qu'une mention textuelle ne date pas mais donne un indice de datation en tant que *terminus post quem*.

Parallèlement et selon la même logique, les travaux d'érudition locale peuvent également être une source d'informations intéressante. Les sociétés d'archéologie ou plus généralement les sociétés savantes des XIXe-XXe siècles ont en effet produit un certain nombre d'inventaires de sites considérés comme « remarquables » ou « pittoresques » qui peuvent notamment renseigner les sites aujourd'hui totalement disparus du paysage. Certaines régions, comme la Normandie, bénéficient des travaux des premiers « archéologues » – tel qu'A. de Caumont, auteur de la première *Statistique monumentale*, sur le Calvados (Caumont 1867 ; *Arcisse de Caumont...* 2004). Il est bien entendu que ces informations (de seconde main souvent, issues de la tradition orale parfois) nécessitent un emploi circonstancié – les références bibliographiques et/ou les cotes des archives (quand elles sont utilisées) ne sont pas toujours mentionnées de manière précise : c'est pourquoi les vérifications, recoupements et confrontations peuvent s'avérer quelques fois difficiles à mettre en œuvre.

Représentations actuelles et anciennes de l'espace

La cartographie actuelle, c'est-à-dire topographique au 1/25 000 (Série Bleue), thématique au 1/50 000 n'est pas une ressource adaptée à la découverte et l'inventaire de sites – bien qu'elle permette de les localiser sur une carte actuelle. A plus petite échelle (1/40 000 puis 1/80 000), il existe la carte d'État Major, « ancêtre » des cartes topographiques réalisées par l'IGN – dont les minutes de terrain au 1/10 000 permettent, en revanche, de repérer des sites ou de connaître leur état au cours du XIXe siècle, mais aussi de documenter le réseau viaire, les lieux habités, l'hydrographie.

Les cartes thématiques, géologiques notamment, sont précieuses pour renseigner des critères sitologiques comme la nature des sols (bien que l'échelle du 1/50 000 diminue sensiblement le degré de précision, surtout aux interfaces) alors que les ressources numériques disponibles sur l'altitude en autorisant des extrapolations (en rasters et/ou vecteurs) sur les pentes, l'exposition au soleil, les faciès topographiques, les bassins versants. Elles apportent des données de qualité sur l'actuel, avec une résolution comprise généralement entre 25 et 50 m.

Les photographies aériennes, notamment les missions de l'IGN à haute altitude pour une plus large couverture, permettent de conforter une présomption de site (ruinés ou abandonnés) par repérage de traces fossiles sous la forme d'indices phytologiques (tracés et/ou tâches) dans les parcelles en herbes ou cultivées, au moment de la prise de vue. Il est d'ailleurs intéressant de confronter les missions entre elles (et/ou avec des missions obliques ou horizontales à basse altitude) pour révéler des indices différents ou plus ou moins parlants selon les années (voire les décennies, avant et après le remembrement des années 1970), les saisons, l'exposition. Pour ce qui est des objets archéogéographiques, tels que le parcellaire et la voirie disparus, la carto- et la photo-interprétation, sont des moyens efficaces pour alimenter les corpus par vectorisation des objets, à des échelles suffisamment fines pour combiner précision et fiabilité.

Le cadastre napoléonien réalisé dans la première moitié ou au milieu de XIXe siècle, selon les régions, est un document planimétrique incontournable, compte tenu de son potentiel informatif et de sa qualité d'exécution (cf. ci-après). Utilisé comme fond de plan, il permet de renseigner à la fois les corpus de sites et les composantes de l'espace, grâce notamment à sa grande échelle (1/10 000 à 1/2 500), l'exhaustivité des représentations (parcelles, bâti, lieux habités, voirie, nature des masses de culture, toponymes) qui concourent à documenter, de fait, les critères sitologiques, planimétriques et situationnels.

Moins systématique en archéologie, le recours à la cartographie scientifique des XVIIe-XVIIIe siècles est réellement intéressant, avec des fonds documentaires variés, compte tenu des échelles et de la production riche dans certaines régions, telle que l'Île-de-France, lieu d'expérimentation pendant plus de deux siècles. Les cartes topographiques des géographes de l'Académie (la plus célèbre étant celle de Cassini, à l'échelle de la France), des ingénieurs-géographes des armées (levés des régions frontalières, des places fortes, etc.), tout comme les cartes et plans d'ingénieurs (tels que l'Atlas de Trudaine, les relevés des routes et voies navigables, etc.), présentent un grand intérêt pour la localisation de sites, pour des raisons d'échelle de représentation et de précision topographique. Ces derniers permettent souvent d'augmenter les corpus de sites jusqu'alors jamais rencontrés dans la bibliographie et/ou

disparus au cours des XIXe-XXe siècles. Il est certain qu'une mention sur une carte ou un plan ne date pas la création d'un site d'habitat d'élites, cependant elle permet quelques fois de découvrir l'existence de certains, et de les localiser précisément sur les ressources actuelles *via* leur géoréférencement. Ils permettent aussi d'apporter des éléments nouveaux sur le statut du site à la date de réalisation du document, grâce au « langage des géographes » (Dainville 2004) que sont les signes conventionnels et les toponymes utilisés pour caractériser les lieux.

La cartographie ancienne, quelle que soit l'échelle, est une ressource indispensable pour le contexte situationnel en permettant de situer des lieux habités, groupés ou dispersés, existants à un temps T (antérieur à l'état du XIXe siècle fourni par le cadastre napoléonien), relié par le réseau viaire (existant, disparu et en projet quelques fois) souvent cartographié dans ces périodes d'intense aménagement du territoire par le pouvoir central. A plus grande échelle, sous la forme éventuellement de plans (plans-terriers, plans d'intendance), le parcellaire relevé, antérieur donc à celui des cadastres napoléoniens, renseigne autant le milieu (espaces en herbe, cultivées, boisées, etc.), les formes du paysage et ses différentes mises en valeur (étangs, cultures, marais, friches, etc.) que les infrastructures existantes (moulins, ponts, voirie, etc.). De tous ces documents, des indications sur la datation « relative » des sites peuvent également être extraites, par état *d'ante* et *post quem* en comparant les différents cartes et plans. Une telle richesse informative nécessite d'autant plus de prudence, c'est pourquoi un examen critique s'impose pour légitimer la confiance que l'on peut accorder à ce genre de documents : il s'agit finalement améliorer la fiabilité et la justesse des corpus.

3) *Point de vue et fiabilité : de l'utilisation raisonnée des cartes et plans anciens*

Aussi évidente qu'elle pourrait paraître, la lecture des cartes est loin d'être directe. S'il est entendu que la carte de l'Empire à l'échelle 1 : 1 n'existe pas²⁸, le caractère subjectif de la carte et du plan nécessite d'être analysé car ces documents sont avant tout des représentations graphiques – en somme des interprétations de la réalité, au même titre que le dessin d'une céramique, d'une façade ou d'une sépulture. Considérer la carte comme une image conduit à prendre en compte son essence même : celle d'un « système de signes non verbal, qui représente quelque chose », en l'occurrence une portion d'espace (Lévy & Lussault 2003 : 485). Pour transmettre le message, un système de signes composé d'une métrique (échelle) et d'une sémiologie graphique (légende) est utilisé. Ce sont justement ces éléments qui peuvent être examinés pour évaluer la fiabilité du document et le point de vue adopté par le cartographe. Le

²⁸ En référence à la fable de J.-L. Borgès (*La carte de l'Empire*) reprise par U. Ecco (*La carte 1 : 1*) pour pasticher l'utopie de la maîtrise absolue de l'espace (Borgès 1994 ; Ecco 1992).

choix de ces deux aspects à documenter fait partie d'un protocole d'analyse empirique, qui résulte de différentes expériences de traitement de documents cartographiques et planimétriques anciens, à l'occasion notamment des études de cas menées dans le cadre de la thèse mais aussi de plusieurs missions d'archéogéographe au Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise²⁹.

Mesurer la fiabilité

La fiabilité est ici une question de qualité métrique et dépend, entre autres, de l'échelle du document. Un plan ou une section cadastrale ne livre en effet pas les mêmes informations, qualitativement et quantitativement, qu'une carte à petite échelle comme celle de Cassini par exemple. Il faut savoir « respecter le seuil informatif qu'une source est capable de fournir, et ne pas faire parler les documents au-delà de ce qu'ils peuvent nous dire » (Noizet *et alii* 2004 : 141). Le géoréférencement des cartes et plans dans un système d'information géographique permet justement d'évaluer leur précision et de comparer leur degré de fiabilité. On s'intéresse alors à l'erreur RMS (*root mean square*³⁰), c'est-à-dire à l'écart au modèle³¹ (généralement la carte IGN au 1/25 000e) – cet écart étant global et réparti sur toute l'image géoréférencée. La comparaison des erreurs RMS peut mettre en évidence des techniques de relevés topographiques différentes d'une carte à l'autre et ainsi expliquer les écarts de qualité métrique.

Par exemple, on sait que la carte de Cassini n'est pas une vraie carte topographique, dans le sens où son objectif est avant tout de positionner les lieux les uns par rapport aux autres (Pelletier 2001 : 81) ; cela se traduit par une erreur moyenne d'environ 130 m par rapport aux cartes actuelles³². Par ailleurs, une campagne de géoréférencement du cadastre napoléonien de 49 communes du Val d'Oise a permis d'observer la variation de cette erreur (**Fig. I-9**). Il est ressorti de cette campagne une forte disparité des valeurs RMS entre les 346 feuilles cadastrales traitées. En étudiant ces résultats, on a pu noter qu'il existe une corrélation entre les valeurs élevées et certains facteurs inhérents au contexte de réalisation du relevé lui-même. L'auteur et la date du relevé font partie de ces facteurs, mais ce sont davantage la surface et/ou la topographie de la commune qui interviennent : le risque d'imprécision métrique étant proportionnel à la surface relevée et aux contrastes du relief. L'aménagement actuel du territoire – que reflète la cartographie de référence – influe également sur la qualité métrique. Ainsi l'Ouest du département, encore essentiellement rural, a été relativement facile à géoréférencer

²⁹ Réalisée entre février et mai 2007, novembre et décembre 2007 puis aout et décembre 2008 (SDAVO, Saint-Ouen-l'Aumône).

³⁰ Soit la racine carrée de la moyenne du carré des erreurs, en français on parle d'erreur quadratique moyenne ou de résidu.

³¹ Il faut ici rappeler que la précision des cartes actuelles de l'IGN au 1/25 000e est d'environ 25 m sur le terrain, soit 1 mm sur la carte. Il faut bien comprendre que l'on évalue la qualité des cartes anciennes par rapport à un référentiel (homogène et continu) et non à la réalité du terrain.

³² Moyenne réalisée à partir du géoréférencement de deux feuilles, centrées sur le Pays d'Auge (61-6 F et 62-7F).

d'où des erreurs majoritairement plus faibles ; alors qu'à l'Est, fortement urbanisé, il a été plus difficile de trouver des points de repères identiques entre le début du XIXe siècle et nos jours, ce qui explique des valeurs plus fortes. Il apparaît donc qu'en utilisant l'erreur RMS comme une mesure de la fiabilité, on puisse évaluer les limites informatives d'un document par rapport à un autre et finalement pondérer son interprétation. Cette voie reste expérimentale ; elle a ainsi été utilisée sur les études de cas présentés dans ce travail de thèse pour juger de la fiabilité des documents cartographiques et planimétriques mobilisés.

Décoder le point de vue

L'analyse critique du document cartographique passe également par l'étude du point de vue du cartographe. Ce point de vue adopté sur l'espace peut se définir comme étant le rapport que l'on a voulu établir entre la réalité et sa représentation. Plusieurs facteurs entrent en compte dans l'évaluation de cette « sincérité » (Noizet 2003 ; Burnouf 2009) cartographique : la nature et la fonction du document (fiscale, foncière, militaire, etc.) d'une part, et d'autre part l'« œil du cartographe » (Bousquet-Bressolier 1995) qui correspond autant à celui qui commande la carte, qu'à celui qui l'exécute.

Le regard porté sur les éléments composant le paysage dépend donc de plusieurs paramètres : du message à transcrire, de l'individu et par extension d'une catégorie sociale, et d'un temps de l'histoire. Cette subjectivité du document se matérialise dans les choix sémiographiques, que l'on peut donc exploiter. Car, ce n'est qu'en 1802 que sont fixées des règles uniformes pour la représentation cartographique française – normes qui seront alors utilisées pour les campagnes de relevés couvrant l'ensemble du territoire (cadastre napoléonien, carte d'État Major). Entre le XVIe siècle – moment où la cartographie se développe en Europe – et cette date, le « langage des géographes » (Dainville 2002) est quasiment propre à chacun et à chaque carte, même si l'on retrouve quelques invariants dans la représentation (notamment pour le milieu physique). Il faut ainsi prendre le temps de décrypter la signification exacte de chaque symbole pour les informations ponctuelles et linéaires, et celle de chaque trame pour les informations surfaciques. En travaillant sur les habitats d'élites, nous avons été confronté à différentes figurations pour localiser et caractériser un « manoir » d'une carte à l'autre, mais également dans une même carte, telle que celle de Cassini. Cette variété sémiographique a permis de réfléchir, entre autres, à la question de la perception du statut social des habitats.

Finalement, si le protocole de « déconstruction » ou d'« examen clinique » des documents peut être formalisé, il serait en revanche illusoire d'espérer réaliser une synthèse sur les apports et les limites de l'utilisation de la cartographie ancienne comme ressource

documentaire. Chaque document est unique, car chaque questionnement à celui-ci posé l'est. Ici c'est à partir d'une problématique centrée sur les pratiques sociales des élites médiévales et moderne, que le potentiel informatif des cartes et plans disponibles a été exploré, et surtout utilisé pour la construction des corpus, destinés à être analysés sous différentes formes.

I-2.2.b : Analyser : observer, tester des paramètres

On oppose systématiquement l'approche inductive et déductive. La première propose un modèle à partir de l'observation de paramètres, alors que la seconde s'appuie sur des hypothèses, des connaissances *a priori* et les teste. De cette opposition logique, on peut alors qualifier notre démarche d'hybride, ou d'« hypothético-inductive » comme la plupart des études d'archéologie spatiale. D'une part, on observe des paramètres « évidents » comme peuvent l'être les critères sitologiques (topographie, hydrographie, etc., facilités par les fonctions d'analyse spatiale des logiciels des SIG), en cela l'approche est inductive ; d'autre part, on teste d'autres critères, issus d'une ouverture volontaire à d'autres disciplines des sciences humaines ayant plus particulièrement trait à la sociabilité des élites, sous forme d'hypothèses (critères et modalités) et ce pour tenter de caractériser leur implantation topographique et comprendre les processus de spatialisation dans le temps. Tous les critères observés ou testés ne demandent évidemment pas les mêmes méthodes d'analyse – d'autant plus que les modalités diffèrent par leur nature et demandent donc des traitements spécifiques. Si décrire la position d'un site est naturellement du ressort de l'analyse spatiale et statistique, on verra que caractériser son insertion dans l'espace demande d'avoir recours aux méthodes de morphologie planimétrique, développées en archéogéographie.

1) Analyses spatiales : décrire la position des sites, caractériser la distribution du corpus

Outre ses capacités d'acquisition (par géoréférencement et vectorisation), de gestion, de manipulation et d'affichage des données à référence spatiale, les systèmes d'information géographique sont de puissants outils d'analyse spatiale. Adopté par les archéologues, ils sont devenus l'outil privilégié de manipulation des données archéologiques spatialisées, et tendent à promouvoir une approche inductive des systèmes spatiaux par l'étude des paramètres observés, « alors que jusqu'à présent l'archéologie procédait de manière déductive » (Franchomme *et alii* 2003 : 43). C'est dans cette perspective d'outil de recherche hypothético-déductive que les

fonctions d'analyse spatiales proposées par les logiciels de SIG³³ sont utilisées pour décrire la position géographique de chaque site d'habitat d'élites et caractériser la répartition du semis de points. On peut distinguer plusieurs types d'analyses, en fonction de la nature de l'information géographique à traiter (**Fig. I-5**), tels que la qualité intrinsèque d'un critère, une valeurs (nombre, surface, altitude), une distance (métriques, temporelles, pondérées) et la visibilité d'un point à l'autre traités ensuite à l'aide de statistiques descriptives.

Analyser la qualité

L'analyse de la qualité d'un critère est le traitement relativement simple : il s'agit de réaliser une superposition de couches entre le critère concerné – décomposé en variable caractérisant une nature ou une fonction (vecteurs ou rasters) – et le semis de points (sites), et de relever l'information à l'intersection des deux couches à l'aide d'une requête (sélection par entité) ou à vue, si l'effectif n'est pas important. Les critères concernés sont répartis autant dans le milieu, le paysage et le territoire, à savoir :

- Nature géologique,
- Faciès topographique,
- Exposition des pentes,
- Nature agricole des masses de culture,
- Rôle morphogénétique,

Analyser des valeurs

Ici, la valeur est une information chiffrée soit extraite d'un modèle numérique de terrain (altitude) par simple pointage à l'endroit exact du site, comptée (nombre de voies dans un certain périmètre autour du site) à vue ou en utilisant une requête par entité (ligne / point) ou bien calculée mathématiquement (surface des parcelles) à partir d'une couche de vecteurs existante (surface des polygones). Les critères concernés sont donc les suivants, répartis de la même façon que les précédents, à savoir :

- Altitude,
- Nombre de voies à moins de 100m du site / 500 m,
- Nombre de voies de statut local à moins de 500m,
- Nombre de voies de statut micro-régional à moins de 500m,
- Nombre de voies de statut régional (et plus) à moins de 500m,

³³ Pour la thèse, c'est le logiciel ArcGis d'Esri qui est utilisé, la version 9.3 puis 10.2 (licence annuelle Recherche-Étudiant).

- Occupation du sol.

Analyser des distances

Tester la distance comme critère archéologique est un des objectifs affichés de la thèse, c'est pourquoi elle entre dans l'analyse de la quasi totalité des critères. Elle concerne ainsi surtout les critères sitologiques et situationnels, associée ou non à la visibilité, traitée ci-après :

- Réseau hydrographique principal,
- Réseau hydrographique secondaire,
- Éléments hydrographique ponctuels,
- Infrastructures hydrologiques,
- Centres,
- Pôles,
- Lieux de pouvoir,
- Sites concurrentiels,
- Sites non-concurrentiels,
- Anciens sites privilégiés.

Il existe plusieurs types de distances utilisées en géographie pour caractériser les relations spatiales, comme plusieurs unités de mesure qui ne rendent pas compte des mêmes réalités (**Fig. I-11**). Ce sont justement ces différentes appréciations qui nous intéressent pour évaluer les relations entre les sites et des éléments de l'espace, relatifs au milieu et au territoire. La distance métrique euclidienne (quelle que soit l'unité choisie : mètre, kilomètre ou lieue³⁴), qu'on appelle aussi « à vol d'oiseau » ou distance en ligne droite, correspond à la mesure entre deux points situés à l'extrémité d'un segment. Cette mesure ne tient pas compte des réalités du terrain, notamment des contraintes topographiques qui peuvent allonger les distances. Cette distance – qui finalement ne reflète pas la réalité (à moins d'un relief nul ou très faible) – n'a réellement de sens que pour mesurer les relations spatiales entre les sites et le réseau hydrographique, afin d'évaluer l'éloignement ou la proximité à vol d'oiseau. L'intérêt se trouve en fait dans la possibilité de comparer les analyses en distance euclidienne, avec celle pondérée par le relief, afin d'apprécier le poids des contraintes topographiques sur la répartition des sites. C'est à l'aide d'un fichier Bd Alti® de l'IGN, ou d'un autre modèle numérique de terrain existant, que l'altitude peut être prise en compte dans les analyses – en sachant que la précision est de l'ordre de 50 m pour l'IGN. Autre pondération possible : le réseau viaire ancien, restitué à partir

³⁴ Unité métrique utilisée au Moyen Age et à l'Époque moderne, correspondant à environ 4 km.

des analyses planimétriques, c'est un moyen d'apprécier la distance réelle d'un point à un autre lieux habité, en unité métrique et/ou en temps.

Parallèlement à la distance métrique, la distance peut être en effet calculée selon une unité autre que le mètre, le kilomètre ou la lieue : le temps, en nombre de minutes, heure(s), demi-journées ou journée. Selon la même logique que la pondération par le réseau viaire, le temps s'impose comme une unité pertinente pour juger des relations des sites étudiés avec les « autres », contemporains ou préexistants, supérieurs, égaux ou inférieurs socialement, matérialisée par des habitats groupés (centres, pôles et lieux de pouvoir) et dispersés (sites concurrentiels, non concurrentiels et anciens sites privilégiés). La mesure de distance-coût (le coût étant le temps) est largement utilisée en archéologie spatiale, surtout pour évaluer la distance aux ressources naturelles et la pertinence de l'implantation par rapport à l'approvisionnement économique en général (Temps et espaces de l'homme en société... 2004). Cependant, l'unité de temps retenu correspond systématiquement à un parcours à pied (soit environ 4 km/h). En accord avec notre question de la perception de l'espace selon des modes de déplacement adaptés à la catégorie sociale (les élites), tels que le cheval et la traction, nous avons établi à partir d'indications de professionnels des vitesses moyennes de déplacement, sous forme d'allures (**Fig. I-6**). La contrainte topographique est systématiquement prise en compte dans ce mode d'appréciation de la distance, et peut même être associée (ou comparée) à la pondération par le réseau viaire, pour modérer d'autant plus les estimations de vitesse moyennes qui mériteraient d'être pondérées par de nombreux autres facteurs inhérents au passé et difficilement quantifiables, comme l'état des routes, les types de voiture (le poids notamment), les races et la puissance des chevaux (qui influent sur la vitesse de déplacement), etc.

L'analyse des différentes distances peut se réaliser « manuellement » avec un outil de mesure qui calcule la distance entre deux points (le site et un point du réseau hydrographique, un habitat) ou à l'aide de *buffers* (zones-tampon) qui permettent d'établir des classes de distance en mètre (distance euclidienne et pondérée) ou en temps, selon la vitesse et le mode de déplacement considérés.

Analyser la visibilité

On l'a vu pour la distance pondérée par le relief, le MNT est le support de base pour les analyses dite « de surface³⁵ », telle que la visibilité – indicateur de sociabilité permettant de juger

³⁵ Ce qui nous permet d'ouvrir une parenthèse sur l'utilisation des MNT, autrement que pour les analyses spatiales car ce sont des ressources numériques qui permettent aussi de créer de l'information spatiale. Ainsi, les pentes sont

d'un mode de relations sociales direct, paramètre fort que l'on peut difficilement ignorer au moment du choix du site. Ces rapports visuels entre un site et une autre entité trouvent tout leur sens avec ceux du contexte situationnel, à savoir :

- Pôles,
- Lieux de pourvoir,
- Sites concurrentiels,
- Sites non-concurrentiels,
- Anciens sites privilégiés.

Différentes fonctions existent pour appréhender la visibilité entre deux points. La première, le champ de vision, est la fonction qui identifie les cellules capables de voir le point d'observation choisi et qui se voient alors affecté une valeur de 1 ; en revanche toutes les cellules du raster qui sont incapables de voir le point d'observation ont une valeur de 0. Il existe cependant un inconvénient majeur à cette fonction : la mise en évidence du champ de vision dépend du pas du MNT, de 50 m en règle générale, d'où une imprécision notable lorsqu'il s'agit d'un espace où le dénivelé varie à quelques mètres de distance. C'est une difficulté non négligeable dans des régions où les vallées s'encaissent très rapidement (ex : le Pays d'Auge).

Autre outil existant pour tester la visibilité, la ligne de visée qui est une ligne graphique qui montre où, le long d'une ligne, la vue est obstruée. Pour les mêmes raisons que citées précédemment, cette fonction n'est pas pertinente si le MNT ne présente pas une forte résolution. C'est pourquoi il est souvent préférable, à moins d'étudier une région peu contrastée comme une vallée alluviale (ex : Varennes, en vallée de Seine), d'avoir recours à la fonction de profil topographique, en la détournant de sa fonction initiale. Elle permet, en effet, initialement de représenter le changement d'altitude d'une surface le long d'une ligne, et aide ainsi à évaluer la difficulté d'un sentier ou la faisabilité de la mise en place d'une infrastructure le long d'un itinéraire donné (une voie ferrée par exemple). Il s'agit donc de juger « manuellement » s'il existe un obstacle topographique majeur entre deux points. Il est certain que cette méthode ne résout pas le problème de précision du MNT – ni ne prend en compte l'obstacle que peut

calculées à partir des données d'altitude sous forme de pourcentages ou de degrés de pente. Elles représentent la pente la plus raide d'un emplacement sur une surface. Pour les fichiers MNT qui sont de type rasters, il s'agit du taux de variation de la hauteur dans chaque cellule et ses huit voisins. Les degrés de pente apparaissent alors sous la forme de dégradé de couleurs et permettent d'apprécier la déclivité de l'espace. Il existe par ailleurs une fonction d'exposition, qui identifie la direction de pente descendante la plus raide de chaque cellule (composant le MNT) vers ses voisins. On peut l'envisager comme la direction de pente ou la direction de boussole d'exposition d'une colline. Toujours concernant la topographie, la fonction isoligne qui permet de relier des points de valeurs égales, tels que l'altitude. La répartition des isolignes s'apparente à celle des courbes de niveaux sur les cartes IGN, elle indique donc la façon dont les valeurs changent sur une surface.

représenter la végétation difficilement restituable pour le passé – mais permet au moins d’apprécier soi-même la possibilité de « relations visuelles » ou non, entre un site d’élite et le village (centre) ou entre deux sites concurrentiels par exemple.

Statistiques descriptives

L’ensemble des résultats d’analyse sur les qualités, les valeurs, les distances ou les relations visuelles caractérisant la position de chaque site par rapport à nos critères sont recueillies dans un tableau de données et traitées statistiquement. Il s’agit de statistiques descriptives très simples, permettant de décrire les caractères d’une population (corpus de sites) à l’aide de valeurs centrales (moyenne, médiane) offrant un ordre de grandeur, mais aussi de dispersion (pourcentage, minimum, maximum, amplitude, écart-type, coefficient de variation) donnant une idée de l’hétérogénéité ou non de la population en fonction des critères analysés. Les résultats statistiques sont ensuite présentés sous formes de tableaux, mais aussi de graphiques (histogrammes, courbes, camemberts, etc.). Ce sont bien les notions de distribution et de répartition des caractères qui sont traitées ici, avec pour objectif la mise en évidence des critères et variables les plus significatifs dans la position géographique des sites.

2) Analyses planimétriques : décrire l’espace hérité, caractériser l’insertion des sites

Parallèlement à l’approche spatialiste, adaptée tout particulièrement au traitement des critères sitologiques et situationnels – au milieu et au territoire en somme, le renseignement des critères associés au paysage requièrent une analyse de morphologie planimétrique. Il s’agit d’une part de restituer, comprendre et hiérarchiser le réseau viaire hérité pour quantifier (nombre de voies) et qualifier (statut des voies) la desserte de chaque site. D’autre part, il faut déterminer si les sites ont joué et transmis un rôle morphogénétique dans les formes du paysage : il est donc nécessaire d’avoir au préalable démêler les dynamiques et logiques spatiales enregistrées et transmises dans le parcellaire. Par définition, le cadre de la fenêtre d’observation est forcément à « bords flous » : l’analyse archéogéographique procédant par va-et-vient, par variations d’échelles pour identifier les formes et les trames. Ce sont bien entendu les méthodes développées en archéogéographie planimétrique (Chouquer 2000 ; Chouquer 2004 ; Chouquer 2007) qui forment le socle des analyses. Récemment conceptualisées et compilées dans un manuel (Robert 2011, auquel on se référera en priorité), il n’est pas question de réinventer ce qui a déjà été théorisé mais de présenter pragmatiquement, les techniques d’analyse utiles au traitement du paysage, compte tenu des critères planimétriques proposés pour traiter la question plus large de l’interaction élites / espace.

Les formes du paysage : principes et méthodes d'analyse

C'est au niveau de la « carte compilée » que s'effectue le traitement et l'analyse des éléments géographiques associés dans la base de données géoréférencées. Après la collecte des informations (*via* géoréférencement des documents) et leur transformation géométrique (par vectorisation), « de nouveaux objets sont recomposés à partir des formes observées [...]. On en déduit alors les éléments morphogénétiques du paysage qui ont généré et transmis ces formes à travers la recherche des processus qui les animent » (Robert 2011 : 11). Trois grands principes guident l'analyse :

- « la recherche des formes d'organisation en réseau et des modalités spatio-temporelles permett[ant] leur transmission dans le temps,
- la recherche des discontinuités indiqu[ant] des phénomènes de conflits de forme,
- l'articulation des informations en réseaux cohérents et unités [morphologiques] hybrides » (*ibid.*, : 135)

Organisation, transmission, discontinuité, réseaux et unités hybrides sont perceptibles ou se matérialisent sous l'aspect de morphogènes, c'est-à-dire d'« éléments géographiques exerçant une influence persistante sur les formes, au-delà de leur époque de création et de fonctionnement » (*ibid.*, : 135 ; Chouquer 2000 ; Marchand 2000 ; Marchand 2004 ; Chouquer 2007). On repère ces morphogènes grâce aux effets géométriques qu'ils produisent sur les formes, à des échelles spatiales différentes – effets définis et utilisés par les archéogéographes comme des indicateurs (Chouquer 2000 ; Chouquer 2004 ; Robert 2011 : 135-147), tels que **(Fig. I-11)** :

- *l'isoclinie* : soit la recherche des orientations dominantes ;
- *l'iso-axialité* : soit la recherche d'alignements remarquables ;
- *l'isotopie* : soit la mise en évidence du maintien d'une implantation, de l'emplacement d'un objet ;
- *la connexion* : soit la recherche des relations de proximité et de dépendance morphologique entre des objets ;
- *la périodicité* : soit la mise en évidence de mesures périodiques, de planifications ;
- *le conflit de forme et anomalies* : soit la mise en évidence, par rapport au style parcellaire général, de la discontinuité par la tension, la contrainte ou la présence de structure ou exploitation spécifiques ;

- *la taille et la densité* : soit la mise en évidence de la discontinuité par un écart à la norme locale.

En fonction des axes de recherche développés, des méthodes ont été élaborées pour répondre aux problématiques posées. Bien que récente, l'historiographie de la discipline archéogéographique fait que ce sont davantage les indicateurs permettant de mettre en évidence la présence de planification parcellaire (antique, médiévale) qui ont bénéficié en premiers de développements techniques dépassant la simple analyse « manuelle » (c'est-à-dire visuelle). On pense ici à l'isoclinie (filtres optiques) et à la périodicité (guides préformés, filtres d'images, quantogramme) qui ont mobilisé l'attention des chercheurs, notamment entre les années 1980 et 2000 (laboratoire de Besançon, Rennes). Depuis la diffusion des SIG, dès les années 1990 dans les services archéologiques de collectivité (le SDAVO tout particulièrement), de nouvelles méthodes ont été mises au point en utilisant les outils d'analyse à disposition par les logiciels. C'est notamment le cas des calculs d'orientation automatisés, développés par S. Robert et utilisés tout particulièrement pour étudier les formes du paysage sur de grandes fenêtres d'observation (Val d'Oise : Robert 2003b, Vendée : Watteaux 2009). Il s'agit de calculer l'orientation de chaque segment (lignes vectorisées) et de regrouper les angles obtenus en classes d'amplitudes égales (sous la forme de fourchettes angulaires, généralement de 10° à 20°) en introduisant ensuite l'information qualitative (l'appartenance à une classe) dans la table attributaire de chaque segment. La troisième étape consiste à récapituler les informations obtenues dans des histogrammes qui permettent d'analyser la répartition statistique des segments. Les classes dominantes étant celles accumulant le plus de segments, en termes de somme des longueurs (Robert 2011 : 137-138). Naturellement, le SIG permet aussi des requêtes sur la proximité (connexion), des analyses de distance (isotopie) et des calculs classiques de taille et de densité (discontinuité) – parallèlement aux analyses dites « à vue » sur les formes, les orientations, les alignements et les connexions, à force de va-et-vient entre les échelles d'observation.

En quittant les méthodes, on en revient aux principes des études planimétriques. Suite aux analyses, les interprétations sur les formes et les composantes du paysage (lieux habités, réseau viaire, parcellaire), leur articulation, transmission, chronologies et fonctions sont formulées à partir d'une confrontation avec d'autres informations ou documents (archéologiques, textuelles). Auxquels s'ajoute aussi la connaissance acquise sur les logiques spatiales du lieu étudié – produits de l'interaction entre le physique (milieu) et les sociétés (pratiques sociales, décisions politiques), entre les formes du passé et du présent. Le manuel archéogéographique écrit par S. Robert (*ibid.*) recense et détaille les types d'analyses existants,

pour étudier les composantes, mais aussi et surtout le fonctionnement et l'articulation des trames (parcellaires) et des réseaux (viaires) – historiographie comprise. Nous en reprenons succinctement, ici, les enseignements méthodologiques en centrant notre propos davantage sur les éléments recherchés (morphogènes), leur niveaux d'organisation et les méthodes d'analyses à mobiliser dans les études de cas à venir³⁶.

Analyser le réseau viaire

Le réseau viaire est une composante essentielle du paysage dont l'approche a été renouvelée, la résilience et le dynamisme démontrés dès la Protohistoire (Vion 1989 ; Chouquer 2000 ; Chouquer 2007 ; Robert 2009). C'est ainsi qu'il est désormais bien acquis que ce qui génère, transforme et transmet le réseau de voies sur le temps long – quels que soient les structures, l'usage et le statut hiérarchique, leur caractéristique en tant qu'objet historique (voies stratégiques arpentées / voies non arpentées) – est avant tout la connexion avec les lieux habités. La topographie (relief, hydrographie) est certes une contrainte, son rôle de morphogène est réelle, mais différemment perceptible, selon les échelles spatio-temporelle considérées et les niveaux d'organisation du réseau, à savoir (Robert 2011 : 148-160) **(Fig. I-12)** :

- *l'itinéraire* qui correspond au flux, à la circulation existante entre deux lieux habités des biens et des hommes. On distingue les itinéraires de « grands parcours » (échelle régionale, supra régionale) reliant des centres urbains importants (villes), des itinéraires de « moyen parcours » (échelle micro-régionale) desservant de petites agglomérations (bourgs), des itinéraires de « petits parcours » (échelle locale) connectant les simples villages entre eux et enfin, des « déplacements dans les terroirs » (échelles micro-locale) depuis les noyaux villageois.
- *le tracé* est l'emprise au sol, et donc cartographiable en plan, de tronçons de voies entrant dans la constitution d'un itinéraire.
- *le modelé*, enfin, est la matérialisation des voies, il s'agit de la structure construite étudiable à l'échelle de la fouille archéologique.

Différentes approches existent pour étudier le réseau viaire ancien. Si les modelés sont du ressort de l'analyse classique, alliant la documentation archéologique issue de fouilles à d'autres ressources documentaires (sources écrites, iconographie) ; la modélisation des itinéraires et la restitution des tracés anciens demandent des traitements plus spécifiques, quelles que soient les méthodes privilégiées. Le principe de la modélisation des itinéraires

³⁶ Nous renvoyons pour les développements historiographiques sur cette question de la méthodologie appliquée à des objets historiographiques majeurs (la planification, les voies arpentées, la forme radio-quadrillée etc.) à Watteaux 2009 et Robert 2011, ainsi bien évidemment qu'à tous les ouvrages de G. Chouquer.

théoriques, adoptée et testée par S. Robert dans le Val d'Oise (Robert 2006 ; Robert & Wabont 2006 ; Robert 2007 ; Robert 2009b), consiste à relier des lieux habités – pôles dont on connaît les échanges (attestés par l'archéologie ou supposés d'après le rapport taille / distance³⁷) et donc le poids morphogénétique pour le réseau. Des passages obligés (points intermédiaires, gués, cols, etc.) et/ou des contraintes sont appliqués à l'aide des outils fournis par les SIG, tels que le plus court chemin, la pondération de la distance par le relief et la pente, etc. L'intérêt de la modélisation réside dans la possibilité de comparer ces tracés théoriques aux tronçons reconstitués à partir du réseau transmis, point de départ des analyses mettant en application les principes de l'archéogéographie (Robert 2011 : 148-160 ; Watteaux 2009).

Deux méthodes coexistent et sont utilisées, distinctement (Poirier 2010) ou combinées (Marchand 2000 ; Marchand 2009 ; Watteaux 2009) selon les études et les pratiques disciplinaires des chercheurs. Toutefois, quelle que soit la méthode, le raisonnement s'effectue à partir d'un état hérité du réseau viaire. Dans la méthodologie développée par l'archéologue suisse E. Vion (Vion 1989), cet état est extrait de la planimétrie contemporaine (XIXe-XXe siècles) et permet de reconstituer les tracés anciens à partir d'une méthode d'analyse multiscalaire : portant sur des tris graphiques pour l'échelle micro-régionale et des tris numériques pour l'échelle supra-régionale. Les différentes étapes suivent, avant l'heure, les principes de l'archéogéographie planimétrique puisque, on va le voir, il est question de connexion, de discontinuités (anomalies), d'isoclinie (orientation) et d'iso-axialité (alignement) (Vion 1989 ; Marchand 2000 ; Marchand 2009 ; Watteaux 2009 : 263-265 ; Robert 2011 : 154-156).

→ *La méthode des tris graphiques*

Elle consiste à révéler le réseau local (voies reliant les pôles villageois et leurs écarts) à partir d'un état continu datant de la première moitié du XIXe siècle, à l'échelle 1/10 000 (cartes dites communales, en Suisse). Une fois ce réseau souligné, on met en évidence les anomalies, c'est-à-dire « tout tracé qui ne s'intègr[e] pas au rayonnement précédemment défini » (Vion 1989 : 77) – considérées comme les vestiges du réseau supra-local. Ces anomalies sous forme de segments sont alors reliées aux tronçons du réseau local, au plus court et au plus droit (alignements et orientations concordants). « La [nouvelle] carte recouvre alors les chemins régionaux actifs de l'époque de la carte [de référence utilisée] mais aussi des chemins désuets comme le montre parfois l'absence de la mention de l'itinéraire dans le nom du tronçon » (Robert 2011 : 155).

³⁷ En utilisant le modèle gravitaire, cf. Nuninger & Sanders 2006.

→ *La méthode des tris numériques*

Cette méthode repose quant à elle sur un état transmis du réseau viaire à très petite échelle, celle des cartes routières actuelles (1/1 000 000). Il s'agit de compter le nombre de branches à chaque carrefour : 5 branches et plus permettent de révéler le réseaux local, 8 branches et plus le réseaux régional « ainsi que des liaisons directes anciennes entre certains centres » (*ibid.* : 156) et 10 branches et plus la structure supra-régionale du réseau, les itinéraires de grand parcours. « Les deux dernières phases illustrent la concurrence entre les villes à travers la mise en évidence des contournements et des captures » (*ibid.*).

L'état transmis du réseau viaire peut être étudié sous un autre angle : il s'agit de la méthode élaborée, ces dernières années, par les archéogéographes (G. Chouquer, C. Marchand, S. Robert, M. Watteaux). Le point de départ est un fond continu élaboré à partir de la cartographie et planimétrie moderne et contemporaine dite « scientifique » (à partir du XVIIIe siècle) confrontées à des informations compilées dans la base de données spatialisées (anomalies parcellaires témoignant de tronçons disparus, tracés anciens révélées par photo-interprétation, voies disparues représentées sur les cartes anciennes, mentions de toponymes, structures archéologiques, etc.). La recherche des tracés anciens, et plus largement la compréhension du réseau, a été par ailleurs automatisée par S. Robert à l'aide notamment des outils fournis par les SIG (Robert 2009b). Plusieurs étapes la composent – l'établissement de la carte compilée étant acquise au préalable (Robert 2011 : 157-160) – soit :

1. La modélisation des tracés théoriques (cf. ci-dessus) ;
2. La recherche de tronçons suivant des orientations dominantes, en s'appuyant sur les tracés théoriques déduits de la modélisation précédente ;
3. La recherche de connexion des voies avec certains lieux dont on suppose le rôle morphogénétique (en utilisant les aboutissants dans les toponymes des voies, tout particulièrement le nom de capitales régionales), et de certains lieux (relais, ateliers monétaires, maladreries, péages, nécropoles / cimetières, calvaires, chapelles, tumuli, etc. selon les périodes) avec la voie qui est appréciée là comme le morphogène (en utilisant la distance entre les points et les tronçons) ;
4. L'analyse toponymique permettant de renseigner d'autres aspects des voies, c'est-à-dire les usages, les structures, le statut, l'ancienneté, la proximité de certains lieux, etc. ;
5. La recherche des alignements remarquables pour rétablir des liaisons entre des tronçons disparus et transmis pour restituer des tracés cohérents (hypothétiques) ;
6. La comparaison avec les données archéologiques existantes ;

7. La comparaison avec le modèle ce qui permet de le réajuster. Les expériences menées dans le Val d'Oise permettent à S. Robert de constater qu'« aucun tracé ne suit véritablement les axes théoriques proposés. Chaque itinéraire présente plusieurs tracés qui se succèdent ou coexistent de l'Antiquité à aujourd'hui. Ils sont compris dans un faisceau large en moyenne de 4km et qui représente le domaine d'attraction de l'itinéraire » (*ibid.* : 159).
8. Enfin, dernière étape : la datation des réseaux à l'aide du principe de connexion pour établir des relations de contemporanéité entre un pôle (point) et un itinéraire (ligne), l'orientation et l'alignement peuvent aussi donner des indications d'antériorité du tracé par rapport à d'autres éléments du paysage (parcellaire, bâtiment, etc.) en procédant avec précaution et en raisonnant de proche en proche. A cela s'ajoutent d'autres informations à confronter : des indications issues de la cartographie et planimétrie ancienne (existence à telle date, contemporanéité, antériorité, postériorité, disparition, etc.), de la photographie aérienne, des données archéologiques et des archives – en respectant le potentiel et limites informatifs (éléments de datation relatifs à l'itinéraire, tracé ou modelé ?) de chaque type de documentation.

On le voit le type de documentation exploitée, l'échelle d'observation et les questions posées au réseau viaire influent sur les méthodes d'analyse à mettre en œuvre, ce qui explique la diversité des études existantes sur ce sujet. Les archéogéographes se distinguent par une appréhension systémique du paysage en tant qu'objet socio-environnemental : le réseau viaire ne pouvant s'apprécier qu'en articulation avec le maillage des lieux habités et les trames parcellaires, avec qui il partage des morphogènes communs.

Analyser le parcellaire

Le rôle morphogénétique de la topographie (lignes de crête, coteaux, versants, etc.), de l'hydrographie active (rivière, cours d'eau, fossés en eau, etc.) et/ou éteinte (paléochenaux, paléoméandres, marais asséchés) voire de la végétation (délimitation de forêts) dans la constitution des formes parcellaires est un fait acquis. Le poids du réseau viaire dans la formation et la transmission du parcellaire paraît de prime abord évidente. Pourtant, les travaux en archéogéographie (Leturcq 1997 ; Marchand 2000 ; Robert 2003 ; Watteaux 2009) montrent que si « les voies de grand parcours qu'elles soient arpentées ou non, apparaissent particulièrement morphogénétiques, [...] tous les tracés [...] ne jouent pas un rôle morphogénétique [sur le parcellaire], ni sur tout leur parcours. Il s'agit le plus souvent d'une relation complexe entre l'orientation locale de la voie et la topographie » (Robert 2011 : 161). Sans revenir sur les « formes historiques » du parcellaire (les planifications antiques et

médiévales, les parcellaires radio-concentriques médiévaux³⁸) qui ont longtemps mobilisé l'attention des chercheurs, on peut dire que ces morphogènes sont identifiables pour tous les types d'organisation parcellaire : qu'il s'agisse de parcellaires de « fondation » (planifiés, produit d'un projet politique comme la centration antique) ou de « formation » (produit de l'interaction entre les sociétés et leur milieu sur la longue durée, à l'image de la forme « radio-quadrillée »), à des degrés divers et selon des processus à mettre en évidence. Il en va de même pour les unités morphologiques qui « s'individualisent généralement par une forme distincte de leur environnement » (circulaire, radiale, curviligne, rectiligne, etc.), en ne s'intégrant pas ou mal aux trames parcellaires dominantes de fondation et/ou de formation. Ces unités correspondent « soit à la production volontaire d'une forme géométrique simple³⁹ [anciens marais, clairières de défrichement, garennes, zones franches ou délimitant des bâtiments spécifiques comme les églises, habitats d'élite, cimetières, etc.] soit à l'adaptation à l'oro-hydrographie⁴⁰ [parcellaires de pente, de vallée, « corridors fluviaux », etc.] » (*ibid.* : 167).

Comme pour le réseau viaire, la parcellaire contient plusieurs niveaux d'informations qui peuvent de chevaucher car il possède une valeur foncière (découpage des propriétés) et d'usage (types de cultures), mais aussi deux structures, l'une matérielle (fossés, haies, levées de terre) et l'autre concernant le fonds de propriété (occupation du sol et morcellement foncier). Parallèlement, S. Robert utilise le même découpage du parcellaire en niveaux de forme que pour le réseau viaire (*ibid.* : 161-162) (**Fig. I-13**) :

- « *Le flux* concerne les différents éléments qui peuvent s'appuyer sur la structure matérielle du parcellaire pour circuler : eau, sédiments, hommes, animaux, etc. qui circulent sur les limites de parcelles ou dans des types de culture particulier ». Ce niveau de forme du parcellaire ne donne pas (encore) lieu en archéogéographie à une modélisation à proprement parler, il est implicite ou issu d'une déduction.
- « *Le tracé* ou l'emprise au sol concerne à la fois les limites des parcelles ou la surface de la parcelle en plan. [...] Sa forme a un rôle sur les flux dans la mesure où ceux-ci l'emprunteront en fonction de son orientation par rapport à la pente ou par rapport à des cheminements pour les hommes ou la faune entrant dans des itinéraires ». L'analyse consiste à reconnaître ces tracés.

³⁸ Pour l'ensemble de ces objets géohistoriques récemment réexaminés sous l'angle de l'archéogéographie, voir : CHOUQUER & Favory 2001 ; Lavigne 2002 ; Lavigne 2006 ; Chouquer 1996-1997 ; Chouquer 2000 ; Chouquer 2004 ; Chouquer 2006c ; Chouquer 2007 ; Watteaux 2004b ; Watteaux 2009 ; Marchand 2000 ; Marchand 2004 ; Brigand 2007.

³⁹ Pour les garennes, plessis, parcs à gibiers mis en évidence dans le cadre d'études archéogéographiques : cf. Robert 1995 ; Watteaux 2002. Pour les marais asséchés et les ellipses de défrichement : cf. Abbé 2007 ; Chouquer 1996-1997.

⁴⁰ Cette question des formes liées à l'oro-hydrographie, tout particulièrement les « corridors fluviaux », a été abordée dans Pinoteau & Di Pietro 2004 ; Pinoteau 2004 ; Foucault 2004 ; Noizet 2005a ; Noizet 2006.

- « *Le modelé* concerne à la fois la forme des limites (fossés, haies, etc.) mais aussi, le contenu de la parcelle avec son type d'occupation (labours, prés, emblavures etc.) car ils ont une influence sur la circulation des flux ». Ici, encore comme pour le réseau viaire, il s'agit d'observer les modelés à partir de la documentation disponible (archéologique, cartographique, planimétrique).

On retrouve aussi le même raisonnement à partir réseau transmis, enregistré et relevé à partir des documents planimétriques du XIXe siècle notamment (cadastre napoléonien) qui sert de fonds de plan à l'établissement de la carte compilée composée de documents cartographiques anciens géoréférencés, de données archéologiques spatialisées, de nouvelles données acquises par la carto- et photo-interprétation (formes actives et fossiles). Dans la carte compilée, on intègre aussi une cartographie des voies, du relief et du réseau hydrographique, « dans la mesure où les éléments morphogénétiques pour le parcellaire sont à rechercher généralement dans le réseau viaire et de l'oro-hydrographie » (*ibid.* : 173). L'analyse se déroule ensuite par étape, à l'aide des méthodes déjà évoquées (*ibid.* : 173-177) :

1. Recherche des orientations dominantes (isoclinie) du parcellaire, à comparer avec les autres réseaux ;
2. Recherche automatisée et/ou à vue des alignements remarquables (iso-axialité) ;
3. Recherche des conflits de forme et des dynamiques, c'est-à-dire des discontinuités qui mettent en évidence « des limites entre objets incommensurables, ne fonctionnant pas dans la même échelle de pratique » (*ibid.* : 173) ;
4. Détermination des formes qui reste une étape d'interprétation, puisqu'il est question de l'appréciation personnelle de l'archéogéographe (expérience de l' « œil », choix des seuils, contexte géographique de la zone d'étude) ;
5. Datation des formes et réseaux parcellaires, étape la plus délicate, puisqu'il s'agit de récolter des informations chronologiques à partir des relations entre les parcelles et les autres objets du paysage : voies, hydrographie et surtout données archéologiques. « Les cas les plus fréquents sont l'observation de l'insertion de l'habitat dans le réseau viaire » (*ibid.* : 174), cette insertion peut s'effectuer par l'orientation et la forme (relations indirectes car il peut y avoir un décalage temporel entre la mise en place du morphogène, le site et ses limites) mais aussi la liaison directe entre un morphogène du parcellaire et un site – cas de figures souvent rencontrés dans les analyses du parcellaire menées à partir de fouilles archéologiques préventives. S. Robert parle d'une « exigence de cohérence qui doit motiver le rattachement d'un site à un réseau », en ne se contentant pas d'une « unique parenté d'orientation » (*ibid.* : 176). De la même

façon, la datation des limites de réseau est complexe car elle se fonde généralement sur celle des fossés (ou plutôt de leur comblement) – structure archéologique difficile à traiter (*ibid.* : 176-177).

Réseaux viaire et parcellaire constituent donc après leur restitution et leur analyse à diverses échelles des sources d'informations inédites sur l'espace hérité et documenter l'insertion des sites étudiés dans le paysage et le territoire anciens. C'est le potentiel apporté par les analyses planimétriques – potentiel augmenté par les analyses spatiales menées en parallèle pour décrire finement la position des sites et caractériser la distribution du corpus.

I-2.2.c : Modéliser : synthétiser, interpréter, prévoir la spatialisation des élites

La troisième et dernière grande étape méthodologique est celle de la modélisation des résultats d'analyse, car il est nécessaire de « simplifier pour dégager l'essentiel de l'accessoire, le permanent et le déterminant du contingent » (Durand-Dastes 2001 : 31). La complexité des résultats et la diversité des situations mises en évidence par les analyses spatiales conduisent naturellement à la modélisation. Suivant la définition classique adoptée par toutes les disciplines des sciences humaines qui la pratiquent, un modèle est une représentation simplifiée de la réalité, élaborée en vue de la comprendre et de la faire comprendre. Il n'a pas la prétention de se vouloir exact, il permet avant tout d'ouvrir un débat et d'élargir l'espace de réflexion sur une problématique donnée. La modélisation a donc non seulement une vocation didactique, mais aussi heuristique.

Il ne s'agit pas de proposer un seul modèle, mais des modèles comme autant de scénarii possibles, selon la théorie développée par J. Burnouf pour étudier les relations entre les sociétés et les milieux. Associée à la notion d'héritage, « cette théorie ou forme d'histoire n'a pas la pouvoir de prévoir l'avenir, ce qui est une utopie, mais le fait de dégager les différentes histoires qui ont ou auraient été possibles, celle qui est retenue par les chercheurs en fonction de l'état de l'art, et la possibilité de réexaminer l'ensemble. En effet, on sait que le scénario retenu n'est pas exactement celui qui s'est produit, puisque l'information est en mouvement et notre faculté de connexion limitée. Puisque ce que fouille et interprète l'archéologue est ce sont des états et non des processus qu'il déduit par l'interprétation et le raisonnement » (Burnouf 2009 : 76).

Sous le terme de modélisation, on entend ici plus précisément la construction de modèles (synthèse des résultats), la mise en perspective historique (interprétation des

résultats) et enfin la mise à l'épreuve et la validation des modèles (expérimentation du caractère prédictif). Appliquée à la question de l'implantation topographique des élites médiévales et modernes, la modélisation a pour objectif, au terme de chaque étude de cas, de mettre en lumière les trois paramètres attachés aux axes de recherche et hypothèses posés :

- *géographique* : soit les configurations « types » qui s'imposent sur le temps long et le temps court ;
- *chronologique* : soit les évolutions et/ou les spécificités (pluri-)séculaires que l'on peut observer sur la fourchette chronologique étudiée ;
- et *hiérarchique* : soit les pratiques de distinction relative à l'espace qui se dégagent sur le temps long et/ou court, permettant d'isoler des groupes de sites.

1) Synthétiser, explorer : construction des modèles

Les paramètres à analyser définis, les analyses conduites, vient donc le moment de structurer et synthétiser les résultats des analyses pour enclencher la construction des modèles à proprement parler. Plusieurs méthodes sont possibles, la difficulté réside dans le choix des plus pertinentes : la sophistication n'est pas un gage d'efficacité, chaque modélisation répond avant tout aux spécificités des corpus et des problématiques posées.

Depuis les années 1960, on a traditionnellement recours aux méthodes d'analyse de réduction multidimensionnelle (analyse factorielle des correspondances ou « AFC ») et de classification automatique (classification ascendante hiérarchique ou « CAH ») afin de dégager une structure dans les données archéologiques (notamment pour sérier des artefacts), décrites par un certain nombre de variables quantitatives ou qualitatives. C'est la nature du lien – de corrélation ou non – qui existe entre les variables qui est analysée et qui permet de proposer des hypothèses d'interprétation (Chenorkian 1996 ; Groupe Chadule 1997 ; Demoule *et alii* 2002). L'analyse spatiale met évidence la pertinence de certains critères par rapport à d'autres ; ce sont ces critères et variables qui peuvent être éventuellement traitées par une AFC et/ou une CAH.

Les données d'origine du tableau de données peuvent être à la fois de nature quantitative (avec des valeurs comme l'altitude, la distance, le nombre de voies, etc.) mais aussi qualitative (faciès topographique, présence/absence de relation, etc.) – tous les critères et les variables de critères (justifiés en amont car ils engagent les résultats de la modélisation) sont transformés en « classes de valeurs » ; les « individus » sont, eux, les sites du corpus. L'issue des analyses (réalisées par des logiciels de statistiques, tels que Spad ou XLStat) est la discrimination – ou

l'absence de discrimination – de groupes de sites, à partir des corrélations existantes entre des variables. Si corrélation il y a, elle se transcrit dans une parabole plus ou moins régulière. Construite sur la répartition des individus et des variables, la morphologie de cette parabole est alors le support de l'interprétation. Il s'agit de déterminer si les groupes de sites formés sont discriminés par la chronologie ou un autre facteur (comme le niveau social) que révélerait la combinaison de certains critères.

Ce type de méthode est particulièrement efficace pour de très grands tableaux de données fondés sur des corpus avec un nombre élevé de sites élevés (effectif très supérieur à 30) et de variables, de préférence sous la forme quantitative (les classes de valeurs étant plus « objectives » que celles des données qualitatives). C'est pourquoi, les statistiques multivariées peuvent ne pas être la méthode la plus adaptée, selon les corpus et les critères mis en jeu. On peut avoir recours aux statistiques descriptives pour déterminer les critères les plus prégnants pour l'ensemble du corpus ou selon leur datation (ou tout autre critère), et/ou faire appel aux analyses multivariées (dite aussi « exploratoires ») pour soumettre une question bien précise au tableau de données. Il s'agit dans ce cas de tester une hypothèse (par exemple : la combinaison de certains critères peut-elle traduire une hiérarchisation sociale des sites ?) – littéralement d'explorer le jeu de données – et non d'observer, de décrire et de résumer une distribution en se fondant sur une palette de critères non triés.

Une fois les critères les plus significatifs mis en évidence, il est possible de créer des modèles par l'association de critères, selon deux procédés tout à fait complémentaires : sémantique (généralement sous la forme de tableaux résumant les caractéristiques de chaque profil) d'une part et graphique, d'autre part. La modélisation de type graphique, pratiquée en archéologie (cf. les travaux sur l'évolution urbaine de Tours), s'inspire librement de la chorématique développée en géographie humaine par R. Brunet (Brunet 1980) en utilisant ses capacités de représentation spatiale et chronologique, notamment. Concrètement, il s'agit de représenter sous une forme imagée (figures géométriques généralement, linéaires, ponctuelles ou surfaciques) un modèle, tout en respectant des règles sémiologiques (Lévy & Lussault 2003 : 154-155 et 629-631). Ces règles graphiques demandent une réflexion à part entière, car la figuration de certaines modalités (comme la distance, la visibilité), de certaines variables qualitatives (nature des sols, topographie, etc.) et/ou de certaines interprétations (la hiérarchie tout spécialement) n'est pas chose facile car il s'agit de les combiner en une seule image. Néanmoins, la portée didactique des modèles, sémantiques comme graphiques, est indéniable, bien qu'il faille veiller à l'excès de schématisation et de généralisation. Risque que

l'on peut limiter, en principe, en pratiquant une critique rigoureuse des résultats issus des modélisations statistiques.

2) Interpréter : mise en perspective des modèles

La modélisation est un exercice difficile dans sa réalisation, qui n'est pas par une fin en soi. Le modèle n'a en effet pas de valeur explicative mais seulement descriptive, voire prédictive : « Un bon modèle explique éventuellement "comment" ça marche, mais en aucun cas "pourquoi" » (Lévy & Lussault 2003 : 629), car il faudrait en amont intégrer la question de l'origine (le *pourquoi* ?). Or, dans le cadre de ce travail de thèse, cela équivaldrait à intégrer les motivations qui entrent dans le choix topographique. Or, l'objectif est justement de mettre en évidence et comprendre les pratiques sociales qui sont exprimées et matérialisées dans le choix du site d'habitat.

L'interprétation de ces choix, appréhendés en tant que pratiques sociales, n'est finalement possible qu'à la condition d'une mise en perspective globale des stratégies d'implantation, sous un angle incontournable pour l'archéologue des périodes historiques : celui de l'Histoire des événements mais aussi des mentalités, écrite à partir d'autres types de documents renseignant l'interaction élites / espace. L'exercice est délicat car il peut être tentant de simplifier les processus de spatialisation, en attribuant systématiquement une traduction spatiale à des événements socio-économiques ou politiques. Les rapports entre changement social et changement spatial sont complexes à saisir, et il n'est pas question de faire « coller » une réalité historique aux résultats d'analyses spatiales, mais bien d'interroger l'histoire médiévale et moderne avec les éléments de la modélisation de l'implantation topographiques des élites marquant une variabilité chronologique et/ou hiérarchique.

On en saurait pourtant se contenter de proposer des hypothèses d'interprétation à partir de la seule mise en perspective historique – si poussée soit-elle. La problématique des pratiques sociales de l'espace oblige à élargir le champ des comparaisons en direction de l'anthropologie et de la sociologie (voire l'ethnologie, lorsqu'il y a lieu de faire des parallèles) dans lesquelles les géographes viennent déjà puiser pour renouveler les approches actuelles sur « l'espace des sociétés » (Lévy & Lussault 2003). Il s'agira donc d'étayer les hypothèses par une large ouverture aux sciences humaines pour tenter de comprendre la spatialisation des élites médiévales et modernes, d'expliquer pourquoi tels ou tels choix d'implantation ont été opérés en réponse à quelle intention, à quelle stratégie et/ou selon quel schéma inconscient de comportement social. Les hypothèses émises peuvent ensuite être synthétisées sous la formes

de plusieurs scenario (Burnouf 2009), pour que le dossier reste plus facilement ouvert à d'autres pistes de recherche et d'interprétation.

3) Prévoir : mise à l'épreuve et validation des modèles

Modéliser la spatialisation des élites présente un intérêt certain pour l'archéologie, puisqu'il est aussi potentiellement question de prédictivité, tant sur le paramètre chronologique, spatial que social. Être capable d'estimer la datation et/ou le niveau social d'un site d'après sa localisation, et à l'inverse pouvoir déterminer quels espaces sont susceptibles d'avoir été le lieu d'implantation d'un certain type d'élite d'une époque donnée, sont naturellement des informations intéressantes à maîtriser et surtout à exploiter, d'autant plus en contexte d'archéologie préventive. Il est évident qu'avant de pouvoir arriver à ce niveau de prédictivité, plusieurs études de cas doivent être engagées sur un même ensemble géographique afin de pouvoir valider les modèles – mais aussi les critères, variables et modalités utilisés. Chaque étude de cas peut d'ailleurs être envisagée comme un test de validation, une mise à l'épreuve donnant l'occasion de remettre en cause les modèles/ scenarii et d'ajuster les paramètres, au sein d'une même logique d'échelle évidemment. L'intérêt de proposer une grille d'analyse multiscalaire, transposable à plusieurs échelles d'analyse, se confirme car c'est vraisemblablement en comparant les différents modèles entre eux que les paramètres les plus structurants dans le choix du site sont susceptibles d'apparaître. La modélisation doit avant tout être comprise comme une combinaison régulière de critères plus prégnants que les autres – combinaison qui n'exclut donc pas les variantes locales, et qui permet de s'affranchir d'un quelconque déterminisme géographique, historique et social.

La méthode de modélisation prédictive la plus courante en consiste, dans le système d'information géographique, en une superposition booléenne de tous les paramètres significatifs retenus avec l'opérateur logique « et ». On obtient ainsi des cartes de potentialité archéologique avec des zones favorables et des zones défavorables théoriquement à l'implantation de sites, à une période donnée. L'expérience montre⁴¹ que c'est un moyen de localiser et représenter par la sémiographie plusieurs niveaux d'information géographique, chronologique et hiérarchique (avec plus ou moins de succès pour ce dernier paramètre) extraits des analyses effectuées au préalable sur une ou plusieurs fenêtre d'observation. Il en ensuite possible de mettre à l'épreuve cette modélisation mathématique en mesurant les écarts au modèle sur une zone-test (dans le même ensemble géographique, par exemple le Bassin parisien), grâce à un jeu de données

⁴¹ Procédure expérimentée à l'occasion de la modélisation spatiale de la carte archéologique du Val d'Oise (Cavanna 2007).

fiables – c'est-à-dire dont on connaît précisément la localisation, datation et le niveau social. La validation d'un tel modèle repose alors sur l'écart observé entre la théorie extrapolée d'autres corpus et la réalité, non exhaustive non plus, puisque fondée sur l'état de nos connaissances.

Naturellement, le mode d'acquisition des données archéologiques génère une contrainte : un modèle n'est jamais établi définitivement, il est, quelles que soient ses performances et sa validité, en perpétuelle réactualisation grâce à l'apport de nouvelles données et à l'émergence aussi de nouvelles hypothèses. Chaque modèle créé est donc déjà dépassé puisqu'il sera inévitablement à remis en question un moment donné, réajusté voire corrigé par son « inventeur » ou d'autres chercheurs. C'est l'essence même de l'exercice de modélisation. Sa vocation heuristique vaut d'ailleurs autant pour ses fonctions descriptives et prédictives que pour son rôle central dans la rénovation des idées, problématiques, approches, et les hypothèses d'interprétation.



Au terme de ce premier chapitre, il apparaît que la problématique de la spatialisation des élites médiévales et modernes trouve sa légitimité, si l'on accepte de considérer le choix du site comme un objet archéologique. Le rappel historiographique consacré aux élites et à l'espace, en tant qu'objets de recherche, a permis de situer épistémologiquement notre démarche et notre sujet de recherche. Ce dernier a ainsi pour ambition de se penser comme un projet archéogéographique, par son ouverture disciplinaire et la rénovation d'un objet de recherche, propre à l'histoire et à l'archéologie médiévales et modernes.

Le recours à d'autres disciplines des sciences humaines, par l'intermédiaire de concepts et des notions à transposer, élargit en effet considérablement les perspectives de travail. Il encourage à poser de nouvelles questions à l'interaction élites / espace, à considérer les pratiques sociales de l'espace comme de possibles estimateurs archéologiques de détermination sociale. C'est bien une lecture géographique de ce groupe social enclin naturellement à se distinguer qui est envisagée, sous la forme d'une grille d'analyse spatiale.

Si l'objectif final est bien la modélisation de l'implantation topographique des élites, notre projet de recherche n'a pas la prétention de fournir un modèle universel de spatialisation des élites ; l'ambition première est de proposer, à l'issue des analyses, des scénarii, en expérimentant des paramètres qui éclairent différemment les élites médiévales et modernes à travers leur usages et leur pratiques sociales de l'espace. Pour y parvenir, le protocole d'étude et les échelles d'observations sont pensés comme des éléments-clés du travail de recherche : comme la matérialisation des hypothèses et axes de recherche énoncés et les moyens d'expérimentation d'une grille d'analyse. La méthodologie est aussi construite comme un gage d'adaptation aux différents corpus et cadres spatio-temporels, propres aux études de cas à venir.

CHAPITRE II :

études de cas

II-1 : A l'échelle d'une vallée.

*Les « manoirs » de la vallée de la Touques en Pays d'Auge (14) :
spatialisation des élites entre le XVe et le XIXe siècle*

Pages 103 à 177

II-2 : A l'échelle d'un site.

*La « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine (77) :
l'implantation d'une élite au début du XVIe siècle*

Pages 177 à 204

CHAPITRE II : études de cas

« Le vingt-cinq septembre douze cent soixante-quatre, au petit jour, le duc d'Auge se pointa sur le sommet du donjon de son château pour y considérer un tantinet soit peu, la situation historique.

Elle était plutôt flou. Des restes du passé traînaient encore çà et là, en vrac. »

(Raymond Queneau, *Les Fleurs bleues*, 1965)

L'arrière-plan et les contours de la thèse définis, la grille de recherche et la méthodologie mises en place dans la réflexion sur l'interaction élites / espace demandent à être expérimentée sur des zones-test. Au nombre de deux, ces études de cas ont pour points communs un cadre géographique cohérent (le Bassin parisien) et des corpus composés d'objets comparables (des habitats d'élites rurales). Ce qui varie ce sont les échelles, spatiales d'une part : l'échelle est locale pour le Pays d'Auge puisque la fenêtre d'observation est ouverte sur une vallée ; alors qu'elle est micro-locale pour la « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine où la fenêtre est cette fois-ci centrée sur un site archéologique. D'autre part, les échelles temporelles sont sensiblement différentes : XVe-XIXe siècles pour le Pays d'Auge et XVIe-XVIIIe siècles pour la plaine alluviale de la Seine, avec une fourchette chronologique commune centrée sur les XVe-XVIe siècles.

Ces variations dans l'espace et le temps s'expliquent par le choix d'une multiscalarité de principe, mais aussi par des contraintes d'étude différentes qui jouent sur la composition des corpus. Si la zone-test sur le Pays d'Auge est le fruit d'une recherche universitaire amorcée dès la Maîtrise (2005), l'étude de la « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine – établissement fouillé en 2004, par S. Hurard (Inrap) – a été commandée et réalisée (2009) dans le cadre de la publication du site (Hurard 2012). Bien que nous ayons développé les mêmes axes de recherche et appliqué la même méthodologie (à quelques spécificités près compte tenu des corpus) afin de favoriser les comparaisons et les interprétations, chaque étude de cas présentée reste unique, avec ses échelles, ses conditions favorables et/ou ses limites documentaires. Par ailleurs, toutes deux ont pour objectif d'éclairer le choix du site, de mettre en évidence les critères spatiaux qui président à la sélection du lieu d'implantation des élites rurales présentes dans la fenêtre d'étude.

II-1 : A l'échelle d'une vallée. Les « manoirs » de la vallée de la Touques en Pays d'Auge (14) : spatialisation des élites entre le XVe et le XIXe siècle

La problématique centrée sur l'implantation des élites rurales médiévales et modernes a guidé, en Maîtrise, le choix de la Basse-Normandie comme région propice à notre étude. Le Pays d'Auge (Calvados) a retenu notre intention, pour l'abondance des habitats d'élites (les « manoirs ») encore existants dans un « pays » à l'entité géographique et historique bien marquée, entre autres, par le bâti en pans de bois et l'unité des paysages.

C'est donc un objet architectural et historique emblématique du Pays d'Auge que l'on a choisi d'étudier en tant qu' « échantillon ». Composé de plusieurs individus, les sites étudiés ont pour point commun le fait d'avoir été le lieu de résidence d'une certaine catégorie sociale (les élites) entre la fin du Moyen Age jusqu'au début de l'ère industrielle. Un pré-inventaire réalisé à partir de la bibliographie a rapidement permis de localiser un secteur favorable à l'étude, particulièrement riches en manoirs médiévaux et modernes – la vallée de la Touques, au sud de Lisieux. C'est donc l'échelle locale qui a été privilégiée (8 communes) pour étudier la spatialisation de ces habitats et mettre en évidence les critères spatiaux les plus prégnants dans le choix du site d'implantation des élites, entre le XVe et le XIXe siècle.

II-1.1 : Une fenêtre d'observation, un corpus de sites : l'habitat des élites médiévales et modernes dans une vallée du Pays d'Auge

La nécessité de mener les analyses sur un inventaire de sites fiable amène à prendre connaissance du contexte : géographique (le Pays d'Auge) ; archéologique, historique et architectural *via* l'histoire de l'art (les manoirs) mais aussi scientifique par l'intermédiaire des ressources disponibles (cartographiques, bibliographiques, etc.). Les résultats de spatialisation des élites reposent naturellement sur les critères mis en œuvre, les méthodes utilisées mais aussi et surtout sur la robustesse du corpus de sites engagé. Plusieurs mois durant la Maîtrise y ont été consacrés et durant la thèse, des recherches complémentaires ont été menées. Les manoirs de la vallée de la Touques bénéficient en effet d'une histoire en pointillés que l'on peut saisir par différentes entrées.

II-1.1.a : Une fenêtre d'étude ouverte sur un espace et un objet dans le temps

C'est donc dans le sud de Lisieux, dans la vallée de la Touques (**Fig. II-1**), qu'une fenêtre d'étude a été ouverte dans un secteur présentant une forte densité de sites, notable même sur les cartes topographiques actuelles. Avant de délimiter les contours de l'objet « manoir », il est nécessaire de poser le cadre géographique de l'étude pour en comprendre les enjeux spatiaux.

1) Huit communes du Pays d'Auge

Le Pays d'Auge n'a jamais formé une entité administrative, son appellation et sa délimitation ont été fixées tardivement, par le décret du 23 Février 1942 (Jeanjean 1957). Sa situation administrative actuelle, écartelée entre deux régions, la Haute et Basse Normandie, et entre trois départements l'Eure, le Calvados et l'Orne, est un héritage des institutions de l'Ancien Régime. Avant le découpage en départements en 1789, le Pays d'Auge (en tant qu'entité géographique) était enclavé dans trois généralités : celle de Caen, de Rouen et d'Alençon. Pourtant, géographiquement on peut parler d'une entité à part entière.

Une entité historique plus qu'incertaine

L'origine du Pays d'Auge reste obscure. Aujourd'hui, les chercheurs semblent s'accorder pour dire que le toponyme « Auge » (dont la première mention remonterait au IX^e siècle : le *Saltus Algiae*¹) ne s'applique pas à une vaste forêt primitive qui se serait étendue de Trun (Orne) jusqu'à la mer, comme il avait été avancé. Une seconde hypothèse sur sa signification circule autour d'une possible racine préceltique qui évoquerait l'eau courante (Maneuvrier 2000 : 97). Des chartes du XI^e siècle font par ailleurs mention de lieux « en Auge » ou « d'Auge » pour désigner des zones très diverses, mais jamais un territoire entier. Ces mentions recouvrent bien cependant la même entité territoriale, puisqu'elles concernent surtout une série de lieux aux confins du Pays d'Auge actuel (Davy 1998). Sous l'Ancien Régime, une circonscription administrative porte le nom d'Auge, il s'agit de la « Vicomté d'Auge » qui ne couvre que le quart nord-ouest du Pays d'Auge, et sur laquelle se superpose une circonscription religieuse, légèrement plus étendue, l'« Archidiaconé d'Auge ».

Traditionnellement, on admet que les limites du Pays d'Auge correspondent à celle du diocèse de Lisieux (**Fig. II-2**). On y trouve représentée les anciens *pagi* gaulois, avant la

¹ Mention extraite de la *Vie de Sainte Opportune* par Adelhelm, évêque de Sées, souvent citée dans l'historiographie locale (Reinhard 1923).

constitution de la *Civitas Lexoviorum* (la cité des Lexovii, peuple mentionné par César dans la *Guerre des Gaules*), devenue évêché à la chute de l'Empire Romain. C'est l'hypothèse traditionnelle (et débattue) de la pérennité entre *pagi*, *civitas* et évêchés (Chouquer 2008). A ce jour, il n'est pas établi que le Pays d'Auge ait eu une réalité historique, ni que le peuple des *Lexovii* ait fondé son identité sur le territoire qu'il occupait. Quoiqu'il en soit, son hypothétique unité politique n'aurait guère perduré au-delà de l'Antiquité, car le Moyen Age le morcelle en divers comtés et vicomtés.

Un « pays », une entité géographique

Défini d'abord par ses paysages, ses bassins hydrographiques et ses productions agricoles, le Pays d'Auge est perçu depuis le XIXe siècle comme une unité régionale « naturelle », dotée d'une identité culturelle et patrimoniale, bien distincte des autres sous-ensembles normands. Ouvert sur la Manche et l'estuaire de la Seine, le Pays d'Auge couvre le bassin hydrographique de deux fleuves côtiers : la Dives et la Touques. Il est délimité à l'ouest et au sud par les plaines de Caen et d'Argentan qui contrastent soudainement avec le relief vallonné aux pentes vives du Pays d'Auge. A l'est, c'est l'hydrographie qui a présidé au tracé de sa « frontière » avec le Lieuvin et le Pays d'Ouche : la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Touques et de la Risle marque sa limite orientale (**Fig. II-3**).

Le relief du Pays d'Auge détermine une partie de son originalité par rapport aux autres « pays » normands. Situé à l'extrémité occidentale du Bassin Parisien, le Pays d'Auge s'étend sur un vaste plateau crayeux au paysage bocager occupé par des ruisseaux, des bois, des vergers et des prairies. Les vallées principales – celle de la Dives et de la Touques – sont alimentées par une multitude de petits vallons à écoulements temporaires qui contribuent au morcellement du plateau. L'érosion des rivières a d'ailleurs été telle, que le plateau originel ne subsiste plus qu'à l'état de lambeaux (Duval 1952). A l'ouest, le rebord de ce plateau est constitué par une grande *cuesta* orientée nord-sud, dominant la vallée de la Dives de 130 à 150 m. Les différents « plateaux » qui constituent le Pays d'Auge sont vallonnés à leur surface par de nombreux petits ruisseaux, et très fortement dentelés sur leur pourtour par des vallées plus profondes. Sur ces plateaux, l'altitude peut dépasser 200 m, mais décroît au fur et à mesure que l'on avance vers le nord. Les altitudes du nord au sud sont, certes, modestes (le point le plus haut culmine à 232 m à Family, près d'Orbec), l'impression générale est cependant toute autre, en raison de l'important dénivelé entre les fonds de vallée et les collines environnantes.

Le paysage est modelé par les vallées de la Touques, de l'Orbiquet, de la Vie et de la Dives (dite la « vallée d'Auge ») qui s'avancent très profondément dans les plateaux, d'où l'existence de

zones marécageuses plus ou moins vastes dans les basses vallées de la Dives et de la Touques. Ces deux vallées ont, par ailleurs, été largement utilisées comme des axes de communication entre le littoral et les terres. La Touques et la Dives sont des fleuves modestes, mais ils ont longtemps été navigables, puis délaissés progressivement². La Touques prend sa source dans la partie ornaise du Pays d’Auge, à Mesnil-Froger au sud de Gacé. Elle coule du sud au nord sur 108 km, pour finalement se jeter dans la Manche entre Deauville et Trouville. La vallée de la Touques est morphologiquement très marquée, le plateau domine constamment le fleuve de 80 à 90 m, et les flancs de vallée présentent couramment des pentes de 10 à 15% (Ménillet *et alii* 1999 : 71). Son tracé à méandres est alimenté par de nombreux affluents – les deux plus conséquents étant l’Orbiquet qu’elle reçoit à Lisieux, et la Calonne à Pont-l’Evêque. C’est justement à partir de Pont-l’Evêque que la Touques subit l’influence des marées et que son cours s’élargit. Vers les mois d’avril et de décembre, des inondations au nord de Lisieux sont fréquentes (Duval 1953). L’abondance des pluies en saison froide (entre décembre et avril) augmente le débit de la Touques qui peut alors atteindre 100 m³ alors qu’en période ordinaire, il avoisine les 5,350 m³. Par ailleurs, le dénivelé de son cours est important : il passe de 106 m à proximité de sa source, à 6 m à l’approche de la mer, ce qui a permis tout au long du Moyen Age l’implantation de nombreux moulins (Maneuvrier 2000 ; Lecharbonnier 2001).

Autre caractéristique physique déterminante : une certaine uniformité géologique caractérise l’espace augeron. Le Pays d’Auge est en effet constitué par des terrains d’origine sédimentaire du Tertiaire : le sous-sol se compose d’un soubassement d’argiles imperméables (glaucanie de base), surmonté d’une couche de craie (craie glauconieuse du Cénomanién) qui se décompose à la surface en argile à silex (formation résiduelle à silex). Cette argile à silex est elle-même recouverte par endroits – et plus particulièrement sur les « plateaux » – par des placages de limons. L’abondance de sources et de petits ruisseaux de courte extension est une caractéristique du réseau hydrographique du Pays d’Auge : les sources naissent à la base du Cénomanién, à la faveur de ruptures de pentes des flancs des vallées. Les mares sont également un élément déterminant du paysage augeron. Leur abondance s’explique notamment par la présence d’argiles d’altération du Cénomanién dans le bassin de la Touques et par des formations argilo-marneuses de l’Oxfordien et du Callovien pour celui de la Dives (Ménillet *et alii* 1999 : 72).

Le climat interagit également sur la formation des milieux et des paysages. Avec une pluviométrie actuelle de 800 à 850 mm de pluie à l’année, le climat augeron est marqué par

² Au XVIII^e siècle, on utilisait des gabares sur la Touques pour remonter des marchandises jusqu’à Lisieux (Carpentier 2002).

l'Atlantique et la Manche proche. Ce climat océanique est de ce fait tempéré et humide et peut s'avérer très changeant d'une année et d'un endroit à l'autre. Notre zone d'étude (sud de Lisieux) est, elle, connue pour ses brouillards plus longs à se dissiper qu'ailleurs (Chastel de la Howarderie 1994). Les fortes pluies du printemps et de l'hiver associées au ruissellement entraînent d'importants phénomènes d'érosion et de colluvionnement des vallées³. Afin de limiter ces problèmes d'érosion, des systèmes de drainage et de barrières végétales (haies sur talus) ont été mis en place par les sociétés anciennes, afin d'empêcher les formations superficielles de descendre dans les fonds de vallée. Il est difficile d'évaluer précisément les fluctuations régionales du climat au cours des siècles. Pourtant, C. Maneuvrier observe une augmentation du volume des précipitations annuelles à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle. En effet, de nombreux documents écrits témoignent de remises aux normes de pêcheries et de moulins, de surélévations de ponts, de destructions de clôtures, mais aussi de fossés à curer et de passages d'eau à élargir. Dès le XVe siècle, les vallées de la Touques et de la Dives sont signalées comme ayant tendance à s'envaser (Maneuvrier 2000 : 40-42 ; Carpentier 2002 ; Carpentier 2003 ; Carpentier *et alii* 2007).

D'un point de vue pédologique, les sols présentent une très forte prédominance argileuse, notamment sur les versants des vallées, où ils sont souvent hydromorphes, lourds et difficiles à travailler (Duval 1953 : 29-30). Leur exploitation nécessite donc des travaux de drainage considérables. Il n'est pas étonnant que la « mise en herbe » du Pays d'Auge et sa spécialisation dans l'élevage bovin (l'embouche) aient débuté dès la fin du XVIe siècle (Moriceau 2005). D'ailleurs, l'abondance des eaux et un sous-sol à tendance argileuse et marneuse sont largement propices aux vergers et à la pousse de l'herbe. Le juriste et historien humaniste de la fin du XVIe siècle, Etienne Pasquier, écrivait d'ailleurs à ce propos dans ses *Recherches de la France* (dans les années 1560) : « L'herbe de certains prés croît à vue d'œil du jour au lendemain, tellement que, si le soir, l'herbe se trouve broutée et que vous y couchiez un bâton, le matin, il se trouvera demi-couvert d'herbe, et spécialement au printemps ». Les ressources du sous-sol augeron ne se limitent pourtant pas à ses qualités herbagères. Si la pierre de construction est rare en Pays d'Auge – à l'exception du littoral qui possède quelques gisements de travertin – les sols du reste du territoire fournissent des ressources largement exploitées au cours de l'Histoire : le silex (de qualité médiocre, tout de même utilisé dans la construction médiévale), le sable (les carrières de Glos près de Lisieux), l'argile (tuileries, poteries et céramiques du Pré d'Auge), la marne (présente partout et utilisée pour amender les sols) et le minerai de fer (concentré surtout dans le sud du Pays d'Auge et exploité depuis l'Antiquité) (San Juan &

³ C. Maneuvrier rapporte qu'à Castillon-en-Auge, lors de travaux de terrassements, des niveaux archéologiques ont été observés en situation de bas de pente à près de 2,40 m sous le sol actuel. Un niveau d'occupation du XIIIe siècle a lui été repéré à 1,20 m (Maneuvrier 2000 : 38).

Maneuvrier 1999). L'utilisation de l'espace et la mise en valeur du territoire par l'homme en Pays d'Auge sont évidemment liées à ces dispositions physiques mais c'est l'Histoire qui a fait de cette région un pays de bocage, dont la mise en place s'est achevée au milieu du XVIIIe siècle pour se cristalliser au XIXe siècle. C'est d'ailleurs cet état hérité relativement récent qui sert de référence aujourd'hui, pour l'actuel et le passé (Lavigne 2003 ; Watteaux 2005). Ainsi, le « modèle » veut que les haies plantées⁴ préviennent des glissements du sol argileux sur les pentes, mais servent également d'ombrage et d'enclos pour les animaux, de réserve cynégétique, mais aussi de réserves de bois. Ces haies sont systématiquement orientées selon deux directions : parallèlement et perpendiculairement aux pentes. Le tracé des chemins respecte ce maillage, sauf dans les endroits de forte pente où le relief impose des tracés sinueux. Une certaine spécialisation a été opérée par les sociétés dans l'utilisation de l'espace et on observe de nos jours que les pentes trop fortes (les « picanes ») sont souvent laissées en friche, les pommeraies alternent dans les vallons avec des prairies permettant l'élevage de bovins et de chevaux de sang, alors que le fond inondé des vallées est quant lui exclusivement consacré aux pâturages, tandis que les plateaux sont réservés aux cultures céréalières (Billy 1983 : 17 ; Brunet & Maneuvrier 2006).

C'est dans cet espace de forte interaction entre les sociétés et leur milieu qu'une zone d'étude a été circonscrite, dans la vallée de la Touques, au sud de Lisieux. Elle s'étend sur 76 km², avec environ 13 km d'extension du nord au sud et 10 km d'est en ouest. Situées à plus d'une lieue de la ville épiscopale (environ 4,4 km), les communes sélectionnées dans un premier temps ont été St-Martin-de-la-Lieue (840 ha), St-Jean-de-Livet (347 ha), St-Germain-de-Livet (1 641 ha), Prêtevillie (1 123 ha), Auquainville (956 ha), Fervaques (1 067 ha) et Cheffreville-Tonnencourt (772 ha). Leur point commun est une relation étroite avec la rivière, qui les traverse ou les borde. A cette liste, a été ajoutée la commune du Mesnil-Eudes (842 ha) afin d'équilibrer la frange occidentale par rapport au coté est, et de disposer de part et d'autre de la Touques de surfaces à peu près égales, malgré les formes très irrégulières de ces communes (**Fig. II-4**). La fenêtre ouverte comprend finalement huit communes, dont cinq appartiennent au canton de Lisieux (St-Martin-de-la-Lieue, St-Jean-de-Livet, St-Germain-de-Livet, Prêtevillie et le Mesnil-Eudes) et les trois dernières au canton de Livarot (Auquainville, Fervaques, et Cheffreville-Tonnencourt). Sous l'Ancien Régime, il s'agissait en revanche de onze paroisses distinctes : St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés a été rattachée à St-Martin-de-la-Lieue, St-Aubin d'Auquainville à Auquainville et Cheffreville et Tonnencourt ont fusionné – toutes au cours du XIXe siècle.

⁴ Les essences privilégiées sont le merisier, le hêtre, le chêne, l'orme, le noisetier, l'églantier, l'aubépine, le houx.

2) Les « manoirs » de la fin du Moyen Age et l'Époque moderne : du symbole régional à l'objet de recherche

On l'a dit, le bâti traditionnel est en Pays d'Auge en majeure partie constitué d'ossature en bois et torchis. A quoi reconnaît-on justement dans le paysage, un manoir au lieu d'une simple ferme en pans de bois ? Mise à part la qualité de la mise en œuvre, manoirs et fermes présentent des caractéristiques communes. D'ailleurs, s'il fallait faire un raccourci typologique et historique rapide, on pourrait dire que le manoir se situe à mi-chemin entre le château et la ferme, et qu'il est la demeure d'un petit seigneur ou « gentilhomme de campagne », en d'autres termes d'une élite rurale, durant les périodes médiévales et modernes. Traditionnellement, les historiens des sources écrites considèrent qu'il s'agit dans l'ouest de la France, d'une demeure à la tête d'un domaine agricole appartenant à un propriétaire de fief, noble ou non, ne possédant pas les droits seigneuriaux permettant d'élever un château muni de défenses importantes (Gautier-Desvaux 1993 ; Mignot & Châteney 1993 ; Litoux & Carré 2008). Malgré l'ambiguïté du terme « manoir », quelques signes de distinction sociale (décor, surface, etc.) – mais en aucune façon politique et juridique – le distinguent finalement d'une ferme.

Quelques éléments discriminants existent bien en Pays d'Auge, mais le « manoir-type » n'existe pas. D'un site à un autre, quelques caractéristiques communes permettent de se faire une idée théorique de ce qu'est, ou de ce qu'a pu être, un manoir en Pays d'Auge entre la fin du Moyen Age et le début de l'époque contemporaine, à travers l'histoire de l'art (architecture) et les archives (statut juridique). Avant d'aborder les traits distinctifs du bâti mais aussi les ambiguïtés lexicales du terme, il faut éclairer l'intérêt relativement ancien des historiens d'art et des textes pour cet objet que l'archéologie médiévale et moderne a quant à elle très peu abordé.

Le « manoir » en Pays d'Auge : aperçu historiographique local

Avant d'être un objet de recherche pour les historiens et archéologues de la seconde moitié du XXe siècle, le « manoir » est passé du statut de curiosité à celui de monument régional entre 1850 et 1945, mais aussi de patrimoine protégé à partir de l'après-guerre. Ces différentes appréciations et représentations expliquent la richesse historiographique de cet objet, ancré dans l'histoire locale et pourtant encore méconnu sous bien des aspects immatériels (pratiques sociales des fondateurs, propriétaires et/ou occupants, etc.).

→ 1850-1945 : du Romantisme au régionalisme, la naissance d'un monument

Très tôt, l'histoire de l'art et de l'architecture se sont intéressées aux manoirs du Pays d'Auge, au travers de leurs particularités architecturales et notamment celle de la technique

« traditionnelle » du pan de bois. Depuis le début du XIXe siècle, la sauvegarde du patrimoine est en effet une préoccupation nationale : la disparition et la dégradation de nombreux monuments, suite notamment à la vague de vandalisme révolutionnaire (Sire 1996), ont marqué les esprits, à l'échelle nationale. Les premières sociétés archéologiques, créées dans les années 1820, encouragent alors le recensement à l'échelle locale des œuvres d'art et des édifices dignes d'intérêt. En 1830, c'est au tour du poste d'inspecteur général des Monuments Historiques d'être créé, à l'initiative de François Guizot⁵ alors Ministre de l'Intérieur de Louis Philippe. Puis, en 1837, la Commission des Monuments Historiques est fondée dans la perspective d'assurer la sauvegarde et la restauration des édifices, via des subventions gouvernementales. La conservation et la préservation du patrimoine s'institutionnalisent. Parallèlement, sociétés savantes et d'érudition locale se multiplient dans chaque province, sur les recommandations des nouvelles institutions et tout particulièrement sur celles de Guizot⁶. La connaissance de l'histoire, de la géographie, de l'art et de l'archéologie est alors l'occasion pour la noblesse de la Monarchie de Juillet et du Second Empire d'envisager une sorte de reconquête sur la terre, la culture et les coutumes perdues à la Révolution. Le passé est glorifié et on assiste à un véritable regain d'intérêt pour la période médiévale. Des écrivains de la veine romantique, tels qu'Hugo et Chateaubriand interpellent l'opinion publique sur le sort des monuments « gothiques » et sortent le Moyen Age de l'oubli dans lequel il était tombé depuis la Renaissance⁷ (Bercé 2000 ; Nora 1986 ; Schnapp 1998 ; Poulot 2001).

C'est dans ce contexte d'émulation scientifique, de préoccupation patrimoniale et de redécouverte du Moyen Age, qu'apparaissent les premiers documents analytiques sur les manoirs augerons sous l'impulsion d'Arcisse de Caumont, figure emblématique de l'érudition normande et de l'archéologie française (Arcisse de Caumont... 2004). Membre de la Société des Antiquaires de Normandie (créée en 1823), fondateur en 1834 de la Société Française d'Archéologie, le célèbre érudit normand est avant tout un scientifique dépourvu de romantisme, qui a « étudié la botanique et la géologie avant l'archéologie » (Bercé 1986 : 536). Très tôt, son but est d'inventorier et d'étudier les ruines et autres monuments anciens, et plus particulièrement ceux semblant datés du Moyen Age. Il est l'un des premiers à tenter d'analyser l'architecture de l'époque médiévale. Sans négliger les textes, il souligne la nécessité d'une description scientifique précise des monuments et contribue à en forger le vocabulaire. Ses

⁵ Poste que Ludovic Vittel remplira de 1830 à 1834, suivi de Prosper Mérimée entre 1834 et 1853.

⁶ F. Bercé précise en effet, qu'au moment de la création du poste d'inspecteur général des Monuments Historiques, Guizot « préconise la formation en provinces de sociétés locales », sur le modèle de la Société des antiquaires de Normandie. (Bercé 1986 : 535).

⁷ Chateaubriand publie dès 1802 *Le Génie du Christianisme*, dans lequel il déplore l'inexorable dégradation des monuments religieux français ; et c'est en 1832 qu'est publié *Notre-Dame-de-Paris*, le roman à succès de Victor Hugo, dans lequel il célèbre la beauté du monument et déclenche un goût nouveau pour l'art gothique.

publications seront des ouvrages de référence pour les archéologues des décennies suivantes⁸. La distinction qu'il établit d'ailleurs dans l'architecture, entre deux périodes distinctes, l'art roman du Ve au XIIe siècle, suivi de l'art ogival (remplacé plus tard par « gothique ») du XIIIe au XVe siècle est toujours utilisée par les historiens d'art. La parution à partir de 1850 d'une *Statistique Monumentale du Calvados*⁹ en cinq tomes, couronne son entreprise de recension des richesses architecturales de Normandie. Avec l'aide d'érudits locaux, toutes les paroisses du Calvados sont visitées et leurs monuments « intéressants » décrits. Il faut en effet noter qu'Arcisse de Caumont et ses collaborateurs se passionnent avant tout pour la généalogie nobiliaire, les églises, les châteaux forts et les quelques vestiges gallo-romains du département. Leur connaissance des autres constructions, tels que les manoirs en pans de bois, reste superficielle bien qu'ils soient témoins de leur prochaine disparition et qu'ils la déplorent¹⁰. Il semble qu'Arcisse de Caumont faisait lui-même relativement peu de cas de cette architecture rurale. Ses descriptions sont sommaires et très peu enthousiastes. Il raconte lui-même qu'il a « fait démolir un grand bâtiment du XVIe siècle construit en brique et en bois » dans son manoir de Montfreule (Lescroart 1995 : 27). L'architecture de pierre, d'une ancienneté « respectable » (médiévale), mobilise avant tout autre chose l'intérêt scientifique de ces pionniers. Par chance, l'édition du cinquième tome de la *Statistique Monumentale* sur l'arrondissement de Lisieux (1867) se fait en collaboration avec Charles Vasseur, un des membres fondateurs de la Société Historique de Lisieux (Maneuvrier 2002). Ce dernier, infatigable érudit originaire de Lisieux, a rédigé la totalité des notices concernant les communes de notre secteur d'étude – la commune de St-Martin-de-la-Lieue mise à part. Il explore toutes les communes de l'ancien diocèse de Lisieux et commence ses observations en 1852 : « il recueille les faits historiques, dessine les monuments civils et religieux, les détails archéologiques ou architecturaux, dresse le plan des églises, relève les inscriptions sur les cloches, les épigraphes, visite les sacristies, décrit le mobilier » (*ibid.* : 51-54) et s'intéresse aux manoirs. Par ailleurs, pour préparer la publication de la *Statistique*, il « constitue un dossier pour chacune des paroisses étudiées. Il procède au dépouillement bibliographique d'ouvrages peu consultés de nos jours – Lelong ou Expilly par

⁸ Les plus célèbres étant ses *Cours d'antiquité monumentale : Histoire de l'art dans l'ouest de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIème siècle*, 6 volumes, Lance et Chalopin, Paris et Caen, 1830 ; et son *Abécédaire ou rudiments d'archéologie*, 3 volumes, Le Blanc-Hardel, Caen, 1840.

⁹ *Statistique monumentale du Calvados*, Le Blanc-Hardel, Caen, 1850-1898.

¹⁰ Un texte de 1861 illustre bien l'attitude de Caumont : « Les arrondissements de Pont-L'Évêque et de Lisieux sont très riches en manoirs du XVIe et XVIIe siècles, construits en bois ou mi-parties de bois et de pierre [...]. Tôt ou tard ces maisons anciennes disparaîtront totalement, et s'il en reste un si grand nombre dans les campagnes de cette région, c'est que les chemins, longtemps impraticables, ne permettaient pas d'envoyer la pierre : il fallait absolument se servir des chênes dont la contrée est couverte. Aujourd'hui que le pays est accessible aux charrettes, et que la pierre de Caen y arrive sans difficulté, on détruit chaque année quelques-uns des manoirs en bois si pittoresques dont je parle ; ou bien on les rajeunit, en les défigurant, en les couvrant d'enduits qui, en voilant le bois, produisent une surface unie sans relief. En attendant que les gâcheurs de plâtre aient pénétré dans toutes les campagnes de Lisieux, ce qui ne peut tarder, je voudrais bien dessiner les principaux manoirs en bois qui méritent d'être publiés ; j'en ai déjà recueilli quelques uns grâce au crayon de M. Bouet, pour le quatrième volume de ma *Statistique monumentale du Calvados* [arrondissement de Pont-L'Évêque]» (Caumont 1861 : 30).

exemple – et de toutes les publications normandes de son époque : *Annuaire de Normandie, Mémoires et Bulletins de la Société des Antiquaires de Normandie* ou *Bulletin Monumental* etc. [...] Il complète cette vaste compilation par le dépouillement des archives locales : comptes de la ville de Lisieux, archives des hospices, insinuations ecclésiastiques [...]. Il consulte et analyse les documents conservés aux Archives Impériales ou à la Bibliothèque Nationale, ainsi que de nombreuses archives privées » (*ibid.*). Les notes manuscrites de Charles Vasseur, dites les *Dossiers bleu*, sont dispersées entre les archives de la Société Historique de Lisieux et les Archives du Calvados. Elles témoignent de l'intérêt de l'érudit lexovien pour le patrimoine rural de son arrondissement : grâce à ses descriptions et à ses dessins, nombre de manoirs du sud de Lisieux ont été recensés et finalement publiés par Arcisse de Caumont.

La parution de la *Statistique Monumentale du Calvados* marque véritablement l'apparition des manoirs dans la littérature scientifique : en 1850, il est encore un objet comme un autre à classer et décrire car « antique », alors que cinquante ans plus tard, il est devenu un monument. La fin du XIXe siècle voit, en effet, la mise en place d'un processus nouveau : la monumentalisation de l'architecture rurale, et notamment des manoirs du Pays d'Auge. L'intérêt qui leur est porté est grandissant depuis la seconde moitié du XIXe siècle. Longtemps méprisée et classée parmi le genre mineur et populaire de l'architecture, la construction en bois doit sa redécouverte à l'air du temps, encore empreint de romantisme. C'est en effet le caractère rustique et authentique des demeures augeronnes qui séduit les nostalgiques d'un passé révolu. C'est aussi le fait d'une prise de conscience générale : les temps ont changé et un mode de vie est en train de disparaître, ce qu'évoquent encore avec force les habitats dits « pittoresques » du Pays d'Auge¹¹. C'est dans ce contexte qu'en 1888, Gabriel Ruprich-Robert (Rouffignac 1994), architecte en chef des Monuments Historiques, expose au Salon dans la catégorie Architecture des dessins aquarellés réalisés entre 1886 et 1888. Il s'agit des premières véritables analyses architecturales de manoirs augerons (**Fig. II-5**). Les neuf planches présentées ont été exécutées pour la Commission des Monuments Historiques afin d'en justifier la protection juridique ; elles sont ainsi la synthèse de l'état actuel des bâtiments avec un état « originel » restitué. Ces dessins concernent la Ferme du Coin à Mesnil-Mauger, le manoir de St Loup à Fribois, la Ferme de la Pipardière à Livarot et le château de Grandchamp. La dénomination de ces édifices est encore hésitante, « tantôt ferme ou manoir, parfois ferme seigneuriale ou encore manoir-ferme », leur caractéristique commune est qu'« ils se situent tous au-dessus des simples maisons des champs mais qu'ils sont bâtis selon les mêmes procédés vernaculaires » (*ibid.* : 51). L'accueil des

¹¹ En 1820, baron Taylor et de Charles Nodier commencent la publication de leurs *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. Le tome sur la Normandie ne sera lui publié qu'à partir de 1875. Taylor C., Nodier C. et A. de Cailleux – *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : l'ancienne Normandie*, tome III, J. Didot l'Aîné, Paris, 1875-1878.

critiques et du public est excellent, car au même moment la mode architecturale est aux constructions balnéaires dans le style néo-normand sur le littoral augeron¹². Ruprich-Robert monumentalise les manoirs pour les sauver, et le nouveau « monument normand » devient résolument un modèle pour l'architecture moderne.

Cette tendance à la valorisation de l'histoire et du patrimoine national, observée depuis le XIXe siècle, se poursuit jusqu'aux lendemains de la Première Guerre Mondiale : patrimoine, affirmation de l'identité nationale et patriotisme d'avant et d'après-guerre se confondent. L'Exposition de 1917 se donne d'ailleurs l'allure d'un « mémorial des provinces envahies » et l'architecture rurale martyrisée par la guerre y est sanctifiée (*ibid.* : 60). Le courant régionaliste touche toute la France et fait du manoir augeron la « carte postale » de la Normandie¹³, engendrant par là même les premières protections juridiques. En effet, c'est en 1922 que les premiers classements et inscriptions d'édifices construits selon des techniques vernaculaires ont lieu dans le Pays d'Auge. Grandchamp et la Pipardière sont classés Monuments Historiques à cette date, alors que Crèvecœur et Le Coin – manoirs dont les fonctions rurales sont plus affirmées – sont inscrits, en 1927, à la liste supplémentaire des Monuments Historiques (**Fig. II-6**). L'intérêt pour les manoirs et l'architecture à pans de bois est toujours croissant, toutefois les études témoignant d'une véritable démarche scientifique, comme celles menées par le commandant Raymond Quenedey, restent des initiatives isolées. En 1926, il publie sa thèse, *L'habitation rouennaise : étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaine* où la spécificité technique du pan de bois est mise en lumière. Il est également l'auteur d'un recueil de photographies sur les habitations typiques de Normandie, paru entre 1927 et 1931, et dans lequel il fait la part belle aux manoirs augerons¹⁴, dignes représentants de la construction de bois.

La période 1850-1945 a ainsi vu naître le manoir en tant que monument, symbole de la vie rurale passée, et dans quelque rare cas, un objet d'étude par ses caractéristiques techniques et architecturales. Les historiens des sources écrites se sont très peu intéressés au phénomène des manoirs en Normandie au cours de cette période. En effet, histoire et sensibilités politiques influent sur les thèmes de recherche, et génèrent alors deux courants distincts au sein de

¹² Trouville et Houlgate ayant lancé la tendance à partir des années 1860.

¹³ Le courant régionaliste a produit de nombreux ouvrages dédiés à la beauté pittoresque des campagnes françaises et normandes, tels que *La Normandie monumentale et pittoresque : édifices publics, églises, châteaux, manoirs etc.*, volume III : le Calvados, Lemale K Cie, Le Havre, 1893-1899 ; G. Wybo et J. de Bonnefon – *Les maisons des champs au pays de France*, Société d'édition, Paris, 1903 ; J. Gauthier – *Manoirs et gentilshommières du pays de France*, III. La Normandie, Massin, Paris, 1929.

¹⁴ R. Quenedey - *La Normandie : recueil de documents d'architecture civile de l'époque médiévale au XVIII^{ème} siècle*, Calvados, t. 1-2, F. Contet, 1927-1931, Paris. Une réédition de cet ouvrage essentiel pour la connaissance des manoirs du Pays d'Auge est également disponible : Y. Lescroart – *L'architecture à pans de bois : documents d'architecture civile, réunis par R. Quenedey et A. Vincent*, Les Provinciades, Paris, 1980.

l'histoire rurale : un « progressiste » et un « révisionniste » (Burnouf 2009). Le premier aborde des thèmes généralement relatifs aux aspects juridiques de la vie rurale, à savoir les questions de propriété du sol, d'exploitation foncière et de classes rurales. On peut en outre citer une des premières synthèses réalisées sur ce sujet et portant sur la Normandie : *l'Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Age* de Léopold Delisle, parue en 1851. De la même manière, on trouve des publications dans « le mouvement général de curiosité pour le passé lointain et le monde disparu de l'ancienne monarchie qui suit la tourmente révolutionnaire » (Jacquard 1995 : 25) : le ton est à la nostalgie d'une condition perdue et la petite élite rurale est mise à l'honneur. Deux auteurs sont représentatifs de ce courant « révisionniste » : l'abbé Tolomer et Pierre de Vaissière. Le premier publie en 1872, son *Sire de Gouberville*, étude menée à partir du journal tenu au XVI^e siècle, par Gilles de Gouberville, gentilhomme normand du Cotentin¹⁵. C'est en 1903 que paraît *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France* de Pierre de Vaissière, analyse aux fortes connotations politiques et idéologiques mais, jusqu'à ce jour, sans concurrence. C'est en effet le premier, et le seul, tableau d'ensemble de la condition de la petite élite rurale d'Ancien Régime, « vivant de la terre et sur la terre » (Vaissière 1986 : 3). Jusqu'en 1945, les analyses traditionnelles persistent, malgré un intérêt inédit pour les dimensions matérielles de la vie rurale. La mise en perspective magistrale de Marc Bloch, en 1929 (Bloch 1999), sur les grandes évolutions qui ont bouleversé les sociétés rurales de l'An Mil à la Révolution annonce, cependant, le renouvellement à venir de l'histoire rurale d'après-guerre.

→ 1945-1984 : valorisation d'un patrimoine épargné et « gestation scientifique » d'un objet de recherche

Ce nouveau virage amorcé par M. Bloch dans la recherche historique trouve son pendant, d'une toute autre façon, au niveau local. Le traumatisme de la Seconde Guerre Mondiale provoque, en effet, un accroissement exponentiel des connaissances sur les manoirs du Pays d'Auge. L'anéantissement du patrimoine urbain de la plupart des villes augeronnes durant l'été 1944 a profondément marqué la population : Lisieux, connue pour son cœur historique en pans de bois, avec des maisons datant, pour les plus anciennes du XIV^e siècle, s'embrase sous les bombardements, en quelques jours (**Fig. II-7**). H. Pellerin et plusieurs autres figures lexoviennes fondent donc en 1951, la revue et l'association *Le Pays d'Auge* dans le but de « faire connaître et apprécier le patrimoine moral, spirituel, artistique et matériel du Pays d'Auge »¹⁶. C'est ainsi que les premières études monographiques sur les manoirs de la région de Lisieux sont menées et publiées – le manoir étant le symbole du patrimoine augeron épargné. Les fondateurs de

¹⁵ Il s'agit en fait d'un fragment de journal, qui représente 13 ans (entre 1550 et 1562) d'informations domestiques et privées. Voir à ce sujet, l'analyse de M. Foisil en 1981, réactualisée en 2001 (Foisil 2001).

¹⁶ Sous-titre de la revue. Association reconnue d'utilité publique par décret du 29 Novembre 1958.

l'association, H. Pellerin, J. Bureau et M. Cottin, proposent des analyses reposant sur l'étude des caractéristiques architecturales des édifices, tout en intégrant les données historiques issues de l'examen des sources écrites disponibles. On assiste à un nouvel engouement pour cette architecture de bois. Des publications de synthèse, destinées au grand public et à vocation clairement touristique, apparaissent (Déterville 1984 ; Déterville 1985). Le patrimoine augeron est mis en lumière et les manoirs tiennent le haut du pavé. Parallèlement, l'historien de l'art Y. Lescroart, spécialiste de l'architecture civile en Normandie et plus particulièrement des constructions médiévales en bois, s'impose à partir des années 1980 comme la référence en matière d'analyse architecturale des manoirs augerons (**Fig. II-8**). Il écrit à ce titre de nombreux articles dans la revue *Pays d'Auge* et propose une approche interdisciplinaire, où techniques de construction, analyse stylistique des décors et données textuelles sont confrontées les unes aux autres. Les datations de certains manoirs sont remises en question, et des hypothèses nouvelles sont formulées. Son ouvrage intitulé *Manoirs du Pays d'Auge* (Lescroart 1995) fait date dans la connaissance de ces édifices et de la construction en pans de bois. Ce sont finalement des données issues d'approches mêlant architecture, art et sources écrites qui constituaient, jusqu'à récemment, les principales connaissances sur les manoirs augerons. Bien que l'approche archéologique soit tout à fait adaptée, elle n'est intervenue que bien plus tard, en raison de la naissance tardive de la spécialité médiévale (années 1950) et récente de l'archéologie du bâti (années 1980).

Le « manoir » augeron : traits distinctifs

D'une façon générale, l'historiographie présente le manoir comme un ensemble à vocation agricole : on y retrouve ainsi les mêmes bâtiments ruraux que dans une ferme. A savoir boulangerie, granges, écuries, bouillerie, pressoir (à vin puis à cidre dès le XVI^e siècle), fromagerie, charreterie etc. Seul un plus grand soin apporté à la construction de ces bâtiments et éventuellement des éléments décoratifs les distinguent d'annexes paysannes. Toutefois, quelques aménagements de ces annexes témoignent d'un niveau social supérieur : la grange à récoltes peut présenter des dimensions plus importantes, le pressoir possède plus systématiquement un cellier, la charreterie est fermée et souvent plus grande afin d'accueillir plusieurs voitures, et on trouve plus couramment une glacière (puits profond où l'on conservait la glace en blocs, mêlés de couches de paille) (Brier & Brunet 1984).

L'approche quantitative menée par C. Etienne-Steiner réalisée d'après les aveux de la Chambre des comptes de Normandie, entre le XVI^e et le XVII^e siècle, permet de se faire une idée assez précise des dépendances d'un manoir au début de la période moderne (Etienne-Steiner 1990) (**Fig. I-9**). Les 277 aveux et dénombrements dépouillés concernent 180 fiefs répartis en

Haute et Basse Normandie et permettent de mettre en évidence les éléments bâtis les plus fréquents (colombier, grange, pressoir, étable) comme les aménagements extérieurs (jardin, enclos, cour, fossé). La distinction sociale transparaît avant tout au travers de quelques éléments spécifiques : tels que l'enclos, l'appareil défensif du manoir, ou tout du moins la symbolique d'un statut social *via* un élément à vocation défensive. Cet appareil défensif se compose d'une plateforme de terre constituée du remblai d'un fossé circulaire, souvent en eau, bordé d'une palissade ou d'une haie. Le logis se trouve sur le monticule et les bâtiments d'exploitation en contrebas. Quelques manoirs du Pays d'Auge évoquent encore ce dispositif d'« habitat sur motte » et de « basse-cour », mais seulement sous la forme de traces fugaces, car il est abandonné à la fin du Moyen Age et remplacé par une organisation des bâtiments agricoles en cour ouverte. A la différence de la ferme traditionnelle augeronne, qui se caractérise par la dispersion des bâtiments agricoles, les manoirs construits à la fin du Moyen Age et pendant la période moderne présentent généralement une organisation autour d'une cour : le logis est bordé sur deux ou trois côtés par les annexes (Brier et Brunet 1984).

Autres caractéristiques discriminantes : la présence d'un colombier et/ou d'une chapelle qui symbolisent les prérogatives seigneuriales. Traité avec le même soin que le logis, souvent isolé au milieu de la cour, le colombier est, dans la coutume normande, l'apanage exclusif des propriétaires de fief, depuis vraisemblablement la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e siècle¹⁷. C'est donc avant tout un édifice de prestige, qui exprime l'importance du fief (par le nombre de trous de boulines) mais aussi une source de revenus : chair et œufs alimentent la table seigneuriale, tandis que la fiente est utilisée comme engrais (**Fig. II-10**). La chapelle, quant à elle, n'est pas un droit général du fief mais peut être attachée à quelques-uns. Les critères d'autorisation d'édification de chapelles sont très précis : « le plus important, toujours mis en avant par la demande, est l'éloignement de l'église paroissiale et le mauvais état des chemins qui empêchent le seigneur, sa famille et ses gens de remplir leurs devoirs religieux convenablement » (Etienne-Steiner 1990 : 57). La chapelle peut se limiter à un modeste oratoire intégré au logis, ou constituer un bâtiment à part entière dans la cour.

Enfin, le manoir se distingue de la ferme par l'attention portée aux décors extérieurs et intérieurs. Bois sculptés, pavages, peintures murales, boiseries, création de motifs en tuileau, polychromie des matériaux, tuiles vernissées, épis de faîtage, etc., ont été largement utilisés par les propriétaires des manoirs pour agrémenter leur logis et affirmer leur statut social (**Fig. II-**

¹⁷ Les colombiers et l'élevage de pigeons existaient bien avant le XIII^e siècle, mais n'étaient pas des prérogatives seigneuriales. Le droit de colombier est mentionné en 1583 lors de la rédaction de la Coutume dite réformée des Normands, dans laquelle il est précisé « qu'il n'appartient qu'aux titulaires de fiefs de haubert et à eux seuls » (Musset 1984).

11). L'organisation interne du logis et la présence d'éléments de confort et de circulation (cheminées monumentales, tours d'escalier, galeries, etc.) participent également à l'identité du lieu. La présence ou non de ces éléments procède de l'évolution architecturale des manoirs observée entre le XVe et le XVIIIe siècle (Lescroart 2001) (**Fig. II-8**).

Il existe par ailleurs, un certain nombre de dépendances caractérisant le manoir, mais qui ne se trouvent généralement pas sur son assiette à proprement parler. Il s'agit des bois taillis et de hautes futaies, les garennes, les parcs à gibiers clos de murs, les étangs, les mares à poissons, les viviers, les pêcheries (sur les ruisseaux traversant le domaine), enfin les moulins qui participent des revenus du seigneur. Comme le colombier, le droit de moulin est attaché au fief. Qu'il soit à blé, à drap, à foulon, à tan ou à huile, le moulin est un élément important de la vie économique du manoir. Lorsque le système hydrographique ne s'y prête pas, les moulins sont à vent. L'agrément du lieu est encore une notion importante pour différencier le manoir d'une simple exploitation agricole : des arbres peuvent être plantés (rangées de chênes, d'ormes, de frênes...) et un jardin peut s'ajouter aux vergers, potagers et herbiers (Etienne-Steiner 1990 : 55-60).

« Manoir » : de l'ambiguïté d'un terme à une réalité sociologique diversifiée

Sur le plan matériel et selon l'historiographie locale, le « manoir » augeron présente donc des caractéristiques assez bien marquées ; en revanche, le terme en lui-même est source d'ambiguïté, car son sens a beaucoup évolué au cours des siècles, jusqu'à signifier à partir du début du XXe siècle : « Petit château. Petite maison ancienne de style surtout à la campagne¹⁸ », et enfin de nos jours : « Habitation ancienne et de caractère, d'une certaine importance, mais n'ayant pas rang de château à la campagne¹⁹ ». Aujourd'hui, une telle définition inclut donc une infinie variété de constructions et ne recouvre plus la réalité politique et juridique de ce terme.

Étymologiquement « manoir » vient de *manerium*, un dérivé du verbe latin *manere* signifiant « résider, demeurer ». Jusqu'à la fin du XVIe siècle, il semble que manoir ait ce sens et qu'il désigne le lieu où l'on demeure, sans qu'aucune catégorie sociale n'y soit attachée. M. Reulos note que le manoir est défini, dans la Coutume de Normandie réformée au XVIe siècle, « comme la principale maison ordinaire du père de famille », et « qu'il faut distinguer le manoir noble du manoir roturier » (Reulos 1991 : 46). D'ailleurs, J. Nicot précise dans *Trésor de la langue française* (1606) : « Manoir. Vaut autant que maison, demeure, domicile et vient du latin *manere* qui signifie demeurer ». Au XVIIe siècle, le mot « manoir » prend plus un sens juridique

¹⁸ La définition moderne apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire* de l'Académie Française dans l'édition de 1935.

¹⁹ *Le Petit Larousse Illustré*, Larousse, Paris, 2000.

qu'architectural, il désigne avant tout dans les déclarations d'aveu, le siège domiciliaire du fief, comme l'indique la définition du *Dictionnaire universel* de Furetière (1690) : « Vieux mot qui signifiait autrefois une maison. En termes de palais, manoir se dit encore d'un certain lieu fixe et signalé où un homme est présumé faire sa demeure, et où l'on va pour rendre les hommages et devoirs qu'on doit rendre au domicile. Ainsi, il faut se présenter au *manoir* seigneurial pour y faire la foy et hommage, y faire signifier son aveu et dénombrement. Un aîné partageant noblement doit avoir par préciput le principal manoir. On dit aussi le *manoir* épiscopal en parlant de la maison de l'évêque ». Pour M. Casset, le *Dictionnaire du droit normand* (1781) « présente une définition du manoir qui pérennise ce qui s'impose au travers des sources des XIIe et XIIIe siècles » (Casset 1999 : 74-75), à savoir que « le manoir est l'habitation principale qui revient à l'aîné avec clos, cour, jardins et habitations secondaires et dépendances même lorsqu'il y a discontinuité provoquée par un chemin, une route ou un ruisseau » (*ibid.*).

Cependant, l'emploi de « manoir » dans les diverses sources écrites est quelque fois source de confusion, et notamment en Bretagne, où il peut avoir le sens de seigneurie, c'est-à-dire englober l'ensemble du domaine (terres, logis, dépendances, etc.), mais aussi avoir celui de demeure (Mignot & Chatenet 1999 : 22). Cette particularité lexicale est sans doute à rapprocher du *manor* anglais qui désigne toute la seigneurie, alors que la demeure est appelée *manor house* (Bloch 1967). En Normandie, « le terme manoir s'applique à une résidence aussi bien urbaine que rurale. Il désigne la demeure d'un grand de l'aristocratie [tels que l'évêque] autant que celle d'un petit sire local. Le mot n'est pas seulement utilisé pour désigner le chef-lieu de la seigneurie ; mais il désigne un lieu de pouvoir quel qu'il soit, pouvoir immédiat aussi bien que pouvoir médiatisé par des structures matérielles qui donnent à voir à la puissance du tenant » (Casset 1999 : 81).

En définitive, cette définition recouvre bien la réalité des sources écrites, notamment celle des aveux et dénombrements dépouillés par E. Desvaux-Marteville (Desvaux-Marteville 1973-1974) et G. Louise pour le Perche (XIV-XVe siècles) (Louise 1986) et par C. Etienne-Steiner pour l'ensemble de la Normandie (XVI-XVIIe siècles) (Etienne-Steiner 1990). Utiliser le terme « manoir » pour désigner les habitats de petites élites rurales normandes ne semble donc pas être une aberration, c'est en effet le vocable le plus usité dans les sources écrites, depuis au moins le début du XIIIe siècle (Louise 1986 : 32). C'est d'ailleurs ce que montre l'étude de C. Etienne-Steiner : sur 144 occurrences désignant la demeure du seigneur sur son fief, 73,8% du total présentent une terminologie dérivée ou non de « manoir » ; il est en effet question de « manoir » (31%), de « manoir seigneurial » (29%), de « manoir sieural » (9,7%) ou encore de « maison manable » (4,1%). Cependant, malgré une prédominance du « manoir », on trouve dans

les aveux normands d'autres termes pour parler vraisemblablement de la même chose. Les principaux sont, dans l'ordre décroissant d'importance : hôtel, hébergement, maison, maison-forte, maison manante, maison mesure, ferme, logis, maison du seigneur, maison de maître, lieu seigneurial (Etienne-Steiner 1990 : 59-60).

On peut donc considérer que le terme « manoir » a bien revêtu par le passé une réalité juridique. Il reste cependant délicat à manier car la distinction entre « manoir » et « château » est quelque fois ténue. Il n'est pas rare qu'un même site soit qualifié de « manoir » puis de « château » ou *vice versa* – c'est d'ailleurs ce que l'on a observé sur notre secteur, d'un document planimétrique à un autre. Pour la période médiévale, la distinction la plus communément admise porte sur le degré de fortification et de défense effective (enceinte, fossés, tour) (Bur 1986). L'évaluation reste encore une fois dépendante des sources utilisées : les sources écrites et archéologiques ne « disent » pas les mêmes choses, ne recouvrent pas les mêmes réalités.

Classé, d'un point de vue architectural entre le château et la ferme, apparenté un temps aussi au concept de « maison-forte », le terme « manoir » n'aide finalement pas à « définir dans le détail le rang hiérarchique de l'occupant ou de son propriétaire, ni la nature des droit seigneuriaux, ni la morphologie de l'habitat » (Litoux & Carré 2008 : 45) car la ligne de partage communément admise, le droit de ban, n'est que pure théorie. Les situations sociales, chronologiques et régionales sont tellement diverses qu'elles ne recouvrent pas la distinction classique noble / roturier. La terminologie textuelle est donc inopérante pour caractériser sociologiquement, et avec précision, ces habitats d'élites rurales aux formes et aux statuts pluriels dans le temps et l'espace. En reconnaissant et en démontrant cette spécificité, E. Litoux et G. Carré – auteurs de la toute première synthèse sur le sujet, à l'échelle de la France – posent les bases d'une perception archéologique renouvelée de ces objets. Le « manoir » tend alors à désigner l'habitat d'une « élite intermédiaire » (*ibid.* : 13). C'est ce point de vue, détaché des statuts juridiques mais attaché aux réalités matérielles, que nous avons adopté pour réaliser l'inventaire des sites dans notre fenêtre d'étude. L'emploi d'un vocabulaire neutre sera donc privilégié pour évoquer ces objets archéologiques (habitat d'élites rurale, site) et lorsque le terme « manoir » sera utilisé par commodité de langage, il le sera dans son acception la plus large, s'approchant du sens primitif de *manerium*, à savoir une « habitation qui n'est pas obligatoirement fortifiée, appartenant à un individu influent » (Touati 2000 : 194).

Comme nous l'avons dit précédemment, l'étude des pratiques sociales de l'espace des élites engage à travailler sur le temps long. C'est pourquoi, nous abordons les sites de la vallée de la Touques sans cloisonnement chronologique ni partition entre le Moyen Age, dans une fourchette comprise entre le XVe et le XIXe siècle l'Époque. Il nous faut pourtant justifier la

borne butoir : pourquoi le XVe siècle, et ne pas inclure les sites antérieurs ? Le choix a été dicté par un aspect historique propre au Pays d'Auge : il existe très peu de vestiges civils antérieurs au XVe siècle conservés (identifiés comme tels ou datés par des méthodes de datation absolue). La raison en est principalement d'ordre événementiel : la Guerre de Cent Ans a durement touché le Pays d'Auge, qui – d'après les textes – a été le théâtre de violents combats entre Anglais et Français. Occupée entre 1417 et 1450, la campagne augeronne a subi de plein fouet la guerre : les sources écrites rapportent que nombre de manoirs ont été incendiés ou confisqués. Avec la reconquête française, la seconde moitié du XVe siècle ouvre en Pays d'Auge une intense période de constructions et de reconstructions, qui modifie l'essentiel du paysage architectural (La Normandie au XVe siècle... 1999). Il est évidemment paradoxal de choisir un point de départ événementiel (la Guerre de Cent Ans) alors que l'on souhaite s'affranchir des ruptures chronologiques classiques ; cependant nous sommes ici tributaires des vestiges : le XVe siècle s'est imposé de lui-même.

II-1.1. b : Le corpus de sites : de l'inventaire au jeu de données

L'inventaire des sites existants ou disparus sur les huit communes concernées a été réalisé à l'aide de documents dont la fiabilité devait être évaluée pour calibrer les informations pertinentes. Le résultat de ce travail a pris la forme, pour la vallée de la Touques, de Fiches-Inventaire pour chaque site (cf. Volume numérique). A la suite d'informations administratives, on y trouve les documents cartographiques mentionnant le site, une datation ou des indices de datation dont le degré de fiabilité est évalué, un bref « historique » et les sources écrites disponibles. Ces données ainsi compilées ont été systématiquement confrontées les unes aux autres, afin d'en retirer un maximum d'informations. L'objectif étant de disposer d'un inventaire le plus exhaustif possible, donc d'un échantillon de sites suffisamment solide (en effectif et qualité) pour mener les analyses spatiales.

1) Sources et fiabilité de l'inventaire

L'inventaire s'est fondé avant tout sur des documents planimétriques collectés dans différents fonds d'archives et utilisés ensuite en fonction de la qualité des informations présentes. Vient en seconde place, l'érudition locale qui a fourni quelques informations et hypothèses, alors que les bases de données archéologiques ont été en définitive peu utiles pour localiser et dater des sites.

Cartes et plans anciens

Dans un premier temps, ce sont les cartes topographiques actuelles qui ont été consultées, à savoir celles au 1/25 000e (Série Bleue 1713 E Beuvilliers, levée 1978 et révision 1992)²⁰, et au 1/ 50 000e (Série Orange 1713, levée 1976-1977 - Feuille XVII 13 Livarot, levée 1952) ainsi que la carte géologique (Livarot 147, réalisation 1999). Sur ces documents, bon nombre de sites sont mentionnés avec la dénomination *manoir*, ce qui a permis la constitution d'un premier inventaire, enrichi par la suite grâce aux cartes et plans anciens.

La collecte d'informations s'est poursuivie à la Cartothèque de l'IGN à St-Mandé, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale et aux Archives départementales du Calvados à Caen. La Normandie a en effet été cartographiée au moins depuis le XVIe siècle au moins et il existe beaucoup de documents conservés (Le Roch'Morgere 1998). Cependant, peu d'entre eux sont à une échelle suffisamment grande pour que des détails comme un manoir y soient reportés. Ainsi, il faut attendre le XVIIIe siècle pour que les cartes puissent véritablement servir de source à l'inventaire de sites médiévaux et modernes. Signalons tout de même que la plus ancienne carte trouvée concernant notre zone et qui présente une assez grande échelle pour que le nom des communes y soit inscrit, date des environs de 1590. Intitulée *Normandie vers Lizieux*²¹ (16,5 x 34 cm, échelle environ 1 : 187 000), elle est attribuée à Jacques Fougeu, maréchal des Logis des armées d'Henri IV. Des corrections et des additions de l'auteur ont été identifiées et datées des alentours de 1610 ; on y trouve également le nombre de feux par lieux mais pas de manière systématique (**Fig. II-11**). La partie qui nous intéresse, c'est-à-dire le sud de Lisieux est bien moins traitée que la partie nord de la carte correspondant au littoral. L'écriture est moins soignée et par conséquent moins lisible. Peut-être faut-il y voir un ajout postérieur. Les paroisses repérées sont celles de St-Martin-de-la-Lieue, St-Germain-de-Livet (*Li..ur ?Tournebu*) avec une indication de 30 feux, Prêtréville (*Prestreville*), Auquainville (*Aquinville*), Fervaques et deux autres noms difficilement déchiffrables : l'un est localisé entre St-Martin-de-la-Lieue et Auquainville qui, vu sa localisation, pourrait s'apparenter à St-Jean-de-Livet (*J ?..o.. ?*), et l'autre reporté sous Auquainville est assez énigmatique (*..uri.. dam.. rourtom..*). Cette carte n'est évidemment pas, dans le cas présent, d'un grand secours.

La *Carte générale de Normandie par Guillaume Le Vasseur, sieur de Beauplan, ingénieur ordinaire du Roy*²² (**Fig. II-12**) est du même type. Datée de 1667, ses dimensions impressionnantes (2,06 x 1,335 m, échelle 1 : 220 000) et la légende détaillée laissent présager la mention de quelques uns de nos sites. Malgré cela aucun sigle – pourtant prévu dans la

²⁰ Dalles numériques (Scan 25) fournies par le Service Départemental d'Archéologie du Calvados.

²¹ BNF DCP Ge DD 4121 (15). Carte numérisée acquise auprès du Service de reproduction de la BNF.

²² NN 21/75. Photographies numériques E. Cavanna (EC). Archives Nationales, département Cartes et Plans.

légende, « Maison de seigneur ou gentilhomme » – n’a été reporté dans notre zone d’étude. L’intérêt de cette carte réside avant tout dans les cartouches : l’un est adressé au roi Louis XIV²³, l’autre aux imprimeurs et graveurs qui auraient l’intention de publier cette carte sans l’autorisation de son auteur et le dernier (en mauvais état de conservation) donne une brève description des pays composant la province de Normandie, dont le Pays d’Auge : « Le Pays d’Auge est un pays montueux, & plus couvert que les autres cy dessus, aussi est-il mieux boisé & ferme de closages, & de bouquets de hautes fustayes de seigneurs, qu’elle n’est de forests, desquelles neantmoins elle n’est destituée, puis qu’elle en a deux, dont la première est assez considérable, qui est la forest de Touque, qui a environ six à sept lieues de tour, & l’autre nommée des Montiers Herbets, qui a environ trois lieues de circuit : les villes sont Honfleur, Pont Levesque & Lisieux. »

C’est au géographe Jean-Baptiste Bourguignon d’Anville (1697-1782) que l’on doit les renseignements les plus précieux sur nos huit communes du Pays d’Auge. Nommé géographe du Roi en 1719 à l’âge de vingt-et-un ans, il a exécuté de nombreuses cartes historiques – telle que la *Regi Francorum christianissimo geographicam Galliarum efficem*, carte de la Gaule donnée en 1720 à Louis XV, alors âgé de dix ans, pour accompagner sa lecture des *Commentaires* de César (Pelletier 2001 : 95-97) – avant de produire des cartes modernes de très grande qualité. Membre de l’Académie des Inscriptions depuis 1754 et de l’Académie des Sciences à partir de 1773, d’Anville a bénéficié d’une excellente réputation notamment grâce à la réalisation minutieuse à partir de 1746, de cartes des nouveaux continents explorés. A partir de 1721 et jusqu’en 1730 (Vasseur 1873), il exécute pour le Comte de Lisieux la *Carte topographique du diocèse de Lizieux dressée par ordre d’illustrissime et révérendissime Messire Heni-Ignace de Brancas, évêque et comte de Lizieux*²⁴ (**Fig. II-13**). Il s’agit en réalité de deux feuilles (55,5 x 38 cm, échelle 1 : 145 000) à l’échelle suffisamment grande pour relever un grand nombre de détails topographiques²⁵. Dans le coin droit de la deuxième feuille, figure une carte historique en latin, *Pagus et comitatus lexoviensis entea civitas lexoviorum*, sur laquelle on trouve le nom d’anciens *pagii* gaulois avant la

²³ « Sire, Voicy un petit dessein, lequel ayant esté tracé pour me divertir de la fatigue de mes longs voyages, ... se présenter devant Vostre Majesté, et quoy qu’elle soit occupée entierement à de glorieux emplois, ne laisse pas d’en esperer un favorable accueil, pour avoir été formé dans le motif de servir d’ornement à son Royaume qui, sans contredits passe aujourd’huy pour le plus celebre de tout l’Univers. Je scay bien, Sire, qu’il m’auroit esté plus honorable de repasser les mers et d’aller dans les Indes pour vous ébaucher un fidelle raccourcy de ces vastes pays que la gloire de vos armes et l’esclat de vostre nom vous ont acquis, mais j’aurois perdu mon temps, et tenté en vain de chercher les limites en lieux ou vos victoires n’en voudroient pas donner. Agréez donc, sil vous plaist, Grand Monarque, ce petit effect de mon zele et me permettez de vous sacrifier avec le reste de mes années les vœux que je fais tous les jours pour la prosperite de vostre couronne, ce sont les souhaits perpetuels de celuy qui n’estime rien en comparaison de la gloire d’estre, Sire, Vostre tres humble tres obeissant et tres fidelle serviteur et sujet. G. Le Vasseur »

²⁴ NN 342/1, 2, 3, 4, 6, 7. Photographies numériques EC. Archives Nationales, département Cartes et Plans.

²⁵ Relief, cours d’eau, forêts, routes, villes, villages / hameaux, abbayes, prieuré, chapelles, maladreries, château / manoir seigneurial / maison notable (même signe conventionnel pour désigner les trois habitats), fermes / grosses métairies, moulins à eau ou vent, cabarets / hotelleries, tuileries, gibets, jours de marché.

constitution de la cité des *Lexovii*, peuple mentionné par César (**Fig. II-2**). La qualité générale de cette carte n'est pas à mettre en doute, la précision est de l'ordre de 88 m par rapport aux cartes actuelles, et les principaux manoirs sont mentionnés. Toutefois, ce n'est pas le document cartographique de d'Anville le plus précieux pour la réalisation de notre inventaire.

En effet, la BNF conserve la collection d'Anville et notamment toute une série de ce qui semble être des dessins préparatoires de la *Carte topographique du diocèse de Lisieux* – vu le nombre d'annotations et de rectifications. En outre, le géoréférencement s'est avéré impossible à cause d'une trop grande distorsion géométrique, preuve qu'il ne s'agit pas de levées mais bien de croquis. Non datés, deux d'entre eux concernent la zone d'étude. L'un intitulé *Environs de Lisieux*²⁶ (**Fig. II-14**) figure entre autre le secteur compris entre Lisieux et Prêtevillers ; l'autre, *Partie du Pays d'Auge comprenant les environs de Livarot, Fervaques et Vimoutiers*²⁷ (**Fig. II-15**) englobe la totalité de notre fenêtre. L'intérêt de ces deux cartes réside dans les informations relatives aux annotations (noms des chemins) et dans le fait que le géographe n'a représenté que les principaux éléments du paysage : les petits hameaux ne sont pas représentés alors que les manoirs le sont, preuve qu'ils sont considérés (ou du moins utilisés) comme des marqueurs du paysage au XVIIIe siècle. Autre document cartographique de d'Anville riche en informations : le *Cours de la Touques de Fervaques à Lisieux*²⁸ (**Fig. II-16**). Il s'agit de deux petites cartes disposées en vis-à-vis sur une feuille de 17,5 x 20,5 cm. A gauche, une carte « dressé[e] sur des mentions » et à droite une carte « levé[e] sur les lieux »... Ce document original fait penser à un exercice didactique illustrant les mérites des relevés de terrain par rapport à une carte faite à partir de mentions diverses (écrites et orales ?). Et le résultat est probant : la précision de la carte de droite est de plus ou moins 40 m par rapport aux cartes actuelles. De plus, le soin apporté à la représentation de chaque manoir aux alentours de la Touques nous a permis d'enrichir notre inventaire d'encore quelques sites.

La *Carte géométrique de la France ou Carte générale et particulière de la France* dite *Carte de Cassini*²⁹ (**Fig. II-17**) a également constitué l'une de nos sources privilégiées. Impressionné par le travail cartographique de César-François Cassini de Thury (Cassini III) en Flandre, Louis XV le charge en 1747 de lever l'ensemble du territoire à l' « échelle d'une ligne pour cent toises » soit au 1/86 400e. La carte s'appuie sur le réseau géodésique qu'ont établi entre 1683 et 1744 Jean-Dominique et Jacques Cassini, respectivement grand-père et père de César-François Cassini de Thury. Les levées commencent en 1750 et ne se termineront qu'en 1789 avec le fils de César-

²⁶ BNF CPL Ge D 10467. Carte numérisée acquise auprès du Service de reproduction de la BNF.

²⁷ BNF CPL Ge 10451. Carte numérisée acquise auprès du Service de reproduction de la BNF.

²⁸ BNF CPL Ge DD 2987 (1066). Carte numérisée acquise auprès du Service de reproduction de la BNF.

²⁹ Photocopies. Cartothèque de l'IGN.

François, Jacques-Dominique Cassini. La publication complète des cartes s'achèvera en 1815, la Révolution ayant retardé l'entreprise (Pelletier 2001). Il faut préciser que la Carte de Cassini « n'est pas une vraie carte topographique, son objectif principal étant le positionnement des lieux les uns par rapport aux autres » (*ibid.* : 88). Pour cela, l'ingénieur monte au sommet d'un clocher accompagné par un habitant des lieux (le curé le plus souvent) capable de lui nommer les objets visibles du clocher, et il prend la distance angulaire des principaux points. La mise en œuvre des levées explique la difficulté rencontrée à rectifier la *Carte de Cassini* sur la carte IGN au 1/25 000e : l'erreur moyenne est de 130 m car plus les points sont éloignés de l'église, plus l'imprécision grandit. Ce n'est toutefois pas la qualité des relevés qui est en cause mais le procédé puisque les objets relevés aux très proches alentours de l'église coïncident quasiment parfaitement avec ceux de la carte actuelle. Notre fenêtre d'étude se trouve à cheval entre deux feuilles : la différence de représentation est d'ailleurs perceptible : le relief des coteaux est moins marqué dans la seconde (après Fervaques), alors que dans la première l'abondance des hachures gêne un peu la lecture des toponymes. La feuille Lisieux-Honfleur (61-6F) – qui couvre la majeure partie de la zone – a été levée entre 1752 et 1758, puis corrigée en 1758-1758. La seconde feuille, celle d'Argentan-Falaise (62-7F), a quant à elle été levée entre 1752-1759 et ne semble pas avoir subi de corrections postérieures (Pelletier 1990 : 227). Les sites qui nous intéressent ne sont pas tous signalés par les mêmes signes conventionnels et le signe « fief, gentilhommière, maison de campagne ou de plaisance » (petit édifice surmonté d'une oriflamme) n'est pas employé pour désigner les habitats d'élite et semble ne pas avoir été utilisé pour les deux feuilles qui nous concernent. On lui préfère celui de « château » (tour surmontée d'une oriflamme) auquel le terme de *manoir* peut être associé, celui du « hameau » (petit clocher sans croix entouré de quelques maisons) ou celui de la « ferme ou métairie » (maison en perspective). Reste à savoir pourquoi, car d'Anville avait utilisé, quelques années auparavant, un signe unique pour représenter les mêmes manoirs, et distinguait clairement les hameaux des manoirs et les manoirs des châteaux. Par ailleurs, le réseau routier n'a pas bénéficié d'une attention poussée : seules les routes sont figurées (c'est-à-dire trois pour notre zone) et les chemins font cruellement défaut.

Les Archives nationales conservent au département Cartes et Plans un document qui semble inédit. Classé dans le catalogue Travaux publics, à la section Fleuves et Rivières, il n'est pas signé, ne présente aucune légende et a été daté du début du XIXe siècle (**Fig. II-18**). L'étude attentive des éléments du paysage représentés, leur confrontation à d'autres cartes et plans datés et à quelques éléments textuels a permis d'établir que ce document est forcément antérieur à 1811 d'une part. Ceci principalement en raison de l'absence d'une route, la *grande route de Livarot à Lisieux* (l'actuelle D 579) qui appartient à plus petite échelle à la *Route*

Impériale 199, mise en construction à partir de 1811 (WikiSara 2010 ; Billard 2008). D'autre part, on trouve dans l'inventaire du chartrier de Fervaques³⁰ plusieurs liasses faisant mention de la création de nouveaux chemins, en commençant par l'achat de terres entre le seigneur de Fervaques et des propriétaires entre 1730 et 1732, puis par des actes passés avec des entrepreneurs pour la construction de ces chemins entre 1783 et 1789. La comparaison entre l'état du réseau viaire lors de l'exécution du *Plan d'une partie de la rivière de Touque pris au bourg de Farvacques jusqu'à Lizieux* et celui du cadastre napoléonien met en évidence les nouveaux tronçons réalisés dans ce laps de temps, notamment autour de Fervaques, sur la *route de Lizieux* (seul élément routier nommé, et sous l'appellation *Grand chemin*) où la rectification de la voie a entraîné entre autres la disparition d'un hameau, mais aussi traversant la forêt pour accéder au bourg depuis l'ouest et le sud. Ces informations recoupées permet de poser l'hypothèse qu'il s'agit d'un plan réalisé par un ingénieur des Ponts et Chaussées³¹, dans la première moitié du XVIIIe siècle (avant ou après l'achat de parcelles ? mandaté par le seigneur de Fervaques ?) levé en prévision d'aménagements routiers et/ou hydrauliques dans ce secteur. Bien que l'échelle utilisée soit plus petite, ce plan n'est pas sans rappeler ceux de l'*Atlas de Trudaine* (échelle 1 : 8 600), levé entre 1745 et 1780, pour les routes royales existantes et celles à construire. Toutefois, intitulé *Plan d'une partie de la rivière de Touque pris au bourg de Farvacques jusqu'à Lizieux*³², il représente avant tout horizontalement la Touques (le nord est orienté à l'est) et ses environs proches (environ 600 à 800 m de part et d'autre de la rivière, selon les endroits) sur 118 x 45 cm, à l'échelle environ 1 : 10 000. Les détails sont d'une précision remarquable, chemins et parcelles sont dessinés. Les manoirs de taille conséquente sont même figurés en plan, tout comme leur jardin. Ce document nous a permis de découvrir quelques sites, jusque là jamais rencontrés dans les autres sources cartographiques. De plus, la précision de ce plan, à environ plus ou moins 12 m par rapport au cadastre napoléonien, en fait un document d'un très grand intérêt scientifique qui mérite d'être exploité au maximum. Encore une fois, il s'agit du tronçon entre Lizieux et Fervaques (Cf. *Cours de la Touques de Fervaques à Lizieux* de d'Anville) ; la Touques devait revêtir un aspect particulier entre ces deux villes pour qu'elle soit autant l'objet « d'attention cartographique ». Était-ce une question de navigabilité, de voie de communication à entretenir ? Une question d'exploitation économique par le biais des moulins, de péage ? Sans pouvoir trancher la question, il reste qu'il a permis de recenser des manoirs inconnus jusqu'ici (**Fig. III-29a**).

³⁰ Inventaire du chartrier de Fervaques réalisé par A. de Saint-Blanquat (1973). Références des liasses utilisées : 74F9, 74F10, 74F24, 74F26.

³¹ Le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées est créé en 1716 et devient progressivement au XVIIIe siècle le principal responsable des travaux publics relatifs au transport, en assurant la régulation des rivières, la construction des canaux et infrastructures portuaires, tout en prenant en charge la création d'un véritable réseau routier national.

³² F14-10081-4-1. Photographies numériques EC. Archives Nationales, département Cartes et Plans.

Autre source planimétrique utilisée pour la réalisation de l'inventaire des sites, le cadastre napoléonien (**Fig. II-19**) des huit communes actuelles, alors au nombre de dix au XIXe siècle. Du nord au sud : St-Martin-de-la-Lieue (1821), St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés (1820), Mesnil-Eudes (1819), St-Jean-de-Livet (1819), St-Germain-de-Livet (1820), Prêteviller (1820), Auquainville (1834)³³, Fervaques (1834), Cheffreville (1833) et Tonnencourt (1834). N'ayant pu les obtenir sous leur forme numérique native³⁴, un important travail de recollage de chaque section (54 au total) à partir d'impressions au format pdf (au nombre d'environ 12 par section, pour bénéficier d'une qualité numérique suffisante) à partir du serveur internet du Conseil Général (payant et limité à la seule consultation) a dû être fourni afin de pouvoir exploiter ce fonds incontournable pour la restitution du paysage au début du XIXe siècle. Si le cadastre napoléonien nous a surtout servi en tant que fond de plan pour quasiment toutes les analyses, il a également été utile pour vérifier des toponymes, pour constater l'état des sites (existants / disparus), apprécier leur composition architecturale, comme leur insertion et leur impact dans le parcellaire.

Au final, c'est de la confrontation des différentes cartes et plans que l'inventaire s'est enrichi petit à petit de nouveaux sites. Les sources les plus riches en découvertes de manoirs se sont avérées être les cartes topographiques de d'Anville et le *Plan d'une partie de la rivière de Touques*. A l'issue de l'étude critique des différents documents cartographiques, nous avons décidé d'intégrer comme couches de données géoréférencées les documents ayant fait l'objet de relevés géographiques (ce qui exclut les dessins préparatoires de d'Anville) et ceux considérés comme les plus intéressants en terme de potentiel informatif, telles que la *Carte topographique du diocèse de Lizieux* et celle levée sur le terrain du *Cours de la Touques de Fervaques à Lizieux* de d'Anville, ainsi que la *Carte de Cassini*, le *Plan d'une partie de la rivière de Touques* et naturellement le cadastre napoléonien.

Érudition locale et bases de données archéologiques

Si les documents cartographiques ont constitué la base de notre inventaire de sites, nous avons toutefois eu recours à d'autres ressources, de seconde main : les travaux d'érudition locale, assez nombreux et en général de bonne qualité et les bases de données archéologiques (Service Régional de l'Archéologie, Service Départemental d'Archéologie du Calvados), peu précises pour inventorier les sites dits « post-médiévaux ».

³³ La commune d'Auquainville a été réunie à celle de St-Aubin-d'Auquainville avant la réalisation du cadastre.

³⁴ Le conservateur des Archives départementales du Calvados refusant de fournir les fichiers numériques, malgré des demandes argumentées et répétées de notre part en 2005.

En revanche, Arcisse de Caumont et Charles Vasseur ont été des ressources intéressantes. Ils ont alimenté l'inventaire et contribué à préciser nos informations tirées des cartes et plans anciens. Le tome V de la *Statistique Monumentale du Calvados* (1867) et les *Dossiers bleu* de l'érudit lexovien sont à considérer comme des ressources relativement fiables. En effet, les sources écrites utilisées sont d'une manière générale citées et les descriptions faites à partir de l'observation de terrain sont d'une rigueur que l'on peut qualifier de scientifique, surtout en ce qui concerne Charles Vasseur. Il faut d'ailleurs rappeler que c'est ce dernier qui s'occupe des communes qui nous intéressent dans la *Statistique*, mise à part celle de St-Martin-de-la-Lieue. On peut donc considérer que les informations sont d'une qualité homogène, notamment pour l'utilisation des sources écrites. L'extrapolation et la surinterprétation sont quasiment absentes des analyses de Vasseur, les sources écrites qu'il utilise ne le lui permettent de toute façon pas. Ce sont avant tout des documents administratifs ou fiscaux de la fin du Moyen Age et de l'Époque moderne faisant mention de l'appartenance de tel(s) fief(s) à tel homme, situé(s) en la paroisse X. Les sources consultées par le collaborateur d'Arcisse de Caumont ont d'ailleurs fait l'objet de publications, pour certaines après la parution de la *Statistique*. Quatre documents sont systématiquement cités et utilisés comme point de repère pour le XVe, le XVIe et le XVIIe siècle : les *Monstres générales de la noblesse du baillage d'Évreux* de 1469³⁵, la *Recherche faite en 1540 par les Élus de Lisieux des nobles de leur élection*³⁶, le *Rôle des terres de l'arrière ban du baillage d'Évreux en 1562*³⁷, et la *Recherche de la noblesse dans la généralité d'Alençon* par l'intendant de Marle en 1666³⁸. Ce sont les mêmes sources écrites qui ont en grande partie servi à documenter les articles parus dans la revue *Le Pays d'Auge* depuis 1951, enrichis cependant par d'autres recherches en archives et des observations personnelles. Il est à regretter que seuls les manoirs les plus connus aient fait l'objet d'articles et qu'il soit encore aujourd'hui difficile de s'affranchir de l'œuvre d'Arcisse de Caumont (*in fine*, le travail en sous-main de Charles Vasseur) toujours considérée comme une référence mais dont il serait utile de revoir l'approche historique, trop souvent réduite à de l'événementiel. Les questions historiques traitées dans ces articles d'érudition locale s'orientent surtout vers les questions suivantes : à qui appartient le manoir à telle époque ? A qui peut-on attribuer la construction / l'aménagement / le décor de tel bâtiment ? Pourtant les sources écrites disponibles sont vraisemblablement abondantes et variées. On en trouve la preuve dans les fichiers informatiques de la Société Historique de Lisieux³⁹. Un inventaire des documents conservés dans les archives de la Société a en effet été réalisé, et chaque commune des environs de Lisieux possède un fichier très complet avec des résumés et des extraits de chaque document ancien

³⁵ Ed. Société libre de l'Eure, Evreux, 1853.

³⁶ Ed. Labbey de la Roque, Caen, 1927.

³⁷ Ed. Dumoulin, Paris, 1861.

³⁸ Ed. Annuaire de l'Orne, 1866.

³⁹ Mis gracieusement à notre disposition par messieurs Deshayes et Giot de la SHL.

faisant mention d'un lieu ou d'une personne habitant ladite commune. C'est ce répertoire de sources qui a été utilisé. Bien qu'un véritable travail d'historien des sources écrites (c'est-à-dire un dépouillement systématique de toutes les archives disponibles, en retournant au document lui-même) était inenvisageable pour des raisons de temps et de formation, nous ne sommes pas privée d'inclure des informations déjà récoltées, pour alimenter nos Fiches-inventaire (cf. Volume numérique) et notamment pour proposer des indices de datations.

Fiabilité des sources : localisation et datation

Étant donné que les analyses à venir se fondent à la fois sur une information spatiale (la position géographique) et chronologique (période de l'implantation du site), la fiabilité des sources est donc à préciser afin de justifier la qualité et la validité de l'effectif. C'est par le recoupement et la confrontation des différents documents que la position géographique des sites peut être déterminée avec une fiabilité relativement bonne, même si les documents sont de fiabilité inégale. Nous avons en effet considéré que les cartes topographique et géologique actuelles, le *Plan de la rivière Touque* (précision ± 12 m), le *Cours de la Touques de Fervaques à Lisieux* (précision ± 40 m) et les coordonnées géographiques en Lambert II étendu des cartes archéologiques du SRA et du SDAC présentaient une très bonne fiabilité, tout comme le cadastre napoléonien avec une précision métrique aux alentours de 8 m par rapport aux cartes actuelles. La *Carte de Cassini* et celle de d'Anville intitulée *Carte topographique du diocèse de Lisieux* offrent respectivement une précision de moins bonne qualité (précision ± 130 m pour Cassini et ± 88 m pour d'Anville), leur fiabilité est donc moyenne. Les deux dessins préparatoires de d'Anville – *Partie du Pays d'Auge comprenant les environs de Livarot...* et *Environ de Lisieux* – n'ayant pas été exécutés d'après des levés de terrain, une fiabilité moyenne leur a été attribuée, car si la précision métrique n'est pas respectée, le positionnement topographique des lieux les uns par rapport aux autres n'est pas pour autant fantaisiste et procède sans doute d'observations de terrain. Par ailleurs la *Statistique* de Caumont et les articles du *Pays d'Auge* n'ont jamais livré de renseignements précis sur la localisation des sites, les descriptions étant trop vagues ; leur fiabilité est donc jugée assez faible pour le critère spatial.

Ne disposant pas de datation pour tous les sites, il a été nécessaire d'en déduire, ou du moins d'en proposer pour que l'analyse soit possible, et d'estimer globalement la fiabilité des sources utilisées pour le facteur chronologique : la *Statistique monumentale* et le *Pays d'Auge* présentent une fiabilité moyenne et les datations des cartes archéologiques du SRA et du SDAC, une fiabilité faible. Cependant, ces estimations ne reflètent en rien la diversité des cas et ne prennent pas non plus en compte la réalité des sources écrites consultées. Chaque site dispose donc d'une fiabilité des sources qui lui est propre et qui figure dans chaque Fiche-Inventaire (cf.

Volume numérique). Afin d'améliorer la « sincérité » de nos données (Trombetta 2004), trois niveaux de datation ont été définis pour cette étude de cas : *datation attestée*, *supposée* ou *hypothétique*. Le niveau a été évalué en fonction de la fiabilité des sources et de leur contenu. Pour limiter la subjectivité d'une telle estimation, des critères ont été fixés. Une datation est dite *attestée* quand le site a été étudié et que des preuves sont avancées par l'auteur ou que des confrontations cartographiques permettent de circonscrire sa période de création. Une datation *supposée* correspond à un site dont quelques indices (sources écrites, documents cartographiques) incitent à penser qu'il est antérieur à la datation admise. Enfin, s'il s'agit d'un site non daté (pas de datation attestée) ou inédit, et que des sources écrites et/ou cartographiques en font mention, on a alors proposé une *hypothèse* de datation. A l'évidence, une mention écrite ne date pas un site, c'est un indice de *terminus post-quem* ; cependant en tenant compte des hypothèses de datation émises, l'analyse se fonde sur un nombre raisonnable d'effectifs, condition indispensable à la mise en œuvre de statistiques sur les données.

2) L'échantillon : 34 sites pour des analyses diachroniques et périodisées

Au terme de l'inventaire, le corpus se compose de 34 sites, dont 64 % sont datés – c'est-à-dire qu'ils possèdent une *datation* que l'on considère *attestée* (soit 22 sites) selon les critères précédemment établis ; les 35 % restants sont donc indéterminés (**Fig. II-20**). Parmi les 12 sites indéterminés, 4 peuvent être considérés comme inédits, c'est-à-dire absents des bases de données archéologiques et de la bibliographie locale : c'est l'analyse des documents cartographiques qui les ont révélés (à Prêtevillie : manoir de Poix et celui de la Suhardière ; à St-Martin-de-la-Lieue : les deux manoirs dits de St-Martin). La qualité des documents planimétriques confrontés aux différentes mentions collectées a permis de proposer des datations hypothétiques pour ces 12 sites, elles concernent essentiellement le XVe siècle (7 sites), le XVIe (3) et le XVIIIe siècle (2).

Parallèlement, 5 des 22 sites datés présentent des présomptions d'occupations antérieures (les *datations supposées*) par rapport à la datation admise par les différentes ressources utilisées. Ces indices viennent exclusivement de mentions d'archives, témoignant de l'existence d'un nom (de lieu et/ou de personne) un siècle ou plus auparavant. Parallèlement, sur les 34 sites, 9 présentent une antériorité médiévale attestée, plus ou moins au même emplacement que les créations des XVe-XVIe siècles, mais sans qu'une continuité d'occupation

puisse être établie. Sur ces 9 sites, on trouve 4 créations sur une « motte »⁴⁰ d'origine vraisemblablement médiévale ; 2 créations de site à quelques mètres d'une « motte » et enfin, 3 créations avec seulement des mentions textuelles évoquant un lieu anciennement occupé.

D'une manière générale, ce sont le XVe et le XVIe siècle qui sont les mieux représentés avec 6 sites pour chaque siècle, si l'on exclut les présomptions d'occupations antérieures et les hypothèses. En revanche, si l'on valide les *datations supposées* et les *hypothèses* (chaque site n'est comptabilisé qu'une fois) la tendance change, avec une prédominance pour le XVe siècle (16 sites) et le XVIe siècle (9 sites). La composition du corpus mérite attention, quelles que soient les datations considérées (*attestées, supposées, hypothétiques*) car la répartition chronologique des sites révèle une relative disparité entre les siècles. Cette distribution irrégulière devra être expliquée : est-elle imputable à un « effet de source » et/ou est-ce une réalité archéologique ?

L'attention portée à la fiabilité des datations s'est traduite par la mise en place de deux *scénarii* (**Fig. I-21**) testés au cours des analyses, prenant en compte la datation des sites (les analyses périodisées par opposition aux analyses diachroniques). Le principe du scénario est d'inclure ou de rejeter certains sites selon leur niveau de fiabilité. Le *scenario 1* ne prend en considération que les sites aux datations attestées, à savoir les 22 manoirs qui ont déjà fait l'objet de recherches et pour lesquels on dispose d'indices cartographiques solides – finalement, des sites dont les datations ne pourraient être remises en cause que par de nouvelles analyses archéologiques relatives et/ou absolues. Dans ce scénario, les présomptions d'occupation antérieure sont exclues, comme les hypothèses. Le *scenario 2* prend lui en compte les 34 sites, en validant les hypothèses de datation proposées pour les 12 manoirs indéterminés, tout comme les présomptions d'occupation antérieure, avec 5 des 22 manoirs datés qui voient donc leur datation vieillir d'un ou deux siècles selon les cas. En jouant avec les différents niveaux de datation, les effectifs varient et de la même façon les résultats d'analyse aussi. L'intérêt est donc de pouvoir comparer ces résultats et d'en tirer des remarques sur la pertinence ou non des datations proposées. Le premier scénario joue le rôle d'une « série de sécurité », un repère qui sert à pondérer les résultats du second scénario, à l'effectif statistiquement plus solide mais fondé, pour une partie des sites, sur des présomptions et hypothèses de datation.

Ainsi, le corpus de la fenêtre d'observation se compose de 34 « manoirs », monument du patrimoine régional et aujourd'hui objet d'étude pour réexaminer la question des élites. Si la question de l'attribut chronologique peut être considérée comme un point faible dans la base de

⁴⁰ Les guillemets nous apparaissent utiles car l'objet archéologique suscite depuis les années 1980 une profonde remise en question (Pesez 1986 ; Burnouf & Metz 1986) mais le terme reste largement usité, notamment dans les bases de données archéologiques.

données, cette limite n'est pas ignorée dans les analyses puisque des artifices méthodologiques ont été créés pour la pondérer. L'inventaire réalisé tend néanmoins vers l'exhaustivité, grâce à des ressources documentaires diverses et de bonne qualité sur la zone étudiée. Comme pour toutes les analyses spatiales réalisées à partir de données archéologiques, la solidité du corpus est le socle des analyses à venir, une garantie mais aussi une aide à l'interprétation des futurs résultats.

II-1.2 : Spatialisation des élites entre le XVe et le XIXe siècle dans la vallée de la Touques

Comme énoncé dans le Chapitre I, la spatialisation des élites repose sur une variation des échelles, spatiales et temporelles. C'est pourquoi les analyses sont conduites dans la vallée de la Touques sur le temps long (analyses diachroniques) et le temps court (analyses périodisées avec deux scénarii) à partir de critères spatiaux décrivant le milieu, le paysage et le territoire (nos hypothèses) pour caractériser le choix du site. L'objectif, sur le temps long comme sur le temps court, est de dégager des tendances de l'implantation des élites entre le XVe et le XIXe siècle sous forme de modélisations.

II-1.2.a : Des implantations dans un milieu typiquement augeron

Le Pays d'Auge se caractérise par de nombreux dénivelés produisant des faciès topographiques variés, alimentés par un réseau hydrographique diversifié, des sols riches, exploités et valorisés relativement intensément depuis, au moins, la période médiévale en s'accroissant durant toute l'Époque moderne et contemporaine. La fenêtre d'étude ouverte sur la vallée de la Touques offre un concentré de ce milieu, avec *a priori* un large éventail de possibilités d'implantation. Les analyses diachroniques et périodisées vont permettre de s'interroger sur l'existence de stratégie(s) d'implantation sur cinq siècles, et éventuellement de mettre en évidence la prégnance de certains critères sitologiques sur d'autres. Il s'agit de tester de manière implicite le déterminisme géographique généralement associé aux élites médiévales et modernes (cf. les modèles historiens sur les implantations défensives et l'« assiette » de la maison rustique) en mettant à l'épreuve de la distribution spatiale et statistique, la nature géologique des sols, la topographie, l'hydrographie et la mise en valeur agricole des terres.

1) Le sous-sol

Temps long

La répartition des sites sur la carte géologique indique dans un premier temps que des faciès géologiques sont clairement écartés (sables siliceux et glauconieux, glauconie de base), alors que d'autres sont peu prisés (sables de Glos, limons à silex). En revanche, on note une prédilection significative pour les sols à formations de versants (47,1 % des sites), et une attractivité moyenne pour les couches de craie glauconieuse (20,6 %) et de calcaire (14,7 %). **(Fig. II-22 et Fig. II-23).**

Ces premières constatations sont à mettre en relation avec les contextes topographiques privilégiés par les sites de notre secteur, on le verra. On peut d'ores et déjà rappeler que les coteaux du Pays d'Auge présentent des pentes très fortes mais très régulières, en raison des phénomènes géologiques de solifluxion et de colluvionnement⁴¹, dont sont issues les couches de formations de versants, qui sont en réalité des mélanges de formations variables et indifférenciées (matériaux limoneux et sableux, silex fragmentés) (Ménillet *et alii* 1999 : 52). Ces couches géologiques correspondent donc aux versants, à savoir les deux pentes qui encadrent le fond des vallées créées par la Touques et les différents cours d'eau. Les couches de craie glauconieuse, que l'on appelle localement « marne » ou « tuf », affleurent sur la partie supérieure des coteaux, sur des pentes assez fortes. Ce sont sur ces mêmes coteaux que l'on trouve les anciennes carrières artisanales, les « boves » (souvent aménagées en caves), d'où était extraite la craie utilisée pour amender les terres acides des plateaux et pour la fabrication de la chaux (*ibid.* : 36). La couche de calcaire se rencontre quant à elle dans la partie inférieure des coteaux, comprise entre les deux couches géologiques précédemment évoquées.

Cette prédilection en termes de sous-sol peut s'expliquer d'un point de vue géotechnique : tous les sols du Pays d'Auge ne possèdent pas des propriétés mécaniques favorables à l'implantation d'un habitat, à l'instar des sables, de l'argile et des limons manifestement désaffectés. Les sables présents dans la zone d'étude (sables de Glos et sables siliceux et glauconieux) se caractérisent, comme toutes les formations sableuses, par une sensibilité à l'érosion et par des risques d'éboulement en front vertical. D'ailleurs, les versants où l'argile (glauconie de base) et le sable glauconieux affleurent sont les zones les plus exposées aux glissements de terrain. Ces couches meubles et généralement gorgées d'eau sont particulièrement instables. Très sensibles au phénomène de fluage⁴², elles ont tendance à

⁴¹ La solifluxion est un phénomène géologique qui correspond au glissement en masse, sur un versant, de la partie superficielle du sol gorgé d'eau. Le colluvionnement est quant à lui un phénomène de dépôt et de transport de sédiments sur un versant.

⁴² Déformation lente que subit un matériau soumis à une contrainte permanente.

provoquer des glissements importants qui peuvent entraîner dans leur chute des masses de craie volumineuses. Sur les plateaux, les formations résiduelles à silex et les limons à silex posent également des problèmes de stabilité : le drainage y est malaisé, les poches de limons et de sables difficiles à prévoir, et on y rencontre surtout des risques d'effondrements liés à la rupture du plafond d'anciennes carrières souterraines (San Juan & Maneuvrier 1999). Quant aux alluvions de fonds de versants, leurs propriétés hydromorphes limitent évidemment leur capacité de stabilité et de tenue.

D'un point de vue strictement géotechnique, les sols privilégiés par les sites sont ceux qui présentent finalement les meilleures propriétés mécaniques. Telles que les formations de versants dont la composition est assez variable et hétérogène, puisque différents matériaux se succèdent et/ou se mélangent sur des épaisseurs dépassant généralement 5 m. Colluvions de matériaux fins (limoneux et sableux), débris ou galets de silex, argile verte, granules de calcaire et couches de marne la structurent. En Pays d'Auge, ces sols ont donc tendance à atténuer le creusement des vallées et à amortir la pente sous forme de replats favorisant ainsi l'implantation des lieux d'habitat⁴³. La craie glauconieuse du Cénomaniens se caractérise quant à elle par des niveaux durs (craie noduleuse ou bancs durcis) dont l'épaisseur peut dépasser 2 m, mais elle reste avant tout un calcaire tendre. C'est également dans ces sols géologiques que jaillissent les sources, très nombreuses en Pays d'Auge. Le calcaire présent dans notre fenêtre d'étude offre lui aussi une dureté variable : meuble ou en bancs durs souvent discontinus, il dispose toutefois des propriétés mécaniques favorables à la construction en général.

Temps court

Si l'on prend désormais le paramètre chronologique en compte, qu'en est-il de cette prédilection pour les couches géologiques en formations de versants, craie et calcaire ? La confrontation des deux scénarii devrait permettre de voir s'il existe une corrélation entre chronologie et nature géologique des sols (**Fig. II-24**). En termes de tendances, les deux scénarii divergent assez fortement. En partant de ce qui les rapproche, on peut d'ores et déjà noter que le XIXe siècle se démarque par des sols caractéristiques de "hauteur", à savoir à part égale calcaire, craie et sable. Calcaire que l'on ne rencontre d'ailleurs qu'à partir du XVIIe siècle quel que soit le scénario – notamment dans le deuxième scénario qui marque une césure avec les siècles précédents. Dans le premier, le XVIIe siècle se caractérise en revanche par une forte proportion de craie par rapport au calcaire et aux formations de versants. Dans les deux séries, le XVIIIe siècle montre une prédisposition pour le calcaire (en forte majorité dans le *scénario 1*) et les formations de versants (à parts égales dans les deux scénarii). Dans les deux cas, le XVe siècle se

⁴³ Information donnée par X. Savary (SDAC) que nous remercions.

démarque du XVI^e siècle par une plus forte diversité des sols : à coté des formations de versants majoritaires, on trouve aussi des alluvions (*scenario 1*) et des formations résiduelles à silex (*scenario 2*), tout en conservant une proportion notable de manoirs implantés sur des sols de craie – type de sol que l'on retrouve également en second rang au XVI^e siècle dans les deux série. Le XVI^e siècle se différencie finalement du précédent par une plus forte sollicitation des sols à formations de versants par rapport à la craie, et par la présence de limons à silex dans le *scenario 2*.

S'il fallait condenser ces informations en accentuant les résultats et atténuant les différences entre les scénarii, il apparaîtrait que les XVe-XVI^e siècles montrent une prédilection pour les sols de formations de versants et pour la craie – plus systématiquement au XVI^e siècle qu'au précédent ; le XVe siècle étant plus ouvert à d'autres types de sols. Le XVII^e siècle marque ensuite une rupture avec la sollicitation des sols de calcaire, que l'on retrouve au XVIII^e siècle aux côtés des formations de versants. Le XIX^e siècle privilégie quant à lui autant le calcaire, la craie et le sable – sols typiques de configuration d' « altitude » pour le Pays d'Auge.

Sur l'échelle du temps long, la distribution des habitats d'élites témoigne des bonnes connaissances des commanditaires/bâisseurs sur les qualités des sols géologiques disponibles. Sur le temps court, il ressort que l'attrait pour certains sols a varié avec le temps, avec un changement au XVII^e siècle. La question de la disponibilité foncière se pose d'ores et déjà ici, tout comme celle d'une évolution des stratégies d'implantation – question que les autres paramètres du milieu vont permettre d'affiner. Quoiqu'il en soit, à n'en pas douter, les propriétés mécaniques des terrains étaient prises en compte, mais ce critère ne doit pas être surestimé car géologie et topographie sont, en Pays d'Auge, largement dépendantes l'une de l'autre.

2) La topographie

Temps long

Le relief de la zone d'étude est compris entre 45 m et 199 m selon le modèle numérique de terrain (© Bd Alti, pas de 50 m), les altitudes sont relativement faibles mais les dénivelés importants et les pentes vives. La coupe topographique réalisée à peu près au centre du secteur, traversant de part en part St-Germain-de-Livet et St-Jean-de-Livet, permet d'illustrer les caractéristiques de ce relief typiquement augeron, à fort contraste (**Fig. II-25** et **Fig. II-26**). Une reclassification des valeurs du modèle numérique de terrain, selon la méthode dite des seuils naturels de Jenks⁴⁴, permet de discriminer 4 classes de faciès topographiques : le fond de vallée

⁴⁴ Le principe étant de déterminer statistiquement les bornes des classes en recherchant les paires d'entités adjacentes, entre lesquelles l'écart entre les valeurs est relativement grand.

bien encaissé (45-93 m), le versant (93-126 m), le coteau (129-156 m) et le plateau (156-196 m).

Parallèlement, la dispersion des altitudes (**Fig. II-27**) relevées pour chaque site permet de repérer 3 seuils (à partir des écarts les plus forts dans la série rangée) et donc de former 4 groupes qui viennent clairement recouper les classes déduites du MNT : à savoir un premier entre 50 et 90 m (55,9 % des sites), un second entre 90 et 120 m (17,6 %), un quatrième entre 120 et 150 m (20,6 %) et enfin, un cinquième à plus de 180 m (5,9 %). Ces 4 classes peuvent alors être simplifiées en faciès topographiques (fond de vallée encaissé, versant, coteau, plateau) puisqu'ils sont cohérents avec la réalité du terrain.

L'analyse de la distribution statistique des altitudes (**Fig. II-28**) amène à noter une dissymétrie des valeurs sur une amplitude de 130 m : le centre de gravité de la série se situant à 98,5 m alors que l'altitude médiane est à 88,5 m. Il en découle une certaine diversité dans le choix d'implantation, matérialisée par le coefficient de variation qui signe une certaine dispersion des valeurs (31,9 %). On obtient alors une tendance marquée par une forte sollicitation des fonds de vallée (19 sites) comparée aux situations de moyenne hauteur (versants et coteaux) qui représentent un petit peu plus d'un tiers des sites, alors que les plateaux ne sont guère sollicités. Il ressort que les sites de hauteur ne sont pas spécialement recherchés – compte tenu de la topographie de la zone et de l'importance des dénivelés, l'impression de « domination » peut vraisemblablement se passer d'une altitude élevée. L'implantation sur un versant ou un coteau surplombant légèrement la vallée, ou même en fond de vallée puisque les bords sont relativement encaissés, suffit probablement à marquer le paysage, si tel est l'objectif.

Le relief s'y prêtant bien, l'exposition des pentes a également été extraite du MNT et répertoriée pour chaque site (**Fig. II-29**). A l'image de la série précédente, on observe une relative variété, mais sous la forme cette fois d'une répartition symétrique des situations – toutes les expositions sont mobilisées, le plein sud mis à part. Seul le sud-est se différencie vraiment avec 23,5 % des sites, suivi de près par le sud-ouest et le plein ouest (17,6 %). La logique géographique de la vallée suivant celle de la Touques, qui coule du sud au nord, on comprend aisément la bipartition est/ouest qui s'exprime si l'on cumule les expositions occidentales et orientales (en excluant le plein nord et le plat) : 50 % des sites sont implantés sur une pente exposée à l'est (donc en rive gauche de la rivière) et 38,2 % à l'ouest.

Temps court

La mise en perspective chronologique permet d'observer des variations, à partir également de la distribution de l'altitude, des faciès topographiques et de l'exposition des pentes par siècle. S'il est certain qu'ils ne produisent pas les mêmes résultats d'un point de vue numérique, les scénarii impriment des tendances (hausse, baisse, stagnation pour les données quantitatives ; variation des modalités pour les données qualitatives) qu'il est intéressant de pouvoir comparer.

On constate tout d'abord une augmentation de l'altitude entre le XVe et le XVIe siècle, plus ou moins selon les effectifs, puis une baisse au XVIIe siècle, très faible dans le *scenario 1* mais beaucoup plus marquée dans le *scenario 2*, qui se poursuit au XVIIIe siècle (**Fig. II-30**). Si le XVIIIe siècle se démarque par la plus faible altitude, le XIXe siècle se distingue lui par la moyenne la plus importante des cinq siècles, en privilégiant des sites beaucoup plus élevés, et en imprimant ainsi une profonde rupture dans la série. L'analyse des autres statistiques descriptives démontre que le XVe siècle se caractérise dans les deux scénarii par les plus fortes dissymétries : les distributions présentent des valeurs variées, sur de grandes amplitudes qui favorisent des écarts-type et des coefficients de dispersion assez importants (entre 26,5 et 33,7 %) ; à l'inverse du XVIIIe siècle qui, dans les deux cas, présente des indices assez bas (entre 13,5 et 15 %). D'une manière générale, le *scenario 1* se démarque par des valeurs de dispersions fluctuantes, avec un pic au XVe siècle et au XVIIe siècle ; alors que le *scenario 2* montre une tendance continue à la baisse jusqu'au XVIIIe siècle.

En observant à présent le caractère topographique sous un angle qualitatif (**Fig. II-31**), il ressort que le XVe siècle se caractérise par une préférence générale mais non exclusive pour les fonds de vallées puisque des implantations sur les versants, coteaux voire plateaux coexistent, alors que le XVIe siècle montre lui une tendance mixte où les versants dominant (*scenario 1*) ou sont aussi sollicités que les fonds de vallée (*scenario 2*). Le XVIIe siècle est encore une fois plus incertain au vu des effectifs : soit il se rapproche du XVe siècle pour la diversité des faciès et la prédominance des fonds de vallée (*scenario 1*), soit il se démarque par des implantations exclusivement en fond de vallée (*scenario 2*), à l'instar du XVIIIe siècle dans les deux séries. Enfin, le XIXe siècle se distingue par des installations diversifiées en fond de vallée, sur les versants et les coteaux.

L'exposition des pentes permet aussi de noter des différences d'un siècle à l'autre, d'une série également à l'autre (**Fig. II-32**). Même si le XVIIe siècle ne montre aucune faveur particulière pour l'est ou l'ouest, tout comme le XVIe siècle (si ce n'est une légère prédominance

dans le *scenario 2* pour l'est). De la même manière, le XIXe siècle se caractérise par l'absence de prédilection entre les pentes orientées à l'est, l'ouest ou les autres expositions. Le cumul est/ouest permet toutefois de mettre en évidence des tendances plus mixtes pour les XVe et XVIIIe siècles. Au XVe siècle, on trouve soit des sites exposés majoritairement à l'est (*scenario 1*) soit un rapport s'approchant de 2/3 pour l'est et 1/3 pour l'ouest et les autres expositions (*scenario 2*). A l'inverse, les proportions pour le XVIIIe siècle s'inversent d'une série à l'autre : dans la première, l'est prédomine, alors que dans la seconde c'est l'ouest.

La topographie de la vallée de la Touques offre une diversité évidente, et il apparaît que la petite élite des XVe-XIXe siècles a su la mettre à profit en privilégiant différentes configurations d'un siècle à l'autre, tout en gardant une cohérence sur la longue durée. Mais le relief n'est pas tout, l'omniprésence de l'eau est également un trait dominant du milieu augeron.

3) L'hydrographie

Temps long

Le réseau hydrographique marque fortement le paysage de notre zone d'étude : la Touques la traverse de part en part, en délimitant la plupart des communes étudiées. De nombreux ruisseaux ou cours d'eau temporaires viennent s'y greffer et les sources jaillissent à flanc de coteau. Avant même de produire des statistiques, l'interaction entre les sites d'habitat d'élite et l'hydrographie paraît évidente, voire peu discriminante à première vue en tant que critère d'analyse dans un tel contexte géographique. La reconstitution du réseau ancien a permis de décomposer l'hydrosystème local, d'en comprendre le fonctionnement pour dégager les éventuels éléments d'attraction pour l'implantation des manoirs (**Fig. II-33**).

En partant d'un fond de plan de référence actuel (la carte topographique IGN à 1/25 000) et d'un fond ancien (le cadastre napoléonien vectorisé, levé ici entre 1819 et 1834), on a pu suivre l'évolution du cours de la Touques jusqu'au début du XVIIIe siècle, à l'aide des deux plans à suffisamment grande échelle et reconnu pour leur précision – à savoir le *Cours de la Touques de Fervaques à Lizieux* par d'Anville (levé entre 1721 et 1730) et le *Plan d'une partie de la rivière de Touque* (probablement attribuable à la première moitié du XVIIIe siècle). Il apparaît qu'entre le début du XVIIIe siècle et nos jours, le cours de la rivière n'a pas subi de modifications notables, outre l'accentuation ponctuelle de quelques méandres, notamment au contact de moulins pour la création ou l'amélioration de biefs. Au-delà du XVIIIe siècle, faute d'investigation archéologique et/ou d'analyse géoarchéologique, il n'est pas possible d'affirmer que le tracé de la rivière ait été identique à cet état moderne. Néanmoins, cet état documentaire a pu être enrichi par l'ajout des ruisseaux et cours d'eau temporaires disparus au cours du XIXe siècle et

relevés en partie grâce au *Plan d'une partie de la rivière de Touque*, et par l'ajout des installations hydrauliques (moulins) mentionnées sur le *Cours de la Touques de Fervaques à Lisieux*. Le cadastre napoléonien a également permis de relever l'ensemble des points d'eau (sources, fontaines, mares, étangs, bassins, etc.) ainsi que les toponymes associés.

Il ressort en premier lieu des statistiques descriptives sur la distance entre les sites et la rivière une très forte dispersion des valeurs (115, 5%), sur une amplitude de plus de 3 km (**Fig. II-34**). Avec une moyenne générale d'environ 810 m, la rivière de la Touques ne semble finalement pas être très attractive. En excluant les deux valeurs les plus extrêmes de la série, associées au manoir de Villaunay et à celui des Câtelets situés tous deux aux confins du secteur d'étude, en limite de commune (Auquainville et Fervaques) dans une position totalement excentrée par rapport aux autres sites, on conserve les indices d'une forte variation des valeurs (105 %), tout en obtenant une moyenne plus représentative de l'effectif (644 m) et donc plus proche de la médiane (457 m). L'asymétrie de la distribution se retrouve dans la discrétisation des valeurs en classes avec des seuils naturels bien marqués par des écarts importants. En soulignant les écarts les plus importants, on obtient 9 groupes de sites que l'on a choisi de réunir en 5 classes pour plus de cohérence. On a ainsi une distribution décroissante où 32,4 % des sites sont localisés entre 46 et 252 m, c'est-à-dire au bord de la Touques. Toujours dans une proximité assez forte à la rivière (entre 313 et 569 m), on trouve encore 29,4 % des sites : ce qui signifie que plus de 60 % des manoirs sont situés à moins de 600 m de la rivière. La classe suivante entre 639 et 1062 m semble faire la transition vers des positions plus distantes, avec 20,6 % des sites. C'est d'ailleurs le seuil supérieur de cette troisième classe qui incite à parler de transition, car aucun site n'est localisé entre environ 1100 et 1900 m. Il s'agit de l'écart le plus fort, créant spatialement une sorte de « no élite's land » dont la signification devra être discutée à la lumière des autres critères d'analyse. Sur le temps long, on constate donc une concentration de sites (28 sur les 34, soit 82,3 %) sur une bande de 110 m de part et d'autre de la rivière. Au-delà, entre 1942 et 2665 m seuls 11,8 % des sites sont recensés, alors que les deux sites excentrés précédemment évoqués constituent une classe à eux seuls (3121-3788 m).

L'intensité de la relation entre les sites d'habitat d'élites et ruisseaux ou cours d'eau est de la même teneur : 82,3 % des sites sont situés à moins de 300 m, alors que sur les 6 sites restants, seuls deux (les mêmes excentrés) sont réellement à distance du réseau hydrographique secondaire, les quatre autres entretenant une relation de proximité avec la rivière. La relation source/manoirs est beaucoup moins systématique que la précédente car il existe un déséquilibre entre les communes pour ce qui est des représentations et mentions de résurgences de l'eau : si Mesnil-Eudes, Auquainville, Prêteviller, Cheffreville et Tonnencourt sont

bien couvertes, le peu (ou l'absence même) de mentions à St-Martin-de-la-Lieue, St-Germain-de-Livet, St-Jean-de-Livet, Fervaques étonne. Est-ce un effet de sources ou une réalité de terrain ? La question a été résolue en comparant avec la localisation des sources actuelles : le déséquilibre entre la rive droite et la rive gauche de la Touques – cette dernière étant bien plus pourvue en sources (mais aussi en mares au XIXe siècle) – se confirme, même si de nouveaux points de captage ont été réalisés depuis l'établissement du cadastre napoléonien. On compte ainsi 49 mentions de sources (celles qui sont nommées, et donc vraisemblablement utilisées comme point d'approvisionnement, sont systématiquement appelées « fontaines ») réparties sur la zone d'étude : 10 possèdent un toponyme particulier⁴⁵, 4 sont seulement désignées comme « fontaine » et les 35 restantes sont juste représentées sous la forme d'un trou d'eau au départ d'un ruisseau. En prenant un rayon de 500 m pour évaluer le niveau de proximité avec ces points d'eau, il s'avère que 35,2 % des sites (12) sont localisés près d'une de ces sources (ou « fontaines »).

Cet état des lieux sur le réseau hydrographique⁴⁶ permet d'aborder d'autres éléments participant de ce système, expliquant en partie l'intérêt des élites à rechercher la proximité de la rivière, des cours d'eau et des sources. On entend parler des surfaces en eau, tels que les étangs, bassins, fossés alimentés en outre par le réseau hydrographique secondaire, mais aussi des infrastructures dépendantes de la force hydraulique comme les moulins – un site pouvant posséder plusieurs de ces aménagements⁴⁷. Sans entrer dès à présent dans l'interprétation et la mise en perspective historique, on peut d'ores et déjà constater sur le temps longs un certain nombre de faits statistiques. Sur 34 sites, 19 présentent au moins un aménagement hydraulique, ce qui correspond à 55,8 % des manoirs. Dans cette large majorité, on trouve des sites avec des bassins à des fins d'agrément et/ou de réservoir qui peuvent avoir été des étangs avant le XVIIIe siècle (date de nos références planimétriques), c'est pourquoi on les associera ici aux étangs. Cette première catégorie compte 7 occurrences (soit 20,5 % de l'effectif). Une autre fonction offerte par la proximité au réseau hydrographique secondaire est la possibilité d'aménager des fossés autour de la résidence et de les maintenir en eau. Ce cas de figure, encore appréciable par la documentation des XVIIIe-XIXe siècles, concerne 5 sites (soit 14,7 %). De la même façon, on peut évaluer l'intensité des relations spatiales entre les sites d'habitat d'élites à partir du recensement des moulins existants aux XVIIIe et XIXe siècles. Sans pouvoir préciser leur date de

⁴⁵ On trouve : « bonne fontaine, fontaine Margot, fontaine Saladin, fontaine Prévost, fontaine La Pierre, fontaine Sirop, fontaine Goute, fontaine Maurice, fontaine Sandrebeuil, fontaine Robin ».

⁴⁶ Les mares n'ont pas été prises en compte car il s'agit avant de tout de lieux de stockage non pérennes, généralement alimentées par la pluie, creusées à des fins agricoles dans les champs (abreuvoir pour les animaux) et/ou domestiques dans les cours de ferme (lessive, etc.), surtout lorsque les cours d'eau sont absents et/ou la nappe phréatique trop profonde. D'où leur localisation en masse sur les plateaux de notre secteur d'étude, peu investis par les sites d'habitat d'élites entre le XVe et le XIXe siècle.

⁴⁷ Il est n'alors comptabilisé qu'une fois

création, on en compte 13 (12 attestés, 1 supposé⁴⁸) aux XVIIIe-XIXe siècles, dont 3 sont construits *ex nihilo* au cours du XIXe siècle. La plupart sont localisés sur la Touques ou sur un bras de la rivière (détourné en bief ou « naturel »), à l'exception de 3 moulins implantés au niveau des ruisseaux, affluents de la Touques (ruisseau de la Martinière, ruisseau de Lecange, ruisseau de Querville). Sur cet effectif, on connaît l'activité (à la date des mentions) pour 4 d'entre eux – activité liée à l'artisanat textile et métallurgique (moulin à foulon, tréfilerie). Neuf d'entre eux (69,2 % des moulins identifiés) entretiennent une relation de proximité très forte avec des sites d'habitat d'élites : dans un rayon de 500 m, on compte en effet 11 manoirs (soit 32,3 % des sites). Plus largement, c'est 13 sites qui semblent être directement associés aux moulins autrement que par une proximité spatiale intense, par la toponymie notamment, comme c'est le cas pour le manoir de Querville à Prêreville qui a donné son nom à un moulin situé en aval du ruisseau du même nom, à environ 1100 m. Toutefois rappelons qu'il s'agit là d'un état aux XVIIIe et XIXe siècles et que la contemporanéité de ces structures hydrauliques avec les sites d'habitat n'est pas évidente et encore moins attestée pour les siècles antérieurs au XVIIIe siècle. De la même façon, proximité et toponymie ne garantissent pas l'appartenance et la gestion de telle ou telle infrastructure sur la longue durée, ou même à un temps T : seule est ici soulignée la fréquence de ces situations. Les relations de cause(s) à effet(s) concernant l'attractivité générale du réseau hydrographique principal et secondaire seront abordés plus tard.

Temps court

Précédemment, l'analyse diachronique a montré que la proximité de la rivière et d'un ruisseau était un critère quasiment systématique ; seuls deux sites n'entretenaient aucune relation de proximité avec ces deux composantes du réseau hydrographique. Interroger les deux scénarii sur la relation avec le réseau hydrographique secondaire n'est donc pas pertinent, car les variations métriques sont faibles et relativement homogènes. En revanche, la dispersion des valeurs concernant la distance à la Touques⁴⁹ est suffisamment importante pour que le critère chronologique soit testé, de même que la proximité avec les sources, les moulins et la présence d'aménagements hydrauliques (**Fig. II-35**).

Au niveau de la rivière, les deux scénarii produisent plus ou moins les mêmes tendances, malgré des moyennes assez divergentes selon les séries. Moyennes qui ne reflètent pas la forte variation des valeurs, elle même changeante selon les scénarii et les siècles. Il ressort tout de même de ces statistiques un même constat : une augmentation de la distance à la Touques au

⁴⁸ Le système hydraulique en chapelet de cinq étangs à proximité du manoir du Vieux Boullay, à St-Germain-de-Livet, incite à proposer l'existence d'un moulin, déjà disparu au XVIIIe siècle, puisqu'aucune carte ou plan de cette époque n'en fait mention.

⁴⁹ Comme pour le temps long, on a effectué deux séries de statistiques pour le *scenario 2*, en incluant et en excluant les deux sites excentrés (manoir des Câtelets, manoir de Villaunay).

XVIe siècle par rapport au XVe siècle, puis une baisse significative au XVIIe siècle qui se poursuit au XVIIIe siècle, alors qu'on observe une légère hausse au XIXe siècle. En regardant maintenant la distribution des valeurs selon les classes définies, c'est avant tout la dispersion des situations qui est mise en avant. Si les sites du XIXe siècle se démarquent bien par des positions majoritairement distantes (639-1062 m) par rapport à la rivière, quel que soit le scénario, le XVIIIe siècle se montre variable selon les séries, en combinant des positions distantes et des positions proches (313-569 m) ou au bord de la Touques, ou soit pour le *scenarior* 2 une position majoritaire en bord de rivière (46-252 m). De la même façon, le *scenarior* 2 pour le XVIIe siècle se distingue par une moindre diversité que le *scenarior* 1 : en effet, les sites sont autant proches que distants de la rivière, alors que la première série fait une place aux positions éloignées (1942-2665 m) sans pour autant être majoritaires. A l'inverse, c'est la série 2 qui est plus hétérogène que la série 1 pour le XVIIe siècle : aucune position ne se démarque plus qu'une autre dans le panel, alors qu'avec l'effectif plus réduit ce sont les situations distantes et éloignées qui prennent légèrement le dessus. Enfin, pour le XVe siècle, le contact direct et la proximité de la rivière sont privilégiées plus fortement dans le *scenarior* 1, et plus qu'ailleurs (respectivement 33% et 66 %). Au contraire, le second scénario voit diminuer cette prédilection avec seulement deux situations où les sites sont implantés selon d'autres configurations, comme durant le XVIe siècle. Encore une fois, c'est le XVIIe siècle qui marque une rupture : c'est le seul moment où les situations en bord de rivière sont absentes, alors que la moyenne de la distance à la Touques amorce une baisse par rapport au XVIe siècle. C'est d'ailleurs ce qu'il faut souligner : c'est au XVIe siècle que les sites sont les plus éloignés du réseau hydrographique principal, notamment par rapport au XVe siècle, plus fréquemment caractérisé par des situations de contact direct ou suffisamment proche. Prédilection que l'on retrouve aussi aux XVIIe et XVIIIe siècles – le XIXe siècle se distinguant par une position générale médiane, ni proche ni lointaine. Ces observations sur la distance entre les sites et la rivière rejoignent évidemment celles sur l'implantation topographique (altitude), relayées par les faciès et l'exposition des pentes : plus les sites s'implantent près de la Touques, plus l'altitude est moindre et *vice versa*.

En ce qui concerne la relation manoirs/source au cours du temps, les scénarii marquent encore des différences, XVIIIe et XIXe siècles mis à part puisqu'ils s'affirment par des implantations majoritairement à plus de 500 m d'une source. Pour les siècles antérieurs, le *scenarior* 1 ne montre pas de préférence particulière : il existe autant de manoirs à plus de 500 m de distance qu'à proximité directe d'une source. Le *scenarior* 2 permet de distinguer une autre tendance : le XVIIe siècle se rapproche du XVIIIe siècle par une position systématiquement à plus de 500 m d'une source, alors que le XVIe siècle se démarque du XVe siècle par une proportion un peu plus importante de sites proches d'une source. Il reste que ces statistiques sont peu

discriminantes, et qu'il faut surtout retenir que seuls les XVIIe et XVIIIe siècles montrent un désintérêt sensible pour ce critère.

Les aménagements hydrauliques se présentent comme des marqueurs chronologiques plus pertinents : on note que les plans d'eau (bassins, étangs) ne sont présents que sur les sites des XVe et XVIe siècle, voire du XVIIe siècle pour le *scenario 1*. On trouve des fossés en eau au XVe siècle et, selon les séries, au XVI ou XVIIe siècle. Quant aux moulins⁵⁰, on les trouve en grande quantité au XVe siècle, à proximité ou associés à des manoirs, quel que soit le scenario ; tout comme au XVIe siècle, en nombre moins élevé toutefois que précédemment. Absents au XVIIe siècle, on les retrouve sporadiquement en relation avec les sites du XIXe siècle et XVIIIe siècle, selon les séries. On constate finalement que les moulins sont les infrastructures les plus nombreuses, tout spécialement aux XVe-XVIe siècles – siècles qui se distinguent (notamment dans le *scenario 2*) par la variété des aménagements liés à l'eau.

L'hydrographie de la vallée de la Touques est un atout dont les élites des XVe-XIXe siècles ont su tirer avantage sur la longue durée, et plus spécifiquement selon les époques – signes de pratiques en évolution. Faisant écho au contexte géologique et topographique, le réseau hydrographique principal et secondaire renvoie aussi à la mise en valeur agricole du sol, naturellement liée aux différentes propriétés du milieu.

4) La mise en valeur du terroir

Temps long

Comme pour les autres composantes du milieu, le cadastre napoléonien a permis de localiser et caractériser les masses de cultures sur l'ensemble du secteur d'étude (**Fig. II-36**). C'est l'exhaustivité et l'homogénéité documentaires qui ont été privilégiées, c'est pourquoi le *Plan d'une partie de la rivière de Touque* n'a pas été mobilisé comme fond de plan, bien qu'il ait permis des allers-retours entre le XIXe et le XVIIIe siècle. Les vocations agricoles des parcelles ont donc été renseignées par les tableaux d'assemblage de chaque commune, à l'aide des plages de couleurs discriminant les masses de culture. Herbages⁵¹, vergers, bois, labours, bruyères et jardins ont ainsi été cartographiés et l'on a pu observer la distribution des manoirs (**Fig. II-37**) : ainsi, 70,5 % des sites sont implantés dans des vergers (24 sites sur 34), alors que 20,5 % le sont dans des herbages (7 sites) et seulement 8,8 % sur des parcelles en labours (3 sites). Entre le

⁵⁰ Les moulins identifiés comme datant du XIXe siècle n'ont naturellement pas été comptabilisés dans leurs relations avec les sites des XVe-XVIIIe siècles.

⁵¹ Les tableaux d'assemblage distinguent les « prés » (de fauche et de pâture vraisemblablement) des « herbages ». Malheureusement la différence de nuance entre ces deux modalités est si subtile qu'il n'a pas été possible de les différencier, en raison aussi de la qualité numérique des fichiers disponibles.

XVIIIe et le XIXe siècle, la nature agricole des parcelles de certains sites a changé – on a alors privilégié la situation la plus ancienne, hormis pour les trois sites créés au XIXe siècle⁵².

Une première lecture spatiale et statistique vient alimenter le décryptage de cet échantillon augeron, ainsi que les préférences de nos habitats d'élites. Les fonds de vallées, aux qualités hydromorphes reconnues, n'accueillent pas ou peu de zones boisées, ni de labours, mais sont exclusivement dédiés aux herbages. Ils sont vraisemblablement dévolus à l'élevage (bœufs, chevaux), en raison de leur qualité herbagère, tout particulièrement dans le lit de la rivière. Ce potentiel agricole est valorisé par la pratique du « baignage des prés » (Morière 1868 ; Marécaille 2005), supplantée dans les années 1950 par l'apport d'engrais, mais encore repérable sur le terrain à certains endroits et dans certaines conditions climatiques (au printemps, lorsque les herbages sont humides). Il s'agit de rigoles de forme très régulière creusées pour drainer l'eau depuis la rivière (on dit alors « saigner la terre » ; Marécaille 2005), afin d'enrichir la terre de sédiments à des moments précis de l'année. Ces canaux sont régulés à l'aide de vannes et sont entretenus tous les ans, au début de l'automne – à la tombée des feuilles, alors que l'eau de la rivière est chargée en humus et riche en limons – puis en janvier-février. Cette pratique demande un savoir-faire spécifique : l'eau doit circuler et non stagner, sans que la pointe de l'herbe ne soit immergée. L'orientation des canaux par rapport à la pente et leur profondeur doit être calculées au plus juste afin que l'eau circule rapidement (*id.*). Si la pratique est attestée au milieu du XIXe siècle en Pays d'Auge, il semblerait qu'elle existe – peut-être sous une forme moins sophistiquée – depuis au moins la première moitié du XVIIIe siècle, dans notre secteur, selon les mentions planimétriques : le *Plan d'une partie de la rivière de Touque* permet de localiser des rigoles tout particulièrement dans le fond de vallée à Prêteville et Auquainville.

Versants, coteaux et plateaux accueillent, eux, des zones de pâturages ou de production d'herbe et/ou de foin (le long des ruisseaux notamment) bien que d'une manière générale les vergers sont plus nombreux. Traditionnellement, ce sont les pommiers (cidre) et poiriers (poiré, ébénisterie) qui sont cultivés et attestés depuis le Moyen Age en Pays d'Auge (Maneuvrier 2000 ; Brunet & Maneuvrier 2006). Les parcelles de vergers peuvent accueillir du bétail, et donc être autant dévolues à l'arboriculture qu'à l'élevage – pratique à son apogée au XIXe siècle, à l'origine d'ailleurs de l'image d'Épinal du Pays d'Auge. Sur les mêmes faciès topographiques, et même en

⁵² Par exemple, la parcelle du manoir de St Aubin datant du XIXe siècle est à cette période un herbage, alors qu'un siècle auparavant ce sont des labours. A l'inverse, pour le manoir du Lieu Seney, implanté dans des labours au XIXe siècle, on a privilégié la nature de la parcelle au XVIIIe siècle, soit celle d'un verger. Autres cas, lorsque les sites ont disparu : comme le manoir des Câtelets, au XIXe siècle, la parcelle est en labours mais on ne dispose d'aucun indice sur la mise en valeur antérieure, on est donc contraint de garder cette information tardive qui est probablement la conséquence de la disparition du site. A l'image du manoir de Poix, disparu vraisemblablement à la fin du XVIIIe siècle : au XIXe siècle, la parcelle est devenue un herbage alors qu'au siècle auparavant lorsque le site existait toujours, c'était un verger – information que l'on a donc retenue.

fond de vallée, au contact du « rideau » d'herbages, on trouve les labours – aujourd'hui quasiment inexistantes ailleurs que sur les plateaux. La céréaliculture est encore au début XIXe siècle largement pratiquée, la conversion systématique des terres en pâturages et donc la spécialisation dans l'élevage bovin (viande, lait, fromage) s'accélère surtout à la fin du XIXe siècle, avec l'arrivée du chemin de fer permettant de s'approvisionner plus facilement en autres denrées agricoles (Reinhard 1923).

En revanche, les zones boisées se situent plus volontiers en « altitude », où les sols sont moins favorables. On peut également noter que les zones densément boisées (c'est à dire correspondant à des parcelles d'un seul tenant) sont peu nombreuses, alors qu'une multitude de petites parcelles boisées sont dispersées sur le territoire, plus systématiquement sur les versants et les coteaux que sur les plateaux. De la même façon, on trouve aussi dans les mêmes configurations des zones de bruyères, concentrées au nord-est de la zone. Enfin, quelques parcelles de jardins sont disséminées dans les bourgs (St-Martin-de-la-Lieue et Fervaques) et associées à des habitats d'élites (manoir de Pont-Mauvoisin, manoir de Caudemone, château de Fervaques).

Le terroir de la vallée de la Touques peut alors être présenté sous la forme d'un tableau statistique pour le début du XIXe siècle (**Fig. II-38**), que l'on peut raisonnablement étendre à la première moitié du XVIIIe siècle pour la portion du secteur d'étude couverte par le *Plan d'une partie de la rivière de Touque*. Dans l'ensemble, les parcelles mesurent un peu plus d'un hectare avec des variations selon la nature de culture : les bois présentant les valeurs les plus hautes (environ 3,31 ha), les bruyères les plus faibles (0,09 ha). En termes de proportions, ce sont les labours qui tiennent la première place avec 37,6 % de la surface, suivis des herbages et des vergers avec respectivement 26,6 et 20,6 % (ces derniers sont représentés sur le *Plan d'une partie de la rivière de Touque* en plages non colorés, blanches donc). Jardins et bruyères sont très peu représentés (1,1 et 0,06 %), alors que les bois occupent 13,9 % de la fenêtre d'étude. Finalement, la réalité ancienne du terroir ne correspond pas à l'image actuelle, stéréotype d'une Normandie monochrome et monoculturale, où le vert des herbages, prés, vergers et bois dominant. La documentation des XVIIIe-XIXe siècle donne à voir un milieu mis en valeur de manière plus diversifiée qu'aujourd'hui, malgré une indéniable spécialisation dans l'élevage bovin (lait et viande). Le stéréotype d'un pays d'élevage, composé exclusivement d'herbages, de prés et de vergers n'est pas la réalité agricole du début de l'époque contemporaine, ni *a fortiori* celle des siècles antérieurs.

Avec toutes les précautions d'usage nécessaires à l'utilisation de ce genre de documentation, on peut aussi avoir recours à l'iconographie disponible pour appuyer l'hypothèse d'un milieu plus diversifié anciennement qu'au XXe-XXIe siècles. On dispose pour le secteur d'étude, de deux représentations picturales antérieures au XIXe siècle, relatives à St-Germain-de-Livet (**Fig. II-39**). La première est une peinture sur cuivre d'Antoine Messenger (Pellerin 1971), datant du XVIIIe siècle et, représentant le village avec le château et l'église au premier plan et ses alentours en arrière plan (on distingue d'ailleurs au loin deux églises, sans doute celle de St-Martin-de-la-Lieue et celle de St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés). Au-delà de la naïveté de la représentation, le milieu évoqué est ouvert, au sens de paysage non « embocagé » : on ne voit pas de délimitation des parcelles par des haies vives. Quelques arbres, en dehors du verger, derrière le château (que l'on retrouve sur le *Plan d'une partie de la rivière de Touque*), sont néanmoins visibles. Au bord du ruisseau qui alimente le moulin et de la Touques qui court vers le nord, des vaches paissent dans un herbage où l'on distingue des rigoles en eau. Au contact du moulin et donc du ruisseau, une parcelle brune ponctuée de sillons évoque peut-être la présence d'un jardin potager. Au loin, le milieu paraît plus sombre, et pourrait indiquer la présence de labours, signalés sur le *Plan d'une partie de la rivière de Touque* et le cadastre napoléonien. Beaucoup plus hypothétique, une fresque du XVIe siècle pourrait aller aussi dans le sens d'un milieu assez distinct du bocage moderne et contemporain. La salle des Gardes du château de Livet présente en effet un décor peint datant du XVIe siècle qui évoque différentes scènes bibliques exécutées par un ou des artistes locaux (*ibid.*). Au-dessus de la cheminée monumentale, on trouve la représentation d'un paysage très vallonné, pourvu de quelques arbres sous forme de bosquets entre des espaces d'une nature agricole non définissable (herbages et/ou labours ?). En arrière-plan, on distingue ce qui pourrait être un château, une église et quelques habitations. Est-ce une évocation des alentours de St-Germain-de-Livet ? Si tel était le cas, on aurait là encore une fois l'image d'un milieu assez éloigné de celle qu'il est aujourd'hui : un bocage hérité entre autres du néo-régionalisme de la fin du XIXe siècle (Brunet & Maneuvrier 2006).

Temps court

La mise en valeur agricole du terroir, on vient de le voir, n'est pas une donnée fixe et immuable dans le temps. Elle est donc plus délicate à manier dans une analyse périodisée (**Fig. II-40**) et ce d'autant plus sur la base d'une documentation datant des XVIIIe-XIXe siècles. En prenant soin de vérifier l'évolution des parcelles entre le XVIIIe et le XIXe siècle⁵³, on peut tout de même proposer des tendances – car si l'implantation dans les vergers est dominante sur le

⁵³ Voir note précédente.

temps long (70,5 % des sites), anecdotique dans les labours (8,8 %), l'implantation dans les herbages (au sens large) semblent caractériser certains siècles plus que d'autres.

Les deux scénarii indiquent d'abord que les XVIIe et XVIIIe siècles sont sans équivoque marqués par une prédilection pour les vergers. Comme cela s'est déjà produit pour d'autres éléments sitologiques, le XIXe siècle se caractérise quant à lui par l'absence de préférence. Si le XVIe siècle montre, comme les suivants, une forte préférence pour les vergers, on note que selon les scénarii, un seul site peut opter pour les labours (*série 1*) ou les herbages (*série 2*). C'est pourquoi, il apparaît que seul le XVe siècle privilégie franchement les herbages dans le *scenario 1*, ou partage sa préférence avec les vergers dans le *scenario 2*. Évidemment, ce constat doit être mis en parallèle avec ceux de la topographie : les herbages (prés compris) se situant majoritairement en fond de vallée, au contact de la Touques et/ou de ses ruisseaux.

Mise en valeur agricole, hydrographie, topographie et géologie se répondent dans la vallée de la Touques et se retrouvent dans les critères d'implantation des sites choisis par les élites, avec des constances sur le temps long, mais aussi spécificités chronologiques qui appuient la pertinence des critères sitologiques. Si le milieu et son exploitation paraissent naturellement un facteur important dans le choix du lieu d'implantation, il ne détermine pas tout : le paysage imprime aussi sa marque dans l'attractivité des lieux.

II-1.2.b : Des implantations dans un paysage anciennement aménagé

Le paysage est une réalité planimétrique héritée, transmise et transformée par les interactions entre les sociétés et les milieux qui mérite d'être aussi examiné en tant que facteur d'implantation pour les élites médiévales et modernes de la vallée de la Touques. Il n'est pas possible de restituer des états datés des trames parcellaires et viaires à telle ou telle époque. Il s'agira ici de comprendre la dynamique de structuration du paysage et l'articulation de ses composantes (parcellaire, voies, habitats) sur la longue durée. C'est pourquoi, il est nécessaire dans un premier temps de démêler les logiques spatiales qui animent la fenêtre d'étude à l'échelle locale et au-delà, avant d'analyser statistiquement, sur le temps long et le temps court, les relations entre les sites et les réseaux mis au jour.

1) Du local au micro-régional : les logiques spatiales et la structuration du paysage dans la vallée de la Touques

Après avoir dressé un tableau de la mise en valeur agricole des terres présentes dans la fenêtre d'étude, ce sont les formes du paysage qui sont étudiées à partir de l'état hérité consigné dans les planimétries des XVIII^e et XIX^e siècles. L'image de l'agencement du paysage transmis au XVIII^e-XIX^e siècles est le résultat de la combinaison de plusieurs logiques spatiales enregistrées par des éléments concrets du paysage, d'origine topographique et anthropique (cours d'eau, paléochenaux, fossés, limites parcellaires, routes et chemins, etc.) à diverses échelles. Ces logiques prennent la forme de réseaux distincts qui cohabitent, se superposent ou s'oblitérent ; elles témoignent d'une construction du paysage sur le temps long, à force d'héritages et de transformations. A l'échelle locale, l'organisation de la trame parcellaire est parfaitement lisible. Le réseau viaire nécessite lui de dépasser la fenêtre d'observation, de réduire la focale pour apprécier son fonctionnement à l'échelle micro-régionale, en terme de tracés mais aussi d'itinéraires.

Les trames et anomalies parcellaires

On l'a vu en abordant le milieu : sous-sol, topographie, hydrographie et mise en valeur du terroir se répondent. Assez naturellement, les planimétries rendent compte d'une logique géographique assez prégnante, par l'intermédiaire de trois trames dominantes s'imbriquant relativement bien entre elles et tapissant la vallée de la Touques (**Fig. II-41**). On peut ici parler d'un « réseau de formation » (Chouquer 2000 ; Robert 2004 ; Pinoteau 2004 ; Pinoteau & Di Pietro 2004 ; Foucault 2004 ; Noizet 2005 ; Watteaux 2009) puisqu'il s'agit d'une structuration souple (c'est-à-dire pas systématiquement régulière), construite sur le temps long et qui ne se rapporte pas à une période particulière. Il témoigne de l'adaptation aux contraintes du milieu pour l'exploitation agricole. C'est pourquoi les parcelles sont de forme relativement irrégulière, allongée ou trapue selon les endroits et la logique du lieu.

→ *Trame « fluvio-parcellaire »*

La première trame, la plus évidente à l'œil est de type « fluvio-parcellaire⁵⁴ » (en bleu) puisqu'il s'agit d'orientations (plus ou moins nord-sud) et d'alignements qui épousent le cours

⁵⁴ Définition proposée par G. Chouquer : « Représentation spatiale de l'organisation d'une partie ou de l'ensemble d'un bassin versant dans une zone agraire. Ce réseau est constitué d'éléments concrets du paysage, soit hydrographiques (cours d'eau actifs, pérennes ou temporaires, paléochenaux), soit anthropiques (limites parcellaires, routes, fosses en eau). Ces éléments sont géométriquement liés entre eux par le processus morphologique de l'isoclinie. Ils forment un réseau plus ou moins continu de corridors. Ce réseau est structuré en niveaux : un niveau supérieur (niveau des axes de référence) avec les cours d'eau actifs, pérennes ou temporaires, les paléochenaux ; un niveau intermédiaire comprenant les routes et longues successions de limites parcellaires ou de fosses en eau ; le niveau de détail (dit de

ondulant de la Touques⁵⁵ sur une largeur variable de 300 m à 1500 m. On peut même ici parler de « corridor fluvio-végalo-parcellaire⁵⁶ » puisque ce tronçon morphologiquement cohérent coïncide d'une part, avec la langue d'herbages caractéristique des fonds de vallée auvergnats et d'autre part, avec le réseau viaire qui encadre le lit mineur. Deux extensions maximales se distinguent : en rive droite, à hauteur de Fervaques, des alignements parallèles à la Touques sont notables et sont bien le fait d'une intervention projetée et datée sur les bois (aménagement au cours du XVIIIe siècle par le seigneur du lieu⁵⁷). En revanche, les alignements les plus occidentaux (en rive gauche, au niveau de St-Germain-de-Livet, Prêtréville et Auquainville) suivent plus librement le cours du fleuve et s'appuient sur un élément du réseau viaire venant combler l'espace créé par la courbe de la Touques à cet endroit. La présence d'un paléochenal peut être difficilement posée comme hypothèse à cause de la topographie (puisque l'on se trouve hors du lit mineur, à cheval sur des versants et des coteaux) : le fonctionnement et l'impact du réseau viaire dans la vallée semblent être des pistes à privilégier.

→ *Trame « hydro-parcellaire »*

La seconde trame, également composée de limites de parcelles mais aussi de voies, vient se ramifier à la première, puisqu'il s'agit d'une trame « hydro-parcellaire » (en vert) qui s'appuie sur le réseau hydrographique secondaire. Globalement perpendiculaire à la trame « fluvio-parcellaire », son extension suit les cours d'eau et ruisseaux (permanents, temporaires ou asséchés) expliquant les formes curvilignes d'un certain nombre de parcelles, mais aussi une forte présence sur toute fenêtre – avec toutefois un déséquilibre entre la rive gauche et droite, la seconde étant moins couverte notamment sur la commune de Fervaques, au sud-est. Là encore, il y a une certaine concordance avec la mise en valeur des terres puisqu'herbages et vergers se concentrent surtout (surtout en rive gauche) dans ces corridors.

→ *Trame « oro-parcellaire »*

Parallèlement, et toujours sans conflit de forme, une troisième trame que l'on qualifiera d'« oro-parcellaire » (en marron) coexiste sur les plateaux, en lisière du secteur d'étude. Associée au relief plus plat, cette trame présente des formes plus régulières (plus ou moins carrées ou rectangulaires) en suivant une orientation globalement nord-ouest/sud-est pour la

crystallisation) qui rassemble les petites limites parcellaires et petits fosses en eau » (*Dictionnaire de l'archéogéographie* sur <http://www.archeogeographie.org>)

⁵⁵ Si l'habitude veut que l'on parle de la Touques comme d'une rivière, il s'agit pourtant bien d'un fleuve puisqu'elle se jette dans la Manche.

⁵⁶ En référence aux réseaux « fluvio-végétalo-parcellaires » mis en évidence par C. Pinoteau en région Centre (Pinoteau 2004) associant le parcellaire et l'hydrographie, ainsi qu'au « corridor fluvial » étudié par M. Foucault en Bourgogne (Foucault 2004) associant les formes liées à l'eau et au réseau routier.

⁵⁷ Cf. *infra* à propos du réseau viaire.

rive gauche et est-ouest pour la rive droite. On y trouve plus fréquemment des labours et des bois.

Les deux tiers environs de la fenêtre d'étude sont donc occupés par un réseau de formation qui s'adapte aux caractéristiques du milieu, fortement marqué par le réseau hydrographique et la topographie, et surtout mis en valeur par les sociétés anciennes qui ont largement respecté les logiques du lieu. Toutefois, l'impact des sociétés sur le paysage est aussi perceptible par la présence d'anomalies parcellaires qui s'inscrivent en discordance par rapport aux trames dominantes, sans créer de ruptures morphologiques fortes (**Fig. II-42**). Deux zones sont particulièrement concernées : d'un côté les communes de St-Martin-de-la-Lieue et de St-Jean-de-Livet, et d'un autre la commune d'Auquainville. Précisons que les formes liées à la dynamique du réseau viaire seront plus spécifiquement traitées dans le paragraphe suivant – bien que les routes et chemins participent à la formation des anomalies parcellaires mises en évidence ici. Naturellement, seules les anomalies qui s'étendent sur plusieurs centaines de mètres sont étudiées à cette échelle locale. Les plus restreintes, liées notamment aux accidents topographiques ponctuels, n'ont pas été reportées car ces « micro-anomalies » (ou trames discordantes) ne créent pas de logiques spatiales à part entière. C'est le cas des plus ou moins grandes parcelles aux formes généralement régulières, disséminées dans tout l'espace étudié et qui correspondent aux parcelles de bois et forêts. Elles ont justement été isolées car ces surfaces boisées viennent occasionnellement s'insérer dans les anomalies d'envergure.

→ *Secteur de St-Martin-de-la-Lieue / St-Jean-de-Livet*

Le cas se présente d'ailleurs sous la forme d'une anomalie enregistrant probablement la trace fossile de l'extension du bois de la Quaine (A1) situé à l'extrémité est de St-Martin-de-la-Lieue et traversé par le ruisseau justement du Bois de la Quaine. L'hypothèse d'une ellipse de défrichement est confortée par deux anomalies qui bordent celle-ci. En effet, les anomalies A2 et A3 à cheval sur St-Martin-de-la-Lieue et St-Jean-de-Livet s'étendent à partir de l'extrémité du Bois de la Quaine (A1) – la première en adoptant une forme radiale avec un rayon médian d'environ 800 m, la seconde en angle droit sur une bande d'environ plus ou moins 300 m isocline au réseau viaire. La rencontre de ces trois formes bien distinctes s'explique par la présence d'un carrefour à 4 branches⁵⁸ dont l'existence est sans doute à mettre en parallèle avec l'activité artisanale du lieu dont témoignent les toponymes présents dans cette zone : « la Tuilerie » (deux mentions), « la Poterie », « la Tuilerie de Paris », « la Ferme de la Tuilerie ». L'hypothèse d'un ancien centre de production céramique polarisé autour d'un carrefour (A2) est donc étayée par la présence du bois (A1) pour le combustible, des voies de communication (A3)

⁵⁸ Cf. paragraphe suivant, où tous les carrefours remarquables seront localisés et étudiés au sein du réseau.

pour l'écoulement des produits⁵⁹ mais aussi d'un possible lieu d'extraction de l'argile à proximité. A quelques centaines de mètres du carrefour, au contact de A1 et A2, on trouve en effet une quatrième anomalie (A4) qui pourrait s'y apparenter. De forme radiale sur 300 à 500 m, elle encercle deux cours d'eau (ruisseau du Lieu Becquay et de Fourneville) dont l'interfluve forme une butte. Ces coteaux sont connus pour avoir abrité des carrières de sable : dans la parcelle occupée par le manoir des Sables (XVI^e siècle), la carte géologique⁶⁰ mentionne la présence d'une poche de formations de versants (SC) sous l'aspect d'une cuvette ayant vraisemblablement traversé les bancs de sables (J5G et N5) et d'argile (N6). L'hypothèse d'un lieu d'extraction ancien est donc plausible à cet endroit précis – d'autant plus que la région de Lisieux (et plus largement le Pays d'Auge) est réputée dès le Moyen Age, et tout au long de l'Époque moderne, pour ses productions céramiques (de table et architecturales).

→ *Secteur d'Auquainville*

Le second secteur riche en anomalies se trouve sur la commune d'Auquainville où l'on retrouve deux formes liées à des carrefours remarquables à 4 branches, associés à deux pôles d'habitat. Il s'agit d'une part du « village du Bocage » (A5) et d'autre part, à moins d'1,5 km à l'est, du « village de la Blondelière » (A6), connectés entre eux par le réseau viaire et adjacents au même bois. L'anomalie A5 est la plus visible avec son parcellaire de formation radio-quadrillé, caractéristique des trames non planifiées (Watteaux 2003). Elle se développe à partir d'une croisée de chemins en forme d'étoile, dans un rayon compris entre 500 et 600 m. La partie nord présente une parcellisation relativement importante et concentre le bâti, à l'inverse de la moitié sud où l'on trouve de vastes parcelles moins investies par les bâtiments. Contrairement au carrefour du Bocage, celui de la Blondelière (A6) n'est pas à l'origine d'un plan radio-concentrique, bien que de l'habitat lui soit associé. Cette anomalie, présentant pourtant globalement une morphologie radiale, est plus complexe : elle associe des fragments d'hydro-parcellaire liés au « ruisseau de la fontaine Saladin » ainsi que des orientations et alignements liés au bois, au centre duquel elle se trouve. Ici encore, l'hypothèse d'une ellipse de défrichement peut être avancée. D'autant plus qu'une troisième anomalie (A7) plus ténue peut être ajoutée, englobant A6 et oblitéré par A5. Antérieure donc aux deux anomalies précédentes, il pourrait s'agir de la trace fossile d'un ancien bois plus étendu, sur une surface potentielle d'environ 370 ha avec un diamètre moyen de 2 km. Au XIX^e siècle et encore aujourd'hui, on retrouve des lambeaux de ce bois à l'ouest du village de la Blondelière sous le toponyme des « Petites Ventes » et, celui confinant au village du Bocage sous le nom de « Grandes Ventes ». La présence d'un « carrefour de la Forge Maltière » aux limites de cette anomalie appuie cette hypothèse – car

⁵⁹ L'analyse du réseau viaire à venir documentera précisément le statut des voies à l'échelle locale et supra-régionale.

⁶⁰ L'échelle au 1/50 000^e de la carte géologique ne permet pas de garantir l'exactitude du positionnement, néanmoins la morphologie de la parcelle s'approche de la forme en « cuvette » cartographiée.

comme l'activité céramique, la métallurgie est un artisanat qui consomme beaucoup de combustible, avant même l'ère industrielle. Une huitième anomalie vient complexifier ce secteur en s'accolant à la précédente : il ne s'agit pas d'une forme à proprement parler mais d'un ensemble de lignes très discontinues ayant la particularité de s'associer en formant des angles aigus, et finalement des parcelles triangulaires. La densité de ces éléments et la toponymie explicite (mention du « carrefour de la Forge Maltière », « du Val Miesse » et « de Thouraine ») permettent d'interpréter cette anomalie un important carrefour de communication, à la croisée de plusieurs voies et donc probablement d'itinéraires. Cette abondance de carrefours soulève la question de leur concomitance et de leur hiérarchisation – questions auxquelles la seule trame parcellaire ne peut répondre.

A l'échelle micro-locale et locale, les planimétries rendent bien compte de l'empreinte des sociétés anciennes et permettent de documenter – au-delà de la nature des masses de culture – la mise en valeur terroir mais aussi l'aménagement à proprement parler du paysage. Aménagement qui résulte de la combinaison d'éléments hybrides (« socio-naturels ») comme les trames et anomalies parcellaires avec d'autres logiques spatiales, à des échelles plus petites, telles que celles du réseau viaire.

Le réseau viaire

Avant de pouvoir étudier l'articulation et la hiérarchisation du réseau viaire traversant la fenêtre d'étude, il s'agit de constituer à partir d'un fonds continu disponible à petite échelle (cadastre napoléonien, 1/2500e) et d'autres ressources cartographiques (tout particulièrement le *Plan d'une partie de la rivière de Touque...*, fin XVIIIe siècle) un état transmis du réseau viaire (**Fig. II-43**). L'analyse archéogéographique de cet état permet ensuite d'identifier des « anomalies ». Ces anomalies sont en réalité des tronçons de voies, des tracés plus récents en conflit avec la trame environnante ; ou à l'inverse des tronçons ou tracés plus anciens, abandonnés après la création de nouveaux chemins ou routes mais enregistrés dans le parcellaire. Dans la vallée de la Touques, on a ainsi pu isoler des tronçons disparus au XIXe siècle (mais existant sur la cartographie du XVIIIe siècle), des hypothèses de tracés disparus par la concordance d'indices planimétriques (alignements, discontinuités, isoclinie) et des tracés plus récents, postérieurs à la fin du XVIIIe siècle (absents du *Plan d'une partie de la rivière de Touque...*) mais représentés sur le cadastre napoléonien (levé entre 1819 et 1834 dans le secteur étudié). Trois zones ont subi des aménagements viaires bien lisibles dans l'état transmis du XIXe siècle.

→ *A St-Germain-de-Livet*

Traversant de part en part St-Germain-de-Livet, la *grande route de Livarot à Lisieux* (actuelle D579), appelée aussi *Route Impériale 199*, est construite entre 1811 et 1824 (WikiSara 2010 ; Billard 2008) parallèlement à l'*ancienne route de Livarot à Lisieux*, appelée aussi le *vieux chemin de Livarot à Lisieux*, qui était plus tortueuse car s'adaptant aux logiques spatiales induites par l'hydrographie et la topographie. La nouvelle route arpentée vient oblitérer l'ancienne et couper le parcellaire en ligne quasi droite, créant une belle anomalie dans le paysage et des formes caractéristiques de tension morphologique (parcelles en biseau, triangulaires, etc.) à l'interface des deux voies. A l'inverse de l'ancienne voie, la *grande route de Livarot à Lisieux* vient se connecter directement à une autre voie (à St-Martin-de-la-Lieue) qui a subi aussi des transformations au cours du temps : le *chemin de Fervaques à Lisieux et Gacé* dit aussi le *grand chemin*.

→ *A Fervaques*

Longeant la rive droite de la Touques depuis Lisieux, le chemin vraisemblablement ancien *de Fervaques à Lisieux et Gacé* a été modifié entre à la fin du XVIIIe siècle⁶¹, tout particulièrement au niveau de Fervaques : en rive droite, en limite de la commune d'Auquainville, le tronçon a été rectifié au niveau du carrefour avec le *chemin vicinal d'Auquainville à St-Pierre-de-Mailloc*, en face du manoir de la Boulaye (n°2). En rive gauche, toujours longeant la rivière, le *chemin de Fervaques à Cheffreville* est créé juste en face du château de Fervaques (n°10) pour connecter ce pôle aux *chemins de Livarot*. Ces travaux d'infrastructure au contact de la rivière, conduits par le seigneur du lieu sont à mettre en parallèle avec l'aménagement du bois de Fervaques, percé de chemins et de routes forestières qui viennent oblitérer le parcellaire attenant et le réseau viaire préexistant qui contournait l'espace boisé. Dans ces deux entreprises, l'objectif est clair : il s'agit d'améliorer la connectivité des lieux et des réseaux, de dépasser des obstacles (bois, lit mineur de la rivière) pour améliorer la desserte du bourg, et par là-même du château éponyme (n°10).

→ *A proximité du manoir de Caudemone, à Auquainville*

Dans des proportions moindres, c'est au contact du manoir de Caudemone (n°1) à Auquainville que l'on observe un réaménagement de l'espace *via* la disparition de plusieurs tronçons entre le XVIIIe et le XIXe siècle – notamment un important en fond de vallée, parallèle au *chemin de Fervaques à Lisieux* et – au profit d'un nouveau chemin connecté à un carrefour

⁶¹ La datation repose sur les éléments extraits du chartrier de Fervaques, où il est fait mention de travaux routiers effectués entre 1783 et 1789 pour le compte du seigneur de Fervaques.

important (l'anomalie A5, cf. **Fig. II-42**), où passe également le *chemin vicinal d'Auquainville à St-Pierre-de-Mailloc*.

Par ces quelques éléments récents, il apparaît déjà une hiérarchisation du réseau par la présence de carrefours et d'itinéraires stratégiques anciens. La compilation cartographique ayant permis de dégager quelques éléments de chronologie relative, deux états hérités vont pouvoir être considérés : celui du XIXe siècle et un plus ancien, antérieur à la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le fonds de plan choisi étant le cadastre napoléonien levé au 1/2 500e, il n'est pas envisageable d'utiliser la méthode Vion des tris graphiques et/ou numériques définies pour des échelles plus petites (respectivement 1/10 000e et 1/1 000 000e) et donc des niveaux de détails bien moindres. Il reste néanmoins possible d'examiner la hiérarchisation du réseau relevé à un haut degré de précision, en partant de la fenêtre d'observation, c'est-à-dire une échelle locale. Pour ce faire, ce sont les noms des routes et chemins relevés – les odonymes, et tout spécialement les aboutissants (ex : *route de Fervaques à Lisieux*) – qui ont été utilisés comme critères de classement. A partir de l'état antérieur à la seconde moitié du XVIIIe siècle⁶², nous avons considéré les liaisons comme :

- *micro-locales*, lorsque les aboutissants se rapportent seulement à des hameaux, écarts, lieux-dits ou autres dénominations d'usage ;
- *locales*, lorsque les aboutissants comprennent les communes de la fenêtre d'observation ainsi que celles directement limitrophes ;
- *micro-régionales*, lorsque les aboutissants se trouvent à une distance de moins de 10 km des limites du secteur d'étude, c'est-à-dire compris globalement dans le triangle Lisieux-Livarot-Orbec ;
- *régionales*, lorsque les aboutissants sont situés dans un rayon maximal de 30 km à partir du centroïde de la zone d'étude (au niveau de la commune d'Auquainville), soit au sud Vimoutiers, le Sap et Gacé, Bernay à l'est et, au nord la *grande route de Paris à Caen par Lisieux* ;
- et enfin *supra-régionales* si les aboutissants concernent un lieu situé hors de l'espace normand – seule une occurrence a été relevée mais elle a finalement été traitée comme une liaison régionale car il s'agit du *chemin des âniers à la route de Paris à Fervaques*, donc d'un chemin se raccordant à la route de rang supra-régionale, non d'une mention directe.

Il ressort de ce premier traitement l'image d'un réseau micro-local et local cohérent et dense, reliant les lieux habités – isolés et groupés – entre eux (**Fig. II-44**). Les connexions entre

⁶² En évinçant donc les tronçons récents, réalisés entre la fin du XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe siècle.

les différents tronçons au contact des pôles d'habitat produisent des carrefours en étoile, de 2 à 3 branches maximum. Au-delà de ces caractéristiques somme toute classique pour le réseau micro-local et local (Vion 1989 ; Marchand 2000 ; Robert 2003 ; Watteaux 2009 ; Robert 2011), on peut observer une densité plus importante en rive gauche qui s'explique logiquement par le nombre plus importants de centres de village (7 sur les 11 communes anciennes de la fenêtre d'observation) qu'en rive droite. Il faut aussi noter l'existence d'un seul tracé de niveau local traversant la rivière (présence d'un pont) : il s'agit du *chemin du Mesnil-Germain et d'Auquainville à St-Pierre-de-Mailloc*, seule transversale est-ouest de ce niveau hiérarchique. Le réseau micro-local et local sert par ailleurs de support à certains tracés de niveau micro-régional et régional que l'on interprète alors comme ancien, voire déjà tombé en désuétude dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les alignements significatifs entre deux tronçons de niveaux différents ont ainsi été représentés en tiretés pour signifier leur probable appartenance à un même tracé et itinéraire à un temps T, ou bien pour signaler un prolongement au-delà du secteur d'étude établi à partir de la cartographie actuelle (1/25 000e puis 1/80 000e).

L'interaction entre le réseau local et micro-régional est bonne puisque la connexion est directe entre Lisieux et Livarot et se fait en rive droite par St-Germain-de-Livet puis St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés – dite l'*ancienne route* ou le *vieux chemin*, remplacé(e) par la *Route Impériale 199* reliant Honfleur à Alençon, et à plus petite échelle Bordeaux à Rouen, en franchissant la Touques à St-Martin-de-la-Lieue. La connexion est aussi directe entre Livarot et Fervaques, ce qui permet aussi de relier Livarot à Lisieux en se raccordant à Fervaques à une voie de niveau régional (le *chemin de Fervaques à Lisieux*, dit aussi le *grand chemin*). Enfin la ville d'Orbec est connectée à Livarot par un chemin traversant Tonnencourt et passant par St-Martin-de-Bienfaite, lieu aussi où un chemin permet de brancher Lisieux à Orbec par Prêtevillie. La desserte de Lisieux est enfin complétée par un chemin menant à Mesnil-Eudes, et par extension se raccordant à un chemin de niveau régional – le *chemin des âniers à la route de Paris à Fervaques*.

Le réseau de niveau régional est aussi bien présent dans la fenêtre d'étude (**Fig. II-45**) : en rive droite, on trouve d'abord la connexion directe entre Lisieux, Le Sap et plus au sud Gacé par la vallée (en passant par Fervaques et les Moutiers-Hubert). D'autres tracés coexistent, notamment le chemin sur les coteaux passant par St-Martin-de-la-Lieux et St-Jean-de-Livet (*chemin de Lisieux au Sap*), et contournant à l'est les bois de Fervaques en plusieurs tracés à partir de St-Cyr-du-Ronceray (4 au total avec des mentions de *chemin de Lisieux au Sap* » mais aussi *ancien chemin du Sap* ou *chemin de Fervaques au Sap*). Ce faisceau de voies compris dans une bande de 1 à 2,5 km (entre les toponymes « le Pré aux Boeufs » et « les Câtelets ») est

vraisemblablement à mettre en parallèle avec les aménagements effectués dans le bois de Fervaques et des abords, au cours du XVIIIe siècle. Le(s) anciens tronçons et le(s) plus récents appartiennent toutefois au même itinéraire, passant par les Préaux-St-Sébastien puis il(s) se dédouble(nt) à Meulles en deux tracés aboutissant au bourg du Sap – desservi par un important réseau de voies en étoile, témoignant de son importance économique et politique dans le passé, à l'échelle régionale. Plus indirectement, on trouve enfin la connexion Lisieux-Bernay *via* Orbec, reposant donc largement sur le réseau micro-régional.

En rive gauche, la connexion Lisieux-Vimoutiers semble moins directe, d'une part parce qu'elle est construite sur l'association de tronçons irréguliers avec des ruptures d'alignement dans sa partie médiane (entre Fervaques et Prêtevillle) ; et d'autre part, parce qu'elle emprunte d'abord le *grand chemin de Lisieux à Fervaques*, pour bifurquer et traverser la Touques au niveau du pont de Prêtevillle. A la limite entre Auquainville et Fervaques, le *chemin de Lisieux à Vimoutiers* forme un carrefour avec les chemins de niveau local desservant Livarot et un autre de niveau régional desservant une voie de grand parcours, la *grande route de Paris à Caen par Lisieux*⁶³ passant par Évreux, Mantes-la-Jolie, Poissy devenue la *Nationale 13* et aujourd'hui *route départementale 613* pour sa partie normande. Bordant le plateau en limite de secteur, le chemin dit *des âniers* vient s'y embrancher directement, sur la commune de St-Pierre-des-Ifs. Outre le fait que son point de départ soit le carrefour en question (dont on verra ci-dessous l'importance) et qu'il suive la topographie, ce chemin d'échelle régionale se démarque par un nombre remarquable de voies y aboutissant ou le coupant : sur les 8,5 km présents dans la fenêtre d'observation, 11 chemins de niveau égal et supérieur au niveau local le desservent. Ainsi, le carrefour formé – et repéré en tant qu'anomalie parcellaire (A8, cf. **Fig. II-42**) – par les trois voies régionales évoquées est le plus important du secteur d'étude, c'est un réel nœud de communication pour l'ensemble de la vallée. Il est par ailleurs enregistré comme étant un lieu remarquable, puisqu'il est doté d'un toponyme : le *carrefour du Val Miesse*. Il associe 6 branches et 4 voies de niveaux hiérarchiques différents (deux régionales, une micro-régionale et une locale), permettant de desservir plusieurs itinéraires. Il faut aussi noter la présence de deux autres carrefours (à 4 branches), également impliqués dans cette convergence de voies : il s'agit du *carrefour de la forge Maltière* à 800 m plus au nord et à 300 m au sud, du *carrefour de Thuraine*.

Il apparaît donc qu'au niveau micro-régional et régional, notre secteur d'étude est un corridor viaire important. Si l'on comptabilise le nombre de voies par aboutissants, Lisieux, Livarot et Le Sap s'imposent comme les destinations les plus représentées dans le réseau viaire

⁶³ Odonyme utilisé au moins depuis le début du XVIIIe siècle, puisque présent dans l'*Atlas de Trudaine*.

relevé – rappelons qu’il s’agit d’un état hérité de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Sans doute faut-il y voir le reflet de leur poids économique à l’échelle régionale pour Livarot et le Sap, et supra-régionale pour Lisieux, cité épiscopale située sur la route de Paris à Caen. Des lieux s’imposent comme étant stratégiques : le chapelet de carrefours autour du Val Miesse (Auquainville / Fervaques), le faisceau de voies menant au Sap entre le « Pré aux Bœufs » et « les Câtelets » (Fervaques), les trois principaux lieux de franchissement de la rivière (les ponts de Prêtreville, Auquainville et Fervaques).

2) Insertion et interaction entre les sites et les réseaux parcellaires et viaires

Le paysage décortiqué et analysé, l’objectif est maintenant de documenter l’articulation entre ces composantes et les sites d’habitats d’élites, leur insertion dans les différents réseaux, parcellaires et viaires et leur potentiel rôle morphogénétique – c’est-à-dire leur capacité à influencer sur la forme ou le flux sur le temps long et le temps court.

Temps long

On l’a vu, le paysage de la vallée de la Touques est largement marqué par un réseau de formation s’appuyant sur l’hydrographie et la topographie locales. Mis en valeur par les sociétés anciennes, ces dernières ont su tirer partie des atouts et contraintes du lieu sans créer réellement de fortes discontinuités dans le parcellaire. Quelques anomalies ont tout de même pu être repérées et ont été interprétées comme des ellipses de défrichement, des carrefours complexes ou des témoins d’une polarisation autour d’habitat et/ou d’activités artisanales. En superposant le semis de sites et le relevé des anomalies parcellaires, on observe qu’aucun habitat d’élites datant des XVe-XIXe siècles n’est à l’origine d’une forme spécifique relevée à l’échelle de la fenêtre d’observation. Cette absence de relation n’est pourtant pas vide de sens : elle indique que les sites n’exercent aucun rôle morphogénétique à l’échelle locale sur la longue durée et/ou que les anomalies sont le résultat d’interactions entre le milieu et les hommes antérieures au XVe siècle – aucune explication n’excluant l’autre naturellement. Nous avons ensuite testé l’attraction des anomalies sur les sites (**Fig. II-45**) : il ressort que seuls 10 sites (soit moins de 30%) sont compris dans leur emprise ou sont proches (distants de moins de 300 m). On peut en conclure qu’il n’y a pas non plus d’attraction significative sur le temps long. En revanche, on peut noter que sur les 4 sites antérieurs au XVe siècle (trois « mottes » et un « château » d’origine médiévale) associés à des manoirs, trois entretiennent des relations évidentes avec les anomalies d’Auquainville : A6 et A7 pour les deux mottes proches du manoir de la Pommeraye et A5 pour le château d’Auquainville situé entre le manoir de Lortier et de la Boulaye. Bien que l’effectif soit très réduit, cette forte proportion (75% des sites antérieurs au

XVe siècle) appuie l'hypothèse d'une formation ancienne – c'est-à-dire au moins médiévale – de ces trois anomalies liées à l'occupation du sol (défrichement, habitat groupé).

Parallèlement, la relation entre les sites et le réseau viaire sur le temps long appelle des remarques. Il apparaît en effet, en comptabilisant le nombre de voies locales, micro-régionales et régionales⁶⁴ présentes dans un rayon de 500 m autour de chaque site (**Fig. II-46**), que la distribution des valeurs est plutôt asymétrique avec une moyenne de 2,4 voies par site, un minimum d'une voie et un maximum de 7 voies. Malgré une dispersion moyenne (coefficient de variation de 58,6%), on observe un seuil à partir de 4 voies : 82,4% des sites sont desservis par une, deux ou trois voies alors que 5 sites se distinguent par une forte connectivité avec quatre, cinq ou sept voies les desservant. Parallèlement, en prenant en compte le niveau des voies, avec d'un côté les voies locales et de l'autre micro-régionale et régionale, on est en mesure de préciser la relation entre les habitats d'élites et le réseau viaire. Les deux distributions sont marquées par les trois mêmes seuils regroupés en classes notées A, B et C – A correspondant à une valeur nulle, B à la présence d'une ou deux voies et C pour plus de trois voies. Pour le niveau local, malgré une très forte dispersion des valeurs (coefficient de variation de 95,9% et une faible moyenne à 1,1 voie locale par site), on note la prédominance de sites étant, dans un rayon de 500 m, au contact d'une ou deux voies (classe B : 50%) suivi de près par ceux n'ayant aucun contact avec une voie de niveau local (classe A : 41,2%). Trois sites (soit 8,8%, classe C) présente une desserte composée de plus de 3 voies locales. Un peu moins asymétrique, avec une moyenne de 1,3 voie par site, la distribution des voies de niveau micro-régional et régional montre que la grande majorité des sites (classe B : 85,3%) ont dans leur voisinage au moins une voie micro-régionale ou régionale. Seuls 3 sites en sont dépourvu (soit 8,8%, classe A) alors que deux (classe C : 5,8%) sont à proximité de plus de 3 voies de grand parcours.

Pour mieux apprécier la connectivité des 34 sites en terme qualitatif, on a choisi de discrétiser les précédentes distributions sous forme de combinaisons, à l'aide des seuils A, B, C (nul, 1-2 voies, plus de 3 voies). On obtient alors 7 classes que l'on peut regrouper en 3 profils. Le profil 1 (ABA-ACA) correspond à une connectivité moyenne avec une dominante locale, le profil 2 (AAB-ABB) à une bonne connectivité avec une dominante micro-régionale et régionale alors que le profil 3 (BBC-BBC-BCB) caractérise des sites possédant une forte connectivité fondée sur tous les niveaux de voies. Il ressort de cette classification une distribution sur le temps qui démontre la forte majorité de sites en profil 2 (73,5%), suivi de ceux en profil 3 (17,6%) et 1 (8,8%). Ces résultats confortent l'idée que la relation sites / réseau viaire existe bel

⁶⁴ C'est sciemment que nous avons exclu les voies de niveau micro-local, les considérant *a priori* moins stables sur le temps long.

et bien statistiquement, d'autant plus que la discrétisation hiérarchique du réseau permet de caractériser quantitativement mais aussi qualitativement la tendance générale. A ce stade des analyses, le rôle du facteur chronologique paraît essentiel à tester pour expliquer la très forte connectivité des 6 sites⁶⁵ du profil 3, avant de pouvoir accrédi-ter celui du niveau social.

Temps court

On a montré qu'aucun rôle morphogénétique ne pouvait être attribué aux habitats d'élites des XVe-XIXe siècle dans notre secteur d'étude et que l'attraction qu'aurait pu exercer les anomalies sur les sites n'était pas non plus probante statistiquement. Il ne nous a donc semblé pertinent, pour des questions de représentativité, de tester le critère chronologique sur les 10 sites entretenant une relation topologique (compris dans l'emprise des anomalies ou proches).

En revanche, la relation site/réseau viaire a livré des tendances statistiques sur le temps long que l'on souhaite éclairer sous l'angle de la chronologie (**Fig. II-47**). En reprenant les profils définis précédemment, on peut observer la distribution des sites par siècle, selon les deux scénarii en jeu. Si le profil 2 reste dominant dans chaque cas et quelle que soit la période, ce sont les profils 1 et 3 qui fluctuent. Les sites à connectivité moyenne (profil 1), en faible nombre, se concentrent aux XVI-XVIIe siècles pour le *scenario 1* et aux XV-XVIe siècles pour le *scenario 2*. En revanche, en *scenario 1*, c'est au XVe, XVIe, XVIIe et XIXe siècle qu'on trouve les sites à forte connectivité (profil 3) avec une proportion un peu plus forte pour le XVe et le XIXe siècle (33%) ; alors que dans la seconde série, ils ne sont plus présents au XVIIe siècle, bien qu'on les retrouve dans une proportion légèrement moindre pour le XVe siècle (25%) et dans les mêmes proportions au XIXe siècles que précédemment (33%). En constatant cette dispersion sur le temps court, sans réelle concentration sur une période (seul le XVIIIe siècle se démarque par l'absence de sites en profil 3 pour les deux séries), on ne peut pas affirmer que la chronologie explique la forte relation de certains habitats d'élites avec le réseau viaire – l'absence apparente de corrélation, au niveau des statistiques descriptives – permet de conforter l'hypothèse d'un estimateur hiérarchique plus que chronologique.

Trames parcellaires et viaires construisent le paysage dans lequel viennent s'insérer les élites entre le XVe et le XIXe siècle dans la vallée de la Touques. L'état transmis des réseaux, reconstitué à partir de la planimétrie et cartographie ancienne, a démontré que c'est avant tout le réseau (hiérarchisé) des voies qui se démarque comme un des facteurs d'implantation à retenir, avec des constances sur le temps mais peu de spécificités chronologiques. Comme

⁶⁵ Soit le manoir St-Aubin, de Cheffreville, des Câtelets, du Lieu Seney ainsi que le château de Fervaques et de St-Germain-de-Livet... Deux sites qui, sans préjuger des résultats, appuient l'hypothèse de départ sur la corrélation entre le niveau social et la proximité de voie de grand parcours.

énoncé dans le Chapitre I, on ne saurait se limiter aux seuls paramètres sitologiques et planimétriques pour expliquer le choix du site, l'attractivité des lieux demande aussi à être examinée sous un autre angle : celui du maillage territorial, le paysage social.

II-1.2.c : Des implantations dans un maillage territorial dense

Il s'agit là d'aborder un autre type de réseau, le territoire, intrinsèquement social puisqu'il est constitué de lieux habités sous forme de points (habitats isolés et habitats groupés) plus ou moins espacés les uns des autres et de linéaires (réseau viaire) pour les relier. Le territoire peut aussi s'appréhender via l'emprise au sol, l'occupation effective de l'espace par les élites. L'échelle locale permet de quantifier et qualifier les relations entretenues par les habitats d'élites de la vallée de la Touques avec ces critères situationnels à partir de différentes modalités définies préalablement : la distance en unité métrique à vol d'oiseau et pondérée par le réseau viaire et/ou en unité de temps selon les différents moyens de locomotion et vitesses possibles⁶⁶ ; la visibilité (panorama depuis un point) et la co-visibilité (point à point) entre les lieux ; mais aussi la surface occupée. Comme précédemment, avant d'effectuer les analyses sur le temps long et le temps court, il est nécessaire de restituer un état du territoire entre les XVe-XIXe siècles et donc de constituer une base de données spatialisées pour les lieux habités à partir de différents ressources documentaires, comme pour le corpus de sites. Le réseau viaire et la trame parcellaire relevés et restitués à partir du cadastre napoléonien sont là encore mobilisés.

1) Relations et interactions spatiales des sites avec les habitats groupés

Définis théoriquement comme étant des lieux d'échanges, combinant des fonctions politiques, économiques et sociales à différentes échelles (centres, pôles, lieux de pouvoir), les relations entre le corpus de sites et les habitats groupés de la vallée de la Touques peuvent être envisagés à la faveur du découpage territorial ancien (**Fig. II-48**). Notre zone d'étude se compose en effet de huit communes actuelles qui, sous l'Ancien Régime, correspondaient à onze paroisses et ce jusqu'au début du XIXe siècle – St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés ayant été rattachée à St-Martin-de-la-Lieue, St-Aubin d'Auquanville à Auquanville alors que Cheffreville et Tonnencourt ont fusionné. Ces onze paroisses dans lesquelles sont répartis les 34 habitats d'élites peuvent être considérés comme des pôles avec pour centroïde leur église respective, marqueur du paysage social à l'échelle du territoire mais aussi lieu symbolique à l'échelle des relations sociales. Parallèlement, ces paroisses faisaient partie du diocèse de Lisieux, l'une d'elle

⁶⁶ Vitesses estimatives sur terrain plat, en prenant les valeurs basses des moyennes actuelles pour palier notre méconnaissance, pour les cinq siècles considérés, de l'état des routes, les performances des chevaux, la qualité des attelages et d'autres paramètres entrant en compte dans les vitesses de déplacement.

(St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés) étant comprise dans la banlieue et les limites du comté de Lisieux, cité antique puis ville épiscopale⁶⁷ que l'on peut sans hésitation appréhender comme un centre sur la longue durée. A l'instar de Fervaques, une importante seigneurie depuis le Moyen Age, très clairement sur les documents cartographiques qualifiée de « bourg » à l'Époque moderne. L'état transmis du territoire ne nous permet pas en revanche de distinguer *a priori* des lieux de pouvoirs, ceux identifiés (cité épiscopale, château de Fervaques) se superposent à leur qualité de centre. Sur le temps long puis le temps court, il est donc question de comprendre l'agencement des sites en fonction de ces lieux incontournables de sociabilité, de tester leur attractivité selon des modalités d'analyse cohérentes.

Les pôles

→ Temps long

La distance au pôle villageois a pu être appréhendée sous différents angles (**Fig. II-49**). Le premier est celui de la distance métrique à vol d'oiseau (euclidienne) entre chaque site et l'église de la paroisse auquel il appartient⁶⁸. La distribution des valeurs est relativement dissymétrique, avec une très forte amplitude entre le minimum (70 m) et le maximum (4000 m), et une forte variation entre la médiane (800 m) et la moyenne (1005 m) confirmée par un important coefficient de variation (85,5 %). Toutefois, les classes de distances sont le résultat de seuils naturels observés dans la distribution avec 32,3% des sites situés entre 0 et 360 m de l'église et 29,4% entre 560 et 870 m – en cumulant ces deux classes de proximité, la proportion s'élève à 61,7% (21 sites).

Sur le temps long, l'attractivité des pôles sur les habitats d'élites est démontrée. Seul un tiers environ des sites sont localisés à plus d'1 km, dont quelques uns à plus de 2 km. La proximité des deux premiers groupes (0-360 m, 560-870 m) induit des relations de co-visibilité évidentes et quasi automatiques : ces sites sont visibles depuis l'église et inversement, ont un panorama sur l'édifice (sur les 21 sites concernés, seuls 3 ont leur champ de vision obstrué par la topographie). Pour le restant des sites, situés à plus d'1 km de l'église, la co-visibilité est bien entendu plus rare (5 sites sur 13) étant donné la corrélation distance euclidienne-visibilité observée pour la relation manoirs-pôles que l'on peut expliquer par la position géographique des églises : toutes sont implantées en fond de vallée, celle de St-Aubin-d'Auquainville exceptée, ce qui favorise naturellement les interactions visuelles, compte tenu de la topographie du Pays d'Auge.

⁶⁷ L'évêque de Lisieux étant aussi comte, sa juridiction temporelle s'étendait sur les sept ou huit paroisses de la banlieue (Neveux 1996 : 201). Par ailleurs, la « lieue » de St-Martin-de-la-Lieue s'explique par la distance entre Lisieux et cette paroisse située hors de la banlieue, à juste titre une lieue de Lisieux (environ 4 km).

⁶⁸ Pour information, les valeurs ont toutes été arrondies à la dizaine près.

Justement, pour améliorer la perception de la distance entre les habitats d'élites et le centre villageois, le réseau viaire reconstitué à partir du cadastre napoléonien a permis de calculer une distance « réelle », en privilégiant à chaque fois le trajet le plus court entre les sites et leur église respective. Il en résulte naturellement des valeurs plus importantes que celle obtenues en ligne droite, mais cette pondération s'est révélée être relativement homogène pour l'ensemble du corpus : le coefficient entre la distance euclidienne et celle pondérée par le réseau viaire varie de 1 à 1,8 avec une moyenne au final de + 26%. Si la distribution des sites peut être considérée comme identique à la celle fondée sur la distance euclidienne (l'augmentation de la distance touche le corpus dans son ensemble et dans des proportions homogènes), la prise en compte du réseau viaire hérité (débarrassé des tronçons les plus récents) permet d'affiner la perception de la distance, en utilisant l'unité temporelle et les vitesses de déplacement retenues comme pertinentes pour la catégorie des élites médiévales et modernes (5 km/h en allure douce, 10 km/h en allure mixte et 15 km/h en allure rapide). Sans surprise, les classes de temps (par tranche de 5 mn jusqu'à 15 mn) recourent relativement bien celle de la distance. Ainsi, les 11 sites les plus proches sont à moins de 10 mn de leur pôle à 5 km/h, et à moins de 5 mn à 10 km/h. Quelle que soit la vitesse, la majorité des sites se trouvent à moins d'un quart d'heure de l'église alors que les sites les plus éloignés sont, même à faible allure, à moins d'une heure de leur lieu de rassemblement paroissial.

→ *Temps court*

Concernant la relation des habitats d'élites des XVe-XIXe siècles de la vallée de la Touques avec leurs pôles respectifs, l'analyse diachronique a montré qu'il existait bien une forte corrélation entre les différentes modalités de distance (euclidienne, pondérée par le réseau viaire et temporelle) entre elles, et la co-visibilité par ailleurs. Cette constatation faite, et pour éviter d'accumuler de l'information chiffrée redondante, nous avons choisi pour les analyses périodisées de ne considérer que la distance euclidienne et les classes mises en évidence par l'analyse diachronique. La question est désormais de déterminer si l'attrait de l'église, et plus largement du pôle villageois, évolue au fil du temps ou si au contraire, il s'agit d'une constante **(Fig. II-50)**.

Il ressort en premier lieu, quel que soit le scénario, que les distributions sont plutôt dispersées avec des amplitudes entre les valeurs minimum et maximum très fortes, et d'importants écarts entre les moyennes et les médianes⁶⁹. C'est pourquoi, il est difficile d'extraire des tendances nettes de la répartition des sites en fonction des quatre classes de

⁶⁹ Compte tenu des effectifs limités pour chaque siècle, les écarts-type et les coefficients de variation n'ont pas été calculés.

distance – à cause en outre des faibles effectifs par siècles. Pour y remédier, les classes 1 et 2 pour la proximité (0-360 m et 560-870 m) et 3 et 4 pour les positions plus éloignées (1000-1740 m et plus de 2000 m) ont été concaténées et les moyennes ont été retenues comme les valeurs résumant le mieux les distributions⁷⁰. On note alors que le XVe siècle se démarque par une plus forte proportion des sites implantés à proximité de l'église, avec en conséquence une moyenne la plus faible pour le *scenario 1* (493,3 m) mais en revanche plus élevée que les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles (988,7 m). Pour les deux séries, le XVIe siècle se distingue par une forte augmentation de la distance au pôle par rapport au siècle précédent avec les valeurs les plus hautes sur cinq siècles (1140 m et 1327,7 m). De même, on retrouve le même phénomène d'inflexion au XVIIe siècle, avec des implantations qui se rapprochent du centre villageois avec une plus forte proximité pour le *scenario 2* (585 m) que le *scenario 1* (817,5 m). La tendance pour les XVIIIe et XIXe siècles diffère ensuite selon les séries : on observe pour la première, une distance au pôle qui continue de baisser (746,6 m puis 636,6 m) alors que la seconde série témoigne d'une quasi stabilité à partir du XVIIe siècle (597,5 m au XVIIIe siècle, puis 636,6 m au XIXe siècle). La comparaison des moyennes des deux scénarii appelle une remarque sur la forte divergence existant pour le XVe siècle, alors que les tendances sont relativement proches pour les siècles suivants et montrent une nette évolution chronologique. Cette divergence engendrée par un corpus plus étoffé s'explique peut-être par la présence d'un autre facteur entrant en jeu dans l'attractivité ou non du pôle, matérialisé par l'église : le niveau social du site. Il faut aussi souligner que la majorité des sites implantés à moins de 360 m présentent une datation au XVe siècle dans le *scenario 2* (6 sites sur 11). Il serait bien entendu prématuré de conclure qu'une implantation en relation spatiale directe avec l'église est une caractéristique de création de site pour le XVe siècle, mais l'hypothèse est posée. La modélisation à venir permettra d'infirmer ou confirmer ces premières impressions issues des analyses périodisées, bien que l'interaction habitat d'élites / pôle se pose d'ores et déjà comme un critère spatial (chronologique et peut être social) pertinent entre le XVe et le XIXe siècle.

Les centres

→ *Temps long*

Les mêmes questions se posent pour l'interaction manoirs / centres dans la vallée de la Touques, avec en lieu et place Lisieux et Fervaques. Compte tenue de la configuration géographique (vallée) et de l'emprise de la zone d'étude (Lisieux n'est pas comprise, à la différence de Fervaques), la distance métrique ne semble pas pertinente à relever comme précédemment, c'est-à-dire entre chaque site et chaque centre. Nous avons choisi de d'envisager

⁷⁰ A cause des très faibles effectifs des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, la variation des médianes accentue les phénomènes alors que celle des moyennes résume les distributions, en lissant les écarts de valeurs.

la distribution des habitats d'élites dans sa globalité, dans un premier temps. Il apparaît d'ores et déjà à partir du nombre de sites par commune (les 11 anciennes paroisses) que St-Martin-de-la-Lieue se démarque avec 8 sites dans l'aire de Lisieux, suivie de Prêtevillie et Auquainville avec respectivement 6 et 5 sites dans celle de Fervaques. Ce nombre rapporté à la surface des entités (paroisses) permet d'établir la densité de site au km² et souligne la forte densité de sites en périphérie des deux centres (St-Aubin-d'Auquainville et St-Martin-de-la-Lieue avec respectivement 2,3 sites/km² et 1,3 sites/km²) (**Fig. II-51**). De plus, le calcul du centre géographique moyen et de l'ellipse d'écart-type (soit la tendance directionnelle d'un jeu de points) appuient les premières observations avec une distribution qui s'étire sur environ 9,3 km du sud du bourg de Fervaques à la limite entre St-Martin-de-la-Lieue et de St-Hyppolite-du-Bout-des-Prés, sur environ 3,4 km de large (**Fig. II-48**). A l'œil nu, on repère au milieu de l'ellipse directionnelle un espace vide de sites (d'environ 4 km²) au nord du centre moyen confortant l'idée d'une concentration des sites aux abords de Lisieux et Fervaques, créant une interface entre les deux « aires d'influence ».

Dans un second temps, pour apprécier statistiquement l'attractivité de la ville et du bourg sur les élites, une modalité de mesure devait être sélectionnée. Respecter la cohérence des unités de distance utilisées entre le XVe et le XIXe siècle fait partie des objectifs fixés, c'est pourquoi la lieue a été retenue comme unité d'analyse parce qu'elle correspond à la distance que peut parcourir un homme en une heure ou un cheval au pas. Par ailleurs, sa valeur d'environ 4,44 km en Normandie⁷¹ fait aussi écho au rayon de l'ellipse figurant la tendance directionnelle de la distribution (à partir du centre moyen : environ 4,6 km) et cela ne nous semble pas anodin (**Fig. II-48**). L'unité de la lieue est retenue avec pour graduation la demi-lieue (environ 2,22 km). De la même façon que pour les relations avec les pôles, deux types distances peuvent être considérées pour un même coût en temps (une heure à pied) et combinées à l'idée d'« aire d'influence » : en ligne droite, on parlera d'« aire d'influence théorique » et, en prenant en considération le réseau viaire, d'« aire d'influence pondérée ». Si les rayons de la première correspondant aux valeurs admises de la lieue et de la demi-lieue (4,44 km et 2,22 km), les rayons pondérés ont été calculés sur la base du coefficient entre la distance euclidienne et celle pondérée par le réseau viaire mis en évidence précédemment. Avec une augmentation moyenne de 26 % par rapport à la distance en ligne droite, les rayons de l'aire d'influence pondérée ont été minorés d'autant pour rendre compte de ce coût supplémentaire, soit environ 1,6 km pour la demi-lieue et 3,3 km pour la lieue. L'unité et les distances sélectionnées, on l'a vu, représente une distance parcourue en 30 mn et une heure à pied (allure douce). En augmentant les allures et les modes de transport, les « lieues théorique et pondérée » se parcourent en 15-30 mn à une

⁷¹ D'après l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot (1765).

vitesse de 10km/h (allure mixte) ; alors que les demi-lieues pondérées en 10-15 mn. A la vitesse supérieure, soit 15 km/h, il faut 15-30 mn pour un trajet d'une lieue à vol d'oiseau et 10-15 mn en suivant le réseau viaire ; tandis que le temps se réduit à 5-10 mn pour la demi-lieue quelle que soit la distance considérée.

A partir de ces éléments, deux zones tampon concentriques de 4,44 km et 2,22 km d'une part, et de 3,3 km et 1,6 km de rayon d'autre part ont ainsi été tracées depuis le centre de Lisieux et celui de Fervaques pour comptabiliser le nombre de sites présents dans ces aires d'influence théorique et pondérée (**Fig. II-48** et **Fig. II-52**). Dans l'aire théorique d'une lieue (4,44 km), on comptabilise 20,5% des sites (soit 7 sites) appartenant à celle de Lisieux et 52,9% à celle de Fervaques (soit 18 sites) avec 9 sites à l'interface des deux aires. Le nombre de sites est évidemment moins important dans l'aire de Lisieux, mais rapporté à la surface intersectée par les zones tampon, il apparaît que la densité de sites est plus importante en périphérie de la ville épiscopale (1,17 sites/km²) que de Fervaques (0,46 sites/km²) – l'interface se distinguant par une densité encore plus faible (0,29 sites/km²). Dans l'aire pondérée d'une lieue (3,3 km), on obtient la répartition suivante : 55,8 % des sites sont situés à l'interface des deux aires (soit 19 sites), 38,2 % dans l'aire d'influence de Fervaques (13 sites) et seuls deux sites dans celle de Lisieux. Les densités relevées sont relativement identiques en terme de proportion : l'aire de Lisieux (1 site/km²) étant plus occupée que celle de Fervaques (0,46 sites/km²) et celle de l'interface (0,29 sites/km²) – bien que les écarts soient moindres par rapport aux aires théoriques. Si l'on considère à présent la distance d'une demi-lieue à partir des deux centres, l'emprise de la zone d'étude exclut *de facto* Lisieux mais pour Fervaques, il ressort que 38,8 % des sites présents dans l'aire d'influence théorique (soit 7 sites sur 18) sont implantés à moins d'une demi-lieue (2,22 km) avec une densité plus forte (0,5 sites /km²) que dans l'aire d'une lieue. On retrouve la même proportion dans l'aire d'influence pondérée puisqu'on compte 38,4 % des sites (soit 5 sur 13) localisés dans un rayon de distance d'une demi-lieue (1,6 km), avec une densité ici encore plus forte (0,63 sites/km²) que dans l'aire d'une lieue. Ces premiers résultats de tendance sur le temps long soulèvent des questions quand à leur interprétation. L'analyse menée sur le temps court va d'ores et déjà permettre de déterminer si la facteur chronologique en est la clé.

→ *Temps court*

L'analyse sur le temps long ayant prouvé un même rapport de proportion entre l'aire d'influence théorique et pondérée, le choix a été fait de privilégier la première modalité pour chaque scénario afin de ne pas produire des données statistiques redondantes. Là encore, des tendances apparaissent malgré la différence d'effectifs entre les deux séries (**Fig. II-53**). Les

implantations dans la périphérie de Fervaques sont plus fréquentes aux XVe-XVIe, voire se poursuivent au XVIIe siècle pour le *scenario 2* ; alors que les environs de Lisieux on observe une tendance toute autre. L'attrait de la ville épiscopale ne subit pas de violentes variations, l'intérêt est certes moindre que pour Fervaques mais il est constant entre le XVe et le XVIIIe siècle dans le *scenario 2*. Le *scenario 1* permet toutefois de souligner que les sites du XVIIIe siècle ne sont localisés que dans l'aire d'influence de Lisieux. Par ailleurs, les positions d'interface se maintiennent, dans la série 1, à un faible niveau d'attractivité, entre le XVe et le XVIIe siècle (le XIXe siècle mis à part) par rapport aux aires d'une lieue autour des deux centres. En revanche, dans la seconde série, on observe une décroissance régulière entre le XVe et le XVIIIe puis une augmentation au XIXe siècle. Si l'on considère à présent l'aire d'une demi-lieue (6 sites), dans les deux scénarij, le rapport est quasi le même : ce sont les XVe et XVIe siècles qui dominent, mais représentant selon les séries entre 50 et 27% des cas pour le XVe siècle et 66 et 50% pour le XVIe siècle. L'écart entre les séries ne nous permet pas de prouver la concentration de sites des XVe-XVIe siècles autour de Fervaques mais de souligner une attractivité certaine – la question du niveau social reste aussi à poser. La confrontation des deux séries permet toutefois de proposer un schéma chronologique sur la relation entre les habitats d'élites et deux centres de la vallée de la Touques au cours du temps : Fervaques se caractérise par un plus fort attrait en début de période (XVe-XVIe siècle), alors qu'à partir du XVIIe-XVIIIe siècle, ce sont les environs de Lisieux qui voient la création de nouveaux sites.

Pôles et centres apparaissent comme des éléments du territoire qui pèsent, à des degrés à déterminer, sur le choix du site. Les premiers résultats montrent que les élites médiévales et modernes de la vallée de la Touques font de la proximité aux habitats groupés un paramètre loin d'être anodin sur le temps long, mais aussi et surtout avec des variations au fil des siècles.

2) Relations et interactions spatiales des sites avec les habitats isolés

Le maillage territorial s'entend au-delà des seuls villages, bourgs et villes présents dans la zone d'étude. La présence de l'« autre » et les relations spatiales qu'entretiennent les élites avec doit être aussi évaluée au travers de l'habitat isolé alentours, envisagé selon le niveau social (identique/inférieur) et la chronologie (antérieur/contemporain). C'est pourquoi il est question de mesurer et caractériser les relations des habitats d'élites de la vallée de la Touques entre eux en les considérant comme des sites concurrentiels ; mais aussi celles entretenues avec les sites de niveau social moindre, non concurrentiels *a priori*. Les interactions avec les anciens sites privilégiés seront aussi étudiées pour évaluer leur attractivité (charge en prestige) et leur poids dans le choix du site (Fig. II-54).

Les sites concurrentiels

→ *Temps long*

La mise en scène des données sur le temps long implique par définition de ne pas tenir compte de la datation des sites, et donc de leur contemporanéité – condition pour apprécier les relations spatiales effectives entre un site et un autre à un temps T. Par conséquent les relations spatiales existantes entre des sites potentiellement concurrentiels sont mesurées dans des modalités restreintes par rapport à la mise en scène périodisée. La visibilité n'est pas ici testée et c'est la distance euclidienne au voisin le plus proche qui est relevée pour l'ensemble du corpus. Les statistiques issues de ces relevés relativement succincts permettent tout de même de décrire les relations de proximité ou d'éloignement existantes entre des sites de même catégorie sociale⁷² (**Fig. II-55**). La distribution des distances montre une assez forte dissymétrie dans la série : l'amplitude est élevée (370 m pour le minimum et 1880 m pour le maximum), avec une moyenne de 729,8 m pour une médiane de 602,5 m expliquant le coefficient de variation de 58%. Malgré cette disparité, trois classes de distances peuvent être discrétisées et résumer la distribution : seuls 12,9% des sites sont relativement éloignés de leurs voisins de même catégorie sociale (1660-1880 m), alors que 29% des sites sont situés dans le proche voisinage d'un autre habitat d'élites (370-510 m). La majorité des sites (58%) sont en position intermédiaire, ni proches ni éloignés, « à bonne distance » de l'autre (580-940 m), ce qui apparaît être un espacement admis entre sites concurrentiels. Ces premières tendances méritent bien entendu d'être affinées ou infirmées par les analyses périodisées, qui s'attacheront à respecter la contemporanéité des sites entre eux.

→ *Temps court*

Le relevé des distances euclidiennes et pondérées par le réseau viaire (en appliquant le coefficient d'augmentation de la distance de 26%) entre voisin contemporain ou antérieur⁷³ le plus proche a été réalisé pour les deux scénarii⁷⁴ – l'objectif étant d'observer (ou non) une variation des pratiques en matière de voisinage. Si la comparaison des moyennes euclidiennes et pondérées n'apporte pas d'information (la tendance identique puisque le coefficient est stable), les deux séries se distinguent un peu entre elles, tout en démontrant

⁷² Il faut préciser que 3 sites (le manoir de la Villaunay, de Tonnencourt et des Câtelets) ont été exclus de la série statistiques en raison de leur position géographique aux confins de la zone d'étude. Plus proches de manoirs ou de châteaux compris dans les communes limitrophes, les distances relevées avec les sites du corpus ne reflétaient pas, par conséquent, la réalité des relations spatiales. Les statistiques présentées ici prennent en compte 31 sites et non 34.

⁷³ Concrètement, il s'est agit de mesurer la distance pour chaque site du XVe siècle avec le plus voisin datant aussi du XVe siècle ; pour les sites du XVIe siècle, le site plus proche datant du XVe ou du XVIe siècle ; pour les sites du XVIIe siècle le site le plus proche datant du XVe, XVIe ou XVIIe siècle ; pour les sites du XVIIIe siècle, le site le plus proche datant du XVe, XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècle ; et enfin pour les sites du XIXe siècle, le plus proche voisin.

⁷⁴ Avec un corpus de 21 sites au lieu de 22 pour le *scenario 1* et un corpus de 31 sites au lieu de 34 pour le *scenario 2* pour les mêmes motifs que sur le temps long (cf. note précédente).

chacune une nette évolution entre les cinq siècles considérés (**Fig. II-56**). Entre le XVe et le XIXe siècle, la distance moyenne d'implantation s'est considérablement réduite, entre 40 et 45% en fonction des scénarii. Il apparaît donc que les habitats d'élites créés au XVe siècles s'implantent franchement à distance de leurs contemporains (2188 m et 1154 m pour les *scenario 1* et *2*), alors qu'au XVIe et XVIIe siècles la distance entre les nouveaux sites et ceux présents (contemporains et antérieurs) baisse en continu (1438 m et 963 m puis 1340 m et 562 m). Dans le premier scenario, l'écart moyen entre le plus proche voisin atteint sont plus faible niveau (avec 480 m) pour remonter au XIXe siècle (893 m) ; alors que le deuxième scenario montre une évolution différente avec une distance moyenne qui a plutôt tendance à stagner à son plus bas niveau entre le XVIIe et le XIXe siècle (565 m, 562m puis 526 m). La répartition des valeurs par classes de distance euclidienne (0-500 m, 500-1000 m et plus de 1000 m⁷⁵), par série et par siècle permet toutefois de rendre compte d'une légère variété de situations (dispersion des valeurs sur 3 classes), notamment pour le XIXe siècle du *scenario 1* et le XVIe siècle du *scenario 2* sans pour autant contredire l'évolution chronologique observée sur les deux séries.

Voisinage et visibilité⁷⁶ trouvent bien évidemment une résonance à des degrés divers selon les siècles et les scénarii. La différence d'effectifs entre les séries (accentuée par l'exclusion de certains sites) rend cependant la comparaison difficile, c'est pourquoi nous avons choisi ici de n'évoquer que les tendances du *scenario 2* plus lisses que le *scenario 1* où le XVe siècle fait figure d'anomalie (aucun site n'entretenant de co-visibilité avec ses contemporains, faute d'effectif). Il apparaît alors que seuls les XVe et XVIe siècles présentent quelques habitats exempts de vis-à-vis avec un site concurrentiel contemporain (respectivement 21,4% et 25%). Hormis ces quelques sites, la tendance générale sur les cinq siècles montre que la co-visibilité est la norme. Si l'on s'attarde ensuite sur le nombre de sites présents dans le champ de vision de chaque habitat d'élites, siècle par siècle, on observe assez logiquement que le nombre s'accroît au fil des siècles. Au XVe siècle, la majorité des sites (54,5%) n'a de relation de co-visibilité qu'avec un ou deux sites concurrentiels, alors que les individus restant avec 3 à 5 sites (aucun avec plus de 5 sites). La tendance est plus exacerbée au XVIe siècle avec 66,6% des sites en vis-à-vis avec 1 et 2 sites, les sites restant ayant dans leur champs de vision 3-5 sites et plus de 5 sites en proportion égale (33,3%). Le XVIIe siècle se caractérise lui par des situations de vis-à-vis exclusivement avec 3 à 5 sites concurrentiels ; alors que les XVIIIe et XIXe siècle partagent une même tendance où la grande majorité des sites a dans son champ de vision plus de 5 sites (respectivement 75%

⁷⁵ Classes de distance qui font écho à celles mises en évidence pour le temps long.

⁷⁶ L'outil ligne de visée associé au modèle numérique de terrain permet d'identifier si, topographiquement, il existe un potentiel vis-à-vis entre deux sites. La végétation n'est bien entendu pas prise en compte, faute de données précises sur l'état ancien – il faut donc considérer les analyses de visibilité comme des indices en faveur de relations de co-visibilité favorisée par le relief.

et 66,6% des cas) alors que le reste avec seulement un à deux sites. Quelle que soit la date de création du site, voir et être vu de ses contemporains et/ou des implantations d'élites déjà existantes est soit le résultat d'une recherche délibérée (démonstration sociale) soit le fruit d'une contrainte géographique (les coteaux et versants favorisant le vis-à-vis) et/ou foncière (disponibilité des terres) – la combinaison de ces trois facteurs n'étant évidemment pas exclue. La modélisation à venir permettra de tester l'hypothèse d'une pratique de distinction sociale, aux cotés d'autres paramètres mis en évidence par les analyses diachroniques et périodisées.

Les anciens sites élitaires

Parallèlement aux habitats d'élites contemporains de la création de chaque site, d'autres éléments du territoire peuvent être pris en compte, à savoir les anciens sites privilégiés (élitaires donc) disparus, ruinés ou encore visible dans le paysage du XVe et le XIXe siècle. Ces sites antérieurs au XVe siècle, sont interprétés comme ayant été des « mottes » pour quatre d'entre eux (sites II, III, IV et V, cf. les Fiches-Inventaires, Volume numérique) – en l'occurrence des habitats d'élites durant le second Moyen Age au moins. Le site V est quand à lui connu pour être l'ancien château d'Auquainville, détruit au cours du XVe siècle, pendant la guerre de Cent Ans. L'inventaire a donc permis d'en recenser 5 dans notre zone d'étude, répartis sur trois communes (Prêtréville, Auquainville et Cheffreville-Tonnencourt) mais concentrés tout particulièrement à Auquainville qui semble avoir été un lieu de pouvoir avant le XVe siècle, vraisemblablement supplanté par Fervaques par la suite (construction du château des seigneurs du même nom). Quatre d'entre eux sont en relation avec des habitats d'élites implantés entre le XVe et le XIXe siècle – c'est-à-dire situés à moins de 500m (ce qui exclut le site V trop éloigné du manoir de Cheffreville, à Cheffreville-Tonnencourt) et deux mottes sont proches d'un seul manoir (les sites II et III, voisins du manoir de la Pommeraye à Auquainville). Le faible effectif nous conduit à privilégier une analyse périodisée, le temps long n'étant là pas pertinent (**Fig. II-59**). Pour la même raison, seule la distance euclidienne sera testée et il ne sera pas véritablement question de statistiques mais de données indicatives sur la relation entre les habitats d'élites des XVe-XIXe siècles et les sites privilégiés présents en filigrane dans le territoire.

Le premier scénario n'implique que deux sites, datés tout deux dans cette série du XVIIe siècle : le manoir de la Pommeraye (2 mottes situés à 360 m pour la II et 160 m pour la III) et celui de Lortier (l'ancien château d'Auquainville situé à 290 m) – la moyenne indicative étant de 270 m. Si l'on envisage à présent le *scénario 2*, quatre sites sont concernés : d'une part, les manoirs de Poix et de Lortier datés du XVe siècle et, d'autre part, les manoirs de la Boulaye et de la Pommeraye datés du XVIe siècle dans cette série. Ici, l'ancien château d'Auquainville (I) est

voisin de deux sites (Lortier et Boulaye), alors que les mottes II et III sont encore voisines de la Pommeraye alors que le manoir de Poix jouxte la motte IV, située sur une île de la Touques (cf. Fiche-Inventaire, Volume numérique). En termes de tendance, sur l'effectif total, on obtient une moyenne de 232 m et, en périodisant, 215 m pour le XVe siècle et 243 m pour le XVIe siècle. Chronologiquement, il est difficile d'identifier une tendance marquée, de caractériser une attraction, à cause de l'effectif réduit mais aussi parce que les datations entre les deux séries diffèrent sur les sites concernés. La distance est par ailleurs relativement équivalente d'un siècle à l'autre, la « norme » semble être l'implantation d'un nouvel habitat d'élites ou le réinvestissement d'un lieu *via* le déplacement de l'habitat à de moins de 300 m d'un ancien site élitaires. Reste à tester la corrélation entre le niveau social de ces quatre habitats d'élites et la proximité d'un habitat privilégié plus ancien, voire le réinvestissement d'un site plus ancien.

Car à ce stade, nous avons fait une différence entre un manoir implanté à quelques centaines de mètres d'une « motte » et un autre manoir construit sur un tertre dont seule la fouille archéologique permettrait de dire s'il succède réellement à un habitat d'élites antérieur, même si l'on dispose d'indices textuels allant dans ce sens. Les sites dans ce cas sont : le château de Livet à St-Germain-de-Livet, le château de Fervaques, le manoir du Verger et le manoir des Câtelets à Fervaques et le manoir de Tonnencourt à Cheffreville-Tonnencourt. Quel que soit le scénario, ces sites sont datés du XVe siècle. Ce qui nous permet d'observer un fait, malgré l'absence de preuves factuelles sur l'existence ou non de ces structures antérieures du second Moyen Age : dans la première série, 66,6% des sites du XVe siècle (4 sur 6) sont implantés à moins de 300 m ou sont reconstruits à l'emplacement même d'un habitat plus ancien et 50% des sites du XVIIe siècle sont dans ce cas-ci (2 sur 4). Dans la seconde série, il s'agit de 43,5% des sites du XVe siècle (7 sur 16) et 22,2% des sites du XVIe siècle (2 sur 9). Le continuité spatiale au sens large (proximité et réinvestissement d'un lieu d'implantation) semble être est une forte tendance pour le XVe siècle : la relation des habitats d'élites des XVe-XIXe siècles avec des sites élitaires antérieurs se dessine d'ores et déjà comme étant un paramètre chronologique et/ou de niveau social intéressant à prendre en considération pour la modélisation à venir.

Les sites non concurrentiels

→ *Temps long*

La difficulté rencontrée pour mesurer les relations des habitats d'élites des XVe-XIXe siècles entre eux repose sur le fait d'articuler les sites selon leur contemporanéité. S'agissant de leurs relations avec des sites non concurrentiels – c'est-à-dire les fermes, hameaux à l'écart du pôle villageois – la difficulté réside dans la reconstitution de ce tissu d'habitats ordinaires. Le parti pris a été celui de confronter par recoupement l'état XIXe restitué à partir du cadastre

napoléonien (bâti et toponymes) aux éléments présents sur la carte de Cassini au milieu XVIIIe siècle où les hameaux et fermes isolées sont reportés (symbole et toponyme). Les limites inhérentes à cette ressource cartographique (non exhaustivité, précision topographique irrégulière entre autres) rendent la tâche compliquée dans notre secteur d'étude, notamment par la densité des mentions à certains endroits et par l'absence de mentions à d'autres (par exemple, à Mesnil-Eudes où aucun lieu n'est reporté⁷⁷). A ces contraintes de restitution, s'ajoute notre méconnaissance totale du réseau d'habitats ordinaires antérieur au milieu du XVIIIe siècle, ce qui nous conduit à travailler à partir d'un état hérité qui ne reflète *a priori* pas la réalité des XVe, XVIe et XVIIe siècles – à moins de considérer qu'il y a eu continuité spatiale du peuplement entre la fin du second Moyen Age et l'Époque moderne. A défaut de mieux, l'objectif des analyses est d'appréhender l'attraction ou la répulsion entre les habitats d'élites du corpus et les sites non concurrentiels existants aux XVIIIe-XIXe siècles identifiés (**Fig. II-57**). Pour y parvenir, comme précédemment avec les sites concurrentiels, c'est la distance euclidienne au plus proche voisin qui est mise en œuvre pour le temps long et le temps court. Distance pondérée par le réseau viaire et la visibilité ne seront pas testées, compte tenues des limites informatives évoquées.

Avec une distance moyenne de 549 m proche de la médiane (545 m), la distribution statistique est relativement symétrique (coefficient de variation de 38 %) malgré une forte amplitude (entre 160 m et 1030 m). La discrétisation rend compte de cette répartition autour de la moyenne, avec 36,3 % des sites ayant dans leur voisinage proche (400-600 m) un habitat non concurrentiel, alors que 24,2% des sites sont très proches voisins (0-400 m) ou plus distants des habitats ordinaires (600-800 m). Seuls 15,1 % entretiennent des relations plus lâches avec leur voisinage non concurrentiel (plus de 800 m). Il est bien entendu intéressant d'observer comment cette distribution réagit à l'analyse périodisée, si des différences plus nettes sont perceptibles d'un siècle à l'autre.

→ *Temps court*

Si l'analyse diachronique ne permettait pas vraiment de mettre en évidence une tendance – si ce n'est une moyenne résumant bien la distribution – celle menée sur le temps court autorise une caractérisation plus claire, relativement identique d'un scénario à l'autre, siècle par siècle (**Fig. II-59**). Cette même tendance révèle que les sites du XVIe siècle sont les plus éloignés de leurs voisins non concurrentiels (831,4 m ou 787 m selon les séries), alors que ceux du XVe siècle le sont un peu moins (706,6 m et 601,2 m). A cet accroissement de la distance au plus proche voisin ordinaire entre le XVe et le XVIe siècle, répond une forte baisse au XVIIIe

⁷⁷ Cette particularité a conduit à exclure le manoir St-Marc de la série statistique, car il est difficile de percevoir si ce vide de fermes et hameaux a eu une réalité ou s'il s'agit d'un vide cartographique.

siècle (447,5 m et 375 m pour les *scenario 1* et 2). En effet, à partir de ce moment, le voisinage s'intensifie brutalement en passant et restant sous le seuil des 400 m jusqu'au XIXe siècle (353,3 m). La répartition des sites selon les classes de distance mises en évidence précédemment permet de noter l'homogénéité des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle par rapport aux deux siècles précédents, où on observe une relative variété des situations, notamment dans le *scenario 2*, avec malgré tout une prédominance des classes 400-600 m et 600-800 m pour les XVe et XVIe siècle (en cumulé respectivement 68,7 % et 55,5 % des cas). Ces tendances chronologiques ne sont pas sans rappeler ce qui a été observé avec les sites concurrentiels, avec une forte rupture au XVIIe siècle.

Il apparait nettement que l'intensité du voisinage entre les sites des XVe-XIXe siècles, les autres habitats d'élites et ceux plus ordinaires est un paramètre pertinent d'analyse, sur le temps court tout particulièrement. L'« autre » en tant qu'habitat isolé, composant du territoire plus ou moins proche, concurrentiel ou non, est un élément avec lequel les élites médiévales et modernes de la vallée de la Touques semblent vraiment interagir, notamment au moment du choix du lieu d'implantation. Les deux niveaux sociaux de voisinage interrogent aussi le caractère distinctif de ces pratiques spatiales, compte tenue de la diversité des valeurs au sein même parfois d'une période.

3) L'emprise territoriale des sites

La distance que l'on met entre soi et ses voisins peut également s'exprimer en termes d'espace occupé. L'occupation du sol est affaire de pouvoir foncier, et bien entendu l'appréciation de cette donnée est difficile à obtenir – faute d'informations exhaustives et continues dans le temps. C'est donc par le biais du parcellaire, plus précisément de son état hérité enregistré dans le cadastre napoléonien, que l'on tente ici de mesurer l'emprise territoriale résiliente des habitats d'élites.

Avant de tester ce paramètre sur le temps long et le temps court, il faut apprécier le tissu parcellaire de la zone d'étude dans sa globalité⁷⁸, afin de disposer de valeurs de comparaison (**Fig. II-60** et **Fig. II-61**). Avec 7 353 parcelles sur 7 665 ha, la moyenne des parcelles s'établit à 1,04 ha avec des valeurs comprises entre quelques mètres carrés et 56 ha. En discrétisant les surfaces de parcelles sur l'ensemble de la vallée de la Touques⁷⁹, on obtient l'image d'un territoire où dominent les petites (surface comprise inférieure à 1,5 ha) et moyennes parcelles

⁷⁸ Sans tenir compte des natures de culture.

⁷⁹ Discrétisation en 4 classes, selon les seuils naturels.

(entre 1,5 et 5,5 ha) qui correspondent respectivement à 81,5% et 15,9% des parcelles soit 35,3% et 39 % de la surface totale. Les grandes (surface comprise entre 5,5 et 16,5 ha) et très grandes parcelles (plus de 16,5 ha) sont minoritaires puisqu'elles rassemblent respectivement 2,1% et 0,3% des parcelles pour finalement occuper 17,1% et 8,5% de la surface étudiée. Si l'on observe ensuite les moyennes des parcelles (en surface) des 11 communes, quatre groupes se distinguent de part et d'autre de la moyenne globale (1,04 ha) : un premier composé de deux communes (Tonnencourt, St-Aubin-d'Auquainville) où les moyennes sont faibles (0,79 et 0,82 ha) ; un second de cinq communes (Fervaques, Mesnil-Eudes, Prêtréville, St-Jean-de-Livet, Cheffreville) avec des moyennes encore inférieures ou égale à la moyenne (de 0,92 à 1,04 ha) ; un troisième groupe (St-Martin-de-la-Lieue, Auquainville, St-Germain-de-Livet) marque un seuil avec des moyennes de surface supérieures à la moyenne (de 1,14 à 1,19 ha) alors que la commune de St-Hyppolite-du-Bout-des-Prés constitue un groupe à part entière avec une valeur maximale d'1,36 ha.

Les classes obtenues sur l'ensemble de la vallée de la Touques deviennent alors les repères d'une analyse surfacique des 34 sites d'habitat d'élites. Mais que mesurer ? Partant du principe que nous ne pouvons restituer l'emprise effective des sites ni sur le temps long, ni sur le temps court, nous avons pris le parti de partir des géométries enregistrées dans le cadastre napoléonien et d'observer trois « objets » : la parcelle où est implanté le bâti principal⁸⁰, l'unité morphologique à laquelle appartient le site⁸¹ et la surface moyenne des parcelles alentours⁸². Sur le temps long comme sur le temps court, il s'agira d'observer si la distribution se différencie entre elle (soit le corpus de 34 sites) mais aussi par rapport à la trame parcellaire globale, lorsque cela est possible. L'hypothèse posée est celle d'une corrélation entre le niveau social et l'occupation du sol transmise dans de la surface des parcelles, que le pouvoir foncier des élites mais aussi une moindre parcellisation de leurs terres pourraient expliquer.

→ *Temps long*

Le premier paramètre testé est donc la surface de la parcelle bâtie. Avec une moyenne d'environ 3 ha pour l'ensemble du corpus entre le XVe et le XIXe siècle, les habitats d'élites semblent se distinguer au premier abord par une surface plus importante (**Fig. II-62**). La distribution des valeurs permet toutefois de constater leur forte dispersion (coefficient de variation de 104,1%) et donc une variété des situations : la médiane se situe à 1,8 ha entre un

⁸⁰ Existant ou dont l'emplacement a été déduit de l'inventaire des sites, à l'aide de la cartographie ancienne.

⁸¹ Soit une tentative d'interprétation de l'étendue foncière du site. Il s'agit là d'essayer d'approcher l'emprise au sol du site, à partir des parcelles concomitantes à celle du bâti et partageant une même cohérence morphologique (alignement, orientation).

⁸² Ont été sélectionnées ici les parcelles partageant un segment de ligne avec l'unité morphologique précédemment interprétées.

minimum de 0,05 ha et un maximum de 14,9 ha. La répartition des sites selon les classes surfaciques de la vallée en témoigne : 44,1% (soit 15 sur 34 sites) des habitats d'élites sont implantés sur une parcelle moyenne d'1,5 à 5,5 ha ; 38,2 % (soit 13 sur 34 sites) le sont sur les petites parcelles de moins d'1,5 ha ; 17,6 % (soit 6 sur 34 sites) occupent les grandes parcelles d'5,5 à 16,5 ha tandis qu'aucun site n'est installé sur une très grande parcelle de plus de 16,5 ha. Cette répartition fait finalement écho à la composition de la trame parcellaire globale, ce qui nous amène à dire que la surface de la parcelle bâtie ne semble pas être un critère efficace pour la détermination sociale, sur le temps long.

Le second paramètre testé est la surface de l'unité morphologique à laquelle appartient chaque habitat d'élites. Deux valeurs peuvent être prises en compte : la première est la valeur totale de l'unité. Cette valeur de surface ne doit pas être considérée comme exacte puisqu'il s'agit d'une carto-interprétation à partir d'un état hérité, mais plutôt comme une valeur indicative que l'on peut étudier comme une distribution indépendante de la trame parcellaire globale. Une fois encore, c'est la variété de la distribution qui caractérise le corpus (coefficient de variation à 90,4 %) : entre 0,4 de minimum et 28,8 ha de maximum, la moyenne s'établit à 7,6 ha alors que la médiane se situe à 5,2 ha. En classant ces valeurs avec des intervalles égales (5 ha), il apparaît que presque la moitié des unités morphologiques (47% soit 16 sites sur 34) mesure moins de 5 ha. L'autre moitié est principalement représentée par des unités morphologiques de 5-10 ha (23,5 % soit 8 sites sur 34) et de 15-20 ha (14,7 % soit 5 sur 34 sites). Les unités de plus de 20 ha sont quand à elles rares (8,8 % soit 3 sites sur 34). Au vues de ces statistiques, trois groupes se distinguent finalement au sein du corpus : les petites unités de moins de 5 ha (47 %), les unités moyennes de 5-15 ha (29,4 %) et les grandes unités de plus de 15 ha (23,5 %). Il est déjà assez clair, en regardant les sites associés aux grandes unités morphologiques, qu'il s'agit d'un indice de niveau social dont on mise sur l'efficacité, sur le temps long comme sur le temps court, avant même la modélisation.

Enfin, le troisième et dernier paramètre testé est la surface des parcelles environnant chaque habitat d'élites. Une première analyse morphologique du parcellaire avait été menée en Master 2 (Cavanna 2006 : 72-73) : nous avons étudié quatre sections du cadastre napoléonien de trois communes distinctes (Auquainville : section B1 et C1 ; Cheffreville : section A3 et Tonnencourt : section unique de l'Église), où l'on trouvait 6 manoirs⁸³. A cette échelle micro-locale d'observation, il apparaissait une nette différenciation de surface et de morphologie entre

⁸³ Il s'agissait d'une sélection par défaut car n'ayant pas à accès au cadastre numérisé ni aux originaux, nous avons choisi les meilleurs impressions A4 disponibles, afin de bénéficier d'une résolution qui permette le dessin sous Adobe Illustrator. Les manoirs compris dans ces sections sont celui de Caudemone, de Lortier, de St-Aubin, St-Aubin, de Cheffreville et de Tonnencourt.

le parcellaire environnant les sites du corpus (zones à « grandes parcelles ») et celui jouxtant les fermes et hameaux (zones à « petites parcelles ») (**Fig. II-63**). Si ces premières constatations planimétriques mettent en évidence un contraste lisible à l'œil nu – et plus généralement observé, dans le grand Ouest, à partir d'études historiques qui documentent l'apparition du système de la métairie⁸⁴ – il apparaît désormais possible de créer avec le cadastre vectorisé un paramètre qui permette une comparaison chiffrée avec la trame parcellaire globale de la vallée. L'hypothèse sous-jacente est que les parcelles environnantes aient pu être associées à un temps T aux habitats d'élites du corpus et que leur morphologie héritée et transmise dans la trame parcellaire (leur surface notamment) témoigne de cette affiliation. Pour ce faire, nous avons utilisé les unités morphologiques précédentes et sélectionné les parcelles partageant un segment de ligne avec celles-ci⁸⁵. C'est la moyenne surfacique des ces nouvelles unités dites « alentours » qui est alors utilisée comme un potentiel indice de niveau social⁸⁶. La distribution des valeurs se distingue de prime abord par un coefficient de variation presque moyen (62,7 %), signe d'une concentration des valeurs autour d'une moyenne (**Fig. II-62**). Celle-ci s'élève à 3,6 ha ; comparée à la moyenne des parcelles de la vallée de la Touques (1,6 ha), on peut d'ores et déjà affirmer que les parcelles environnant les sites sont statistiquement plus grandes globalement, et à l'échelle de chaque commune. Si l'on observe ensuite la distribution des valeurs en fonction des classes de surface mises en évidence pour la trame parcellaire de la vallée de la Touques, il ressort que 67,6% des sites (soit 23 sur 34) sont environnés de parcelles comprises entre 1,5 et 5,5 ha, alors que 20,5 % d'entre eux (soit 7 sur 34) le sont de grandes parcelles (entre 5,5 et 16,5 ha) et seuls 11,7 % (soit 4 sur 34) de petites parcelles (inférieures à 1,5 ha). Encore une fois, ce qui attire notre attention sur le temps long est la proportion de sites associés à des surfaces plus grandes que la moyenne des sites. L'intérêt réside bien évidemment dans la corrélation ou non de tous ces critères relatifs à l'emprise territoriale des élites. Il reste à voir, avant, si le temps court confirme leur efficacité dans la détermination sociale et/ou si des évolutions chronologiques se dégagent.

⁸⁴ Système d'exploitation agricole en grandes parcelles, mis en place par les sociétés rurales à partir du XVI^e siècle dans des régions comme la Bretagne, la Vendée, le Poitou ou la Normandie (Ducouret 1993 ; Antoine 2002 ; Pichot 2002).

⁸⁵ Tout en respectant les logiques morphologiques, d'où l'extension parfois à d'autres parcelles adjacentes à celles sélectionnées automatiquement.

⁸⁶ Afin d'améliorer la représentativité de cette valeur, nous avons choisi d'exclure dans le calcul de la moyenne les parcelles inférieures à 0,50 ha. Il s'avère en effet que ces parcelles sont pratiquement toujours incluses dans une parcelle plus grande et sont rarement des objets indépendants. Or, il est nécessaire ici que la moyenne résume au mieux la surface des « unités alentours ». Ce qui n'entrave pas la comparaison avec les surfaces de la trame parcellaire globale (vallée), puisque l'impact de ces toutes petites parcelles est atténué, dans le calcul de la moyenne, par l'effectif total des parcelles. Ce qui n'est pas le cas pour les « unités alentours », composée d'une dizaine de parcelles (voire moins).

→ *Temps court*

Comme précédemment pour les autres critères, le temps court est l'occasion d'observer l'évolution des moyennes mais aussi la répartition par classes des valeurs (**Fig. II-64**). La surface de la parcelle investie par le bâti principal des élites de la vallée de la Touques montre une tendance chronologique bien nette, identique pour les deux scénarii. La courbe des moyennes montre que les XVe et XVIe siècles se démarquent des siècles suivants par des valeurs hautes (aux alentours de 3 ha selon les séries) avec une légère augmentation au passage du XVe au XVIe siècle, alors qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, les moyennes chutent brutalement (entre 2,7 à 1,4 ha et 1,9 et 1,1 ha selon les scénarii) pour remonter au XIXe siècle, sans pour autant atteindre les surfaces de la première période (2,4 ha). Naturellement, cette tendance chronologique se retrouve dans la discrétisation de valeurs où la classe des grandes parcelles (5,5 à 16,5 ha) n'est représentée que pour les XVe et XVIe siècles, quel que soit le. Par ailleurs pour cette période, on constate que les petites (moins de 1,5 ha) et moyennes parcelles (entre 1,5 et 5,5 ha) restent dominantes et à proportion quasi égale – preuve de la variété des situations et d'une probable différenciation sociale entre des sites contemporains.

La surface de l'unité morphologique auquel appartient chaque habitat d'élites est tout aussi évolutive sur le temps court. Il apparaît en effet que le XVe siècle se distingue nettement, une fois encore, avec des valeurs très élevées par rapport aux siècles suivants : ces moyennes comprises entre 13 et 15,2 ha (selon les séries) s'expliquent par la prédominance des unités supérieures à 15 ha. Alors qu'à partir du XVIe siècle, dans les deux scénarii, les valeurs diminuent progressivement en partant d'environ 5 ha jusqu'à 2,3 ha au XIXe siècle. Les unités moyennes de 5-15 ha se retrouvent ainsi généralement minoritaires, supplantées par les petites parcelles de moins de 5 ha entre le XVI et le XIXe siècle. Une fois encore, dans la seconde série notamment, on observe une distribution plus variée au XVe siècle qui témoigne vraisemblablement d'une hiérarchie si l'on accepte la corrélation entre la surface et le pouvoir foncier, et par extension le statut social.

Enfin, la surface moyenne des parcelles alentours offre une troisième tendance chronologique, identique d'un scénario à l'autre. Les XVe et XVIe siècles présentent les valeurs les plus fortes, mais on observe tout de même une légère baisse au passage d'un siècle à l'autre, d'environ un hectare pour le *scenario 1* (de 5,1 à 4 ha) et de moins d'un demi hectare pour le *scenario 2* (de 4 à 3,9 ha). Suit une baisse plus conséquente au XVIIe siècle (2,3 à 2,7 ha), une légère augmentation au XVIIIe siècle (2,6 à 2,9 ha) pour finalement aboutir à nouveau à une chute des surfaces au XIXe siècle autour de 1,7 ha. La répartition par classes des valeurs rend compte de ces moyennes, avec la présence exclusive de grandes parcelles (5,5 à 16,5 ha) aux XVe

et XVI^e siècle. Les petites parcelles (moins d'1,5 ha) restent minoritaires entre le XVII^e et le XIX^e siècle, même si on en retrouve sporadiquement aux XV^e-XVI^e siècle – preuve d'une moindre diversité de la distribution pour ce critère.

Les paramètres testés pour mesurer l'emprise territoriale des habitats d'élites de la vallée de la Touques se sont avérés payants, tant sur le temps long que le temps court. On a pu évaluer combien la surface est un critère d'analyse pertinent : des évolutions chronologiques sont perceptibles et témoignent de stratégies d'implantation différentes d'un siècle à l'autre ; alors que diachroniquement et au sein même des périodes mises en évidence par les statistiques périodisées, on a constaté d'importantes variations des situations, d'un site à l'autre. A l'image des interactions spatiales avec les habitats groupés (pôles et centres) et isolés (concurrentiels, non concurrentiels et anciens), les surfaces environnantes et occupées par les élites démontrent que le contexte situationnel participe vraisemblablement à la distinction et à la hiérarchisation sociales – au même titre que le milieu et le paysage. La modélisation à venir aura à démêler le poids des critères, à les hiérarchiser pour finalement éclairer le choix du site d'implantation entre le XV^e et le XIX^e siècle dans la vallée de la Touques et, plus largement, contribuer au débat sur la question des estimateurs archéologiques de détermination sociale.

A l'issue de cette première étude de cas, à l'échelle d'une vallée, des pistes sont d'ores et déjà ouvertes. Il reste maintenant à les éprouver sur une autre fenêtre d'étude, sur un autre corpus et dans des conditions d'étude différentes.

II-2 : A l'échelle d'un site. La « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine (77) : l'implantation d'une élite au début du XVI^e siècle

Le lieu-dit « Le Marais du Colombier », situé à Varennes-sur-Seine en Seine-et-Marne, a fait l'objet en 2004 d'une intervention archéologique préventive sur 17 ha, sous la direction de S. Hurard (Inrap). La « Ferme du Colombier » est le plus récent des trois sites mis au jour, avec une occupation centrée sur les XVI^e-XVIII^e siècles. Au moment de la publication (2009-2010), la volonté de mettre en perspective les résultats s'est matérialisée par une étude archéogéographique sollicitée par l'archéologue, dans une perspective affirmée d'interdisciplinarité⁸⁷ (Hurard 2012). Cette étude a eu pour objectif principal d'éclairer la

⁸⁷ Participants à la post-fouille et auteurs de la publication : O. Bauchet (sources écrites), M. Boulén (palynologie), E. Cavanna (archéogéographie), B. Clavel (archéozoologie), M.-F. Dietsch-Sellami (carpologie), S. Hurard (responsable d'opération), B. Lecomte-Schmitt (xylologie), V. Legros (matériel métallique), V. Montembault (cuir), F. Ravoire (céramologie).

stratégie d'implantation du fondateur du site, Jean Le Normand, au début du XVI^e siècle. C'est donc dans cette perspective en parfaite résonnance avec la problématique de notre thèse qu'a été entreprise une analyse archéogéographique de l'ancrage et de l'insertion de la « Ferme du Colombier » dans l'espace au sens large, en tenant compte du contexte sitologique et situationnel, en passant du milieu au paysage et du paysage au territoire.

De cette approche sont issus des éléments d'interprétation inédits qui ont participé à la détermination sociale du site. Par ailleurs, l'étude en elle-même a constitué une réelle opportunité pour notre travail de recherche en nous offrant un cas d'étude daté du XVI^e siècle, documenté par des données archéologiques, paléo-environnementales et écrites. Les possibilités de comparaison avec le corpus du Pays d'Auge ont permis également de nourrir notre réflexion sur les critères spatiaux entrant dans le choix du site et de produire *in fine* des modélisations spatiales.

II-2.1 : Une fenêtre d'observation, un site archéologique : la « Ferme du Colombier » dans la vallée de la Seine

Le contexte de réalisation de l'étude sur la « Ferme du Colombier » est très différent de celui de la vallée de la Touques. Réalisée à l'occasion de la publication de la monographie, nous avons participé à l'élaboration du manuscrit, tout ayant pour contrainte principale, l'obligation de produire l'étude en quelques mois seulement, afin que l'auteure (S. Hurard) puisse mobiliser les résultats de l'étude archéogéographique dans la synthèse interprétative. Ces conditions d'étude semblables à celles d'une phase de post-fouille ont aussi été l'occasion d'éprouver l'efficacité d'une collaboration entre archéologue et archéogéographe, en aval de la fouille d'un site archéologique (Cavanna & Hurard 2011a). L'acquisition des données utiles à l'étude a de fait été moins extensive que l'étude sur les habitats d'élites du Pays d'Auge ; il s'est agit de cibler les ressources les plus efficaces afin de consacrer plus de temps aux analyses à proprement parler.

II-2.1.a : Une fenêtre d'étude ouverte sur un objet, un milieu et un territoire

Pour répondre à la fois aux problématiques soulevées par le site, les attendus de la publication et à nos propres questionnements, il a été décidé d'ouvrir une fenêtre d'observation

autour de la « Ferme du Colombier » qui se présente comme un habitat d'élites daté du début du XVI^e siècle et localisé dans un écosystème spécifique (un marais).

1) *La « Ferme du Colombier » : un habitat d'élites du début du XVI^e siècle dans une zone humide*⁸⁸

Implantée dans un contexte d'interfluve alluvial entre la Seine et l'Yonne (**Fig. II-a**), la « Ferme du Colombier » est un habitat à plat fossoyé créé *ex nihilo* au début du XVI^e siècle et détruit à la fin du XVIII^e siècle. Elle se compose principalement d'une plate-forme bâtie de 1200 m², ceinturée par un imposant fossé en eau, où sont implantés des bâtiments à vocation agricole et résidentielle (**Fig. II-b**), tels qu'un logis, des granges, un toit à cochons, une bergerie, une vacherie, une écurie et une grande porte équipée d'un pont-levis (Hurard 2012 : 62-67). À l'ouest de la ferme à cour carré, on trouve un chemin ainsi qu'une zone de pacage de 3 ha irriguée par des fossés drainants (**Fig. II-c**). La confrontation serrée des sources archéologiques, paléo-environnementales et écrites a également permis d'établir que deux catégories d'élites rurales se succèdent sur place. D'une part, sa création, en 1506 est le fait d'une famille ne disposant pas du statut noble mais appartenant vraisemblablement à la bourgeoisie marchande. Trois générations de Le Normand occupent et mettent en valeur la ferme. D'autre part, on sait qu'à partir du XVII^e siècle, elle est achetée par une succession d'écuyers (niveau inférieur de la noblesse) qui la louent en fermage à des « laboureurs » appartenant, eux, à la frange supérieure de la paysannerie (Moriceau, 1994). Ce sont eux qui exploitent et habitent la « Ferme du Colombier » entre la fin du XVI^e siècle et sa disparition vers 1780.

Étudié dans son environnement large (4 ha), ce site a donc représenté une occasion privilégiée de saisir les interactions entre un groupe social hétéroclite (les petites élites rurales) et un écosystème spécifique (une zone humide), dans une période relativement peu documentée par l'archéologie (fin du Moyen Âge/Époque moderne). C'est pourquoi, dès les phases de terrain, l'enquête archéologique a été mise en œuvre dans une perspective interdisciplinaire. En amont de la fouille, les sources écrites disponibles ont été dépouillées et sur le terrain, en plus de l'analyse traditionnelle des stratigraphies et de la culture matérielle, les disciplines archéobotaniques et archéozoologiques ont été mobilisées.

⁸⁸ Nous réutilisons ici plusieurs articles coécrits avec S. Hurard (Cavanna & Hurard 2001a ; Cavanna & Hurard 2011b ; Cavanna & Hurard 2015) et renvoyons naturellement à la monographie pour de plus amples détails sur les données archéologiques, paléo-environnementales et écrites (Hurard 2012).

La présence du fossé principal, zone privilégiée pour les rejets domestiques, a naturellement constitué une inestimable banque de données stratigraphiques, matérielles et environnementales, en raison de conditions de conservation exceptionnelles favorisées par la présence d'horizons anaérobies de près de 80 cm d'épaisseur. Mesurant de 10 à 12 m de large sur une profondeur allant jusqu'à 2,20 m, le fossé a favorisé la préservation et la collecte de matériaux organiques (cuir, bois) et de restes polliniques et carpologiques. Trois zones en particulier ont abondamment servi de dépotoir au cours des trois siècles d'occupation du site (**Fig. II-b**) : les points de franchissements et le contrebas du logis. L'ensemble des données paléo-environnementales recueillies lors de la fouille, a permis de restituer le cadre environnemental général de la ferme entre la fin du XVIe et le XVIIIe siècle et de préciser son exploitation.

Le paysage autour du site apparaît comme un paysage très ouvert (**Fig. II-d**). Il s'agit d'un milieu humide nettement marqué, dans les échantillons polliniques et carpologiques, par la forte représentation de plantes de marais et de roselières caractéristiques d'une prairie humide. Des formations ripisylves, formations linéaires buissonnantes, étalées le long des petits cours d'eau, sont également perceptibles et permettent de caractériser la végétation autour des différents fossés drainants. Cette végétation est perçue de manière extrêmement discrète par la palynologie et la carpologie, qui excluent le développement de ces essences aux abords immédiat du fossé principal, marqué par le développement de plantes hygrophiles, aquatiques ou rudérales. L'espace environnant la ferme apparaît également comme un espace boisé dominé par le saule, l'orme, l'aulne et le sureau, essences de milieux frais à humides. Les essences forestières représentent 10% des échantillons palynologiques. On perçoit un espace forestier de type chênaie, conformément à l'image du reste du Bassin parisien pour la période des XVe-XVIe siècles. Toutefois, la surreprésentation de l'orme, présent en quantité anormale par rapport aux espaces forestiers franciliens de la même époque, prouve son caractère anthropique. Il s'agit de plantations entretenues dont l'exploitation pourrait être liée à l'activité agricole et notamment à la production de fourrage. Le saule est également présent sous la forme de plantations. Outre les plantes de marais et de roselières, certains taxons sont représentatifs d'une végétation basse et caractéristique de sols piétinés. Indices qui laissent supposer la présence de pâtures destinées au bétail, aux abords de la ferme. Ces données confirment la probable exploitation de cette zone de marais pour le pacage des bêtes, en particulier des ovins dont l'élevage se développe sur la ferme surtout à partir du XVIIe siècle, selon les données archéozoologiques. Cette restitution croisée du milieu semble relativement stable durant la période d'occupation, puisqu'aucun changement majeur n'est perceptible entre le début du XVIe siècle et le XVIIIe siècle.

L'ensemble des données recueillies dans les niveaux hydromorphes du fossé permet aussi d'éclairer les relations des occupants du site avec ce milieu humide, les choix d'exploitation des ressources végétales et animales, la gestion globale de l'espace rural autour de la ferme et l'économie de l'établissement. La céréaliculture apparaît clairement comme l'activité principale de la ferme. Les céréales enregistrées sont essentiellement le blé, l'avoine et le seigle. Stockées mais aussi consommées, ces céréales sont abondamment représentées dans les échantillons sous forme imbibée ou carbonisée. On enregistre également les plantes adventices et messicoles qui se développent dans les contextes céréaliers. Les espaces cultivés peuvent être plus ou moins distants de la ferme, à l'écart des zones humides. L'étude archivistique montre l'étendue et la dispersion des terres du Colombier sur l'ensemble du finage de Varennes-sur-Seine. L'élevage apparaît comme l'activité secondaire de la ferme. Si les bovidés, consommés hors d'âge, sont surtout une force de traction animale pour les travaux agricoles, l'élevage des ovins qui se développent surtout à partir de la fin du XVI^e siècle, témoignent de la mise en place d'une stratégie pastorale plus spécialisée intégrant la production de lait, de viande et de laine (abattages des jeunes et proportions importantes de femelles lactantes plus âgées). Ce système d'exploitation agricole participe à la valorisation raisonnée de la prairie humide.

L'essentiel des artefacts et écofact collectés traduit une exploitation des ressources immédiates de la ferme : la consommation est fortement liée à la production du site. L'alimentation carnée est basée sur la traditionnelle triade bœuf/caprinés/porcs. Parmi les plantes consommées figurent les essences fruitières suivantes : noyer, noisetier, pêche, vigne et sureau, essentiellement mises en évidence par la carpologie. Le raisin et le sureau sont transformés à des fins culinaires, avant d'être rejetés dans le fossé. L'activité cynégétique, réduite à la chasse occasionnelle de quelques espèces sauvages, occupe une part minoritaire des ressources carnées, mais témoigne de la prédation dans les milieux ouverts de plaine (perdrix et lièvres) et dans les milieux humides environnants (grèbe, canard pilet).

L'exploitation des ressources du milieu frais à humide est également caractérisée par l'utilisation des essences boisées à des fins agricoles ou domestiques. A titre d'exemple, des restes ligneux ont été trouvés sur le site, en particulier dans les niveaux anaérobies du fossé. Ils consistent en de nombreux branchages de saule, de noisetier ou d'aulne. Ces bois, prélevés dans l'environnement proche du lieu d'habitat, abondamment présents sous forme taillée, élaguée ou ébranchée, ont fait l'objet de multiples usages. Un pan de clayonnage, découvert dans les milieux anaérobies du fossé en contrebas de sa probable position d'origine illustre un des modes d'exploitation de ses essences locales. Composée d'orme, de saule et de chêne, cette barrière

visait vraisemblablement à aménager et protéger les talus du fossé sur tout ou partie de l'escarpe.

2) L'échelle du territoire : la plaine alluviale de la confluence Seine-Yonne

L'étude archéogéographique a donc bénéficié la restitution paléo-environnementales du milieu dans lequel s'insère la « Ferme du Colombier » au début du XVI^e siècle. Elle s'insère aussi dans un espace habité, aménagé, exploité organisé en différents réseaux géographiques et sociaux imbriqués à plusieurs échelles de temps et d'espace. Pour tenter de les démêler, c'est l'échelle locale qui a été privilégiée pour servir de cadre à l'étude, parce que 'elle est définie comme celle qui se rapproche d'un possible « territoire du quotidien » (Di Méo 1996). S'il n'existe pas de définition unique du territoire, la signification de ce concept varie selon que l'on lui attribue un sens majoritairement sociologique (identité culturelle d'une portion d'espace ou représentation de que l'on s'en fait), économique (mise en valeur des ressources d'une portion d'espace) ou politique (portion d'espace appropriée par un pouvoir). Il est néanmoins admis que le territoire est le produit de l'interaction entre ces différentes composantes matérielles ou idéelles (Elissalde 2005). Travaillant sur la question de la distinction sociale, on retient ici l'acceptation sociologique, c'est-à-dire celle d'un « agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social, et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité » (Lévy, Lussault 2003, p. 910). De ce fait, en parlant d'une échelle du territoire, on entend délimiter un espace vécu et perçu (Di Méo, Buléon 2005 ; Leturcq 2001 ; Leturcq 2007), support du choix d'implantation d'un individu. La difficulté consiste évidemment à délimiter grossièrement cette portion d'espace autour du site. À défaut de pouvoir connaître la représentation personnelle du fondateur de la « Ferme du Colombier » en 1506, il s'avère nécessaire de recourir à des postulats d'ordre « anthropologique », suffisamment pragmatiques pour être transposés dans le temps. Ainsi, nous avons décidé de tenir compte des frontières naturelles (colline, rivière, montagne, forêt, etc.) et/ou anthropiques (enceinte, pont, monument, etc.) existantes. Si celles-ci ne constituent pas forcément en soi des obstacles infranchissables, elles sont généralement vécues et perçues dans la plupart des sociétés, anciennes ou actuelles, comme des limites mentales au territoire du quotidien, ou tout du moins comme une discontinuité dans l'espace (Bromberger & Morel 2001 ; Paul-Lévy & Segaud 1992). Parallèlement, on a pris en considération une aire de voisinage immédiat, accessible au cours des allées et venues ordinaires, matérialisée par la distance moyenne que peut parcourir un homme à pied ou à cheval (au pas) en moins d'une

heure (Brun 2006), soit un rayon de 4 à 6 km à partir d'un point donné (soit la valeur approximative de la lieue d'Ancien Régime).

Considérant le site archéologique comme épicentre, trois limites physiques se dégagent (**Fig. II-e**) : au nord, un fleuve (la Seine) ; à l'est, une rivière (l'Yonne) et au sud, les premières buttes du Gâtinais⁸⁹, soulignées par l'aqueduc de la Vanne. La dernière limite est d'origine anthropique, puisqu'il s'agit d'une ville (Montereau-Fault-Yonne). Ces quatre éléments dessinent une surface en forme de croissant irrégulier d'environ 3 à 4 km de part et d'autre de la « Ferme du Colombier » – ce qui constitue une aire de sociabilité plausible. Cette zone d'une trentaine de km² possède une cohérence topographique et environnementale, puisqu'elle s'étend sur la plaine alluviale issue de la confluence Seine-Yonne, aux marges de la Brie et du Gâtinais. Elle recouvre administrativement (tout ou seulement une partie pour certaines) les communes de la Grande Paroisse, Montereau-Fault-Yonne, Varennes-sur-Seine, Montarlot, Ville-Saint-Jacques, Noisy-Rudignon, Esmans et Cannes-Écluse.

II-2.1.b : La carte compilée ou la base de données archéogéographiques

A partir de cette fenêtre, l'objectif a été de déterminer quels critères et variables ont pesé dans le choix du site du Colombier, lesquels ont été véritablement discriminants et de tenter d'interpréter ce choix, opportuniste ou raisonné, en terme de pratiques sociales. Pour y parvenir, il est nécessaire de décrire le plus exhaustivement possible les caractéristiques du lieu, en partant du principe que Jean Le Normand s'insère dans un paysage déjà existant, résultat d'héritages et d'interactions permanentes entre les sociétés et les milieux depuis des siècles. C'est pourquoi l'espace est envisagé dans toutes ses composantes (milieu, paysage, territoire), comme cela a été le cas pour la vallée de la Touques. Un travail d'inventaire et de traitement des ressources a donc été engagé pour les restituer le plus exhaustivement possible, avant la réalisation des analyses planimétriques et spatiales, portant sur les formes du paysage et les réseaux de lieux habités. C'est la phase d'élaboration de la carte compilée, une base de données archéogéographiques, composée d'un semis de points (lieux habités groupés et isolés) reliés entre eux par des linéaments (réseau viaire, parcellaire)

⁸⁹ Fenêtre d'observation aux confins Nord de la zone étudiée par C. Marchand dans sa thèse d'archéogéographie sur les paysages du Sénonais occidental (Marchand 2000).

1) Les ressources documentaires pour la reconstitution de l'espace ancien

Parallèlement aux informations recueillies dans les bases de données archéologiques (Patriarche, Service Régional de l'Archéologie Île-de-France) et la bibliographie locale et régionale, la cartographie ancienne (XVIIIe siècle) a constitué une ressource intéressante pour établir l'inventaire des objets spatiaux, compris dans la fenêtre d'étude. Elle a aussi fourni occasionnellement des jalons chronologiques – en prenant évidemment en considération les limites informatives de chaque source. L'étude sur la vallée de la Touques nous a montré que les cartes et plans sont loin d'être des sources directes, ils demandent une lecture critique qui tienne compte de leurs spécificités. Du plan à grande échelle à la carte topographique, six documents ont été particulièrement sollicités, en tenant compte de leurs atouts et défauts respectifs connus (Costa & Robert 2009, Laboulais 2008, Antoine 2002, Touzery 1995, Dainville 2002, Pelletier 2001, Pelletier 1999, Cavanna 2012b) et déjà détaillés, pour la plupart, dans la première étude de cas. Nous nous contenterons ici de les évoquer rapidement, en ciblant les six documents les plus informatifs pour le secteur de Varennes-sur-Seine (**Fig. II-f**).

L'Atlas des routes de France dit de Trudaine (1745) [AN/F-14-8446]

Le secteur d'étude étant traversé par la *Route royale de Paris à Auxerre*, l'*Atlas de Trudaine* a été utilisé, non pas pour le modelé du parcellaire et le tracé des voies secondaires, mais pour le repérage et la physionomie des lieux habités qui sont généralement représentés assez fidèlement, sur environ 500 m de part et d'autre de la route qui a motivé le relevé – ici la *Route royale de Paris à Auxerre* depuis Fontainebleau.

La Carte géométrique de la France dite de Cassini (1752-1757) [IGN/feuille 46-Sens]

La *Carte de Cassini* a été utilisée dans le même esprit, sachant qu'elle a été réalisée avec l'objectif de positionner les lieux habités les uns par rapport aux autres. Si le positionnement géographique peut souffrir d'une petite centaine de mètres d'erreur et si la caractérisation des lieux (*via* la sémiologie graphique) est parfois peu rigoureuse, l'exhaustivité ne peut être mise en doute – surtout dans le secteur de Varennes, peu contraint topographiquement et peu dense en termes de lieux habités groupés et isolés.

Le Plan terrier de la seigneurie de Varennes (1769) [AD77/37F1]

Il s'agit d'un document à vocation fiscale, qui recense, localise et décrit les possessions du seigneur de Varennes dans un registre accompagné d'un atlas de plans. Ces seize plans, par leur exhaustivité et leur précision métrique, offrent non seulement un état de la trame parcellaire antérieur au cadastre napoléonien, mais également une image datée du paysage par le biais

d'une sémiographie très détaillée. Ils permettent en outre de confronter les structures et le parcellaire mis au jour par les fouilles à cet état abouti du site, quelques années avant la destruction et disparition de la « Ferme du Colombier » dans les années 1780. Tout comme le suivant, ce document été entièrement vectorisé pour servir de fond de plan parcellaire.

Le Cadastre de Louis Bertier de Sauvigny dit Plan d'Intendance (1781) [AD 77/1C38-13]

Réalisé à partir d'un arpentage par masses de culture, le *Plan d'Intendance* levé sur le territoire de Varennes a pour vocation d'évaluer le potentiel agricole de chaque paroisse de la généralité de Paris et donc de rationaliser la perception de l'impôt. De ce fait, il est particulièrement utile pour documenter le réseau viaire, les lieux habités et la nature des parcelles. Si la représentation doit parfois être soumise à confrontation, la qualité géométrique est très satisfaisante.

Le Cadastre napoléonien de Varennes (1809) [AD77/4P37]

C'est le document de référence pour étudier le paysage au début du XIXe siècle, en raison du niveau de détails et de la précision du relevé parcellaire. Généralement utilisé comme fond de plan, il n'a été sollicité ici que pour des vérifications à vue notamment pour les toponymes, n'ayant pas été vectorisé pour des raisons techniques. Le géoréférencement en effet s'est avéré impossible à cause d'une forte déformation des photographies du registre réalisées aux Archives départementales de Seine-et-Marne – au moment de l'étude, les planches volantes du cadastre étaient en effet absentes pour cause de numérisation.

La Carte d'État-Major au 1/80 000 (début XIXe siècle) [IGN/feuille 18-Sens]

Le niveau de détails de cette carte, levée à l'échelle nationale, est naturellement bien moindre que les précédents plans et cartes, d'où son recours essentiellement pour l'étude du réseau viaire supra-local à régional.

A ces ressources cartographiques anciennes, il faut également ajouter toute la cartographie actuelle mise à disposition par l'Inrap, notamment les cartes topographiques de l'IGN au 1/25 000, la carte géologique du secteur et les modèles numériques de terrain associés.

2) *Un corpus de lieux et de sites*

L'inventaire des lieux habités au début du XVIe siècle a nécessité le croisement de plusieurs ressources documentaires. Pour les habitats groupés, ce sont la *Carte de Cassini* (1752-1757) et l'*Atlas de Trudaine* (1745) qui sont privilégiées car pour ce niveau d'information, elles

sont des sources fiables et homogènes (Costa & Robert 2009). On dispose donc d'un état pour le milieu du XVIIIe siècle – ce qui n'est pas foncièrement gênant puisque les habitats groupés recensés sont d'origine largement antérieure au XVIe siècle⁹⁰. Ces lieux se répartissent de la sorte : un bourg (Varennnes-sur-Seine), une ville (Montereau-Fault-Yonne) et quatre villages (Ville-St-Jacques, Noisy, Esmans et Cannes), avec lesquels le site du Colombier entretient des relations de distance plus ou moins lâches.

L'inventaire des habitats isolés⁹¹ existant dans l'emprise de la fenêtre d'étude, au début du XVIe siècle a demandé un inventaire beaucoup plus approfondi. Dans un premier temps, il s'est fondé sur les occurrences de la carte archéologique de la Seine-et-Marne (SRA Île-de-France) à laquelle on a confronté la cartographie ancienne et des éléments de bibliographie locale. Dix-sept sites – dont deux inédits (**Fig. II-g**) – ont été recensés et localisés sur la zone d'étude (**Fig. II-h et Fig. II-s**). Une datation relative leur a été attribuée en fonction des informations disponibles, minces et/ou peu convaincantes pour certaines. Pour palier ce problème de fiabilité, on a limité l'information chronologique au strict minimum, c'est-à-dire à l'existence ou non du site au début du XVIe siècle, lors de l'implantation de la « Ferme du Colombier ». Neuf sites ont livré des indices d'une antériorité au XVIe siècle et donc de leur contemporanéité à l'établissement de Jean Le Normand, sept sites existent de manière certaine au XVIIIe siècle sans que l'on dispose de plus de précisions (faute de documentation tangible) et une présomption d'antériorité est posée pour un dernier site, à ce jour juste mentionné par la cartographie du XVIIIe siècle.

Un autre attribut vient enrichir l'inventaire, une estimation du niveau social réalisée à partir de l'étude de la sémiographie utilisée sur la *Carte de Cassini* pour caractériser ces lieux. Il faut insister sur le caractère relatif et non absolu de cet attribut, car la caractérisation sociale des lieux sur la *Carte de Cassini* peut être variable d'une planche à l'autre (donc être propre à chaque ingénieur chargé d'une partie du territoire). Des exemples d'emploi de symboles différents pour un même type d'habitat et de même position sociale ont été observés, et il est difficile de déterminer s'il s'agit d'un problème de perception, d'une difficulté de caractérisation sociale pour des sites intermédiaires, ou bien d'un changement de statut social pour certains sites (Cavanna 2012b). Sur le secteur de Varennnes-sur-Seine, quatre symboles sont employés (*ferme/maison, hameau, château, tour ruinée*) (**Fig. I-i**). En comparant avec la symbologie rencontrée dans l'étude de cas réalisée sur la vallée de la Touques, nous avons interprété ceux-ci socialement et fonctionnellement, en nous appuyant sur des « signes extérieurs de distinction

⁹⁰ En n'excluant toutefois pas la possibilité de disparitions de hameaux entre le XVIe et le XVIIIe siècle...

⁹¹ Sous le terme « isolé », on entend parler autant des lieux habités dispersés dans l'espace (fermes) que des lieux en situation d'habitat groupé mais se différenciant par leur statut (habitats d'élites).

sociale » – c’est à dire les manifestations matérielles évidentes de la mise en scène d’un niveau social (surface et qualité des constructions, organisation architecturale, présence d’éléments emblématiques comme la tour/l’enceinte/le fossé, monumentalisation de l’espace autour du site, recherche de panorama, attraction ou rejet du voisinage, etc.).

Symbole *ferme* (3 sites)

Soit une petite unité d’exploitation agricole combinée à l’habitat des exploitants et/ou propriétaires, ordinaire par son architecture et modeste par sa capacité de production, ne présentant pas de signes manifestes de distinction sociale.

Symbole *ferme/habitat d’élites*⁹² (9 sites dont la « Ferme du Colombier »)

Soit le siège d’une exploitation agricole et le lieu de vie des exploitants et/ou propriétaires, se distinguant de la simple ferme par une certaine aisance exprimée dans les formes et les surfaces architecturales (habitat, annexes), ainsi que dans l’outil de production (surfaces agricoles).

Symbole *habitat d’élites* (5 sites)

Soit un ensemble architectural, plus ou moins vaste, à vocation essentiellement résidentielle (ou clairement séparés de bâtiments d’exploitation agricole), marquant fortement le paysage par des signes extérieurs de distinction sociale afin d’asseoir une notabilité et un pouvoir (économique et social, voire politique) à l’échelle locale ou supérieure.

Symbole *fortification* (1 site)

Soit un lieu présentant des caractéristiques militaires dans son architecture et exerçant une autorité sur une portion d’espace (défense, contrôle, perception, etc.) émanant d’un pouvoir local, régional ou royal.

Il faut préciser ici que la *Carte de Cassini* n’apporte pas d’élément supplémentaire à la question de la détermination sociale du Colombier par rapport aux autres sites, car s’il est bien mentionné sous la dénomination « Colombier Ferme », le symbole utilisé (*fortification ruinée*) et la localisation sont erronés : il s’agit, à cet emplacement, de la Folie Picard en ruine⁹³ (**Fig. II-f et**

⁹² Le symbole « hameau » présent sur la planche de Sens de la *Carte de Cassini* illustre sans doute un problème de caractérisation à cause de l’absence de signe adéquat, car ces mêmes sites sont représentés sur l’*Atlas de Trudaine* sous la forme de grosses exploitations agricoles. C’est pourquoi on leur a attribué une modalité à l’interface de la ferme et de l’habitat d’élites.

⁹³ A la date du levé cartographique (1752-1757), le Colombier est d’après les sources écrites encore en activité. De plus, la localisation coïncide parfaitement avec celle de la *Redoute*, bien identifiée grâce à l’*Atlas de Trudaine*. Cette erreur pose tout de même question...

Fig. II-h), un des deux sites inédits, existant au début du XVIe siècle.

La Grange des Vaux

Le premier site « inédit » est absent des bases de données archéologiques mais représenté sur deux cartes anciennes à peu près contemporaines (la *Carte de Cassini* et l'*Atlas de Trudaine*). Il s'agit de la Grange des Vaux – la dénomination de « grange » évoque une dépendance abbatiale ou monastique et peut-être une origine médiévale ? Ce lieu semble avoir disparu entre la moitié du XVIIIe siècle et celle du XIXe siècle, période à partir de laquelle il n'apparaît plus dans la cartographie.

La Folie Picard

Le second site est, quant à lui, connu par la bibliographie *via* la mention d'un « petit château de 65 m de côté, détruit en 1760, nommé au Moyen Age, *Froide Fontaine* et, au XVIe siècle, *Folie Picard* » (BGASM 1965 : 96). Il n'a jamais été reconnu archéologiquement malgré des opérations d'archéologie préventive entre 2000 et 2003 dans ce secteur (lieu-dit Beauchamp). Aujourd'hui, l'endroit est oblitéré par une carrière de sable (Griffisch, Magnan & Mordant 2008 : 480-481). Cette indication est extraite d'un petit opuscule de 1962 rédigé par P. Verdier de Pennery qui rapporte les découvertes de l'abbé Lebeuf (1687-1760) – un célèbre érudit du XVIIIe siècle porté sur l'histoire et l'archéologie, membre de l'Académie des Inscriptions. Lors de ses excursions, il visite un « petit châtel carré » dans l'espoir d'y trouver des tuiles antiques, entre Morêt et Montereau. Deux siècles plus tard, Verdier de Pennery identifie cet édifice en trouvant dans les archives, et tout particulièrement celles des Ponts et Chaussées, deux plans de 1759 exécutés par deux élèves-ingénieurs, dans le cadre du « concours pour le dessin des plans », et représentant les abords de Montereau. C'est d'après l'un d'eux (celui de X. Dergny) que Verdier de Pennery nous livre une description du site : « nous y voyons une enceinte carrée de 65 m environ de côté, entourée de fossés secs, sans entrée, et située dans un pré-marais presque au bord de la route de Morêt à Sens, sur le territoire de la paroisse de Varennes-sur-Seine. Les dessinateurs l'ont qualifiée de Redoute ; elle a été supprimée aussitôt après l'exécution de ce plan, à la suite d'un regroupement de terrains alors effectué dans cette partie de Varennes ». Cette dernière mention explique son absence sur le plan terrier de 1769 et nous renvoie finalement aux planches de l'*Atlas de Trudaine*, levées à cet endroit (1759, planches 41-42). L'édifice de la Folie Picard, situé dans la partie de Varennes appelée aussi « climat de Beauchamp », y est en effet représenté ; alors que sur la *Carte de Cassini* (1752-1757), le même site est mentionné déjà ruiné ou tout du moins à l'état d'abandon et, désigné par erreur comme étant la « Ferme du Colombier ».

L'ensemble de la documentation a été compilée et traitée dans un système d'information géographique (géoréférencement des documents et vectorisation des informations) – cette carte compilée permet naturellement la superposition des couches d'informations acquises, mais elle permet surtout de réaliser des analyses, en empruntant les méthodes de l'archéogéographie et de l'archéologie spatiale, capables de répondre à la question posée : le lieu sélectionné par Jean Le Normande, en 1506, pour établir son habitat et son activité agricole, résulte-t-il d'un choix opportuniste (lieu disponible) et/ou raisonné (lieu sélectionné) ?

II-2.2 : L'implantation de Jean Le Normand en 1506 à Varennes-sur-Seine

Le recours à l'archéogéographie répond à la nécessité de changer l'angle d'observation en replaçant le site archéologique dans les différents réseaux géographiques et sociaux anciens, à plusieurs échelles spatiales. L'insertion de la « Ferme du Colombier » dans l'espace du XVI^e siècle s'entend à différents niveaux, en cohérence avec notre grille d'analyse (**Fig. I-5**). L'implantation de Jean Le Normand, en 1506, a en effet été documenté en mobilisant les mêmes critères sitologiques (relatifs au milieu), planimétriques (relatifs au paysage) et situationnels (relatifs au territoire) que les tenants des manoirs du Pays d'Auge. Certaines modalités d'analyse ont naturellement eu besoin d'être adaptées, puisqu'il s'agit ici de concentrer l'étude sur un seul site et de tenter de déterminer les raisons qui ont présidé au choix de cet emplacement, dans la plaine alluviale de Varennes-sur-Seine. C'est en combinant une analyse planimétrique des formes du paysage, à une analyse spatiale de la distribution des lieux habités contemporains du site, que l'on a été en mesure de proposer des éléments nouveaux à la question de l'interprétation sociale du site *via* le choix du site, tout en alimentant notre recherche sur les estimateurs spatiaux de la distinction (les *géofacts*).

II-2.2.a : Insertion du Colombier dans un milieu alluvial entre Seine et Yonne

Les cartes et plans des XVIII^e-XIX^e siècles associés à la bibliographie locale sur la Brie et le Gâtinais à l'Époque moderne (Derex 2001 & 2004, Derouard 1988, Dupâquier 1956, Touzery 1995) et plus généralement sur les zones humides (Carpentier 2003, Carpentier *et alii* 2007, Burnouf & Leveau 2004, Penna 2003, Beck *et alii* 2007) peuvent être confrontées aux données paléo-environnementales collectées en fouille afin de dresser plus précisément les

caractéristiques du milieu dans lequel Jean Le Normand a implanté son habitat et son exploitation agricole, au début du XVI^e siècle.

1) Une implantation dans la plaine alluviale de Varennes-sur-Seine

La zone d'étude centrée sur Varennes-sur-Seine, appartient sous l'Ancien Régime à l'élection de Montereau dans la généralité de Paris, à l'interface de deux régions « naturelles » calquées sur des « pays » historiques : la Brie au nord de la Seine et le Gâtinais au sud du fleuve. La vallée alluviale se trouve de fait encadrée par les plateaux briards et gâtinais, qui partagent sensiblement les mêmes caractéristiques, à savoir des sols limono-marneux imperméables nécessitant d'être drainés, un climat humide et des régimes de crues saisonnières. Malgré tout, au XVIII^e siècle, l'est de la généralité de Paris est considéré, au même titre que le Vexin et la Plaine de France au nord, comme le grenier à blé et la grange de la capitale du fait de la prédominance de grandes exploitations céréalières sur les plateaux mais aussi, dans les fonds de vallée, de vastes zones d'herbage consacrées à l'élevage (ovins et équins surtout) et à la production de fourrage. La Brie se distingue néanmoins du Gâtinais ; ses terres étant parmi les plus cotées de la généralité (Touzery 1995).

La zone d'étude présente un faciès topographique typique d'un fond de vallée alluviale, encadrée entre la Seine et les premiers contreforts boisés du Gâtinais au sud (**Fig. II-e**). Une carte topographique au 1/25 000 de 1961 permet de confirmer l'existence d'une petite cuvette dans laquelle s'insère le site et plus globalement le « Marais du Colombier » – il ne s'agit pas d'un creusement récent, engendré par le décapage archéologique ou l'extraction de sable⁹⁴. La position de la « Ferme du Colombier », dans le lit majeur de la Seine, conditionne par ailleurs les paramètres physiques de son implantation, tels que l'altitude (51 m NGF), la pente (nulle), la géologie (alluvions et colluvions) et la pédologie (limons sableux). On se trouve ici, clairement, dans un milieu humide peu contrasté, à peu de distance du lit mineur du fleuve (1,4 km à vol d'oiseau) et de l'interfluve Seine-Yonne (3,5 km).

La proximité du réseau hydrographique secondaire actuel (à environ 50 m : *vidange du Volstin, vidange du Bréau*) est de la même façon favorisée par ce milieu interfluvial sous la forme de petits cours d'eau vraisemblablement artificiels puisqu'il s'agit, depuis le XVIII^e siècle au moins d'après les cartes anciennes, de vidanges (fossés en eau) qui drainent les sols, au même titre que les nombreux points d'eau (les mares, marchais, noues) destinés à recevoir l'excès

⁹⁴ Il faut rappeler ici que la commune de Varennes est entamée depuis la seconde moitié du XX^e siècle par des carrières d'extraction de sable ; la topographie actuelle n'est donc pas exactement celle de l'Époque moderne.

d'eau de la plaine (Derex 2001). Par ailleurs, il faut noter que la plate-forme est installée sur une très légère inflexion du terrain, qui prend l'aspect d'un petit monticule limono-sableux qui se distingue des terres alentours, plus hydromorphes. Cette petite butte d'origine alluviale ne permet pas une surélévation notable, la plus-value symbolique est de fait peu significative. C'est pourquoi, on verra plutôt dans cette disposition une utilisation pragmatique, concordante avec le contexte humide ambiant.

2) Une implantation dans une zone humide aux potentialités agricoles diversifiées

A ces caractéristiques alluviales, s'ajoute la nature palustre du site, bien documentée par la cartographie du XVIII^e siècle. Deux niveaux d'information peuvent être distingués : l'un porte sur la nature agricole des masses de culture (et par conséquent fiscale), l'autre sur les modes d'exploitation effectives des parcelles. Il s'agit de confronter ces informations, resserrées dans le temps, en tenant compte des points de vue et spécificités graphiques de chaque plan.

Le plan d'Intendance (1781) permet tout d'abord d'apprécier le potentiel agricole de la paroisse de Varennes à la fin du XVIII^e siècle (**Fig. II-j**, **Fig. II-k** et **Fig. II-l**) par rapport à l'ensemble de la généralité de Paris (Touzery 1995). Bien que la valeur locative moyenne de la terre soit moindre (inférieure ou égale à 10 livres l'arpent), Varennes présente la plupart des caractéristiques générales observées pour la Brie : une large place faite aux labours (plus de 70% des terres) et donc à la céréaliculture (froment, avoine et orge en particulier) et une surface non négligeable consacrée aux herbages naturels⁹⁵ en bordure de Seine et Yonne (6,50 %). Ces espaces sont voués d'une part, à la production de fourrage et, d'autre part, à l'élevage, avec un nombre plus important d'ovins (inférieur ou égal à 100 têtes/km²) associés traditionnellement à l'assolement triennal céréalier (notamment pour l'engrais) que de bovins (inférieur ou égal à 15 têtes/km²), bien qu'un élevage laitier existe en Brie (fromage). L'élection de Montereau appartient également à l'aire du train d'attelage privilégiant largement le cheval (inférieur ou égal à 15 têtes/km²) pour sa productivité de travail supérieure au bœuf. Par ailleurs, à Varennes, les marais sont identifiés comme une nature de culture à part entière, alors qu'ils sont généralement comptabilisés dans les friches ou terres inutiles, preuve de leur valeur fiscale dans la vallée de la Seine. Ici, il s'agit de plus de 5 % des terres agricoles, réparties au cœur de la paroisse et loués vers 1789 entre 10 et 15 livres l'arpent, alors que les terres labourables le sont

⁹⁵ Les prairies dites artificielles correspondent aux cultures de sainfoin, luzerne et trèfle et sont comprises dans les terres labourables (Touzery 1995 : 93).

aux alentours de 5 livres l'arpent⁹⁶ (Dupâquier 1956 : 185 ; Derex 2001a : 94 ; Derex 2004 : 236). Dix zones de marais sont identifiables en 1781 (**Fig. II-m**), dont deux – celui du Volstin et celui du Colombier, qui porte le toponyme voisin du « Bois Boucher » – présentent une surface cohérente d'un point de vue morphologique : à elles deux, de part et d'autre de la Route de Bourgogne, elles représentent environ 20% des marais de la paroisse (soit environ 25 ha).

Parallèlement à la nature de l'occupation du sol, le *Plan terrier de la seigneurie de Varennes* (1769) constitue une autre source d'informations, sur les modes de mise en valeur des parcelles tout particulièrement (**Fig. II-n** et **Fig. II-o**). Le marais ou « climat » du Colombier, est, à cette date, largement exploité par plusieurs propriétaires, dont le seigneur de Varennes qui a acquis quelques années plus tôt le fief à proprement parler⁹⁷. Il s'agit du marais le plus diversifié en termes de valorisation du milieu et des ressources potentielles. Irriguée par une vidange depuis la Seine, parcourue et structurée par un réseau de fossés vraisemblablement en eau, la zone humide du Colombier s'étend depuis la *Route de Bourgogne* jusqu'à l'*Allée des peupliers* en formant une emprise triangulaire, délimitée à l'ouest par des parcelles de terres labourables en lanières (le « Bois Boucher »). A l'intérieur de cette surface d'une vingtaine d'hectares, des parcelles de tailles variables forment un patchwork d'exploitations agricoles, témoignant d'une spécialisation importante et d'une rationalisation des potentialités économiques de l'écosystème. Si la parcelle trapézoïdale au sud-est de la zone est clairement désignée comme un marais (appelé aussi « Bois des aulnettes ») ; les autres parcelles sont distinctement tournées vers la production d'herbe et d'arbre. La langue de terre centrale à la morphologie ondulante – évoquant d'ailleurs la présence d'un cours d'eau avant la création de fossés drainants parallèles – présente *a priori* une hydromorphie plus importante, puisque c'est ici que l'on trouve des prairies, signalées particulièrement humides pour certaines, et pour d'autres humides et présentant un couvert arboré⁹⁸. Des prés arborés dominent à ses extrémités sud-ouest et nord-est. En bordure de la zone la plus humide et faisant le joint avec le marais, une vaste parcelle est plantée d'arbres, probablement de saules⁹⁹, encadrée au sud et à l'est par deux parcelles de terres labourables. Aux ressources traditionnelles du marais (pêche¹⁰⁰, chasse, tourbe, etc.) on

⁹⁶ Senac de Meilhan, seigneur de Varennes dresse vers 1789 un *Etat du produit de la terre de la seigneurie de Varennes*, date à laquelle le fief du Colombier et ses terres (rachetés en 1765 par le précédent seigneur, Philippe-François Marchant) sont englobés dans le fief du Volstin. On assiste en effet à partir de la seconde moitié du XVIIIe siècle à un remembrement de la réserve qui se solde par des achats, ventes, échanges de parcelles pour accroître et rationaliser l'exploitation du domaine seigneurial (Dupâquier 1956).

⁹⁷ Voir note précédente.

⁹⁸ Les natures des parcelles ont été déduites de l'observation de la sémiographie utilisée pour les décrire, car les plans ne sont pas accompagnés de légende. Néanmoins, les détails apportés pour distinguer les parcelles sont suffisamment riches pour faciliter l'interprétation.

⁹⁹ D'après de nombreuses mentions textuelles (les « saulcy » soit saussaies) et les écofacts prélevés en fouille.

¹⁰⁰ Dans le registre du terrier, une des parcelles porte le toponyme de « Fosse aux carpes ».

entrevoit donc, avec ce système de prés et prairies¹⁰¹ humides alternés, la possibilité de ressources liées au pâturage (élevage d'ovins/bovins) et à la production de foin ; tout comme la sylviculture (ébranchage pour bois de chauffage, vannerie, fourrage, etc.) et peut-être aussi l'arboriculture – activités particulièrement favorisées par ce milieu humide.

Quand Jean Le Normand investit ces terres, il est très probable qu'un marais existe déjà à cet emplacement puisque dans un aveu et dénombrement de 1598, on parle du « marestz du Columbyer ». Il reste que la cartographie ancienne offre un instantané entre 1769 et 1781, qui ne permet pas d'affirmer que le marais du Colombier se présentait sous la même forme structurée et si fortement spécialisée d'un point de vue agricole, au début du XVIe siècle. D'autant plus que le XVIIIe siècle est une période riche en bouleversements fonciers à Varennes, vraisemblablement témoins d'un tournant dans la gestion seigneuriale du domaine : cette mise en valeur diversifiée, à l'encontre des idées contemporaines des Physiocrates à propos des zones humides (Derex 2001b ; Abbé 2006), en est-elle le fruit ? Ou bien s'agit-il d'un mode de mise en valeur hérité des différents propriétaires et exploitants du Colombier, ou encore antérieur à sa création ?

Quel qu'ait été l'état du marais en 1506, il apparaît nettement qu'il est loin de constituer un choix par défaut ou une relégation à un espace inexploité et inexploitable. Cet milieu est reconnu (et manifestement vécu) comme étant un écosystème riche, avec une biodiversité parmi les plus importantes de nos climats tempérés. Aux ressources traditionnelles du marais (pêche, chasse, tourbe, etc.), le système de prés et prairies humides alternés cartographié au XVIIIe siècle laisse envisager des ressources liées au pâturage (élevage d'ovins/bovins) et à la production de foin, tout comme la sylviculture (ébranchage pour bois de chauffage, vannerie, fourrage, etc.) et l'arboriculture – ce que la restitution croisée du milieu à partir des données archéologiques et paléo-environnementales à démontrer, on l'a vu précédemment.

II-2.2.b : Insertion du Colombier dans un paysage hérité

Si la cartographie du XVIIIe siècle ne nous permet pas de caractériser la physionomie précise du marais du Colombier lors de son inféodation de 1506, il est possible de démêler, à partir d'une analyse régressive des formes du paysage, les héritages anciens et les

¹⁰¹ La distinction entre la prairie et le pré est fluctuante selon les époques et les lieux, avec des mises en valeur et des statuts juridiques variables (Brumont 2008). Néanmoins d'un point de vue écologique (végétation, composition floristique, durée) la prairie se définit communément depuis le XIXe siècle comme « une formation herbeuse dense et continue, naturelle ou artificielle, pluriannuelle » alors que le pré comme une formation plus naturelle, « de petite surface, toujours en herbe et souvent enclose ». L'un et l'autre peuvent être utilisés pour le pâturage (lieu on l'on mène le bétail) et le fauchage (plantes spontanées et/ou cultivées pour produire du fourrage) (Ruas 2008 : 18-19).

transformations plus récentes qui peuvent éclairer à différentes échelles le choix d'implantation, deux siècles auparavant, et son insertion dans les trames existantes.

1) Du micro-local au supra-régional : les logiques spatiales et la structuration du paysage dans la plaine confluente

La documentation disponible invite dans un premier temps à travailler à l'échelle micro-locale, c'est-à-dire à celle de la commune de Varennes à partir de la vectorisation du *Plan terrier* de 1769, pour ensuite réfléchir à une structuration régionale – notamment par le biais du réseau viaire et les cartes topographiques du XIXe siècle. L'image de l'agencement du paysage au XVIIIe siècle est le résultat de la combinaison de plusieurs logiques spatiales enregistrées par des éléments concrets du paysage, d'origine topographique et anthropique (cours d'eau, paléochenaux, fossés, limites parcellaires, routes et chemins, etc.). Ces logiques prennent la forme de réseaux distincts qui cohabitent, se superposent ou s'oblitérent (**Fig. II-p**) ; elles témoignent d'une construction du paysage sur le temps long, à force d'héritages et de transformations.

On distingue en premier lieu, un grand réseau de formation¹⁰² que l'on qualifiera d'« alluvio-parcellaire » (en bleu sur la carte compilée) car il épouse les caractéristiques physiques du lieu, celles d'une plaine alluviale à la confluence entre un fleuve et une rivière. Ainsi, on distingue deux sous-réseaux d'orientation grossièrement nord-sud : l'un venant buter contre la Seine (sous-réseau Seine), plus ou moins perpendiculairement, et l'autre moins étendu que le précédent, plus ou moins parallèle à l'Yonne (sous-réseau Yonne). Ils fonctionnent tous deux avec un troisième sous-réseau d'orientation est-ouest (sous-réseau confluence) qui tapisse la plaine confluente en mettant en cohérence les logiques fluvio-parcellaires (Pinoteau 2003 ; Noizet 2005). Le résultat de cette combinaison prend la forme d'un réseau de formation à quadrillage lâche, dans un contexte topographique peu contrasté, reposant principalement sur les dynamiques alluviales du lieu notamment pour les écoulements des eaux (cours d'eau temporaires et pérennes, fossés en eau).

L'hydrographie engendre également un autre type de réseau, plus ponctuel et peu étendu, en discontinuité morphologique avec le précédent mais sans l'oblitérer, puisque des

¹⁰² On appelle « réseau de formation » un réseau dont la forme repose sur un principe géométrique souple (plus au moins quadrillé, radial, concentrique, etc.), résultat d'une structuration plurimillénaire et non fruit d'une création volontaire et concertée par une société à un temps T (cf. les planifications). Ce type de réseau, déjà étudié dans différentes régions (Chouquer 2000 ; Robert 2003 ; Pinoteau 2003 ; Pinoteau & Di Pietro 2003 ; Foucault 2003 ; Noizet 2005 ; Watteaux 2009), témoigne avant tout d'une adaptation aux contraintes du milieu (topographiques, hydrologiques, sédimentologiques, etc.) pour la mise en valeur des sols.

anomalies peuvent aussi être support du principal réseau de formation. Ce réseau « hydro-parcellaire » (en kaki sur la carte compilée) se démarque du sous-réseau confluence par une géométrie plus souple, qui épouse harmonieusement le fleuve, les zones hydromorphes comme les marais, ou encore les cours d'eau actifs, temporaires ou fossiles (Pinoteau 2003 ; Marchand 2000). Des paléo-chenaux de la Seine sont identifiables, et concordent avec les toponymes évoquant d'anciennes îles (*Isle de la Trémois, Les isles de Varennes*), antérieures au XVIIIe siècle¹⁰³.

Parallèlement à ces réseaux étroitement liés au milieu physique, on trouve un réseau plus régulier (en brun sur la carte compilée) qui vient s'y insérer, prenant naissance dans le bourg de Varennes, se décomposant en un sous-réseau d'inclinaison nord-ouest/sud-est, centré principalement sur l'habitat groupé et s'appuyant vraisemblablement sur l'église orientée (sous-réseau église) ; et en un sous-réseau axé nord-est/sud-ouest qui s'écarte du précédent en éventail vers l'extérieur du bourg (sous-réseau bourg extérieur), en prenant probablement appui sur l'*ancien chemin de Nemours à Montereau*. Ces deux sous-réseaux ne sont pas en concurrence morphologique et semblent correspondre à un développement souple et progressif du parcellaire autour de Varennes.

Le réseau qui rayonne autour du château de Varennes et qui établit une connexion avec la *Route royale de Bourgogne* oblitère les réseaux précédents par une discontinuité d'orientation et un tracé strictement rectiligne (réseau « château », en rose sur la carte compilée). Ce réseau, qui constitue une belle anomalie par rapport aux logiques paysagères antérieures, s'appuie quasi exclusivement sur la voirie. Seule une limite parcellaire (matérialisée par un fossé) semble, à la date du terrier, être influencée par ce réseau. Le caractère planifié de ces aménagements est par ailleurs confirmé par les archives qui désignent François Marchant, seigneur de Varennes entre 1749 et 1778, comme l'instigateur du tracé de nouvelles voies (des allées plantées d'arbres notamment), parallèlement à la reconstruction du château et au remembrement du domaine (Dupaquier 1956 : 137). L'impact de ce réseau planifié est notamment perceptible dans le cas de l'*allée qui va de la route de Bourgogne au château de Varennes* (dite au XIXe siècle *allée d'ormes*) et du *chemin allant à Noisy* (dite au XIXe siècle *allée des peupliers*) qui vont rapidement rendre obsolète un chemin (celui de *Noisy à Varennes*) puisqu'il n'est déjà plus représenté au XIXe siècle.

S'ajoute enfin, dans cette trame paysagère complexe, un réseau présentant une orientation totalement discordante par rapport aux précédents. Il s'agit d'un réseau de voies de

¹⁰³ La question des îles, et plus largement celle des variations paléohydrologiques de la vallée de la Seine et de l'Yonne, est une question traitée par les sciences paléoenvironnementales, en connexion avec les sites archéologiques découverts en bordure de fleuve, qui documentent ainsi l'impact des sociétés sur le milieu et, par interaction, les contraintes du milieu sur l'occupation humaine (Pastre *et alii* 2002).

grand parcours (en gris sur la carte compilée) qui traverse la commune de Varennes, avec deux itinéraires distincts : une direction diagonale sud-ouest/nord-est composée d'un faisceau de trois voies, et une transversale unique et rectiligne est-ouest coupant la plaine alluviale. La plupart de ces routes et chemins sont supports de parcelles, seule une voie coupe franchement le parcellaire et témoigne d'une création plus récente – il s'agit de la *Nouvelle route de Nemours à Montereau*. En revanche, l'ancien et l'actuel *chemin de Nemours à Montereau*, le *Chemin de Montereau à Ville-St-Jacques*, le *Chemin de Montereau à Dormelles* et la *Route de Bourgogne* – supports de parcelles – sont vraisemblablement au moins contemporains de la structuration paysagère générale de la plaine alluviale qui repose principalement sur le réseau de formation, résultat de siècles de créations et de transformations. S'il n'est pas possible d'avancer une quelconque datation de ces éléments, à ce stade et à cette échelle d'analyse, l'ancienneté de leur tracé peut être posée. Tout comme doit être souligné le faible impact morphologique¹⁰⁴ de ces voies de grand parcours sur le parcellaire général – à la différence de ce qu'a pu être observé ailleurs, notamment dans le Val d'Oise avec la *chaussée Jules-César* (Robert 2002 ; Robert 2009) ou dans le Sénonais tout proche (Marchand 2000), où les tracés des grands itinéraires ont fortement structuré la trame paysagère. Ici, la logique générale du lieu – c'est-à-dire celle du réseau de formation contraint par la plaine alluviale – prime sur le potentiel organisateur des grandes voies qui, pourtant, traversent de part en part l'interfluve. On est donc face à deux logiques de flux (viaire / hydrique) qui ne se rencontrent pas (Robert 2003).

Le réseau viaire de grand parcours mis en évidence amène à réduire la focale d'observation (**Fig. II-q**). Il s'avère en effet que la commune de Varennes, par sa situation dans la confluence Seine-Yonne, est au carrefour de plusieurs flux de circulation dont les logiques sont à prendre en considération, à l'échelle locale comme régionale. La morphologie et la dynamique des réseaux de voies sont le résultat de plusieurs siècles d'héritage, de créations, d'abandons et de reprises de tracés qui favorisent la permanence de certains grands itinéraires, dont les origines peuvent remonter à la Protohistoire (Robert 2009). Ils peuvent de fait constituer un attrait pendant plusieurs siècles pour les établissements humains. C'est cette capacité de résilience que l'on souhaite examiner pour les deux itinéraires traversant Varennes de part en part.

Le plus visible, l'axe est-ouest, actuelle RN 6, correspond à la *Grande route royale de Paris à la Bourgogne* (dite *Route de Bourgogne*) construite entre 1730 et 1758. Cette route carrossable n'est pourtant pas une création du XVIII^e siècle. D'une part, elle reprend un axe plus ancien,

¹⁰⁴ Ce ne sont pas des éléments « morphogénétiques » dans la trame parcellaire globale de Varennes, dans le sens où elles ne sont pas à l'origine d'un réseau, en imposant une orientation par exemple.

appelé *chemin de Sens* dans l'acte d'aveu et dénombrement de 1598 – reprise de tracé étayée par le parcellaire puisque la voie est déjà, en 1769, support de parcelle et ne coupe pas la trame existante. D'autre part, son ancienneté a été démontrée par l'archéologie préventive : il a récemment été reconnu en fouille que ce tronçon, traversant la plaine alluviale de Varennes et longeant la Seine sur sa rive gauche¹⁰⁵, faisait bien partie de l'itinéraire qui reliait *Agedincum* (Sens) à Lutèce (Paris) et, à plus petite échelle, *Autessiodurum* (Auxerre) à *Rotomagus* (Rouen) – grande voie romaine mentionnée sur la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin (Hugues 1897 : 13-14 ; Grenier 1934 : 27). L'hypothèse d'une reprise d'un tracé d'origine protohistorique, sur ce tronçon, est même posée, à la faveur d'un ensemble de structures interprété comme étant une auberge installée en bordure de voie, coté Ville-St-Jacques (Séguier 2008 : 187).

Le second itinéraire marquant la plaine alluviale a été documenté par C. Marchand, dans le cadre d'une thèse d'archéogéographie sur les réseaux de formes dans le Sénonais occidental (Marchand 2000 ; Marchand 2009). Il s'agit d'un itinéraire à faisceaux multiples reliant Nemours à Montereau à l'échelle supra-locale, et Nemours à Provins si l'on considère l'échelle régionale – liaison qui s'insère également à l'échelle supra-régionale dans l'itinéraire ancien Reims-Orléans. Le développement des foires de Champagne au XIIe siècle, tout comme la position de zone-frontière entre le comté de Champagne et le Royaume de France, ont entre autres favorisé l'axe Orléans-Nemours-Montereau en mettant en relation le bassin de la Loire et celui de la Seine, tout en ouvrant la voie vers Provins, une des principales plaques tournantes du commerce médiéval (Marchand 2009 : 21-22). Varennes se trouve donc aux portes de Montereau, une ville qui s'est développée sur un nœud de circulation par voie d'eau (confluence Seine-Yonne) et voie terrestre (étape sur la route menant en Champagne).

2) A l'échelle du site : l'insertion du Colombier dans les réseaux parcellaires et viaires

Considérons maintenant, à plus grande échelle, l'espace dans lequel sont implantées les structures d'habitat et de production du Colombier, ainsi que l'enclos associé. Le géoréférencement et la vectorisation du plan de fouille, du *Plan terrier*, mais aussi du *Plan d'Intendance*, permettent de replacer ces éléments dans la trame et le paysage de la seconde moitié du XVIIIe siècle (**Fig. II-r**). Il s'avère que l'enclos fossoyé a été recoupé par l'*Allée de peupliers* qui mène au bourg. Si ce débord a été effacé par le parcellaire du XVIIIe siècle, sans

¹⁰⁵ L'autre trajet longe la rive gauche de l'Yonne, en passant par Cannes-Ecluse, où une borne miliaire du IVe siècle a été observée (Séguier 2008 : 187), puis traverse Montereau en suivant la rive droite de la Seine.

doute lui-même rectifié par l'édification des deux allées qui se connectent à la nouvelle *Route de Bourgogne*¹⁰⁶, il est encore visible dans les années 1780 puisque le *Plan d'Intendance* le signale sous forme d'une trace fossile. En revanche, la parcelle de marais en biseau a bien enregistré l'angle obtus formé par les fossés de l'enclos. D'une surface d'environ 2,3 ha (soit approximativement 7 arpents et 20 perches¹⁰⁷), ce dernier pourrait peut-être faire écho aux « neuf arpents de terre et saucis en une pièce assize près ledit Columbyer *tenant d'une part au chemin de Sens* [dite Route royale de Bourgogne au XVIIIe siècle, au sud de l'enclos], d'autre aux hoirs Simon Robert, Michel Lenfant, Simon Concault et autres et *aboutissant d'un bout au sentier dudict Colombier* [identifié en fouille contournant la plateforme, à l'est de l'enclos] et d'autre bout aux héritiers Fucouldray, sergent royal à Montereau », mentionnés dans l'aveu et dénombrement de 1598. En effet, en ajoutant une portion d'espace issue de l'intersection des orientations parcellaires jouxtant l'enclos, on obtient une surface d'environ 3,1 ha, soit approximativement la surface évoquée (9,7 arpents). De plus, cette excroissance prise sur la zone de marais du XVIIIe siècle trouverait une résonance dans sa dénomination de « Bois des aulnettes » qui n'est pas sans rappeler les « saucis » de l'acte – saules et aulnes étant des essences exploitées toutes deux en taillis en contexte humide. On notera enfin qu'aux abords directs de la plateforme, les parcelles se caractérisent par leur belle taille – moins importante tout de même que celle du Volstin – qui tranche avec les surfaces plus réduites aux extrémités, indice probablement d'un pouvoir foncier moindre et/ou de partages successifs.

En évacuant les éléments viaires les plus récents, on note que la « Ferme du Colombier » est plus ou moins au centre d'un triangle formé par trois axes de circulation, participant à des itinéraires de grand parcours : au sud, un axe est-ouest (*chemin de Sens* puis *route royale de Bourgogne*, dont l'existence au XVIe siècle est avérée), à l'ouest l'*ancien chemin de Montereau à Nemours*, et à l'est le *chemin de Noisy à Varennes*. L'entrée du site est orientée au nord-ouest, en continuité avec la vidange qui coupe l'*ancien chemin de Montereau à Nemours* pour venir irriguer les prés¹⁰⁸. Cette orientation semble plaider en faveur de l'importance de l'*ancien chemin de Montereau à Nemours* au début du XVIe siècle, par rapport au *chemin de Sens / route de Bourgogne*, à qui le Colombier tourne de le dos. Ce qui pose question : l'entrée monumentale du site ayant naturellement une vocation de représentation sociale, elle est donc « normalement »

¹⁰⁶ Voir infra : des créations postérieures ou contemporaines aux années 1740.

¹⁰⁷ Un arpent équivalait approximativement ici à 0,32 hectares, et une perche à un dixième d'arpent. Cette valeur de l'arpent a été obtenue à partir du ratio entre les surfaces données par le registre du terrier en arpents et leurs correspondances réelles en hectares sur le plan géoréférencé. Cette valeur se rapproche de l'arpent dit briard équivalent à 0,39 ha ; alors que l'arpent dit du Roi et des Eaux et Forêts ou d'ordonnance utilisé préférentiellement par les arpenteurs au XVIIIe siècle, valait 0,51 ha (DEREX 2001 a : 117).

¹⁰⁸ Ce réseau hydrographique est-il contemporain de l'implantation du site ou postérieur ? Ce fossé existant aux XVIIIe-XIXe siècle n'a-t-il pas enregistré le tracé d'un ancien chemin desservant le Colombier et qui expliquerait cette orientation ? En l'état, impossible de répondre à ces questions et d'étayer les hypothèses...

édifiée avec l'intention d'être visible de loin. Or, c'est depuis l'*ancien chemin de Montereau* que le Colombier offre sa meilleure perspective. Comment alors interpréter le choix du raccordement au *chemin de Sens / route de Bourgogne* ? Deux scénarii peuvent être envisagés : soit le chemin fouillé est bien contemporain de l'édification de la plateforme, et alors il y a tout lieu de penser que le marais empêchait la connexion directe à l'*ancien chemin de Montereau* et/ou que le *chemin de Sens* était déjà un axe de communication attractif en termes de fonctionnalité (desserte, qualité du revêtement, etc.) mais pas de démonstration sociale (peu de passage d'où une orientation divergente) ? Ou bien, le chemin contournant le Colombier est postérieur au début du XVI^e siècle et marque un possible basculement de flux, au cours du temps, en faveur de l'axe est-ouest qui coupe la plaine alluviale – à savoir la nouvelle route royale qui, à partir du milieu du XVIII^e siècle, se connecte à la nouvelle *route de Nemours à Montereau* (actuelle RD 403) et devient carrossable donc plus praticable.

Les indices manquent pour étayer l'une ou l'autre thèse mais finalement, qu'il s'agisse de l'état antérieur au XVIII^e siècle ou du XVIII^e siècle à proprement parler, le site se trouve dans une position géographique particulière : jamais en bordure directe de voie, mais toujours à peu de distance (entre 200 et 500 m) de plusieurs axes desservant presque tout l'éventail possible des directions et donc des itinéraires. Ainsi, si l'on se place au moment du choix du site au XVI^e siècle, il y a tout lieu de penser que cette position de carrefour au milieu de la vallée a constitué un réel attrait, voire un atout économique et social en termes de transport et de prestige.

II-2.2.c : Insertion du Colombier dans un maillage territorial existant

Bien que la configuration topographique soit bien marquée pour la « Ferme du Colombier » et semble d'ores et déjà avoir un poids important dans le choix du site, le rapport au paysage social est un aspect – certes plus discret dans ses manifestations – qui touche directement la question de la représentation sociale. Au tout début du XVI^e siècle, Jean Le Normand s'insère, par le biais de son site à vocation résidentielle et agricole, dans un maillage territorial (donc social) déjà en place, constitué de points (habitats isolés et habitats groupés) plus ou moins espacés les uns des autres et de linéaires (réseau viaire) pour les relier¹⁰⁹ (**Fig. II-s**). On peut apprécier ces relations de distance selon des modalités qui s'adaptent bien à l'échelle locale et qui ont aussi été utilisées dans la vallée de la Touques : distance en unité métrique à vol

¹⁰⁹ Dans un souci d'homogénéité pour l'ensemble de la zone d'étude, la restitution des axes principaux et secondaires a été réalisée à partir de la Carte d'État Major (1^{ère} moitié du XIX^e siècle). Toutefois, les éléments déduits de l'analyse morphologique du paysage à partir du parcellaire du XVIII^e siècle ont été pris en compte, puisqu'elle a permis de démêler les créations récentes (au moment de l'exécution du terrier) des plus anciennes pour la commune de Varennes. Le but étant de tenter d'approcher un état du réseau viaire, au moins antérieur au XVIII^e siècle.

d'oiseau et pondérée par le réseau viaire¹¹⁰, distance calculée en unité de temps selon les différents moyens de locomotion et vitesses possibles¹¹¹ (**Fig. II-t**). Afin de s'approcher au mieux des distances réelles en termes de coût temporel, on a calculé les cheminements depuis la « Ferme du Colombier » vers chaque point en empruntant les chemins dont on sait qu'ils sont antérieurs au XVIIIe siècle¹¹². La visibilité (panorama depuis un point) et la co-visibilité (point à point) ont aussi été mesurées. La difficulté de l'exercice vient de la restitution de cet état bien calé chronologiquement, qui dépend exclusivement de la documentation disponible sur la zone étudiée. C'est pourquoi la base de données archéogéographiques (ou carte compilée) a été créée en privilégiant au maximum le recoupement d'informations de diverses provenances et en tenant compte du niveau de fiabilité des ressources utilisées.

1) Relations et interactions spatiales du site avec les habitats groupés

A l'issue des analyses, trois niveaux de distance se dégagent¹¹³ (**Fig. II-u**). En premier lieu, la position topographique du Colombier induit une relation privilégiée avec le bourg de Varennes, rapidement accessible quels que soient le mode et la vitesse de déplacement (toujours moins de 30 mn). C'est à la fois un lieu d'approvisionnement et d'écoulement (en matières premières, en objets, en services) que matérialise le marché, un lieu où s'exprime également le pouvoir local *via* le château des seigneurs de Varennes, mais aussi un lieu de rencontres et de rassemblement où s'échangent les nouvelles et les idées et où l'on se retrouve à l'église au moins une fois par semaine. Le site est certes situé au cœur d'un marais, mais il est en connexion étroite avec un pôle de sociabilité, car plusieurs allers-retours sont théoriquement possibles dans la journée. Par ailleurs, il faut ajouter que l'orientation de la plateforme permet d'offrir un large panorama sur Varennes, et inversement – preuve que la « Ferme du Colombier » par sa localisation et son aménagement spatial est véritablement tourné vers le bourg et qu'un fort lien social existe.

A un niveau inférieur de proximité (toujours moins d'une heure), on trouve situés à quasi équidistance du site, les villages de Ville-St-Jacques et Noisy ainsi que la ville de Montereau. Ces

¹¹⁰ Il n'apparaît pas utile ici de pondérer la distance par le relief, peu marqué dans l'emprise de la zone d'étude.

¹¹¹ Vitesses estimatives sur terrain plat, en prenant les valeurs basses des moyennes actuelles pour palier notre méconnaissance, pour le XVIe siècle, de l'état des routes, les performances des chevaux, la qualité des attelages et d'autres paramètres entrant en compte dans les vitesses de déplacement.

¹¹² Soit comme on l'a vu précédemment, l'ancien chemin de Montereau à Nemours, le chemin de Noisy à Varennes et le chemin de Sens. Depuis le site, on a privilégié une connexion avec l'ancien chemin de Montereau qui nous semble, malgré tout plus logique au moment de l'implantation au début du XVIe siècle, à cause de l'orientation de la plateforme... La différence métrique entre le Colombier et chaque lieu étant homogène, nous n'avons pas jugé nécessaire de calculer également les trajets à partir du chemin se raccordant à l'ancien chemin de Sens.

¹¹³ La distribution statistique étant très dissymétrique, pour procéder à la discrétisation des classes, nous avons déterminé les bornes des groupes en fonction de la progression géométrique des écarts.

derniers, distants d'environ une lieue en tenant compte du réseau viaire, font pleinement partie du cercle de voisinage du Colombier, et donc facilement accessibles depuis le site. Si on peut imaginer que les deux premiers ont pu être vécus comme des pôles de sociabilité secondaires ou équivalents par rapport à Varennes, il est vraisemblable que Montereau ait davantage été vécue comme un lieu central car c'est en ville que se polarise un spectre plus large et varié d'activités politiques, économiques et sociales, dont l'influence se fait ressentir à plusieurs lieues à la ronde. L'interaction ville-campagne se manifeste par des échanges commerciaux intenses (telles les foires), notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des citadins en denrées alimentaires et, inversement, l'approvisionnement des ruraux en denrées manufacturées importées ou produites sur place. Le Colombier, par sa situation géographique et notamment par sa proximité à un chemin desservant Montereau profite, de fait, des atouts de cette ville au carrefour de voies de circulation importantes à l'échelle régionale, à peu de coût en termes de distance et de temps de trajet.

Plus à l'est et à plus d'une lieue et demie de distance, les villages d'Esmans et de Cannes constituent un troisième anneau de sociabilité à plus d'une heure de marche. Le site apparaît beaucoup moins lié à ces pôles, car il ne se trouve pas directement sur le chemin qui y mène contrairement, on l'a vu, aux autres pôles. Un détour de presque 2 km est en effet nécessaire pour se connecter à l'*ancien chemin de Sens*¹¹⁴.

2) Relations et interactions spatiales du site avec les habitats isolés

Comme précédemment avec les habitats groupés, ce sont les distances pondérées par le réseau viaire qui permettent de discrétiser des groupes de sites¹¹⁵, en tenant compte cependant des autres attributs (chronologie, niveau social), d'où la nécessité d'avoir recours à un tableau croisé dynamique, décomposé en deux tableaux pour faciliter l'analyse des résultats.

La distribution des valeurs de distance distingue dans un premier temps quatre groupes (**Fig. II-s, Fig. II-v et Fig. II-w**) : le premier dans un rayon de distance resserrée englobe les sites présents sur le territoire de Varennes (dans le bourg notamment) ainsi que la ferme du Volstin aujourd'hui sur la commune de Ville-St-Jacques, mais autrefois sur la paroisse de Varennes. Ce sont les voisins les plus proches du Colombier, ceux qu'on peut facilement distinguer dans le paysage (au maximum 1,5 km à vol d'oiseau) et qui étaient en outre déjà présents au moment de

¹¹⁴ En effet, en admettant que la création du chemin venant raccorder le site à la *Route royale de Bourgogne* (mis au jour en fouille) ou au *chemin de Sens* n'est pas contemporaine de l'implantation du Colombier, un détour par le *chemin de Noisy à Varennes* est obligatoire.

¹¹⁵ Même méthode de discrétisation que pour les habitats groupés.

l'implantation. Dans un rayon un peu plus large de voisinage, mais toujours dans une relative proximité, un second groupe de quatre sites se dégage sur les franges de la Grande Paroisse et au cœur de Ville-St-Jacques. Néanmoins seul l'un d'entre eux (l'Orgenoy) est assurément contemporain de la création du Colombier. Le troisième groupe marque le pas vers les sites distants d'une lieue et au-delà, entrant peut-être déjà dans la sphère du plus ou moins lointain en termes de perception. Un des trois sites pourrait être par ailleurs attribué à une période antérieure au XVIIIe siècle (la grange des Vaux). Le dernier ensemble se caractérise par un éloignement suffisamment conséquent (notamment sur les communes d'Esmans et de Cannes, cf. habitats groupés) pour qu'on en déduise que leur présence a peu (voire pas du tout) influencé l'implantation du Colombier, malgré deux sites sur quatre existant à cette date.

Le classement des valeurs de distance en fonction des modalités chronologique et sociale (**Fig. II-s, Fig. II-v et Fig. II-w**) permet de dresser une esquisse du paysage social au début du XVIe siècle – en gardant à l'esprit toutes les limites de l'exercice, en raison de lacunes documentaires sur un certain nombre de sites seulement renseignés par la cartographie du XVIIIe siècle. Il en ressort tout de même l'image d'une implantation au cœur d'un maillage social dense, où l'on trouve dans un rayon de voisinage majoritairement inférieur à 30 mn de trajet (à la plus lente des allures) pas moins de six sites contemporains de l'installation de Jean Le Normand. On note que toutes les configurations sociales sont représentées sauf la plus inférieure (ferme), avec une fortification¹¹⁶, deux habitats d'élites et trois sites intermédiaires entre l'habitat d'élites et la ferme. Cette distribution spatiale et sociale appelle plusieurs remarques. Il faut d'abord souligner la concentration dans le bourg de Varennes de deux habitats d'élites anciennement implantés (château de Varennes et maison de Bouville) et qui entretiennent une forte relation de proximité avec l'église (entre 100 et 200 m). En position d'interface, c'est-à-dire en périphérie immédiate du bourg (environ 400 m de l'église) et des terres à exploiter, on trouve deux sites intermédiaires également bien antérieurs au XVIe siècle (ferme de Maison-Rouge et de Bouzançoy). A Ville-St-Jacques, l'Orgenoy (habitat d'élites vraisemblablement de création médiévale) est également inséré dans un habitat groupé. A ce titre, seule la ferme du Volstin (site intermédiaire, mentionné depuis le milieu du XVe siècle au moins) est en position d'habitat réellement dispersé, comme la « Ferme du Colombier ». Il faut aussi noter que la ferme créée par Jean Le Normand est située à égale distance à vol d'oiseau de deux sites potentiellement concurrentiels (c'est-à-dire vraisemblablement de même niveau social et pratiquant les mêmes activités économiques) – le Volstin au sud et la ferme de

¹¹⁶ Active au début du XVIe siècle mais sous quelle forme ? On ne peut trancher la question ici. En tout cas elle reste présente dans le paysage jusqu'au moins le milieu du XVIIIe siècle, et on notera la présence d'un aménagement paysager (bois, taillis, garenne ?) situé en face de la fortification (dit « le Bréau » au XIXe siècle) mais séparé d'elle par le *chemin de Sens / route royale de Bourgogne*.

Bouzançoy au nord – avec qui il entretient des relations de visibilité indirecte. Avec le jeu des orientations, le Colombier voit l'arrière de Bouzancoy alors que le Volstin voit lui la face nord-ouest du Colombier. Évidemment, il n'est possible d'affirmer que ce contact visuel est intentionnel ; néanmoins il existe et le fondateur du site n'a pu ignorer la présence de ces deux sites dans le paysage. Tout comme le voisinage encore plus concret de la fortification de la Folie Picard à l'est (600 m à vol d'oiseau), quelle qu'ait pu être son état au début du XVI^e siècle (actif, passif, abandonné ou ruiné ?). La proximité d'un tel lieu est une donnée à ne pas négliger, en raison de sa nature et de son ancienneté, vraisemblablement lisibles dans le paysage.

À l'issue des analyses spatiales, l'implantation du Colombier peut être synthétisée : Jean Le Normand a choisi de créer un lieu – à la fois siège de son exploitation agricole et de sa résidence – dans un marais aux potentialités agricoles importantes, situé dans une vallée alluviale, au carrefour de plusieurs voies de communication – dont certaines sont des voies de grand parcours (vers Sens, Nemours et Montereau) – desservant un pôle de sociabilité tout proche (Varenes) et un lieu central à moins d'une heure de marche (Montereau) et dans le voisinage concret de deux sites concurrentiels existant au début du XVI^e siècle. Si l'on ne peut évidemment pas trancher définitivement la question d'un choix opportuniste ou raisonné, il apparaît que la localisation de cet établissement présente des atouts indéniables. Éminemment stratégique d'un point de vue économique, il reste à déterminer si du point de vue de la distinction, l'implantation de la « Ferme du Colombier » l'est aussi. C'est ce à quoi devront tenter de répondre les modélisations spatiales fondées sur la comparaison et la synthèse des deux études de cas.



Les élites de la vallée de la Touques et celle de Varenes-sur-Seine constituent un échantillon inédit, à la fois par la diversité des corpus et des échelles d'observation mais aussi par leurs caractéristiques communes : celle d'appartenir à un groupe social aux contours flous, dont les pratiques sociales de l'espace n'ont jamais été examinées comme de potentiels estimateurs archéologiques de niveau social. Il reste aux modélisations spatiales et à la mise en perspective historique de tenter de caractériser leurs stratégies d'implantation et de déterminer si les critères définissant le choix du site sont révélateurs et/ou marqueurs de distinction, notamment pour la période des XV^e-XVI^e siècles.

CHAPITRE III :

synthèse

III-1 : Modélisations spatiales.

*Stratégies d'implantation des élites rurales du Bassin parisien
entre le XVe et le XIXe siècle*

Pages 204 à 250

III-2 : Spatialité et distinction sociale.

*Les pratiques sociales des élites rurales :
la place de l'espace dans la société des XVe-XVIe siècles*

Pages 251 à 290

CHAPITRE III : *synthèse*

« Mouscaillot fit trotter son cheval au même niveau que celui de son seigneur, mais en essayant de maintenir entre eux la distance nécessaire pour éviter une baffe subite. »

(Raymond Queneau, *Les Fleurs bleues*, 1965)

Le chapitre II se clôt sur deux études de cas, bien distinctes, mais réalisées avec la même méthodologie pour répondre à notre problématique sur les pratiques sociales de l'espace des élites médiévales et modernes. Encore à l'état brut, les résultats des analyses demandent à être exploités – la démarche hypothético-déductive menant naturellement vers la modélisation pour décrire et explorer d'abord, expliquer ensuite. C'est pourquoi la première partie de la synthèse s'attache à présenter deux modélisations spatiales – l'une chronologique pour la fourchette XVe-XIXe siècle et l'autre hiérarchique pour la période XVe-XVIe siècles – qui éclairent, sous deux angles complémentaires, les stratégies d'implantation des élites rurales du Bassin parisien. Les modèles permettront d'isoler les critères spatiaux qui sont déterminés par le facteur temps et/ou par celui du niveau social. La seconde partie est consacrée à l'interprétation des estimateurs archéogéographiques de distinction sociale mis au jour, par une mise en perspective historique et sociologique.

III-1 : Modélisations spatiales. *Stratégies d'implantation des élites rurales du Bassin parisien entre le XVe et le XIXe siècle*

Désormais, il est plus justifié de parler de « stratégies d'implantation » que de « choix du site », expression relativement neutre. Les deux études de cas ont en effet montré qu'il s'agit d'un acte raisonné. L'analyse du corpus du Pays d'Auge a montré que le choix du site était un acte non aléatoire d'un point de vue statistique, avec des tendances bien marquées sur le temps long et le temps court. L'étude de la « Ferme du Colombier » a quant elle bénéficié d'une solide restitution interdisciplinaire qui croise artefacts, écofacts, sources écrites et informations issues de l'analyse archéogéographique (Hurard 2012). Le scénario d'interprétation retenu est

finalement celui d'une implantation éminemment stratégique – d'un point de vue économique – dans le milieu, le paysage et le territoire. Le volet social reste, quant à lui, à démontrer en passant justement au préalable par l'étape de la modélisation.

La confrontation des résultats d'analyse sur la vallée de la Touques et en vallée de Seine doit en effet amener à construire des modélisations qui répondent aux objectifs de la thèse. Le premier est la caractérisation des pratiques sociales des élites en matière d'espace, en mettant en évidence des invariants dans les critères d'implantation sur la longue durée, mais aussi d'éventuelles variations chronologiques. Il s'agira de synthétiser les analyses dans une perspective descriptive. Alors que dans un second temps, ces mêmes données – centrées sur le segment chronologique commun aux deux études de cas (les XVe-XVIe siècles) – seront explorées sous l'angle de la détermination sociale. Il s'agira de tester, par d'autres méthodes de modélisation, si certains critères spatiaux entrant dans le choix du site peuvent discriminer aussi le niveau social d'un habitat et, par extension, celui de son fondateur.

III-1.1 : Caractériser les pratiques spatiales des élites des XVe-XIXe siècles : révéler les critères discriminants chronologiquement

Décrire, caractériser c'est avant tout synthétiser, résumer les résultats de plusieurs analyses menées selon une perspective définie en amont. Il s'agit ici de deux études de cas, pour lesquelles l'information chronologique (datation de l'implantation) a été mise à l'épreuve afin de répondre – entre autre – à la problématique d'une évolution (ou non) des pratiques sociales de l'espace sur plusieurs siècles. Si chacune peut indépendamment apporter un éclairage sur cette question, les éléments de réponse découlent avant tout de leur comparaison. C'est pourquoi il était nécessaire de mettre en œuvre des méthodes de modélisation capables de dépasser les spécificités de chaque corpus pour permettre, ensuite, leur confrontation et finalement la création de nouveaux modèles.

III-1.1. a : Synthétiser les résultats d'analyse : modéliser les pratiques dans le temps

La modélisation n'est pas un exercice anodin, puisqu'il s'agit de synthétiser les résultats d'analyse – donc, de procéder à une sélection de ce qui est représentatif et ce qui ne l'est pas. Outre le choix des méthodes adaptées à la spécificité de nos questionnements et à celle de nos

données, c'est tout le protocole qu'il a été nécessaire de construire autour des deux études de cas.

1) Un protocole sur mesure autour de deux corpus

C'est en partant du constat de leurs différences dans la composition de leur corpus que la réflexion s'est engagée. Car si les analyses portent sur un même objet (le choix du lieu d'implantation), un même groupe social très hétérogène (les élites rurales de la fin du Moyen Age et de l'Époque moderne), dans un ensemble historique et géographique cohérent (le Bassin parisien), elles se différencient par l'échelle d'observation (75 km² en Pays d'Auge ; les alentours de la « Ferme du Colombier » dans un rayon d'environ 4 km) et la fourchette chronologique (XVe-XIXe siècles d'une part ; tout début du XVIe siècle d'autre part). On a par ailleurs deux effectifs ne sollicitant pas la même approche en termes d'analyse spatiale. Dans le cas du Pays d'Auge, le corpus présente un effectif statistiquement fiable (supérieur à 30 individus, avec 34 sites) mais un déséquilibre au niveau de la représentation chronologique avec un déficit de sites pour les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles et des datations à l'échelle du siècle (plus ou moins attestées par diverses sources). Au contraire, l'étude de cas sur Varennes-sur-Seine est fondée sur un seul individu, mais chronologiquement très bien calé avec une date de fondation en 1506, recoupée par les données archéologiques.

Nécessairement, le protocole de modélisation doit prendre en considération ces éléments qui, *in fine*, influent sur l'ensemble du processus : de la création des modèles, à leur interprétation, à leur capacité de prédictivité et à leur mise à l'épreuve sur d'autres corpus. Ainsi, nous avons établi que la modélisation (tri des critères et variables discriminants chronologiquement, par siècle) du Pays d'Auge servirait de référence pour la construction des modèles chronologiques (des *chrono-modèles* synthétisant des pratiques sur une période, d'un ou plusieurs siècles), du fait de son effectif. La modélisation de Varennes-sur-Seine – c'est-à-dire la caractérisation de l'implantation du Colombier – sera construite, elle, en fonction des critères significatifs mis en évidence sur le corpus du Calvados, pour le XVe et le XVIe siècle. Cette marge de sécurité chronologique semble en effet utile, compte tenu de la datation du site au tout début du XVIe siècle ; tout comme il sera indispensable d'ajuster certains critères et variables à la spécificité de ce corpus à individu unique. Une fois la modélisation du Colombier créée, il sera temps de la confronter au *chrono-modèle* correspondant, pour lequel nous disposerons donc d'un premier test d'efficacité.

2) Des méthodes de modélisation à ajuster

C'est un retour d'expérience qui a guidé le choix des méthodes de modélisation mises en œuvre aujourd'hui. Un premier essai de modélisation, réalisé en Master II (Cavanna 2006 ; Cavanna 2008) sur le corpus de référence (Pays d'Auge) avait en effet été tenté, en utilisant des analyses statistiques multivariées (AFC notamment) et en soumettant les critères et variables en jeu à ce moment¹ (**Fig. III-1**). Or, au lieu de révéler les critères discriminants chronologiquement, la parabole avait d'abord démontré qu'il y avait une très bonne corrélation entre certaines variables. Mais à l'examen de leur répartition et de leur contribution dans la construction des axes factoriels (**Fig. III-2**), il s'est avéré qu'il s'agissait avant tout d'une preuve de la redondance de certains critères (sitologiques tout particulièrement). Par ailleurs, la partition des sites en cinq groupes (dont trois très proches) n'avait pas non plus démontré une évolution chronologique nette (**Fig. III-3**) – vraisemblablement à cause du tableau de données (chaque variable de critère ayant été transformé en classe de valeurs) et donc des redondances, mais aussi de la faible représentation des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles par rapport aux XVe et XVIe siècles. En revanche, ce premier essai peu concluant pour le paramètre chronologique avait tout de même permis d'identifier une piste de recherche sur les moyens de hiérarchiser les élites en fonction de leur stratégie d'implantation – en observant la partition des sites et la proximité de certains sites dans la parabole.

Avec ces conclusions et une grille d'analyse plus étoffée, le choix d'une autre méthode de modélisation, plus efficace pour la mise en évidence des critères spatiaux significatifs dans le temps long et court, s'est imposé. L'objectif étant de révéler les tendances chronologiquement fortes en évacuant les critères redondants, les statistiques descriptives sont apparues comme le moyen le plus simple et le plus efficace. Pour y parvenir, ce sont le seuil de représentativité (fixé à plus de 50% des sites pour la diachronie), les variations (diversité des valeurs, selon les siècles) et les moyennes associées (distance, surface) qui ont été retenus. Concrètement, la modélisation se présente sous la forme d'un tableau où seuls les critères significatifs, accompagnés de leurs valeurs (pourcentage, moyenne, présence, absence) sont reportés. A partir de ces éléments, il a été alors possible de construire un *diachro-modèle* et des *chronomodèles* – quand des périodes se distinguent par des valeurs similaires ou très proches entre siècles. Leur transcription peut être sémantique (tableau avec des informations qualitatives) et graphique (schéma associant des informations qualitatives et quantitatives), selon les cas.

¹ Par rapport à la grille d'analyse actuelle, il manquait tous les critères planimétriques et plusieurs critères situationnels.

III-1.1. b : Modélisations de l'implantation des élites dans la vallée de la Touques (XVe-XIXe siècles)

Les modélisations sont les comptes-rendus bruts des analyses : elles décrivent des faits en isolant les critères et variables les plus forts, c'est-à-dire ceux partagés par plus de la moitié des sites. Pour l'étude de cas sur la vallée de la Touques, la fourchette chronologique étant large (cinq siècles), les modélisations découlent de deux types d'analyses (diachroniques et périodisées) qui livrent des informations complémentaires. Le temps long est l'occasion de mettre en évidence les invariants, les critères qui entrent dans l'« implantation-type » des élites rurales entre le XVe et le XIXe siècle dans cette partie de la Normandie. Le temps court permet, quant à lui, d'identifier les variations chronologiques et les évolutions dans les stratégies d'implantation enregistrées dans les critères les plus déterminants. Rappelons-le que le corpus de la vallée de la Touques est notre référent en matière de modélisation chronologique pour la seconde étude de cas, et que c'est à partir de la modélisation par siècle que d'éventuels *chronomodèles* ont pu être déduits.

1) Modéliser les invariants sur le temps long : le diachro-modèle

La diachronie est un angle d'analyse privilégié pour étudier les pratiques sociales et c'est aussi un parti pris dans ce travail de thèse. Elle permet de dégager les principales tendances, les caractéristiques majeures d'un corpus dans son ensemble. Si l'on considère dans un premier temps les critères les plus forts – encore une fois, ceux dont plusieurs variables dépassent 50% de sites – on trouve comme critères les plus signifiants, donc à intégrer à la modélisation (**Fig. III-4**) :

- La connectivité au réseau viaire (composante du paysage) ;
- La relation au réseau hydrographique principal et secondaire et une préférence pour un certain faciès topographique (composante du milieu) ;
- L'emprise foncière via la surface des parcelles alentours, la relation aux pôles, centres et sites concurrentiels (composantes du territoire).

Il est d'ores et déjà possible d'affirmer que la diversification des critères d'analyse témoigne de l'absence de déterminisme, quel qu'il soit (géographique, politique, économique). Le choix du site est bien la combinaison de plusieurs critères, à l'interaction du paysage, du milieu et du territoire.

Si l'on s'attache ensuite aux variables les plus déterminantes, celles qui touchent la majorité des sites, on obtient l'image d'une implantation-type, un *diachro-modèle*, qui généralise le comportement des élites face au choix de leur lieu d'implantation entre le XVe et le XIXe siècle, sans distinction de temps et de niveau social (**Fig. III-4** et **Fig. III-5**). On peut ainsi dire que le manoir augeron se caractérise par une localisation qui lui permette tout d'abord d'être desservi par une à trois voies de portée micro-régionale à régionale, tout en étant proche (moins de 300 m) d'un cours d'eau qui permette notamment la création de surfaces en eau (type étangs, bassins, fossés). Les fonds de vallées exposés à l'est et occupés par des vergers sont privilégiés, ce qui implique une certaine proximité à la rivière (moins de 600 m). Les parcelles environnantes, celles investies par les sites, sont majoritairement supérieures à la moyenne de la vallée, avec une surface comprise entre 1,5 et 5,5 ha. Autre caractéristique, le manoir est plutôt situé aux franges du pôle villageois et de son église (moins de 900 m) et occupe une position intermédiaire avec ses voisins de même niveau social (distance comprise entre environ 500 et 1000 m). L'interface entre une ville (Lisieux) et un bourg (Fervaques) est recherchée, et plus spécifiquement dans l'aire théorique d'une lieue à partir d'un de ces centres.

On note par ailleurs que, sur le temps long, il n'y pas d'attrait significatif pour les sources et aménagements hydrauliques comme les moulins, ni pour les anciens sites privilégiés et les sites non concurrentiels. Seuls un petit nombre de sites (entre 25-35 % d'entre eux) se distinguent par une relation de proximité à ces éléments du milieu et du territoire. Par ailleurs, si la nature du sous-sol (formations de versants) et les surfaces de parcelles peuvent témoigner de l'emprise foncière (bâtie et unité morphologique), on n'observe pas de tendance majoritaire (entre 40 à 50% des sites) – preuve d'une variété des situations et non d'une pratique propre à ces habitats. Ces critères spatiaux, non représentatifs sur le temps long, mais sollicités par quelques sites du corpus, devront être analysés attentivement à la lumière des analyses périodisés et hiérarchiques.

2) *Modéliser les variations chronologiques sur le temps court : les chrono-modèles*

En individualisant chaque siècle, il est bien entendu que les effectifs deviennent plus réduits et qu'il est difficile de partir sur le même principe systématique des pourcentages les plus forts, comme précédemment. Pour contourner cette difficulté, nous avons choisi de ne retenir que la seconde série (*scenario 2*) qui a l'avantage de contenir les 34 sites, et qui s'est avérée suivre, dans l'ensemble, les mêmes tendances que le *scenario 1* (la série dite « de sécurité »), qui ne met en jeu que les 22 sites aux datations attestées. D'autre part, pour ne pas

sur- ou sous-évaluer la signification de certains critères à cause du faible effectif par siècle, nous n'avons pas établi de hiérarchie entre les critères, mais mis en évidence les critères significatifs sur le temps court. Ceux, en revanche, qui ne présentaient pas de variations probantes n'ont pas été retenus. Là encore, il s'agit de généraliser pour proposer une implantation-type pour chaque siècle, qui n'intègre donc pas les variations au sein même des siècles – qui, nous le verrons peuvent être analysées sous l'angle de la différenciation sociale. C'est pourquoi, nous avons privilégié autant que possible les valeurs quantitatives (moyennes, pourcentages de sites) par rapport aux qualitatives (les classes de distance seront exclues) afin de ne retenir que celles qui résument le mieux les distributions périodisées. L'objectif est avant tout ici de mettre en évidence une évolution chronologique sur cinq siècles, si elle existe (**Fig. III-6**).

En envisageant tout d'abord les critères relatifs au milieu, on observe qu'aux XVe et XVIe siècles les habitats se situent plutôt sur les versants, dans une position légèrement plus élevée au XVIe siècle (108 m ; 99 m pour le XVe siècle). Cette différence se répercute dans la distance au réseau hydrographique principale (la Touques) : les sites du XVIe siècle sont localisés préférentiellement, non pas sur les versants encadrant la rivière comme ceux du XVe siècle (615 m de la Touques), mais sur les collines plus en retrait (977 m). En outre, les sites des XVe et XVIe siècles partagent la particularité de présenter des aménagements hydrauliques (fossés, étangs, bassins pour 62% des sites du XVe siècle et 22% pour ceux du XVIe siècle) – structures absentes des habitats plus récents. Durant cette période, le réseau hydrographique secondaire est donc exploité, selon des usages et des degrés divers. Ce qui n'est absolument pas le cas des habitats des XVIIe-XVIIIe siècles et du XIXe siècle : les premiers sont pourtant localisés en fond de vallée, à des altitudes relativement basses (82 m pour le XVIIe siècle et 69 m pour le XVIIIe siècle) et par conséquent proches des ruisseaux et cours d'eau d'une part, et de la rivière d'autre part – le XVIIIe siècle se démarquant par une intense proximité à la Touques (184 m) alors qu'au XVIIe siècle, le choix se porte davantage sur des lieux situés au pied des versants (572 m de la rivière). Les élites du XIXe siècle choisissent en revanche des positions franchement dominantes, sur les versants les plus abrupts de la vallée, comme en témoignent les 112 m d'altitude (la valeur la plus forte des cinq siècles) et la relative proximité à la Touques (566 m).

La distance moyenne au pôle villageois montre sensiblement la même évolution chronologique que celle au réseau hydrographique principal – il faut dire que dans la vallée de la Touques, le centroïde choisi (l'église) est quasi systématiquement situé en fond de vallée et donc proche de la rivière. Ce critère situationnel permet tout de même de confirmer la tendance observée : soit celle d'un retrait plus important « dans les terres » des sites du XVIe siècle (1327 m) par rapport à ceux du XVe siècle (988 m), alors qu'au XVIIe et XVIIIe siècle les habitats d'élite

se trouvent au cœur du village (respectivement 585 m et 597 m). Bien que cherchant des positions dominantes, les élites du XIXe siècle restent aux abords directs du pôle de sociabilité (636 m) et tout spécialement à l'interface des deux centres de la zone d'étude (Lisieux et Fervaques) – ce qui explique vraisemblablement le taux assez élevé de sites présentant une forte connectivité au réseau viaire (33% des sites) c'est-à-dire connectés à plus de 3 voies de statut majoritairement régional et plus. Or, ces voies de grand parcours traversent de part en part la vallée hors des centres et/ou longent la rivière. Il est donc normal de trouver des sites dans le même cas de figure pour la période des XVe-XVIe siècles, avec un plus fort taux tout de même pour le XVe siècle (25% des sites, 11% pour le XVIe siècle), mais une même prédilection pour l'aire d'influence de Fervaques, bourg mais surtout lieu du pouvoir seigneurial. Encore une fois, les XVIIe-XVIIIe siècles se distinguent : leur implantation au cœur des pôles – tout particulièrement dans l'aire de Lisieux – les isole *de facto* des grands axes de communication de la vallée, tout en étant à moins d'une lieue de la ville épiscopale, elle-même connectée au réseau des voies régionales et supra-régionales.

D'autres critères situationnels confirment la rupture chronologique et un changement de stratégie d'implantation : il apparaît ainsi que seuls les sites des XVe-XVIe siècles sont susceptibles d'être construits à proximité (environ 230 m) ou sur l'emplacement d'un ancien habitat privilégié (de type « motte » ou autre), en particulier en début de période où près de la moitié des sites (43,8%) a cette particularité, alors que cela concerne encore au XVIe siècle environ 22% des sites. Ce trait essentiel des élites des XVe-XVIe siècles de réinvestir et/ou de bâtir à proximité d'un lieu privilégié d'origine médiévale contraste avec la distance qu'elles mettent avec leurs contemporains de même niveau social (autres « manoirs » et « châteaux »). C'est en effet durant cette période que l'on observe le plus fort espacement avec les sites concurrentiels – le XVe siècle se détachant avec une distance moyenne de voisinage très élevée (1154 m), devant le XVIe siècle (963 m). Par la suite, les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles se caractérisent par une distance moyenne d'environ 500 m (respectivement : 565, 562 et 526 m) ce qui favorise des relations de vis-à-vis. Le XVIIe siècle marque encore une césure au niveau des relations que ces élites entretiennent avec leurs voisins de niveau social inférieur (hameaux et fermes ordinaires) : si entre le XVIIe et le XIXe siècle, une distance d'environ 300 m est la règle (respectivement : 375 m pour le XVIIe siècle, 390 m pour le XVIIIe siècle et 353 m pour le XIXe siècle), la distance de voisinage est multipliée par deux pour la période antérieure, puisqu'il s'agit de mettre, au XVe siècle, en moyenne 601 m de distance entre soi et les autres, et plus encore au XVIe siècle puisque la moyenne est de 787 m.

Cette recherche d'espacement aux XVe-XVIe siècles, de mise à distance avec les autres en général qu'il s'agisse d'habitat groupé (le village) ou isolé (les voisins) n'est pas sans relation avec l'emprise foncière des sites, enregistrée sur le cadastre napoléonien. Une fois encore, on note que c'est durant ce laps de temps que la surface moyenne de la parcelle bâtie est la plus élevée : elle est quasi équivalente entre le XVe et le XVIe siècle, autour de 3,5 ha (pour le XVIe siècle, 3,6 ha exactement). Inférieure à 2 ha entre le XVIIe et le XVIIIe siècle (1,9 et 1,1 ha), elle augmente sensiblement au XIXe siècle avec 2,4 ha. La surface moyenne de l'unité morphologique à laquelle appartient chaque site livre les mêmes variations pour les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècle (respectivement 1,9 ha, 1,1 ha et 2,3 ha). Alors qu'elle permet de souligner une forte évolution entre le XVe et le XVIe siècle, puisque les sites du XVe siècle se distinguent par une surface moyenne de 13 ha, soit plus de deux fois la surface calculée pour le XVIe siècle (5,1 ha). En revanche, la surface moyenne des parcelles alentours – critère créé pour tenter d'évaluer le pouvoir foncier des élites – montre une très légère baisse entre le XVe et le XVIe siècle (de 4,2 ha à 3,9 ha) qui maintient tout de même les valeurs de la première période au-dessus de celles observées pour les XVIIe-XVIIIe siècles (2,7 à 2,9 ha) et plus encore celle du XIXe siècle (1,7 ha).

S'il existe des invariants dans les stratégies d'implantation sur la longue durée, la modélisation chronologique du corpus de la vallée de la Touques montre qu'il existe bel et bien des variations chronologiques dans les critères spatiaux présidant au choix du site. On observe une réelle rupture dans les pratiques entre les XVe-XVIe siècles et les XVIIe-XVIIIe siècle. Le XVIIe siècle présente en effet une véritable césure par rapport aux critères du milieu, du paysage et du territoire. Enfin, le XIXe siècle se caractérise par des critères spatiaux (sitologiques notamment) tout à fait originaux par rapport aux deux périodes précédentes.

Bien qu'il faille garder à l'esprit que les XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles ne sont représentés que par très peu de sites (respectivement 2, 4 et 3) par rapport aux XVe et XVIe siècles (16 et 9), trois périodes distinctes, trois *chrono-modèles* se dégagent (**Fig. III-7**). Ils résument et généralisent qualitativement les tendances observées dans les stratégies d'implantation, en mettant en évidence les pratiques communes aux XVe-XVIe siècles, aux XVIe-XVIIe siècles et la singularité du XIXe siècle. Ils soulignent, par ailleurs, les quelques variations très significatives au sein d'un même *chrono-modèle*. C'est notamment le cas pour le premier *chrono-modèle*, où la caractérisation des XVe et XVIe siècles est plus précise et solide car documentée par 25 sites. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle autorise la confrontation avec une autre étude, celle menée à Varennes-sur-Seine, dans un contexte chronologique comparable, puisque la création de la « Ferme du Colombier » se situe à l'interface des XVe et XVIe siècles. Ce sera là une première occasion de tester l'efficacité de ce *chrono-modèle*.

III-1.1. c : Modélisation de l'implantation de Jean Le Normand dans la vallée de la Seine (début XVIe siècle)

A la différence du Pays d'Auge, l'étude menée à Varennes-sur-Seine porte sur un seul site (« La Ferme du Colombier ») et non un corpus de sites. Il en résulte des données quantitatives et qualitatives quelque peu différentes, adaptées aux problématiques soulevées par la fouille archéologique, à partir de critères (sitologiques, planimétriques, situationnels) et de modalités d'analyse identiques (distance pondérée par le réseau viaire, distance en temps, visibilité etc.). L'opération de modélisation nécessite de dépasser la première synthèse des éléments recueillis à l'issue des analyses, pour construire une modélisation comparable à celle réalisée pour la vallée de la Touques.

1) *Un portrait-robot à l'échelle du site*

A l'issue de l'étude réalisée pour la publication de la monographie (Hurard 2012 ; Cavanna 2012a), un « portrait-robot » de l'implantation de Jean Le Normand, fondateur du Colombier en 1506, peut être dressé : dans un marais aux potentialités agricoles importantes, situé dans une vallée alluviale ; au carrefour de plusieurs voies de communication – dont certaines sont des voies de grand parcours (vers Sens, Nemours et Montereau) – desservant un pôle de sociabilité et un lieu de pouvoir tout proche (Varennes) et un lieu central à moins d'une heure de marche (Montereau) et, ayant dans son plus proche voisinage deux sites concurrentiels existants au début du XVIe siècle.

Cette première image a permis de participer à l'interprétation économique et sociale du site archéologique, mais aussi à la caractérisation de ses habitants (la famille de Jean Le Normand) en soulignant l'intention de son fondateur : celle de s'ancrer, à partir d'un lieu créé *ex nihilo*, dans un milieu spécifique (un marais), un espace de passage (plusieurs itinéraires de grand parcours) et un territoire dense (des élites déjà présentes). Les données archéogéographiques de l'étude, croisées à celles des autres disciplines, ont démontré que cette implantation n'était pas anodine, mais bien au contraire raisonnée et significative. Elle apparaît comme le signe probant d'une aspiration : celle d'une ascension sociale (Cavanna & Hurard 2011a ; Cavanna & Hurard 2012). Nous aurons l'occasion de développer ces éléments relatifs à la caractérisation sociale de l'élite fondatrice dans la partie dédiée à cette question, en insistant sur le rôle des critères spatiaux dans la construction de cette interprétation.

Cette première modélisation réalisée à l'échelle du site n'est cependant pas suffisamment précise pour la confronter d'emblée au *chrono-modèle* établi pour les élites rurales des XVe-XVIe siècles. Une mise à l'échelle des résultats obtenus s'est donc imposée, afin de pouvoir discuter ensuite de l'efficacité du *chrono-modèle* des XVe-XVIe siècles.

2) Modélisation comparée et confrontation au *chrono-modèle* XVe-XVIe siècles

Un retour aux résultats d'analyse a donc été nécessaire pour produire une modélisation comparable à la précédente. C'est pourquoi les critères et variables identifiés comme discriminants dans la modélisation de la vallée de la Touques, pour les XVe et XVIe siècles, ont été renseignés pour le site du Colombier (**Fig. III-8**). Certains ont été ajustés, notamment lorsqu'il s'agit à l'origine de pourcentages de sites que l'on a traduit pour le Colombier en présence / absence, en respectant par ailleurs les mêmes modalités d'analyse. Ainsi comme pour le Pays d'Auge, ce sont les distances pondérées par le réseau viaire qui ont été relevées.

Comme il fallait s'y attendre le contexte géographique général influe sur les critères sitologiques : la plaine alluviale de la confluence Seine-Yonne ne présente évidemment pas les mêmes configurations topographiques que la vallée de la Touques, beaucoup plus contrastée. Il en résulte pour le site du Colombier une altitude très faible (51 m) comparée aux manoirs augerons – la commune de Varennes-sur-Seine ne présente presque pas de variation de relief, ce critère est quasiment non significatif à cette échelle d'observation. Le trait commun est le rapport à l'hydrographie avec une situation en retrait par rapport au réseau principal (la Seine) et une étroite connexion avec le réseau secondaire via la création de fossés en eau autour de la plateforme bâtie (cas existants en Pays d'Auge) et le drainage des parcelles de marais et de prés humides (exploitation des cours d'eau augerons, plus actifs, avec des moulins).

En appliquant la grille de lecture créée pour le réseau viaire, il apparaît que le Colombier présente une forte connectivité (type 3), c'est-à-dire qu'il est desservi, dans un rayon de 500 m, par trois voies au moins dont une est de statut local (chemin de Noisy à Varennes) et deux sont de statut régional et supra-régional (le *chemin de Sens* ou la *route de Bourgogne*, et l'*ancien chemin de Montereau à Nemours*). La connexion à ces deux voies de grand parcours signe une caractéristique forte pour les XVe-XVIe siècles en Pays d'Auge – mais non systématique, ce qui permet d'envisager de tester au sein de cette fourchette chronologique, le facteur hiérarchique.

L'importance des critères situationnels dans la discrimination chronologique est flagrante pour les habitats d'élite de la vallée de la Touques ; il reste à voir si le site du Colombier s'insère dans les stratégies d'implantation des XVe-XVIe siècles. La réponse est positive pour la distance au pôle (1,7 km du centre de Varennes), avec une position qui n'est pas sans rappeler celles des sites du XVIe siècle en Pays d'Auge, privilégiant un retrait « dans les terres » par rapport au village (1,3 km de moyenne). Le Colombier est par ailleurs très exactement situé à 4,3 km d'un lieu central (la ville de Montereau) soit quasiment la valeur d'une lieue – unité qui s'est imposée dans la vallée de la Touques pour délimiter l'aire d'influence théorique d'un centre (le bourg de Fervaques, plus attractif aux XVe-XVIe siècle que la ville de Lisieux) par rapport à la dispersion des sites.

Au-delà des similitudes d'interactions avec les habitats groupés, le choix du site du Colombier semble être le résultat de mêmes pratiques observées dans le Pays d'Auge avec les autres habitats isolés : celle d'une mise à distance, dans des proportions toutefois plus importantes par rapport aux moyennes relevées en Normandie. Avec les sites potentiellement concurrentiels (antérieurs et contemporains), la distance moyenne calculée à partir des cinq voisins les plus proches (de niveau social équivalent et supérieur) s'élève à environ 2 km – au-delà des moyennes de la vallée de la Touques pour les XVe-XVIe siècles, pourtant les plus hautes de la série (1,1 km de moyenne pour le XVe siècle, 963 m pour le XVIe siècle). Même constat avec les sites non concurrentiels, le plus proche voisin (contemporain) du Colombier est situé à 3,8 km : la distance de voisinage est multipliée 4 à 5 fois par rapport à celle que mettent les manoirs augerons avec les habitats de niveau social inférieur (environ 600 m au XVe siècle et 790 m au XVIe siècle). On ne peut exclure le fait que de tels espacements sont vraisemblablement favorisés par la configuration topographique de la plaine alluviale de la Seine, sa densité d'occupation plus faible et son mode de mise en valeur plus extensif qu'en Pays d'Auge à la même période.

Comme pour presque la moitié des sites augerons du XVe siècle, le Colombier entretient une relation de voisinage (600 m) et probablement de co-visibilité avec un ancien site privilégié. En Normandie, il s'agit avant tout de « mottes » ; à Varennes-sur-Seine, il s'agit de la Folie-Picard, une fortification ruinée au XVIIIe siècle dont on ignore l'état au début du XVIe siècle.

Lorsqu'on s'intéresse enfin à l'emprise foncière de la « Ferme du Colombier » par rapport aux élites de la vallée de la Touques, il apparaît – après une opération de carto-interprétation menée, autant que possible, selon la même méthodologie que la première étude de cas² (**Fig. III-**

² Après réexamen du tissu parcellaire, vectorisé à partir du plan terrier de Varennes de 1769, nous avons retenu comme étant la parcelle bâtie celle plantée d'arbres, dans laquelle s'insère la plateforme fouillée. L'unité

9) – que les valeurs relevées s’approchent très fortement des moyennes du XVe-XVIe siècle, avec une surface de la parcelle bâtie avoisinant les 3 ha (3,5-3,6 ha de moyenne en Pays d’Auge) et celle de l’unité morphologique les 12 ha (13 ha de moyenne pour les manoirs du XVe siècle). La surface moyenne des parcelles alentours est en revanche bien en deçà (environ 1,25 ha) des chiffres obtenus en Normandie pour la même période (entre 4,2 et 3,9 ha). Cette différence notable pourrait s’expliquer encore une fois par les spécificités géographiques de la vallée de la Seine – bien qu’en moyenne le tissu parcellaire de Varennes se compose de parcelles d’une surface d’environ 1 ha, comme dans la vallée de la Touques. Mais en considérant le contexte, d’autres explications peuvent être avancées – en rappelant au préalable que ce critère a été construit comme un indicateur du pouvoir foncier des élites sur le territoire, avec comme postulat de départ que les parcelles environnant l’habitat (celles partageant un segment de ligne avec l’unité morphologique) seraient potentiellement plus grandes. On sait que Jean Le Normand acquière une terre non noble, qu’il fait ériger en fief lors de son achat en 1506. Il hérite donc d’un découpage parcellaire existant, à vocation agricole : les alentours du « marais du Colombier » jouxtent donc des terres labourables, en lanières de plus ou moins un hectare. Serait-ce l’explication ? Reposant sur le statut roturier des parcelles, elle suppose que l’état laniéré du tissu parcellaire du début du XVIe siècle (hérité donc) perdure jusqu’au XVIIIe siècle (période des relevés planimétriques) et qu’aucun partage n’ait eu lieu pendant ce laps de temps... A moins que le style en lanières ne soit le résultat des mises en culture successives entre le XVIe et le XVIIIe siècle ? Une autre hypothèse peut être évoquée, en acceptant l’idée d’une fossilisation du modelé sur deux siècles : le pouvoir foncier (transmis dans le parcellaire du XVIIIe siècle) de Jean Le Normand ne serait peut-être pas très élevé par rapport aux élites du Pays d’Auge, à la même période ? Avant de conclure qu’il s’agit d’un indice de niveau social (piste explorée, avec d’autres critères par la suite), on ne saurait se priver d’une comparaison à vue³ avec un site concurrentiel du Colombier (**Fig. III-9**) : le Volstin, site plus ancien (XIVe siècle au moins) mais situé également dans un marais, de l’autre côté de la *route de Bourgogne*. Clairement, il apparaît que les parcelles sont beaucoup plus grandes (8 à 10 ha environ), raison pour laquelle nous proposons, avec toute la prudence nécessaire, d’en déduire pour ce site médiéval un pouvoir foncier plus important transmis sur la longue durée.

morphologique a été délimitée en prenant en compte les structures archéologiques et les éléments planimétriques anciens : il s’agit d’une hypothèse d’interprétation qui tient compte de la cohérence morphologique (orientation, alignement) entre la parcelle bâtie, l’enclos fouillé et les parcelles de prés humides qui composent le marais. La surface moyenne des parcelles alentours a quant à elle été obtenue « manuellement » pour une question de géométrie : au moment de l’étude, toutes les parcelles n’ont pas été vectorisées en polygone, seules celles qui portaient une masse de culture différenciées. Pour le Pays d’Auge, il s’agissait d’une opération de sélection des entités par requête, ce qui automatisait le calcul des surfaces.

³ Il n’a pas été possible de délimiter l’unité morphologique, et donc de calculer précisément la moyenne des parcelles alentours car le Volstin se trouve aux confins de Varennes, à cheval sur la commune de Ville-Saint-Jacques, non comprise dans le plan terrier de 1769.

La mise au format de la modélisation du Pays d'Auge, pour la même période, s'avère payante. Des comparaisons précises et chiffrées ont été effectuées, alors même que la vallée de la Seine ne présente pas les mêmes caractéristiques, en termes de topographie et d'occupation du territoire. L'implantation du Colombier fait pourtant largement écho à la modélisation des élites des XVe-XVIe siècles de la vallée de la Touques, avec de fortes ressemblances avec les pratiques du XVe siècle pour ce qui est de l'emprise foncière, de la proximité à un site privilégié symbolique, de l'éloignement plus prononcé aux sites concurrentiels, de la desserte par des voies de grands parcours et de l'exploitation du réseau hydrographique secondaire. Parallèlement, la « Ferme du Colombier » se rapproche davantage des pratiques du XVIe siècle par sa position en retrait du pôle villageois et par l'espacement avec les sites non concurrentiels. Globalement, le *chrono-modèle* établi pour caractériser les pratiques des élites du XVe-XVIe siècles est donc conforté par ce site dont on connaît précisément la date de création (1506) – il restera naturellement à le confronter à d'autres cas du Bassin parisien, et plus largement du Centre-Ouest de la France pour valider son efficacité.

Les deux études de cas – bien que différentes (corpus de sites / habitat isolé ; conditions d'étude dans un temps universitaire / temps de la publication en phase de post-fouille sur un site préventif ; datations attestées, supposées ou hypothétiques pour la première / datation relative et absolue pour la seconde) – ont permis de modéliser les grands traits qui caractérisent l'implantation des élites entre le XVe et le XIXe siècle, tout particulièrement celles des XVe-XVIe siècles, en démontrant statistiquement une variation chronologique des stratégies spatiales mises en œuvre. Ces mêmes études peuvent servir également à la problématique de la hiérarchisation des élites par leurs pratiques spatiales : en somme, la variation des critères spatiaux dans le choix du site peut-elle être aussi un indicateur de niveau social ?

III-1.2 : Hiérarchiser les élites des XVe-XVIe siècles via leurs pratiques spatiales : révéler les critères discriminant le niveau social

Modéliser c'est décrire, caractériser, résumer le plus évident mais c'est aussi explorer, mettre en évidence une logique plus discrète des faits, une structuration des observations qui n'est pas directement décelable. Dans ce travail de thèse, nous avons souhaité révéler le mécanisme le plus évident régissant la distribution des corpus (une évolution chronologique dans les pratiques) – mais aussi tester la hiérarchisation comme un autre mécanisme pouvant expliquer la diversité des choix en matière d'implantation topographique. A l'aide de méthodes

statistiques adaptées, les analyses spatiales conduites dans la vallée de la Touques et à Varennes-sur-Seine ont donc être soumises à un autre type de modélisation. L'objectif étant dans un premier temps d'identifier les critères pouvant discriminer des niveaux d'élite pour les XVe et XVIe siècles, puis d'en déduire des modèles – qui seraient, en écho aux *chrono-modèles*, des *socio-modèles*.

III-1.2. a : Explorer les données : modéliser le niveau social selon les pratiques

Précédemment pour isoler les critères déterminants chronologiquement, nous avons adapté le protocole et les méthodes de modélisation à la spécificité des deux corpus, afin de caractériser au mieux les tendances générales entre le XVe et le XIXe siècle. Dans cette nouvelle perspective exploratoire, ce sera la problématique – celle de la recherche de critères spatiaux capables de mettre en évidence une variété de niveaux sociaux au sein de la catégorie très vaste et hétérogène des élites rurales – qui influera sur la construction d'un protocole et le choix des méthodes d'analyse.

1) Un tableau de données ajusté à la problématique

Jusqu'ici, seul le paramètre chronologique a été utilisé pour associer et discriminer les sites de notre double corpus, composé de celui de la vallée de la Touques et de Varennes-sur-Seine. Le niveau social n'a jamais fait partie de la grille d'analyse, il n'a jamais été considéré comme un critère. L'objectif est justement de tenter de l'extraire à partir de la variation de certains critères concernant l'implantation de 15 habitats du XVe siècle et de 8 du XVIe siècle, auquel s'ajoute la « Ferme du Colombier » à l'interface de cette période. Cette série de 24 sites⁴ des XVe-XVIe siècles a l'avantage de contenir de potentiels « sites-témoins », à savoir des lieux pour lesquels la documentation existante, écrite et/ou archéologique, peut jouer un rôle déterminant – avec toutes les précautions critiques nécessaires – dans l'interprétation des résultats d'analyses. Car ce sont des groupes de sites présentant des pratiques spatiales (combinaison de critères d'implantation) similaires, que nous souhaitons mettre en évidence et soumettre à l'hypothèse d'une différenciation sociale. Au-delà de la partition des sites, c'est bien entendu la corrélation entre certains critères spatiaux et un niveau d'élite qui constitue le but de la modélisation et qui pourra être synthétisée in fine sous la forme de *socio-modèles*.

⁴ 24 sites et non 26 sites comme on aurait pu s'y attendre car, sciemment, nous avons exclu le manoir des Câtelets et celui de Villaunay pour lesquels certains critères situationnels (relatifs aux interactions avec les autres sites) sont biaisés à cause de leur localisation excentrée, aux franges de la fenêtre d'observation. On ne peut en effet exclure qu'ils entretiennent des relations avec des sites situés hors emprise, dans les communes limitrophes.

Avant d'y parvenir, un protocole ajusté à la problématique a été mis en place puisqu'il s'agit, avant de tout, de tester le potentiel de discrimination sociale de certains critères spatiaux. Une refonte du tableau de données a donc été nécessaire. A partir des analyses périodisées menées sur le corpus du Pays d'Auge, pour les XVe et XVIe siècles (*scenario 2*), nous avons décidé d'isoler les critères pour lesquels les statistiques descriptives montrent une dispersion importante des sites, matérialisée par les écarts à la moyenne et le coefficient de variation. A l'inverse de la modélisation chronologique, les sites sont appréhendés comme des individus à part entière. On ne cherche donc plus à lisser une distribution, à en extraire une tendance générale mais à éclairer la variabilité de la distribution, à souligner l'originalité de certains individus dans leurs choix d'implantation. Ainsi, après avoir identifié et supprimé les redondances⁵, huit critères – soit au total 26 variables – composent la grille d'analyse (**Fig. III-10**). Certains critères et variables ont été réajustés afin de répondre plus précisément à la problématique de la hiérarchisation⁶; tout comme certaines modalités d'analyse l'ont été pour des raisons d'harmonisation entre les corpus (la distance pondérée par le réseau viaire a cédé la place à la distance à vol d'oiseau).

Cinq critères sur huit sont des critères situationnels et témoignent du potentiel discriminant des relations socio-spatiales avec les pôles (les villages), les sites concurrentiels (les autres habitats d'élite) et non concurrentiels (les habitats ordinaires), les lieux symboliques (de culte telles que les églises et/ou privilégiés comme les « mottes », ou autres fortifications et lieux de pouvoirs disparus) et la surface de l'unité morphologique investie par l'habitat. Le milieu n'est représenté que par deux critères propices à la variabilité et non redondants – le faciès topographique et la présence ou non d'aménagements liés à l'exploitation du réseau hydrographique principal, secondaire, actif ou stagnant (rivière, cours d'eau, marais, étangs bassins, fossés, moulins, viviers, pêcheries, etc.). Minoritaire, le paysage est néanmoins présent via la connectivité au réseau viaire – sujette à une distribution très contrastée.

La sélection des critères et variables constitue une étape essentielle puisqu'elle conditionne les résultats même des analyses et donc leur interprétation. Comme précédemment avec la modélisation chronologique, les statistiques descriptives viennent appuyer ce tri, pour le rendre le moins arbitraire possible. Même si celui-ci repose naturellement sur une problématique ciblée qui conditionne la grille d'analyse de départ, en une combinaison

⁵ Par exemple, entre le faciès topographique et la distance à la rivière, ou encore entre la distance au plus proche site concurrentiel et la co-visibilité avec ces mêmes sites.

⁶ C'est le cas de l'interaction des sites avec, ce que nous avons considéré comme pouvant être appréhendés comme des lieux symboliques : à savoir l'église et d'anciens lieux privilégiés. Il est en effet apparu que la classe de distance initiale 0-300 m au pôle (dont l'église est le centroïde) méritait d'apparaître comme une variable distincte, au vu du nombre de sites concernés – au même titre que la proximité aux « mottes » ou autres habitats de prestige disparus.

d'hypothèses en somme. Le choix des méthodes étant par ailleurs une autre réponse aux questions posées à l'échantillon de sites, il n'est pas non plus anodin.

2) *Des analyses adaptées aux données multivariées*

Comme cela a été évoqué plus tôt dans le chapitre, quelques analyses multivariées avaient été testées pour tenter de modéliser l'évolution chronologique de l'implantation topographique des élites de la vallée de la Touques entre le XVe et le XIXe siècle. La corrélation individus/variables, peu probante sous l'angle de la chronologie en raison d'un tableau de données inadapté (problème de représentation des siècles à cause d'une surreprésentation des XVe-XVIe siècles par rapports aux suivants) et non trié (variables redondantes) au moment du premier essai (Cavanna 2006), a ouvert la perspective d'une autre piste de recherche : celle d'une possible différenciation sociale. L'ajustement du tableau de données fondé sur un resserrement chronologique autour des XVe et XVIe siècles et surtout la sélection statistique des variables en adéquation avec la problématique, permettent aujourd'hui d'envisager ces méthodes d'analyse comme un moyen de tester certains critères comme des marqueurs spatiaux de hiérarchisation.

L'exploration du lien entre les sites et les critères d'implantation (décomposés en 26 variables) passe par la transformation du tableau de départ (**Fig. III-11**) en un tableau de contingence, soumis à trois méthodes de réduction multidimensionnelle utilisées traditionnellement en archéologie, depuis les années 1970, pour réaliser des typologies chronologiques ou fonctionnelles d'artefacts et/ou de groupes culturels à partir d'observations décrites par de nombreuses variables quantitatives et/ou qualitatives (Djindjian 1991 ; Djindjian 2011 ; Desachy 2004 ; Demoule *et alii* 2002 ; Racinet & Schwerdroffer 2004). Assez peu sollicitées en archéologie spatiale⁷ - celle qui s'attache à étudier les réseaux de sites et non l'intrasite - ces méthodes exploratoires permettent de traiter de grandes matrices d'informations, c'est pourquoi elles sont plus largement utilisées en sociologie pour analyser les enquêtes d'opinion et surtout en géographie humaine pour étudier les logiques de distribution des lieux. L'objectif est toujours de résumer, de hiérarchiser l'information d'un tableau de données complexe en formant, selon les méthodes, des groupes d'individus qui se ressemblent par leurs descripteurs et/ou des groupes de variables qui seraient liées (Chadule 1997 ; Cibois 2007). Ce sont justement les similitudes et les différences entre des individus - ici des sites

⁷ On citera tout de même les travaux de F. Bertoncello sur la villa et le vicus dans le Var antique (Bertoncello 2002), ceux du PCR BaseFer sur les sites de l'Age du Fer recensés en France (Batardy *et alii* 2008), de C. Lagarde sur les sites pré-romains en Languedoc (Lagarde 2006) et enfin et surtout les travaux de M. Chartier sur les sites néolithiques dans le Bassin parisien (Chartier 2005).

appartenant à un groupe hétérogène dans ses formes d'habitat, les élites rurales – et les liaisons entre des variables – ici plusieurs descripteurs spatiaux dont on éprouve par la même occasion le pouvoir discriminant – que l'on souhaite mettre en évidence, dans une perspective de typologie à tendance hiérarchique.

Le premier traitement du tableau a consisté en une sériation semi-automatique selon l'algorithme des moyennes réciproques (semi-automatisation développée par B. Desachy sous le logiciel Excel au même titre que le « sériographe » pour les tableaux de comptage⁸) : on observera si la matrice créée à partir de la permutation des lignes et des colonnes présente une diagonalisation, ou non – indice d'une association privilégiée entre certains individus et variables. La recherche de partition d'individus se poursuivra à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique (CAH), fondée sur une mesure de ressemblance (indice de similarité) qui rapproche les individus dans un dendrogramme (arbre de classification). Enfin, l'analyse factorielle des correspondances (AFC) permettra d'identifier les contributions les plus importantes – des individus et des variables – dans la construction des axes factoriels les plus représentatifs de la relation existante entre les lignes et les colonnes.

La détermination puis la validation (ou non) de groupes de sites en fonction de variables décrivant leur implantation topographique ne sera bien entendu possible qu'à partir du croisement des résultats de ces trois méthodes exploratoires. Méthodes dont le but est de rendre intelligible un ensemble d'observations, d'« en donner une représentation simplifiée et organisée » (Chadule 1997 : 135), c'est-à-dire d'aboutir à une modélisation.

III-1.2. b : Modélisation des habitats d'élites des XVe-XVIe siècles : les indices statistiques d'une différenciation par le choix du site

Les principes généraux des analyses multivariées énoncés, le tableau de données composé de 24 sites des XVe et XVIe siècles peut donc être soumis aux différents traitements sélectionnés pour leur pertinence théorique à résoudre les questions posées en amont. Si des indices forts émergent en faveur de l'hypothèse d'une différenciation sociale par le choix du site, au sein même du corpus engagé dans les analyses, des modèles pourront alors être proposés, pour être ensuite discutés à la lumière de diverses mises en perspective.

⁸ Disponibles et en libre accès sur internet : <http://le-nid-du-stratifiant.ouvaton.org/>

1) Sériation, classification, contribution des sites et des critères spatiaux

Sites et critères spatiaux vont donc être maintenant soumis à trois méthodes d'analyse multivariées. Il ne sera pas question d'en exclure ou de ne retenir qu'une image de la logique d'organisation des données mises en jeu, mais bien de croiser les résultats pour aboutir à une nouvelle image de la structuration du corpus, que l'on examinera ensuite à la lumière d'une hypothétique différenciation sociale.

Des résultats complémentaires...

La procédure de transformation d'un tableau avec des variables à modalités (**Fig. III-11**) en tableau de présence-absence (**Fig. III-12**) s'apparente à du « codage disjonctif complet ». Ce type de tableau de comptage binaire reste un outil exploratoire qui met avant tout en évidence des associations et/ou des oppositions. Ainsi, la matrice issue du traitement des moyennes réciproques montre un regroupement autour de la diagonale : il existe bien une tendance à la sériation, par le rapprochement de certains sites, en fonction de certaines variables. On note en effet une opposition entre les sites, notamment entre ceux des premières et ceux des dernières lignes, avec au milieu des situations intermédiaires. La permutation des lignes et des colonnes fait aussi apparaître des vides dans la diagonale : la structuration des données prouve qu'il y a bien des ressemblances (plus fortes pour les premières lignes), mais aussi des variations. A ce stade, une discrimination nette avec des groupes de sites bien délimité n'est pas lisible – bien que certains sites (par exemple le manoir du Lieu Seney et celui de Pont-Mauvoisin), certaines variables (absence d'interaction avec un lieu symbolique dans la seconde partie du tableau) et combinaisons de variables (proximité avec un géosymbole religieux et privilégié + situation au cœur du pôle + connectivité au réseau viaire de profil 3 par exemple en haut du tableau) semblent marquer des seuils. Ces premières constatations montrent qu'il est nécessaire d'avoir recours à d'autres méthodes pour affiner la discrimination des groupes, leur composition et leurs caractéristiques.

La classification ascendante hiérarchique (CAH) permet justement de mettre en évidence une partition en trois groupes de sites (**Fig. III-13**). Sans modulation des paramètres statistiques, la troncature automatique produit une discrimination générale nette en trois groupes, avec une certaine proximité entre les groupes B et C – alors que le groupe A est plus dissemblable, plus distant des deux autres. De gauche à droite, on trouve : un premier groupe (A) composé de 8 sites dont 6 sont datés du XVe siècle et 2 du XVIe siècle (en italique) ; un second groupe (B) de 7 sites dont 4 portent une datation du XVe siècle et 3 du XVIe siècle ; enfin un dernier groupe (C) de 9 sites, formé de 5 sites du XVe siècle, de 4 du siècle suivant dont un (la

« Ferme du Colombier ») daté précisément du tout début du XVI^e siècle. Le premier constat que permet le dendrogramme est bien que la partition en groupe n'est pas chronologique. Par ailleurs, l'irrégularité de l'arbre, en nombreuses branches de hauteurs variables, reflète justement les variations de l'indice de similarité au sein même des groupes. Ainsi dans le groupe A, les châteaux de Fervaques et Livet sont les plus semblables (indice à 1), alors que dans le groupe B ce sont les manoirs du Coudray et des Sables (env. 0,7) et dans le groupe C les manoirs de la Suhardière et de Bernière (env. 0,5). A l'inverse, on notera que dans chaque groupe, il y a un site plus isolé qui marque un seuil : il ne forme pas un couple avec un autre site, mais se raccroche à un site déjà existant, assez haut dans l'arbre – c'est-à-dire avec un indice de similarité assez faible – en permettant, par ailleurs, une liaison avec d'autres couples de sites. C'est le cas dans le groupe A du manoir du Lieu Seney (env. 0,2), dans le groupe B du manoir de Querville (env. 0,3) et dans le groupe C du manoir de Caudemone (env. 0,3).

L'analyse factorielle des correspondances (AFC) donne une image complémentaire de la répartition des sites, tout en incluant leur contribution et leur corrélation avec les critères spatiaux mis en jeu. Le graphique symétrique des variables et des individus (**Fig. III-14a**) est construit à partir des axes factoriels F1 et F2 qui résument le mieux l'information, à hauteur de 31,7%. Cette représentativité moyenne fait écho aux observations précédentes : il existe bien une tendance générale, mais aussi une certaine variabilité générée par quelques individus. En décomposant le graphique initial et en isolant les lignes (c'est-à-dire les sites) (**Fig. III-14b**), on retrouve globalement une partition en trois groupes qui rappellent ceux mis en évidence par la CAH (A-B-C). Leur position donne une première information d'importance : les sites du groupe A et B se ressemblent moins que A et C entre eux, et C et B entre eux. Le groupe C est donc intermédiaire, faisant tampon entre deux groupes bien distincts (A et B). En observant de plus près la position des individus, on note qu'il existe bien des sites « hors-norme », à des degrés divers. C'est le cas des manoirs du Vieux Boullay et de la Pommeraye en situation très excentrés par rapport au groupe B, auquel ils appartiennent d'après la CAH. Il existe aussi des individus en situation de satellite par rapport à leur groupe d'attache : c'est le cas manoir du Lieu-Seney, dépendant du groupe A mais en périphérie du groupe C ; à l'inverse du manoir du Verger qui fait partie du groupe C tout en étant assez proche du A. Un autre cas de figure d'interface est illustré par les manoirs du Coudray (compris dans le groupe B) et de Pont-Mauvoisin (groupe C) : ils sont si proches qu'ils peuvent être compris tous deux dans le groupe C – mais aussi, dans le groupe B dans une moindre mesure, compte tenu du caractère moins homogène de ce dernier ensemble. Il apparaît d'ailleurs que le groupe A, et plus encore B, présentent tous deux une dispersion plus importante de leurs individus que le groupe C, qui se caractérise par une ellipse plus réduite – preuve d'une relative proximité, donc ressemblance, des sites le composant.

Par ailleurs, le graphique symétrique isolant les variables (**Fig. III-14c**) témoigne de leur contribution dans la partition des individus en trois ensembles autour d'une diagonale. La répartition des critères permet, en effet, de tracer des ellipses qui recoupent globalement les trois groupes de sites. Ces dernières mettent tout d'abord en évidence les variables qui contribuent très faiblement (position isolée par rapport au pôle, connectivité au réseau viaire de type 1, coteau) et qui sont naturellement corrélées aux individus excentrés. Toujours non comprises dans les ellipses, on observe aussi des variables périphériques : ce sont des critères peu représentatifs, ils sont sollicités de façon anecdotique par les quelques individus situés à l'interface de deux groupes (interaction avec un lieu privilégié, absence d'interaction avec le site concurrentiel le plus proche, proximité avec le site non-concurrentiel le plus proche, interaction avec un lieu de culte). D'autres encore sont comprises dans deux ensembles et expliquent la position d'interface de certains individus, c'est le cas de la présence d'aménagement lié au réseau hydrographique et de la relation de distance avec le site non concurrentiel le plus proche, variables qui sont partagées par les groupes A et C ; alors que la position aux abords du pôle fait le lien entre les groupes C et B. Les autres critères inclus dans les ellipses doivent être considérés comme ceux favorisant le plus la discrimination en trois groupes distincts.

La complémentarité des analyses réalisées sur le corpus de sites des XVe-XVIe siècles se vérifie dans la pratique ; leur pertinence à résoudre les questions posées également puisqu'il est désormais possible de visualiser le corpus sous la forme de groupes (de sites et de critères). Des groupes, dont il reste à comprendre l'articulation et la composition, pour aboutir *in fine* à une modélisation des pratiques de l'espace.

... pour une partition en trois groupes

L'étape suivante consiste à croiser et synthétiser les résultats issus de la permutation matricielle, de la CAH et de l'AFC, sous la forme d'un tableau qui compare les trois groupes mis en évidence, associant des sites et des critères spatiaux (**Fig. III-15**). Renommés en groupe 1 (ex A), 2 (ex C) et 3 (ex B), ils marquent leur distinction par un classement – qu'il reste à interpréter, autrement que par une évolution chronologique, non opérante ici (**Fig. III-16**). Ce classement (**Fig. III-15**) souligne la position intermédiaire du groupe 2, entre les groupes 1 et 3 qui adoptent des choix d'implantation opposés. Leur composition tient compte des similarités mises en évidence dans un même ensemble, du caractère déviant de certains sites (c'est le cas des manoirs du Vieux Boullay et de la Pommeraye, très excentrés au sein même du groupe 3), mais aussi des situations d'interface entre deux groupes, qu'il s'agisse des sites mais aussi des critères (en italique, en début ou fin de groupe selon les cas).

Avant de nous pencher sur la composition des groupes de sites et l'interprétation sociales que l'on pourrait en faire, il est d'ores et déjà possible de présenter les caractéristiques spatiales de chaque groupe – en d'autres termes, de modéliser, pour le corpus étudié, le choix d'implantation des sites des XVe-XVIe siècle, à partir des critères les plus déterminants et discriminants :

- *Le groupe 1* se distingue par une situation qui privilégie l'accès à l'eau sous toutes ses formes aménagées ou non, quel que soit le faciès topographique. Le cœur du pôle villageois est privilégié, à côté du lieu de culte et/ou d'un ancien lieu de pouvoir. Fortement connecté à l'ensemble du réseau viaire, notamment à une ou plusieurs voies de grands parcours de portée supra-régionale, les sites du groupes 1 sont implantés à une certaine distance des autres habitats, qu'ils soient de niveau social inférieur, équivalent ou supérieur (non concurrentiels et concurrentiels), dans une unité morphologique de taille importante par rapport au tissu parcellaire environnant.
- *Le groupe 2* se caractérise quant à lui par une prédilection portée aux fonds de vallées et aux vallées, favorisant la proximité du réseau hydrographique aménagé ou non. Les sites de ce groupe privilégient une situation aux abords du pôle, en léger retrait par rapport au centre du village – tout en bénéficiant d'une bonne connectivité au réseau viaire, à dominante micro-régionale et régionale. Ils sont par ailleurs relativement proches des sites de même niveau social (concurrentiels) et à l'inverse plutôt éloignés des sites non concurrentiels. L'habitat occupe lui une unité morphologique qui ne se différencie pas, en termes de surface, du tissu parcellaire général.
- Enfin, *le groupe 3* adopte des caractéristiques d'implantation très différentes, synthétisées par quelques critères : les sites sont en effet positionnés préférentiellement aux abords du village ou carrément à l'écart de celui-ci. Cette position en retrait se retrouve aussi pour les sites de niveau social inférieur (non concurrentiels) et l'absence systématique d'un lieu symbolique (de culte ou ancien et privilégié) dans leurs environs. La parcelle investie par l'habitat est par ailleurs plus petite que la moyenne du tissu parcellaire local.

A ces trois groupes de pratiques spatiales sont associés des sites dont le point commun est leur datation comprise dans une fourchette chronologique resserrée sur la fin du Moyen Age et le tout début de l'Époque moderne (XVe-XVIe siècle) et leur appartenance à un groupe social, les élites rurales, relativement hétéroclite, d'un point de vue sociologique. Une partition selon la chronologie a été exclue d'emblée car les sites des XVe et XVIe siècles se répartissent dans chacun des trois groupes. Dans toute distribution géostatistique, c'est la logique d'organisation que l'on cherche à comprendre : celle qui fait que certains individus présentent des caractéristiques communes ou divergentes (ici les sites, en fonction de critères spatiaux). Le

facteur d'explication aléatoire est éliminé d'emblée car notre postulat de départ – fondé sur des invariants anthropologiques – définit le choix du lieu d'habitat comme un acte signifiant, conscient ou non. Comme énoncé, c'est l'hypothèse d'une hiérarchisation sociale par les pratiques de l'espace qui va être éprouvée, à partir de cette sériation en trois groupes.

2) *Modéliser l'hypothèse d'une hiérarchisation sociale par les pratiques de l'espace : l'expérience des socio-modèles*

Comme on le ferait avec une série purement statistique, la composition des groupes sera examinée de près, tout particulièrement la répartition de « sites-témoins ». Il s'agit de sélectionner, parmi les 24 sites des XVe-XVIe siècles, plusieurs individus pour lesquels nous disposons d'un faisceau d'informations (autant archéologiques qu'issues des sources écrites) permettant d'établir à grands traits le profil social des (re-)fondateurs des sites. Avant de pouvoir ériger les trois groupes en *socio-modèles* associant des niveaux/types de sites à des critères/marqueurs spatiaux, il faudrait que la répartition de ces sites-témoins révèle une homogénéité sociale au sein des trois groupes mais aussi une hiérarchie entre ces trois ensembles.

Le recours aux sources écrites imprimées

Si pour la « Ferme du Colombier » de Varennes-sur-Seine, nous disposons d'une réelle étude documentaire réalisée par O. Bauchet (Hurard 2012), fondée sur le dépouillement et le recollement des archives disponibles, le corpus du Pays d'Auge ne bénéficie pas d'une telle exhaustivité. L'inventaire des sites, réalisé en Maîtrise, repose sur la bibliographie locale érudite du XIXe siècle⁹ et actuelle, ainsi que sur les fichiers de la Société Historique de Lisieux – répertoire qui compile des informations historiques sur les communes du Lieuvin mais aussi des mentions brutes, sorties de leur contexte, extraites de sources écrites conservées par la société ou consultées au fil des recherches dans différents centres d'archives. Les Fiches-Inventaire (cf. Volume numérique) ont été établies à partir de ces données disponibles, en concentrant l'attention sur la question de la datation et de la localisation. Il n'était pas envisageable de mener de véritables enquêtes documentaires, dans les fonds d'archives, à partir de sources de « première main » (hormis la cartographie ancienne), pour chacun des 34 sites des XVe-XIXe siècles composant le corpus de la vallée de la Touques. Or, à ce stade de notre recherche, il est nécessaire de pouvoir disposer de données homogènes qualitativement, capables de supporter la comparaison. L'objectif est effet de renseigner le profil social des fondateurs (s'il s'agit d'un

⁹ Notamment sur la *Statistique monumentale du Calvados* d'Arcisse de Caumont, associée aux *Carnets bleus* de son assistant, Charles Vasseur.

habitat créé *ex nihilo*) ou refondateurs (s'il s'agit d'un réinvestissement d'un lieu habité auparavant, par une nouvelle construction, avec ou sans continuité chronologique) des 23 sites augerons datés des XVe-XVIe siècles et répartis désormais en trois groupes. La « Ferme du Colombier » est, par essence, un cas à part puisque le fondateur (Jean Le Normand) et sa famille sont, dès la création du site, documentés par quelques textes et surtout par les archives sédimentaires. Leur profil social est donc accessible et argumenté. C'est pourquoi, ce site peut être considéré comme un site-témoin des plus intéressants, tout particulièrement pour le groupe 2 auquel il appartient.

La solution trouvée pour les autres sites a été le recours à certaines sources primaires des XVe et XVIe siècles¹⁰, éditées pour quatre d'entre elles au XIXe siècle par P.-E.-M. Labbey de la Roque (1827), député du Calvados et par Théodose Bonnin (1853), inspecteur des Monuments Historiques de l'Eure et l'abbé Pierre-François Lebeurier, chanoine honoraire d'Évreux et archiviste de l'Eure (1861). Ces quatre ouvrages ont été numérisés et sont disponibles dans la bibliothèque numérique de la BNF (Gallica) et Google Books. La cinquième source a été publiée (et commentée) par Henri de Frondeville (1936), autre érudit-historien normand, dans la première moitié du XXe siècle, dans les *Études lexoviennes*. Ce sont des outils de travail qui ont été très utiles pour les recherches généalogiques sur la noblesse normande ; il s'agit pour nous avant tout d'une fenêtre informative de plus de cent ans (1444-1562), homogène (vocabulaire employé, contemporanéité des mentions) et relativement fiable dans leur intention puisque ce sont des documents administratifs, censés aider à la gestion des impôts et de l'effectif militaire. Cela n'exclut cependant pas les lacunes, les inexactitudes et les erreurs d'origine d'une part, et, d'autre part, les erreurs inhérentes à conservation au fil des siècles : toutes ces sources publiées l'ont été à partir de copies – excepté le document publié et commenté par H. de Frondeville. Le risque de falsification – pour des raisons généalogiques – existe aussi, mais il faut souligner la rigueur de la plupart des éditeurs du XIXe siècle, qui s'appuient sur plusieurs copies et qu'ils confrontent à d'autres sources, généralement citées.

Les aléas de la conservation sont particulièrement favorables à la région de Lisieux puisque les sources publiées recouvrent presque parfaitement notre secteur d'étude, pourtant à cheval sur plusieurs circonscriptions féodales, judiciaires et fiscales. La plupart des paroisses étudiées se trouvent en effet dans le *baillage d'Évreux* (subdivision du domaine royal), dans la *vicomté d'Orbec* (ancienne circonscription féodale du duché de Normandie) et dans les *sergenteries* (sous-division judiciaire) de *Moyaux* (St-Jean-de-Livet), *d'Orbec* (Prêtreville,

¹⁰ Qui n'avaient pas été consultées pour la constitution des Fiches-Inventaire. Les fichiers de la Société Historique de Lisieux contiennent bien quelques mentions tirées de la *Recherche de Montfaut* et celle des *Elus de Lisieux*, mais seulement les plus évidentes (quand la paroisse est clairement associée à un nom et/ou le nom d'un fief bien identifié).

Auquainville, St-Aubin-sur-Auquainville, Fervaques, Cheffreville, Tonnencourt) et celle *de la ville et banlieue de Lisieux* (St-Hippolyte-du-Bout-des-Prés, St-Martin-de-la-Lieue, qui rejoindront au XVIe siècle la sergenterie de Moyaux). Seules deux paroisses n'appartiennent pas à ces ensembles : Mesnil-Eudes et St-Germain-de-Livet qui dépendent du *baillage de Caen*, dans la *vicomté d'Auge* (Pont-l'Évêque) et de la *sergenterie de Cambremer*. Ensuite, d'un point de vue fiscal, l'ensemble de ces paroisses est compris dans la *généralité de Normandie*, scindée en deux au XVIe siècle entre celle de Caen et celle de Rouen (qui deviendra, au XVIIe siècle, celle d'Alençon), dans laquelle se trouve l'*élection de Lisieux* (subdivision, avec à sa tête un « élu » chargé du recouvrement des aides et de la taille) qui recoupe les *baillages d'Évreux et de Caen*, en englobant donc les *vicomtés d'Orbec et d'Auge* (Follain 1997 ; Goujard 2002).

La présentation du cadre administratif est un préalable à la compréhension du contenu de ces documents publiés, notamment pour expliquer les présences/absences de mentions des sites et/ou de leurs tenants sur une fourchette d'un siècle, entre le milieu du XVe siècle et le suivant¹¹. Une présentation plus détaillée des sources s'avère donc nécessaire pour apprécier la valeur des informations qu'elles peuvent livrer (**Fig. III-18**).

→ Henri de Frondeville, *La vicomté d'Orbec pendant l'occupation anglaise (1417-1449) (I), Compte de Jean Le Muet, vicomte d'Orbec pour la St-Michel 1444 (II)*, Études Lexoviennes (IV), éd. Jouan & Bigot, Caen, 1936.

Il s'agit d'un registre de 31 feuillets, en très bon état, conservé à la Bibliothèque Nationale de France¹² (**Fig. III-17a et Fig. III-18**). De nature comptable, ce manuscrit mentionne les revenus et les recettes de l'année 1444, enregistrés par Jean Le Muet, à la fois receveur ordinaire de la vicomté d'Orbec et vicomte. A cette date, la vicomté d'Orbec est administrée comme une portion du domaine royal et ce, depuis 1378 – date à laquelle le roi de France a confisqué les apanages du roi de Navarre. Mais depuis le mois d'Aout 1417, la Normandie est sous domination anglaise et la vicomté dans les mains du roi d'Angleterre. L'occupation est mal vécue par la population, qui subit de nombreuses levées d'impôts pour financer la guerre, mais aussi les affrontements entre les factions anglaises et les rebelles, fidèles au parti français. Ce document rend compte de cette situation, puisqu'il contient – entre autres – des dépenses pour *les primes pour prises de brigandage* (il est fait mention de « brigands » locaux et anglais, pour des vols et violences, mais aussi des captures de rebelles que l'on qualifie d' « ennemis,

¹¹ Notons déjà que sur les 23 sites augerons engagés, trois d'entre eux sont systématiquement absents pour des raisons très vraisemblablement chronologiques : il s'agit du manoir du Lieu-Seney (groupe 1) pour lequel l'hypothèse d'une datation du XVe siècle (*scenario 2*) n'est plus tenable (cf. Fiche-Inventaire et Fig. III-20 : le dénommé « Quesney » trouvé à Prêreville s'avère en effet être le tenant du manoir de Poix au XVe siècle) ; du manoir de Bernière daté par les historiens locaux du XVIe siècle et du manoir des Sables, de la fin du XVIe siècle.

¹² Actuellement conservé sous la cote 8769, dans le fonds Français du département des Manuscrits. Numérisé, il est accessible et consultable sur Gallica.

adversaires, traîtres », finalement exécutés¹³) et pour *les primes pour prises de loups* (H. Frondeville y voit l'indice de la dépopulation de la campagne). Mais ce sont tout particulièrement trois chapitres qui ont retenu notre attention, pour les informations qu'ils livrent sur les sites des XVe-XVIe siècles de la vallée de la Touques : celui sur *la taxe sur la garde-noble des sous-âgés* (mineurs et héritiers de nobles défunts), sur les *revenus du domaine royal* et les *revenus des terres saisies par le roi*.

Dès 1417, Henri V d'Angleterre a procédé à une confiscation de principe de tous les fiefs nobles et a exigé de leurs tenants, un serment de féauté, pour en confirmer leur jouissance. Certains n'ont pas accepté la soumission : leurs fiefs ont alors été saisis par le roi, leurs revenus versés à des capitaines anglais¹⁴. C'est le cas de quatre sites sur les 23 qui nous intéressent – ou plutôt 18, puisque deux d'entre eux¹⁵ ne peuvent être mentionnés car situés sur les paroisses de St-Germain-de-Livet et de Mesnil-Eudes, limitrophes de la vicomté d'Orbec et trois sont manifestement postérieurs¹⁶. A ceux-ci s'ajoutent trois tenants de fief, contraints de contribuer au revenu du domaine royal, à cause de leur dépendance à la baronnie de Ferrières, soumise (par la force) au roi d'Angleterre. Une autre mention concerne la veuve d'un écuyer, taxée au titre de la garde-noble des sous-âgés ; alors qu'une neuvième concerne un tenant cité, non dans le *Compte*, mais dans les quittances consultées par l'auteur, où sont consignés les aveux de foi et hommage rendus à Henri V. Si ce document ne mentionne que la moitié des sites potentiellement concernés, les informations à extraire sont en revanche riches par leur diversité. Sont portés les noms de certains tenants de fief, leur paroisse d'origine, la nature de leur prélèvement (confiscation de biens, garde-noble des sous-âgés, propriété du domaine royal), les modalités attachées à leur imposition (donataires, rente annuelle ou valeur de la taxe, revenus perçus en 1444) – et comme H. de Frondeville a commenté ce *Compte* en ayant recours à d'autres archives, certaines des personnes citées sont replacées dans leur contexte familial, avec la mention des fiefs, des titres, des dates des aveux, etc. La limite informative de cette source reste bien entendu sa non-exhaustivité : seuls les tenants de fiefs participant aux revenus de la vicomté pour l'année 1444 sont mentionnés ; il ne faut donc pas surinterpréter l'absence des autres.

¹³ Dans les actes cités par H. de Frondeville pour la période 1422-1447, deux mentions de « brigands » concernent notre secteur d'étude (beaucoup moins touché que le reste de la vicomté). A la date du 27 janvier 1433, on trouve les noms de Pierre le Rebours et de Pierre Hural, originaires de Fervaques : « *ensirés* (fugitifs), brigands, ennemis et adversaires, décapités à Bernay et les corps pendus » (Frondeville 1936 : 72) et à celle du 29 septembre 1444, le nom de Guieffroy la Vie, de Prêtevillie : « traître, larron, brigand et adversaire » (Frondeville 1936 : 79).

¹⁴ Dans le *Compte*, la formule est souvent la suivante : « De la revenue de toutes les terres, cens, rentes, revenues et possessions quelxconques, qui furent et appartiendrent à [nom du tenant] de la paroisse de [...], absens et desobéissans au Roy nostre sire, donnés par icelui seigneur à [nom d'un écuyer anglais] pour en jouir sa vie durant à la valeur de [...] de rente par an [...] »

¹⁵ Soit le manoir du Vieux Bouley et le manoir St-Marc. Le château de Livet est lui aussi sur la paroisse de St-Germain-de-Livet, mais son tenant possédant aussi des fiefs dans la vicomté d'Orbec, nous l'avons rencontré dans le *Compte*.

¹⁶ Cf. note 11

→ Pierre-Elie-Marie Labbey de la Roque, *Recherche de Montfaut, contenant les noms de ceux qu'il trouva nobles et de ceux qu'il imposa à la taille, quoiqu'ils se prétendissent nobles, en l'année 1465*, imp. F. Poisson, Caen, 1818 (seconde édition).

La *Recherche de Montfaut* est la plus ancienne conservée (**Fig. III-17b** et **Fig. III-18**), la plus copiée depuis le XVI^e siècle et donc la plus connue des recherches de noblesse menée dans la généralité de Normandie. Seules les élections comprises dans la Basse-Normandie actuelle nous sont pourtant connues¹⁷, l'autre partie ayant été perdue par le bailli de Caux, d'après P.-E.-M Labbey de la Roque. Pour son édition, qu'il considère comme la plus juste, il s'appuie sur la confrontation de cinq copies dont il expose la provenance (certaine ou supposée, à partir de copies de copies) et la fiabilité. Il ne manque d'ailleurs pas d'insérer en note les variations observées entre les exemplaires¹⁸. La rigueur que s'impose l'éditeur n'est pas anodine car il s'agit d'un document à la réputation controversée, depuis des siècles. Cela tient au fait même de l'objectif de ce registre. Au sortir de la Guerre de Cent Ans, en 1464, le roi Louis XI adresse à Raymond Montfaoucq (orthographié *Montfaut* par la suite), général des monnaies en Normandie, une commission pour rechercher les usurpateurs dans toutes les élections – ceux qui se prétendent nobles et échappent de fait à la taille supportée par les roturiers¹⁹. Dès la fin de l'enquête, la *Recherche de Montfaut* fut décriée par ceux qui sont dits « renvoyés » (et donc assis à la taille) et parce que d'autres avaient été abusivement, à leurs yeux, « certifiés » nobles. Face aux protestations, la *Recherche* ne fut pas suivie d'effets : les déboutés continuèrent à jouir de leurs privilèges fiscaux et/ou obtinrent des arrêts favorables auprès des cours juridictionnelles (de leur election en première instance, de la Généralité en seconde) qui confirmèrent leur (prétendue ou réelle) noblesse. D'autres régularisèrent leur situation par l'intermédiaire de la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts²⁰, à partir de 1470 – c'est pourquoi, dans l'édition de Labbey de la Roque, on trouve quelques fois à coté de noms rangés dans la partie des « renvoyés » (l'autre étant intitulée « nobles personnes »), une mention signifiant *renvoyé (comme non-noble) mais depuis a vérifié (sa noblesse)*. Les exemplaires utilisés proviennent de copies réalisées au XVI^e et XVII^e siècles pour la conduite de nouvelles recherches de noblesses ; les enquêteurs ont donc noté les régularisations. Bien qu'il fut contesté, ce document reste précieux – si l'on en connaît les limites, argumentées par l'éditeur et soutenue par un « éclaircissement » de Charles-Gaspard de Toustain-Richebourg (un des

¹⁷ A savoir les élections de Lisieux, Falaise, Caen, Bayeux, Vire, Avranches, Coutances, Carentan et Valogne.

¹⁸ On notera que la copie présente dans le manuscrit Huet (dont on détaillera la provenance et la composition à l'occasion de la présentation de la *Recherche des Élus de Lisieux*, ci-après), coïncide avec celle de Labbey pour les paroisses et les tenants de fiefs qui nous intéressent.

¹⁹ La portée historique de cette recherche et des suivantes (1540, 1562), sera évoquée plus tard dans une mise en perspective plus globale de nos résultats dans le contexte des XVe-XVI^e siècles.

²⁰ Taxe acquittée depuis le XIII^e siècle, « par un roturier ayant acheté des terres nobles. Non-noble, il ne peut servir le service militaire dû normalement à son seigneur en échange d'un fief, il est donc soumis à la place au franc-fief » (Touati 2000 : 90).

propriétaires des cinq exemplaires utilisés par Labbey de la Roque). Ils soulignent tous deux les lacunes du registre : les enfants, les veuves, les frères non mariés, les défailants au moment de l'enquête (au service militaire notamment) manquent ; cela expliquerait l'absence de certaines familles. Le manque de preuves est aussi un point faible qu'ils avancent car théoriquement quatre degrés d'ascendance noble devaient être prouvés. Or généralement, dans les faits, seul le nom d'un bisaïeul ou d'un trisaïeul était porté sur le registre – noms, qui ne sont pas reportés dans l'édition de Labbey de la Roque. Son édition est en revanche organisée en élections puis sergenteries sous lesquelles sont listés des noms des « nobles personnes », avec leur paroisse d'origine – les fiefs ou les noms des sites ne sont pas précisés²¹.

Pour les environs de Lisieux, cette liste est une réelle opportunité pour renseigner le statut juridique des familles possédant (par création ou réinvestissement d'un lieu) les manoirs existants au XVe siècle, à un temps T : sur les 20 sites susceptibles d'y paraître (3 sites sont de création plus récente, c'est-à-dire du XVIe siècle), 17 tenants pour 15 sites sont cités. La plupart des sites sont dans les mains de nobles certifiés par Montfaut (13) alors que 4 sites sont tenus par des familles non reconnues nobles ou n'ayant pas prouvé suffisamment leur noblesse, à cette date. A ceux-là s'ajoutent 5 sites absents de la *Recherche* : on pourrait les attribuer aux lacunes évoquées ci-dessus ou envisager que certains n'ont pas encore été créés ou réinvestis au sortir de l'occupation anglaise.

→ Théodose Bonnin, *Monstres générales de la noblesse du bailliage d'Évreux en 1469*, Paris, 1853.

T. Bonnin se charge de publier une autre source, témoignant du contrôle fiscal et militaire exercé par le roi Louis XI sur ses vassaux. Il s'agit de la copie des *Monstres générales de la noblesse du bailliage d'Évreux* réalisées en 1469 (**Fig. III-17c** et **Fig. III-18**). Cette copie retranscrite sur 59 pages date de la fin du XVe siècle (les signatures originales font défaut) et se présente couverte d'une « reliure de basane rouge sur le dos et de parchemin sur le plat » (Bonnin 1853 : IX). Appartenant au baron de Joursanvault jusqu'en 1852, cette copie a été acquise par les archives départementales de l'Eure et y est toujours conservée (série E1-3). T. Bonnin se présente comme le simple éditeur de cette source, qu'il envisage comme un matériau parmi d'autres pour documenter la généalogie des familles du bailliage d'Évreux et l'histoire de la Normandie en général. C'est pourquoi la publication est brute, sans examen critique ni notes sur les lieux et les hommes cités. Seuls un « glossaire pour les mots hors d'usage » et des tables des noms de personnes, de lieux et de fiefs (selon le format déjà utilisé par Labbey de la Roque,

²¹ Nous sommes contraint ici de postuler qu'un fief (par définition, il s'agit d'une terre, mais aussi d'un droit, d'un revenu) correspond à un site, c'est-à-dire un habitat d'élites. La réalité historique et archéologique doit nécessairement être plus complexe et demanderait à être étudiée plus amplement, pour la Normandie.

pour la *Recherche de Montfaut*) viennent compléter ce registre, établi à l'occasion de la montre générale de la noblesse tenue à Beaumont-le-Roger (chef-lieu du bailliage d'Évreux), les 17 et 18 mars 1469, sous la houlette de Louis, dit le « bâtard de Bourbon », comte de Roussillon en Dauphiné, amiral de France et lieutenant général du roi en Normandie. Ce dernier, en présence de plusieurs représentants du bailliage, vient exécuter une ordonnance du roi Louis XI, une revue militaire qui s'inscrit dans le mouvement de réorganisation de l'armée, initié par son père le roi Charles VII, avant même la fin de la Guerre de Cent, en 1445 (Contamine 2004 : 277-278). Les historiens situent justement la naissance de l'armée d'Ancien Régime, à ce moment, car on fait désormais la distinction entre les troupes permanentes soldées qui servent le roi en temps de guerre et de paix²² et les troupes non permanentes mobilisées selon les besoins et soldées en conséquence (*ibid.*). Ces troupes non permanentes se composent de trois corps distincts : les mercenaires étrangers, les francs-archers²³ et le ban et l'arrière-ban auxquels se rattachent la montre de 1469. Il s'agit de contraindre les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs, nobles et non-nobles, de « servir et défendre la chose publique, à cause de leurs biens et de leurs privilèges » (Contamine 2004 : 370). Les montres étaient donc des convocations régulièrement ordonnées par le roi (surtout sous Louis XI), pour préparer d'éventuelles manœuvres en vérifiant « l'importance des effectifs, la qualité des armements, [mais il s'agissait aussi d'un moyen de contrôle sur] la relation entre le service proposé et la valeur du fief » (*ibid.* : 379). La nature du service militaire, c'est-à-dire l'équipement, était établie en fonction de la valeur du fief – et le montant de la solde étalonné sur le service. On dispose – parallèlement aux noms des tenants et des fiefs, recensés dans la vicomté d'Orbec – d'éléments de hiérarchie à travers l'équipement présenté, indépendamment du statut « officiel » puisque nobles, nobles « en devenir » et non-nobles sont appelés au service de l'arrière-ban. Sous Louis XI, les cas d'exemptions varient en fonction des besoins militaires mais, de manière générale, ils concernent les veuves, les orphelins, les mineurs, les possesseurs de fiefs âgés de plus de 60 ou 70 ans, les infirmes ; mais aussi (après des protestations reçues par le roi) les roturiers s'étant acquittés de la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ceux contribuant à la taille et les non-nobles tirant moins de 25 £.t (livres tournois) de rente annuelle de leur fief. En revanche, « aucune limite inférieure de revenu n'était prévue [pour les nobles] : ils restent astreints à l'arrière-ban jusqu'aux confins de la misère » (*ibid.* : 386, 390-392).

Dans le bailliage d'Évreux, la proportion des exemptés s'élèvent à 10,9% de l'effectif convoqué ; celle des défailants – ceux qui ne se présentent pas aux montres, sans motif – à

²² Comprenant la grande et la petite ordonnance, soit respectivement les compagnies de cavalerie qui font campagne et les troupes de garnison postées en territoires conquis ; mais aussi la Maison du roi, les gardes du corps et gentilshommes de l'Hôtel, le Camp du roi, les officiers de l'artillerie, etc. (Contamine 2004 : 278 et 294).

²³ Ce corps a été créé par ordonnance royale en 1448, il est levé par les paroisses à raison d'un franc-archer pour 80 feux. Aucune montre n'a cependant été conservée (Contamine 2004 : 304-312).

23,7% (*ibid.*)²⁴. Il nous est difficile de statuer sur le cas des trois tenants de fiefs non mentionnés sur les 18 sites potentiellement concernés (soit 16,6%) : exemptés ou défailants ? Pour le reste, on peut noter que deux tenants de fiefs se font remplacer par leur fils respectif (la famille Lortier et Amiot, pour les manoirs de Lortier et Cheffreville) et un homme représente sa mère, veuve (la famille Loys pour le manoir de la Suhardière) – la proportion est donc de presque 19% (sur un effectif de 16, à cause du fief de Lortier partagé à cette date entre les Amiot et les Cuillier), la moyenne dans le bailliage d'Évreux étant de 21,3%. Ph. Contamine note que les remplaçants sont souvent les fils (légitimes ou non), les frères, neveux, gendres, cousins ou bien des personnes portant le même nom (sans précision du degré de parenté) (*ibid.* : 388). La répartition des tenants de sites selon leur armement – et donc le service militaire offert – est la suivante, selon un ordre croissant de niveau d'équipement (Bonnin 1853 : 77-84 ; Contamine 2004 ; Touati 2000) :

- 7 se présentent en qualité d'*hommes d'armes à cheval*, c'est-à-dire munis d'une armure complète, avec pour l'un d'entre eux un « harnois blanc » (c'est-à-dire en métal). Tous sont accompagnés de plusieurs chevaux et d'auxiliaires armés²⁵ (hommes d'armes, archers, vougiers, écuyers, pages, etc.) en plus ou moins grand nombre ;
- 2 se présentent à *cheval et armés de javelines, lances et/ou demi-lances* (sortes de lances, plus ou moins longues) et protégés par plusieurs pièces comme le corset (en cuir ou métal), la salade (casque léger) et les gantelets. Un aide les supplée²⁶ ;
- 6 se présentent en qualité de *vougier à cheval (avec ou sans aide) ou à pied* : ce sont des combattants faisant partie de la catégorie plus large des « brigandiniers », ils sont moins protégés et armés que les porteurs de javelines et demie-lances. Ils sont équipés d'une vouge (pieu) et couvert d'une brigandine (cotte de maille) et d'une salade.
- enfin, un seul tenant de fief se présente en qualité d'*archer à cheval (avec un aide)*, « armé suffisamment » sans plus de précision sur les pièces défensives de son équipement.

Hormis quelques incertitudes sur l'identification de trois tenants et/ou fiefs, les *Montres générales du bailliage d'Évreux* sont une source d'informations de grande qualité, par la rigueur de l'exécution de ces convocations préparatoires, dans un moment du règne de Louis XI, où les revues militaires sont régulières et très réglementées. Pour l'espace étudié, elle permet

²⁴ Par ailleurs, sur les 365 tenants de fiefs appartenant qui se présentent armés à la montre du bailliage d'Évreux en 1469, seuls 251 participent de manière effective à la guerre de Bretagne, en 1491. Ce qui représente un déficit de 31,3% - sachant que la moyenne observée par Ph. Contamine est de 27% (Contamine 2004 : 390).

²⁵ Généralement d'une « lance fournie ». Depuis 1445, elle se compose de 6 hommes et 6 chevaux : soit « un homme d'arme combattant avec la lance et l'épée, protégé par une armure complète et ses deux aides (un coutillier [c'est-à-dire un brigandinier armé d'une épée courte] et un page [ou un valet]), deux archers à cheval et un page » (Contamine 2004 : 278).

²⁶ Cet aide n'est pas systématiquement noté : on le devine par le nombre de chevaux. Un homme d'arme, un vougier ou une demie-lance seuls à 2 ou 3 chevaux autorisent à penser qu'ils sont montés par un ou plusieurs pages ou valets – vraisemblablement non mentionnés car peu ou pas armés.

d'associer chaque possesseur de fief cité à sa capacité militaire, et par extension à sa situation économique à un temps T, et de manière quasi exhaustive pour les sites existant en 1469.

→ Pierre-Elie-Marie Labbey de la Roque, *Recherche faite en 1540 par les élus de Lisieux des nobles de leur élection*, imp. F. Poisson, Caen, 1827.

Quelques années après la parution de la *Recherche de Montfaut*, P.-E Labbey de la Roque s'attela à publier une autre enquête, la *Recherche faite en 1540 par les élus de Lisieux des nobles de leur élection* (**Fig. III-17d** et **Fig. III-18**). De l'aveu de l'éditeur, cette version se fonde sur seulement deux copies comparées et corrigées l'une par l'autre – celle qu'il possède est une copie de sa main, à partir d'un petit in-folio (comprenant également la *Recherche faite en 1523 par les élus de Lisieux*) écrit par le seigneur de Cairon vers 1736 et, l'autre copie est « d'une mauvaise écriture du XVIIe siècle » signée par un certain Lyée-Belleau²⁷. Labbey de la Roque affirme qu'il a cherché à consulter une autre copie du XVIIIe siècle à la Bibliothèque du Roi à Paris (la future BNF) qu'il avait vue en 1780, mais qui avait disparu en 1825. Il se trouve qu'est disponible sur le site de la BNF (Gallica : Mns Français 11929) un manuscrit provenant des archives des Jésuites de Paris, portant le nom de Pierre-Daniel Huet²⁸, évêque d'Avranches et la date de 1692. Il s'intitule *Recherche de la noblesse de la Généralité de Rouen, faicte depuis l'an 1666 jusques en l'an 1672, par messire Jacques Barin, marquis de La Gallissonnière* mais il contient plusieurs autres copies de documents relatifs à la noblesse normande²⁹, dont à la fin du volume, la *Recherche des nobles de l'élection de Lisieux, faite par MM. Nicolas Le Valois, François Le Roy, et Jean Hediart* » (1540) qui, elle, n'est pas de la même main et présente plutôt les caractéristiques graphiques du XVIIIe siècle. S'agit-il de la copie vue par Labbey de la Roque ? Quoiqu'il en soit cet exemplaire comporte des différences par rapport à l'édition de 1827. Elles ne modifient pas le sens général des attestations, mais apportent des nuances dans les tournures syntaxiques ou/et des précisions, sur les dates tout spécialement. Les variations les plus significatives ont été relevées, elles concernent 4 sites et leurs tenants (**Fig. III-20**) sans pour autant remettre en question la fiabilité de la publication de Labbey de la Roque. Avec la même rigueur démontrée pour l'édition de la *Recherche de Montfaut*, on trouve en fin d'ouvrage des notes justificatives, les tables de personnes et de lieux cités et, enfin, une étude comparative sous la forme de

²⁷ Famille que l'on rencontre dans notre corpus de tenants de sites, à Tonnencourt.

²⁸ Pierre-Daniel Huet (1630-1721) apparaît dans la catalogue de la BNF non seulement par l'intermédiaire de manuscrits divers (copies, correspondances, mémoires, etc.), mais également de publications érudites touchant divers sujets comme l'*Histoire du commerce et de la navigation des anciens* ; de littérature (*Traité de l'origine des romans*) ; de philosophie (*Traité philosophique de la faiblesse de l'esprit humain, Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire du cartésianisme*) ; de religion (*Traité de la situation du paradis terrestre*).

²⁹ A savoir : *Registre des personnes nobles dressé*, en 1463, par Raymond Monfaut ; *État des anoblis de 1470* ; *Recherche de la noblesse, dans la Généralité de Caen*, par Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, Michel de Repichon et Jacques de Croismare (1598-1599) ; *Estat de la recherche de la noblesse de la Généralité d'Alençon* (1666) ; *Noms des personnes déclarées nobles par arrest de la Cour des aydes de Normandie*,... par ordre alphabétique ; *Recherche de la noblesse dans la Généralité de Caen*, par Chamillart (1666).

remarques « sur la rapide extinction des familles nobles » et « sur la faculté de s’anoblir soi-même » à partir des deux enquêtes distantes de 75 ans, soit l’équivalent de trois générations (Labbey de la Roque 1827 : 163-170).

En comparant les effectifs, entre 1465 et 1540, il comptabilise 37 familles nobles qui s’éteignent (soit environ un quart) et 93 nouvelles qui apparaissent, dont 35 « sont présumées s’être anoblies d’elle-même » (*ibid.*). L’auteur tente d’ailleurs de dissimuler, sous l’aspect comptable, un certain sentiment d’amertume – se prévalant, lui, de noblesse ancienne alors que Montfaut avait abusivement, selon lui, renvoyé son aïeul (cf. manoir de St-Jean). Ainsi, sur les 20 sites et leurs tenants potentiellement concernés par l’enquête – puisque que l’élection de Lisieux couvre les vicomtés d’Orbec (sergenterie d’Orbec) et d’Auge (sergenterie de Moyaux) – 12 sont mentionnés. Les 8 sites manquants peuvent s’expliquer par l’extinction de certaines familles, mais aussi par le fait que d’autres passent, au milieu du XVI^e siècle, dans les mains d’autres lignées, nobles ou en devenir. Si on observe ensuite la répartition des sites et tenants de fiefs cités, il apparaît que 6 d’entre eux (la moitié donc) ont prouvé leur noblesse ancienne (c’est-à-dire antérieure au milieu du XVe siècle) ; 4 ont donné les preuves d’un anoblissement acquis au cours de la seconde moitié du XVe siècle ; un possesseur de fief n’a pas prouvé suffisamment sa noblesse et un autre a déjà baillé ses titres, dans une paroisse hors de l’élection de Lisieux.

Hormis les observations possibles sur l’évolution chronologique et sociologique de l’effectif noble, la *Recherche des élus de Lisieux* offre plus d’informations que la version imprimée de la *Recherche de Montfaut*, puisque les « personnes nobles, ou autres personnes privilégiées et exemptes de payer les dites aides et tailles » sont tenus de « baill[er] et présent[er] des copies de leurs rôles et assiettes, duement collationnées et approuvées », mais aussi et surtout de « fourn[ir] leurs privilèges et extraction de noblesse particulièrement et chacun à part soi » (Labbey de la Roque 1827 : 1-2). Ces preuves sont justement retranscrites et permettent d’éclairer quelques pans de la généalogie des tenants qui sont recensés dans cette enquête conduite par trois élus de Lisieux, maîtres Nicolas le Valois, François le Roi et Jean Hédiard qui visitent toutes les paroisses, villes et bourgades de leur élection. L’objectif est bien d’identifier les nobles qui dérogent et les usurpateurs de noblesse, qui échappent à la taille. Réalisée sous le règne de François I^{er}, dans une période de réformation de l’état, cette recherche fait écho à la volonté du roi d’améliorer le rendement de l’impôt en limitant le nombre de privilégiés.

→ Pierre-François Lebeurier (abbé), *Rôle des taxes de l’arrière-ban du baillage d’Évreux en 1562*, imp. de la Société, Evreux, 1861.

A la suite des *Monstres généralles de la noblesse du bailliage d'Évreux en 1469* publiées par T. Bonnin, l'abbé Lebeurier édite quelques années plus tard le *Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1562* (**Fig. III-17e** et **Fig. III-18**). Il s'agit d'un manuscrit du XVI^e siècle (un original ou une copie ?) également acquis par les archives départementales de l'Eure (série 1B), se présentant sous la forme d'un large in-quarto sur vélin, de 50 pages. Contrairement au précédent, l'auteur de cette publication a mené des recherches approfondies sur la « géographie des fiefs », en localisant tous les fiefs cités (les paroisses ne sont en effet pas systématiquement mentionnées), en respectant le découpage par vicomté. Pour y parvenir, il fait référence entre autres aux *Monstres généralles de la noblesse du bailliage d'Évreux en 1469*, mais aussi au *Rôle du ban et arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1567*, grâce aux informations fournies par Rioult de Neuville, à partir d'un manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de France³⁰, ainsi qu'à la *Recherche de la noblesse de l'élection de Lisieux en 1524*, à partir de la copie d'un manuscrit conservé aussi à la « Bibliothèque Impériale³¹ » réalisée par un autre érudit normand, Charles de Beaurepaire. Par ailleurs, l'abbé Lebeurier propose en introduction une histoire très documentée du ban et de l'arrière-ban (Lebeurier 1861 : 9-64) en ajoutant en fin de volume, aux cotés des différentes tables (de personnes, de lieux et des taxes), quelques pièces justificatives. La rigueur de son étude et la richesse de son corpus de sources permettent de comprendre l'évolution de l'organisation de ce corps militaire et social, entre le milieu du XV^e siècle (période des montres publiées par T. Bonnin) et le milieu du XVI^e siècle (période du rôle publié par Lebeurier), sous le coup de nombreuses ordonnances royales. C'est sous les règnes de François I^{er} et Henri II que l'arrière-ban subit des modifications notables, qui seront encore en application sous celui de Charles IX – roi de France en 1562. Hormis une accélération du rythme des convocations, c'est avant tout la nature du service exigé qui change et se fixe pour plusieurs décennies en 1554, sous Henri II. A partir de cette date, l'arrière-ban n'est composé que de *chevau-légers*. Plus légèrement armés que les autres cavaliers, « la lance au poing et couvert d'une partie de l'armure du gendarme, [le combattant] y paraissait dans un équipage qui lui convenait. L'unité de l'armement donnait plus de cohésion au corps entier et permettait d'en tirer un meilleur parti pendant la guerre » (*ibid.* : 42). De même, le revenu nécessaire pour fournir un cheveu-léger s'élève, en Normandie (par une ordonnance spéciale de 1556), à 800 £ annuelles. Par ailleurs, c'est encore Henri II qui imposa en 1558 que « le service fut personnel, ou en cas d'empêchement légitime [seules les substitutions père/fils et entre frères sont autorisées], remplacé par une contribution déterminée » (*ibid.* : 43). Cette contribution est financière, puisqu'il s'agit d'une taxe servant à financer l'équipement complet (armes, cheval) et

³⁰ BNF : Ms. fr. 5352.

³¹ Soit la BNF, mais la côte citée (F. Colbert, n° 9849) n'a pas été localisée sur Gallica.

la solde du remplaçant³² ; elle est identique pour tous les propriétaires de fiefs, nobles et roturiers, et désormais fixée au prorata de la valeur de leur fief – soit pour la plupart des régions le cinquième de leur revenu annuel (*ibid.* : 49-50). Ainsi lors des montres « en robe » (celles en armes se déroulant quelques semaines plus tard), deux types de registres étaient produits : un premier rôle adressé au roi, « pour qu'il [puisse] immédiatement connaître les ressources de l'arrière-ban en hommes et en argent », comprenant à la fois les tenants de fiefs qui étaient retenus pour le service – ceux qui voulaient servir personnellement et qui étaient reçus après examen des commissaires présents qui ne sélectionnaient que les hommes habitués au métier des armes ; et les autres – taxés, s'ils n'étaient pas retenus par manque de capacité militaire et/ou ayant des revenus annuels inférieurs à 800 £. D'autres pouvaient être exemptés, pour des motifs légitimes ou sous la forme d'un privilège, en présentant une lettre personnelle d'exemption accordée par le roi. Un second rôle était rédigé à l'attention du receveur en charge du recouvrement de cette taxe, il renfermait seulement « les noms des taxés, leurs fiefs, leurs demeures et le montant de la taxe » (*ibid.* : 52) – et c'est justement un rôle de cette nature que l'abbé Lebeurier édite.

Ce registre établi à l'occasion de la montre en robe qui se tient le 18 mai 1562 à Évreux, sous la direction de Pierre Cosse, commissaire du roi et lieutenant du bailliage, contient les noms de 10 tenants de fiefs, cités avec leurs titres, sur les 17 sites potentiellement concernés. Ce qui porte à penser que 7 tenants ont été retenus pour le service en tant que cheveu-léger et/ou bien ont été exemptés. Difficile d'extraire une conclusion sur ce groupe de sites non taxés : l'enrôlement peut soit témoigner de leur aisance (rente annuelle supérieure à 800 £) et/ou de leur qualité militaire, alors que l'exemption peut être soit le signe d'une incapacité au service (veuvage, enfants mineurs, pauvreté ?) ou à l'inverse celle d'un passe-droit royal. À l'inverse, la contribution en argent, établie selon la valeur du fief, due par les 10 fieffés nobles ou « noblement tenants » est un indicateur économique de premier ordre, car cette dernière est très variable. De quelques dizaines de sols pour certains, elle monte à quelques dizaines de livres pour d'autres. Le prorata d'un cinquième appliqué en Normandie en 1562 permet d'établir que 4 d'entre eux ont un revenu annuel inférieur à 50 £ ; 2 tirent un revenu compris entre 100 à 200 £ par an et 4 disposent d'une rente de 200 à 250 £.

Comme les précédentes, cette cinquième source imprimée et accessible en ligne contient des informations de qualité (synthétisées dans la **Fig. III-18**), dont la fiabilité mais aussi les limites et les lacunes, ont pu être évaluées. Les mentions brutes extraites sur la fourchette

³² Avant 1554, les propriétaires de fiefs pouvaient choisir leur remplaçant qu'ils payaient directement (une centaine de livres).

chronologique 1444-1562 ont été retranscrites et compilées (**Fig. III-19** et **Fig. III-20**). Confrontées aux informations déjà récoltées dans l'inventaire de départ (cf. Fiches-Inventaire, Volume numérique), il en résulte de nouvelles synthèses documentaires pour les 23 sites de la vallée de la Touques des XVe-XVIe siècles. Ces synthèses seront mobilisées, une fois que les profils sociaux des groupes issus de la modélisation auront été esquissés. Car c'est bien le mécanisme de la répartition en trois ensembles distincts que nous souhaitons mettre en évidence – l'hypothèse de départ étant celle d'une hiérarchisation sociale. Il reste donc à tenter d'esquisser le profil social de chaque groupe, à partir des mentions extraites des sources écrites imprimées : en sélectionnant d'une part, les sites les mieux documentés et , d'autre part, les informations les plus pertinentes et discriminantes.

Des informations testimoniales à filtrer : « tenants/sites-témoins » et indices de profil social

La sélection des « sites-témoins » s'est faite sans procédure particulière puisqu'ont été systématiquement écartés les sites pour lesquels les informations extraites des sources écrites consultées, étaient lacunaires ou incertaines (identification du fief et/ou du tenant) (**Fig. III-21**). Il reste ainsi sur les 23 individus augérons de la modélisation, 14 sites et 16 tenants de sites – les manoirs de Lortier et de Cheffreville ayant été tenus aux XVe et XVIe siècle par deux familles, les Amiot et les Cuillier. De fait, les sites créés dans la seconde moitié ou la fin du XVIe siècle ne font pas partie des sites-témoins – ce sont tous des créations ou des réinvestissements de site datant du XVe siècle. Notre seul site-témoin du XVIe siècle sera la ferme du Colombier, documentée par d'autres sources écrites et sur lequel nous reviendrons. Par ailleurs, le groupe 1 est représenté par 5 sites (et 6 tenants) ; le groupe 2 par 7 sites (et 8 tenants) et le groupe 3 par seulement 2 sites.

La disparité et la faiblesse des effectifs est une difficulté que l'on ne peut ignorer ; d'autant que l'exercice qui consiste à renseigner le profil social des possesseurs de sites en utilisant des informations intentionnellement portées à l'écrit, est périlleux. Des précautions sont donc nécessaires, d'autant plus que l'objectif de la thèse est bien d'expérimenter le choix du lieu d'habitat comme un objet à part entière, porteur d'une signification sociologique. Les sources écrites ne sont ici sollicitées pour nous aider à déterminer si la modélisation en trois groupes, exclusivement fondée sur des critères spatiaux, pourrait être de nature hiérarchique. Pour infirmer ou confirmer cette présomption, il est nécessaire de recourir à des données susceptibles de nous aider à dresser le profil social des sites présents dans chacun des groupes. Si une homogénéité se dégage à l'intérieur des trois groupes, elle tendra à prouver qu'il existe

une hiérarchisation sociale (on pourra alors discuter de *socio-modèles*) et, par là même que le critère spatial est opérant.

Il s'agit donc d'extraire des sources écrites imprimées des données sur le niveau social des 16 familles de tenants de site. La **Fig. III-21** les présente sous la forme d'un tableau synthétique, en conservant la partition en groupes. Il serait tentant d'en tirer des conclusions rapides mais toutes les informations ne peuvent être considérées de même valeur. La présentation critique des sources imprimées a montré que les documents consultés peuvent être considérés comme fiables dans leur exécution et leur transmission (malgré les copies), mais que leur vocation fiscale et/ou militaire – dans un contexte historique particulier de mutation des élites mais aussi de tentative de régulation de la part du pouvoir central – ne garantit pas une uniformité dans la « sincérité » des informations enregistrées (Noizet *et alii* 2004 ; Burnouf 2009), ni leur exhaustivité. Par ailleurs, il faut s'interroger avant tout sur la pertinence et la portée des informations avant d'en faire des indices pour la détermination de profils sociaux. On dispose d'informations portant sur trois aspects, renseignant potentiellement le « profil social » des individus : le statut, la capacité militaire et la valeur du fief.

→ *Le statut (Fig. III-22)*

C'est à première vue l'information adéquate pour cerner le profil social des tenants de site, d'autant qu'elle nous est accessible *via* le titre porté et la nature de la noblesse enregistrés dans les différents documents. Mais quelle valeur leur accorder ? Les titres sont fréquemment cités, mais peu diversifiés. Celui d'*écuyer* est l'occurrence la plus nombreuse : 7 tenants portent ce titre entre le milieu du XVe et le milieu du XVIe siècle, et 2 propriétaires de fiefs se présentent en qualité d'*écuyer* mais aussi de *maître* à partir du XVIe siècle, alors qu'un autre ne s'intitule plus que *maître*. Une autre variante de ce titre existe puisque 2 tenants ne portent le titre d'*écuyer* qu'à partir du XVIe siècle. Avant, ils sont *sans titre* – situation qui concerne 3 autres sites, pendant toute la période considérée et 5 tenants si l'on isole le XVe siècle. Seul un site, le château de Livet, est représenté par une famille de tenants qui porte plusieurs titres, combinés et de rang supérieur puisqu'ils sont dénommés *sire* (ou *messire*), *baron*, *chevalier*. On ne va pas discuter l'évidente hiérarchie entre un *écuyer* et un *sire*, *baron*, *chevalier* : le premier désigne, à partir du XIIIe siècle, « un noble qui n'est pas encore devenu chevalier » (Touati 2000 : 103) – hormis la signification militaire, il s'agit du premier échelon de la noblesse. Les seconds associent un certain rang dans la hiérarchie nobiliaire (*chevalier* et *baron*, en-dessous du vicomte) doublée d'une formule de politesse (*sire*, *messire*) liée justement à ce rang. Quant au *maître*, c'est un titre porté par ceux qui exercent une « autorité morale, intellectuelle ou professionnelle » (*ibid.* : 190). Artisans, marchands, licenciés ou détenteurs d'une maîtrise en

droit, et plus largement les notables sont susceptibles de le porter. A l'inverse, l'absence de titre indique-t-elle un statut social inférieur ? Probablement, mais il est difficile de considérer que le port d'un titre, comme celui d'*écuyer* – le plus commun (il est porté au milieu du XVe siècle, par 10 tenants de l'effectif), tout étant la première marche vers la noblesse – est un indice fiable. Il peut facilement être usurpé et passé progressivement à l'écrit *via* les actes de la pratique (notariés notamment) et donc à la postérité (surtout si l'on mène le mode de vie adéquat et si l'on possède un fief), d'autant plus si ces actes sont utilisés pour justifier d'un certain statut au moment des enquêtes de noblesse, par exemple. Il s'agit d'ailleurs d'une stratégie adoptée par certaines familles en quête d'ascension sociale et qui peut être payante pour les générations suivantes (Bourquin 2002). Le titre d'*écuyer* peut donc révéler une situation mais aussi une aspiration sociale, entre les XVe-XVIe siècles ; son interprétation reste finalement ambiguë et on ne saurait en faire un indicateur de premier ordre.

La question des preuves est aussi problématique pour l'état de la noblesse, enregistré entre le XVe et le XVIe siècle, à l'occasion des enquêtes de 1465 et de 1540. Pourtant, nous considérons cette information plus fiable que la précédente, parce que sur l'effectif de sites et de tenants de fiefs, il n'y a pas d'uniformité : tous ne sont pas reconnus nobles, et tous ne justifient pas d'une même ancienneté dans la noblesse. Ainsi, en ne considérant que la *Recherche de Montfaut*, au milieu du XVe siècle, 11 tenants sont reconnus comme nobles d'ancienneté, alors que 4 apportent les preuves d'un anoblissement récent et un tenant se voit contesté sa noblesse par manque de preuves. Par ailleurs, à la différence des titres, ce sont des tiers qui rendent, en tant qu'experts, un jugement sur la légitimité de l'exemption fiscale, à partir des documents produits mais aussi de témoignages en cas de doute. Il reste à discuter de la pertinence de l'état de noblesse, en tant qu'indice de profil social. Qu'ils soient de noblesse ancienne, récente (d'ascendance roturière) ou contestée, tous sont au milieu du XVe siècle, propriétaires d'un fief (au moins) hérité ou acquis, à l'intérieur duquel ils ont établi leur résidence principale, en créant ou en réinvestissant un lieu. La noblesse n'est donc pas la condition *sine qua non* pour réoccuper ou bâtir un lieu privilégié ; en revanche, la possession d'une terre noble est l'occasion de revendiquer et/ou d'acquérir ce statut convoité, par l'intermédiaire par exemple de la taxe des francs fiefs et nouveaux acquêts. Appartenir à une famille de noblesse ancienne ne garantit pas non plus un niveau de vie aisé (Nassiet 2012), toutes les situations économiques sont théoriquement possibles. Finalement, on voit bien que le statut offert par l'appartenance ou l'acquisition de la noblesse ne renseigne qu'un pan du profil social, celui qui a trait au prestige, à la renommée : être de noblesse ancienne ou anobli n'a évidemment pas la même signification sur le plan social, ni la même valeur pour la société des XVe-XVIe siècles. C'est un indice que l'on ne peut ignorer, il doit être pris en compte dans la recherche de profils sociaux. Mais on ne

saurait créer une hiérarchie entre les tenants, en privilégiant une donnée aussi abstraite que le statut juridique. D'autres sont plus tangibles pour amorcer le classement.

→ *La capacité militaire (Fig. III-23)*

La capacité militaire enregistrée pour l'année 1469 – contemporaine à quelques années près de la *Recherche de Montfaut* – se révèle être une source d'information des plus pertinentes puisque c'est bien le statut économique des tenants de site qu'il nous est donné d'apprécier. On l'a vu précédemment lors de l'examen critique des *Montres générales de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux*, le service offert au roi (la fonction, l'armement et l'équipage) est corrélé, par ordonnance du roi, à la valeur du fief tenu – quel que soit le statut, que l'on soit noble d'extraction, anobli ou roturier. Dans l'arrière-ban, la hiérarchie s'observe entre les hommes d'armes d'un côté (7 tenants sur 16 cités), et les brigandiniers de l'autre (9 tenants sur 16) – c'est-à-dire l'ensemble des hommes armés de javelines, de vouges ou d'arcs. Dans certaines régions, comme la Bretagne et la Bourgogne, il existait même un barème pour le service d'homme d'armes fixé à 200 £ de rente annuelle. On ne sait pas si cela est le cas pour la Normandie car le roi n'a jamais imposé à l'ensemble du royaume de France un barème unique, « en raison peut-être des différences régionales dans l'estimation des revenus mais aussi à cause de la variété des niveaux de vie » (Contamine 2004 : 385). Néanmoins, sans connaître le seuil, on peut considérer qu'il existe une vraie distinction économique entre les hommes d'armes et les brigandiniers car en plus de la valeur du fief, il faut prendre en compte le coût de l'armement et des montures pour le tenant et son équipage, ce qui représente une belle somme. Pour le milieu du XVe siècle, en moyenne, le harnois complet d'un homme d'arme coûte environ 40 £, alors qu'une brigandine ou un corset environ 11 £, une salade 3 à 4 £, une épée 1 à 2 £, une lance moins d'une livre et une dague aux alentours de 20 sols. Ph. Contamine évalue l'équipement militaire d'une lance de 3 hommes entre 70 et 80 £, sans compter les chevaux de guerre qui peuvent être bien plus onéreux. A l'époque de la montre d'Évreux, leur valeur peut varier de 1 à 20 : de 30 £ jusqu'à 700 £, pour les plus privilégiés du royaume. Pour la guerre, un grand cheval monté par un homme d'arme vaut environ 100 £, alors que les chevaux montés par les brigandiniers ou les aides valent généralement la moitié (*ibid.* : 658-663). Tout autant que l'armement lié au service offert, le nombre d'hommes et de destriers s'impose comme un indice fort du niveau de vie des tenants de site à un temps T du XVe siècle, et par conséquent de leur profil social.

→ *La valeur du fief (Fig. III-24)*

La valeur du fief est naturellement une information capitale pour cerner le potentiel économique de chaque site, et par extension le profil social de leur tenant. Deux documents

permettent, à plus d'un siècle d'intervalle (1444, 1562), d'accéder à cette donnée chiffrée. Malheureusement, seuls quelques sites sont concernés (2 pour le XVe siècle et 8 pour le XVIe siècle) et il n'est possible de suivre qu'un site (le manoir de Lortier) sur l'ensemble de la période. De fait, ces informations éparses ne pourront être considérées comme des indices, et aider au classement des sites-témoins.

Une fois filtrées les informations testimoniales, les « profils sociaux » que l'on cherche à établir peuvent se construire sur la hiérarchisation d'indices³³ documentant d'une part le niveau de vie et donc le potentiel économique (nature du service militaire, équipage en hommes et chevaux) et, d'autre part, le prestige qu'offre l'appartenance à la noblesse ancienne ou l'acquisition récente du statut noble.

A l'arrivée, deux profils sociaux bien distincts

Le classement des sites-témoins – ou plus exactement des « tenants-témoins » – est réalisé (**Fig. III-25**) en appliquant d'abord une distinction entre hommes d'armes et brigandiniers, puis en classant par ordre croissant les sites selon le nombre d'hommes et de chevaux. Il en résulte deux grands profils (Profil 1 / Profil 2) dans lesquels on trouve des sous-profils qui témoignent d'une hiérarchisation interne. L'état de la noblesse (ancienne, récente ou contestée) est reporté en face de chaque type, pour discuter de la corrélation ou non entre la situation économique et le statut. L'interprétation s'appuie sur les synthèses documentaires des 14 « sites-témoins » et leurs 16 « tenants-témoins » de la vallée de la Touques (**Fig. III-19**). Ces deux profils sociaux, une fois circonscrits, seront à même d'être confrontés aux groupes de sites et critères spatiaux issus de la modélisation – l'objectif étant toujours de tester l'hypothèse d'une hiérarchie sociale entre les groupes mis en évidence.

→ *Le profil social de type 1*

Le profil 1 se caractérise par un niveau de vie élevé, même si l'on observe une réelle hiérarchie entre le haut et le bas du classement ; il se démarque assez nettement du profil 2, bien que le manoir de Querville fasse office de transition. Les tenants de ce profil se distinguent par la possession d'au moins deux fiefs, voire plus : ils disposent donc à la fois d'un patrimoine foncier conséquent, mais aussi d'importants capitaux pour financer leur participation à la guerre.

³³ Étant donné que les 14 sites-témoins sont des créations ou des réoccupations antérieures au XVIe siècle, nous n'avons retenu que les indices disponibles dans les documents du XVe siècle.

Les trois premiers sites-témoins sortent clairement du lot, ils disposent de revenus en moyenne³⁴ deux fois supérieur aux autres sites-témoins du profil 1, et cinq fois supérieur à ceux du profil 2, ce qui leur permet d'équiper de 5 à 11 hommes à cheval. Les châteaux de Livet et Fervaques appartiennent à d'anciennes familles nobles (respectivement les Livet-Tournebu et les Hautemer qui succèdent aux Brucourt), propriétaires de plusieurs fiefs et implantés sur les lieux depuis le XIVe siècle au moins pour Livet, à l'emplacement d'anciens lieux de pouvoir (XI-XIIIe siècles). Le manoir de St-Jean n'est quant à lui pas cité avant le début du XVe siècle, au moment de sa confiscation par l'occupant anglais – ce qui est aussi le cas des châteaux de Livet et de Fervaques. Comme ce dernier, c'est au sortir de la guerre de Cent Ans qu'il change de main, en passant aux Labbé. Grands propriétaires, leur noblesse est contestée par Montfaut – alors qu'ils se prétendent descendants de l'écuyer du connétable du Guesclin – mais rétablie, en s'acquittant de la taxe des francs-fiefs en 1470, ce qui laisse planer un doute sur l'authenticité de leur ascendance noble. Dans le même temps, un mariage est conclu avec une ancienne famille noble locale, les Querville (cf. manoir du Coudray et de Querville).

Juste en-dessous, on trouve les manoirs de Tonnencourt, de Caudemone et du Verger qui disposent de revenus suffisamment élevés pour armer une « lance » de trois hommes à cheval. Le premier fief échoit à la famille de Liée anciennement ancrée dans les paroisses voisines, après la fin de l'occupation anglaise (1451) ; alors qu'il était tenu depuis au moins le XIIIe siècle, par la famille éponyme (les Tonnencourt). Les manoirs de Caudemone et du Verger apparaissent quant à eux dans la documentation au milieu du XVe siècle par l'intermédiaire d'un certain Raoul Anffray, qui les acquiert vraisemblablement après le départ des Anglais. Ce dernier est de noblesse toute récente puisqu'il a été anobli pour faits de guerre par le roi Charles VII en 1454.

A la lisière des deux profils, on trouve le manoir de Querville. Fief de la famille éponyme (dont la branche cadette tient le fief du Coudray), depuis le XIVe siècle au moins, son propriétaire, d'ascendance noble, tente vraisemblablement de « tenir son rang » en se présentant en qualité d'homme d'arme. Mais le fait d'être accompagné de seulement deux chevaux – comme la moitié des sites-témoins classés dans le profil 2 – trahit sans doute une situation économique moins favorable que les précédents hommes d'armes. Intégré aux revenus du domaine royal pendant l'occupation anglaise, le fief est pourtant resté dans les mains de la famille Querville, peut-être au prix d'une baisse de leur niveau de vie ?

³⁴ Nous avons pris comme valeur de référence le nombre d'hommes présents dans l'équipage.

→ *Le profil social de type 2*

Les sites-témoins composant le profil 2 montrent une plus grande homogénéité entre eux. Les disparités sont moins flagrantes entre les brigandiniers, même si on peut tout de même distinguer deux niveaux d'aisance relative : les premiers disposent de revenus suffisants pour s'adjoindre un homme et un cheval supplémentaire, alors que les seconds se présentent seuls avec leur monture. Leur patrimoine foncier y fait écho, puisque la majorité d'entre eux ne possèdent qu'un fief – celui pour lequel ils présentent leurs armes et justifient de leur statut. Deux sites-témoins, les manoirs de Lortier et Cheffreville, présents en début et en toute fin de classement, on le verra, sont des cas à part qui témoignent des bouleversements économiques et sociaux de certaines familles, au milieu du XVe siècle.

Avec un niveau de vie comparable, les manoirs du Coudray, de Prêtréville, de Poix, de Lortier et de Cheffreville occupent le haut du profil 2. On l'a vu, la branche aînée de Querville possède le fief éponyme, alors que la cadette tient le fief du Coudray et s'unit à celle de Jacques Labbé, propriétaire du manoir de St-Jean. Cette alliance témoigne, selon toute vraisemblance, d'une stratégie réciproque : les Labbé s'agrègent à une famille d'ancienne noblesse, les cadets de Querville à une famille au patrimoine et aux capitaux supérieurs aux leurs, au sortir de la guerre de Cent Ans. Les Neuville, dont la noblesse est confirmée, sont eux propriétaires du fief de Prêtréville depuis le tout début du XVe siècle au moins, et ont également réussi à le conserver durant l'occupation anglaise, en faisant notamment allégeance au roi d'Angleterre. Le sort du fief de Poix est bien différent : appartenant à la famille du même nom, depuis le début du XIVe siècle au moins – alors qu'une occupation est attestée archéologiquement depuis le XIIe siècle – la mort simultanée d'Henri et Agnès de Poix, en juillet 1404, fait passer le fief dans les mains des Bigars en épousant l'héritière survivante ; puis au milieu du XVe siècle, ce sont les Quesney (ou Quesnel), qui prouvent leur ascendance noble en tenant le fief de Poix – sans que l'on sache comment s'est produite la passation.

A l'inverse, les fiefs de Lortier et Cheffreville, nous donnent l'occasion de croiser le destin de deux familles : celle des Amiot et des Cuillier tout au long du XVe siècle. La famille Amiot, apparemment noble – ce que certifie Montfaut – possède au début du siècle le fief de Lortier que sa famille tient depuis le XIVe siècle, mais aussi celui de Montfort, à Meulles. Le fief de Lortier (ou de l'Orte) aurait été créé à partir de la réserve du château d'Auquainville, tout proche, et détenu jusqu'en 1320 par la famille du même nom ; il est acquis en 1361 par un certain Laurent Amyot. Ne se soumettant pas à l'autorité du roi d'Angleterre, les biens de son descendant, Jehan Amiot, lui sont confisqués en 1436 : le fief de Lortier tombe alors dans les mains d'un anglais, Jehan Mandelo (avec une rente annuelle de 120 £), puis est affermé à partir de 1442 au profit de

Jehan Cuillier (pour un revenu de 7 £). Ce dernier considéré également comme désobéissant au nouveau pouvoir en place, s'est vu aussi confisqué ses biens. Apparemment originaire d'Orbec, il est renvoyé par Montfaut comme non noble. Néanmoins, au milieu du XVe siècle, il partage avec Jehan Amiot les fiefs de Lortier et de Cheffreville et réussit à acquérir la noblesse par la taxe des francs-fiefs et nouveaux acquêts en 1471. On ne sait pas si les deux familles sont parentes ou alliées, toutefois leurs sorts divergent dans la seconde moitié du XVe siècle : les Amiot tentent de maintenir leur statut alors que les Cuillier consolident leur situation économique et sociale en acquérant un troisième fief (le Parc). Ils peuvent d'ailleurs armer un second combattant à cheval, à l'inverse des Amiot qui ne présentent qu'un brigandinier, qui plus est à pied – le seul cas recensé pour les 16 tenants-témoins. Cela trahit bien évidemment un niveau de vie moindre, en bas de l'échelle pour le profil 2 et cela présage aussi ce qu'il advient au siècle suivant pour ces deux familles : les héritiers des Cuillier restent propriétaire des fiefs de Lortier et Cheffreville, alors que les Amiot ne sont plus seigneurs de Lortier pour moitié ni de Cheffreville, ils conservent seulement le fief de Montfort à Meulles. Ils n'arrivent par ailleurs plus à justifier leur noblesse, ils sont donc assis à la taxe, au milieu du XVIe siècle.

Juste au-dessus des revenus des Amiot, mais guère plus aisés, on trouve les tenants du fief de la Suhardière et celui de la Pommeraye qui se présentent à la revue militaire de 1469 en tant que brigandiniers à cheval, mais seuls. Le premier appartient à la famille Loys, qui prouve en 1540 son ascendance noble avec des documents de la fin du XIVe siècle, sans pour autant être originaire du Pays d'Auge. Mentionné lors des montres d'Évreux, le site n'est pourtant pas cité quatre ans auparavant lors de la recherche de Montfaut – pourtant, il existe bien un membre la famille, Robert de Loys, reconnu noble à Blangy. L'absence du fief de la Suhardière peut sans doute s'expliquer par le décès de son tenant, Jehan Loys, puisque en 1469 c'est son fils qui se fait représenter pour sa mère, veuve. Le tenant du second fief, celui de la Pommeraye, est également absent de l'enquête de 1465. Pourtant des vestiges archéologiques témoignent d'une occupation antérieure au XVe siècle, et un certain Thibault Poullain se présente habit de brigandinier en 1469. Mais c'est en pointillé que l'on suit cette famille qui n'apparaît plus dans les sources imprimées, ce qui ne nous permet pas vraiment d'éclaircir son statut, ni de savoir si elle est affiliée au site d'habitat préexistant ou si elle réinvestit le lieu au cours du XVe siècle.

Même s'il est certain que les indices extraits des sources écrites imprimées ne donnent à voir qu'une facette – forcément lacunaire et biaisée par la nature des documents – de la réalité économique et sociale au milieu du XVe siècle, la confrontation avec d'autres informations historiques et archéologiques disponibles offre la possibilité de circonscrire deux profils sociaux

bien distincts. En généralisant au maximum et en atténuant les variations rencontrées, on peut dire que :

- *Le profil 1* caractérise des individus et/ou des familles disposant soit d'un important patrimoine foncier par héritage (château de Livet, de Fervaques, manoir St-Jean, manoir de Tonnencourt) et/ou de capitaux suffisants pour acquérir de nouveaux fiefs à la fin de la guerre de Cent Ans (manoir de Caudemone, manoir du Verger). Nobles de naissance ou anoblis, ces derniers ont les moyens de tirer profit du contexte historique et prospèrent dans la seconde moitié du XVe siècle.
- Les tenants du *profil 2* se caractérisent par un patrimoine plus réduit, avec des revenus modestes : la majorité sont des familles d'ascendance noble et tentent de se maintenir à flot, de « tenir leur rang » noble. Certains ont réussi à conserver pendant l'occupation anglaise leur(s) bien(s) tant bien que mal (manoir de Querville³⁵, manoir du Coudray, manoir de Prêtréville, manoir de Lortier coté Amiot) mais sortent affaiblis d'un point de vue économique ; d'autres familles investissent des petits fiefs tombés des mains de leurs anciens tenants pendant l'occupation anglaise (manoir de Lortier et Cheffreville coté Cuillier, manoir de Poix, manoir de la Pommeraye ?) qu'ils soient nobles ou en quête d'agrégation à la noblesse.

La différence essentielle entre ces deux profils sociaux repose sur un constat : les premiers profitent d'un contexte historique favorable pour augmenter leur capital de départ et consolider leur statut ; les seconds en profitent pour conserver un patrimoine plus modeste et/ou amorcer une ascension sociale par l'acquisition de fiefs vacants.

→ *La ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine, un profil social de type 2*

Les indices ayant servi à construire les deux types de profil social ne peuvent être évidemment pas être appliqués au cas de la « Ferme du Colombier », à Varennes-sur-Seine. Néanmoins, ce site fait partie du corpus des habitats d'élites des XVe-XVIe siècles engagés dans la modélisation. Il nous paraît d'autant plus opportun de tenter de déterminer son type de profil social que l'on dispose d'un important faisceau d'informations sur son fondateur et son niveau social³⁶. Certes, celles-ci sont ténues mais elles sont variées et ont fait l'objet d'une véritable analyse interdisciplinaire, croisant les données sédimentaires (stratigraphies, artefacts), paléo-

³⁵ Entre deux profils à l'issue du classement, la confrontation avec les données historiques disponibles nous ont amené à trancher : la famille de Querville partageant plus de caractéristiques avec les tenants-témoins du profil 2, même si elle a du avoir quelques décennies plus tôt le niveau de vie du profil 1.

³⁶ Plus précisément, deux groupes d'habitants ont été repérés : les propriétaires du fief (famille Le Normand) semblent vivre jusqu'à la fin du XVIe siècle sur place ; puis des changements significatifs dans la culture matérielles indiquent que ce sont avant tout les « fermiers/locataires », ceux qui exploitent le domaine en faire-valoir indirect, qui occupent le site, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ici, nous n'évoquons que la famille des fondateurs, les Le Normand.

environnementales (écofacts botaniques et zoologiques), archéogéographiques et les données issues des sources écrites (principalement des actes notariés) (Hurard 2012 : 210 -254)³⁷.

C'est ainsi que l'on sait qu'au tout début du XVI^e siècle, la seigneurie de Varennes était détenue par la famille de Brie depuis près d'un siècle. Elle comprenait quatre fiefs : Dainville (ou Bouville), Maison Rouge, Bouzançoy et le Volstin³⁸. A la mort de Louis de Brie, vraisemblablement au début de l'année 1505, l'aîné des héritiers reçoit Varennes parmi d'autres seigneuries. Sans doute pour constituer un domaine plus cohérent géographiquement, il échange rapidement Varennes (en mars 1505) contre une autre seigneurie, proche de la principale, située à Sablonnières, au nord de la Brie (et de la Seine-et-Marne). Le nouveau propriétaire de Varennes est désormais Guillaume Badouillier³⁹, un notaire, secrétaire du Roi et greffier à la Chambre de Comptes – en d'autres termes, un « robin ». Dès l'année suivante, en 1506, il constitue un nouveau fief de 23 arpents (soit 9,7 ha), en inféodant des terres roturières. L'acquéreur est Jean Le Normand qui paye pour le rachat et l'amortissement de la censive, 32 écus soleil soit une soixantaine de livres tournois⁴⁰. A ce prix, il n'obtient pas les droits de haute justice et ne dispose pas de surface agricole suffisante pour ériger un colombier, symbole seigneurial par excellence, malgré le toponyme du lieu préexistant le début du XVI^e siècle – toponyme qui reste énigmatique, sauf si l'on envisage une occupation bien antérieure dans les environs⁴¹.

Les sources écrites sont peu disertes sur l'identité de Jean Le Normand mais des hypothèses peuvent être posées à partir de plusieurs éléments ; il s'agit d'un homme disposant de suffisamment de capitaux pour investir dans l'achat d'un petit fief, mais surtout dans la construction d'un ensemble architectural associant un outil de production agricole et une résidence « à l'allure d'un lieu seigneurial » (*ibid.* : 213) avec d'imposants fossés en eau (10 à 12 m de large) et une enceinte flanquée d'une tour-porte. Le mariage de sa petite-fille Barbe à un certain Jean de la Chaise, « bourgeois de Reims » permet à l'archéologue S. Hurard de dire qu'il ne s'agit probablement pas d'un noble – sinon il y aurait mésalliance, de plus aucun acte ne le cite avec le moindre un titre, ni ses descendants – mais plus vraisemblablement d'un « gros exploitant local » ou bien d'« un notable parisien en quête de fief ruraux », peut-être d'un homme

³⁷ Les paragraphes qui suivent reprennent les pages consacrées à cet aspect dans Hurard 2012, le chapitre IV tout particulièrement auquel nous faisons référence dans son ensemble ; les appels concernent les citations.

³⁸ Ce sont les sites dits « concurrentiels » dans notre analyse spatiale.

³⁹ Que l'on retrouve comme commissaire dans un procès en 1524 contre un riche marchand-banquier de Tours, devenu financier de l'État, Jacques de Beaune, dit Semblançay (Spont 1895).

⁴⁰ En 1506, les écus qui circulent sont ceux frappés par Louis XII. Un écu d'or au soleil vaut 1 livre et 16 sols (tournois), soit presque 2 livres (puisque une livre équivaut à 20 sols) – les cours ayant beaucoup varié pendant tout le XVI^e siècle (d'après : http://www.finances.gouv.fr/notes_bleues/nbb/nbb222/louis.htm)

⁴¹ Les données archéologiques montrent qu'il s'agit bien d'une création *ex nihilo* sur l'emprise investiguée. On ne peut exclure qu'une structure agricole médiévale ait pu exister dans les environs de la « Ferme du Colombier ».

issu de la « bourgeoisie marchande » comme ceux étudiés par J.-M. Moriceau en Pays de France, à la même période (Moriceau 2004) (*ibid.* : 213, 226). Pour s'en convaincre, il suffit de noter que la famille Le Normand ne jouissait pas des prérogatives de la noblesse, malgré l'apparence que son fondateur souhaite donner à la « Ferme du Colombier » puisque ce n'est qu'à partir du moment où le fief est racheté en 1584 (pour 900 écus) par un écuyer, Nicolas Lequien, qu'un pont-levis et une volière sont effectivement ajoutés. Le site se trouve ainsi valorisé par le statut du nouveau propriétaire et sera, au cours des XVII^e-XVIII^e siècles, systématiquement revendu à des nobles. Par ailleurs, les données archéologiques (le mobilier tout particulièrement, plus varié et plus soigné) prouvent que plusieurs générations de Le Normand ont, selon toute vraisemblance, habité le site jusqu'à la fin du XVI^e siècle, au moins, et ont exploité la ferme en faire-valoir direct : même roturiers, leurs conditions matérielles – et plus largement leur niveau de vie – s'avèrent plus confortables que celles des fermiers (des « laboureurs ») qui louent les terres et occupent le site à partir de la fin du XVI^e siècle.

Tous ces éléments concourent à associer la « Ferme du Colombier » à un profil social de type 2 : bien que l'on ne connaisse pas les origines et les activités antérieures de Jean Le Normand, celui-ci semble bien réaliser un investissement en achetant des terres et en créant *ex nihilo* une ferme pour y développer une exploitation agricole tournée vers la céréaliculture et l'élevage, dans un milieu humide particulièrement propice. Par ailleurs, la conversion des terres en fief et l'édification d'une ferme selon le modèle architectural des habitats d'élites, à plat et fossoyés, hérité de la période médiévale, suggèrent une stratégie d'ascension sociale par l'adoption du mode de vie noble – hypothèse que nous développerons prochainement.

Il reste auparavant à confronter les trois groupes de sites et de critères spatiaux mis en évidence précédemment à ces deux profils sociaux : les recourent-ils ? En d'autres termes, les pratiques sociales de l'espace coïncident-elles avec des niveaux sociaux ? Révèlent-elles une hiérarchie ?

Mise à l'épreuve des profils sociaux et des groupes : l'émergence de deux socio-modèles

Naturellement, on ne s'attend pas à ce que 100% des sites-témoins du profil 1 ou 2 se retrouvent dans le groupe 1, 2 ou 3. L'objectif est avant de tout de confronter les résultats de la modélisation spatiale qui a permis de discriminer des groupes de sites selon certains critères spatiaux, avec les profils sociaux qui émergent des synthèses documentaires. De cette confrontation, c'est bien une tendance que l'on souhaite mettre en évidence, afin de valider ou non l'hypothèse d'une hiérarchie sociale entre les trois groupes de sites.

Les résultats de cette confrontation peuvent se lire ainsi⁴² (**Fig. III-26**) : deux groupes sur trois présentent un profil social dominant. 80% des sites-témoins du groupe 1 (soit 4 sites-témoins sur 5) appartiennent au profil de type 1, alors que 71% des sites-témoins du groupe 2 (soit 6 sites-témoins sur 8) appartiennent au profil de type 2. En revanche, le groupe 3 n'offre pas vraiment de profil social dominant et ne peut, dans ce cas, être considéré en tant que tel. Rappelons d'ailleurs qu'au moment de l'examen des groupes extraits de la modélisation, il apparaissait déjà très divergent par rapport aux groupes 1 et 2. Deux hypothèses s'offrent à nous : soit, il s'agit d'un effet de source à cause d'un problème de représentativité (ce groupe ne contient que deux sites-témoins) ; soit, la constitution du groupe 3 ne repose pas sur l'aspect hiérarchique, mais rassemble tous les cas inclassables, en dehors des normes que les groupes 1 et 2 synthétiseraient.

Il est néanmoins possible d'affirmer, à l'issue de la modélisation – sans minorer les limites et les contraintes de l'exercice avec un corpus de sites à effectif réduit – qu'il semble bien exister une hiérarchie sociale, au moins entre deux groupes de sites, et que celle-ci peut être identifiée à partir des critères régissant le choix du lieu d'implantation des élites rurales aux XVe-XVIe siècles, dans le Bassin parisien. C'est ainsi que l'on est désormais en mesure de proposer deux *socio-modèles* bien distincts, fondés sur la combinaison de *géofacts* (critères spatiaux) et d'un profil social spécifiques. Ils décrivent les caractéristiques du site choisi, par une certaine catégorie d'élite pour implanter son habitat (lorsqu'il s'agit d'une création *ex nihilo*) ou les caractéristiques d'un site préexistant réinvesti (en habitant l'édifice ou en en reconstruisant un) au cours de la période ciblée (**Fig. III-27**).

→ *Le socio-modèle 1*

Ce premier *socio-modèle* concerne un niveau d'élites rurales que l'on pourrait qualifier d'aisées et d'établies sur le plan économique et social. Disposant des ressources nécessaires pour tirer profit du contexte historique, elles suivent une trajectoire ascendante au cours des XVe-XVIe siècles. Elles accroissent leur patrimoine foncier et consolident leur statut privilégié, hérité ou acquis. Investissant presque toujours dans des lieux de pouvoir anciens et prestigieux à l'échelle locale, elles réactivent – plus que renouvellent – des choix d'implantation qui continuent d'être signifiants. C'est ainsi que la situation à proximité du réseau hydrographique dans toute sa diversité, au cœur du pôle villageois et au contact des édifices symboliques (église, ancien lieu de pouvoir) font partie des caractéristiques résilientes qui discriminent le lieu

⁴² Dans le groupe 1, le manoir du Lieu-Seney a été supprimé : la synthèse documentaire, via notamment les informations recueillies dans les sources écrites imprimées, a invalidé l'hypothèse de datation émise dans le *scenario* 2. Le site est plus vraisemblablement une création du XVIIe siècle, ce qui l'exclut de fait du corpus de sites XVe-XVIe siècles engagés dans la modélisation.

d'habitat de ces élites. Auxquelles il faut ajouter, comme éléments qui marquent leur différence dans le paysage et le territoire : une forte connexion au réseau viaire existant (tout particulièrement aux voies de grands parcours) ; une surface des parcelles bien plus importante que celles composant la trame environnante ; mais également la distance entre ces sites et les autres lieux habités, tous niveaux confondus. Malgré l'écart qu'elles imposent, ce sont des élites qui se voient et qui gèrent la concurrence par leur emprise sur l'espace, autant physique que symbolique.

→ *Le socio-modèle 2*

Le deuxième *socio-modèle* concerne un niveau d'élites rurales plus modeste et surtout plus composite, avec pour point commun la mutation de leur situation économique et sociale aux XVe-XVIe siècles, qu'il s'agisse d'une ascension ou d'un déclin par rapport à leur position antérieure, dans des proportions diverses. D'un côté, les élites anciennes s'efforcent de se maintenir ; de l'autre, de nouvelles cherchent à s'intégrer par l'acquisition de biens fonciers et du statut noble. Concurrentes de fait, elles sont aussi largement dépendantes les unes des autres pour leur survie ou leur succès, autour d'un mode de vie commun tourné vers l'exploitation de la terre. Le choix du site d'implantation ou de réinvestissement d'un lieu révèle que la fusion entre ces élites d'origines diverses n'est pas encore stabilisée pendant la période ; elle est en marche. C'est ainsi que les lieux privilégiés sont toujours ceux propices à la production agricole, en fonds de vallée ou dans les vallées bien desservies par le réseau hydrographique, mais aussi par le réseau viaire régional. Située à l'extérieur du pôle villageois, l'unité morphologique formée par l'habitat et ses parcelles adjacentes s'insère parfaitement dans le tissu parcellaire local : forme et surface ne les différencient pas. En revanche, cette situation au cœur du terroir favorise la proximité avec les sites concurrentiels qui recherchent et mettent en valeur les mêmes milieux. Ce qui explique vraisemblablement la distance de ces sites avec les autres lieux habités, socialement inférieurs, relégués dans des espaces aux potentialités moindres.

En poursuivant la synthèse de ces deux *socio-modèles*, on pourrait dire qu'aux XVe-XVIe siècles coexistent au moins deux niveaux d'élites qui se singularisent l'un de l'autre, par des pratiques de distinction différentes dans les modalités, mais reposant sur des critères spatiaux communs. Les modélisations spatiales ont donc permis de décrire, mais aussi d'explorer les résultats des analyses portant sur les manoirs d'une vallée du Pays d'Auge et la « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine, sur le temps long et le temps court. Il en ressort que les critères spatiaux entrant dans les stratégies d'implantation peuvent varier dans le temps, mais aussi et surtout qu'ils peuvent être des révélateurs et des marqueurs de niveau social. Spatialité et distinction sociale interagissent : il s'agissait du postulat de départ de la thèse, il a été

démontré par les analyses spatiales, fondées sur deux corpus d'habitats d'élites et une méthodologie en construction. Il reste naturellement à fournir des éléments explicatifs pour asseoir ce premier résultat.

III-2 : Spatialité et distinction sociale. *Les pratiques sociales des élites rurales : la place de l'espace aux XVe-XVIe siècles*

Comme annoncé dans le Chapitre I, ce travail de thèse se pose comme une expérimentation, tant du point de vue de la grille d'analyse (les critères spatiaux ou *géofacts*) que de la méthodologie. Il s'agit d'étudier les élites sous l'angle de leur spatialité, de leurs pratiques sociales de l'espace – tout spécialement celles ayant trait à la distinction. La corrélation entre spatialité et distinction a été éprouvée à partir de deux études de cas situés dans le Bassin parisien ; les modélisations chronologiques et hiérarchiques ont mis en évidence que certains critères spatiaux pouvaient être appréciés en tant qu'estimateurs de niveau social. Il est désormais temps de mettre en perspective ces estimateurs, en croisant les temporalités et les différents angles d'approche qu'offrent les sciences sociales. Les modélisations chronologique et hiérarchique échafaudées dans la première partie du Chapitre III trouvent ici leur finalité : celle de poser des hypothèses d'interprétation, de tenter de répondre à la question *pourquoi ?* et de trouver une signification à la prégnance de certains critères d'implantation. Au-delà, il s'agit bien entendu d'approcher les pratiques sociales des élites étudiées, de comprendre l'implication du choix du site d'habitat dans le mécanisme complexe de la distinction. C'est pourquoi, on croisera deux angles d'approche, deux échelles d'interprétation : une petite, centrée sur la portée sociologique voire anthropologique des critères spatiaux dominants – qui témoignent indirectement de la relation aux lieux et aux autres ; une plus grande, focalisée sur l'interface des XVe-XVIe siècles – historiquement connue comme étant une période de mutations sociales, tout particulièrement dans la composition des élites.

III-2.1 : Des lieux : « géosymbole » et différenciation

L'ouverture aux autres sciences sociales permet d'éclairer certains critères spatiaux à la lumière des pratiques sociales communes à toutes les sociétés hiérarchisées, anciennes ou encore existantes. Le choix du site d'habitat convoque des invariants forts, des « universaux », qui révèlent comment certains individus ou groupes se placent, s'insèrent dans l'espace et y inscrivent leur identité.

Différenciation et *distançiation* sont quelques uns des concepts utilisés en géographie, sociologie et anthropologie pour étudier ces processus complexes que sont l'attraction pour certains lieux et la concurrence avec l'autre : l'idée est de les transposer, ou plus exactement de les tester comme clé de compréhension pour les sociétés du passé. Il ne s'agit pas de plaquer une réalité sur une autre, d'ériger ces concepts en « solutions toutes faites », mais de procéder à la manière de certains préhistoriens français, qui depuis les travaux d'A. Leroi-Gourhan et l'ouverture à la *Four fiel anthropology*⁴³ pratiquée par l'américain L. Binford, adoptent une approche ethnoarchéologique (Schlanger & Taylor 2012). Aujourd'hui, si les analogies rapides et sans fondement entre l' « ailleurs » et l' « avant » sont vivement critiquées et rejetées (Fauvelle-Aymar *et alii* 2007) ; « le recours à l'anthropologie sert [...] à tester des hypothèses spécifiques, à concevoir des expérimentations pertinentes et à identifier des pistes à suivre, que ce soit pour mieux documenter les processus de formation des dépôts archéologiques ou pour interpréter les comportements des groupes humains qui les ont produit » (Schlanger & Taylor 2012 : 15 ; Testard 2012). L'anthropologie reste donc une « boîte à outils » pour les autres sciences sociales qui reconnaissent les « formidables ressources heuristiques que représentent, [...] les sociétés humaines dans leur diversité, [...] pour comprendre les nôtres », mais aussi « les mécanismes universellement partagés » (Fauvelle-Aymar *et alii* 2007 : 27-28).

Les mêmes précautions prises pour l' « ailleurs » s'appliquent à l' « avant ». La spatialité, comme les autres aspects de la vie en société, requiert d'être attentif à la « rétrojection » – cette tendance à projeter vers le passé des modes de raisonnement et d'appréhension des choses qui appartiennent à notre temps. L'historien médiéviste J. Morsel rappelle qu'il est indispensable de « nous déprendre de nos propres représentations de l'espace dès lors que nous prétendons aborder une société autre que la nôtre » (Morsel 2004 ; Morsel 2007b : 297). Cela vaut naturellement pour comprendre les mécanismes qui entrent en jeu dans l'insertion des élites rurales aux XVe-XVIe siècles dans l'espace géographique et social, défini par les relations aux lieux et aux autres.

III-1.2. a : Le poids du lieu : la recherche de prestige

Les sciences de l'actuel considèrent que les lieux peuvent être des marqueurs de différenciation sociale, de prestige et donc de distinction ; qu'ils alimentent la relation entre pouvoir et identité, à des degrés divers, selon des valeurs propres à chaque groupe social et/ou société. C'est une piste d'interprétation que nous avons suivi.

⁴³ Anthropologie socio-culturelle associant la linguistique, l'anthropologie biologique et l'archéologie.

Le lieu est un concept central dans l'historiographie de la géographie, son appréhension reflète encore aujourd'hui la diversité de la discipline. Selon les approches et les géographes, il est à la fois « là où quelque chose se trouve et/ou se passe », « une condition de l'expérience humaine », un « espace dans lequel la distance n'est pas pertinente » mais aussi la « plus petite unité spatiale complexe de la société » (Lévy & Lussault 2003 : 555-563). Il se trouve que depuis quelques années, les lieux sont envisagés par les historiens des textes comme des portes d'entrée pour aborder la spatialité des sociétés médiévales (*Construction de l'espace au Moyen Age...* 2007), c'est à dire « la manière dont chaque phénomène social [...] s'inscrit dans des lieux » (Méhu 2007 : 277). Les différentes acceptions du mot *locus* recensées par D. Méhu l'amènent d'ailleurs à penser qu'il est « un indicateur de distinction spatiale, un indicateur de distinction sociale et un indicateur de réalisation » ; ce n'est pas un terme neutre car il s'agit « d'un point de repère qui permet de penser le réel tout en instaurant une distinction au sein de l'environnement et parmi les hommes ». Il y voit l'expression « d'une organisation sociale originale qui accorde une importance considérable à des points et à des moments socialement et spatialement déterminés, à partir desquels se nouent les rapports sociaux structurels et les cheminements existentiels individuels » (*ibid.* : 279-280).

Cette idée forte sur les lieux transpose des concepts développés en géographie humaine, à partir de concepts eux-mêmes captés en sociologie et anthropologie. Il s'agit de reconnaître que l'espace en général et les lieux en particulier sont porteurs d'une valeur et d'une identité, qui ne sont pas forcément immuables ni éternelles et qui surtout varient selon les sociétés. La valeur et l'identité spatiales entrent dans le processus plus global de la différenciation spatiale (Lévy & Lussault 2003 : 259-260) qui est à l'origine des discontinuités dans l'espace et de la production de lieux distincts par l'action des hommes en collectivité – « au travers de l'appropriation » notamment (*ibid.*). La valeur spatiale est définie comme « celle que les individus, les groupes et les organisations, dans un contexte historique donné, y projettent et s'y fixent, en raison même de l'état, dans la société donnée, des systèmes de définition et de qualification des valeurs sociales » (Lévy & Lussault 2003 : 973-974). L'évolution des valeurs affectées au paysage entre le Moyen Age et nos jours, comme la montagne, la forêt, les rivages, etc., sont des exemples relativement bien étudiés en géographie, comme en histoire. Parallèlement, les objets spatiaux (les lieux donc) peuvent aussi « être repérés, reconnus à certains signes qui d'emblée les particularisent » (Lévy & Lussault 2003 : 480-481) : c'est l'expression d'une discrimination par rapport à d'autres entités, d'une identité spatiale. « L'identité d'un espace n'existe pas *sui generis* mais est construite, collectivement, par les acteurs d'une société donnée, qui peuvent avoir ensuite tendance à la naturaliser dans leur usage, à en faire une essence immuable, quitte à déformer, par exemple, ce que la science historique peut dire de l'origine et du développement

d'un espace. L'identité peut donc relever d'une construction mythique, une ce de ces nombreuses mythologies spatiales qui peuplent l'imaginaire en actes des groupes humains. Dans ce cas, l'identité spatiale est un puissant instrument au sein des rhétoriques de qualification et de classification des réalités de société par les acteurs sociaux et de justification de leurs actions » (*ibid.*).

Ce socle de concepts fondée sur la différenciation spatiale nous sert ici de passerelle vers la différenciation sociale – par l'intermédiaire de la géographie culturelle, très connectée à l'anthropologie et la sociologie en s'intéressant à l'expérience humaine, voire phénoménologique, de la Terre (Berque 2000 ; Claval 2001). Il s'agit d'abord de considérer que l'espace habité, le paysage est semé de symboles, de lieux symboliques qui font partie du système de communication des sociétés actuelles ou passées. Ils sont définis comme des matérialités qui portent en eux de l'immatériel, une signification, une valeur sociale, partagée par l'ensemble de la société concernée (Monnet 1998 ; Godelier 2012) parce que « la relation entre le signifiant et le signifié s'appuie sur une convention explicite » (Lévy & Lussault 2003 : 882-883). Le symbole est pensé comme faisant partie des codes de communication, de transmission de l'expérience collective et donc comme participant à la « genèse des cultures » (Claval 2003).

Le géographe J. Bonnemaïson a été le premier à s'intéresser explicitement aux symboles géographiques, au point de construire le concept de *géosymbole* pour expliquer la relation particulière qui unit la société de l'archipel du Vanuatu à son territoire (Bonnemaïson 1986 ; 1996 ; 1997). Fortement chargés de sens, il peut s'agir d' « un lieu, un itinéraire, [ou] une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité » (Bonnemaïson 1981 : 249). Depuis, la relation entre les lieux et l'identité continue de constituer un vaste sujet de recherche pour les géographes du champ culturel, qu'il s'agisse des sociétés dites vernaculaires mais aussi occidentales (Monnet 1998 ; Bonnemaïson *et alii* 1999 ; Debarbieux 1995), car cette question permet notamment de discuter des processus et des degrés d'enracinement d'une société (Collignon 2002 ; Goré 2006). Ces *géosymboles* (matériels ou immatériels) sont donc étudiés en tant que marqueurs spatiaux d'identité collective qui structurent à la fois le paysage, en le délimitant, mais aussi le temps, en véhiculant de la mémoire « car ils ne parlent pas que du présent » (Claval 2001 : 201). L'identité sociale, celle qui a trait à la hiérarchisation de la société, est aussi un axe de recherche que l'on peut appréhender par l'analyse des *géosymboles* car « la dimension symbolique de l'espace est à la fois un enjeu et un instrument de pouvoir : celui qui manipule les symboles [spatiaux] peut manipuler les

processus d'identification, et peut donc influencer sur la constitution du groupe qui légitime l'exercice du pouvoir » (Monnet 1998 : 3). Les lieux de pouvoir et du pouvoir s'imposent ainsi par essence comme des *géosymboles*, voire des *hauts lieux* lorsque s'ajoute une dimension sacrée mais aussi sociale. B. Debarbieux définit en effet ce dernier comme « un point d'ancrage de la croyance et un outil servant à l'organisation sociale et spatiale de cette croyance » (Debarbieux 1995 : 103). Ces *hauts lieux* peuvent tout aussi bien concerner la croyance religieuse au sens large, mais aussi condenser voire « exalter une certaine conception de la nation » pour les sociétés actuelles, du territoire collectif pour les sociétés anciennes et traditionnelles (*ibid.*).

Nous retiendrons le concept plus générique de *géosymbole* de J. Bonnemaïson, auquel on ajoutera la force de la définition du lieu symbolique comme figure privilégiée du territoire, développée par B. Debarbieux. « Il a le pouvoir de [...] *compenser l'irréversible absence des choses essentielles* [citation de L. Sfez, dans *La symbolique politique*, 1988, p. 18]. Avec lui, la société habille de formes bien concrètes ses propres valeurs ; par le lieu, elle combine l'image de ces valeurs et celle du territoire. Cela est tout particulièrement vrai quand il s'agit d'un passé révolu dont on veut entretenir le souvenir. En étant associé à un emplacement, l'événement du passé, historique ou légendaire, acquiert une crédibilité certaine et une certaine sacralité surtout si une forme, un paysage, ou mieux, une trace suggère l'événement » (Debarbieux 1995 : 108). Si le géographe M. Lussault n'utilise pas le concept de *géosymbole* ou de *haut-lieu*, il voit l'espace comme une « ressource de valeur(s) » pour les humains (Lussault 2007 : 181) mais aussi comme un opérateur à part entière, « lorsque les arrangements matériels et idéels se cristallisent en paysages emblématiques, en espaces identitaires (lieux, aires ou réseaux), en réalités spatiales singulières (une montagne, un cap, un marais) qui interviennent en tant que réels protagonistes d'une situation sociale » (*ibid.* : 170). Parmi les rôles qu'il attribue aux objets de la spatialité, il définit les contours d'un « objet distinctif » : en tant que « truchement de la distinction, [...] le sujet excipe de la possession et de l'usage d'objets pour se poser en une place particulière sur l'échiquier social, acte qui définit en même temps une position spatiale « juste » au regard de l'image que l'individu possède de son statut et des prétentions qu'il autorise » (*ibid.* : 179). A titre d'exemple, M. Lussault utilise un épisode que Saint-Simon relate dans ses *Mémoires* : lors des funérailles du prince de Conti, en 1709, un incident éclate entre les grands présents (dignitaires religieux et princes de sang) à la cérémonie, autour d'un enjeu et d'un objet : les fauteuils auxquels chacun prétend, en fonction de leur rang (*ibid.* : 192-195). Le géographe décrypte le scène en tant que système de spatialités : les fauteuils jouent, à Versailles, le rôle d'objets distinctifs, pour la pratique de la bienséance qui régit la « société de cour » décrite justement par N. Elias (Elias 1985).

Cette base conceptuelle nous permet d'avancer l'hypothèse que certains des critères spatiaux (*géofacts*) mis en évidence peuvent être appréciés et interprétés comme des *géosymboles*, qui joueraient alors le rôle de marqueur de prestige (acquis) et/ou vecteur de prestige (en cours et/ou en quête d'acquisition) dans le processus de distinction sociale. Le prestige et la distinction sont des notions proches, puisque que ce dernier se définit en sociologie comme « une autorité morale entourant un individu, un groupe ou une institution » (Akoun & Ansart 1999 : 420-421) qui le/la distingue des autres. Il est à ce titre « le caractère de ce qui suscite l'attrait, est admirable ou impose le respect [...] ; une forme sociale impliquant à la fois relation et différenciation : il faut qu'il soit reconnu pour exister et quand il est reconnu, il opère une distinction orientée » (Hurlet *et alii* 2013). Il y a dans le prestige une dimension abstraite (et donc symbolique) indéniable, mais il nous paraît important de ne pas verser dans la caricature qui fait reposer le prestige sur du « tout symbolique » et d'envisager une part de pragmatisme dans la captation de certains lieux.

C'est pourquoi, à partir de nos deux études de cas, nous proposons deux types de *géosymboles* : les implicites, c'est à dire des lieux – en l'occurrence, ici, des milieux – dont la symbolique est discrète, mais fait référence implicitement aux capacités économiques d'une certaine catégorie sociale ; et les explicites, qui à l'inverse utilisent ostensiblement des lieux en tant que symboles du sacré, du pouvoir ou du passé pour en retirer du prestige. Les exemples choisis illustrent, à des degrés divers, combien la proximité avec certains lieux peut constituer un réel atout symbolique, un faire-valoir, voire un trompe-l'œil – via l'équation « près de » égal « appartient à » – pour créer une affiliation, une appropriation fictives avec le niveau social incarné par le lieu capté.

III-1.2. b : Le prestige implicite : les milieux de la réussite économique et sociale

Choisir un lieu d'implantation pour les élites rurales des XVe-XVIe siècles, c'est autant choisir un lieu de résidence qu'un lieu de production – siège d'une exploitation agricole, insérée dans un terroir à mettre en valeur. La réussite et l'ascension sociale passent largement par la réussite économique, c'est pourquoi la nature du milieu entre en jeu dans cette équation – tout comme la connectivité du site au réseau viaire local et régional, reconnue comme favorable⁴⁴

⁴⁴ Les modélisations hiérarchiques ont montré que d'une part, la connectivité d'un site aux voies de grand parcours (échelle supra-régionale) est un *géofact* fort pour le *socio-modèle 1* ; et d'autre part qu'une bonne connectivité aux voies de portée plus régionale caractérise le *socio-modèle 2*. Si la configuration topographique de la vallée de la Touques ne brouillait pas l'interprétation (la vallée contraint fortement le réseau viaire, notamment la desserte des voies de grands parcours dans l'axe nord-sud), nous aurions eu assez d'indices pour proposer les voies de grand

(Bruand 2012 ; Laffont 2008). Le bon sens et la stratégie agricole favorisent naturellement des configurations topographiques et pédologiques favorables à la productivité, mais on ne saurait se contenter de ce constat aux accents déterministes. La valeur du milieu, les attributs symboliques qui lui sont associés sont à prendre aussi en considération. Car comme le souligne J. Morsel, à propos de la pratique de la chasse en forêt, l'usage, par la déambulation des seigneurs-chasseurs, est le seul moyen d'appropriation de l'espace (Morsel 2007b : 313). L'exemple du marais du Colombier nous semble démontrer que l'usage, par la mise en valeur d'un écosystème différencié peut aussi être un moyen d'appropriation d'une réputation, d'une notabilité.

1) *L'exemple du marais du Colombier à Varennes-sur-Seine : le marais, un milieu valorisé et valorisant*

Le cas du Colombier, dans la plaine confluente de la Seine et l'Yonne, nous a permis de réfléchir à la valeur du milieu choisi lors de sa création *ex nihilo* en 1506, par Jean Le Normand, roturier de naissance. L'implantation dans un marais apparaît, en effet, après analyse, comme le facteur le plus discriminant dans le choix du lieu. Des arguments plaident pour l'envisager comme un *géosymbole* fort, pourvoyeur par ricochet d'un certain prestige.

En premier lieu, il faut nous déprendre d'une représentation et perception hygiéniste des marais héritées des XVIIIe-XIXe siècles. Les potentialités économiques de ce type d'écosystème ont très largement été exploitées durant la période médiévale et jusqu'au XVIIIe siècle – période à partir de laquelle les zones humides sont l'objet d'un rejet. Ils ont été victimes de grands travaux d'assèchement et d'assainissement commandés par les élites. Jugés comme nuisibles à l'homme et inutiles à l'économie, ces espaces ont payé un lourd tribut à la révolution agricole qui a favorisé la spécialisation et l'accroissement des surfaces agricoles (herbages pour l'élevage et terres labourables pour la céréaliculture : Garnier 1971 ; Garnier 1975 ; Moriceau 2005) *via* notamment les « rassembleurs de terres », au détriment de ces étendues intermédiaires entre terre et eau (Carpentier *et alii* 2007 ; Moriceau 2005). Les raisons idéologiques de leur éradication ont été largement masquées par un discours agronomique et hygiéniste : si le paludisme était effectivement répandu dans les régions humides, les marais lorsqu'ils étaient biens communaux ont suscité l'hostilité des élites pour qui les droits associés constituaient un manque-à-gagner, et donc des espaces convoités. Elles ont alors poussé le pouvoir royal, dès le début du XVIIe siècle, à réglementer la bonification des étangs et marais, notamment lors des périodes de croissance démographique (après les guerres de Religion, sous les règnes d'Henri IV

parcours comme *géosymboles*. La position de la « Ferme du Colombier » au carrefour de trois chemins ou routes constituant trois itinéraires de grand parcours est en effet intéressante, et semble évoluer entre le XVIIe et le XVIIIe siècle.

et Louis XIII, sous l'impulsion des Physiocrates au milieu du XVIIIe siècle, puis enfin sous le Second Empire). Par ailleurs, la Révolution française a mis en place une politique globale d'assèchement de ces mêmes zones humides, parce que nombre d'entre elles étaient aux mains de grands propriétaires issus de la noblesse et du clergé (seigneurs laïcs et monastiques) et constituaient de fait un symbole fort des privilèges de l'Ancien Régime (Derex 2004 ; Abbé 2006 ; Carpentier 2008).

Avant cette mutation des mentalités et des pratiques culturelles entre le XVIIe et le XIXe siècle, les marais – qu'ils soient biens communaux ou privés – sont loin d'avoir été considérés, dans la pratique, comme des milieux répulsifs et incultes. Ils ont au contraire été largement prisés, recherchés et défendus en cas d'appropriations ou de litiges (Derouard 1988 ; Penna 2003 ; Charpentier 2007), car ce sont des sources de profits diversifiés. Par l'intermédiaire de la faune tout d'abord – poissons (carpes, brochets), oiseaux migrateurs et petit gibier d'eau sont abondants ; mais également par l'intermédiaire d'une « mosaïque végétale » (Aestuaria 2007 ; Carpentier *et alii* 2007 : 236 ; Abbé 2006 ; Derex 2001 ; Fournier 2007) offrant de multiples productions au fil des saisons, consommées sur place ou exportées. Entre autres ressources, on peut citer les roseaux pour la couverture et la litière, le chanvre pour le textile, les saussaies, oseraies et peupleraies pour l'artisanat, les tourbières pour le combustible, les sangsues pour la médecine, les fruits et légumes sous la forme de vergers ou d'espace maraîcher, et surtout l'herbe pour la pâture et le fourrage pour l'alimentation du bétail (ovins et bovins). Si l'exploitation pastorale et fourragère des prés humides est encore trop peu documentée pour le Moyen Age (Ruas 2008), elle est néanmoins très lisible aux XVIe-XVIIIe siècles en raison de la demande croissante en herbe et en foin pour les animaux d'embouche, mais aussi pour l'approvisionnement du cheptel équin en forte expansion durant cette période (cavalerie, transport, labours, etc.) (Touzery 1997 ; Moriceau 2005 ; Brumont 2008).

Finalement, l'exploitation et les entreprises d'assèchement des zones humides montrent qu'il s'agit de lieux qui portent une symbolique économique et sociale forte sous l'Ancien Régime. Depuis le Moyen Age, le marais est en effet l'apanage exclusif des élites quand il est propriété privée. Valorisé, il devient valorisant car c'est une source de revenus non négligeable ; il est aussi par extension, un marqueur et vecteur de niveau social. On ne peut pas non plus exclure la charge imaginaire collective de ce paysage entre terres et eaux, source de mythologies, exploitée déjà par la littérature médiévale et moderne, puis par la peinture du XIXe siècle (*Aux rives de l'incertain...* 2002). La perception que les hommes du XVIe siècle ont pu avoir de ces espaces nous est difficilement accessible et quantifiable. On peut seulement se demander si exploiter, habiter à proximité de ces étendues d'eaux stagnantes, propices aux manifestations

physiques longtemps inexplicées (les feux follets) pouvait constituer aussi une source de prestige.

Il reste qu'implanter son habitat dans un marais en 1506 témoigne clairement de l'attractivité plutôt que de la répulsion de ce milieu. Déjà à l'Age du Fer (début III^e siècle avant J.-C.), le « Marais du Colombier » était vraisemblablement considéré comme un endroit attractif et favorable à l'habitation et l'agriculture, puisqu'ont été fouillés – à une centaine de mètres à l'est de la ferme moderne – les vestiges d'une ferme laténienne, se composant de plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour ou d'un jardin, avec des capacités de stockage importantes (greniers) et une consommation préférentielle d'animaux jeunes élevés pour leur viande (Séguier *et alii* 2008). Les analyses paléo-environnementales ont par ailleurs démontré combien la biodiversité du lieu a été largement mise en valeur par cette unité agricole, interprétée comme étant « une ferme parfaitement intégrée au milieu diversifié qu'elle exploite » (*ibid.* : 46), sans pour autant être un habitat privilégié, compte tenu du mobilier.

La persistance d'une valeur symbolique, de prestige – très vraisemblablement imbriquée à la volonté de faire fructifier une portion de milieu aux potentialités agricoles concordantes avec les secteurs porteurs de l'économie contemporaine (élevage et fourrage) – est une piste d'interprétation sérieuse pour expliquer le choix d'implantation de Jean Le Normand, sur des parcelles roturières qu'il fait inféoder. En faisant implicitement référence à un « attribut » économique, un privilège emblématique des élites du passé – tout spécialement à la noblesse médiévale, il associe de manière implicite son unité agricole à une réussite économique qu'il projette, un statut (noble) et une position sociale qu'il convoite. Convoitise que l'on imagine d'autant plus aiguisée, que la « Ferme du Colombier » a pour voisin direct, le Volstin : une unité agricole existant depuis au moins le XIV^e siècle disposant de la « panoplie » architecturale (tours, fossés, porte monumentale, etc.) d'une élite rurale assise depuis plusieurs générations (dépendante de la seigneurie de Varennes), marquant fortement le paysage par l'étendue des terres mises en valeur, située de l'autre côté de la *route de Bourgogne* et dans l'emprise du marais dit « du Colombier ». La question de la recherche d'ascension sociale sera discutée dans la mise en perspective historique ; mais les éléments existent déjà pour poser le marais comme un *géosymbole* discret dans ses manifestations, mais efficace dans son message de différenciation et de valorisation sociales.

2) Le cas des manoirs du Pays d'Auge : la maîtrise de l'eau, un pied dans le milieu ?

Il est alors légitime de s'interroger sur la valeur symbolique des milieux investis par les élites du Pays d'Auge, à la même époque. D'après les analyses multivariées ayant servi à la modélisation chronologique et hiérarchique, il apparaît que seuls les sites compris dans le *socio-modèle 2* (**Fig. III-27**) présentent une implantation topographique dominante en fonds de vallée. Pour rappel, le profil social est celui d'élites rurales au patrimoine foncier et/ou aux capitaux de départ modestes (par rapport aux sites appartenant au *socio-modèle 1*) leur permettant la conservation du fief familial, ou l'achat et/ou la création de petits fiefs. Il s'agit de familles issues de la petite noblesse ancienne, ou en quête d'acquisition du statut noble, à l'instar de Jean Le Normand, fondateur de la « Ferme du Colombier ».

La recherche d'un profil topographique propice à la culture (céréales) et à l'élevage (prés, pâtures) et en offrant, par ailleurs, la possibilité de créer et/ou réinvestir des infrastructures dépendant des droits seigneuriaux tels que les étangs, moulins, fossés en eau par ailleurs par une connexion étroite au réseau hydrographique principal et secondaire, peut-elle constituer la preuve que le faciès de fond de vallée/vallée est un *géosymbole* implicite de prestige en Pays d'Auge, pour les manoirs des XVe-XVIe siècles ? La différenciation est moins évidente que pour le marais, parce que les habitats ordinaires (de « non-élite ») investissent aussi ces milieux et que les élites n'ont jamais eu la jouissance exclusive de leur mise en valeur... Seule la maîtrise de l'eau à laquelle sont attachés des privilèges (droit banal pour le moulin, de pêche et/ou de pisciculture, de défense, de péage, etc.) appuie cette hypothèse, que nous ne pouvons étayer davantage, mais qui demanderait à l'être à l'aide d'autres corpus.

III-1.2. c : Le prestige explicite : les lieux du sacré, de pouvoir et du passé

« L'organisation spatiale de la civilisation féodale [...] est marquée par une surévaluation de certains lieux qui polarisent l'habitat, la sépulture et les rapports sociaux structurants (échanges, rituels, rapports de domination). Le *locus* ecclésial est l'un de ces *lieux* structurants, retenu ici en premier chef comme le paradigme du *locus* féodal. Il constitue un pôle déterminant de distinction spatiale et sociale tant *per se* que grâce aux rituels qu'il s'y déroulent.[...] Ce triple processus de distinction spatiale [verticale (du bas, l'état charnel vers le haut, l'état spirituel ; horizontale (déplacements et polarisation des hommes en direction de l'église) et circulaire (zone délimitée à l'intérieur de laquelle se déroulent les cérémonies, en dehors du monde ordinaire) s'accompagne d'un processus de distinction sociale fondé sur la proximité ou

l'éloignement du *locus*. L'*auctoritas* est conférée aux hommes qui se situent le plus près de Dieu, et la proximité avec le *locus* (par le mode de vie, le *servicium*, les donations) détermine la reconnaissance en tant que membre de la *familia* ecclésiale » (Méhu 2007 : 291-293). A cette base conceptuelle, sans ambiguïté et dont les manifestations sont à l'origine de maints paradigmes (naissance du village, *incastellamento*, *inecclesiamento*, etc.), on ajoutera ici par hypothèse que la proximité avec le lieu du sacré (le *locus* ecclésial) et du pouvoir (le *locus* féodal) est aussi affaire de distance euclidienne, pour l'habitat des élites rurales – par ailleurs, vérifiée au cours des modélisations chronologiques et hiérarchiques.

Il apparaît en effet que le duo église/ancien lieu privilégié est un *géofact* efficace pour repérer les sites correspondant au *socio-modèle* 1⁴⁵ (**Fig. III-27**) – celui dont les tenants présentent un profil social élevé (nobles ou anoblis) et dont la position, les capitaux et le patrimoine ont largement bénéficié du contexte économique et social du XVe siècle. Si la proximité à l'église n'est jamais un critère dominant aux XVe-XVIe siècle, le réinvestissement d'un ancien lieu privilégié (« motte », habitat d'élites ou lieu de pouvoir ancien ruiné, disparu) concerne, en revanche, presque un cas sur deux pour le XVe siècle et encore plus de 20% des sites du XVIe siècle. Cette pratique de réinvestir en construisant à proximité (environ 230 m de moyenne) ou sur l'emplacement d'un ancien lieu d'habitat d'origine médiévale, contraste avec la distance que ces mêmes sites mettent avec leurs contemporains de même niveau social. Ce constat chiffré soulève naturellement la problématique du déplacement, à la fin du Moyen Age, de l'habitat des élites dans un périmètre restreint (toujours quelques centaines de mètres) – phénomène qui s'observe relativement fréquemment, dans le Grand Ouest notamment à la fin du Moyen Âge (Manevrier 1993 ; Brière 2004 ; Meuret 2006). Les exemples suivants en Pays d'Auge et dans la plaine alluviale de Varennes-sur-Seine permettent d'avancer des arguments, pour envisager également ces lieux comme des *géosymboles* efficaces du passé et de l'autorité (religieuse et/ou seigneuriale), dans une perspective de distinction sociale.

1) *Le manoir de Poix à Prêtevillle : la « motte », géosymbole d'un ancien lieu de pouvoir*

Le cas du manoir de Poix, à Prêtevillle, est un bel exemple de réinvestissement d'un ancien lieu de pouvoir. Par chance, il est relativement bien documenté par rapport à l'ensemble

⁴⁵ Caractéristique dominante du *socio-modèle* 1, ce qui n'exclut pas le fait que quelques sites présentant un profil de *socio-modèle* 2 présentent aussi cette particularité de s'implanter à proximité d'un ancien lieu privilégié – c'est le cas du manoir de Poix, on le verra.

du corpus de la vallée de la Touques, par la cartographie ancienne, quelques mentions textuelles déjà mentionnées (**Fig. III-19**) et quelques données issues de prospections archéologiques.

Le lieu présente déjà de prime abord une physionomie particulière : il s'agit d'un fond de vallée, aujourd'hui en herbe, avec une île formée par un bras de la rivière. De nos jours, aucun vestige n'est visible – si ce n'est une maison en bordure de la route départementale, au lieu-dit Les Pois, comme le figure la carte IGN au 1/25 000^e (**Fig. III-28a** et **Fig. III-28b**). Sur le cadastre napoléonien de Prêteville (1820), on retrouve le même toponyme associé à un herbage et une construction à l'emplacement de l'habitation actuelle. En revanche, un plan d'ingénieur du XVIII^e ou XIX^e siècle (*Le Plan d'une partie de la rivière de Touque...*) révèle la présence d'un ensemble de bâtiments localisé sur la rive droite de l'île et désigné comme étant le manoir de Poix. Son existence est confirmée par un document plus ancien, la *Carte topographique du diocèse de Lizieux* dressée par D'Anville, dans les années 1721-1730, qui le signale avec le symbole adéquate pour localiser les habitats de ce type. S'il est difficile de dater l'implantation du manoir de Poix, il est néanmoins certain qu'à la date du levé cadastral, en 1820, il n'est plus visible dans le paysage. L'emplacement et la configuration de ce site disparu sont en revanche plus facilement restituables grâce à la superposition du *Plan d'une partie de la rivière de Touques* et d'une photographie verticale de l'IGN (1991). Situé en bordure de la rivière, dans une parcelle arborée, il se compose de sept bâtiments organisés en cour, dont un accolé à ce qui semble être un parvis ou une terrasse (surface blanche hachurée) et avec ce qui pourrait être un pigeonnier (forme arrondie) dans le coin droit de la cour. On remarque d'ailleurs sur la photographie une nette démarcation (foncière et/ou culturelle) à cet endroit autrefois habité.

Ce plan pose également question en termes d'aménagement de l'espace, particulièrement de la rivière. On note tout d'abord l'évolution rapide (moins de deux siècles) de la morphologie du méandre : relativement droit en son centre jusqu'au XIX^e siècle⁴⁶, son cours est particulièrement tourmenté aujourd'hui. Par ailleurs, la présence de deux bâtiments au contact direct avec l'eau laisse envisager une activité économique liée à cette ressource. On pense aussitôt à un ou des moulins en référence à la morphologie du méandre qui évoque un détournement volontaire de la rivière pour créer un bief, mais aucun document cartographique ou planimétrique des XVIII^e-XIX^e siècles n'en fait mention à cet endroit (alors que les autres moulins sur la Touques sont indiqués par un symbole et/ou la mention « moulin de... »). Deux hypothèses s'imposent alors : soit l'activité a été abandonnée au moins depuis le XVIII^e siècle ; soit il s'agit d'une toute autre activité, comme la pêche par exemple. A ce sujet, il est désormais

⁴⁶ L'analyse critique du document permet en effet d'accorder une grande confiance au tracé de la rivière, et de ne pas mettre en doute ce dessin du méandre plus régulier qu'aujourd'hui.

bien établi en Basse-Normandie que l'ensemble des vallées irriguées par des rivières comme la Touques et la Dives en Pays d'Auge ou des cours d'eau plus modestes a été intensément aménagée (biefs, moulins, pêcheries, abreuvoirs, fossés de drainage, gués, ponts, etc.⁴⁷) à partir du Moyen Age et ce, jusqu'au XIXe siècle (Lespez *et alii* 2010).

Par ailleurs, des prospections pédestres menées sur l'île de Poix par l'association GRAPPA, en 1992, ont attesté de l'occupation ancienne du lieu. Les restes d'une enceinte quadrangulaire (interprétée comme une « motte ») ont en effet été repérés. Des tessons de céramique des XII-XIVe siècles, de type très décorée y étaient associés (Grappa 1995). Les prospecteurs ont reconnu le site comme étant « l'habitat aristocratique du fief de Poix » mentionné dans les textes depuis au moins le XIVe siècle (cf. Fiche-Inventaire et pour les références cf. **Fig. III-19**). En 1320, Henri de Poix est en effet cité comme tenant d'un quart de fief de haubert à Prêtreville, dépendant de la baronnie de Ferrière. La famille de Poix est en voie d'extinction au début du XVe siècle. Le fief passe en effet dans les mains d'une autre famille, les Bigars *via* Jean de Bigars en 1411. Dans cet acte, il est fait mention de la mise hors de garde-noble de sa femme, Isabelle de Poix (née en 1398). On apprend ainsi que cette dernière, alors âgée de 13 ans, est la fille d'Henri et Agnès de Poix, morts tous deux en juillet 1404 (par mort violente, par faits de guerre ?⁴⁸). En 1444, le fief est à nouveau mentionné, cette fois-ci comme étant intégré au domaine royal (anglais à cette date) et tenus par les héritiers de « feu Henri de Poix » - vraisemblablement sa fille Isabelle et ses enfants. Moins de 50 ans plus tard, après l'occupation anglaise, le fief passe dans la famille de Jean puis Guillaume du Quesney/Quesnel, qui justifient leur noblesse à deux reprises (*Recherche de Montfaut et Montres d'Évreux*, en 1465 et 1469) et possède toujours le lieu comme « quart de fief [de Prêtreville] ». Le fief de Poix n'apparaît pas dans la *Recherche des élus de Lisieux* en 1540 mais on sait qu'il reste dans le giron de cette famille jusqu'à la fin du XVIe siècle. Cette absence pourrait s'expliquer par les fonctions de son seigneur, le tenant loin de Prêtreville, puisqu'un acte fait état de la vente en 1575 par « noble homme Duquesnel⁴⁹, gentilhomme ordinaire de la chambre de monseigneur frère du Roi, du fief de Poys, à maître Jean Desperroys », alors bailli vicomtal et élu de Lisieux.

La construction du second manoir, sur la rive droite de la Touques, repéré sur le plan des XVIIIe-XIXe siècles, peut hypothétiquement être attribuée à la famille Bigars ou Quesney/Quesnel, au cours du XVe siècle. La confrontation de ces diverses informations

⁴⁷ Ces aménagement ont eu, par ailleurs, un réel impact sur les systèmes hydrologiques et plus globalement sur la dynamique paysagère des vallées normandes, comme le prouvent les recherches interdisciplinaires menées ces dernières années (Carpentier *et alii* 2007 ; Carpentier 2008 ; Lespez *et alii* 2010 ; Lespez 2012).

⁴⁸ La question de savoir si la disparition (destruction ?) de l'habitat repéré sur l'île est liée à cet événement reste en suspens, faute de données archéologiques... Il en est de même pour la datation du second habitat, le manoir, en bordure de rivière.

⁴⁹ On notera l'apparition de la particule « du » accolée au patronyme « Quesnel » utilisé au siècle précédent.

archéologiques, textuelles et cartographiques conduit à proposer l'hypothèse d'un déplacement de l'habitat médiéval de 100 m depuis le cœur de l'île vers la rive droite, vraisemblablement au cours du XVe siècle ; puis d'un abandon du lieu (ou destruction du manoir) au début du XIXe siècle ou fin du XVIIIe siècle, au profit d'une situation en bordure de voie, 200 m plus loin. A cette translation spatiale, s'ajoute à la dernière étape, au moins, un déclassement social : on passe d'un manoir – habitat traditionnel des élites augeronnes – à une maison ordinaire. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est le passage de la « motte » des XIIIe-XIVe siècles au manoir érigé au cours du XVe siècle, probablement au moment du changement de propriétaire – sans que l'on sache s'il s'agit de la transaction Poix-Bigars (début du XVe siècle) ou Bigars-Quesnel (avant 1465).

Le choix de reconstruire, non pas à l'emplacement même, mais à une centaine de mètres, en face du siège du fief d'origine n'est pas dénué de sens. D'autant plus, si on se rappelle que le manoir de Poix, dans la modélisation hiérarchique, fait partie du *socio-modèle 2* (**Fig. III-26**) – celui dont le profil social des tenants est, durant cette période, le plus propice à l'ascension (anoblissement, achat de fiefs) ou à l'inverse au déclassement (petite noblesse en difficulté, perte de fiefs). Pourtant, les critères spatiaux de ce site s'apparentent plutôt à ceux du *socio-modèle 1*, au profil social bien plus élevé... On se sait pas si Bigars est de statut noble, mais il épouse Jeanne de Poix, à peine sortie de l'enfance, alors qu'elle est la seule héritière du fief. S'il ne l'est pas, son mariage lui offre le statut envié, non pas de droit mais par assimilation. En revanche, si c'est la famille Quesnel qui est à l'origine de l'implantation sur la rive droite de la rivière, elle adopte les pratiques de ceux – nobles ou roturiers – qui disposent d'un peu de capitaux, au sortir de la Guerre de Cent Ans, pour racheter des fiefs et augmenter leur patrimoine et par extension leur position sociale. Qu'il s'agisse des Bigars ou des Quesnel, le siège de l'ancien fief des Poix doit vraisemblablement constituer un repère dans le paysage, posé sur une île de la Touques ; il a peut être même être vécu et perçu comme un lieu de mémoire, surtout s'il a été le théâtre d'un fait de guerre et/ou si Henri de Poix était un seigneur connu et reconnu. Quelle qu'ait été la valeur de ce lieu, il s'agit probablement d'un *géosymbole* explicite au niveau local ; ne pas se l'approprier, en maintenant une intense proximité, aurait consisté à se priver du prestige d'un lieu de pouvoir, appartenant qui plus est au passé.

2) *La Folie Picard à Varennes-sur-Seine : l'hypothèse d'un péage, géosymbole du pouvoir seigneurial*

A Varennes-sur-Seine, à moins de 600 m à vol d'oiseau, à l'est de la « Ferme du Colombier », on trouve un autre hypothétique *géosymbole* de prestige, la Folie Picard.

Hypothétique, car on ne dispose d'aucune information sur son état au début du XVI^e siècle – habité ou non, abandonné, ruiné ? Seules sa disparition dans les années 1760 et sa contemporanéité avec la « Ferme du Colombier » sont attestées – le toponyme *Folie Picard* est mentionné au XVI^e siècle (Cavailler 1965 : 96).

On ne dispose en effet que de peu d'informations : la bibliographie locale fait mention d'un « petit château de 65 m de côté, détruit en 1760, nommé au Moyen Âge, *Froide Fontaine* et, au XVI^e siècle, *Folie Picard* » (BGASM 1965 : 96). Ce site n'a jamais été reconnu archéologiquement, malgré des opérations d'archéologie préventive menées entre 2000 et 2003 dans ce secteur (au lieu-dit Beauchamp), aujourd'hui oblitéré par une carrière de sable (Griffisch *et alii* 2008 : 480-481). Cette indication est extraite d'un petit opuscule de 1962 rédigé par P. Verdier de Pennery qui rapporte les découvertes de l'abbé Lebeuf (1687-1760) – célèbre érudit du XVIII^e siècle, membre de l'Académie des Inscriptions. Lors de ses excursions, Lebeuf visita un « petit châtel carré » dans l'espoir d'y trouver des tuiles antiques, entre Morêt et Montereau. Deux siècles plus tard, Verdier de Pennery identifie cet édifice en trouvant dans les archives des Ponts et Chaussées, deux plans de 1759 exécutés par deux élèves-ingénieurs, dans le cadre du « concours pour le dessin des plans », représentant les abords de Montereau. C'est d'après l'un d'eux (celui de X. Dergny) que Verdier de Pennery nous livre une description du site : « nous y voyons une enceinte carrée de 65 m environ de côté, entourée de fossés secs, sans entrée, et située dans un pré-marais presque au bord de la route de Moret à Sens, sur le territoire de la paroisse de Varennes-sur-Seine. Les dessinateurs l'ont qualifiée de Redoute ; elle a été supprimée aussitôt après l'exécution de ce plan, à la suite d'un regroupement de terrains alors effectué dans cette partie de Varennes ». Ceci explique son absence sur le plan terrier de 1769... et nous renvoie finalement aux planches de l'Atlas de Trudaine, levées à cet endroit (1759, planches 41-42) (**Fig. III-3**). L'édifice de la Folie Picard, situé dans la partie de Varennes appelée aussi « climat de Beauchamp », y est en effet représenté ; alors que sur la Carte de Cassini (1752-1757), le même site est mentionné déjà ruiné ou tout du moins à l'état d'abandon et désigné par erreur comme la « Ferme du Colombier ». Sa nature pose question : est-ce un habitat d'élites fortifié – l'abbé Lebeuf parle d'un « petit châtel carré » lorsqu'il le visite à la fin du XVIII^e siècle et l'Atlas de Trudaine représente de larges fossés secs. Ou bien s'agit-il une fortification à part entière ? Les ingénieurs des Ponts et Chaussées le qualifient de « redoute⁵⁰ » en 1759.

Sa localisation permet toutefois de poser une hypothèse et de la discuter : au bord du *chemin de Sens*, future *route royale de Bourgogne*, il pourrait s'agir d'un édifice de péage.

⁵⁰ Définition de « redoute » dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1762, 4^{ème} édition, p. 563) : « Pièce de fortification détachée ».

D'origine régaliennne, mais inclus par usage dans les droits seigneuriaux depuis le second Moyen Age, le droit de péage est perçu par un seigneur qui s'engage, en contrepartie, à assurer l'entretien du tronçon de voie de communication sur lequel il est requis (route, pont, fleuve, rivière). Cette taxe, levée sur toute marchandise et tout usager, constitue une importante source de revenus, surtout sur les grands axes de circulation (voies d'eau et voies de terre). Jusqu'au XVIIIe siècle, les péages sont généralement matérialisés par une barrière ou, lorsque le trafic est important, par un bâtiment où siège le receveur (Conchon 2002). Cette hypothèse est étayée par la concordance entre la datation de la destruction de la Folie Picard dans les années 1760, avec l'édit de 1763 qui supprime en effet tous les péages et droits de passage intérieurs dans le royaume de France.

Si l'on retient cette hypothèse, la « Ferme du Colombier » se trouve alors dans le voisinage direct d'un symbole fort du pouvoir seigneurial, le droit de péage matérialisé par un édifice – probablement sous la forme d'une tour, vues ses dimensions – qui marque le paysage et en constitue vraisemblablement un repère, dans cette plaine alluviale au relief peu contrasté. Si l'on ne peut pas mesurer le degré de prestige retiré de cette proximité, la sociologie et l'anthropologie nous rappellent combien ce genre de *géosymbole*, lié à une forme de domination politique, sociale et économique, sont facteurs d'attraction plus que de répulsion (Paul-Levi & Segaud 1983 ; Segaud 2010).

En guise de transition, des lieux vers les « autres », passons par l'île d'Utopie pour comprendre combien la différenciation et la distanciation spatiales et sociales préoccupent les hommes depuis des siècles. Inventée en 1516 par Thomas More, elle est la négation de la différenciation spatiale, de la valeur et de l'identité propres à certains lieux : les villes qui la composent sont équidistantes et standardisées afin « d'assurer l'égalité de tous, de contraindre chacun à occuper sa place et à jouer son rôle au sein de la communauté » (Choay 2006 : 349). Le dispositif spatial imaginé par l'auteur est présenté comme le socle d'une société modèle, régie par des institutions qui lui garantissent la justice et l'équité totales – un système à l'opposé de celui que connaît l'Angleterre au XVIe siècle, dont il s'agit bien entendu d'une critique déguisée. Le nom même de l'île, Utopie, porte ce projet d'annihilation des différences spatiales et sociales. Construit sur une racine grecque, ce néologisme peut être traduit à la fois comme « non-lieu » et « bon lieu » ; l'auteur ayant sciemment utilisé le préfixe *u* comme « contraction [simultanée] de la négation *ou* (non) et « du qualificatif *eu* (bon) » (*ibid.* : 346). Naturellement, il s'agit d'une figure littéraire inscrite dans le courant humaniste, puis saisie au fil des siècles par les sciences politiques et historiques : elle a été analysée, décryptée, comprise sous différents angles, éloignés de notre propos. Néanmoins, la lecture anthropologique qu'en fait F. Choay nous

permet de souligner ici la pleine conscience des sociétés anciennes de la relation entre l'organisation spatiale et la stratification sociale. Le texte de More peut ainsi être lu comme la stricte antithèse entre le réel du XVI^e siècle et l'idéal d'une île/société modèles : à l'appropriation de lieux qui se distinguent, la captation de lieux différenciés voire symboliques s'opposent la standardisation appliquée à toutes les villes et les maisons utopiennes⁵¹ ; de même façon, à l'hétérogénéité des espacements entre les lieux habités s'oppose la répartition régulière, sans dispersion ou concentration, des habitants sur l'île d'Utopie⁵².

III-2.2 : Des autres : « lutte des places » et distanciation

Après avoir étudié l'attraction qu'auraient exercé certains lieux par les valeurs qu'ils véhiculent, il s'agit maintenant de considérer un autre aspect de la spatialité : la relation aux « autres » via l'emplacement et l'écart choisis. C'est encore l'ouverture aux sciences de l'actuel qui nous permet d'aborder la distanciation comme hypothèse d'interprétation.

III-2.2.a : Le poids de l'autre : la régulation de la distance

La relation à autrui est bien entendu au cœur des problématiques des anthropologues et sociologues, puisqu'il se définit comme cet « autre, *semblable* à moi et *différent* de moi, celui face à qui, avec qui, contre qui, je m'appréhende comme individu, c'est-à-dire comme l'autre de l'autre » (Akoun & Ansart 1999 : 47). La géographie actuelle s'intéresse naturellement à l'altérité, puisque l'espace est appréhendé comme « l'ensemble des phénomènes exprimant la régulation sociale de distances entre des réalités distinctes » (Lussault 2007 : 18) ; « l'impossible confusion des réalités sociales [c'est-à-dire des objets et/ou des individus] en un même point » (*ibid.* : 45). En s'appuyant sur les développements théoriques de J. Lévy (Lévy & Lussault 2000 ; Lévy & Lussault 2003 ; Lévy 1999 ; Lévy 2009), M. Lussault élabore dans *L'homme spatial puis De la lutte des classes à la lutte des places*⁵³, une conception de l'espace relationnelle et systémique – en partant du principe qu'exister c'est « agir pour trouver les (bonnes) places ».

⁵¹ « Les édifices sont bâtis confortablement ; ils brillent d'élégance et de propreté, et forment deux rangs continus, suivant toute la longueur des rues, dont la largeur est de vingt pieds. Derrière et entre les maisons se trouvent de vastes jardins. Chaque maison a une porte sur la rue et une porte sur le jardin. Ces deux portes s'ouvrent aisément d'un léger coup de main, et laissent entrer le premier venu. Les Utopiens appliquent en ceci le principe de la possession commune. Pour anéantir jusqu'à l'idée de la propriété individuelle et absolue, ils changent de maison tous les dix ans, et tirent au sort celle qui doit leur tomber en partage. » (More 1842 : 134-135)

⁵² « L'île d'Utopie contient cinquante-quatre villes spacieuses et magnifiques. Le langage, les mœurs, les institutions, les lois y sont parfaitement identiques. Les cinquante-quatre villes sont bâties sur le même plan, et possèdent les mêmes établissements, les mêmes édifices publics, modifiés suivant les exigences des localités. La plus courte distance entre ces villes est de vingt-quatre miles, la plus longue est une journée de marche à pied. » (More 1842 : 126)

⁵³ Expression déjà utilisée par Gaulejac (de) & Taboada Leonetti 1997.

Ces *bonnes places* ne sont pas « de simples localisations topographiques, des coordonnées dans une étendue, mais des positions spatiales. C'est-à-dire un ensemble de relations entre un placement de l'individu dans un champ social (qui contribue à définir ce qui lui est autorisé ou non en matière d'action) et les emplacements qu'il est susceptible d'occuper dans l'espace matériel [...]. Cette réalisation [des trajectoires personnelles] se conduit, s'exprime et se manifeste dans la recherche par l'individu de ce qu'il estime être les meilleures places auxquelles il peut et/ou veut prétendre – au besoin de faire fi des solidarités supposées qui existent au sein des groupes de référence auxquels il appartient » (Lussault 2007 : 32). Le choix d'une position dans l'espace, d'une place suppose donc des « compétences spatiales », selon l'usage pragmatique de l'espace énoncé par M. Lussault : celle « d'évaluer la bonne distance à conserver entre soi et les autres réalités sociales » (la maîtrise des métriques) ; et celle, entre autres, de « savoir disposer convenablement les réalités sociales en une configuration où celles-ci sont à une distance relative convenable les unes des autres » (la capacité de placement et d'arrangement) (*ibid.* : 261-263).

La distance est donc un outil d'agencement spatial et social, un « entre deux lieux » (Brunet 2009 : 14) duquel dépend en partie les conditions de vie en société, en permettant de créer les interactions entre les hommes. J. Lévy la définit comme « un attribut de la relation entre deux ou plusieurs réalités, caractérisant leur degrés de séparation (leur *écart*), par différence avec l'état de *contact* » (Lévy 2009 : 176). De ce fait, la distance est par essence un objet géographique (Lévy & Lussault 2003 : 267-270 ; Gilbert 2009) ; elle est aujourd'hui « au cœur de la réflexion sur l'espace des sociétés [...] ; c'est l'enjeu même de la géographie ou, plus généralement des sciences qui s'intéressent à la dimension sociale du spatial » (Lévy 2009 : 175).

Les sciences sociales font appel au concept de *distanciation* pour qualifier la prise de distance (et/ou la mise à distance) volontaire par un individu ou un groupe, d'autres individus, groupes, objets, ou choses (Lussault 2007 : 45). En géographie, on parle de *distanciation spatiale* pour qualifier « les pratiques de jeu avec la distance, qui permettent à un acteur d'éloigner de lui, que cela soit topographiquement ou topologiquement, que cela soit matériellement ou par le jeu des représentations, des objets de société – et parmi eux les autres acteurs » (Lévy & Lussault 2003 : 271) ; alors que la *distanciation sociale* des sociologues désigne les pratiques que les acteurs déploient « pour se distinguer socialement, de façon claire, d'individus appartenant à des groupes sociaux différents » (*ibid.*). On le voit les deux acceptions renvoient à la problématique de l'écart, de l'espacement et de la distance – autant spatiale que sociale. Pour M. Lussault, ces distances ne sont pas différentes, il s'agit de « régimes particuliers de manifestations de la

séparation qui doivent être étudiés de concert » (Lussault 2007 : 54). La *distanciation* est ainsi la manifestation la plus probante d'une nécessité propre aux sociétés humaines, celles d'organiser l'espace et donc les relations sociales en régulant la distance – jusqu'à l'excès à certains moments de l'Histoire pour justifier des différenciations identitaires, nationales et/ou ethniques sur un lit idéologique et/ou politique (cf. les ghettos depuis le Moyen Age) . Ainsi, « les hommes et les groupes ne sont pas seulement occupés de résorber l'espacement qui les éloigne, eux et leurs lieux, mais ils assument, fort souvent et très volontiers, le choix apparemment aberrant de la distanciation, de la mise à l'écart – d'eux et des autres. L'organisation ségrégative, à toutes les échelles, de bien des espaces, montre l'ampleur des stratégies de retranchement et donne tout son sens à l'expression kantienne de *l'insociable socialité* : du côté de la sociabilité, le rapprochement, l'attraction pour le groupe ; du côté de l'insociable, le rejet de l'altérité, du composite inhérent à toute société, le souhait de trouver une sociabilité identitaire homogène, le repli sur le territoire d'appartenance » (Lussault 2009 : 41-42).

Le concept de *distanciation*, mais aussi l'appréhension de la distance dans une perspective relative et relationnelle (en adoptant la théorie de l'espace de Leibniz, cf. Lévy 2009), a largement bénéficié des transferts entre les disciplines des sciences sociales à partir des années 1970-1980. Il est admis depuis qu'il existe une infinité de métriques (c'est-à-dire autre qu'euclydienne entre un point A et B) pour évaluer et quantifier la distance. Les travaux de l'anthropologue américain E. Hall ont eu un fort impact dans ce domaine. En s'appuyant sur des études d'éthologie et d'anthropologie, E. Hall a établi, dans *La dimension cachée* que « les être vivants maintiennent de multiples espacements entre individus de même espèce – espacements qui sont distincts de ceux maintenus avec les individus d'autres espèces » (Hall 1971 : 13). L'observation de l'espacement à l' « autre » dans différentes sociétés du monde (États-Unis, Japon, France, Allemagne, monde arabe etc.) le conduit à conclure que l'usage que l'homme fait de l'espace est un produit culturel spécifique à chaque société, et non un invariant biologique propre à l'espèce humaine. Selon le degré de familiarité, chaque société a donc sa manière de concevoir les distances qu'il faut établir avec l'autre. La *distance critique* est à l'origine un concept emprunté aux éthologues, elle caractérise la zone qui sépare la distance de fuite et la distance d'attaque chez les animaux ; Hall l'a transposé pour définir les distances de l'homme, au nombre de quatre : la distance intime, personnelle, sociale et publique. En réalité, c'est avant tout la manière de concevoir la distance à établir avec l'autre, propre à chaque société qui explique le succès de l'expression *distance critique* ; on l'utilise pour qualifier une séparation matérielle, métrique et/ou symbolique entre un groupe et un autre, ou un objet ou un lieu – notamment en anthropologie de l'espace (Paul-Levy & Segaud 1983 ; Segaud 2010), mais depuis

quelques années en archéologie également (Galinie 2001 ; Ferdiere 2001 ; Leturcq 2001 ; Burnouf 2007).

Le Laboratoire Archéologie et Territoire (LAT) de Tours a en effet été pionnier en la matière et a entrepris au début des années 2000 de poser un cadre de travail commun pour faire de la *distance critique* un concept opérant en archéologie, à partir d'une multitude de postulats. Quelques uns nous semblent particulièrement pertinents pour poursuivre notre réflexion sur la gestion complexe de la distance et de la proximité entre les hommes de catégorie sociale équivalente, inférieure ou supérieure, *via*, entre autres, la localisation de leur habitat. A savoir (Galinie 2001 : 6-7):

- « On appelle *distance critique* la distance nécessaire et suffisante, décisive, pour séparer deux catégories dont la cohabitation est jugée indésirable par les intéressés » ;
- « La *distance critique* est l'expression de phénomènes sociaux et culturels. Elle peut résulter d'un interdit collectif, d'un règlement consenti, d'une obligation imposée par certains à d'autres. Ses expressions sont multiples et ne sont ni permanentes, ni générales. Chaque manifestation se mesure selon sa propre échelle de distances qu'il faut découvrir. Chacune est marquée par l'objet et par la configuration sociale concernée » ;
- « Parfois la distance métrique peut être très faible, presque nulle, et pourtant existe une limite infranchissable ; parfois la distance est matérialisée par un intervalle plus ou moins grand, mesurable ou mesuré (pieds, mètres) ou évaluable (proche-lointain, dedans-dehors) »

Mettre au jour une éventuelle *distance critique*, c'est avoir la possibilité d'étudier la concurrence éventuelle qu'il existe entre les sites d'habitat (tous niveaux sociaux confondus, antérieurs ou contemporains) – et d'apprécier comment cette concurrence sociale s'exprime : par la proximité ou la mise à distance volontaire de toutes les catégories, ou bien celles inférieures, équivalentes ou supérieures ? Au moment des modélisations de nos études de cas, il est apparu que ce qu'on pouvait apprécier comme une *distance critique* combinait des moyennes de distances (synthétisées par des tendances : proche/distant/à l'écart, cf. **Fig. III-10**) à la possibilité ou non de co-visibilité entre les sites et/ou depuis l'« espace public » – ce que le corpus du Pays d'Auge nous a permis de mettre en évidence.

L'hypothèse discutée est donc, qu'au moment de l'implantation, la distance que l'on met entre soi et les autres (son plus proche voisin, en l'occurrence), mais aussi la manière dont on expose au regard de ses voisins, mais aussi des passants, sa résidence est une forme de compétition, où chacun cherche à afficher sa situation sociale, réelle ou aspirée. L'intensité du

voisinage permet également de discuter de la durabilité des sites lorsque les informations concernant les durées d'occupation sont disponibles – ce qui est le cas, nous le verrons, pour la « Ferme du Colombier » et ses voisins/concurrents directs.

III-2.2.b : La distance critique : une mise en scène de la concurrence économique et sociale

Les modélisations ont montré que c'est durant la période XVe-XVIe siècles que l'on observe le plus fort espacement avec les sites concurrentiels (niveau social équivalent ou supérieur) et non concurrentiels (niveau social inférieur), avec une distance moyenne d'environ 1000 m pour les premiers et 700 m pour les seconds (**Fig. III-6** et **Fig. III-7**). La pertinence du *géofact* (interaction avec le site concurrentiel / non concurrentiel le plus proche) est d'autant plus flagrante sur l'aspect hiérarchique : les sites appartenant au *socio-modèle 1* sont implantés à distance de tous les autres habitats, sans distinction entre les niveaux sociaux ; alors que les sites du *socio-modèle 2* se caractérisent par une implantation à proximité (métrique et visuelle) – soit moins de 700 m – des habitats de même niveau social ou supérieur (concurrentiels) mais à distance des autres (non concurrentiels) – soit un espacement compris entre 500 m et 1 km (**Fig. III-15**).

Les deux études de cas ont été l'occasion d'observer combien la *distance critique* est un marqueur dans la mise en scène de la concurrence économique et sociale qui se joue dès l'implantation : avec la « Ferme du Colombier » qui entretient une relation directe mais distanciée avec son voisin le Volstin ; et les manoirs du Pays d'Auge qui jouent avec le relief pour se placer à distance, tout en étant visibles de tous.

1) Le Colombier : des voisins et des concurrents directs à bonne distance

L'insertion du Colombier dans le maillage existant, au tout début du XVIe siècle, n'est pas le fait d'une coïncidence : la place qu'il occupe dans le territoire est porteuse d'un message adressé aux « autres », d'un sens social donc. Sa position apparaît particulièrement réfléchi par rapport aux autres sites de même nature pour ce territoire (d'un statut social intermédiaire : entre l'habitat d'élites et la ferme) : dans le même rayon de distance, on trouve le site du Volstin, et celui de Bouzançoy situé à la sortie du bourg de Varennes. Autre voisin direct, le site de la Folie Picard, dont on a évoqué la possible attractivité et charge symbolique, de niveau social vraisemblablement supérieur. Cette concurrence avec des établissements plus anciens, de

niveau social équivalent et supérieur, s'exprime finalement par une zone-tampon qui en fait des voisins et concurrents, mais à bonne distance... c'est-à-dire entre 600 et 1100 m.

Il reste que le voisin le plus direct pour le Colombier est la Ferme du Volstin, avec qui il partage des points communs suffisamment explicites, d'un point de vue spatial, pour y voir une mise en concurrence certainement fondée, dans un premier temps, sur le mimétisme du plus récent (le Colombier, XVI^e siècle) sur l'ancien (XIV^e siècle au moins) – la ressemblance commence par la forme architecturale, celle d'un habitat fossoyé en eau, organisé en cour avec des tourelles d'angles. Elle se confirme par la situation dans un marais, en position d'habitat dispersé par rapport à leur paroisse d'origine ; ils partagent de plus la particularité tous deux d'être desservis par deux axes de circulation, dont on a vu l'importance au niveau local et régional. Par ailleurs, comme on l'a déjà noté, ces deux sites ne se font pas face – l'entrée monumentale du Colombier n'est pas orientée vers le Volstin, néanmoins il existe une co-visibilité, tout de même évidente entre eux – étant donné la topographie de la plaine alluviale très peu marquée. Cette interaction visuelle n'a pu être ignorée au moment de l'implantation de Jean Le Normand. L'emplacement de la « Ferme du Colombier » s'apparente vraisemblablement à un programme de démonstration sociale : depuis l'ancien *chemin de Nemours à Montereau*, le site est bien visible, notamment grâce à son caractère fossoyé et son entrée monumentale qui, nécessairement, marquent le paysage et attirent l'œil du passant quel que soit son moyen de transport. On en déduit la volonté d'entrer dans la trame économique locale, à cause de la place déterminante accordée à un axe de circulation ancien (l'*ancien chemin de Sens*, devenu la *route royale de Bourgogne*), structurant le réseau routier jusqu'à l'échelle supra-régionale. L'emplacement du site s'avère donc particulièrement stratégique du point de vue de la desserte et de l'accessibilité vers les lieux d'échanges économiques et sociaux (Varenes et Montereau, route des foires de Champagne), en restant à l'écart des habitats groupés, sans être totalement isolé.

En théorie, la « Ferme du Colombier » possède tous les atouts spatiaux pour concurrencer la Ferme du Volstin, en adoptant quasiment la même configuration d'implantation. Il reste que sur le plan de la durabilité, le plus récent a échoué au profit du plus ancien. La « Ferme du Colombier » est en effet un échec sur le plan économique puisqu'au cours du XVIII^e siècle il est racheté (les terres et le bâti) par son voisin et concurrent (Le Volstin) et l'ensemble de la plateforme (bâtiments agricoles et logis) est finalement détruit dans les années 1770. Le Volstin est quand à lui toujours existant, l'exploitation agricole perdure même encore de nos jours. Ce cas bien particulier rejoint ce que l'équipe d'archéologues et de géographes du projet *Archaeomedes* a observé, à partir du corpus de sites de la vallée du Rhône – par l'intermédiaire

d'un descripteur capable de mesurer la valeur de l'occupation antérieure (le descripteur « legs dans un rayon de 500 m ») et ce pour étudier l'impact de l'occupation antérieure dans la continuité du système de peuplement. Il a donc été prouvé que les premiers sites créés avaient plus de chances de durer que les sites postérieurs, dits « satellites ». Ce résultat a permis à C. Raynaud de transposer le concept de « front pionnier » pour expliquer la durabilité des premiers au détriment des suivants, et a finalement proposé d'utiliser le concept de *sustainability* plutôt que de résilience pour définir la pérennité acquise par la capacité d'adaptation *via* la concurrence spatiale (Archaeomedes 1998 ; Raynaud 2003b ; Favory, Nuninger & Sanders 2012).

2) *Les manoirs de la vallée de la Touques : des voisins et des concurrents en ligne de mire*

A l'inverse, pour le Pays d'Auge, on ne peut pas véritablement discourir sur la durabilité des sites les uns par rapports aux autres, puisqu'il s'agit de créations ou de réinvestissements de site anciens très resserrés dans le temps, entre la première moitié du XVe siècle et le XVIe siècle dans son ensemble – le corpus ne se prête pas à de telles analyses car nos datations ne sont pas suffisamment précises. Néanmoins, on retrouve la même proportion d'écart entre les sites de même niveau social (et contemporains au siècle près), notamment pour les sites créés au XVIe siècle dont l'espacement entre eux s'élève à d'environ 1000 m, en moyenne. On y voit le signe d'une distanciation volontaire, afin de constituer un domaine agricole autour du site d'habitat, à l'écart des habitats groupés ; mais aussi une manière de souligner un niveau social par l'acquisition et la mise en valeur de vastes parcelles attenantes – tout particulièrement pour les sites figurant dans le *socio-modèle 1* (**Fig. III-27**).

Les relations de concurrence peuvent donc se jouer implicitement, sur la surface du domaine agricole mais aussi très explicitement : il existe en effet une co-visibilité indéniable entre les sites. Chaque site a dans son champ de vision au moins un manoir, voire deux. La vallée de la Touques avec ses versants encaissés favorise naturellement des situations de vis-à-vis, de part et d'autre de la rivière. S'ils sont intentionnellement à distance des uns des autres, les sites ne peuvent ignorer le voisinage et s'accommodent, voire recherchent, cette mise en scène de la concurrence économique et sociale. Exposés à la vue des voisins-concurrents, la plupart des manoirs des XVe-XVIe siècles sont aussi visibles de tous, depuis la route principale qui longe la vallée du nord au sud, en contrebas des versants. Cela est vrai encore aujourd'hui, mais aussi pour le XVIIIe siècles au moins : c'est l'étude des cartes et plans anciens qui a permis d'apporter de nouveaux éléments à cette question. Jean-Baptiste d'Anville, cartographe du XVIIIe siècle,

alors missionné pour lever la *Carte topographique du diocèse de Lisieux*, les a en effet systématiquement pris comme repères pour ses croquis préparatoires. Deux de ces croquis concernent notre zone d'étude et pourraient avoir été réalisés entre 1721 et 1730 (**Fig. II-15** et **Fig. II-16**). A la différence de la carte définitive, d'Anville n'a représenté sur ces dessins qu'un nombre très limité de lieux – les manoirs en constituent l'essentiel. On peut alors imaginer que ces croquis ont été effectués lors de repérages sur le terrain alors que le géographe cherchait à déterminer des points de référence nécessaires au relevé topographique. A l'échelle de d'Anville – alors piéton, ou plus vraisemblablement cavalier ou passager d'une voiture hippomobile – suivant la route principale qui longe la Touques, les manoirs semblent être, dans les années 1720, de bons points de repère et donc de forts marqueurs du paysage, et ce autant que les églises (Cavanna 2012b). Depuis la route, ou depuis les versants, ces habitats d'élites s'exposent et se distinguent au sens propre, comme au figuré. Pratique qui n'est ni nouvelle ni originale, car le fait de mettre en avant son statut social sur un lieu de passage s'observe dans toutes les sociétés actuelles ou passées. Déjà durant l'Antiquité, on implantait préférentiellement les nécropoles en bordure des grandes voies de communication pour afficher le prestige de sa famille par l'intermédiaire de monuments funéraires (Duploux 2006) – pratique aussi reconnue pour les élites scandinaves du haut Moyen Age (cf. le tumulus de Childéric ; Nissen 2011).

De l'élite à la distinction, de la distinction à la *distanciation/différenciation* : la pratique volontaire de mise à l'écart par rapport à l'« autre » et la captation de prestige par la proximité de certains lieux, ramènent inmanquablement vers l'idée selon laquelle la position géographique des habitats est un objet d'étude pertinent pour étudier les manifestations de la distinction. Les élites affichent leur distinction par des pratiques inconscientes et conscientes, les pratiques de l'espace font partie de ces dernières et leur permettent de marquer, subtilement ou de manière ostentatoire, leur position dans la société.

III-2.3 : Des élites : la distinction en pratique(s)

On vient de le voir, sous l'angle sociologique, choisir son site d'implantation est autant une affaire de lieu que de rapport à l'autre, de *différenciation* que de *distanciation*. A l'échelle des sociétés médiévales et modernes, on peut l'interpréter comme une manière de s'insérer, de se placer dans l'espace social mais aussi de marquer sa place, se démarquer. La mise en perspective historique, centrée sur le contexte social des XVe-XVIe siècles, lui-même caractérisé par la mutation des élites, a justement pour vocation d'éprouver cette hypothèse et *in fine* de

comprendre le processus de distinction qui définit la notabilité, qu'elle soit à affirmer ou à accroître.

III-2.3.a : La distinction par essence : les élites ou la quête de reconnaissance

A ce stade, il nous paraît nécessaire de revenir sur ce que sous-tendent les notions de distinction et d'élites, afin de valider (ou non) l'interprétation des pratiques mises au jour comme des manifestations de la distinction sociale, caractéristiques des élites. La notion d'« élites » est une notion de sociologie, on l'a vu reprise par les historiens médiévistes depuis seulement une quinzaine d'années. C'est le sociologue et économiste italo-suisse V. Pareto qui a le premier construit une réflexion scientifique sur les masses et les élites, dans son *Traité de sociologie générale* (1916), parallèlement aux travaux de G. Mosca, exposés dans ses *Éléments de science politique* (1896) (Boudon *et alii* 2003 : 82-83 ; Boudon & Bourricaud 2002 : 225-232 ; Cohen-Huther 2004). Depuis, les sociologues s'accordent sur l'idée que les élites constituent « une fraction de la population se concentrent puissance, autorité et influence », selon divers degrés, grâce à la naissance, l'argent et/ou le savoir (Chaussinand-Nogaret 1991 : 12-13).

R. Le Jan, dans son historiographie sur les élites (Le Jan 2003), insiste sur l'importance de la reconnaissance d'autrui. Elle enrichit la définition sociologique d'origine pour l'adapter aux problématiques historiques actuelles et dépasser les débats datés entre noblesse et aristocratie. Elle précise ainsi que « l'appartenance à l'élite peut être héritée et se refléter dès la naissance dans le nom, ou acquise par l'union ou l'alliance matrimoniale, la possession foncière ou plus généralement la richesse, l'apprentissage culturel, l'exercice d'une fonction, la faveur du prince : autant de critères, non exclusifs les uns des autres, qui valent surtout par leur combinaison. Être de l'élite, y parvenir sont une chose, s'y maintenir comme individu ou comme groupe doté d'avantages sociaux, une autre. Y appartenir suppose aussi de partager certains comportements signifiants, qui vont du port de vêtement à l'écriture en passant par le style d'habitat, le maniement des armes, l'usage funéraire etc. Ces éléments de distinction ne sont cependant pas forcément communs à tous les éléments qui composent l'élite puisque celle-ci réunit plusieurs cercles distincts, susceptibles de comportements différenciés – comtes ou évêques, pour prendre les exemples les plus immédiats de l'élite dirigeante – et puisque, aussi, l'élite a sa propre hiérarchie : entre la notabilité innée et celle qui se gagne depuis un statut inférieur, entre celle qui occupe le devant de la scène et celle qui s'efface existe une série de gradations qui forment autant de lignes de clivage pas toujours faciles à percevoir. L'appréciation des positions sociales

dépend aussi de l'échelle de l'étude et de la relativité des perceptions qui s'inscrit elle-même dans une perspective dynamique et diachronique, car le groupe des élites est en perpétuelle transformation et la façon dont le groupe se constitue et se renouvelle est au cœur de la problématique sociale » (*ibid.* : 5). C'est également sur cette base conceptuelle solide et ouverte sur les autres sciences sociales qu'une partie de l'archéologie médiévale et moderne revisite les manifestations matérielles des élites, notamment leurs lieux d'habitat et de pouvoir (Burnouf 2007 ; Nissen 2011 ; Hurard à paraître).

Le succès du concept d'élite repose sur d'autres acquis, notamment depuis la diffusion en France des travaux de N. Elias dans les années 1970 (*La société de Cour, La civilisation des mœurs* et *La dynamique de l'Occident*) sur la Cour de France comme nouveau système de sociabilité au XVIIe et XVIIIe siècles – « où le plus grand écart social se manifeste dans la plus grande proximité spatiale » ; où « l'être social de l'individu est totalement identifié avec la représentation qui en est donnée par lui-même ou par les autres » et où « la supériorité sociale s'y affirme dans la soumission politique et symbolique » (Chartier 1985 : 20-22). Les pratiques sociales de la distinction sont au cœur de la réflexion du sociologue allemand, qui impose l'idée selon laquelle les élites des périodes historiques s'affirment comme telles par des signes extérieurs qui traduisent leur fonction (pouvoir politique, foncier) et leur place dans la société. La théorisation par L. Marin de la relation entre les signes et le pouvoir (au XVIIe siècle, à la Cour de France) exploite cette voie de la représentation sociale, en rendant réversible une analyse sémiologique du pouvoir en une analyse politique du signe – soit, en d'autres termes, en étudiant le pouvoir des signes et les signes du pouvoir (Marin 1981).

A la suite d'Elias, P. Bourdieu théorise ces pratiques (les *habitus*) par l'intermédiaire d'une vaste enquête sociologique et statistique dans *La Distinction*. Dans cette œuvre majeure, il met au jour les mécanismes inconscients de la construction du jugement, du goût, du style de vie intrinsèquement liés à la position sociale d'une part et motivés d'autre part par la distinction – qui est l'outil de la domination des groupes sociaux et/ou des individus sur d'autres (Cabin 2012a ; Cabin 2012b ; Dortier 2012). Car si elle exprime un état de supériorité par rapport aux autres, « ce qu'on appelle distinction, c'est-à-dire une certaine qualité, le plus souvent considérée comme innée, du maintien et des manières, n'est en fait que différence, écart, bref, propriété relationnelle qui n'existe que dans et par la relation avec d'autres propriétés. Cette idée de différence, d'écart, est au fondement de la notion même d'espace, ensemble de positions distinctes et coexistantes, extérieures les unes aux autres, définies les unes par rapport aux autres, par leur extériorité mutuelle et par des relations de proximité, de voisinage ou d'éloignement et aussi par des relations d'ordre, comme au-dessus, au-dessous et entre »

(Bourdieu 1994 : 20). La distinction est donc aussi une affaire d'espace, de mise à distance – notions qui font référence au concept de *distanciation* énoncé plus tôt par N. Elias (ELIAS 1993) et présentée comme la capacité d'un individu à contrôler ses émotions et ses sentiments par rapports aux événements qui l'entourent – concept, on l'a vu, réinterprété par les sociologues et géographes actuels pour définir une pratique volontaire de mise à l'écart.

La sociologie nous confirme donc la forte corrélation entre les concepts d'élites et de distinction, qui se matérialise par la recherche de supériorité, de différenciation, de distanciation qui aboutit finalement à la compétition sociale. Les anthropologues estiment en effet qu'il existe, dans toutes les sociétés, une forte concurrence entre les individus et/ou les groupes sociaux pour l'obtention et l'accroissement de leur situation matérielle et/ de leur prestige (Akoun & Ansart 1999 : 100-101), et plus largement de leur « capital ». A la suite encore de P. Bourdieu, on parle en effet de plusieurs formes de capitaux : économique (la fortune) d'abord, mais aussi culturel (l'éducation), social (le réseau de relations) et symbolique (le nom, le patrimoine, etc.) (Bourdieu 1980 ; Pinçon & Pinçon-Charlot 2005 ; Pinçon & Pinçon-Charlot 2007).

Cette course à la distinction s'exprime de diverses manières (les pratiques sociales, les *habitus*) et combine naturellement toutes les dimensions de la société (politique, économique, symbolique, etc.) que l'archéologie seule ne peut atteindre. La position topographique de l'habitat est un de ces nombreux « signes extérieurs de notabilité » que l'archéologie peut étudier : utilisée par toutes les sociétés hiérarchisées, actuelles ou anciennes, elle est la condition d'une bonne diffusion de l'information relative à l'identité sociale de son propriétaire. Les élites de toutes les époques ont su jouer de ce média puissant pour asseoir ou légitimer leur position sociale aux yeux de la société (Marin 1981 ; Elias 1985 ; Chaussinand-Nogaret 1991).

Les deux études de cas centrées sur les XVe-XVIe siècles nous autorisent désormais à entrer dans la phase d'interprétation, puisqu'à la lumière des concepts empruntés aux sciences de l'actuel, les pratiques mises en évidence s'apparentent très clairement à des pratiques de distinction. Elles témoignent d'une combinaison d'intentions, fondées sur la *différenciation* et la *distanciation*. Avec d'une part, la recherche de la proximité, voire la captation de certains lieux symboliques ou éléments du paysage pour marquer sa différence, sa supériorité et/ou son appartenance à un groupe social associé à ces géosymboles ; et d'autre part, la gestion des distances qui témoignent de la concurrence sociale au sein d'un même groupe, au travers de la recherche de l'espace, voire d'éloignement, tout en favorisant le contact visuel pour afficher son statut (acquis ou en voie d'acquisition) dans le paysage, aux yeux de tous. Ces premiers résultats nécessitent maintenant d'être confrontés au contexte historique – afin de pouvoir

avancer des interprétations plus globales sur les pratiques de distinction de ces élites à la charnière des périodes médiévale et moderne.

III-2.3.b : Stratégies et positions sociales aux XVe-XVIe siècles : quête et pratiques d'un statut envié

Les pratiques sociales de l'espace reconnues dans les deux *socio-modèles* mis en évidence par la modélisation spatiale (**Fig. III-27**), rendent finalement compte de bouleversements sociologiques, observés par les historiens des textes. Le contexte historique est celui d'une importante mobilité sociale à la fin de la période médiévale, notamment chez les élites. L'arrivée d'« hommes nouveaux » dans l'entre-soi noble engendre *de facto* un renouvellement des codes de représentation sociales – phénomène qui s'accélère au cours du XVIIe siècle avec la mise en place de l'absolutisme. Ce sont justement ces pratiques de distinction, lisibles dans le rapport aux lieux et celui aux autres dans l'espace, témoignant d'une volonté d'affirmation ou d'ascension sociale selon les cas, à l'interface de la chronologie (XVe-XVIe siècles) et des statuts (roturiers/nobles), qui nous permettent de développer une hypothèse d'interprétation fondée sur le mimétisme des pratiques sociales de l'espace.

1) *De la notabilité à la noblesse : l'insertion silencieuse des « hommes nouveaux »*

Depuis le XIXe siècle, généalogistes et érudits ont bâti une image d'Épinal du second ordre, construite en partie sur la nostalgie de l'Ancien Régime. Ce n'est qu'à partir du milieu du XXe siècle et plus particulièrement les années 1960, que la noblesse médiévale – et surtout moderne – a connu un renouveau épistémologique, en devenant un vaste champ de recherche à part entière (Bourquin 2011). En s'ouvrant aux autres disciplines des sciences humaines, les historiens modernistes ont adopté un angle anthropologique et non plus seulement socio-politique. Les travaux de J.-M. Constant, A. Jouanna, G. Chaussinand-Nogaret, M. Nassiet, J. Morsel, A. Antoine, J.-M. Moriceau ou encore L. Bourquin ont considérablement modifié notre perception de la noblesse (en tant que statut) et plus généralement des élites (en tant que groupes sociaux). L'étude des pratiques de notabilité et de distinction est au centre des problématiques récentes. Par ailleurs, les questions de densités nobiliaires, celles sur les revenus, la clientèle, les rapports au pouvoir royal et les moyens de paraître sont devenues autant de clés de lecture pour la compréhension des structures mentales, des représentations et des motivations d'un groupe social complexe. La problématique qui nous intéresse tout particulièrement ici concerne le renouvellement du second ordre, au cours des XVe et XVIe

siècles, dans un contexte historique favorable aux mobilités et aux ascensions sociales. La disparition de nombreuses lignées nobles, suite aux deux grands accidents démographiques qu'ont été la Grande Peste au milieu du XIV^e siècle et la guerre de Cent Ans (qui ne prend fin qu'en 1453), favorise l'émergence d'« hommes nouveaux » (roturiers) qui accèdent en nombre à ce statut juridique convoité, synonyme de privilèges, d'honneur et de réussite sociale (Jouanna 1991 ; Bourquin, 2002 ; Constant, 2004 ; Moriceau 1994).

Les travaux des historiens modernistes montrent en effet que, s'il existe bien une unité théorique autour de valeurs fortes héritées du Moyen Âge, des disparités concrètes existent bel et bien dans sa composition sociologique. Tous s'accordent autour du fait que la noblesse est « à la fois une et plurielle », que ses contours fluctuent sans cesse durant l'Époque moderne (Bourquin 2002 : 7). Au XVI^e siècle encore, aucun privilège précis ne traçait une ligne de démarcation nette entre les nobles et les roturiers, car même l'exemption de la taille pouvait être accordée à des non nobles (Jouanna 1991 : 43). Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la noblesse n'est donc pas une caste fermée : différents « moyens de parvenir » ont permis à des milliers de familles ambitieuses d'acquérir le statut noble, en quelques générations seulement. Il s'agit de « lignées matériellement et psychologiquement prêtes au décollage » (*ibid.* : 55), qui grâce à leurs capitaux profitent d'une conjoncture favorable liée à la reconstruction économique et démographique. D'autres profitent de l'accroissement du pouvoir royal qui multiplie les possibilités d'un anoblissement en bonne et due forme – souvent moyennant finance – par l'intermédiaire des lettres de noblesse et d'offices. Les premières sont émises par le roi en remerciement d'un service ou d'un fait remarquable (cf. les guerres d'Italie ou de Religions) ; les seconds correspondent à l'achat d'une charge dans l'administration royale (les offices de notaires, juristes, procureurs, etc.) – la fameuse « savonnette à vilains » moquée par la noblesse d'ancienne extraction qui dénigre cette nouvelle « noblesse de robe » (les robins).

Bien que le roi veuille s'affirmer comme le seul « alchimiste social » (Bourquin 2002 : 31) et s'emploie, dès la fin du XVI^e siècle, d'une part à freiner l'accès au statut noble en proclamant une succession d'édits sans réel effet (textes de réformation) et d'autre part, à lutter contre les usurpations en exigeant des preuves (recherches et enquêtes de noblesse), les pratiques de l'anoblissement « taisible » ou « par agrégation » s'imposent comme « les mécanismes naturels d'anoblissement, générés par la logique interne des ascensions sociales et sanctionnées par l'usage et l'opinion publique » (Jouanna 1991 : 47). Avec du temps, des capitaux, beaucoup d'obstination et un « consensus social » local, il était possible de se faire passer pour noble, en adoptant le mode de vie approprié (Bourquin 2001 : 13-18).

Les clés de la considération reposent en effet sur la capacité de faire oublier progressivement ses origines roturières, c'est à dire en s'abstenant tout d'abord de toute activité dérogeante – à savoir le prêt à intérêt, le commerce de détail, l'artisanat et en règle générale tous les métiers manuels « indignes » de la condition noble. Il était aussi utile d'usurper progressivement les privilèges de la noblesse, au vu et au su de tous, en apposant le titre d'écuyer à son nom dans les actes notariés, en portant l'épée et la soie, en s'accordant le droit de chasse sur ses terres et, naturellement, en se déclarant exempt de la taille personnelle. Acquérir un office et conclure de bonnes alliances matrimoniales rentrent aussi dans la réussite du processus d'agrégation. Lors des enquêtes de noblesse (dès le XVe siècle en Bretagne et en Normandie), il était aussi indispensable d'obtenir les témoignages de « gens de bien » qui pouvaient assurer de l'ascendance noble d'untel en s'appuyant sur la mémoire locale (*ibid.*). L'opinion et le regard des autres, s'ils ont été un facteur décisif pour légitimer et prouver sa noblesse aux XVe-XVIe siècles, devaient s'appuyer en grande partie sur un trait essentiel du mode de vie nobiliaire : la propriété et l'exploitation d'un bien foncier noble, un fief, avec si possible des droits seigneuriaux attachés à cette terre (de justice notamment). « Les nouveaux seigneurs pouvaient ainsi capter à leur profit un charisme très ancien, ancré dans les mentalités paysannes, pour effacer leur roture » (*ibid.* : 21). Entre le XVe et le XVIe siècle dans le Bassin parisien, les nombreuses créations ou réinvestissements de sites élitaires, à la fois résidences et sièges d'exploitations agricoles, témoignent du profond renouvellement des propriétaires de fiefs et donc de la noblesse, puisque ceux ci ont pour la plupart réussi à s'y agréger *in fine*. Ce n'est qu'en 1579, avec l'ordonnance de Blois, que l'anoblissement par la possession d'un fief est interdit ; alors que quelques années plus tôt, en 1563, le roi avait fixé la preuve de la dignité d'une famille à 3 générations, soit environ 75 ans.

Avant cette date, dans les régions étudiées par les historiens modernistes (Beauce, Normandie, Anjou, Maine, Bretagne, Auvergne, Provence), il est manifeste que l'anoblissement tailable a largement bénéficié « à tous ceux qui avaient assez d'argent pour investir dans la terre, assez de flair pour conclure de bonnes alliances, assez de courage pour modifier leur mode de vie et assez de patience pour que le temps fasse le reste » (Bourquin 2002 : 25). La répartition de la qualité sociale des seigneurs beaucerons étudiés par J.-M. Constant est révélatrice de la situation vers 1500 : 22 % sont roturiers et 52 % sont d'extraction noble depuis moins de cent ans. Il en résulte qu'au début du XVIe siècle, en Beauce, « 71% des nobles sont des hommes nouveaux » et que la majorité d'entre eux ont emprunté « les voies douces » de l'anoblissement tailable (Constant 2004 : 30-34). Au même moment, en 1598, 70% des seigneurs de l'élection de Bayeux sont également des hommes nouveaux (Constant 1985 :105 ; Wood 1980).

En Normandie justement, l'ancienne coutume du duché a accentué le phénomène de l'anoblissement taisible (Boltanski & Hugon 2011 ; Poirey 2011) : celle-ci « autorisait tout détenteur de fief à se considérer comme noble dès lors qu'il en avait joui pendant 40 ans sans déroger ». En un peu moins de deux générations donc, profitant du départ ou de l'extinction de certaines familles nobles pendant l'occupation anglaise⁵⁴ (1417-1450) et/ou en participant de près ou de loin à la guerre (Marin 1999 ; *La Normandie au XVe siècle...* 1999 ; Neveux 2008), des familles de roturiers ont vécu noblement et ont pu revendiquer leur statut noble. Cette tradition médiévale a rapidement été contestée par le pouvoir royal, dès la seconde moitié du XVe siècle : entre 1461 et 1463, Raymond Montfaoucq, général des monnaies en Normandie, réalise sur ordre du roi une des toutes premières enquêtes de noblesse, dont le but était clairement d'identifier les usurpateurs dans toutes les élections normandes, suite à la Guerre de Cent Ans. A cause des protestations, la *Recherche de Montfaut*⁵⁵ n'est pas suivi d'effets (Follain 2011) : les déboutés – les « renvoyés » et donc assis à la taille – ont continué à jouir de leurs privilèges fiscaux et/ou ont pour certain réussi à obtenir des arrêts favorables qui confirmèrent leur (prétendue ou réelle) noblesse. D'autres ont régularisé leur situation par l'intermédiaire de la taxe dite « des francs-fiefs et nouveaux acquêts ». En effet, en 1470, Louis XI trouve un compromis avec les États de la province : la charte des francs-fiefs. Ce texte prévoit « le versement d'une grosse somme au Trésor [équivalant « à une année de revenus, payable tous les 20 ans » (Constant 1985 : 113)] en échange de l'anoblissement explicite de tous les cas plus ou moins litigieux » (Bloch 1934 : 163-164 ; Reulos 1995 ; Bourquin 2002 : 38-39) – on retrouve ces « anoblis au franc-fief » dans les enquêtes postérieures. Il s'agit en réalité pour le pouvoir royal de surveiller et contrôler l'anoblissement en Normandie, tout en remplissant les caisses de l'État. La multiplication des recherches au XVIe siècle a considérablement ralenti les agrégations silencieuses à la noblesse ; l'ordonnance de Blois de 1579 a mis fin à la coutume normande qui liait « la qualité noble d'un fief et la noblesse de son détenteur » (Reulos 1995 : 741). Il était désormais plus prudent de demander (et donc payer) au Roi une lettre de noblesse pour assurer définitivement le statut de sa famille pour les générations suivantes. Ce qui explique l'importance de l'anoblissement royal en Normandie aux XVe-XVIe siècles, par rapport aux autres provinces. Dans l'élection de Bayeux, étudiée par J. Wood, entre les enquêtes de 1463 (Montfaut) et celle de 1523, 69% des anoblis le sont par l'intermédiaire des lettres de noblesse (Wood 1980).

⁵⁴ « Dans les années 1417-1420, des Normands ont quitté le duché en y laissant tous leurs biens plutôt que de se soumettre au nouveau pouvoir [anglais]. Les listes de terres ou maisons confisquées sur des "absents", "désobéissants", "rebelles", sont à cet égard significatives. A Caen, par exemple, c'est peut être quelques centaines de familles qui prirent ainsi le chemin de l'exil » (Jouet 1999 : 52). Dans l'étude de cas sur le Pays d'Auge, nous avons mis en évidence plusieurs sites mentionnés comme étant des « biens confisqués », à partir du *Compte* dressé par Le Muet en 1444 (Fig. II-18).

⁵⁵ Utilisée précédemment, avec d'autres recherches de noblesse, pour établir le profil social des tenants des sites augerons.

Le *Journal* de Gilles de Gouberville, étudié par M. Foisil, est un exemple de la pratique effective de la notabilité au XVI^e siècle, celle d'un homme dont les historiens ont longtemps eu peine à définir le statut social : « un gentilhomme campagnard, un robin exilé à la campagne, un bourgeois ? » (Foisil 1986 : 236 ; Vaissière 1986 ; Huppert 1983). Le livre de raison éclaire 13 ans de son quotidien, au manoir du Mesnil-au-Val, dans le Cotentin, entre les années 1550 et 1562. Il y est surtout question de son exploitation agricole, au rythme des saisons, mais aussi de son style de vie (il ne déroge pas, il porte l'épée) et de ses relations sociales avec la communauté paysanne et avec ses semblables. Toutefois, on trouve aussi quelques mentions de ses démarches juridiques et celles-ci laissent penser qu'il fait vraisemblablement partie de ces familles d'« homme nouveaux » issus du XV^e siècle. En effet, en 1555, lorsqu'il a besoin de prouver sa noblesse à l'occasion d'une vérification des titres relatifs aux francs-fiefs et nouveaux acquêts, il passe la nuit, précédant sa convocation à la Cour des Aides de Rouen, à rechercher fébrilement ses vieux papiers de famille (« *Je fus jusques à minuit pour dresser mes lettres de mes aveux faisant mention de la noblesse de mes prédécesseurs. Nuit du 28 Novembre 1555* », cité dans Foisil 1986 : 236). D'après les preuves qu'il présente, sa noblesse n'est attestée qu'à partir de 1463 : elle ne remonte qu'à son aïeul, Guillaume Picot, reconnu noble dans la *Recherche de Montfaut*, sur la paroisse de Russy. A l'inverse d'un bon nombre de ses relations, il n'est pas taxé l'année suivante de l'amende de fausse noblesse. Il ne paye pas la taille et « accomplit de modestes devoirs de noblesse. Il se rend aux convocations du ban et de l'arrière-ban ; il acquitte les aides-chevels⁵⁶ pour le jeune roi François II » (*ibid.* : 237). Pourtant, M. Foisil a montré que la noblesse de Gilles de Gouberville a « suscité une certaine réserve des textes officiels » (*ibid.*), dans cette période où les usurpations des nobles de fraîche date sont traquées en Normandie. En 1576, dans l'*État des personnes nobles et usant du privilège de noblesse en l'élection de Valognes*⁵⁷, il est cité comme étant « réputé noble d'ancienneté » (et non « noble d'ancienneté » ou « attesté noble d'ancienneté » selon les formules consacrées) et ne présente pas d'armoirie (comme c'est le cas pour les nobles d'ancienneté). Son nom, d'ailleurs – de Gouberville – n'est reconnu que quelques années auparavant, en 1560, dans une lettre patente de Charles IX. Celui-ci approuve le cognomen de Gouberville « encore que Guillaume Picot et ses prédécesseurs aient toujours porté le surnom de Picot », c'est cette précision qui permet à M. Foisil de voir une réticence, qui a alimenté la controverse sur son statut social et juridique (*ibid.*) dans les années 1980. Aujourd'hui, après les nombreux travaux sur l'anoblissement et les anoblis, les données qui complètent le portrait sociologique d'un « homme nouveau », confortent l'idée que sa famille a vraisemblablement bénéficié du contexte historique des XV^e-XVI^e siècles. A l'interface de plusieurs milieux, il n'a « jamais pratiqué l'essentiel de l'idéal nobiliaire [...], le métier des armes

⁵⁶ Somme payée à l'occasion de l'adoubement du fils du Roi, par les tenants de fiefs (Touati 2000).

⁵⁷ Texte en ligne : <http://le50enlignebis.free.fr/spip.php?article16610>

» mais il vit noblement à la campagne ; il a hérité d'une charge d'officier des Eaux et Forêts (lieutenant), ce qui l'amène à fréquenter le monde des officiers et des robins ; il possède des terres et des fiefs nobles mais aussi une maison à Cherbourg « qui le fait bourgeois de Cherbourg et comme tel contraint aux devoirs du guet aux portes de la ville » (*ibid.* : 238).

On le voit avec les travaux des historiens modernistes, la notabilité et le statut juridique ne sont pas équivalents. L'un peut aller sans l'autre, et même lorsqu'ils vont de paire, aux XVe et XVIe siècle, ils peuvent couvrir des situations sociales diverses en fonction notamment du niveau économique (capitiaux, terres) mais aussi de la réputation, surtout si la noblesse est récente. Cette réputation est en grande partie fondée sur des signes extérieurs, des pratiques qui marquent la distinction et qui justifient une position sociale acquise ou en cours d'acquisition. Les sources écrites témoignent des marqueurs explicites du mode de vie noble (comportement, patronyme, privilège, exploitation agricole, offices, etc.). Les deux *socio-modèles* issus de la modélisation spatiale (**Fig. III-27**) témoignent, eux, d'autres marqueurs, plus implicites mais non moins intéressants. A la lumière du contexte historique, les combinaisons des profils sociaux et des *géofacts* issus des études de cas sur la vallée de la Touques et Varennes-sur-Seine nous permettent de poser une hypothèse d'interprétation fondée sur la résilience et le mimétisme des pratiques sociales d'un groupe social aux contours flous, dans une période de mutation, de mobilité et de renouvellement du corps social. Les postulats de départ sur la résonance entre la position géographique (choix du site) et la position sociale (distinction) sont finalement mis à l'épreuve des faits – certes à réitérer, puisqu'il ne s'agit encore que de deux études de cas, aux effectifs modestes.

2) L'hypothèse de « l'interface » : le mimétisme spatial, une forme de résilience des pratiques sociales ?

Le *mimétisme social* est une notion empruntée à la sociologie et à l'anthropologie qui désigne la ou les pratique(s) volontaire(s) ou inconsciente(s) d'imitation d'un modèle (tel qu'un groupe social comme celui des élites), auquel on cherche à s'identifier (Akoun & Ansart 1999 : 342) dans une recherche plus globale de distinction sociale. L'adaptation aux normes du groupe convoité passe donc par l'« absorption » de codes et de symboles, afin de s'en approcher et s'en faire accepter. Ces normes de groupe (pour ne pas dire « classe ») sont les *habitus* que P. Bourdieu a théorisé dans *La Distinction* (Bourdieu 1979) comme étant un ensemble cohérent de pratiques, de valeurs, de goûts et de manières d'être « que l'on a acquis et incorporé au point d'en oublier l'existence ». Propres à chaque style de vie identifié par le sociologue (l'artiste, l'intellectuel, le bourgeois, l'employé, etc.), les *habitus* sont donc de forts marqueurs de l'origine

sociale d'un individu, ils sont différenciés et différenciants et sont « des principes générateurs de pratiques distinctes et distinctives » (Bourdieu 1994 : 23). C'est pourquoi « on [ne] prend conscience de l'existence des *habitus* [que] lorsqu'on se retrouve plongé dans un milieu qui n'est pas le sien » (Cabin 2012a ; Cabin 2012c). Cela revient aussi à accepter que si un individu se déplace dans l'espace social (ascension sociale par exemple), on observe une évolution de son capital culturel par rapport à son capital économique mais aussi un changement dans ses *habitus*, par adoption de ceux de sa nouvelle (ou prétendue) position sociale – P. Bourdieu prend, en autres, l'exemple des bourgeois qui « singent » la haute société (Bourdieu 1979). La notion de *mimétisme* peut donc s'appliquer aux *habitus*, et plus largement aux pratiques sociales.

C'est pourquoi, au moment de la confrontation des résultats entre l'étude sur les sites du Pays d'Auge et le la « Ferme du Colombier », le mimétisme des pratiques sociales de l'espace s'est imposé comme une sérieuse piste d'interprétation, en regard des processus d'anoblissement taisible largement répandus aux XVe-XVIe siècles, comme on l'a vu précédemment. L'objectif d'un anoblissement taisible se présente en effet comme une piste d'interprétation possible pour expliquer le choix du lieu d'implantation de Jean Le Normand, fondateur de la « Ferme du Colombier ». Les informations disponibles sur son créateur vont dans ce sens, puisqu'il s'agit d'un roturier qui, en 1506, achète au seigneur de Varennes, la conversion en fief du marais du Colombier, afin d'y construire le siège de son exploitation agricole et sa résidence. Sans en avoir le statut, il se donne les moyens d'adopter le mode de vie noble, pour éventuellement espérer le revendiquer quelques décennies plus tard. Le choix du site témoigne également de cette pratique de mimétisme puisque les *géofacts* mis en évidence appuient cette hypothèse. Deux critères montrent en effet une réinterprétation des symboles et des codes spatiaux des élites (*habitus*), de tradition médiévale en l'occurrence. Il s'agit de l'implantation dans un marais, à proximité d'un lieu matérialisant le pouvoir seigneurial (une possible tour de péage), que l'on a interprété comme étant la preuve tangible d'une volonté d'insertion dans la catégorie supérieure de la société du XVIe siècle, par le biais d'une « appropriation » de deux géosymboles propres aux élites. En captant ces symboles des prérogatives économiques et sociales de la noblesse ancienne, Jean Le Normand tente de revendiquer implicitement le statut noble, par imitation, pour mieux asseoir ses ambitions d'ascension sociale.

Maintenant, regardons les *socio-modèles* (**Fig. III-27**) qui modélisent l'implantation des élites des XVe-XVIe siècles, à partir de nos deux études de cas. Pour rappel, ils sont le fruit de la confrontation entre les résultats de la modélisation hiérarchique (groupes 1, 2,3 : **Fig. III-15**) et les profils sociaux déduits (**Fig. III-25**) – ces derniers ont été établis par le croisement des

informations issues des sources imprimées, sur le statut (titres et état de la noblesse : **Fig. III-22**) et les niveaux de vie (capacité militaire : **Fig. III-23** et valeur du fief : **Fig. III-24**) des tenants de site, dans la vallée de la Touques. Il est apparu que les tenants des sites du *socio-modèle 1* témoignent d'une trajectoire sociale ascendante. Les sites créés au XVe siècle consolident un statut déjà privilégié (noblesse ancienne ou anoblissement en règle) et une assise économique confortable. Les *géofacts* qui caractérisent leur position topographique perpétuent des pratiques médiévales, notamment par la connexion étroite avec les lieux de prestige (religieux et/ou de pouvoir). Par ailleurs, ils choisissent des emplacements au centre d'un pôle local (village) mais en maintenant une distance significative (écart) avec tous les autres habitats.

En revanche, les tenants des sites du *socio-modèle 2* se caractérisent par une position plus en retrait du pôle villageois, en fond de vallée où la proximité avec des sites concurrentiels est recherchée (possibilité de concurrence et mise en scène sociale). Certains réinvestissent des fiefs anciens et donc réactivent un choix d'implantation, s'arrogeant le prestige du lieu (ancienneté et pouvoir). Ces sites témoignent d'une situation économique plus modeste que les précédents. Les sites créés au XVe-XVIe siècles permettent de maintenir ou justifier des statuts juridiques plus composites (petite noblesse ancienne ou en quête d'anoblissement). Les trajectoires de ces familles (**Fig. III-19**) attestent d'une période de mutation, certaines vont connaître une ascension, d'autre un déclin social – le cas du manoir de Lortier, à Auquainville est, d'ailleurs, à ce titre probant. Deux familles de petite extraction sont propriétaires indivis de ce site, à la fin du XVe siècle, suite à la confiscation du bien durant la Guerre de Cent Ans. Elles connaissent pourtant des destins bien différents : les Amiot, alors propriétaires du fief lors de la saisie anglaise (pour être restés fidèles au roi de France) ne sont plus seigneurs pour moitié du manoir de Lortier et ne peuvent plus prouver leur noblesse dès le XVIe siècle (absence de preuves et/ou mode de vie noble abandonné ?) ; alors que les Cuillier, qui l'affermaient durant l'occupation anglaise, conservent et acquièrent le fief dans sa totalité durant le XVIe siècle, tout en consolidant leur statut par la taxe des francs-fiefs en 1471 qui confirme (ou achète) leur noblesse contestée. Il faut ajouter que le Colombier appartient aussi à ce *socio-modèle 2*. La trajectoire des Le Normand est quand à elle plutôt ascendante, puisqu'ils disposent, au début du XVIe siècle, de capitaux nécessaires pour construire la « Ferme du Colombier » et payer l'inféodation de la terre ainsi que le rachat des censives. Ils restent propriétaires du fief du Colombier durant trois générations – preuve de leur réussite économique – jusqu'en 1584, date à laquelle Barbe, la petite-fille de Jean Le Normand, mariée à un bourgeois de Reims, vend le fief pour un montant de 900 écus à un écuyer (Hurard 2012 : 213).

A ce stade, on peut donc constater que certains tenants du *socio-modèle 2* se trouvent dans une position d'interface sociale, intermédiaire en somme : ils possèdent un niveau et un mode de vie qui les rangent de fait dans la catégorie des élites rurales, sans pour autant avoir le statut noble, bien que la plupart s'emploie à l'acquérir. Ces mêmes élites « intermédiaires » – ces « hommes nouveaux », roturiers, anoblis ou prétendus nobles qui peinent à prouver leur « dignité » – copient les pratiques sociales des élites établies (par leur statut noble et leur assise économique) en réinvestissant notamment d'anciens lieux de pouvoir, par l'achat de fiefs d'origine médiéval (cf. **Fig. III-19** : manoir du Verger, manoir de Lortier, manoir de Caudemone), par l'inféodation de terres roturières et/ou en s'appropriant des géosymboles forts (cf. la « Ferme du Colombier »).

En s'appuyant sur les pratiques de l'espace des élites des XVe-XVIe siècles observées, nous sommes en mesure de proposer à la discussion une hypothèse, celle « de l'interface⁵⁸ » des positions sociales. Elle s'appuie sur le constat suivant : quand la situation sociale d'un individu ou d'un groupe social n'est pas légitimée (par un statut juridique), et/ou n'est pas encore stable ou stabilisée et/ou qu'il entame un processus d'ascension sociale, celui-ci mime les pratiques sociales de l'individu ou du groupe dont il convoite la position – soit en les accentuant (voire caricaturant), en les réactivant (prestige du passé) ou en les réinventant (par ajout de nouveau(x) code(s), souvent plus rigides). Ce mimétisme peut se jouer de manière explicite, ostentatoire même à l'image de Jean Le Normand qui reproduit un modèle architectural ancien (médiéval) en donnant à la « Ferme du Colombier » un caractère fossoyé et fortifié. Le mimétisme peut aussi se jouer de manière plus implicite comme le font les « hommes nouveaux » du Pays d'Auge qui s'approprient le prestige d'un statut et d'un passé par le réinvestissement de fiefs anciens.

Les élites copiées, celles qui perpétuent des pratiques de distinction sociale héritées (leurs *habitus* cohérents et déterminés par leur style de vie, leur milieu social de naissance), ont tendance à réagir face à l'arrivée de nouveaux éléments dans leur entre-soi. Un des premières réflexes est la fermeture, afin de préserver ce qui est acquis – les récents anoblis pouvant être les plus rigoristes sur ce point, car une fois entrés, ils veulent jouir du caractère distinctif d'un groupe restreint. C'est l'objet de l'ordonnance de Blois, en 1579, qui limite drastiquement l'entrée dans la noblesse, après un siècle d'ouverture et de tolérance face à l'anoblissement taiseux (Jouanna 1991). L'autre réflexe est le « repli identitaire », manifeste pour la période des XVe-XVIe siècles, marquée par le profond renouvellement du corps nobiliaire. Les « traités de

⁵⁸ En chimie, il s'agit de « la surface de contact entre deux milieux », selon la définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : <http://www.cnrtl.fr/definition/INTERFACE>. En géographie, c'est « la mise en contact de deux espaces » (Lussault & Lévy 2003 : 522).

noblesse » se multiplient, en réaction justement à la mutation sociale en cours – suffisamment conséquente et rapide pour que les élites contemporaines se crispent et trouvent des parades. Dans ces traités, très en vogue au XVI^e siècle, les auteurs (d'ancienne extraction noble, naturellement) valorisent l'anoblissement par les seuls faits d'armes – soit une part minime des anoblis ! – et théorisent ses vertus morales (dignité, courage, intelligence, etc.) héritées de l'idéal chevaleresque médiéval. Ses membres se perçoivent comme des « élus du monde », ou plus métaphoriquement comme le beurre et la crème du lait (Guillaume de La Perrière, *Le Miroir Politique*, 1555, cité dans Jouanna 1991 : 18), en d'autres termes « la délectable sécrétion produite par la dynamique des ascensions sociales » (*ibid.*). Pour défendre leur prééminence innée, la déférence qui leur est due et la légitimité de leurs privilèges, ceux-là même méprisent les nouveaux « gentilshommes des champs » et/ou « en parchemin » (Vaissière 1986 ; Huppert 1983 : 19). Les anoblis de fraîche date, ou ceux qui sont en quête d'anoblissement, seront encore plus systématiquement moqués dans la littérature (Jean de La Bruyère, Jean de la Fontaine⁵⁹) et les pièces de théâtre du XVII^e siècle (Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme*). On rit de leurs manières jugées ridicules, quand ils cherchent à imiter le comportement et le mode de vie des nobles – qui, eux, inventent d'autres manières d'être pour continuer de se distinguer. La circulation des mœurs et des modèles culturels des élites du XVIII^e siècle – caractérisés par l'accroissement des raffinements du savoir-vivre, la multiplication des interdits et l'élévation du seuil des censures (Chartier 1985 : XXIV) – ont été étudiés par N. Elias (Elias 1985). Il révèle la « tension entre distinction et divulgation » dans une « configuration où le plus grand écart social se manifeste dans la plus grande proximité spatiale » (Chartier 1985 : XXIV et XXI). L'historien R. Chartier, dans la préface de l'édition française, de *La Société de Cour* décrit précisément ce processus de renouvellement des pratiques sociales, mis en évidence par N. Elias : « La généralisation des comportements et contraintes d'abord propres à la société de cour n'est pas à comprendre comme une simple diffusion, gagnant progressivement tout le corps social à partir de l'élite qui le domine. Elle est bien plutôt le résultat d'une lutte de concurrence qui fait imiter par les couches bourgeoises [la « bourgeoisie d'offices »] les manières d'être aristocratiques et qui, en retour, oblige la noblesse de cour à accroître les exigences de la civilité afin de lui redonner une valeur discriminante » (*ibid.* : XXIV).

Consciente des débats actuels autour d'un terme aux multiples implicites et acceptions, cette hypothèse « de l'interface » trouve une certaine résonance avec le concept de résilience,

⁵⁹ *Le Rat et l'Éléphant* (Livre VIII, fable 15) :
« Se croire un personnage est fort commun en France.
On y fait l'homme d'importance,
Et l'on n'est souvent qu'un bourgeois :
C'est proprement le mal français.
La sottise vanité nous est particulière. »

éprouvé par différentes disciplines scientifiques, depuis les sciences physiques, l'écologie, la géographie, l'archéologie, l'archéogéographie⁶⁰ mais aussi jusqu'à la psychologie ou l'économie. A l'origine, il s'agit de la capacité à absorber les chocs mécaniques. Transposée en géographie, la résilience est ensuite définie comme une résistance au changement (Brunet 1995 ; Lévy & Lussault 2003). Puis durant les années 1990, les archéologues de la vallée du Rhône – par l'intermédiaire de S. Van der Leeuw (Van der Leeuw & Torrence 1989) – et les géographes de l'urbain s'en emparent pour étudier autrement la temporalité des systèmes spatiaux et des dynamiques du peuplement (Aschan-Leygonie 1998 ; Archaeomedes 1998 ; Robert 2012a ; Robert 2012b ; Favory, Nuninger & Sanders 2012). Depuis les travaux de Holling (Holling 1973), ils reprennent notamment le modèle utilisé par les écologues qui permet de décrire des systèmes évolutifs, de rendre compte des dynamiques des processus. Retravaillé et adapté aux problématiques du peuplement ancien, le concept de résilience est défini comme étant nourri par plusieurs facteurs : l'auto-organisation, la diversité et l'apprentissage du passé pour augmenter la résistance aux perturbations et aux risques⁶¹ (Aschan-Leygonie & Van der Leeuw 2001). Dans le cadre des travaux d'*Archaeomedes*, la géographe C. Aschan-Leygonie démontre ainsi que « soit les structures héritées entravent l'évolution du système par leur rigidité, soit elles servent sa dynamique » (Aschan-Leygonie 2000 : 75). En archéologie spatiale, on s'attache alors à mesurer la valeur de l'occupation ancienne, la durabilité des sites sur des échelles de temps qui dépassent les périodes académiques. Le concept de « front pionnier », développé par C. Raynaud à partir de travaux géographiques sur l'Argentine, puis de *sustainability* remplacent celui de résilience, pour définir la capacité d'adaptation par la concurrence, qui permet *in fine* la pérennité d'occupation d'un site (Archaeomedes 1998 : 75-88). Aujourd'hui, le concept est davantage utilisé par les archéogéographes pour décrire les processus de transformation et de transmission des formes et des réseaux (Chouquer 2003 ; Robert 2003b ; Watteaux 2009b ; Robert & Verdier 2014), en reconnaissant le rôle déterminant des acteurs (groupes sociaux ou individus) puisque « ce sont eux qui, en réinvestissant les formes dans des fonctions différentes, les réactualisent et les transmettent » (Robert 2012b : 319). La collaboration archéologues-géographes, autour du concept de résilience, a finalement permis de prouver « l'importance des interactions entre les différentes échelles spatiales », mais aussi de démontrer que « les changements et perturbations étaient inévitables et nécessaires à la dynamique des systèmes spatiaux, les perturbations assurant la diversité nécessaire à leur maintien » (*id.*).

⁶⁰ Ces réflexions doivent beaucoup au séminaire de S. Robert, à l'EHESS, de l'année 2012-2013, consacré à la « Fabrique, transmission et résilience des formes du paysage : archéogéographie ».

⁶¹ La résilience, « en tant que modalité de gestion des risques », est actuellement très débattue chez les géographes, notamment l'articulation résilience/vulnérabilité (Leblanc & Nicolas 2013 ; Quenault 2014).

Ce qui nous amène à interroger – en guise d’ouverture sur de nouvelles perspectives de recherche – le mimétisme spatial, observé à travers le choix du site d’implantation des élites des XVe-XVIe siècles : peut-il être envisagé comme une forme de résilience des pratiques sociales de distinction ? Ces pratiques se perpétuent-elles parce qu’elles sont suffisamment souples pour être à la fois copiées et transformées par de nouvelles élites ? Le mimétisme, est-ce finalement une forme de réinvestissement d’éléments du passé qui favorise leur transmission sous des formes différentes ? L’ouverture de la noblesse et le renouvellement des élites, entre la fin du XVe et durant le XVIe siècle, sont-ils des facteurs de perturbation qui engendrent l’évolution des pratiques sociales ? Finalement, cela revient à s’interroger sur l’échelle d’observation : peut-on vraiment comprendre, interpréter, expliquer les pratiques sociales autrement qu’à une petite échelle d’espace et de temps ? Les questions sont posées, ouvertes sur des perspectives de recherche qui ne sauraient envisager les pratiques sociales – de l’espace et/ou de distinction – autrement que dans la longue durée, la dynamique et les interactions entre les différents groupes sociaux.



L’hypothèse d’interprétation des pratiques sociales des élites des XVe-XVIe siècles fondée sur la résilience ouvre de nouvelles perspectives. C’est un concept fort déjà éprouvé pour son efficacité sur les temporalités des systèmes spatiaux, mis en œuvre par les archéologues, les géographes et les archéogéographes pour renouveler l’approche de la dynamique forme-société. Appliquée à la distinction, la résilience reste évidemment à l’état de piste de recherche puisqu’il s’agit de quitter le champ des formes spatiales, vers celui des pratiques sociales. Dans cette optique, il serait nécessaire d’explorer les travaux récents sur l’application du concept dans les autres sciences humaines et sociales et, naturellement, de prendre en compte les autres marqueurs archéologiques de distinction (artefacts, ecofacts, architecture, etc.) pour tenter d’appréhender les capacités de résilience des pratiques sociales de distinction des élites médiévales et modernes.

Les modélisations spatiales, réalisées à partir des résultats des deux études de cas, ont déjà montré que les critères spatiaux qui entrent dans le choix du site sont opérants pour caractériser chronologiquement et, surtout hiérarchiquement, les pratiques de distinction des élites. Là encore, il s'agissait d'abord d'un essai méthodologique de potentiels estimateurs archéogéographiques. Ces *géofacts* mis en évidence doivent impérativement être testés sur d'autres corpus, dans d'autres contextes géographiques et sur d'autres chronologies afin que leur efficacité soit validée.

On retiendra finalement que les stratégies d'implantation des élites rurales des XVe-XVIe siècles sont une des voies possibles pour participer à la redécouverte des pratiques de distinction d'un groupe social complexe et diversifié, dont le principal objectif est de se démarquer, en marquant sa place dans la société et dans l'espace.

Conclusion

- « Mais c'est pour approcher du ciel que votre frère reste là-haut?

- Mon frère soutient, répondis-je, que pour bien voir la terre, il faut la regarder d'un peu loin. »

(Italo Calvino, *Le Baron perché*, 1957)

Côme, le héros du conte philosophique d'Italo Calvino, est un jeune homme issu de l'aristocratie ligurienne du XVIII^e siècle qui, pour dénoncer la médiocrité de ses contemporains, décide de vivre dans un arbre – perché, donc. Sa situation (le choix du site) est clairement une affaire de distinction, puisqu'il établit ses relations aux lieux et aux autres sur la base de pratiques de différenciation et de distanciation. On pourrait étirer la figure de style jusqu'à voir dans le choix de l'arbre (un yeuse, un chêne vert) un *géosymbole* (celui de la force et de la sagesse) et interpréter sa situation de hauteur (prestige vertical, explicite) et l'étendue de son champ de vision (prestige horizontal, implicite) comme les *géofacts* discriminant, non pas un niveau social, mais un positionnement social, intellectuel en l'occurrence. Par le choix de son lieu d'implantation arboricole, Côme affirme son statut d'élite et, par la même occasion, illustre bien notre postulat de départ.

Cette thèse avait pour ambition de mettre en évidence des *géofacts* – des critères spatiaux – qui éclairent les *stratégies d'implantation des élites rurales médiévales et modernes*. Nous souhaitons interroger la spatialité des élites, sous l'angle des pratiques de distinction. Ainsi, plus que *l'interaction élites/espace*, c'est bien *l'interaction distinction/spatialité* que nous nous proposons d'examiner. Pour y parvenir, il nous fallait d'abord légitimer l'« archéologicités » du choix du site, comme marqueur de niveau social, en puisant dans le référentiel conceptuel d'autres sciences de la société. La position de thèse défendue était celle d'une « *archéogéographie des élites médiévales et modernes* » et notre grille d'analyse, composée de critères et de modalités à tester, a tenu lieu d'hypothèses. Sur le plan épistémologique et méthodologique, il nous a semblé pertinent de combiner les outils et méthodes de l'archéologie spatiale et de l'archéogéographie, mais aussi de créer un protocole adapté aux variations d'échelles de temps et d'espace. A partir de deux zones-tests localisées

dans le Bassin parisien, des modélisations spatiales, à visée chronologique et hiérarchique, ont été élaborées et ont permis de dégager les *géofacts* les plus discriminants, à l'échelle de la vallée de la Touques et à celle d'un site, la « Ferme du Colombier » à Varennes-sur-Seine.

Les grands traits de l'implantation des élites entre le XVe et le XIXe siècle (*diachro-modèle*) et tout particulièrement ceux des XVe-XVIe siècles, ont été esquissés, en démontrant statistiquement la **variation chronologique des stratégies spatiales** (*chrono-modèles*) mises en œuvre. Une césure dans les pratiques apparaît au XVIIe siècle et permet de reconnaître des « temps » dans les stratégies d'implantation : les XVe-XVIe siècles se démarquent nettement des XVIIe-XVIIIe siècles, alors que le XIXe siècle se distingue par des critères spatiaux originaux par rapport aux siècles précédents. Par ailleurs, à la lumière de ce travail, que nous envisageons comme une expérimentation plus qu'une fin en soi, il semble qu'une **approche archéogéographique des pratiques sociales de distinction** est possible et permette de dégager des estimateurs spatiaux de caractérisation et de hiérarchisation des élites. Ces *géofacts* paraissent en effet être efficaces pour participer à la détermination et l'interprétation sociales d'un site archéologique, au même titre que les artefacts et écofacts. Il va sans dire que notre travail ne révèle pas des critères inédits dans l'identification des stratégies d'implantation des élites médiévales et modernes, mais il démontre, par l'analyse spatiale et statistique, qu'il existe également **une variabilité hiérarchique dans la prégnance de certains critères spatiaux**. Ainsi, les relations avec le réseau hydrographique, le pôle villageois, les lieux symboliques (religieux et/ou de prestige par le pouvoir et/ou l'ancienneté) les voisins qu'ils soient concurrentiels ou non, le réseau viaire de portée régionale (voies de grands parcours) mais aussi la surface de l'unité morphologique associée au site sont autant de *géofacts* qui, selon les modalités mobilisées, sont à même de discriminer le niveau social. Deux **socio-modèles** ont ainsi été proposés pour les XVe-XVIe siècles. Des analyses multivariées, confrontées au profil social de certains tenants des sites, ont mis en évidence deux niveaux d'élite qui se singularisent l'un de l'autre et qui font écho au profond renouvellement des élites durant cette période, avec l'arrivée d'« hommes nouveaux » qui cherchent à s'agréger à la noblesse en adoptant le mode de vie approprié. Ces pratiques d'anoblissement taiseux peuvent vraisemblablement s'observer à travers le choix du site, par la création ou le réinvestissement de sites. Nous espérons avoir aussi montré que les interactions avec certains lieux et à certains « autres », concurrentiels ou non, n'étaient pas anodins et que les concepts de **différenciation** et de **distanciation** pouvaient être considérés comme opérants pour caractériser les pratiques de distinction des élites.

Bien que nos deux études de cas ne disposent pas du même potentiel informatif, **la variation des échelles d'observation** a enrichi notre problématique de départ sur la spatialité et la distinction. Le corpus du Pays d'Auge présente des faiblesses (petit effectif, disproportions

entre les sites des XVe-XVIe siècles et ceux des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles), atténuées par la richesse de la planimétrie ancienne et l'abondance des mentions dans les sources imprimées des XVe-XVIe siècles. L'échelle d'une vallée traversant plusieurs communes est adaptée à la question de la spatialisation puisqu'il s'agit d'étudier la répartition spatiale des sites dans un espace géographique cohérent. L'échelle du site a demandé, elle, une mise à l'échelle de la méthodologie puisqu'il s'agissait là de documenter l'insertion d'un site dans un espace dont il a fallu délimiter la cohérence géographique et l'aire plausible de sociabilité. La « Ferme du Colombier » a constitué une opportunité unique d'étudier le choix du site, en bénéficiant d'une masse considérable d'informations archéologiques, paléo-environnementales et textuelles. Ce contexte documentaire et l'interdisciplinarité de la démarche, aussi bien lors de la fouille qu'en phase de traitement puis de publication des données, ont largement alimenté nos réflexions sur la validité de nos *géofacts*, en tant qu'estimateurs de niveau social.

Le volet méthodologique nous semble, à ce jour, être le point perfectible de notre recherche. La recherche d'une hiérarchisation dans un corpus de sites demanderait à être approfondie : notre méthode empirique fondée sur une combinaison d'analyses statistiques exploratoires et une validation par des « sites-témoins » (profil social connu) nécessiterait d'être discutée et théorisée pour légitimer son caractère opportun. Par ailleurs, comme la question des dynamiques territoriales mobilise de nombreux programmes de recherche (ArchaeDyn I et II, Modys, TransMonDyn, Labex Dynamite, etc.), les avancées sont rapides, notamment dans le traitement des données, la modélisation des résultats et l'élaboration de nouveaux critères descriptifs (Favory, Nuninger, Sanders 2012) – notre grille d'analyse serait susceptible d'évoluer dans ce sens, afin d'en améliorer l'efficacité. Comme attendu donc, notre méthodologie reste en construction, elle pêche sans doute par un excès de néologismes conçus pour tenter de rationaliser une démarche analytique encore expérimentale. Naturellement, critères et méthodes requièrent d'être confrontés à des corpus solides du point de vue des effectifs et des datations, sur un temps long et un ensemble géographique continu. Après une mise à l'épreuve nécessaire et, probablement, un nouveau calibrage des critères, modalités et/ou méthodes d'analyse, il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d'un modèle prédictif (chronologique et hiérarchique) pour les XVe-XVIe siècles, afin de mesurer les écarts aux modèles. Pour y parvenir, l'idéal serait de tester le modèle dans une micro-région dont les habitats d'élites ont déjà été inventoriés, le plus exhaustivement possible, avec des informations homogènes et fiables. La robustesse des corpus demeure effectivement un problème majeur car l'inventaire des sites dépend de l'état des connaissances à un temps T de la recherche et connaît inévitablement des disparités dans la qualité de l'information, en fonction surtout des modes d'acquisition (fouille, prospection, mentions de sources écrites, cartographie). Pour l'Époque moderne, la rareté des informations archéologiques ajoute une difficulté supplémentaire dans la

création des bases de données archéogéographiques – les documents planimétriques et les archives se présentent souvent comme les seules sources d'informations.

Ces limites mises à part, il nous semble que plusieurs perspectives d'application et de recherche ont été ouvertes car la question de l'interaction élites/espace, corrélée à celle de la distinction et de la spatialité des élites médiévales et modernes, amène à parcourir des champs encore peu investis. ***La spatialité des élites nous apparait comme un champ de recherche vecteur d'informations inédites***, notamment en contexte d'archéologie préventive. En documentant l'espace dans toutes ses dimensions (milieu, paysage, territoire) et en replaçant le(s) site(s) dans les logiques paysagères et territoriales anciennes, l'étude menée sur la « Ferme du Colombier » a prouvé l'efficacité d'une collaboration entre archéologue et archéogéographe, en participant activement à la détermination sociale du site (Cavanna & Hurard 2011a ; Cavanna & Hurard 2011b ; Cavanna & Hurard 2012 ; Cavanna & Hurard 2015 ; Cavanna à paraître a). Cette première collaboration en a entraîné une autre, autour d'un site élitaire « hors du commun », puisqu'il s'agit du camp d'entraînement des troupes de Louis XIV, créé en 1669 pour préparer les Guerres de Hollande : le « Fort St-Sébastien », situé dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), en bordure de Seine (Cavanna 2015). A cette occasion encore, l'insertion du site dans les logiques environnementales, les trames paysagères et le maillage territorial de l'ensemble de la boucle de la Seine (80 km²) a permis d'apporter des arguments supplémentaires et inédits à l'interprétation du site, particulièrement en terme de stratégie d'implantation. Au-delà des atouts militaires évidents (matériaux de construction, accessibilité et logistique du camp), nous avons en effet démontré que le choix du site répondait aussi à une logique d'expansion et de fermeture du domaine royal, au moment de la Réformation des Eaux et Forêts menée par Colbert. Par ailleurs, la restitution et l'analyse hiérarchique du réseau viaire de la fin du XVIIe siècle, ont été l'occasion de faire le lien avec la spatialisation des élites de la vallée de la Touques, par l'intermédiaire des « chemins de l'embouche » qui relie la Normandie et l'Île-de-France (Cavanna à paraître b). Jusqu'à la création des Halles parisiennes à la fin du XIXe siècle, ces faisceaux de chemins anciens ont supporté le transit hebdomadaire du bétail vers les marchés qui alimentent Paris en viande, tel que Poissy dans la boucle de la Seine. Or dans les critères d'implantation des élites au XVIe siècle, nous avons justement souligné l'importance statistique de la situation « en retrait » des sites par rapport aux « pôles » (villages et bourgs) – situation plus propice au développement d'une exploitation agricole, quelques décennies avant la « mise en herbe » du Pays d'Auge effective au XVIIe siècle (Garnier 1971 ; Garnier 1975b ; Garnier 1996 ; Garnier 1999 ; Arnoux et alii 1996 ; Moriceau 2005). Les indices sont encore ténus, mais la relation entre les élites modernes et la spécialisation locale dans l'élevage de bovins pour le marché parisien est à interroger, d'autant plus dans cette région réputée pour l'élevage (Autour de Camembert... 1999 ; Desloges & Maneuvrier 1999). L'angle

d'attaque pourrait justement être archéogéographique : les itinéraires des « chemins de l'embouche » sont à peu près connus *via* les livres de compte des marchands-herbagiers qui élèvent et mènent les troupeaux vers les marchés aux bestiaux, mais les tracés n'ont pas été encore restitués cartographiquement ni étudiés, du moins en tenant compte des différentes échelles emboîtées du réseau viaire. Cette perspective méthodologique pourrait donc représenter une autre manière d'interroger la spatialité des élites augeronnes et, peut être, faire écho à ce que nous avons montré pour le marais du Colombier, à Varennes-sur-Seine : à savoir, qu'une zone humide valorisée pour ses potentialités agricoles diversifiées, durant tout le XVI^e siècle, pouvait aussi être valorisante pour une famille en quête d'ascension sociale, grâce sa portée symbolique (*géosymbole*, pratiques d'anoblissement taisible).

Ceci nous amène une fois encore à **la distinction des élites et aux estimateurs de niveau social** – problématique renouvelée en histoire et archéologie médiévales, depuis une dizaine d'années, et à laquelle nous espérons avoir apporté quelques éléments de discussion par l'intermédiaire des *géofacts* mis en évidence. Même si l'espace est un vecteur transversal pour explorer les sociétés et/ou des groupes sociaux, d'autres critères entrent en jeu dans les pratiques de distinction – telle que l'alimentation (critère étudié par A. Borvon dans sa thèse ; Borvon 2012), l'habitat (critère étudié par S. Hurard dans sa thèse ; Hurard à paraître), la quantité et la qualité des objets (vaisselle, meubles, jeux, parure et vêtements, etc.). Tous les travaux récents s'accordent pour envisager les pratiques de distinction comme une combinaison de critères matériels et testimoniaux (Burnouf 2007 ; Menant & Jessenne 2007 ; Hautefeuille 2007 ; Jean-Marie & Maneuvrier 2010 ; Hautefeuille & Jouve 2012 ; Nissen 2011 ; Bourgeois 2014) mais aucune grille générale de critères n'a encore été proposée pour tenter de caractériser et hiérarchiser les élites médiévales et modernes. Par ailleurs, cette thématique s'insère dans une problématique plus globale, celle de la définition des catégories sociales et/ou des niveaux sociaux (Menant 2011b). Quels sont les seuils et limites de la catégorie/du niveau d'« élites », si elle/il existe bien ? Quels sont les critères discriminants qui distinguent les élites des « autres » ? Le recours de plus en plus systématique à la sociologie et aux traitements mathématiques des données (Hautefeuille & Jouve 2012) offre des perspectives nouvelles, qui invitent à pratiquer l'interdisciplinarité, à renouveler les approches méthodologiques et les axes de recherche. La résilience des pratiques sociales de distinction est un des axes que nous aimerions explorer.

Au terme de cette thèse, le temps long, nous apparaît comme la porte d'entrée la plus pertinente pour appréhender la distinction des élites rurales dans toutes ses manifestations conscientes et inconscientes. Pourquoi ne pas envisager de manière effective ***un très « long***

Moyen Age », qui engloberait le premier, le second Moyen Age et finirait à la fin du XVIIIe siècle, ou pourquoi pas aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale comme l'encourageait J. Le Goff (Le Goff 2014) ? « Pour regarder la terre, il faut la regarder d'un peu loin », certifiait Côme. Peut être est-ce là le moyen de construire collectivement une vision panoramique sur les pratiques sociales de l'espace et de la distinction.

Bibliographie

Classement alphabétique (887 références)

ABBE 2005

Abbé J.-L. – « Le paysage peut-il être lu à rebours ? Le paysage agraire médiéval et la méthode régressive », in Cursente B. & Mousnier M., *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 383-399.

ABBE 2006

Abbé J.-L. – *A la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XIIIe-XVe siècle)*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2006.

AKOUN & ANSART 2000

Akoun A., Ansart P. (dir.) – *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert / Seuil, Paris, 2000.

ANGERS 2002

Angers D. – « Terriers et livres-terriers en Normandie (XIII-XVe siècles) », in Moriceau J.-M, Brunel G. et Guyotjeannin O. (dir.), *Terriers et plans-terriers du XIIIe aux XVIIIe siècles*, Bibliothèque d'Histoire Rurale 5, MRSN de Caen, 2002, p. 19-35.

ANTOINE & MARGUERIE 2007

Antoine A. & Marguerie D. (dir.) – *Bocages et sociétés*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

ANTOINE 1995

Antoine A. – « Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest », *Histoire et Sociétés Rurales*, n°4, 1995, p. 105-136.

ANTOINE 1999a

Antoine A. (dir.) – *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999.

ANTOINE 1999b

Antoine A. (dir.) – « L'élevage en France, XVIIe-XVIIIe siècles », in *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVIIe et XVIIIe siècles en France et en Angleterre*, Bulletin de l'association des historiens modernistes des universités, n° 24, 1999, p. 7-60.

ANTOINE 2002a

Antoine A. – *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2002.

ANTOINE 2002b

Antoine A. – « Les plans-terriers du duché de Penthièvre. Supports d'une micro-histoire paysagère ? », in Moriceau J.-M, Brunel G. et Guyotjeannin O (dir.), *Terriers et plan-terriers du XIIIe aux XVIIIe siècles*, Bibliothèque d'Histoire Rurale 5, MRSN de Caen, 2002, p. 439-461.

ANTOINE 2003

Antoine A. – « Histoires d'espace. Jalons historiographiques d'un objet », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°110-4, 2003, p. 13-35.

ANTOINE 2005

Antoine A. – « Les espaces naturels imbriqués du château à l'époque moderne : espace naturel ? espace agricole ? espace seigneurial ? », in Cocula A.-M., Combet M. (dir.), *Le château et la nature, actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, septembre 2004*, De Brocard, Paris, 2005, p. 179-193.

ANTOINE 2008

Antoine A. – « Prés, prairies et pâturages dans les systèmes agraires de la France de l'Ouest à l'époque moderne », in Brumont F. (éd.), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Flaran n°28, P.U du Mirail, 2008, p. 205-219.

ANTOINE et alii 2005

Antoine A., Cocaud M., Pichot D. (dir.) – *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

ARCELIN 1999

Arcelin P. – « L'habitat dans l'image sociale des Gaulois du Midi : la question des résidences aristocratiques », in *Habitat et sociétés*, actes des XIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes du 22 au 24 octobre 1998, APDCA, Antibes, 1999, p. 439-480.

ARCHAEDYN 2008

Archaedyn – *Preprints : 7 millenia of territorial dynamics. Settlement pattern, production and trades from Neolithic to Middle Ages*, Final conference (Dijon, 23-24 June 2008), 2008.

ARCHAEOMEDES 1998

Archaemedes – *Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Anthropos, coll. Villes, 1998.

ARCHÉOLOGIE ET ESPACES 1990

Archéologie et espaces, actes des Xe rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 1990.

ARCHITECTURE ET VIE SOCIALE... 1988

Architecture et vie sociale : l'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Age et à la Renaissance, actes du colloque de Tours, Picard, Paris, 1988.

ARCISSE DE CAUMONT 2004

Arcisse de Caumont (1801-1873), érudit normand et fondateur de l'archéologie française, actes du colloque international organisé à Caen du 14 au 16 juin 2001, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XL, Caen, 2004.

ARIES & DUBY 1999

Ariès P. & Duby G. (dir.) – *Histoire de la vie privée, t.2 : De l'Europe féodale à la Renaissance*, Seuil, Paris, 1999 (2ème éd.).

ARLAUD & BURNOUF 1993

Arlaud C. & Burnouf J. – *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 53-54, automne-hiver 1993.

ARNAUD 2008

Arnaud J.-L. – *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, éd. Parenthèses/MMSH, Marseille, 2008

ARNOUX & THEILLER 2006

Arnoux A. & Theiller I. – « Les marchés comme lieux et enjeux de pouvoir en Normandie (XIe-XVe siècles) », in Flambard-Héricher A.-M. (dir.), *Les lieux de pouvoir au Moyen Age en Normandie et sur ses marges*, Tables rondes du CRAHM n°2, Caen, 2006, p. 53-70.

ARNOUX et alii 1996

Arnoux M., Moriceau J.-M., Garnier B. – « Transformation de l'espace et changements agricoles en Pays d'Auge (XI-XXe siècles) », *Enquêtes rurales n°1*, Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Université de Caen, 1996, p. 9-18.

ARNOUX et alii 2008

Arnoux M., Bottin J., Vérité I. – « Entrepreneur et gentilhomme : Gilles de Gouberville, acteur de l'économie normande », *Les cahiers goubervilliens*, n°12, 2008.

ARUNDEL DE CONDE 1981

Arundel de Condé (comte d') – *Anoblissements, maintenues et réhabilitations en Normandie (1598-1790)*, Bibliothèque normande, n°1, Sedopols, 1981.

ASCHAN-LEYGONIE & VAN DER LEEUW 2001

Aschan-Leygonie C. & Van der Leeuw S. – « A long-term perspective on resilience in socio-natural systems », *Working papers of the Santa Fe Institute*, N°01-08-042, Santa Fe, 2001.

ASCHAN-LEYGONIE 1998

Aschan-Leygonie C. – *La résilience d'un système spatial : l'exemple du Comtat. Une étude comparative de deux périodes de crise au XIXe et au XXe siècle*, thèse de géographie, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1998.

ASCHAN-LEYGONIE 2000

Aschan-Leygonie C. – « Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux », *L'Espace Géographique*, tome 29, n°1, 2000, p. 64-77.

AUTOUR D'OLIVIER DE SERRES... 2003

Autour d'Olivier de Serres. Pratiques agricoles et pensée agronomique du Néolithique aux enjeux actuels, Bibliothèque d'Histoire Rurale 6, MRSH de Caen, 2003.

AUTOUR DE CAMEMBERT 1999

Autour de Camembert : de l'An Mil à l'An 2000, quatre années de recherches interdisciplinaires, Enquêtes rurales 6, Cahiers de la MRSH, 1999.

AUTOUR DU CHATEAU MEDIEVAL 1998

Autour du château médiéval, actes des Rencontres Historiques et Archéologiques de l'Orne (Alençon, 5 Avril 1997), Mémoires et Documents n° 1, Alençon, 1998.

AUX RIVES DE L'INCERTAIN 2002

Aux rives de l'incertain : histoire et représentation des marais occidentaux du Moyen Age à nos jours, éd. Somogy, Paris, 2002.

AUXIETTE et alii 1997

Auxiette G., Hachem L., Robert B. (dir.) – *Espaces physiques, espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'Age du Fer*, actes du 119^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Amiens, 1994), éd. du CTHS, Paris, 1997.

BABELON 1986

Babelon J.-P. (dir.) – *Le château en France*, Berger-Levrault, Paris, 1986.

BACHELARD 1957

Bachelard G. – *La poétique de l'espace*, éd. PUF, Paris, 1957.

BAILLY 2004

Bailly A.-S. – *Les concepts de la géographie humaine*, A. Colin, 2004 (5^{ème} éd.).

BARGE et alii 2004

Barge O., Rodier X., Davtian G., Saligny L. – « L'utilisation des Systèmes d'Information Géographique appliquée à l'archéologie française », *Revue d'Archéométrie*, n°28, 2004, p. 15-24.

BARON & BOISSELIER 2007

Baron N. & Boisselier S. – « Sociétés médiévales et approches géographiques : un dialogue de sourds ? », in *Être historien du Moyen Age au XXIe siècle*, actes du XXXVIIIe Congrès de la SHMESP (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, St-Quentin-en-Yvelines, 31 mai - 3 juin 2007), Publications de la Sorbonne, 2007, p. 163-177.

BARTHELEMY & BRUAND 2004

Barthélemy D. & Bruand O. (dir.) – *Les pouvoirs locaux dans la France du Centre et de l'Ouest (VIIIe-XIe siècles). Implantation et moyens d'action*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

BATARDY et alii 2008

Batardy C., Buchsenschutz, Gruel K., Levéry M. – « Analyse spatiale et statistique de l'âge du Fer en France. L'exemple de la Basefer », *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 47, 2008, p. 1-27.

BAUME 1998

Baume A. – « Soldats et paysans en Normandie, 1419-1449 », in *Le monde rural en Normandie*, actes du XXXIIe congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (2-5 Octobre 1997, Gisors), Annales de Normandie, volume 3, Caen, 1998, p. 275-282.

BAVOUX 1998

Bavoux J.-J. – *Introduction à l'analyse spatiale*, coll. Synthèse, A. Colin, Paris, 1998.

BEAUR 1999

Béaur G. – « Stratigraphier le monde rural. Les catégories sociales en question », in Antoine A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 17-20.

BEAUR et alii 2004

Béaur G., Dessureault C., Goy J. (dir.) – *Familles, terre, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII-XXe siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2004.

BECK & CASSET 2005

Beck C. & Casset M. – « Résidences et environnement : les parcs en France du Nord (XIIIe-XVe siècles) », in Cocula A.-M., Combet M. (dir.), *Le château et la nature, actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, septembre 2004*, De Brocard, Paris, 2005, p. 117-133.

BECK et alii 2007

Beck C., Benarrous R., Derex J.-M., Gallicié A. (éd.) – *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*, Actes du 1^{er} colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides (Le Blanc, Indre, 21-23 oct. 2005), *Æstuarina*, n° 9, coll. « Histoire et terres humides », 2007.

BEECHING et alii 2005

Beeching A., Berger J.-F., Brochier J.-L., Davtian G. – « Espaces physiques et territoires du Néolithique moyen en vallée du Rhône », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 463-467.

BEGUIN & PUMAIN 2005

Béguin M., Pumain D. – *La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie*, A. Colin, Paris, 2005 (1ère éd. 1994).

BELLAVITIS et alii 2009

Bellavitis A., Crocq L., Martinat M. (dir.) – *Mobilité et transmission dans les sociétés d'Europe moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

BENJEDDOU 2005

Benjeddou M. – « Essai sur l'occupation spatiale du Néolithique au Moyen Age en Tunisie. Étude de cas : Béja/Qlibya, Tunisie », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 365-367.

BERCE 1986

Bercé F. – « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, II, La nation, 2, Gallimard, Paris, 1986, p. 533-568.

BERETTA ET ALII 2016

Beretta F., Butez C.-C., Carpentier A. et Marie Delcourte – « Reconstituer les évolutions des espaces forestiers de l'Avesnois aux XVe - XVIIIe siècles. Approches méthodologiques », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016 : <http://cem.revues.org/13774>

BERGER et alii 2003

Berger J.-F., Favory F., Muxart T., Tourneux F.-P., Van der Leeuw – « Comment identifier, analyser et évaluer les dynamiques d'interactions entre les sociétés et leurs environnements ? » in Lévêque C., Van der Leeuw S. – *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, Paris, 2003, p. 146-184.

BERNIGAUD 2005

Bernigaud N. – « Étude des dynamiques de peuplement et genèse des paysages des marais de l'ouest de l'Isle Crémieu (Isère) : méthodes et premiers résultats », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 473.

BERQUE 2009

Berque A. – *Écoumène. Introduction à l'histoire des milieux*, Belin, Paris, 2009 (1ère éd. 1987).

BERTONCELLO 1999

Bertoncello F. – *Le peuplement de la basse vallée de l'Argens et de ses marges (Var, France) de la fin de l'Age du Fer à la fin de l'Antiquité*, thèse d'archéologie sous la direction de Ph. Leveau, université d'Aix, 1999.

BERTONCELLO 2002

Bertoncello F. – « *Villa/vicus* : de la forme de l'habitat aux réseaux de peuplement », *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 35, 2002, p. 39-58.

BERTRAND 1993

Bertrand R. – « La vie quotidienne au manoir Ste-Geneviève à Inzinzac-Lochrist », in *Le manoir en Bretagne - 1380-1600*, Cahiers de l'Inventaire, Imprimerie Nationale, Paris, 1993, p. 213-219.

BILLARD 2008

Billard J. – *Abrégé d'histoire des routes*, mis en ligne le 24/10/2008 sur site du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, 2008 : <http://www.lcpc.fr/francais/sources-d-information/article/lcpc-sources-d-informations-288>

BILLARD et alii 1996

Billard C., Carré F., Guillon M., Treffort C., Jagu D.-C., et Verron G.-C. – « L'occupation funéraire des monuments mégalithiques pendant le Haut Moyen-Age. Modalité et essai d'interprétation », in

Bulletin de la Société Préhistorique Française 93 (3), 1996, p. 279-286.

BLAISING et alii 2004

Blaising J.-M., Gama F., Georges-Leroy M., Masquillier A., Seilly M.-P. – « La recherche archéologique sur l'époque moderne en Lorraine », *Les Nouvelles de l'archéologie*, Ed. CNRS, Paris, n° 96, 2004.

BLOCH 1931

Bloch M. – *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Armand Colin, Paris, 1999 (1ère éd. 1931).

BLOCH 1934

Bloch J.R. – *L'anoblissement en France au temps de François Ier*, Paris, 1934.

BLOCH 1939

Bloch M. – *La société féodale*, Albin Michel, Paris, 1939 (1ère éd.).

BLOCH 1967

Bloch M. – *Seigneurie française et manoir anglais*, Armand Colin, Paris, 1967 (2ème éd.).

BOEHLER, LEBEAU & VOGLER 2002

Boehler J.-M., Lebeau C., Vogler B. (dir.) – *Les élites régionales (XVII-XXe siècles). Construction de soi-même et service de l'autre*, Presses universitaires de Strasbourg, 2002.

BOISSAVIT-CAMUS et alii 2005

Boissavit-Camus B., Djament G., Dufay B., Galinié H., Grataloup C., Guilloteau C., Rodier X. – « Chrono-chorématique urbaine : figurer l'espace / temps des villes », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 67-81.

BOITHIAS & MONDIN 2001

Boithias J.-L. & Mondin C. – *La maison rurale en Basse-Normandie*, coll. Les Cahiers de la construction traditionnelle, Ed. Créer, Nonette, 2001.

BOLTANSKI & HUGON 2011

Boltanski A. & Hugon A. (dir.) – *Les noblesses normandes (XVI-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

BONIN 1853

Bonin T. – *Monstres généralles de la noblesse du bailliage d'Évreux en 1469*, Paris, 1853.

BONNEMAISON 1981

Bonnemaison J. – « Voyage autour du territoire », *L'Espace géographique*, n°4, 1981, p. 249-262.

BONNEMAISON 1986

Bonnemaison J. – *Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu. L'arbre et la pirogue*, Tome I ; *Les hommes-lieux et les hommes flottants*, Tome II, Travaux et documents de l'ORSTOM, n°201, Paris, 1986.

BONNEMAISON 1996

Bonnemaison J. – *Gens de pirogue et gens de la terre. Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu* (Tome I), éd. ORSTOM, Paris, 1996.

BONNEMAISON 1997

Bonnemaison J. – *Les gens des lieux. Histoire et géosymboles d'une société enracinée : Tanna. Les fondements géographiques d'une identité : l'archipel du Vanuatu* (Tome II), éd. ORSTOM, Paris, 1997.

BONNEMAISON 2004

Bonnemaison J. – *La géographie culturelle*, éd. du CTHS, Paris, 2004 (1ère éd. 2000).

BONNEMAISON ET ALII 1999

Bonnemaison J., Cambrézy L., Quinty-Bourgeois L. (dir.) – *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?* (Tome I), L'Harmattan, Paris, 1999.

BONTE & IZARD 1991

Bonte P., Izard M. (dir.) – *Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie*, PUF, Paris, 1991.

BORGES 1994

Borgès J.-L. – « De la rigueur de la science », *Histoire universelle de l'infamie / Histoire de l'éternité*, Union générale d'éditions, coll. 10/18, Paris, 1994.

BOÛARD 1970

Bouïard M. (de) – *Histoire de la Normandie*, Privat, Toulouse, 1970.

BOUDON & BOURRICAUD 2002

Boudon R., Bourricaud F. (dir.) – *Dictionnaire critique de la sociologie*, Quadrige PUF, Paris, 2002.

BOUDON & COUZY 1977

Boudon F., Couzy H. – « Le château et son site. L'histoire de l'architecture et de la cartographie », *Revue de l'Art*, n°38, 1977, p. 7-22.

BOUDON ET ALII 2003

Boudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M., Lécuyer B.-P. (dir.) – *Dictionnaire de sociologie*, Larousse, Paris, 2003.

BOUET & NEVEUX 2006

Bouet P. & Neveux F. (éd.) – *Les villes normandes au Moyen Age. Renaissance, essor, crise*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (8-12 octobre 2003), Presses universitaires de Caen, 2006.

BOUGARD ET ALII 2006

Bougard F., Feller L., Le Jan R. (dir.) – *Les élites au Haut Moyen Age. Crises et renouvellements*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2006.

BOUGARD ET ALII 2008

Bougard F., Iogna-Prat D., Le Jan R. – *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1100)*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2008.

BOUGARD ET ALII 2011

Bougard F., Goetz H.-W., Le Jan R. – *Théorie et pratiques des élites au Haut Moyen Age. Conception, perception et réalisation sociale*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2011.

BOUGARD, FELLER & LE JAN 2006

Bougard F., Feller L. & Le Jan R. (dir.) – *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Haut Moyen Âge, 1, Brepols, Turnhout, 2006.

BOUGARD, LE JAN & MCKITTERICK 2006

Bougard F., Le Jan R. et McKitterick R. (dir.) – *La culture du haut Moyen Âge. Une question d'élites*, Haut Moyen Âge, 7, Brepols, Turnhout, 2006.

BOULOUX 2002

Bouloux N. – *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIVe siècle*, coll. Terrarum Orbis, Brepols, 2002.

BOUNEAU & LE MAO 2009

Bouneau C., Le Mao C. (dir) – *Jeunesse(s) et élites. Des rapports paradoxaux en Europe de l’Ancien Régime à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

BOURDIEU 1979

Bourdieu P. – *La distinction, critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, Paris, 1979.

BOURDIEU 1980

Bourdieu P. – *Le sens pratique*, éd. de Minuit, Paris, 1980.

BOURDIEU 1994

Bourdieu P. – *Raisons pratiques. Sur la théorie de l’action*, Seuil, Paris, 1994.

BOURGEOIS 2006

Bourgeois L. – « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Age en France et en Belgique dans leur cadre européen ; aperçu historiographique (1955-2005) ». *Cahiers de civilisation médiévale. Xe-XIIIe*, n°49, CESCO, 2006, p.113-142.

BOURGEOIS 2014

Bourgeois L. – « L’objet archéologique comme source d’histoire sociale (IXe-XIIIe siècles) : quelques réflexions », in L. Bourgeois & C. Rémy, *Demeurer, défendre, paraître : Orientations récentes de l’archéologie des fortifications et des résidences aristocratiques médiévales entre Loire et Pyrénées*, actes du colloque de Chauvigny (14-16 juin 2012), Association des Publications Chauvinoises (APC), 2014, p. 595-605.

BOURGEOT 1991

Bourgeot A. – « Territoire », in Bonte P., Izard M. (dir.), *Dictionnaire d’ethnologie et d’anthropologie*, PUF, Paris, 1991, p. 704-705.

BOURIN & ZADORA-RIO 2002

Bourin M. & Zadora-Rio E. – « Analyses de l’espace », in J.-C Schmitt et O.G. Oexle (dir.), *Les tendances actuelles de l’histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002, p. 493-510.

BOURIN & ZADORA-RIO 2007

Bourin M. & Zadora-Rio E. – « Pratiques de l’espace : les apports comparés des données textuelles et archéologiques », in *Construction de l’espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 39-55.

BOURIN 2003

Bourin M. – *Le paysage des « médiévistes de papier »*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn, Cahier IV – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 2002/2003.

BOURQUIN 1998

Bourquin L. – « Les mutations du peuplement nobiliaire angevin à l’époque moderne », *Histoire, économie et société*, 17ème année, n° 2, 1998, p. 241-259.

BOURQUIN 2002

Bourquin L. – *La noblesse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Belin Sup, Paris, 2002.

BOURQUIN 2003

Bourquin L. – « Noblesse et notabilité provinciale », in F. Pitou (dir.), *Élites et notables de l’Ouest, XVIe-XXe siècles. Entre conservatisme et modernité*, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 23-32.

BOURQUIN 2011

Bourquin L. – « La noblesse française à l’époque moderne : une historiographie », in Boltanski A. &

Hugon A. (dir.), *Les noblesses normandes (XVI-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 23-33.

BOUSQUET-BRESSOLIER 1995a

Bousquet-Bressolier C. (dir.) – *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Age à nos jours*, CTHS, Paris, 1995.

BOUSQUET-BRESSOLIER 1995b

Bousquet-Bressolier C. – « De la peinture géométrale à la carte topographique », in Bousquet-Bressolier C. (dir.), *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Age à nos jours*, CTHS, Paris, 1995, p. 93-106.

BOVRON 2012

Bovron A. – *Acquisition des ressources animales, alimentation carnée et distinction sociale en Anjou de la fin du Xe siècle au début du XIIe siècle. Étude archéozoologique du site de Montsoreau (Maine-et-Loire)*, thèse d'archéologie sous la direction de Mme J. Burnouf, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2012.

BRAND'HONNEUR 1998

Brand'Honneur M. – « Mottes et chevaliers : question de méthode et/ou diversité régionale ? », in Laurent C. et alii, *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 387-397.

BRANDT et alii 2005

Brandt R., Gazenbeek M., Van der Leeuw S., Verhagen P. – « La gestion du patrimoine archéologique régional ou de l'usage des modèles prédictifs en SIG : l'Argonne, un cas d'école », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 93-103.

BRAUDEL 1958

Braudel F. – « La longue durée », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 13ème année, n°4, 1958, p. 725-753.

BRAUNSTEIN 1996

Braunstein Ph. – « Pour une histoire des élites urbaines : vocabulaire, réalités et représentations », in *Les élites urbaines au Moyen Age*, XXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne / École Française de Rome, 1997, p. 29-38.

BRAVARD & MAGNY 2002

Bravard J.-P., Magny M. (dir.) – *Les fleuves ont une histoire. Paléo-environnement des rivières et des lacs français depuis 15 000 ans*, Errance, Paris, 2002.

BRAVARD 1990

Bravard J.-P. – « L'évolution de la plaine alluviale du Rhône, de l'Age du Fer à la fin de l'Antiquité : propositions d'interprétation », in *Archéologie et Espaces*, Xe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire, Antibes, octobre 1989, éd. APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 437-459.

BRELOT 1995

Brelot C.-I – « L'espace châtelain au XIXe siècle » in *Château et territoire. Limites et mouvances*. 1ère rencontre d'archéologie et d'histoire en Périgord (Périgueux, 23-25 septembre 1994), *Annales littéraires de l'université de Besançon*, n°595, Série historique, n°12, 1995, p. 207-216.

BRIER & BRUNET 1984

Brier M-A, Brunet P. – *L'architecture rurale française : corpus des types, des genres et des variantes. La Normandie*, Berger-Levrault, Paris, 1984.

BRIERE 1984

Brière C. – *Une seigneurie foncière et son centre d'exploitation : l'habitat seigneurial du Ham et l'occupation du sol au bord de la Dives*, mémoire de maîtrise sous la direction d'A. Debord, Université de Caen, 1984.

BRIERE 2004

Brière C. – « L'habitat seigneurial du Ham et l'occupation du sol au bord de la Dives », *Bulletin de la société historique de Lisieux*, n°56, 2004, p. 21-58.

BRIGAND 2007

Brigand R. – « Les paysages agraires de la plaine vénitienne. Hydraulique et planification entre Antiquité et Renaissance », *Medieval Europe Paris*, INHA, Paris, 2007 : <http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/R.Brigand.pdf>

BRIGAND 2010

Brigand R. – *Centuriations romaines et dynamique des parcellaires. Une approche diachronique des formes rurales et urbaines de la plaine centrale de Venise (Italie)*, thèse de doctorat, Universités de Franche-Comté et de Padoue, 2010.

BROMBERGER & MOREL 2001

Bromberger C., Morel A. (dir.) – *Limites floues, frontières vives : des variations culturelles en France et en Europe*, éd. MSH, Paris, 2001.

BROMBERGER 1988

Bromberger C. – « L'habitat et l'habitation : des objets complexes. Quelle direction pour l'analyse ? » in *Habitat et espace dans le monde rural*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1988.

BROMBERGER 1991

Bromberger C. – « Habitation » in Bonte P. & Izard M. (dir.), *Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie*, PUF, Paris, 1991, p. 317-320.

BRUAND 2012

Bruand O. – « Pouvoirs, bourgades et réseau routier en Charolais (IX-XIe siècle) », in Menjot D. (dir.), *Les paysages de réseaux*, actes du 135e congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), éd. électronique du CTHS, 2012.

BRUMONT 2008

Brumont F. (éd.). – *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Flaran n°28, P.U du Mirail, 2008.

BRUN & CHAUME 1997

Brun P., Chaume B. – *Vix et les éphémères principautés celtiques*, Errance, Paris, 1997.

BRUN & GODELIER 2007

Brun P. & Godelier M. – « Pouvoir et sociétés sans écrit : quelles sources ? », *Signes du pouvoir*, dossier dans *Archéopages*, n° 19, INRAP, Paris, 2007, p. 54-59.

BRUN & PION 1992

Brun P. & Pion P. – « L'organisation de l'espace dans la vallée de l'Aisne pendant l'Age du Bronze », in *L'habitat et l'occupation du sol à l'Age du Bronze en Europe*, actes du colloque international de Lons-le-Saunier (16-19 mai 1990), Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1992, p. 117-127.

BRUN & SOULIER 2008

Brun P. & Soulier Ph. – *ArScAn, Archéologie du Bassin parisien*, 2008 : http://www.mae.u-paris10.fr/arscan/IMG/article_PDF/article_a201.pdf

BRUN & SOULIER 2011

Brun P. & Soulier Ph. - *Archéologie du Bassin parisien. Réseaux de sites et réseaux d'acteurs. Rapport pour les années 2009-2010*, éd. UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité / CNRS / Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Paris-Ouest Nanterre La Défense / MCC, 2011.

BRUN 1999

Brun P. - *Le concept à géométrie variable de « centre / périphérie »*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn, Cahier I - Thème 2 : Évolution des structures et dynamiques sociales, 1998/1999.

BRUN 2006

Brun P. - « Pour une archéologie des réseaux locaux. Les outils d'analyse et les problèmes d'échelles spatiales et temporelles », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 104-105, Errance, Paris, 2006, p. 7-12.

BRUN 2010a

Brun P. - « Le territoire : une notion polysémique », *Territoires et économies, ArchéoDoct n°2*, Presses de la Sorbonne, Paris, 2010, p. 7-12.

BRUN 2010b

Brun P. - « De la ferme dominante à l'État : formes de centralités protohistoriques dans le Bassin parisien », communication orale dans le cadre de la table-ronde *La centralité dans le Bassin parisien : du local à l'interrégional. Programme « Bassin parisien » (UMR 7041)*, Nanterre, 10 juin 2010.

BRUN et alii 2000

Brun P., Chartier M., Pion P. - « Le processus d'urbanisation dans la vallée de l'Aisne », in Guichard V., Sievers S., Urban O. H. (dir.), *Les processus d'urbanisation à l'Age du Fer*, Bibracte, 4, 2000, p. 83-96.

BRUNEAU & BALUT 1982

Bruneau P. & Balut P.-Y - « Positions », *RAMAGE*, éd. PUPS, Paris, n° 1, 1982, p. 3-33.

BRUNEL & MORICEAU 1995

Brunel G. & Moriceau J.-M. (dir.) - *L'histoire rurale en France*, actes du colloque de Rennes, octobre 1994, Histoire et Sociétés Rurales 3, MRS de Caen, 1995.

BRUNET & MANEUVIER 2006

Brunet P. & Maneuvier C. - « Les paysages du Pays d'Auge », *Le Pays d'Auge*, 56e année, n°5, 2006, p. 4-33.

BRUNET 1980

Brunet R. - « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'espace géographique*, n°4, 1980.

BRUNET 2005

Brunet R. - *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Reclus, Paris, 2005 (1ère éd., 1992).

BRUNET 2009

Brunet R. - « Les sens de la distance », in Gilbert M. et B. (dir.), *La distance, objet géographique, Atala*, Revue du cercle de réflexion universitaire du lycée Chateaubriand à Rennes, n°12, 2009, p. 13-32.

BUCHSENSCHUTZ 2002

Buchensenchutz O. - « Vers une analyse spatiale de la cité des Bituriges », in Garcia D., Verdin F. (dir.), *Territoires celtiques. Espaces et ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe centrale*, actes du XXIVe colloque international de l'AFEAF, Errance, Paris, 2002, p. 261-

BUCHSENSCHUTZ et alii 2004

Buchsenschutz O., Gandini C., Maussion A. – « L'archéologie à la conquête de l'espace : les "cartes à pois" et le poids des cartes. De la Carte archéologique au Système d'Information Géographique », *Revue d'Archéométrie*, n° 28, 2004, p. 5-13.

BÜHRER-THIERRY 2001

Bührer-Thierry G. - *Les sociétés en Europe. Enjeux historiographiques, méthodologie, bibliographie commentée*, Guide pour les concours, Armand Colin, Paris, 2011.

BUR 1986

Bur M. (dir.) – *La maison forte au Moyen Age, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai-3 juin 1984*, Ed. CNRS, Paris, 1986.

BURNOUF & CHOUQUER 2008

Burnouf J. & Chouquer G. – « L'archéologie et l'archéogéographie : pour comprendre l'espace et ses héritages » in Demoule J.-P. & Stiegler B. (dir.), *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie*, Inrap-La Découverte, Paris, 2008, p. 93-104.

BURNOUF & JOURNOT 2004

Burnouf J. & Journot F. – « L'archéologie moderne : une archéologie opportuniste et dérobée ? », *Les Nouvelles de l'archéologie*, Ed. CNRS, Paris, n° 96, 2^{ème} semestre 2004, p. 5-6.

BURNOUF & LEVEAU 2004

Burnouf J. & Leveau P. (dir.) – *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, CTHS, Paris, 2004.

BURNOUF & METZ 1986

Burnouf J. & Metz B. – « Sic et non. Archéologie et histoire de la maison forte alsacienne : points de vue contradictoires à partir de l'exemple de Millelhausen », in M. Bur (dir.), *La maison forte au Moyen Age, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai-3 juin 1984*, Ed. CNRS, Paris, 1986, p. 153-162.

BURNOUF & ROBERT 2011

Burnouf J. & Robert S. – « La question de la centralité pour la période médiévale », in Brun P. & Soulier Ph., *Archéologie du Bassin parisien. Réseaux de sites et réseaux d'acteurs. Rapport pour les années 2009-2010*, éd. UMR 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité / CNRS / Paris 1 Panthéon-Sorbonne / Paris-Ouest Nanterre La Défense / MCC, 2011, p. 37-41.

BURNOUF 1998

Burnouf J. – « Du paysage à l'interaction de l'homme et du milieu : l'environnement du village », in Feller L., Mane P., Piponnier F., *Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 469-490.

BURNOUF 2001

Burnouf J. – *Archéologie et identité : le Moyen Age, un entre-deux idéologique*, Cahiers des thèmes transversaux ArScAn, Cahier II – Thème 5 : Culture et identité, 2000/2001.

BURNOUF 2003a

Burnouf J. – « Conclusion générale, "Où l'on fait feu de tout bois" », in J.-M. Poisson et J.-J. Schwien, *Le bois dans le château de pierre au Moyen Age, colloque de Lons-le-Saunier 23-25 Octobre 1997*, PUFC, Besançon, 2003, p. 423-435.

BURNOUF 2003b

Burnouf J. – *Le paysage de l'historien sédimentaire. Le paysage de l'archéologue médiéviste*, Cahier

des thèmes transversaux ArScAn, Cahier IV – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 2002/2003.

BURNOUF 2003c

Burnouf J. – *L'exploitation, la gestion et la maîtrise des ressources au Moyen Age*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn, Cahier IV – Thème 2 : Évolution des structures et dynamiques sociales et Thème 3 : Systèmes de production et de circulation, 2002/2003.

BURNOUF 2004

Burnouf J. – « La Nature des médiévistes », », *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, 2004, p. 215-226.

BURNOUF 2007

Burnouf J. – « Les estimateurs archéologiques de l'interprétation sociale, de la notion d'élite et la question des lieux centraux » in *Orte der Herrschaft / Lieux de pouvoir* (Göttingen 3-5 Juin 2004), Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 2007, p. 35-44.

BURNOUF 2008

Burnouf J. – *Archéologie médiévale en France. Le second Moyen Age (XII-XVIe siècle)*, éd. de la Découverte, 2007, Paris.

BURNOUF 2009

Burnouf J. (dir.) – *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, coll. U, Armand Colin, 2009, Paris.

BURNOUF 2012

Burnouf J. – « Le changement de paradigme en archéologie médiévale » in Giraud J. & Gernez G. (éd.), *Aux marges de l'archéologie. Hommage à Serge Cleuziou*, Travaux de la Maison René Ginouvès, 16, éd. De Brocca, Paris, 2012, p. 35-43.

BURNOUF et alii 2003

Burnouf J., Muxart T., Virren F.-D., Villalba B. (dir.) – *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*, Elsevier, Paris, 2003.

BURNOUF et alii 2007

Burnouf J., Beck C., Bailly-Maître M.-C., Guizard-Duchamp F., Duceppe-Lamarre F., Durand A., Puig C. – « Sociétés, milieux, ressources : un nouveau paradigme pour les médiévistes », in *Être historien du Moyen Age au XXIe siècle*, actes du XXXVIIIe Congrès de la SHMESP (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, St-Quentin-en-Yvelines), Publications de la Sorbonne, 2007, p. 95-132.

BURNOUF, BRAVARD & CHOUQUER 1997

Burnouf J., Bravard J.-P., Chouquer G. (dir.) – *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*, actes des XVIIe rencontres d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 19-21 octobre 1996, Sophia-Antipolis, éd. ADPCA, 1997.

BUSCAIL 2011

Buscaïl M.-P. – *Archéogéographie du domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, thèse de doctorat, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2011.

BUSCAIL 2015

Buscaïl M.-P. – « L'expression des rapports de pouvoir par et pour l'espace au Moyen Age » (groupe Dulac), *EspacesTemps.net*, 2015 : <http://www.espacestemp.net/articles/rapports-de-pouvoir-moyen-age/>

CABIN 2012a

Cabin Ph. – « *La Distinction*. Critique sociale du jugement » in *L'œuvre de Pierre Bourdieu, Sciences Humaines*, n° spécial 15, février-mars 2012.

CABIN 2012b

Cabin Ph. – « Dans les coulisses de la domination » in *L'œuvre de Pierre Bourdieu, Sciences Humaines*, n° spécial 15, février-mars 2012.

CABIN 2012c

Cabin Ph. – « Petit vocabulaire bourdieusien » in *L'œuvre de Pierre Bourdieu, Sciences Humaines*, n° spécial 15, février-mars 2012.

CAROZZA 2004

J.-M. Carozza – « Les modèles spatiaux en archéologie : un état des lieux », *Les articles de l'Institut d'Analyse Géographique*, 2004 : http://www.iag.asso.fr/articles/modelisation_spatiale_archeologie.htm

CAROZZA 2005

J.-M. Carozza – « Compte-rendu », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n°100, 2005, p. 49-50.

CAROZZA et alii 2005a

Carozza J.-M., Odier T., Carozza L., Jorda C., Pous M. – « Évolution paléogéographique de la plaine du Roussillon au cours de la seconde moitié de l'Holocène : implication sur la répartition des sites néolithiques », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 417-421.

CAROZZA et alii 2005b

Carozza J.-M., Pous M., Odier T., Carozza L. – « Modélisation du risque archéologique : application de la méthode Weights of Evidence à la plaine du Roussillon. Premiers résultats », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 105-115.

CARPENTIER 2002

Carpentier V. – « A propos de la batellerie augeronne médiévale et moderne. Recherches sur les embarcations traditionnelles de la Dives et de la Touques », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n°51, 2002, p. 9.

CARPENTIER 2003

Carpentier V. – « La maîtrise des eaux dans les marais de la Dives à la fin du XIIIe siècle. Un aspect de l'histoire du paysage en milieu humide », in *Les paysages ruraux en Normandie*, actes du XXXVIIe congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Pont-Audemer, 17-20 octobre 2002), *Annales de Normandie*, 8, 2003, p. 269-285.

CARPENTIER 2008

Carpentier V. – « Les seigneurs des marais. Regard sur l'encadrement des hommes au bord des marais de la Dives (Calvados) : châteaux, maisons fortes, manoirs et prieurés, XI-XVIIIe siècles », in Lalou, E., Lepeuple, B., Roch, J.-L. (éd.), *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Hélicher*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 223-253.

CARPENTIER et alii 2007

Carpentier V., Garnier E., Lespez L., Maertens S. – « Les marais de la basse vallée de la Dives : contribution interdisciplinaire à l'histoire d'un espace productif et de ses mutations paysagères sur le temps long », in Beck, C., Benarrous, R., Derex, J.-M., Gallicié, A. (éd.), *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*, Actes du 1^{er} colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides, *Æstuarina*, n° 9, coll. « Histoire et terres humides », 2007, p. 213-230.

CARRE 1997

Carré G. – *L'habitat aristocratique en Touraine du milieu du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe*

siècle : premières recherches, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Burnouf, C. Andrault et E. Lorans, Université de Tours, 1997.

CARTON & BOURGEOIS 2007

Carton I. & Bourgeois L. – « Archéologie et histoire du Moyen Age en France : du dialogue entre disciplines aux pratiques universitaires », in *Être historien du Moyen Age au XXIe siècle*, actes du XXXVIIIe Congrès de la SHMESP (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, St-Quentin-en-Yvelines, 31 mai - 3 juin 2007), Publications de la Sorbonne, 2007, p. 133-148.

CASSET 1999

Casset M. – *Les résidences rurales et semi-rurales des archevêques et évêques normands au Moyen Age*, thèse d'histoire sous la direction d'A. Renoux, université du Maine (Le Mans), 1999.

CASSET 2001

Casset M. – « Le vocabulaire des résidences rurales et semi-rurales des archevêques et évêques normands » in Renoux A. (dir.), *Aux marches du palais*, actes du 7^{ème} congrès international d'archéologie médiévale, (Le Mans, 9-11 septembre 1999), publication de l'Université du Maine, Le Mans, 2001, p. 163-176.

CASSET 2004a

Casset M. – « Châteaux et manoirs au Moyen Age : des lieux de pouvoir », in *Construire, reconstruire, aménager le château en Normandie*, actes du 38^{ème} congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Domfront, 16-19 octobre 2003), Annales de Normandie, IX, Caen, 2004, p. 15-27.

CASSET 2004b

Casset M. – « Approche historique de l'action de l'homme dans un milieu fluvio-marin au Moyen Age : la présence de l'évêque de Bayeux dans l'estuaire de la Vire (XI-XVe siècles), in Burnouf J. et Leveau P. (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, CTHS, Paris, 2004, p. 17-26.

CASSET 2006

Casset M. – « Les stratégies d'implantation des châteaux et manoirs des évêques normands au Moyen Age (XIe-XVe siècles) », in Flambard-Héricher A.-M. (dir.), *Les lieux de pouvoir au Moyen Age en Normandie et sur ses marges*, Tables rondes du CRAHM n°2, Caen, 2006, p. 37-52.

CASSET 2007

Casset M. – *Les évêques aux champs. Châteaux et manoirs normands au Moyen Age (XI-XVe siècles)*, Presses universitaires de Caen, 2007.

CASSET 2008

Casset M. – « Inventaires après décès et archéologie des séjours nobles », in Lalou E., Lepeuple B., Roch J.-L., *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 341-351.

CASSET 2012

Casset M. – « Autour du château et du manoir en Normandie au Moyen Age », in Bresc H. (dir.), *Paysage de force et plaisir du paysage*, actes du 135e congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), éd. électronique du CTHS, 2012, p. 69-85.

CAUCHIES & GUISSSET 2008

Cauchies J.-M. & Guisset J. (dir.) – *Le château, autour et alentours (XIVe-XVIe siècles) : paysage, parc, jardin et domaine*, actes du colloque international d'Ecaussines-Lalaing (18-20 mai 2006), Brepols, Turnhout, 2008.

CAUMONT 1830

Caumont A. (de) – *Cours d'antiquité monumentale professés à Caen : histoire de l'art dans l'ouest de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe siècle*, 6 volumes, Lance et Chalopin, Paris et Caen, 1830.

CAUMONT 1840

Caumont A. (de) – *Abécédaire ou rudiments d'archéologie*, 3 volumes, Le Blanc-Hardel, Caen, 1840.

CAUMONT 1861

Caumont, A. (de) – « Sur une excursion à Crèvecœur, ancienne maison à Crèvecœur », in *Procès verbal fait au Conseil de la Société Française d'Archéologie sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques dans la séance du 25 Octobre 1859*, Derache, Paris, 1861.

CAUMONT 1863

Caumont A. (de) – *De Caen à Bernay par monts et par vaux : itinéraire pour ceux qui se rendent au congrès provincial de l'Association Normande le 2 juillet 1863*, Hardel, Caen, 1863.

CAUMONT 1867

Caumont A. (de) – *Statistique monumentale du Calvados*, Le Blanc-Hardel, Caen, 1867.

CAVAILLER 1967

Cavailler P. – « Répertoire archéologique du canton de Montereau-Fault-Yonne », *Bulletin du Groupement Archéologique de Seine-et-Marne*, tome 6, 1967, p. 53-96.

CAVANNA & HURARD 2011a

Cavanna E. & Hurard S. – « Archéogéographie et archéologie préventive sur le site de la ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (77). Un exemple d'une collaboration efficace », in Watteaux M. (dir.), « L'archéogéographie : un état des lieux et de leurs dynamiques », *Les nouvelles de l'archéologie*, n°125, sept.-déc. 2011, p. 41-46.

CAVANNA & HURARD 2011b

Cavanna E. & Hurard S. – « Du milieu au territoire : la ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (77) », in M.-F. Diot (dir.), *Le paysage et l'archéologie : méthodes et outils de la reconstitution des paysages*, actes du 135e congrès national des Sociétés Historiques et Scientifiques (6-11 avril 2010, Neuchâtel), éd. CTHS, 2011, p. 7-18.

CAVANNA & HURARD 2012

Cavanna E. & Hurard S. – « Occuper, aménager, exploiter l'espace : la fabrique du paysage et l'appropriation de l'espace », in S. Hurard (dir.), *La Ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XVI-XVIIIe siècles). Expression matérielle de l'ascension sociale d'élites rurales en milieu humide*, Paris, éd. INRAP/CNRS, 2012, p. 247-249.

CAVANNA & HURARD 2015

Cavanna E. et Hurard S. – « Le marais du Colombier à Varennes-sur-Seine (77) : une zone humide valorisée et valorisante. Résultats d'une approche interdisciplinaire, en contexte d'archéologie préventive » in *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 59, numéro 167, septembre 2015, p. 259-273.

CAVANNA & ROBERT 2011

Cavanna E. et Robert S. – « Archéogéographie et aménagement : pour une meilleure connaissance du territoire », *Conférence francophone ESRI*, 2011: http://sig2011.esrifrance.fr/cavanna_robert.aspx

CAVANNA 2005a

Cavanna E. – *Spatialisation de la petite élite rurale dans la vallée de la Touques - XV-XIXe siècles, Pays d'Auge (Calvados)*, mémoire de maîtrise d'archéologie médiévale et moderne sous la direction de J. Burnouf, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 2005.

CAVANNA 2005b

Cavanna E. – « Spatialisation de la petite élite rurale dans la vallée de la Touques, XV-XIXe siècles », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n° 59, déc. 2005, p. 43-66.

CAVANNA 2006

Cavanna E. – *Spatialisation des élites : pour une approche archéologique des pratiques sociales de l'espace*, mémoire de Master II Recherche d'archéologie (Archéologies environnementales) sous la direction de J. Burnouf, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2 vol., 2006.

CAVANNA 2007

Cavanna E. – *Modélisation de la carte archéologique du SDAVO : proposition d'un protocole d'analyse*, mémoire de stage de Master I Pro de géographie (Cartagéo) sous la direction de M. Chartier, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1 vol., 2007.

CAVANNA 2008a

Cavanna E. – « Archéogéographie du centre ancien de Grasse (Alpes-Maritimes) », in *Archéologies transfrontalières : bilan et perspectives de recherche*, actes du colloque international de Nice (13-15 décembre 2007), Bulletin du musée d'anthropologie préhistorique de Monaco, suppl. n°1, 2008, p. 279-283.

CAVANNA 2008b

Cavanna E. – « Observations archéogéographiques sur le village actuel de Sainte-Agnès », in F. Blanc (dir.), *Sainte-Agnès et l'ancien comté de Vintimille du Moyen Age à l'Époque Moderne*, actes de la Xe journée d'Études Régionales de Menton (nov. 2006), Nice, 2008, p. 87-92.

CAVANNA 2008c

Cavanna E. – « Étude archéogéographique : l'inscription de la Caserne Bossut dans l'espace », dans Lefeuvre A., *Pontoise (95), ZAC Quartier Bossut – 1^{ère} tranche*, rapport de diagnostic archéologique préventif, Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, DRAC / SRA Île-de-France, 2008, p. 26-47.

CAVANNA 2009

Cavanna E. – « De la grange de Quinquempoix à la ferme de la Siaule. Nouveaux éléments et perspectives de recherche à partir d'une analyse archéogéographique », dans Lefeuvre A., *Jouy-le-Moutier (95), Rue des Valanchards, projet « La Clé pour l'autisme »*, rapport de diagnostic archéologique préventif, Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise, DRAC / SRA Île-de-France 2009, p. 23-50.

CAVANNA 2010

Cavanna E. – « De la "grange de Quinquempoix" à la "ferme de la Siaule" (Jouy-le-Moutier, Vauréal) : l'intérêt d'une étude archéogéographique en amont d'opérations préventives », *Revue archéologique du Vexin français et du Val d'Oise*, Centre archéologique du Vexin français, n°41 (année 2009), Guiry-en-Vexin, 2010, p. 69-91.

CAVANNA 2011a

Cavanna E. – « Étude archéogéographique en amont du diagnostic préventif sur la future ZAC FER à Rivesaltes (66) », dans Bénézet J., *Diagnostic archéologique de la ZAC Fer (commune de Rivesaltes, Pyrénées-Orientales)*, rapport final d'opération, Pôle départemental archéologique des Pyrénées-Orientales, DRAC/SRA Languedoc-Roussillon, vol. 1 et 2, 2013, p. 33-56 et 26-43.

CAVANNA 2012a

Cavanna E. – « Lecture archéogéographique d'une implantation au XVIe siècle. Un ancrage dans l'espace pour une insertion sociale », in S. Hurard (dir.), *La Ferme du Colombier à Varennes-sur-Seine (XVI-XVIIIe siècles). Expression matérielle de l'ascension sociale d'élites rurales en milieu humide*, Paris, éd. INRAP/CNRS, 2012, p. 181-209.

CAVANNA 2012b

Cavanna E. – « Cartes et plans anciens : des images de l'espace du passé à déchiffrer », *Les images : regards sur les sociétés*, actes de la troisième Journée doctorale d'archéologie 2008, Archéo.Doct n°3, Publications de la Sorbonne, Paris, 2012, p. 77-100.

CAVANNA 2012c

Cavanna E. – « L'espace : un estimateur archéologique de distinction sociale ? L'exemple des élites médiévales et modernes *aux champs* », in V. Carpentier et C. Marcigny (dir.), *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Age* (8-9 octobre 2008), Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 263-274.

CAVANNA 2015

Cavanna E. – « Le Fort St-Sébastien à St-Germain-en-Laye (78) : une implantation souveraine dans la boucle de la Seine (1669) », dans S. Hurard (dir.), *Saint-Germain-en-Laye, Fort St-Sébastien*, rapport final d'opération, Inrap CIF, 2015, volume 4, p. 253-472.

CAVANNA à paraître (a)

Cavanna E. – «Le territoire à l'échelle des pratiques sociales. L'apport de l'archéogéographie en contexte préventif » in *Le territoire de l'archéologie, l'archéologie des territoires, actes des 8èmes rencontres nationales de l'ANACT* (Metz, 25-26 juin 2015), à paraître.

CAVANNA à paraître (b)

Cavanna E. – « Les chemins de l'embouche entre la Normandie et l'Île-de-France à l'époque moderne : perspectives archéogéographiques » in *L'Animal et l'Homme, actes du 141^{ème} congrès national des Sociétés Historiques et Scientifiques* (11-16 avril 2016, Rouen), éd. CTHS, à paraître.

CAVANNA, CISSE & HURARD à paraître

Cavanna E., Cissé L. et Hurard S – « Les châteaux, ça n'existe pas ! » in F. Journot et alii, *Pour une archéologie indisciplinée. Réflexions croisées autour de Joëlle Burnouf*, collection Recherches Archéologiques, Paris, éd. INRAP/CNRS, à paraître.

CEBEILLAC-GERVASONI & LAMOINE 2003

Cébaillac-Gervasoni M. et Lamoine L. (éd.) – *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, École Française de Rome / Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2003.

CHALMIN-SIROT 1998

Chalmin-Sirot E. – *Résidences seigneuriales au Moyen Age, Comté de Genève, Faucigny, Chablais*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1998.

CHALMIN-SIROT 2005

Chalmin-Sirot E. – « Maison noble et milieu naturel dans les campagnes savoyardes (XIV-XVI^e siècles) : appropriation et organisation de l'espace », in Cocula A.-M., Combet M. (dir.), *Le château et la nature, actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, septembre 2004*, De Brocard, Paris, 2005, p. 135-146.

CHAMPAGNE 2005

Champagne A. – « Maisons rurales, pouvoir seigneurial et reconstruction au XV^e siècle », in Antoine A., Cocard M., Pichot D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 155-162.

CHAPELOT & GENTILI 2010

Chapelot J. & Gentili F. – « Trente ans d'archéologie médiévale en France », in Chapelot J. (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Publications du CRAHM, Caen, 2010, p. 3-24.

CHAPELOT 2010

Chapelot J. (éd.) – *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Publications du CRAHM, Caen, 2010.

CHARBONNIER 1979

Charbonnier P. – *Une autre France : la seigneurie en basse Auvergne du XIVe au XVIe siècle*, Thèse d'État d'Histoire, Université Paris IV, 1979.

CHAREILLE et alii 2005

Chareille P., Rodier X., Zadora-Rio E. – « La construction des territoires paroissiaux en Touraine : modélisation à l'aide d'un SIG », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 175-183.

CHARPENTIER 2007

Charpentier E. – « Le marais de Dol au XVIIIe siècle : une zone humide utile et convoitée », in Beck C., Benarrous R., Derex J.-M., Gallicié A. (éd.), *Les zones humides européennes : espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*, Actes du 1^{er} colloque international du Groupe d'Histoire des Zones Humides (Le Blanc, Indre, 21-23 oct. 2005), *Æstuarina*, n° 9, coll. « Histoire et terres humides », 2007, p. 83-95.

CHARTIER 1985

Chartier R. – « Formation sociale et économie psychique : la société de cour dans le procès de civilisation » in Elias N., *La société de cour*, Flammarion, Paris, 1985 : 20-22.

CHARTIER 1999

Chartier M. – *Modélisation géographique*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn, Cahier I – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 1998/1999.

CHARTIER 2005

Chartier M. – « L'analyse statistique des implantations des sites du Néolithique ancien et moyen dans le Bassin Parisien : l'apport de quelques critères spatiaux », *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 102, n°2, 2005 : 269-280.

CHASTEL DE LA HOWARDERIE 1994

Chastel de la Howarderie B. (du) – « Le Pays d'Auge et le climat normand », *Le Pays d'Auge*, Association Le Pays d'Auge, Lisieux, Avril-Mai 1994, p. 19-27.

CHASTELLUX 1876

Chastellux (Comte de) – « La seigneurie de Varennes », *Revue historique du libraire Dumoulin*, 1876, p. 36-46.

CHATEAU ET TERRITOIRE 1995

Château et territoire. Limites et mouvances, 1^{ère} rencontre d'archéologie et d'histoire en Périgord (Périgueux, 23-25 septembre 1994), *Annales littéraires de l'université de Besançon*, n°595, Série historique, n°12, 1995.

CHÂTENET 2002

Châtenet M. – *La cour de France au XVIe siècle : vie sociale et architecture*, Picard, Paris, 2002.

CHAUNU 1962

Chaunu P. – « Le Neubourg, quatre siècles d'histoire normande (XIVe-XVIIIe siècles) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 17e année, n° 6, p. 1152-1168.

CHAUSSINAND-NOGARET 1991

Chaussinet-Nogaret G. (dir.) – *Histoire des élites du XVIe au XXe siècle*, Tallandier, Paris, 1991.

CHENORKIAN 1996

Chenorkian R. – *Pratique archéologique statistique et graphique*, éd. Errance et Adam, Clamecy, 1996.

CHIVALLON 2000

Chivallon C. – « D'un espace appelant forcément les sciences sociales pour le comprendre », in Lévy J. & Lussault M., *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cérisy*, Belin, 2000, p. 299-317.

CHOAY 2006

Choay F. – *Pour une anthropologie de l'espace*, Seuil, Paris, 2006.

CHOUQUER 1996 - 1997

Chouquer G. (dir.) – *Les formes du paysage*, 3 volumes, Errance, coll. Archéologie Aujourd'hui, Paris, 1996-1997.

CHOUQUER & FAVORY 2001

Chouquer G. & Favory F. – *L'arpentage romain*, Errance, Paris, 2001.

CHOUQUER & WATTEAUX 2013

Chouquer G. & Watteaux M. – *L'archéologie des disciplines géohistoriques*, Errance, Paris, 2013.

CHOUQUER 2000

Chouquer G. – *L'étude des paysages, essai sur leurs formes et leur histoire*, Errance, Paris, 2000.

CHOUQUER 2001

Chouquer G. – « Nature, environnement et paysage au carrefour des théories », *Études rurales*, n° 157-158, éd. EHESS, Paris, 2001.

CHOUQUER 2003a

Chouquer G. (dir.) – *Objets en crise, objets recomposés*, dossier dans *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, Paris, 2003.

CHOUQUER 2003b

Chouquer G. – *A propos de l'espace des sociétés rurales anciennes : le sens d'une recherche archéogéographique*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn, Cahier IV – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 2002/2003.

CHOUQUER 2005

Chouquer G. (dir.) – *Nouveaux chapitres d'histoire du paysage*, dossier dans *Études rurales*, éd. EHESS, n° 175-176, 2005.

CHOUQUER 2006a

Chouquer G. – *Les bases théoriques et épistémologiques de l'archéogéographie*, séminaire d'archéogéographie, Paris I, mars 2006.

CHOUQUER 2006b

Chouquer G. – « Quels territoires pour les médiévistes de demain ? », *Études rurales*, n° 177, éd. EHESS, Paris, 2006, p. 179-188.

CHOUQUER 2006c

Chouquer G. – « L'émergence de la planimétrie agraire à l'Age du Fer », *Études rurales*, n° 175-176, éd. EHESS, Paris, 2006, p. 29-52.

CHOUQUER 2007a

Chouquer G. – *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, éd. CEAUCP, Coïmbra-Porto, 2007.

CHOUQUER 2007b

Chouquer G. – « Quels territoires les pouvoirs fabriquent-ils ? », in Rodriguez Ph. (éd.), *Pouvoir et Territoire I (Antiquité et Moyen Âge)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2007, p. 295-311.

CHOUQUER 2009

Chouquer G. – « Archéogéographie des trames planimétriques en Côte-d'Or », in Provost M. (dir.), *La Côte-d'Or, vol. 21/1*, collection Carte archéologie de la Gaule, Paris, 2009, p. 183-264.

CHOUQUER 2011

Chouquer G. – *Le foncier au Moyen Âge : le régime domanio-seigneurial*, contribution au portail « Observatoire de la morphologie et du foncier dans le monde » (FIEF), 2011 : <http://www.formesdufoncier.org/pdfs/FoncierMA.pdf>

CIBOIS 2007

Cibois Ph. – *Les méthodes d'analyses d'enquêtes*, coll. QSJ, PUF, Paris, 2007.

CLAVAL 2003

Claval P. – *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Armand Colin, Paris, 2003.

CLAVAL 2006

Claval P. – *Épistémologie de la géographie*, Armand Colin, Paris, 2006 (1ère éd. 2001).

CLEUZIOU 1999

Cleuziou S. – « Espace habité, espace utilisé, espace vécu dans les communautés d'Arabie orientale à l'Age du Bronze », in *Habitat et sociétés*, actes des XIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (22 au 24 octobre 1998), APDCA, Antibes, 1999, p. 83-108.

COCULA & COMBET 2005

Cocula A.-M. & Combet M. (dir.) – *Le château et la nature*, actes des Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord (septembre 2004), De Brocard, Paris, 2005.

COENEN-HUTNER 2004

Coenen-Hutner J. – *Sociologie des élites*, coll. Cursus, Armand Colin, Paris, 2004.

COLLECTIF 2000

Collectif – « La modélisation des systèmes de peuplement : débat à propos d'un ouvrage récent, Des oppida aux métropoles », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°5, 30/06/2000, p. 30-31 ; http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_5.pdf

COLLIGNON 2002

Collignon B. – « Les toponymes inuit. Mémoire du territoire », *Anthropologie et sociétés*, vol. 26, n°2-3, p. 45-69.

COMPATANGELO-SOUSSIGNAN et alii 2008

Compatangelo-Soussignan R., Bertrand J.-R., Chapman J., Laffont J.-Y. (dir.) – *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques*, actes du colloque COST du Mans (7-9 décembre 2006), Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008.

CONCHON 2002

Conchon A. – *Le péage en France au XVIIIe siècle. Les privilèges à l'épreuve de la réforme*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 2002.

CONGRES ARCHEOLOGIQUE DU BESSIN ET DU PAYS D'AUGE 1974

Congrès archéologique du Bessin et du Pays d'Auge, 132^{ème} session du Congrès archéologique de

France, Société Française d'Archéologie, Paris, 1974.

CONSTANT 1981

Constant J.-M. – *Nobles et paysans en France aux XVIème et XVIIème siècles*, Thèse de doctorat, université de Lille III, 1981.

CONSTANT 1984

Constant J.-M. – « James Wood, *The nobility of the election of Bayeux (1463-1666). Continuity through change* », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 39, n°3, 1984, p. 616-619.

CONSTANT 1985a

Constant J.-M. – *Vie quotidienne de la noblesse française aux XVI-XVIIe siècles*, Hachette, Paris, 1985.

CONSTANT 1985b

Constant J.-M. – « Les structures sociales et mentales de l'anoblissement. Analyse comparative d'études récentes (XVI-XVIIe siècles), in *L'anoblissement en France (XV-XVIIIe siècles). Théories et réalités*, Centre de Recherches sur les origines de l'Europe moderne, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1985, p. 37-67.

CONSTANT 1991

Constant J.-M. – « Absolutisme et modernité » in Chaussinand-Nogaret G. (dir.), *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle*, Tallandier, Paris, 1991, p. 145-216.

CONSTANT 1999

Constant J.-M. – « Michel Nassiet, *Noblesse et pauvreté : la petite noblesse de Bretagne (XV-XVIIIe siècle)* », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 54, n°2, 1999, p. 401-403.

CONSTANT 2004

Constant J.-M. – *La noblesse en liberté, XVIe-XVIIe siècles*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

CONSTANT 2011

Constant J.-M. – « Les structures sociales et les cultures politiques de la noblesse normande sont-elles originales ? L'exemple de la généralité d'Alençon au XVIIe siècle », in Boltanski A. & Hugon A. (dir.), *Les noblesses normandes (XVI-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 51-61.

CONSTANT ET ALII 1997

Constant J.-M. et alii – *L'identité nobiliaire. Dix siècles de métamorphoses (IX-XIXe siècles)*, Université du Maine, 1997.

CONSTRUCTION DE L'ESPACE AU MOYEN AGE 2007

Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations, actes du XXXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007.

CONSTRUIRE... 2004

Construire, reconstruire, aménager le château en Normandie, actes du 38^{ème} congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Domfront, 16-19 octobre 2003), *Annales de Normandie*, IX, Caen, 2004.

CONTAMINE 2004

Contamine Ph. – *Guerre, état et société à la fin du Moyen Age. Études sur les armées des rois de France (1337-1494)*, Les réimpressions de l'EHESS, 2 volumes, 2004 (1^{ère} éd. 1972).

CONTAMINE 2006

Contamine Ph. – « Noblesse française, nobility et gentry anglaises à la fin du Moyen Age : une comparaison », *Cahiers de recherches médiévales et humanises*, n°13, 2006, p. 105-131.

CORNETTE 2000

Cornette J. – *Absolutisme et Lumières (1652-1783)*, éd. Hachette, Paris, 2000.

CORNETTE 2006

Cornette J. – *L'affirmation de l'État absolu (1492-1652)*, Hachette, Paris, 2006.

COSTA & ROBERT 2009

Costa L. & Robert S. – *Guide de lecture des cartes anciennes*, Paris, Errance, 2009.

COSTA 2000

Costa L. – *La carte en archéologie. Représentation et élaboration cartographique en archéologie. L'expérience du Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise*, mémoire de maîtrise sous la direction d' A.-M. Guimier-Sorbets, université Paris X, 2000.

COSTA 2002a

Costa L. – « SIG et archéologues en Val d'Oise », *Les petits cahiers d'Anatole*, Laboratoire Archéologie et Territoire, n° 10, Tours, 2002 : http://www.univtours.fr/lat/pdf/F2_10.pdf

COSTA 2002b

Costa L. – *SIG et archéologues. Introduction aux approches géomatiques dans les organisations en archéologie*, mémoire de DEA sous la direction d' A.-M. Guimier-Sorbets, université Paris X, 2002.

COSTA 2012

Costa L. – « La construction de référentiels géohistoriques : un enjeu pour l'interdisciplinarité dans les sciences historiques », *L'Espace géographique*, tome 41, 2012/4, p. 340-351.

COSTE 2010

Coste L. (dir.) – *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes*, Presses universitaires de Rennes, 2010.

COTTIN 1991

Cottin M. – « Bourgeois et nobles lexoviens du XVe au XVIIe siècle », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n°31, 1991.

COUDART 1997

Coudart A. – « A propos de l'espace habité », in Auxiette G., Hachem L., Robert B. (dir.), *Espaces physiques, espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'Age du Fer*, actes du 119e congrès national des Sociétés historiques et scientifiques (Amiens, 1994), éd. CTHS, Paris, 1997.

COULET & MATZ 2000

Coulet N. & Matz J.-M. (dir.) – *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Age*, Ecole Française de Rome, 2000.

CROCQ 2007

Crocq L. – « Essai pour la construction de la notabilité comme paradigme socio-politique », in Jean-Marie L. (éd.), *La notabilité urbaine (X-XVIIIe siècles)*, Histoire urbaine n°1, CRFQ, Caen, 2007, p. 23-38.

CROCQ 2009

Crocq L. – « Les frontières invisibles : groupes sociaux, transmission et mobilité sociale dans la France moderne », in Bellavitis A. et alii, *Mobilité et transmission dans les sociétés d'Europe moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 25-47.

CROCQ 2010

Crocq L. – « Les mutations de la distinction sociale dans les églises paroissiales à Paris (des années

1680 à la Révolution) », in Jean-Marie L., Maneuvrier C. (dir.), *Distinction et supériorité sociale (Moyen Age et Époque moderne)*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (27-30 septembre 2007), publication du CRAHM, Caen, 2010, p. 81-106.

CROUZET-PAVAN 1996

Crouzet-Pavan E. – « Les élites urbaines : aperçus problématiques (France, Angleterre, Italie) in *Les élites urbaines au Moyen Age*, XXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne / École Française de Rome, 1997, p. 9-28.

CURSENTE & MOUSNIER 2005

Cursente B. & Mousnier M. – *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005.

CURSENTE 2004

Cursente B. (dir.) – *Habitats et territoires du Sud*, éd. CTHS, Paris, 2004.

DABAS et alii 2006

Dabas M., Delétrang H., Ferdière A., Jung C., Zimmermann H. – *La prospection*, coll. « Archéologiques », Errance, Paris, 2006.

DAINVILLE 2002

Dainville F. de – *Le langage des géographes*, Picard, Paris, 2002 (1ère éd. 1964).

DALIPHARD 1983

Daliphard M. – « Les fortifications de terre aux XIe et XIIe siècles dans le Pays d’Auge et l’apparition des *moated-sites* », in *La Normandie : études archéologiques*, actes du 105e Congrès National des Sociétés savantes (Caen, 1980), éd. CTHS, Paris, 1983, p. 183-190.

DARDEL 1952

Dardel E. – *L’homme et la terre*, Colin, Paris, 1952.

DAUPHANT 2012

Dauphant L. – « Vu du château, vues de châteaux : la culture paysagère des princes en France, de Charles V à Louis XI (1364-1483) », in Bresc H. (dir.), *Paysage de force et plaisir du paysage*, actes du 135e congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), éd. électronique du CTHS, 2012, p. 87-96.

DAVY 1998

Davy M. – « Le Pays d’Auge : Origines du nom, aperçu historique » - *Le Pays d’Auge*, Association Le Pays d’Auge, Lisieux, Août 1998, p. 2-11.

DEBARBIEUX 1995

Debarbieux B. – « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, tome 24, n°2, 1995, p. 97-112.

DEBORD 2000

Debord A. – *Aristocratie et pouvoir*, Picard, Paris, 2000.

DECAENS 1982

Decaens J. – « L’enceinte de la Chapelle Colbert dans la forêt de St-Gatien près du Vieux Bourg (Calvados) » in *Mélanges d’archéologie et d’histoire médiévale en l’honneur du doyen Michel de Bouárd*, Droz, Genève-Paris, 1982.

DECENEUX 1986

Deceneux M. – « Vivre et paraître : un type de logis seigneurial du XIVe au XVIe siècle » in Barral X. (dir.), *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Age*, actes du colloque international, Rennes, 2-6 mai 1983, Picard, Paris, 1986, p. 365-370.

DELACAMPAGNE et alii 1992

Delacampagne F., Desloges J., Gigot P., Saint-Juan G. – *Vol à travers les âges. La prospection archéologique aérienne dans le Calvados*, Conseil Régional du Calvados, Caen, 1992.

DELAITRE 1997

Delaitre A. – *Études sur la perception de l'espace au Moyen Age : les représentations mentales de la péninsule ibérique de l'Antiquité au Moyen Age*, mémoire de D.E.A d'Histoire médiévale sous la direction de J. Hadziiossif et H. Bresc, Université Paris X Nanterre, 1997.

DELAVAL 1998

Delaval A. – « Logis, manoirs, hôtels et hébergements », 303, Conseil Régional des Pays de la Loire, Nantes, n° 56, 1998, p. 82-95.

DEMOULE 1997

Demoule J.-P – « De la périphérie au centre : la culture Aisne-Châtillon », in Brun P., Chaume B., *Vix et les éphémères principautés celtiques*, Errance, Paris, 1997, p. 303-313.

DEMOULE 2004

Demoule J.-P (dir.) – *La France archéologique, vingt ans d'aménagements et de découvertes*, éd. Hazan, Paris, 2004.

DEMOULE et alii 2002

Demoule J.-P., Giligny F., Lehöeff A., Schnapp A. – *Guide des méthodes de l'archéologie*, La Découverte, Paris, 2002.

DEMURGER 1990

Demurger A. – *Temps de crises, temps d'espoirs (XIV-XVe siècles)*, Nouvelle histoire de la France médiévale n° 5, Seuil, Paris, 1990.

DENEGRE & SALGE 2004

Denègre J., Salgé F. – *Les systèmes d'information géographique*, coll. QSJ, PUF, 2004.

DENEGRE 2003

Denègre J. – « Distance » in Lévy J. & Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, p. 267-270.

DEPREUX, BOUGARD & LE JAN 2007

Depreux Ph., Bougard F., Le Jan R. – *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (VIe- XIe siècle)*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2007.

DEPREUX 2003

Depreux Ph. – « L'historiographie des élites politiques », in *Historiographie des élites dans le Haut Moyen Age*, universités de Marne-la-Vallée et de Paris I / LAMOP, 2003 : <http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article438>

DEREX 2001a

Derex J.-M. – *La gestion de l'eau et des zones humides en Brie (fin de l'Ancien Régime – fin XIXe siècle)*, éd. L'Harmattan, Paris, 2001.

DEREX 2001b

Derex J.-M – « Pour une histoire des zones humides en France (XVII-XIXe siècles). Des paysages oubliés, une histoire à écrire », *Histoire et sociétés rurales*, n°15, 2001, p. 11-36.

DEREX 2004

Derex J.-M – « Le dessèchement des étangs et des marais dans le débat politique et social français du milieu du XVIIIe siècle à la Révolution », in S. Ciriaco (dir.), *Eau et développement dans*

l'Europe moderne, éd. MRSB, Paris, 2004, p. 231-247.

DEREX 2006

Derech J.-M. – « L'histoire des zones humides. État des lieux », *Études rurales*, 177, éd. EHESS, Paris, 2006, p. 167-178.

DEROUARD 1988

Derouard J.-P. – « Les marais communaux de la Basse Seine aux XVIIe et XVIIIe siècles. Le cas de la région de Duclair », *Études normandes*, n°2, 1988.

DESACHY 2004a

Desachy B. – « L'informatique au service de l'archéologie », in Racinet Ph. & Schwerdroffer, *Méthodes et initiations d'histoire et d'archéologie*, éditions du Temps, 2004, p. 170-190.

DESACHY 2004b

Desachy B. – « Le sériographe EPPM : un outil informatisé de sériation graphique pour les tableaux de comptage », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3/4, 2004, p. 39-56.

DESACHY 2006

Desachy B. – « La carte archéologique : une mesure de l'activité des archéologues », *Mappemonde*, n°83, 2006.

DESCIMON 1997

Descimon R. – « Élités parisiennes entre le XVe et le XVIIe siècle : du bon usage du Cabinet des Titres », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome 155, livraison 2, 1997, p. 607-644.

DESLOGES & MANEUVRIER 1999

Desloges J., Maneuvrier C. – « Archéologie et histoire de Camembert. Premiers résultats d'une prospection aérienne en milieu bocager », *Enquêtes rurales n° 6*, Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Université de Caen, 1999, p. 5-19.

DESORTES 2005

Desportes M. – *Paysages en mouvement : transports et perception de l'espace (XVIII-XXè siècle)*, Gallimard, Paris, 2005.

DESSE et alii 2005

Desse J., Desse-Berset N., Davtian G. – « Occupations du littoral du Makran (Bélouchistan, Pakistan) : données archéologiques, contraintes environnementales, apport de la géomatique », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVè Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 431-439.

DESVAUX-MARTEVILLE 1973-1974

Desvaux-Marteville E. – « Les manoirs du Perche : d'une image littéraire à la réalité archéologique », *Archéologie médiévale*, III-IV, CRAHM, Caen, 1973-1974, p. 365-392.

DESVAUX-MARTEVILLE 1975

Desvaux-Marteville E. – « Manoirs du Perche », *Art de Basse-Normandie*, n° 67, Lafond, Caen, 1975.

DETERVILLE 1984

Déterville P. – *Grands et petits manoirs du Pays d'Auge*, Corlet, Condé-sur-Noireau, 1984.

DETERVILLE 1985

Déterville P. – *Charme discret des manoirs du Pays d'Auge*, Corlet, Condé-sur-Noireau, 1985.

DETERVILLE 1989

Déterville P. – *Richesse des châteaux du Pays d’Auge*, Ed. Corlet, Condé-sur-Noireau, 1989.

DETERVILLE 1998

Déterville P. – *Le Pays d’Auge : jardin de Normandie*, Ed. Corlet, Condé-sur-Noireau, 1998.

DEVROEY & LAUWERS 2007

Devroey J.-P. & Lauwers M. – « L’espace des historiens médiévistes : quelques remarques en guise de conclusion », in *Construction de l’espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 435-453.

DEVROEY, FELLER & LE JAN 2010

Devroey J.-P., Feller L. et Le Jan R. – *Les élites et la richesse au Haut Moyen Age*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2010.

DI MEO & BULEON 2005

Di Méo G., Buléon P. – *L’espace social. Lecture géographique des sociétés*, A. Colin, 2005.

DI MEO 1996

Di Méo G. (dir.) – *Les territoires du quotidien*, L’Harmattan, Paris, 1996.

DI MEO 2000

Di Méo G. – « Que voulons-nous dire quand nous parlons d’espace ? », in Lévy J. & Lussault M., *Logiques de l’espace, esprit des lieux. Géographies à Cérisy*, Belin, 2000, p. 37-48.

DJAMENT-TRAN 2015

Djament-Tran G. – « La (dé)territorialisation et les changements d’échelles du patrimoine », *EspacesTemps.net*, 2015 : <http://www.espacestemp.net/articles/la-deterritorialisation-et-les-changements-dechelle-du-patrimoine/>

DJINDJIAN 2011

Djindjian F. – *Manuel d’archéologie*, coll. U, Armand Colin, Paris, 2011.

DORANLO 1924-1925

Doranlo R. – « Essai d’inventaire des camps, retranchements, mottes et fortifications antiques du Lieuvin (Arrondissements de Lisieux et de Pont-l’Evêque) », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n° 28, Lisieux, 1924-1925.

DORTIER 2012

Dortier J.-F. – « Les idées pures n’existent pas » in *L’œuvre de Pierre Boudieu, Sciences Humaines*, n° spécial 15, février-mars 2012.

DOTTE 2005

Dotte E. – *L’espace archéogéographique pré-contact sur la Grande Terre de Nouvelle-Calédonie : développement d’une base de données SIG et approches de l’écoumène kanak dans une vallée alluviale de la côte Est*, mémoire de DEA « Archéologie et Environnement », sous la direction de G. Chouquer, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2005.

DOUARD 1991

Douard C. – « Le manoir breton aux XIVe et XVe siècles » in *La Bretagne au temps des ducs*, Catalogue de l’exposition présentée à l’abbaye de Doualas, 15 juin - 6 octobre 1991, p. 150-152.

DUBOST 1981

Dubost J.-M et Y. – « Architecture rurale : les manoirs », *Vieilles maisons françaises, Le Morbihan*, n° 87, 1981, p. 46-53.

DUBY 1975

Duby G. (dir.) – *Histoire de la France rurale, t. 2 : L'âge classique, 1340-1789*, Le Seuil, Paris, 1975.

DUCOURET 1993

Ducouret J.-P – « Le manoir et son site. L'apport du cadastre napoléonien », in Mignot C., Châtenet M. (dir.), *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Cahiers du Patrimoine, Imprimerie Nationale, Paris, 1993, p. 59-67.

DUPAQUIER 1956

Dupâquier J. – *La propriété et l'exploitation foncière à la fin de l'Ancien Régime dans le Gâtinais*, éd. PUF, Paris, 1956, p. 184-185.

DUPLOUY 2006

Duplouty A. – *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les Xe et Ve siècles avant J.-C.*, Les Belles Lettres, Paris, 2006.

DURAND 2005

Durand A. – « A la recherche du paysage médiéval. Approches paléoenvironnementales », in B. Cursente, M. Mousnier, *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 363-382.

DURAND-DASTES 2001

Durand-Dastès F. – « Les concepts de la modélisation en analyse spatiale », *Modèles en analyse spatiale*, Revue internationale de géomatique, Hermès, 2001.

DURAND-DUQUESNEY 1846

Durand-Duquesney J.-V. – *Coup d'œil sur la végétation des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque, suivi d'un catalogue raisonné des plantes vasculaires de cette contrée*. Extrait des mémoires de la société d'émulation de Lisieux, éd. J. J. Pigeon, Lisieux, 1846.

DUTOUR 2007

Dutour T. – « Désigner les notables. Le vocabulaire de la notabilité à la fin du Moyen Age (XIV-XVe siècles) dans l'espace francophone », in Jean-Marie L. (éd.), *La notabilité urbaine (X-XVIIIe siècles)*, Histoire urbaine n°1, CRFQ, Caen, 2007, p. 109-124.

DUTOUR 2010

Dutour T. – « Construire et justifier la supériorité sociale (IX-XVIIIe siècle). Réflexions sur la pensée de sens commun », in Jean-Marie L., Maneuvrier C. (dir.), *Distinction et supériorité sociale (Moyen Age et Époque moderne)*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (27-30 septembre 2007), publication du CRAHM, Caen, 2010, p. 289-302.

DUVAL 1952

Duval J.-A – « Le relief du Pays d'Auge », *Le Pays d'Auge*, Association Le Pays d'Auge, Lisieux, novembre 1952, p. 12-16.

DUVAL 1953

Duval J.-A – « L'hydrographie du Pays d'Auge », *Le Pays d'Auge*, Association Le Pays d'Auge, Lisieux, Avril 1953, p. 13-16.

ECCO 1992

Ecco U. – « De l'impossibilité de construire la carte 1 : 1 de l'Empire », *Comment voyager avec un saumon. Nouveaux pastiches et postiches*, Grasset, Paris, 1992, p. 229-238.

EJSTRUD 2005

B. Ejstrud – « Cost surface analysis and ancient roads : a comparison », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes*, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 135.

ELIAS 1969

Elias N. – *La civilisation des mœurs*, Pocket, Paris, 1969 (2ème éd.).

ELIAS 1975

Elias N. – *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, Paris, 1975 (1ère éd. 1939).

ELIAS 1985

Elias N. – *La société de cour*, Flammarion, Paris, 1985 (1ère éd. allemande 1969).

ELIAS 1993

Elias N. – *Engagement et distanciation*, Fayard, Paris, 1993 (1ère éd. allemande 1984).

ELISSALDE 2004

Elissalde B. – « Spatialité », *Hypergéô. Encyclopédie électronique de géographie*, 2004 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article6#>

ELISSALDE 2005

Elissalde B. – « Territoire », *Hypergéô. Encyclopédie électronique de géographie*, 2005 : http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=285#

EN ROUTE... 1997

En route vers l'Europe des campagnes, Histoire et Sociétés Rurales, 8, MRS de Caen, 1997.

ETIENNE-STEINER 1990

Etienne-Steiner C. – « Le manoir d'après les aveux à la chambre des comptes de Normandie, XVI-XVIIe siècles », *Histoire de l'Art*, n° 9-10, 1990, p. 55-60.

ETRE HISTORIEN DU MOYEN AGE AU XXIE SIECLE 2007

Être historien du Moyen Age au XXIe siècle, actes du XXXVIIIe Congrès de la SHMESP (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, St-Quentin-en-Yvelines), Publications de la Sorbonne, 2007.

ETTEL, FLAMBARD-HERICHER & O'CONNOR 2012

Ettel P., Flambard-Hericher A.-M et O'Connor K. (dir.) – « L'origine du château médiéval. Études de castellologie médiévale », *Château Gaillard* n°25, Actes du colloque international de Rindern (Allemagne), Caen, 2012.

ETUDES ET DEBATS 1995

Études et débats, Histoire et Sociétés Rurales 4, MRS de Caen, 1995.

EXPLOITER LA TERRE 2003

Exploiter la terre. Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours, Bibliothèque d'Histoire Rurale, 7, MRS de Caen, 2003.

FABRE et alii 1996

Fabre G., Bourin M., Caille J., Debord A. (dir.) – *Morphogénèse du village médiéval (IXe-XIe siècle)*, actes de la table ronde de Montpellier (février 1993), Montpellier, 1996.

FAGGION 2009

Faggion L. – « Du lien politique au lien social : les élites », *Rives méditerranéennes*, n° 32-33, 2009, p. 7-21.

FAIREN 2005

Fairén S. – « Rock art, society and neolithic landscape. A case study in Central Mediterranean Iberia », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVè Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 295-303.

FAUVELLE-AYMAR F.-X. ET ALII 2007

Fauvelle-Aymar F.-X., Bon F., Sadr K. – « L'ailleurs et l'avant. Éléments pour une critique du comparatisme ethnographique dans l'étude des sociétés préhistoriques », *L'Homme*, 184, p. 25-46.

FAVORY & RAYNAUD 1992

Favory F. & Raynaud C. – « La production du paysage en Languedoc oriental, dans l'Antiquité et au Moyen Age : étude de Mauguio (Hérault) », *Mappemonde*, n°1, 1992, p. 12-16.

FAVORY & RAYNAUD 1999

Favory F., Raynaud C. – « Le territoire : un modèle de l'organisation de l'espace en archéologie rurale. Étude de cas dans la cité antique de Nîmes », in *Habitat et sociétés*, actes des XIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (22-24 octobre 1998), APDCA, Antibes, 1999, p. 499-518.

FAVORY et alii 1998

Favory F., Fiches J.-L., Mathian H., Raynaud C., Sanders L. – « La dynamique de l'habitat gallo-romain dans la basse vallée du Rhône (chapitre III) ; Sélection géographique, déterminisme et hasard (chapitre V), in *Archaeomedes, Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Anthropos, coll. Villes, 1998, p. 73-115 et 151-248.

FAVORY, NUNINGER, SANDERS 2012

Favory F., Nuninger L. et Sanders L. – « Intégration de concepts de géographie et d'archéologie spatiale pour l'étude des systèmes de peuplement », *L'Espace géographique*, tome 41, 2012/4, p. 295-309.

FELLER 2003

Feller L. – « L'historiographie des élites rurales du haut Moyen Age. Émergence d'un problème ? » in *Historiographie des élites dans le Haut Moyen Age*, universités de Marne-la-Vallée et de Paris I / LAMOP, 2003 : <http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article438>

FELLER 2006

Feller L. – « Introduction. Crises et renouvellement des élites au haut Moyen Age : mutations ou ajustements des structures », in Bougard F., Feller L., Le Jan R. (dir.), *Les élites au Haut Moyen Age. Crises et renouvellements*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2006 : 5-21.

FERDIERE & ZADORA-RIO 1986

Ferdière A. & Zadora-Rio E. – *La prospection archéologique. Paysage et peuplement*, DAF n°3, Paris, 1986.

FERDIERE 2001

Ferdière A. – « La distance critique : artisans et artisanat dans l'Antiquité romaine et en particulier en Gaule », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°1, 2001 : http://www.univ-tours.fr/lat/Pages/F2_1.pdf

FERREC 2003

Ferrec J. – *Le manoir en Bretagne, l'exemple de Lescrean*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art sous la direction de Christiane Prigent, université Paris I, 2003.

FICHES & VAN DER LEEUW 1990

Fiches J.-L. & Van der Leeuw S. – « De la structuration et de l'analyse spatiales aux processus historiques », in *Archéologie et espaces*, Xe Rencontres internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, octobre 1989, éd. APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 503-512.

FICHET DE CLAIREFONTAINE et alii 2002

Fichet de Clairefontaine F., Maneuvrier C., Dupuis M. – « Le manoir des Vallées à Barneville-la-Bertran (Calvados) : un témoin de l'architecture anglo-normande de la fin du XIIème ou du début du XIIIème siècle ? » in *La maison médiévale en Normandie et en Angleterre, actes des tables rondes*

de Rouen (16-17 octobre 1998) et Norwich (16-17 avril 1999), DRAC Haute-Normandie, Société d'émulation de la Seine-Maritime, Rouen, 2002.

FIXOT & ZADORA-RIO 1989

Fixot M. & Zadora-Rio E. – *L'église, le terroir*, Monographie du CRA n°1, Paris, 1989.

FIXOT & ZADORA-RIO 1994

Fixot M. & Zadora-Rio E. (dir.) – *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*. Actes du IIIe congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence 1989), DAF n°46, Paris, 1994.

FLAMBARD HERICHER 2004

Flambard Héricher A.-M. – « Quelques réflexions sur les aménagements hydrauliques des châteaux normands », in *Construire, reconstruire, aménager le château en Normandie*, actes du 38^{ème} congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Domfront, 16-19 octobre 2003), Annales de Normandie, IX, Caen, 2004, p. 103-128.

FLAMBARD HERICHER 2006

Flambard Héricher A.-M. (dir.) – *Les lieux de pouvoir au Moyen Age en Normandie et sur ses marges*, Tables rondes du CRAHM n°2, Caen, 2006.

FOISIL 2001a

Foisil M. – *Le sieur de Gouberville, un gentilhomme normand au XVIe siècle*, Flammarion, éd. revue 2001 (1^{ère} éd. 1981).

FOISIL 2001b

Foisil M. – « Gentilshommes aux champs », *Les Cahiers Goubervilliens*, n°5, 2001.

FOLLAIN 1997

Follain A. – « Les juridictions subalternes, sièges et ressorts des bailliages et vicomtés en Normandie sous l'Ancien Régime », *Annales de Normandie*, 47, n°3, 1997, p. 212-226.

FOLLAIN 2011

Follain A. – « Le noble : un problème de taille en Normandie aux XVIe et XVIIe siècle », in Boltanski A. & Hugon A. (dir.), *Les noblesses normandes (XVI-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 155-169.

FORNE 2005

Forné J. – « L'espace comme interface entre l'histoire et la sociologie », in B. Cursente, M. Mousnier, *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 293-308.

FORTE & PESCARIN 2005

Forte M. & Pescarin S. – « The virtual reconstruction of the archaeological landscape », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 55-63.

FOUCAULT 2004

Foucault M. – « Dynamique d'un corridor "fluvial" sur la commune des Maillys (Côte-d'Or), *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, 2004, p. 227-245.

FOURNIER 1978

Fournier G. – *Le château dans la France médiévale : essai de sociologie monumentale*, Aubier Montaigne, Paris, 1978.

FOURNIER 2003

Fournier P. – « Les élites et l'aménagement de l'espace du XVIe au XVIIIe siècles en Provence et dans le Comtat Venaissin », in *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, École Française de Rome / Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2003, p. 677-695.

FOURNIER 2007

Fournier P. – « La ville au milieu des marais aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Histoire urbaine* 1/2007 (n° 18), p. 23-40.

FRANCHOMME et alii 2003

Franchomme M., Salvador P.-G., Kergomard C. – « Conception et utilisation d'un SIG pour l'étude des données paléo-environnementales et archéologiques dans le bassin versant de la haute Deûle », *Revue du Nord*, tome 85, 2003.

FRANCOIS DE DAINVILLE... 2004

François de Dainville S.J (1909-1971). *Pionner de l'histoire de la cartographie et de l'éducation*, actes du colloque international organisé par l'UMR 8586 PRODIG (Paris, juin 2002), École des Chartes, Paris, 2004.

FRAY 1997

Fray J.-F – *Villa in media. Réseau urbain et perception de l'espace. Essai d'application de la théorie de la centralité au réseau urbain de la haute Lorraine médiévale (début XIe – début XIVe siècle)*, HDR université Paris I Pathéon-Sorbonne, 1997.

FRAY 2003

Fray J.-L. – « L'étude des élites locales chez les médiévistes : difficultés conceptuelles et méthodologiques », in *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, École Française de Rome / Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2003, p. 31-35

FRAY 2012

Fray J.-L. – « *Bel regard* : voir et être vu. Vision des paysages et rapports de pouvoir au Moyen Age (XIIIe-XVe siècle), in Bresc H. (dir.), *Paysage de force et plaisir du paysage*, actes du 135e congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), éd. électronique du CTHS, 2012, p. 111-119.

FREMONT 1977

Frémont A. – *Atlas et géographie de la Normandie*, Flammarion, Paris, 1977.

FREMONT 1977

Frémont A. (dir.) – *Structures sociales et espace vécu dans le bocage normand*, Université de Caen, Caen, 1977.

FREMONT 1999

Frémont A. – *La région, espace vécu*, Flammarion, Paris, 1999 (2ème éd.).

FRONDEVILLE 1936

Frondeville H. (de) – *La vicomté d'Orbec pendant l'occupation anglaise (1417-1449) (I) ; Compte de Jean Le Muet, vicomte d'Orbec pour la St-Michel 1444 (I)*, Études Lexoviennes, IV, éd. Jouan & Bigot, 1936, Caen.

FRUCHART 2016

Fruchart C. - « Utilisation de plans forestiers XVIIIe- XIXe siècles pour une étude archéologique des paysages passés de la forêt de Chailluz (Besançon) : l'exemple d'un réseau viaire », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 9 : <http://cem.revues.org/13789>

GALINIE 2001

Galinié H. – « Utiliser la notion de *distance critique* dans l'étude de relations socio-spatiales », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°7, 2001 : http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_7.pdf

GALINIE 2003

Galinié H. – « Archéologie et géographie », in Lévy J. et Lussault M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, p. 80-81.

GALINIE 2004

Galinié H. – « L'expression *terres noires*, un concept d'attente », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°15, 2004 : http://citeres.univ-tours.fr/doc/lat/pecada/F2_15.pdf

GALLET 1983

Gallet J. – *La seigneurie bretonne (1480-1680), l'exemple du Vannetais*, Thèse de Lettres, Université Paris IV, 1983.

GALLET 1992

Gallet J. – *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Age à la Révolution*, Ed. Ouest France, Rennes, 1992.

GANDINI 2006

Gandini C. – *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (IIIe av – VIIe ap JC)*, thèse d'archéologie sous la direction de F. Dumasy, université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 2006.

GARCIA & VERDIN 2002

Garcia D. & Verdin F. (dir.) – *Territoires celtiques. Espaces et ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe centrale*, actes du XXIVe colloque international de l'AFEAF, Errance, Paris, 2002.

GARMY et alii 2005

Garmy P., Kaddouri L., Rozenblat C., Schneider L. – « Logiques spatiales et systèmes de villes en Lodévois de l'Antiquité à la période moderne », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 335-352.

GARNIER 1971

Garnier B. – « Production céréalière et mise en herbe. Lieuvin et Pays d'Auge, aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales de Normandie*, XX, n°1, p. 33-53.

GARNIER 1975a

Garnier B. – « Pays herbagers, pays céréaliers et pays ouverts en Normandie (XIVe-début XIXe siècle) », *Revue d'histoire économique et sociale*, LIII, 1975, p. 493-525.

GARNIER 1975b

Garnier B. – « La mise en herbe dans le Pays d'Auge aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ampleur et modalités », *Annales de Normandie*, XXV, n°3, 1975, p. 157-180.

GARNIER 1984

Garnier B. – « De la vitesse des bovins adultes au XVIIe siècle », *Annales de Normandie*, 1984, p. 443-444.

GARNIER 1989

Garnier B. – « Herbages et bovins du Pays d'Auge : une tradition ancienne », *Histoire et tradition populaire du canton de St-Pierre-sur-Dives*, n°25, mars 1989, p. 25-27.

GARNIER 1996

Garnier B. – « Foires et marchés fréquentés par les emboucheurs bas-normands », in Desplat C. (éd), *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne* (XIV^{ème} journée de Flaran), Presses universitaires du Mirail, 1996, p. 233-250.

GARNIER 1999

Garnier B. – « Des bœufs pour Paris. Commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 1, 1999, p. 101-120.

GARNIER 2002

Garnier E. – « Plans anciens et reconstitution paysagère. Le système montagnard vosgien (XVI-XVIII^{ème} siècles), *Histoire et sociétés rurales*, n° 17, 1^{er} semestre 2002, p. 123-152.

GARNOT 1998

Garnot B. – *Les campagnes en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Orphrys, Paris, 1998.

GARRIGOU GRANDCHAMP 1999

Garrigou Grandchamp P. (dir.) – *Les demeures seigneuriales dans la France des XII^e-XIV^e siècles : études sur les résidences rurales des seigneuries laïques et ecclésiastiques*, Société Française d'Archéologie, Paris, 1999.

GASSE & SALIGNY 2016

Gasse M.-J. & Saligny L. (dir.) – *Géolocalisation et sources anciennes*, actes des journées d'études de Dijon, Maison des Sciences de l'Homme (13-14 novembre 2014), in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016.

GAULEJAC & TABOADA LEONETTO 1997

Gaulejac (de) V. & Taboada Léonetto I. – *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, éd. DDB, Paris, 1997.

GAUTHIER 1929

Gauthier J. – *Manoirs et gentilhommières du pays de France, III : La Normandie*, J. Massin, Paris, 1929.

GAUTIER DALCHE 2007

Gautier Dalché P. – « Représentations géographiques savantes, constructions et pratiques de l'espace », in *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIII^e congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 13-38.

GAUTIER-DALCHE 2001

Gautier-Dalché P. (dir.) – *Terrarum Orbis. Histoire des représentations de l'espace : textes, images*, Brépols, Turnhout, 2001.

GAUTIER-DALCHE 1990

Gautier-Dalché P. – « Un problème d'histoire culturelle : perception et représentations de l'espace au Moyen Age », *Médiévales*, 18, printemps 1990, p. 5-15.

GAUTIER-DESVAUX 1986

Gautier-Desvaux E. – « L'habitat seigneurial, reflet de la vie rurale au XVI^e siècle », in Babelon J.-P (dir.), *Le château en France*, Berger-Levrault, Paris, 1986, p. 233-243.

GAUTIER-DESVAUX 1993

Gautier-Desvaux E. – « Les manoirs du Perche » in Meirion-Jones G., *Manorial domestic buildings in England and northern France*, Society of Antiquaries of London, Londres, 1993, p. 141-157.

GENIEYS 2000

Genieys W. – « De la théorie à la sociologie des élites en interaction. Vers un néo-élistisme ? », in *Les méthodes au concret*, PUF, 2000, p. 81-103.

GENTILI & VALAIS 2007

Gentili F. & Valais A. – « Composantes aristocratiques et organisation de l'espace au sein de grands habitats ruraux du Haut Moyen Age », in Depreux Ph., Bougard F., Le Jan R. – *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (VIe- XIe siècle)*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2007, p. 99-134.

GENTILI 2010

Gentili F. – « L'organisation spatiale des habitats ruraux du Haut Moyen Age : l'apport des grandes fouilles préventives. Deux exemples franciliens : Serris-Les Ruelles (Seine-et-Marne) et Villiers-le-Sec (Val-d'Oise) », in Chapelot J. (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Publications du CRAHM, Caen, 2010, p. 119-131.

GERASIMOV & DAVTIAN 2005

Gerasimov D & Davtian G. – « Analysis of Neolithic site distribution in the Karelian isthmus (north-west Russia) using GIS », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 423-429.

GILBERT 2009

Gilbert M. & B. (dir) – *La distance, objet géographique*, dossier dans *Atala*, Revue du cercle de réflexion universitaire du lycée Chateaubriand à Rennes, n°12, 2009.

GILIGNY & RIQUIER 2005

Giligny F. & Riquier C. – « Implantation des sites néolithiques dans la vallée de la Seine entre Yvelines et Eure », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 281-283.

GINOUVES 1990

Ginouves O. – « Paléosols et structures agraires enfouies : quelques approches du paysage rural », in *Archéologie et Espaces*, Xe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire, Antibes, octobre 1989, éd. APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 383-418.

GIRAUD 2005

Giraud J. – « L'espace social des sociétés de l'Age du Bronze au sultanat d'Oman (région du Ja'alan, III^e millénaire av. J.-C.) », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 305-313.

GODELIER 2010

Godelier M. – *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Champs Essais, Paris, 2010 (1^{ère} éd. 2007).

GODELIER 2012

Godelier M. – « L'imaginaire et le symbolique » in Schlanger N., Taylor A.-C. (dir.), *La préhistoire des autres. Perspectives archéologiques et anthropologiques*, coll. Inrap/La Découverte, Musée du Quai Branly, Paris, 2012, p. 59-81.

GONZALEZ VILLAESCUSA 2011

Gonzales Villaescusa R. (dir.) – *Archéogéographie et disciplines voisines*, dossier dans *Études rurales*, éd. EHESS, n° 188, 2011.

GORÉ 2006

Goré O. – « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du Fest-Noz en Bretagne », *Noroi*, n° 198-1, 2006.

GOUGE & GRIFFISCH 2008

Gouge P. & Griffisch J.-N. – « Varennes-sur-Seine », in Griffisch J.-N., Magnan D., Mordant D. (dir.), *Carte archéologique de la Gaule. La Seine-et-Marne*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2008, p. 1084-1101.

GOUJARD 2002

Goujard Ph. – *La Normandie aux XVIe et XVIIe siècles face à l'absolutisme*, éd. Ouest France, 2002.

GOULETQUER 1990

Gouletquer P. – « De l'espace vécu aux territoires préhistoriques : science et patience de l'archéologue » in *Archéologie et espaces*, actes des Xe Rencontres d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes (octobre 1989), APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 473-501.

GRANDCOING 1999a

Grandcoing Ph. – *Les demeures de la distinction, châteaux et châtelains du XIXe siècle en Haute-Vienne*, Presse universitaire de Limoges, Limoges, 1999.

GRANDCOING 1999b

Grandcoing Ph. – « Le château ou la maison de l'Autre : habitat et hiérarchies sociales dans les campagnes de l'Ouest limousin au XIXe siècle », in Antoine A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 335-354.

GRANDCOING 1999c

Grandcoing Ph. – « Paysage et distinction sociale. Les mutations de l'environnement châtelain au XIXe siècle : l'exemple de la Haute-Vienne », *Histoire et Sociétés rurales*, n° 12, 1999, p. 109-129.

GRANDCOING 2010

Grandcoing Ph. – « Élités de la terre, élités à la terre ? Grande propriété foncière et résidence aux champs sous la Troisième République en Limousin », in Le Maho C., Marache C. (dir.), *Les élités et la terre, du XVIe siècle aux années 1930*, Armand Colin / Recherches, Paris, 2010, p.323-332.

GRAPPA 1995

GRAPPA association – *Rapport d'activité du GRAPPA de l'année 1995*.

GRAU MIRA 2005

Grau Mira I. – « Romanization in Easter Spain : a GIS approach to late iberian Iron Age landscape », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 325-333.

GRENIER 1985

Grenier A. – *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Tome 2 : Les routes*, Grands manuels Picard, Paris, 1985 (1ère éd. 1934).

GRENIER 2007

Grenier B. – *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque pré-industrielle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

GRENIER et alii 2003

Grenier J.-Y., Béguin K., Bonzon A. – *Dictionnaire de la France moderne*, coll. Carré Histoire, Hachette, Paris, 2003.

GRISON 1998

Grison L. – « L'empire des cartes », *Mappemonde*, n° 52, Belin-Reclus, décembre 1998, p. 43-44.

GRIVAUD 2008

Grivaud G. – « A propos du manoir dans l'Orient latin : le cas du royaume de Chypre (XIIIe-XVe siècle), », in Lalou E., Lepeuple B., Roch J.-L., *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 353-375.

GROUPE CHADULE 1997

Groupe CHADULE – *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, coll. U, Armand Colin, Paris, 1997 (1ère éd. 1970).

GUILAINE 2000

Guilaine J. (dir) – *La très longue durée*, Études rurales n° 153-154, éd. EHESS, Paris, 2000.

GUILLAUD 2008

Guillaud D. – « L'archéogéographie : pour une reconnaissance du passé dans l'espace », *EchoGéo*, n°4, 2008 : <http://echogeo.revues.org/2278>

GUILLAUD et alii 1998

Guillaud D., Seysset M., Walter A. (éd.) – *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*, éd. ORSTOM-PRODIG, Paris, 1998.

GUILLET 2000

Guillet F. – *Naissance de la Normandie : genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, éd. Annales de Normandie, Caen, 2000.

HABITAT ET ESPACE... 1988

Habitat et espace dans le monde rural, Ministère de la Culture et de la Communication – Direction du Patrimoine, collection « Ethnologie de la France », Cahier 3, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1988.

HABITAT ET SOCIÉTÉS 1999

Habitat et sociétés, actes des XIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (22- 24 octobre 1998), APDCA, Antibes, 1999.

HADDAD 2009

Haddad E. – « La maison noble : pistes de recherches concernant les contraintes de la transmission dans la noblesse française des XVIe et XVIIe siècles », in Bellavitis A. et alii, *Mobilité et transmission dans les sociétés d'Europe moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 203-218.

HAGGETT 1973

Haggett P. – *L'analyse spatiale en géographie humaine*, coll. U, A. Colin, Paris, 1973.

HALL 1971

Hall E. T. – *La dimension cachée*, Seuil, Paris, 1971.

HANUSSE & DERVIN 2015

Hanusse C. & Dervin S. – « Essai d'interprétation fonctionnelle des entités spatiales structurées du village de Courthisigny (XIIIe-XVe siècles) Pistes sur une réflexion en cours », *Revue archéologique de l'Ouest*, n°32, 2015, p. 385-399.

HANUSSE & JARRY 2007

Hanusse C. & Jarry T. - « Espace bâti et habitation en Normandie (Plaine de Caen) du XIIIe au XVe siècle. Mise en regard des sources archéologiques et textuelles », in Madeline Ph., Moriceau J.-M. (éd.), *Bâtir dans les campagnes. Les enjeux de la construction de la Protohistoire au XXIe siècle*, Bibliothèque du pôle rural, Presses Universitaires de Caen-MRSH, 2007, p. 133-152.

HANUSSE & TIXIER 2008

Hanusse C. & Tixier B. – « La paroisse disparue de Courtisigny au diocèse de Bayeux. Éléments d'enquête », in *La paroisse en Normandie*, actes du colloque d'Histoire et d'Archéologie de la Manche (Actes du colloque de Saint Lô, 28-30 novembre 2002), Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, 2008, p. 238-260.

HANUSSE 2006

Hanusse C. – « L'organisation des espaces de circulation dans l'habitat rural de la plaine de Caen. L'exemple du site des Fosses Saint-Ursin (XIIIe-XIVe siècle) », in Alexandre-Bidon D., Piponnier F. et Poisson J.-M. (éd.), *Cadres de vie et manières d'habiter*, Publications du CRAHM, Caen, 2006, p. 81-89.

HANUSSE 2012

Hanusse C. – « Les habitats désertés au Moyen Âge : quelques réflexions à propos d'un paradigme », in Carpentier V., Marcigny C. (dir.) – *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux dans le Nord de la France du Néolithique au Moyen Âge*, actes de la table-ronde de Caen (8-9 octobre 2008), éd. CRAHM, Caen, 2012, p. 227-235.

HAUTEFEUILLE & JOUVE 2012

Hautefeuille F. & Jouve B. – « La définition des élites rurales (XIIIe-XVe siècle) au carrefour des approches historiques, archéologiques, mathématiques », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 2012 : <http://mefrm.revues.org/843>

HAUTEFEUILLE 2005

Hautefeuille F. – « Territoire textuel, visuel, virtuel », in B. Cursente, M. Mousnier, *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005, p. 401-416.

HAUTEFEUILLE 2007

Hautefeuille F. – « Les élites rurales laissent-elles une trace archéologique ? Étude à partir de quelques cas du Sud-Ouest de la France », in Menant, F., Jessenne, J.-P. (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27e journée de Flaran, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2007, p. 161-178.

HAUTEFEUILLE 2016

Hautefeuille F. – « Géolocalisation des sources fiscales pré-révolutionnaires : pour dépasser la quadrature du cercle », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016 : <http://cem.revues.org/13800>

HAYDEN 2008

Hayden B. – *L'homme et l'inégalité. L'invention de la hiérarchie durant la Préhistoire*, CNRS éditions, Paris, 2008.

HEIDEGGER 2004

Heidegger M. – « Bâtir, habiter, penser », *Essais et conférences*, Gallimard, Paris, 2004 (1^{ère} éd. allemande 1954), p. 170-193.

HELLY 2000

Helly B. – « Modèles géographiques et développement de l'urbanisation en pays grec. L'exemple de la Thessalie » in *Les processus d'urbanisation à l'Age du Fer*, actes du colloque de Glux-en-Glenne (8-11 juin 1998), Bibracte 5, Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2000, p. 13-25.

HIGOUNET 1987

Higounet C. – « Centralité, petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale », in *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 1987, p. 41-48.

HIGOUNET 1988

Higounet C. – « A propos de la perception de l'espace au Moyen Age », in *Media Francia, recueil de mélanges offerts à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65^{ème} anniversaire par ses amis et collègues français*, 1988, p. 257-268.

HIPPEAU 1881

Hippeau C. – *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, G. Brionne, Paris, 1881.

HOLLING 1973

Holling C. – « Resilience and stability of ecological systems », *Annual Review of Ecology and Systematics*, 4, 1973, p. 1-23.

HUBERT & STEIN 1954

Hubert J. & Stein H. – *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne*, Imprimerie Nationale, Paris, 1954.

HUGUES 1987

Hugues A. – *Les routes de Seine-et-Marne avant 1789*, Melun, 1897.

HUPPERT 1983

Huppert G. – *Bourgeois et gentilshommes. La réussite sociale en France au XVI^e siècle*, Flammarion, Paris, 1983.

HURARD 2006

Hurard S. – *Varennnes-sur-Seine (77), la Ferme du Colombier : ferme seigneuriale des XVI-XVIII^e siècles*. Rapport final d'opération, fouille préventive du 10 mai au 10 septembre 2004, SRA Île-de-France, INRAP, St-Denis, 2006.

HURARD 2012

Hurard S. (dir.) – *La Ferme du Colombier à Varennnes-sur-Seine (XVI-XVIII^e siècles). Expression matérielle de l'ascension sociale d'élites rurales en milieu humide*, Paris, éd. INRAP/CNRS, 2012.

HURARD à paraître

Hurard S. – *Longue durée des sites élitaires médiévaux et modernes en contexte rural dans l'espace francilien, III^e-XVIII^e siècles*, thèse d'archéologie médiévale et moderne sous la direction d'A. Nissen, université Paris I Panthéon-Sorbonne, à paraître.

HURLET et alii 2013

Hurlet F, Rivoal I, Sidéra I. (dir.) - *Appel à communication : Le prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, 10^{ème} colloque annuel de la Maison de l'Ethnologie et de l'Archéologie de Nanterre, Université Paris-Ouest Nanterre, 12-14 juin 2013.

IAURIF 1997

IAURIF – *Trois siècles de cartographie en Île-de-France*, vol. 1 et 2, n°119 et 120, éd. IAURIF, Paris, 1997.

IMPEY 1993

Impey E. – *Rapport de prospection thématique sur l'architecture seigneuriale en Normandie, 1050-1350*, préparé pour le Ministère de la Culture, DRAC – Service régional de l'archéologie, Caen, 1993.

IMPEY 1997

Impey E. – « La demeure seigneuriale en Normandie entre 1125 et 1225 et la tradition anglo-normande » in Baylé M. (dir.), *L'architecture normande au Moyen Age*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (28 septembre - 2 octobre 1994), Corlet, Condé-sur-Noireau, 1997.

IMPEY 1998

Impey E. – « La Tour aux Anglais, à Aunou-le-Faucon (Orne) : un manoir des XIV^{ème} et XV^e siècle »,

Autour du château médiéval, Mémoires et Documents de la Société historique et archéologique de l'Orne, n° 1, 1998, p. 163-181.

JACOB 1992

Jacob C. – *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Albin Michel, Paris, 1992.

JACQUART 1995

Jacquard J. – « Les grandes étapes historiographiques », *Histoire et sociétés rurales*, n°3, 1^{er} semestre 1995, p. 19-48.

JARNOUX 1999

Jarnoux Ph. – « Des paysans riches dans la France de l'Ouest sous l'Ancien Régime ? Bilan et perspectives », in Antoine A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 377-391.

JARNOUX 2007

Jarnoux Ph. – « Entre pouvoir et paraître. Pratiques de distinction et d'affirmation dans le monde rural », in Menant, F., Jessenne, J.-P. (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27^e journée de Flaran, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2007, p. 129-148.

JARNOUX 2010

Jarnoux Ph. – « L'investissement foncier des citadins en Basse-Bretagne au XVII^e siècle », in Le Maho C., Marache C. (dir.), *Les élites et la terre, du XVI^e siècle aux années 1930*, Armand Colin / Recherches, Paris, 2010, p. 25-46.

JARRY 1998

Jarry T. – « Terriers et plans parcellaires de Basse-Normandie (XIII-XVIII^e siècles) » in *Enquêtes rurales n°5*, Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Caen, 1998, p. 9-132.

JARRY 2002

Jarry T. – « Un parcellaire médiéval et son évolution. La baronnie de Rots (Calvados) de 1479 à 1835 », in Moriceau J.-M., Brunel G. et Guyotjeannin O (dir.), *Terriers et plan-terriers du XIII^e aux XVIII^e siècles*, Bibliothèque d'Histoire Rurale 5, MRS de Caen, 2002, p. 381-395.

JARRY 2007

Jarry T. – « Sevestre Le Caretel et la mesure de l'espace dans la plaine de Caen à la fin du X^e siècle. Les *marchements* de l'abbaye Saint-Etienne de Caen », in *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVII^e congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 357-367.

JEANJEAN 1957

Jeanjean, P. – « A propos de la délimitation du Pays d'Auge », *Le Pays d'Auge*, Association Le Pays d'Auge, Lisieux, janvier 1957.

JEAN-MARIE & MANEUVRIER 2010

Jean-Marie L., Maneuvrier C. (dir.) – *Distinction et supériorité sociale (Moyen Age et Époque moderne)*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (27-30 septembre 2007), publication du CRAHM, Caen, 2010.

JEAN-MARIE 2007

Jean-Marie L. (éd.) – *La notabilité urbaine (X-XVIII^e siècles)*, Histoire urbaine n°1, CRFQ, Caen, 2007.

JEANSON 1981

Jeanson D. – *La maison seigneuriale du Val de Loire*, Garnier, Paris, 1981.

JESSENNE 2010

Jessenne J.-P. – « Les élites fermières et les stratégies foncières dans les campagnes septentrionales : priorité à la propriété ou à la location ? », in Le Maho C., Marache C. (dir.), *Les élites et la terre, du XVIe siècle aux années 1930*, Armand Colin / Recherches, Paris, 2010, p. 58-69.

JOANNE 1911

Joanne P. – *Géographie, histoire, statistique et archéologie des 89 départements de la France. Le Calvados*, Hachette et Cie, Paris, 1911 (9ème éd.).

JOUANNA 1985

Jouanna A. – « Perception et appréciation de l'anoblissement dans la France du XVIe siècle et du début du XVIIe siècle », in *L'anoblissement en France (XV-XVIIIe siècles). Théories et réalités*, Centre de Recherches sur les origines de l'Europe moderne, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1985, p. 1-36.

JOUANNA 1991

Jouanna A. – « Des "gros et gras" aux "gens d'honneur" », in Chaussinand-Nogaret G. (dir.), *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle*, Tallandier, Paris, 1991, p. 17-144.

JOUET 1999

Jouet R. – « La fidélité à la France à l'épreuve de l'occupation anglaise (1417-1450) », in Marin J.-Y. (éd.), *La Normandie dans la guerre de Cent Ans (1346-1450)*, catalogue d'exposition (Musée de Normandie, Échiquier des Ducs de Normandie, 26 juin-31 octobre 1999), Skira, 1999, p. 51-53.

JOUSSEAU 2010

Jousseau S. – *L'histoire rurale de la Normandie : état des lieux*, mémoire de Master 2 sous la direction de Jean-Marc Moriceau, université de Caen Basse-Normandie, 2010.

KEW MEADE et alii 2002

Kew Meade M., Swambien W. et Talenti S. (dir.) – *L'architecture normande en Europe : identités et échanges*, Ed. Parenthèses, Marseille, 2002.

KLAPSTE 2005

Klapste J. (dir) – *Les usages de l'eau en milieu rural au Moyen Age*, Ruralia 5, 2005.

KUCHENBUCH 2004

Kuchenbuch L. – « Sources ou documents ? Contribution à l'histoire d'une évidence méthodologique », *Hypothèses*, n°1, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 287-315.

L'ANOBLISSEMENT EN FRANCE... 1985

L'anoblissement en France (XV-XVIIIe siècles). Théories et réalités, Centre de Recherches sur les origines de l'Europe moderne, Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1985.

LA CARTE, LE TEXTE ET LE PAYSAGE 2002

La carte, le texte et le paysage, Histoire et sociétés rurales, vol. 17, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Université de Rennes 2, 2002.

LA GEOGRAPHIE AU MOYEN AGE... 1998

La géographie au Moyen Age : espaces pensés, espaces vécus, espaces rêvés. Perspectives médiévales, Société de langue et de littérature médiévales d'oc et d'oïl, supplément du n°24, Paris, 1998.

LA MAISON FORTE AU MOYEN-AGE 1986

La maison forte au Moyen Age, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson (31 mai - 3 juin 1984), Ed. CNRS, Paris, 1986.

LA MAISON MEDIEVALE... 2002

La maison médiévale en Normandie et en Angleterre, actes des tables rondes de Rouen (16-17 octobre 1998) et Norwich (16-17 avril 1999), DRAC Haute-Normandie, Société d'émulation de la Seine-Maritime, Rouen, 2002.

LA NORMANDIE AU XVE SIECLE 1999

La Normandie au XVe siècle. Art et Histoire, actes du colloque organisé par les Archives départementales de la Manche (2-5 décembre 1998), éd. Archives départementales de la Manche, St Lô, 1999.

LA NORMANDIE MONUMENTALE ET PITTORESQUE 1893-1899

La Normandie monumentale et pittoresque, vol. III : le Calvados, Lemale K Cie, Le Havre, 1893-1899.

LA TERRE ET LES PAYSANS 1999

La terre et les paysans aux XVIIe et XVIIIe siècles, Bibliothèque d'Histoire Rurale 3, MRSH de Caen, 1999.

LABBEY DE LA ROQUE 1818

Labbey de la Roque P.-E.-M. – *Recherche de Montfaut, contenant les noms de ceux qu'il trouva nobles et de ceux qu'il imposa à la taille, quoiqu'ils se prétendissent nobles, en l'année 1465*, imp. F. Poisson, Caen, 1818 (2nde édition).

LABBEY DE LA ROQUE 1827

Labbey de la Roque P.-E.-M. – *Recherche faite en 1540 par les élus de Lisieux des nobles de leur élection*, imp. F. Poisson, Caen, 1827.

LABOULAIS 2008

Laboulais I. – *Les usages des cartes (XVII-XIXe siècles). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Presses universitaires de Strasbourg, 2008.

LAFERME-FALGUIERES & VAN RENTERGHEM 2000

Laferme-Falguières F. & Van Renterghem V. – « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques », *Hypothèses*, 2000/1, Publications de la Sorbonne, p. 55-67.

LAFERME-FALGUIERES 2000

Laferme-Falguières F. – « La noblesse de cour aux XVIIe et XVIIIe siècles. De la définition à l'autoreprésentation d'une élite », *Hypothèses*, 2000/1, Publications de la Sorbonne, p. 87-98.

LAFFONT 2008

Laffont P.-Y. – « Châteaux, *incastellamento* et réseau viaire au Moyen Age en France méridionale », in Compatangelo-Soussignan R. et alii (dir.), *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques*, actes du colloque COST du Mans (7-9 décembre 2006), Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 149-163.

LALOU et alii 2008

Lalou E., Lepeuple B., Roch J.-L. – *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Hélicher*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008.

LAMBOT 1999

Lambot B. – « Organisation spatiale et sociale du village gaulois d'Acy-Romance (Ardennes) », *Habitat et sociétés*, actes des XIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (22 au 24 octobre 1998), APDCA, Antibes, 1999, p. 187-200.

LASFARGUES 1985

Lasfargues J. (dir.) – *Architecture de terre et de bois*, actes du 2^{ème} congrès archéologique de Gaule Méridionale (Lyon, 2-6 Novembre 1983), La Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1985.

LATOURE 1997

Latour B. – *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, La Découverte, Paris, 1997 (1ère éd. 1991).

LAURENT et alii 1998

Laurent C., Merdrignac B., Pichot D. (dir.) – *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Presses universitaires de Rennes, 1998.

LAUTIER 2005

Lautier L. – « L'influence du réseau hydrographique et du réseau viaire dans les cités de Vence et de Briançonnet au Haut Empire : apport de l'utilisation d'un SIG », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 347-351.

LAVIGNE 2002

Lavigne C. – *Essai sur la planification agraire au Moyen Age. Les paysages de neufs de la Gascogne médiévale (XIII-XIVe s.)*, Ausonius-Publications, Scripta Varia 5, Bordeaux, 2002.

LAVIGNE 2003

Lavigne C. – « De nouveaux objets d'histoire agraire pour en finir avec le bocage et l'openfield », *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, 2003, p. 133-185.

LAVIGNE 2006

Lavigne C. – « Assigner et fiscaliser au Moyen Age. Trois exemples », *Études rurales*, n° 175-176, éd. EHESS, 2006, p. 81-108.

LE BOIS DANS L'ARCHITECTURE 1995

Le bois dans l'architecture, actes du colloque de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, (Palais des Congrès de Rouen, novembre 1993), Direction du Patrimoine, Paris, 1995.

LE DU 1997

Le Du L. – « L'analyse du paysage en géographie : théories et méthodes », *Enquêtes Rurales*, n°3, Cahiers de la MRSH 12, Caen, 1997, p. 21-34.

LE GOFF 2004

Le Goff J. – *Un long Moyen Age*, Tallandier, Paris, 2004.

LE GOFF 2014

Le Goff J. – *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Seuil, Paris, 2014.

LE JAN 2003

Le Jan R. – « Introduction » in *Historiographie des élites dans le Haut Moyen Age*, universités de Marne-la-Vallée et de Paris I / LAMOP, 2003 : <http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article438>

LE MAHO & MARACHE 2010

Le Maho C. & Marache C. (dir.) – *Les élites et la terre, du XVIIe siècle aux années 1930*, Armand Colin / Recherches, Paris, 2010.

LE MONDE RURAL EN NORMANDIE 1998

Le monde rural en Normandie, actes du XXXIe congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (2-5 Octobre 1997, Gisors), Annales de Normandie, volume 3, Caen, 1998.

LE PATRIMOINE DES COMMUNES DU CALVADOS 2001

Le patrimoine des communes du Calvados, Flohic, 2 vol., Paris, 2001.

LE ROC'H MORGERE 1995

Le Roc'h Morgère L. (de) – *Recueil de paléographie normande*, Archives départementales du Calvados, Caen, 1995.

LE ROCH'MORGERE 1998

Le Roch' Morgere L. – *De la Normandie au Calvados, album de cartes 1588-1825*, Conseil général du Calvados, Mayenne, 1998.

LE VILLAGE MEDIEVAL... 1998

Le village médiéval et son environnement. Études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998.

LEBECQ 2004

Lebecq S. – « De l'attraction exercée par les fortifications romaines sur les fondations monastiques dans l'Angleterre du très haut Moyen Âge », in Sansterre J.-M. (dir.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, École Française de Rome, Rome, p. 277-295.

LEBEURIER 1861

Lebeurier P.-F. – *Rôle des taxes de l'arrière-ban du baillage d'Évreux en 1562*, imp. de la Société, Évreux, 1861.

LEBLANC & NICOLAS 2013

Leblanc A. & Nicolas T. – « Politiques et pratiques de la résilience », *Echogéo*, n° 24, 2013 : <https://echogeo.revues.org/13451>

LECHERBONNIER 2001

Lecherbonnier Y. – « A propos d'industries en Pays d'Auge : moulins, cidreries, fromageries et activités portuaires », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n°48, mai 2001, p. 40-50.

LEFEVBRE 2008

Lefèbvre B. – *Formation d'un tissu urbain dans la cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5e-18e s.)*, thèse de doctorat, université de Tours, 2008.

LEFEVRE 2013

Lefèvre B. – « Lire la fabrique urbaine d'Angers du IIIe au XIIIe siècle », *Archéologie médiévale*, CNRS éditions, tome 43, 2013, p. 21-46.

LEHTONEN & MORNET 2007

Lehtonen T.M.S & Mornet E. (dir.) – *Les élites nordiques et l'Europe occidentale (XII-XVe siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007.

LEJUIF-LAHALLE 1997-1998

Lejuif-Lahalle F. – « Population et société en Pays d'Auge d'après les rôles de monnaie, 1389-1497 », *Le Pays d'Auge*, n°5, mai 1997 ; n°6, juin 1997 ; n°10, octobre 1997 ; n°3, mars 1998 ; n°4, avril 1998, Lisieux, p. 2-8

LES CAMPAGNES EUROPEENNES... 2005

Les campagnes européennes face à la modernisation, Histoire et Sociétés Rurales 23, MRS de Caen, 2005.

LES CONSTRUCTIONS PARCELLAIRES... 1998

Les constructions parcellaires dans le temps et dans l'espace, Enquêtes rurales 4, MRS de Caen, 1998.

LES ELITES URBAINES AU MOYEN AGE 1997

Les élites urbaines au Moyen Age, XXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne / École

Française de Rome, 1997.

LES FORTIFICATIONS DE TERRE... 1981

Les fortifications de terre en Europe occidentale du Xe au XIIIe siècle, actes du colloque de Caen, Archéologie médiévale, XI, éd. CRAHM, Caen, 1981.

LES PAYSAGES A LA CROISEE DES REGARDS 2002

Les paysages à la croisée des regards, Enquêtes rurales 8, MRS de Caen, 2002.

LES PAYSAGES RURAUX EN NORMANDIE 2003

Les paysages ruraux en Normandie, actes du 37^e congrès organisé par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Pont-Audemer, 17-20 octobre 2002), volume 8, Annales de Normandie, Caen, 2003.

LES SOCIETES RURALES... 2004

Les sociétés rurales en Allemagne et en France (XVIII-XIXe siècles), Bibliothèque d'Histoire Rurale 8, MRS de Caen, 2004.

LESCROART 1975

Lescroart Y. – « Renaissance en Pays d'Auge » in *La Renaissance en Basse-Normandie, exposition itinérante organisée par le Musée des Beaux Arts de Caen (4 juillet - 7 septembre 1975)*, Lafond, Caen, 1975.

LESCROART 1980

Lescroart Y. – *L'architecture à pans de bois en Normandie : documents d'architecture civile réunis par R. Quenedey et A. Vincent*, Les Provinciades, Varzy, 1980.

LESCROART 1995a

Lescroart Y. – *Manoirs du Pays d'Auge*, Mengès, Paris, 1995.

LESCROART 1995b

Lescroart, Y. – « Bois longs, bois courts et encorbellements : formes et fonctions dans la construction à pans de bois en Normandie », in *Le bois dans l'architecture*, actes du colloque de Rouen (novembre 1993), 1995, p. 195-199.

LESCROART 1998

Lescroart Y. – « Le manoir en Pays d'Auge », *Vieilles maisons françaises, Calvados : Le Pays d'Auge*, n° 173, juillet-août 1998, p. 12-19.

LESCROART 2001

Lescroart Y. – *Le manoir en Pays d'Auge : évolution architecturale des logis de bois du XVe au XVIIIe siècle*, Association Le Pays d'Auge, Lisieux, janvier-février 2001.

LESPEZ 2012

Lespez L. (éd.) – *Paysages et gestion de l'eau. Sept millénaires d'histoire des vallées et de plaines littorales en Basse-Normandie*, Presses universitaires de Caen, 2012.

LESPEZ et alii 2010

Lespez L., Carpentier V., Cador J.-M., Clet-Pellerin M., Germaine M.-A., Garnier E. et Marcigny C. – « Trajectoire des paysages des vallées normandes et gestion de l'eau, du Néolithique aux enjeux de la gestion contemporaine » in D. Galop (dir.), *Paysages et environnement. De la reconstitution du passé aux modèles prospectifs*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2010, p.249-263.

LETABLIER 1999

Letablier M. – *Les manoirs du Cotentin au XVIe siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la

direction de M. Grivel, D. Loup et J.-Y. Andrieux, Université de Rennes II, 1999.

LETENOUX 1980

Letenoux G. – *Architecture et vie traditionnelle en Normandie*, Berger-Levrault, Paris, 1980.

LETORTEC 1988

Letortec S. – *L'occupation du sol dans l'Est du canton de Mézidon au Moyen Age, à travers la toponymie et les diverses sources anciennes*, mémoire de maîtrise sous la direction d'A. Debord, Université de Caen, 1988.

LETTERON 2002

Letteron, I. – « Le pan de bois, image emblématique de la Normandie », in Kew Meade M. et alii (dir.), *Architecture normande en Europe. Identités et échanges*, Parenthèses, Paris, 2002, p. 105-113.

LETURCQ & RAVEAUX 2016

Leturcq S. & Raveaux R. – « Les graphes pour étudier les dynamiques spatiales à partir des séries fiscales médiévales et modernes. État des lieux de l'expérience Modelespace », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016 : <http://cem.revues.org/13805>

LETURCQ 2001

Leturcq S. – « Territoire du laboureur, territoire du pasteur. Distances et territoires d'une communauté agraire », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°3, 2001 : http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_3.pdf

LETURCQ 2001

Leturcq S. – *De Suger aux Temps moderne. Micro-histoire d'un territoire d'openfield*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2001.

LETURCQ 2003

Leturcq S. – « L'invention d'un « paysage de papier ». Derrière l'apparente permanence du paysage beauceron, une probable mobilité », *Cahier des thèmes transversaux ArScAn*, Cahier IV – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 2002/2003.

LETURCQ 2004

Leturcq S. – « La macro-analyse des structures agraires à l'épreuve de la micro-analyse d'un terroir. Contrainte communautaire et individualisme agraire dans un finage beauceron (XVII-XXe siècles) », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°14, 2004 : http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_14.pdf

LETURCQ 2007

Leturcq S. – *Un village, la terre et ses hommes. Toury-en-Beauce (XIIIe-XVIIIe siècle)*, éd. CTHS, Paris, 2007.

LETURCQ 2007

Leturcq S. – « Espace du village, *terrouers* des hameaux. Théories et pratiques spatiales d'une communauté paysanne en Beauce orléanaise aux XIVe et XVe siècles », in *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 229-241.

LETURCQ 2008

Leturcq S. – « Fonction et devenir d'un réseau invisible : les crêtes de labours dans les terroirs beaucerons (XIVe-XXe siècles) », in Compatangelo-Soussignan R., Bertrand J.-R., Chapman J., Laffont J.-Y. (dir.), *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques*, actes du colloque COST du Mans (7-9 décembre 2006), Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 163-174.

LEVEAU 1990

Leveau P. – « Le programme de recherche interdisciplinaire sur l'archéologie et l'histoire du

paysage : de l'étang de Berre aux Alpilles », in *Archéologie et espaces*, actes des Xe Rencontres d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes (octobre 1989), APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 363-381.

LEVEAU 2002

Leveau P. – « Les territoires. Un bilan des méthodes d'étude », in Garcia D., Verdin F. (dir.), *Territoires celtiques. Espaces et ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe centrale*, actes du XXIVe colloque international de l'AFEAF, Errance, Paris, 2002, p. 9-17.

LEVEAU, GROS & TREMENT 1999

Leveau P., Gros P., Trément F. – « La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la villa », in Antoine A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 287-302.

LEVI-STRAUSS 1974

Lévy-Strauss C. – *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1974 (1ère éd. 1958).

LEVI-STRAUSS 1984

Lévi-Strauss C. – *Tristes tropiques*, Presses Pocket, Paris, 1984, (1ère éd. 1955).

LEVI-STRAUSS 1996

Lévy-Strauss C. – *Anthropologie structurale deux*, Plon, Paris, 1996 (1ère éd. 1973).

LEVY & LUSSAULT 2000

Lévy J. & Lussault M. (dir.) – *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cérisy*, Belin, 2000.

LEVY & LUSSAULT 2003

Lévy J. & Lussault M. (dir.) – *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003.

LEVY & NOIZET 2014

Lévy J. & Noizet H. – « Une rencontre spatio-temporelle » (groupe Dulac), *EspacesTemps.net*, 2014 : <http://www.espacestemp.net/articles/une-rencontre-spatio-temporelle/>

LEVY 1999

Lévy J. – *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Belin, Paris, 1999.

LEVY 2009

Lévy J. – « Entre contact et écart. La distance au cœur de la réflexion sur l'espace des sociétés », in Gilbert M. et B. (dir.), *La distance, objet géographique*, dossier dans *Atala*, Revue du cercle de réflexion universitaire du lycée Chateaubriand à Rennes, n°12, 2009, p. 175-186.

LIMITES ET TERRITOIRES 2008

Limites et territoires, dossier dans *Archéopages*, n° 21, INRAP, Paris, 2008.

LITOUX & CARRÉ 2008

Litoux E. & Carré, G. – *Manoirs médiévaux. Maisons habitées, maisons fortifiées (XII-XVe siècles)*, coll. Patrimoine vivant, Rempart, Villefranche de Rouergue, 2008.

LITOUX 1997

Litoux E. – *Archéologie du manoir en Beaugeois (Maine-et-Loire, XV-XVIème siècles)*, mémoire de DEA d'histoire, sous la direction de J.-C Meuret, Université de Nantes, 1997.

LLOBERA 2005

Llobera M. – « New paradigms and methods for landscape research in archaeology », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p.

43-53.

LORREN 1977

Lorren C. – « Le château de Rubercy : étude de la demeure principale (1150-1204) », *Archéologie médiévale*, VII, CRAHM, Caen, 1977, p. 109-178.

LOUISE 1986

Louise G. – « Les maisons-fortes du Bocage Normand (XII-XVème siècles) », in Bur M. (dir.), *La maison forte au Moyen Age*, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson (31 mai-3 juin 1984), Ed. CNRS, Paris, 1986, p. 31-41.

LOUISE 1993

Louise G. – *La seigneurie de Bellême (X-XIIIe siècles) : évolution des pouvoirs territoriaux et construction d'une frontière aux confins de la Normandie, du Maine, à la charnière de l'An Mil*, Le Pays Bas Normand, Flers, 1993.

LUIS 2003

Luis J.-Ph. – « Les trois temps de l'histoire des élites à l'époque moderne et contemporaine », in *Les élites et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, École Française de Rome / Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2003, p. 37-44.

LUSSAULT 2007

Lussault M. – *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, Paris, 2007.

LUSSAULT 2009

Lussault M. – *De la lutte des classes à la luttes des places*, Grasset, Paris, 2009.

MADÉLINE 2009

Madeline F. – *La politique de construction des Plantagenêts et la formation d'un territoire politique (1154-1216)*, thèse d'Histoire médiévale sous la direction de Jean-Pierre Genêts, université Paris I Panthéon Sorbonne, 2009.

MAGER 1993

Mager W. – « De la noblesse à la notabilité. La formation des notables sous l'Ancien Régime et la crise de la monarchie absolue », *Histoire, économie et société*, 12ème année, n° 4, 1993, p. 487-506.

MAILLARD 2004

Maillard B. – « Pour une histoire des fleuves et des rapports hommes / fleuves : les sources écrites de la période moderne (XVI-XVIIIe siècle) », in Burnouf J. et Leveau P. (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, CTHS, Paris, 2004, p. 35-42.

MAILLOUX & VERDON 2005

Mailloux A. & Verdon L. – « Marc Bloch : l'espace, produit de la société », in Cursente B. & Mousnier M., *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 23-33.

MAILLOUX 2005

Mailloux A. – « Le territoire dans les sources médiévales : perception, culture et expérience de l'espace social. Essai de synthèse », in B. Cursente, M. Mousnier, *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 223-236.

MAILLOUX 2005

Mailloux A. – « Le territoire dans les sources médiévales : perception, culture et expérience de l'espace social. Essai de synthèse », in Cursente B. & Mousnier M., *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 223-235.

MANASE 1990

Manase V. – « Manoir – Manere », 303, Conseil Régional des Pays de la Loire, Nantes, n° 26, 1990, p. 56-67.

MANEUVRIER 1993

Maneuvrier C. – « A propos du manoir de Caudemone (la Chapelle Haute-Grue, Calvados) : un exemple d'habitat seigneurial déplacé à la fin du Moyen Age », *Histoire et traditions populaires*, n° 41, le Foyer Rural Le Billot, L'Oudon – Notre-Dame-de-Fresnay, mars 1993, p. 17-18.

MANEUVRIER 1998

Maneuvrier C. – « L'essor des productions cidricoles et leur impact sur les paysages augerons à l'époque médiévale », in *Le monde rural en Normandie*, actes du XXXIIe congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (2-5 Octobre 1997, Gisors), Annales de Normandie, volume 3, Caen, 1998, p. 111-121.

MANEUVRIER 2000

Maneuvrier C. – *Paysages et sociétés rurales au Moyen Age : le Pays d'Auge jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, thèse sous la direction de C. Lorren, Université de Caen, 3 vol., 2000.

MANEUVRIER 2002

Maneuvrier, J. – « Charles Vasseur et la Société Historique de Lisieux », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n° 52, septembre 2002, p. 49-58.

MARCHAND 2000

Marchand C. – *Recherches sur les réseaux de formes. Processus dynamiques des paysages du Sénonais occidental*, doctorat d'histoire (spécialité archéogéographie) sous la direction de G. Chouquer, Tours, université de Tours, 2 vol., 2000.

MARCHAND 2004

Marchand C. – « Des centuriations plus belles que jamais ? Proposition d'un modèle dynamique d'organisation des formes », *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, 2004, p. 93-113.

MARCHAND 2009

Marchand C. – « Analyse dynamique des réseaux de voies. L'exemple du Sénonais occidental », *Les nouvelles de l'archéologie*, n° 115, mars 2009, p. 18-23.

MARECAILLE 2005

Marécaille Ph. – *Le baignage des prairies en Pays d'Auge*, 2005 : <http://hyppos.perso.neuf.fr/index.htm>

MARIN 1981

Marin L. – *Le portrait du roi*, éd. de Minuit, Paris, 1981.

MARIN 1999

Marin J.-Y. (éd.) – *La Normandie dans la guerre de Cent Ans (1346-1450)*, catalogue d'exposition (Musée de Normandie, Échiquier des Ducs de Normandie, 26 juin-31 octobre 1999), Skira, 1999.

MARTIN 1996

Martin H. – *Mentalités médiévales : XI-XVe siècles*, Nouvelle Clio, PUF, 1996.

MAZEL 2007

Mazel F. – « Des familles de l'aristocratie locale en leurs territoires : France de l'Ouest, du IXe au XIe siècle », Depreux Ph., Bougard F., Le Jan R., *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (VIe- XIe siècle)*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2007, p. 361-398.

MC CORRISTON & HARROWER 2005

McCorriston J., Harrower M. – « *Annales* history, geographic information systems, and the analysis of landscape in Hadramawt, Yemen », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles*

spatiaux en archéologie, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 31-41.

MEHU 2007

Méhu D. – « *Locus, transitus, peregrinatio*. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval (XIe-XIIIe siècle) », in *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 275-293.

MEIRION-JONES 1993

Meirion-Jones G. – *Manorial domestic buildings in England and northern France*, Society of Antiquaries of London, Londres, 1993.

MENANT & JESSENNE 2007

Menant F., Jessenne J.-P. – *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27e journée de Flaran, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2007.

MENANT 2011a

Menant F. – « L'histoire du Moyen Age, science sociale », in *Les sociétés européennes au Moyen Age : modèles d'interprétation, pratiques, langages*, séminaire 2010-2011 de l'École Nationale Supérieure, 2011.

MENANT 2011b

Menant F. – « Élités rurales et modèles de société paysanne », in *Les sociétés européennes au Moyen Age : modèles d'interprétation, pratiques, langages*, séminaire 2010-2011 de l'École Nationale Supérieure, 2011.

MENILLET et alii 1999

Ménillet F., Houari A., Reynes J.-L. – *Carte géologique de la France (1/50 000^e)*, Notice explicative de la feuille Livarot (147), éd. du BRGM, Orléans, 1999.

MENSION-RIGAU 1995

E. Mension-Rigau – « Les modes de sociabilité de la noblesse en ses châteaux aux XIXe et XXe siècles : formes et fonctions, usages de la parenté et rapports avec les autres groupes sociaux » in *Châteaux et territoire. Limites et mouvances. 1^{ère} rencontre d'archéologie et d'histoire en Périgord*, Périgueux, 23-25 septembre 1994, Annales littéraires de l'université de Besançon, n°595, Série historique, n°12, 1995, p. 197-206.

MESQUI 1988

Mesqui J. – *Ile de France gothique, t. 2 : Les demeures seigneuriales*, Picard, Paris, 1988.

MESQUI 1993

Mesqui J. (dir.) – *Châteaux et enceintes de la France médiévale, t. 2 : De la défense à la résidence*, Picard, Paris, 1993.

MEURET 2006

Meuret J.-C. – « Visseiche, vingt-cinq siècles d'aristocratie. De l'archéologie à l'écrit », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXXXIV, 2006, p. 131-180.

MEURET 2007

Meuret J.-C. – « Parcelles de manoirs et origines du bocage à l'Ouest de la France : le cas de La Montagne à Visseiche (Ille-et-Vilaine) », in Antoine A. & Marguerie D. (dir.), *Bocages et sociétés*, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 91-104.

MICHAUD-FREJAVILLE 2007

Michaud-Fréjaville F. – « Les élites rurales dans la reconstruction des campagnes du Berry à la fin

du Moyen Age », in Menant, F., Jessenne, J.-P. (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, 27e journée de Flaran, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2007, p. 243-257.

MIGNOT & CHÂTENET 1993

Mignot C., Châtenet M. (dir.) – *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Cahiers du Patrimoine, Imprimerie Nationale, Paris, 1993.

MOLES & ROHMER 1998

Moles A.A., Rohmer E. – *Psychologie de l'espace*, Casterman, Paris, 1998 (2ème éd.).

MONNET 1998

Monnet J. – « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergéographie : European Journal of Geography*, document 56, 1998 : <http://cybergeographie.revues.org/5316>

MORE 1842

More T. – *L'Utopie ou le Traité de la meilleure forme de gouvernement*, Paulin, Paris, 1842 (traduction française par V. Stouvenel, 1ère édition originale en 1516), Gallica (BNF) : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54526179>

MORICEAU & MADELINE 2007

Moriceau J.-M., Madeline P. (éd.) – *Bâtir dans les campagnes. Les enjeux de la construction de la Protohistoire au XXIe siècle*, Enquêtes rurales (hors-série), PUC/MRSH, Caen, 2007.

MORICEAU 1994a

Moriceau J.-M. – *Les fermiers de l'Île de France, ascension d'un groupe social (1400-1750)*, Fayard, Paris, 1994.

MORICEAU 1994b

Moriceau J.-M. – « Le changement agricole. Transformations culturelles et innovation (XIIe-XIXe siècles) », *Histoire et Sociétés rurales*, n°1, 1994, p. 37-66.

MORICEAU 2002

Moriceau J.-M. – *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation (XII-XIXe siècle)*, Fayard, Paris, 2002.

MORICEAU 2005

Moriceau J.-M. – *Histoire et géographie de l'élevage français (XV-XVIIIe siècles)*, Fayard, Paris, 2005.

MORICEAU, BRUNEL & GUYOTJEANNIN 2002

Moriceau J.-M., Brunel G. et Guyotjeannin O. – *Terriers et plans-terriers du XIIIe aux XVIIIe siècles*, Bibliothèque d'Histoire Rurale 5, MRSH de Caen, 2002.

MORIERE 1868

Morière Y. – *Des irrigations considérées d'une manière générale et plus particulièrement dans la vallée d'Orbec*, imp. F. Le Blanc-Hardel, Caen, 1868.

MORNET 1995

Mornet E. (dir.) – *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995.

MORSEL 2004

Morsel J. – *L'aristocratie médiévale (V-XVe siècles)*, Armand Colin, Paris, 2004.

MORSEL 2007a

Morsel J. – *L'histoire (du Moyen Age) est un sport de combat. Réflexions sur les finalités de l'Histoire*

du Moyen Âge destinées à une société dans laquelle même les étudiants d'histoire s'interrogent., LAMOP –Paris 1, 2007 : <http://lamop.univ-paris1.fr/W3/JosephMorsel/Sportdecombat.pdf>

MORSEL 2007b

Morsel J. – « Construire l'espace sans la notion d'espace. Le cas du Salzforst (Franconie) au XIVe siècle, in *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 295-316.

MORSEL 2014

Morsel J. – « Communautés d'installés » (groupe Dulac), *EspacesTemps.net*, 2014 : <http://www.espacestemp.net/articles/communautes-dinstalles/>

MOUILLEBOUCHE & SALIGNY 2008

Mouillebouche H. & Saligny L. – « Topographie et habitats fortifiés en Bourgogne du Nord : implantation, orientation et surveillance », in Cauchies J.-M. & Guisset J. (dir.), *Le château, autour et alentours (XIVe-XVIe siècles) : paysage, parc, jardin et domaine*, actes du colloque international d'Ecaussines-Lalaing (18-20 mai 2006), Brepols, Turnhout, 2008, p. 29-56.

MOUILLEBOUCHE 2002

Mouillebouche H. – *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord du XIIIe au XVIe siècle*, coll. Sociétés, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2002.

MOUSNIER 2005

Mousnier M. – « Quand la carte interroge le territoire », in Cursente B. & Mousnier M., *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 417-437.

MOUTHON 1999

Mouthon F. – « Les élites rurales du Bordelais bas-médiéval à travers les sources notariales. Méthodes d'identification et apport à l'étude de l'organisation de l'espace (fin XVe-début XVIe siècle) », in Antoine A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 493-509.

MOUTON 2008

Mouton D. – *Mottes castrales en Provence. Les origines de la fortification privée au Moyen Age*, Document d'Archéologie Française (102), éd. de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2008.

MUCHEMBLED 1988

Muchembled R. – *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Fayard, Paris, 1988.

MUCHEMBLED 2003

Muchembled R. – *Société, cultures et mentalités dans la France moderne (XVI-XVIIIe siècles)*, Armand Colin, Paris, 2003.

MUSSAT 1986

Mussat A. – « Tradition militaire et plaisance dans la seconde moitié du XVe siècle », in Babelon J.-P (dir.), *Le château en France*, Berger-Levrault, Paris, 1986, p. 121-133.

MUSSET 1984

Musset, J. – « Le droit de colombier en Normandie sous l'Ancien Régime », *Annales de Normandie*, mars 1984, p. 51-68.

MUXART et alii 2003

Muxart T., Vivien F.-D., Villalba B., Burnouf J. (éd.) – *Des milieux et des hommes : fragments d'histoires croisées*, Elvisier SAS, Paris, 2003.

NASSIET 1994

Nassiet M. – « Inventaire du manoir breton de la Chesnay (1541) », *Histoire et sociétés rurales*, n°2, Université de Rennes 2, 2^{ème} semestre 1994, p. 191-204.

NASSIET 2011

Nassiet M. – « Les structures sociales des noblesses normande et bretonne à l'époque moderne », in Boltanski A. & Hugon A. (dir.), *Les noblesses normandes (XVI-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 35-50.

NASSIET 2012

Nassiet M. – *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (XV-XVIIIe siècles)*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, Presses Universitaires de Rennes, 2012 (1ère éd. 1993).

NEDELEC 1982

Nédelec Y. - « Le manoir dit de St Hippolyte à Saint-Martin-de-la-Lieue », *Société d'archéologie et d'histoire de la Manche*, n° 51, St-Lo, 1982, p. 21-27.

NEVEUX 1982

Neveux H. – « Le cas troublant de la noblesse de l'élection de Bayeux (1463-1566) », *Annales de Normandie*, 32, n° 1, 1982, p. 91-96.

NEVEUX 1996

Neveux F. – *Bayeux et Lisieux. Villes épiscopales de Normandie à la fin du Moyen Age*, Ed. du Lys, 1996.

NEVEUX 1998

Neveux F. – *La Normandie des ducs aux rois*, Ed. Ouest France, Rennes, 1998.

NEVEUX 2008

Neveux F. – *La Normandie pendant la guerre de Cent Ans*, éd. Ouest France, 2008.

NISSEN 2011

Nissen A. – *Élite et espaces dans le Nord-Ouest de l'Europe (IIIe-XIIe siècles)*, mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches, responsable R. Le Jan, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2011.

NISSEN-JAUBERT 1999

Nissen-Jaubert A. – « Ruptures et continuités de l'habitat rural du haut Moyen Age dans le nord-ouest de l'Europe », in *Habitat et sociétés*, actes des XIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (22-24 octobre 1998), APDCA, Antibes, 1999, p. 519-534.

NISSEN-JAUBERT 2003

Nissen-Jaubert A. – « Historiographie de la spatialisation des élites : les approches archéologiques », in *Historiographie des élites dans le Haut Moyen Age*, universités de Marne-la-Vallée et de Paris I / LAMOP, 2003 : <http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article438>

NISSEN-JAUBERT 2004

Nissen A. – « Lieux de pouvoir et voies navigables dans le sud de la Scandinavie avant 1300 », in Bochacca M & Tranchant M. (dir.), *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen Age*, actes du 35e congrès de la SHMEP, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 217-233.

NISSEN-JAUBERT 2007

Nissen-Jaubert A. – « Un ou plusieurs royaumes danois ? », in Depreux Ph. et alii, *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (VIe- XIe siècle)*, Brepols (coll. Haut Moyen Âge), Turnhout, 2007, p. 135-154.

NOIZET 2003

Noizet H. – *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine de Tours (IXe-XIIIe siècle) : chanoines, moines et laïcs à St Martin et St Julien*, thèse d'histoire médiévale sous la direction d'H. Galinié, Université de Tours, 2003.

NOIZET 2005

Noizet H. – « Une histoire géoarchéologique du rapport à la Loire : le cas de la boire St-Venant à Tours », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 451-461.

NOIZET 2006

Noizet H. – « La transmission de la nature et du rural dans la ville : le cas de Tours », *Études Rurales*, n°175-176, Paris, éd. EHESS, 2006, p. 109-128.

NOIZET 2007

Noizet H. – *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IXe-XIIIe siècles)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007.

NOIZET 2014

Noizet H. – « La ville au Moyen Âge et à l'époque moderne » (groupe Dulac), *EspacesTemps.net*, 2014 : <http://www.espacestemp.net/articles/la-ville-au-moyen-age-et-a-lepoque-moderne/>

NOIZET et alii 2004

Noizet H., Carcaud N., Garcin M. – « Rive droite, rive gauche : la Loire et Tours (XII-XVe siècles) », in Burnouf J. et Leveau P. (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, CTHS, Paris, 2004, p. 137-156.

NOIZET, BOVE & COSTA 2013

Noizet H. Bove B. et Costa L. (dir.) – *Paris de parcelles en pixels. Analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Presses Universitaires de Vincennes/Comité d'Histoire de la Ville de Paris, Paris, 2013.

NONDEDEO & MICHELET

Nondédéo P., Michelet D. – « Espace et habitat en zone maya, le cas atypique de Rio Bec (Campeche, Mexique) : de l'acquisition des données aux premiers essais d'analyse », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 369-379.

NORA 1986

P. Nora (dir.) – *Les lieux de mémoire - La nation*, tome 2, Gallimard, Paris, 1986.

NUNINGER 2002

Nuninger L. – *Peuplement et territoires protohistoriques en Languedoc oriental (VIII-Ier s av. JC)*, thèse d'archéologie sous la direction de F. Favory, université de Franche-Comté, 2002.

NUNINGER 2002

Nuninger L. – « Pôles de peuplement et organisation territoriale au second Age du Fer en Vaunage, Virdourlenque et Vistrenque (Gard) », in Garcia D., Verdin F. (dir.), *Territoires celtiques. Espaces et ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe centrale*, actes du XXIVe colloque international de l'AFEAF, Errance, Paris, 2002, p. 129-138.

NUNINGER et alii 2005

Nuninger L., Ostir K., Jung C., Berger J.-F. – « Contribution à la modélisation des paléo-reliefs de la plaine littorale de l'étang de Maugio (Languedoc, France) : premières approches par télédétection », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p.

123-133.

NUNINGER et alii 2006

Nuninger L., Sanders L., et alii – « La modélisation des réseaux d'habitat en archéologie : trois expériences », *Mappemonde*, n° 83, 2006 : <http://mappemonde.mgm.fr/num11/articles/art06302>

OLIVIER 1999

Olivier L. – « Archéologie des Celtes et les révolutions marquées du temps », *Cahier des thèmes transversaux ArScAn*, Cahier I – Thème 5 : Culture et identité, 1998/1999.

OLIVIER 2001

Olivier L. – « Temps de l'histoire et temporalités des matériaux archéologiques : à propos de la nature chronologique des vestiges matériels », *Antiquités nationales*, 33, 2001, p. 189-201.

OLIVIER et alii 2002

Olivier L., Wirtz B., Triboulot B. – « Assemblages funéraires et territoires dans le domaine hallstattien occidental », in Garcia D., Verdin F. (dir.), *Territoires celtiques. Espaces et ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe centrale*, actes du XXIV^e colloque international de l'AFEAF, Errance, Paris, 2002, p. 338-362.

OUZOULIAS 2012

Ouzoulias P. – « Les campagnes gallo-romaines : quelle spatialité ? Retour sur l'expérience d'Archaeomedes », in Carpentier V., Marcigny C. (dir.) – *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux dans le Nord de la France du Néolithique au Moyen Age*, actes de la table-ronde de Caen (8-9 octobre 2008), éd. CRAHM, Caen, 2012, p. 131-156.

OUZOULIAS 1991

Ouzoulias P. – « Eudes Rigaud et le vieux chemin de Rouen », in Cuisenier J. (dir.), *Matière et figure*, La Documentation française, Paris, 1991, p. 17-45.

PAILLET 2005

Paillet A. – *Archéologie de l'agriculture moderne*, Errance, Paris, 2005.

PAQUOT et alii 2007

Paquot T., Lussault M., Younès C. – *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 2007.

PASTRE et alii 2003

Pastre J.F., Leroyer Ch., Limondin-Lozouet N., Orth P., Chaussé Ch., Fontugne M., Gauthier A., Kunesch S., Le Jeune Y., Saad M.C. – « Variations paléoenvironnementales et paléohydrologiques durant les 15 derniers millénaires : les réponses morphosédimentaires des vallées du Bassin Parisien (France) », in Bravard J.P. & Magny M. (dir.), *Les fleuves ont une histoire, paléoenvironnement des rivières et des lacs français depuis 15 000 ans*, Errance, Paris, 2003, p. 29-44.

PAUL-LEVI & SEGAUD 1983

Paul-Lévi F. & Segaud M. – *Anthropologie de l'espace*, Centre Pompidou, Paris, 1983.

PAYSAGES ET STRUCTURES AGRAIRES 1997

Paysages et structures agraires, actes de la journée d'études du CRHISCO (Rennes, novembre 1996), *Enquêtes rurales 3*, MRS de Caen, 1997.

PAYSAGES RURAUX ET SOCIÉTÉ... 1997

Paysages ruraux et société en France septentrionale, Enquêtes rurales 2, MRS de Caen, 1997.

PELLETIER 1981

Pelletier A. – « L'architecture à pans de bois », *Archéologia*, n° 152, Faton, Dijon, mars 1981, p. 34-

47.

PELLETIER 1990

Pelletier M. – *La carte de Cassini*, Presse Ponts et Chaussées, Paris, 1990.

PELLETIER 1995

Pelletier M. – « Formation et missions de l'ingénieur géographe militaire au XVIIIe siècle », in Bousquet-Bressolier C. (dir.), *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Age à nos jours*, CTHS, Paris, 1995, p. 39-47.

PELLETIER 1996

Pelletier M. – « Cartographie et pouvoir sous les règnes de Louis XIV et Louis XV », in Lecoq D., Chambard A. (dir.), *Terres à découvrir, terres à parcourir*, Université de Paris VII Denis-Diderot, 1996, p. 112-127.

PELLETIER 1999

Pelletier M. – *Tours et contours de la terre. Itinéraires d'une femme au cœur de la cartographie*, Presses de l'ENPC, Paris, 1999.

PELLETIER 2001

Pelletier M. – *Cartographie de la France et du monde de la Renaissance au Siècle des Lumières*, Bibliothèque nationale de France, Paris, 2001.

PENNA 2003

Penna B. - *Le marais Vernier. Dix siècles d'évolution paysagère*, Cahier des Annales de Normandie, n° 33, 2003.

PENSER ET MESURER LA STRUCTURE 1997

Penser et mesurer la structure, Histoire et Mesure, vol. XII – n°3/4, CNRS éd., 1997.

PEREC 1976

Pérec G. – *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 2000 (1ère éd. 1976).

PERILLAT 1999

Périllat L. – « Trois exemples d'ascension sociale aux XVIe et XVIIe siècles : les familles Latard, Gantelet et Goddet », *Revue savoisienne*, 1999, p. 157-164.

PERREAUX 2016

Perreaux N. – « Des structures inconciliables ? Cartographie comparée des chartes et des édifices « romans » (Xe -XIIIe siècles) », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016 : <http://cem.revues.org/13817>

PESEZ & ESQUIEU 1998

Pesez J-M, Esquieu Y. – *Cent maisons médiévales en France, du XIIe au milieu du XVIe siècle : un corpus et une esquisse*, monographie du CRA, n° 20, CNRS Ed., Paris, 1998.

PESEZ & PIPONNIER 1972

Pesez J-M, Piponnier F. – « Les maisons fortes bourguignonnes », in *Colloque international de Château-Gaillard V*, CRAHM, Caen, 1972, p. 143-164.

PESEZ & PIPONNIER 1973

Pesez J-M, Piponnier F. – « Villy-le-Moutier, recherches archéologiques sur le site d'une maison forte », in *Colloque international de Château Gaillard VI*, CRAHM, Caen, 1973.

PESEZ 1986

Pesez J.-M – « Maison-forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, *maoted-site*, *wasserburg* ou les

ensembles en archéologie », in Bur M. (dir.), *La maison forte au Moyen Age, actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson (31 mai-3 juin 1984)*, Ed. CNRS, Paris, 1986, p. 331-339.

PEUPLES ET TERRITOIRES... 2003

Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barraol, Revue archéologique de Narbonnaise, supplément 35, Montpellier, 2003.

PEYTREMANN 2003

Peytremann E. – *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV^e au XIII^e siècle*, AFAM éd., St-Germain-en-Laye, 2003.

PICHARD 2002

Pichard G. – « Terroirs et paysages provençaux au XVIII^e siècle. La cartographie à grande échelle des militaires du Génie », *Histoire et sociétés rurales*, n° 17, 1^{er} semestre 2002, p. 153-185.

PICHOT & MARGUERIE 2004

Pichot D., Marguerie D. – « Approche pluridisciplinaire sur l'aménagement des petits cours d'eau par les sociétés médiévales dans l'Ouest de la France (VII-XIII^e siècles », in Burnouf J., Leveau P. (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, CTHS, Paris, 2004, p. 111-126.

PICHOT 1998

Pichot D. – « Encellulement et villages de l'Ouest français », in Laurent C. et alii, *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 445-455.

PICHOT 2002

Pichot D. – *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

PICHOT 2005

Pichot D. – « Où construire sa maison dans l'Ouest de la France ? (XI^e-XIII^e siècle) », in Antoine A., Cocard M., Pichot D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 261-270.

PICHOT 2007

Pichot D. – « Paysage et société féodale dans l'Ouest de la France », in Antoine A. & Marguerie D. (dir.), *Bocages et sociétés*, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 263-275.

PICHOT 2008

Pichot D. – « L'herbe et les hommes : prés et pâturages dans l'Ouest de la France (XI^e-XIV^e siècles), in Brumont F. (éd.), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Flaran n°28, P.U du Mirail, 2008, p. 45-63.

PICON 1995

Picon A. – « Cartographie et aménagement du territoire. Les cartes des élèves des Ponts et Chaussées à la fin du XVIII^e siècle », in Bousquet-Bressolier C. (dir.), *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Age à nos jours*, CTHS, Paris, 1995, p. 107-125.

PINCHEMEL 1988

Pinchemel P. – *La face de la Terre*, A. Colin, Paris, 1988.

PINCON & PINCON-CHARLOT 2005

Pinçon M., Pinçon-Charlot M. – *Châteaux et châtelains : les siècles passent, le symbole demeure*, éd. Anna Carrière, Paris, 2005.

PINCON & PINCON-CHARLOT 2007

Pinçon M., Pinçon-Charlot M. – *Sociologie de la bourgeoise*, éd. la Découverte, Paris, 2007.

PINOTEAU & DI PIETRO 2003

Pinoteau C., Di Pietro F. – « Association de formes et dynamiques dans le bassin-versant de l'Aubrière (Indre-et-Loire), *Études rurales*, n° 167-168, Paris, éd. EHESS, 2004, p. 263-294.

PINOTEAU 2003

Pinoteau C. – « Changer la carte, c'est changer l'objet », *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, 2004, p. 247-262.

PION 1990

Pion P. et alii – « De la chefferie à l'état ? Territoires et organisation sociale dans la vallée de l'Aine aux Ages des Métaux (2200-20 av. J-C) », in *Archéologie et Espaces*, Xe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire, Antibes, octobre 1989, éd. APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 183-260.

PIPONNIER 1982

Piponnier F. – « Vivre noblement en Bourgogne au XIVE siècle », in *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévale en l'honneur du doyen Michel de Bouärd*, Droz, Genève-Paris, 1982.

PIRES 1998

Pires K. – *Saint-Germain-de-Livet : étude architecturale du château*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de J. Guillaume, Université Paris IV, 1998.

PITOU 2003

Pitou F. (dir.) – *Élites et notables de l'Ouest, XVIe-XXe siècles. Entre conservatisme et modernité*, Presses universitaires de Rennes, 2003.

POIREY 2011

Poirey S. – « Approches juridiques de la noblesse dans la coutume de Normandie », in Boltanski A. & Hugon A. (dir.), *Les noblesses normandes (XVI-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 63-77.

POIRIER 2007

Poirier N. – *Un espace rural en Berry dans la longue durée : expérience de micro-analyse des dynamiques spatio-temporelles du paysage et du peuplement dans la région de Sancergues (Cher)*, thèse d'archéologie sous la direction d'E. Zadora-Rio, université de Tours, 2007.

POIRIER 2010

Poirier N. – *Un espace rural à la loupe. Paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 2010.

POIRIER 2016

Poirier N. – « Du point à l'espace (rural) : localisation de mentions textuelles et mise à l'épreuve de normes socio-spatiales », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016 : <http://cem.revues.org/13819>

POIRSON 2002

Poirson E. – *Élaboration d'un modèle prédictif en haute vallée du Rhône (Ile Crémieu) : de l'Antiquité à la période moderne*, mémoire de soutenance de Diplôme d'Ingénieur ENSAIS spécialité Topographie, Strasbourg, 2002.

POISSON & SCHWIEN 2003

Poisson J.-M., Schwien J.-J. – *Le bois dans le château*, colloque de Lons-le-Saunier (1997), Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon, 2003.

POISSON 1992

Poisson J.-M (dir.) – *Le château médiéval, forteresse habitée*, actes du colloque de Lyon (avril 1988), DAF n°32, éd. MSH, Paris, 1992.

POISSON 1998

Poisson J.-M – « Préface », in Chalmin-Sirot E., *Résidences seigneuriales au Moyen Age, Comté de Genève, Faucigny, Chablais*, PUL, Lyon, 1998.

POUGHEOL 1963

Pougheol J. – *Châteaux et manoirs du Calvados*, Art de Basse Normandie, Caen, 1963.

POULOT 2001

Poulot D. – *Patrimoine et musée : l'intuition de la culture*, Hachette, Paris, 2001.

POUR UNE HISTOIRE CONTINUE... 1996

Pour une histoire continue des sociétés rurales, Histoire et Sociétés Rurales 6, MRSH de Caen, 1996.

PROTIN 2002

Protin N. – *Manoirs du centre du Cotentin (XIV^e– XVI^e siècles)*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art sous la direction de M.-D. Leloup, Université Rennes II, 2002.

PUMAIN & SAINT-JULIEN 2001

Pumain D., Saint-Julien T. – *Les interactions spatiales*, coll. Cursus, Armand Colin, Paris, 2001.

PUMAIN & SAINT-JULIEN 2004

Pumain D., Saint-Julien T. – *L'analyse spatiale. Localisations dans l'espace*, coll. Cursus, A. Colin, Paris, 2004.

PUMAIN & VAN DER LEEUW 1998

Pumain D., Van der Leeuw S. – « La durabilité des systèmes spatiaux », in Archaeomedes, *Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Anthropos, coll. Villes, 1998, p. 13-44.

PUMAIN 2009

Pumain D. – « Essai sur la distance et l'espace géographique », in Gilbert M. et B. (dir), *La distance, objet géographique*, dossier dans *Atala*, Revue du cercle de réflexion universitaire du lycée Chateaubriand à Rennes, n°12, 2009, p. 33-50.

QUENAULT 2014

Quenault B. – « La résurgence/convergence du triptyque *catastrophe-résilience-adaptation* pour (re)penser la « fabrique urbaine » face aux risques climatiques », *Développement durable et territoires*, vol. 5, n°3, 2014 : <http://developpementdurable.revues.org/10683> ; DOI : [10.4000/developpementdurable.10683](https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10683)

QUENEDEY 1927/1931

Quenedey R. – *Les provinces de l'ancienne France. La Normandie, recueil de documents d'architecture civile de l'époque médiévale au XVIII^e siècle*, vol II : le Calvados, F. Contet, 1927-1931.

QUENOUILLE 1999

Quenouille C. – *Les modes de vie de la société rurale du Pays d'Auge de 1750 à 1825*, mémoire de maîtrise d'Histoire Moderne sous la direction de J.-M. Moriceau, Université de Caen, 1999.

QUERRIEN 1994

Querrien A. – « Parcellaires antiques et médiévaux en Berry », *Journal des Savants*, juillet-décembre 1994, p. 235-366.

QUILLIEC 2005

Quilliec B. – « Modélisation des échanges en Europe atlantique du milieu du XIV^e siècle au IX^e siècle avant notre ère », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 411-415.

RAYNAUD 2000

Raynaud C. – « Territoire et peuplement en France, de l'Age du Fer au Moyen Age. L'archéologie spatiale à la croisée des chemins », in J. Bintliff, M. Kuna et N. Venclova (éd.), *The future of surface artefact survey in Europe*, Sheffield, 2000, p. 57-71.

RAYNAUD 2003a

Raynaud C. – « Les systèmes agraires antiques : quelle approche archéologique ? », in *Revue Archéologique de Picardie*, 2003 n° 1/2, p.281-298.

RAYNAUD 2003b

Raynaud C. – « De l'archéologie à la géographie historique : le système de peuplement de l'Age du Fer au Moyen Age », in *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barruol*, Revue archéologique de Narbonnaise, supplément 35, Montpellier, 2003, p. 323-354.

RAYNAUD 2007

Raynaud C. (dir.) – *Archéologie d'un village languedocien. Lunel-Viel (Hérault) du I^{er} au XVIII^e siècle*, Monographies d'archéologie méditerranéenne, n° 22, Lattes, 2007.

REDMAN & KINSIG 2003

Redman C. & Kinsig A. – « Resilience of past landscapes : resilience theory, society and the Longue Durée » in *Ecology and Society, an electronic, peer-reviewed, multi-disciplinary journal devoted to the rapid dissemination of current research, The Resilience Alliance*, 2003.

REINHARD 1923

Reinhard M. – « Le Pays d'Auge », *Annales de géographie*, t. 22, n° 175, 1923, p. 33-40.

REINTERROGER LA FRANCE RURALE 2003

Réinterroger la France rurale, Enquêtes rurales 9, MRSH de Caen, 2003.

RENOUX 1972

Renoux A. – « L'enceinte fortifiée d'Andrieu, XII-XIV^e siècles », *Archéologie médiévale*, II, 1972, p. 5-67.

RENOUX 1994a

Renoux A. (dir.) – *Palais médiévaux*, publications de l'Université du Maine, Le Mans, 1994.

RENOUX 1994b

Renoux A. – « Les manifestations de la puissance publique : enceintes, palais et châteaux » in *Archéologie des villes dans le Nord Ouest de l'Europe (VII-XIII^e siècles)*, actes du IV^e congrès international d'archéologie médiévale (Douai, 1991), Société Archéologique de Douai, 1994, p. 61-79.

RENOUX 1996

Renoux A. – *Palais royaux et princiers au Moyen Age*, publications de l'Université du Maine, Le Mans, 1996.

RENOUX 1998

Renoux A. – « Mottes et hébergements fossoyés dans le Maine (XI^e-XV^e siècle) : état de la recherche », in Laurent C. et alii, *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Presses universitaires de Rennes, 1998, p.

399-414.

RENOUX 2000

Renoux A. – « Hiérarchies nobiliaires et hiérarchies castrales dans le Maine à la fin du Moyen Age », in Coulet N. & Matz J.-M. (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Age*, Ecole Française de Rome, 2000, p. 205-229.

RENOUX 2001

Renoux A. – *Aux marches du palais*, actes du 7^{ème} congrès international d'archéologie médiévale, (Le Mans, 9-11 septembre 1999), publication de l'Université du Maine, Le Mans, 2001.

RENOUX 2008

Renoux A. – « De la *motte* à l'hébergement fossoyé : étude de cas manceaux (Xe-XVI^e siècle) », in Lalou E., Lepeuple B., Roch J.-L., *Des châteaux et des sources. Archéologie et histoire dans la Normandie médiévale. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 161-185.

RENOUX 2010

Renoux A. – « Châteaux, palais et habitats aristocratiques fortifiés et semi-fortifiés », in Chapelot J. (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Publications du CRAHM, Caen, 2010, p. 239-256.

REULOS 1991

Reulos M. – « Châteaux et manoirs dans la Coutume de Normandie », in *Châteaux et châtelains en Normandie*, actes du 22^{ème} congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, (Vernon, 2-6 septembre 1987), Cahiers Léopold Delisle, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normande, tome 40, 1991, p. 45-48.

REULOS 1996

Reulos M. – « Anobli aux francs fiefs : origine et portée de l'expression », *Annales de Normandie*, 46, n°5, 1996, p. 741-742.

REVEL 1996

Revel J. – *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard, Paris, 1996.

RIPOLL & VESCHAMBRE 2005

Ripoll F. & Veschambre V. – « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in Cursente B. & Mousnier M., *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 275-291.

ROBERT & VERDIER 2014

Robert S. & Verdier N. (dir.) – *Dynamique et résilience des réseaux routiers : archéogéographes et archéologues en Île-de-France*, *Revue archéologique du Centre de la France*, suppléments n°52, éd. FERACF, Tours, 2014.

ROBERT & WABONT 2006

Robert S, Wabont M.. – « Le réseau routier de grand parcours dans le Val d'Oise », in Provost M. (dir.), *Carte archéologique de la Gaule. Le Val d'Oise*, éd. Belles Lettres, Paris, 2006, p. 94-99.

ROBERT 1995

Robert S. – *Analyse des formes paysagères : l'exemple du plateau de Sénart (Seine-et-Marne)*, mémoire de maîtrise d'archéologie sous la direction de G. Chouquer, Université François Rabelais, Tours, 1995.

ROBERT 2002

Robert S – « Étude morphologique de la Chaussée Jules César dans le département du Val-d'Oise »,

Revue archéologique du Centre de la France, tome 41, Tours, 2002, p. 173-186.

ROBERT 2003a

Robert S. – *Les relations entre l'archéologie et archéogéographie*, Cahier des thèmes transversaux ArScAn, Cahier IV – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 2002/2003.

ROBERT 2003b

Robert S. – *L'analyse morphologique des paysages entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire. Exemples d'études de formes urbaines et rurales dans le Val d'Oise*, thèse de doctorat de l'Université Paris I sous la direction de G. Chouquer, Paris, 2003.

ROBERT 2003c

Robert S. – « Comment les formes du passé se transmettent-elles ? », *Études rurales*, n° 167-168, Paris, éd. EHESS, 2003, p. 115-132.

ROBERT 2006

Robert S. – « La résilience des réseaux routiers : l'exemple du Val d'Oise », *Bulletin AGER*, n°15, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006, p. 7-23.

ROBERT 2007

Robert S. – « Modeling ancient roads », *Medieval Europe Paris 2007*, 4eme Congrès international d'archéologie médiévale (3-8 sept 2007, INHA Paris), 2007.

ROBERT 2009a

Robert S. (coord.) – *Du sentier à la route. Une archéologie des réseaux viaires*, Les nouvelles de l'archéologie, n° 115, éd. CNRS, Paris, 2009.

ROBERT 2009b

Robert S. – « L'archéologie des voies aujourd'hui. Un renouveau pour l'archéogéographie et l'archéologie préventive », in *Voies et réseaux, Archéopages*, n° 27, INRAP, Paris, 2009, p. 54-57.

ROBERT 2011

Robert S. (dir.) – *Sources et techniques de l'archéogéographie*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2011.

ROBERT 2012a

Robert S. – « Les dynamiques spatiales à la croisée de l'archéologie et de la géographie », *L'Espace géographique*, tome 41, 2012/4, p. 289-294.

ROBERT 2012b

Robert S. – « Une vision renouvelée de la dynamique forme-société entre archéologie et géographie », *L'Espace géographique*, tome 41, 2012/4, p. 310-323.

ROBERT à paraître

Robert S. – « Des outils pour l'analyse de la transmission des trames et réseaux planimétriques : approches multiscalaires et traitement sur SIG », in *colloque RTP Paysage et environnement* (27-30 sept 2006, Chilhac), Presses universitaires de Franche-Comté, à paraître.

ROBIC 2004

Robic M.-C. – « Géographicités », *Hypergéographie*, Encyclopédie de géographie en ligne, 2004 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article19#>

ROCHE 2010

Roche D. – « Les chevaux de Gouberville. Élevage et usages dans la Normandie du XVIe siècle », *Les Cahiers goubervilliens*, n°14, 2010.

RODIER 2006

Rodier X. – « L'archéologue et la carte », *Mappemonde*, n° 83, 2006 : <http://mappemonde.mgm.fr/num11/edito.html>

RODIER 2011

Rodier X. (dir.) – *Information spatiale et archéologie*, coll. Archéologiques, Errance, Paris, 2011.

RODRIGUEZ 2007

Rodriguez P. (éd.) – *Pouvoir et Territoire I (Antiquité-Moyen Age)*, Publications de l'université de St-Etienne, St-Etienne, 2007.

ROSENPLÄNTER 1999

Rosenplänter J. – *Trois villages du sud du Pays d'Auge, 1680-1800 (La Chapelle-Yvon, La Cressonnière et La Croupette) : étude démographique, sociale et économique*, mémoire de maîtrise d'Histoire Moderne sous la direction de J.-M. Moriceau, Université de Caen, 1999.

ROSSI 2016

Rossi A. – « Des données textuelles et planimétriques à l'analyse des dynamiques paysagères et foncières. Le cas de Blandy-les-Tours (Seine-et-Marne) du XVIe au XIXe siècle », in *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre / BUCEMA*, Hors-série n° 9, 2016 : <http://cem.revues.org/13811>

ROUFFIGNAC 1994

Rouffignac A. de – « L'invention d'un monument : le manoir normand selon Gabriel Ruprich-Robert », *Histoire de l'Art*, n° 27, octobre 1994, p. 51-61.

ROUPSARD 2000

Roupsard M. – « Gilles de Gouberville, éleveur de bovins », *Les cahiers goubervilliens*, n°4, 2000.

ROUPSARD 2002

Roupsard M. – « Le Mesnil-au-Val, en Cotentin. Le domaine de Gilles de Gouberville et son évolution paysagère », *Histoire et sociétés rurales*, n° 17, 1^{er} semestre 2002, p. 37-62.

RUAS 2008

Ruas M.-P. – « Prés, prairies, pâtures : éclairages archéobotaniques », in Brumont F. (éd.), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Flaran n°28, P.U du Mirail, 2008, p. 13-44.

SAINT-JULIEN 2000

Saint-Julien T. – « Quantitatif et qualitatif dans l'approche géographique : la modélisation en question », in Lévy J. & Lussault M., *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cérisy*, Belin, 2000, p. 141-152.

SAISIR L'ESPACE ET LE TEMPS 2000

Saisir l'espace et le temps, Histoire et Sociétés Rurales 13, MRSH de Caen, 2000.

SALCH 1977

Salch C.-L. – *Dictionnaire des châteaux et fortifications du Moyen Age en France*, Publitoral, Paris, 1977.

SALIGNY et alii 2005

Saligny L., Poulet-Crovisier N., Mordant C. – « Les anamorphoses linéaires : une nouvelle approche pour l'analyse des flux de circulation des objets métalliques à l'Age du Bronze », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 151-159.

SALMON-LEGAGNEUR 1992

Salmon-Legagneur E. – « Le manoir breton au XVe siècle : symbole et richesse de la société rurale », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, vol.69, Rennes, 1992, p. 201-222.

SAN JUAN & MANEUVRIER 1999

San Juan G., Maneuvrier J. (dir.) – *L'exploitation ancienne des roches dans le Calvados : Histoire et Archéologie*, Conseil Général du Calvados et Service Départemental d'Archéologie, Imprimerie Yves Bernard, Le Molay-Littry, 1999.

SANDERS 1999

Sanders L. – « Permanences et ruptures, questions de mesure et d'interprétation », *Travaux de l'université de géographie de Reims*, n° 101-104, Reims, 1999, p. 25-61.

SAYETTE 1994

Sayette E. (de la) – *L'habitat seigneurial en Pays d'Auge : la région de Cambremer, XIII-XVe siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction d'A. Debord, Université de Caen, 1994.

SCHEFFER 2004

Scheffer M.-E – *L'habitat seigneurial rural non châtelain de l'Ouest de la Sarthe (XII-XIVe siècles) : les résidences de la petite et moyenne aristocratie*, mémoire de DEA sous la direction de J. Burnouf, Université Paris I, 2004.

SCHEIBLING 1994

Scheibling J. – *Qu'est-ce que la géographie ?*, Hachette supérieur, Paris, 1994.

SCHLANGER & TAYLOR 2012

Schlanger N., Taylor A.-C. (dir.) – *La préhistoire des autres. Perspectives archéologiques et anthropologiques*, coll. Inrap/La Découverte, Musée du Quai Branly, Paris, 2012.

SCHMITT 2007

Schmitt J.-C. – « De l'espace aux lieux : les images médiévales », in *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, actes du XXXVIIe congrès de la SHMES, Publications de la Sorbonne, Paris, 2007, p. 317-346.

SCHNAPP 1998

Schnapp A. – *A la conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Poche, Paris, 1998.

SCHNEIDER 2003

Schneider L. – « Territoires savants, territoires vécus dans l'ancienne Gothie. De la villa tardo-antique à la villa du haut Moyen Age et à la paroisse », in *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barruol*, *Revue archéologique de Narbonnaise*, supplément 35, Montpellier, 2003, p. 355-365.

SCHNEIDER 2005

Schneider L. – « Le territoire de l'archéologue et l'archéologie des territoires médiévaux », in Cursente B., Mousnier M., *Les territoires du médiéviste*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 309-328.

SCHNEIDER 2010

Schneider L. – « De la fouille des villages abandonnés à l'archéologie des territoires locaux. L'étude des systèmes d'habitat du haut Moyen Age en France méridionale (V-Xe siècle) : nouveaux matériaux, nouvelles interrogations » in Chapelot J. (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Publications du CRAHM, Caen, 2010, p. 133-161.

SECHET & VESCHAMBRE 2006

Sechet R., Veschambre V. (dir.) – *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2006.

SEGAUD 2010

Segaud M. – *Anthropologie de l'espace. Habiter, fonder, distribuer, transformer*, Armand Colin, Paris, 2010 (1ère éd. 2007).

SEGUIER et alii 2008

Séguier J.-M., Auxiette G., Coubray S., Dunikowski C., Lecomte-Schmitt B., Zech-Matterne V. – « Une ferme du début du IIIe siècle avant J.-C. au "Marais du Colombier", Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) : analyse archéologique et environnementale », *Revue archéologique du centre de la France*, tome 47, 2008.

SEGUIER 2008

Séguier J.-M. – « Les voies antiques : la voie d'Agrippa entre Sens et Meaux », in Griffisch Jean-Noël, Magnan Danielle, Mordant Danielle (dir.), *Carte archéologique de la Gaule. La Seine-et-Marne*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2008, p. 185-189.

SIGNES DU POUVOIR 2007

Signes du pouvoir, dossier dans *Archéopages*, n° 19, INRAP, Paris, 2007.

SINTIC 2006

Sintic B. – « Les élites sociales et politiques dans les petites villes de Normandie orientale (1450-1540), in Bouet P. & Neveux F. (éd.), *Les villes normandes au Moyen Age. Renaissance, essor, crise*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (8-12 octobre 2003), Presses universitaires de Caen, 2006, p. 289-303.

SIRE 1996

Sire, M.-A. – *La France du patrimoine, le choix de la mémoire*, Découvertes Gallimard, Paris, 1996.

SIROT 2007

Sirot E. – *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XIIe siècle au début du XVIe siècle*, Picard, Paris, 2007.

SPONT 1895

Spont A. – *Semblançay (?-1527) : la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, Hachette, Paris, 1895, p. 208-210.

STASZAK et alii 2001

Staszak J.-F., Collignon B., Chivallon C., Debarbieux B., Géneau de la Lamarlière I., Hancock C. (éd.) – *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, coll. Mappemonde, Belin, Paris, 2001.

STEIN & HUBERT 1854

Stein H. & Hubert J. – *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Imprimerie nationale, Paris, 1854.

STOCK 2004

Stock M. – « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net* 2004 : <http://www.espacestemp.net/document1138.html>

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE... 2004

Système d'information géographique. Archéologie et histoire, Histoire et Mesure, vol. XIX – n°3/4, CNRS éd., 2004.

TAYLOR, NODIER & CAILLEUX 1875

Taylor C., Nodier C. et Cailleux A. (de) – *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : l'ancienne Normandie*, tome 3, J. Didot l'Aîné, Paris, 1875-1878.

TEMPS ET ESPACES DE L'HOMME EN SOCIETE 2005

Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005.

TESTARD 2005

Testard A. – *Éléments de classification des sociétés*, Errance, Paris, 2005.

TESTARD 2012

Testard A. – « La Préhistoire des autres, du déni au défi » in Schlanger N., Taylor A.-C. (dir.), *La préhistoire des autres. Perspectives archéologiques et anthropologiques*, coll. Inrap/La Découverte, Musée du Quai Branly, Paris, 2012, p. 31-40.

THEBAULT 2005

Thébault V. – « La maison bourgeoise en milieu rural : de la maison de maître à la résidence secondaire. Préhistoire des campagnes péri-urbaines (début XIXe siècle - 1970) », in Antoine A., Cocard M., Pichot D. (dir.) – *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 63-73.

THEILLER 2005

Theiller I. – « La création des marchés hebdomadaires. Quatre documents normands des XIVe-XVe siècles », *Histoire et Sociétés rurales*, n°24, 2005, p. 105-121.

THIERAULT & CLARAMUNT 1999

Thiérault M., Claramunt C. – « La représentation du temps et des processus dans les SIG : une nécessité pour la recherche interdisciplinaire », in *Représentation de l'espace et du temps dans les SIG*, Revue internationale de géomatique, Hermès, vol. 9, n°1, 1999, p. 67-99.

TOUATI 2000

Touati F.-O (dir.) – *Vocabulaire historique du Moyen Age*, La boutique de l'Histoire, Paris, 2000.

TOUATI 2000

Touati H. – « Approche des élites. Quelques réflexions de méthode », *Hypothèses*, 2000/1, Publications de la Sorbonne, p. 119-121.

TOUZERY 1995

Touzery M. – *Atlas de la généralité de Paris au XVIIIe siècle, un paysage retrouvé*, éd. CHEFF, Paris, 1995.

TREMENT et alii 2005

Trément F., Argant J., Bréhéret J.-G., Cabanis M., Dousteysier B., Fourmont A., Fournier G., Lopez-Saez J.-A., Macaire J.-J., Prat B., Vernet G. – « Paysages et peuplement dans le bassin de Sarliève du Néolithique au Moyen Age (Puy-de-Dôme). Éléments pour un nouveau modèle socio-environnemental », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 485-503.

TROCHET 1998

Trochet J.-R – *Géographie historique. Hommes et territoires dans les sociétés traditionnelles*, Nathan, Paris, 1998.

TROMBETTA 2004

Trombetta, P.-J – « Archéologie du plus récent que l'ancien (XVI-XXIe siècles) », *Les Nouvelles de l'archéologie*, Ed. CNRS, Paris, n° 96, 2ème semestre 2004, p. 7-13.

UN POLE DE REFERENCE POUR LA RURALITE 1996

Un pôle de référence pour la ruralité, Enquêtes rurales 1, Cahiers de la MRSH, 1996.

UN RENOUVEAU POUR L'HISTOIRE RURALE 1994

Un renouveau pour l'histoire rurale, Histoire et Sociétés Rurales 1, MRSH de Caen, 1994.

VAISSIERE 1986

Vaissière P. (de) – *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France. Étude sur la condition, l'état et les mœurs de la noblesse de province du XVIe au XVIIe siècle*, Presses du village, Paris, 1986 (1ère éd. 1903).

VALLA 2008

Valla F. – *L'homme et l'habitat. L'invention de la maison durant la Préhistoire*, CNRS éditions, Paris, 2008.

VALLEZ 1988

Vallez J.-M. – « Le commerce des bestiaux en Normandie : l'activité de la famille Mollet (1680-1730) », *Annales de Normandie*, 1988, p. 342-343.

VAN DEN BOSSCHE 2012

Van den Bossche B. – « 2000 ans de construction des paysages agraires entre Caen et Bayeux. Aspects méthodologiques et perspectives de recherche », in Carpentier V., Marcigny C. (dir.) – *Des hommes aux champs. Pour une archéologie des espaces ruraux dans le Nord de la France du Néolithique au Moyen Age*, actes de la table-ronde de Caen (8-9 octobre 2008), éd. CRAHM, Caen, p. 409-433.

VAN DER LEEUW & TORRENCE 1989

Van der Leeuw S. & Torrence R. (éd.) – *What's new ? A closer look at the process of innovation*, Unwin Hyman, London, 1989.

VAN DER LEEUW 1990

Van der Leeuw S. – « Rythmes temporels, espaces naturels et espaces vécus », in *Archéologie et espaces*, actes des Xe Rencontres d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes (octobre 1989), APDCA, Juan-les-Pins, 1990, p. 229-346.

VAN DER LEEUW 1999

Van der Leeuw S. – « Modélisation spatiale de processus socio-environnementaux », *Cahier des thèmes transversaux ArScAn*, Cahier I – Thème 1 : Environnement, sociétés, espaces, 1998/1999.

VANDERPOOTEN 2005

Vanderpooten M. – « L'implantation et les bâtiments de la *maison rustique* dans la littérature agronomique de l'antiquité au XXe siècle », in Antoine A., Cocaud M., Pichot D. (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 13-22.

VASSEUR 1873

Vasseur C. – « La carte du diocèse de Lisieux par d'Anville », *Bulletin de la Société Historique de Lisieux*, n°4, 1873, p. 22-36.

VERDIER 2012

Verdier N. – *Éléments de géohistoire. La carte avant les cartographes, l'avènement du régime cartographique en France au XVIIIe siècle*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris VII, 2012.

VERDIER DE PENNERY 1962

Verdier de Pennery P. – *L'abbé Lebeuf et l'archéologie sur le terrain*, actes du colloque d'Auxerre (20-22 mai 1960), 1962.

VERDON 2007

Verdon J. – *Voyager au Moyen Age*, Perrin, Paris, 2007.

VERHAGEN et alii 2005

Verhagen P., Deeben J., Hallewas D., Zoetbrood P., Kamermans H., Van Leusen M. – « A review of predictive modelling of archaeological heritage management in the Netherlands », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 83-116.

VERS UNE HISTOIRE DU PAYSAGE 1999

Vers une histoire du paysage, Histoire et Sociétés Rurales 12, MRS de Caen, 1999.

VILLEROY 2002

Villeroij M.-J. – *Le moulin à eau en Normandie du Moyen Age au XIXe siècle : localisations et typologies industrielles*, Mémoire de DEA d'Histoire Moderne sous la direction de J.-M. Moriceau, Université de Caen, septembre 2002.

VIOLLET-LE-DUC 1854-1868

Viollet-le-Duc E. – *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Bance et Morel, Paris, 1854-1868.

VION 1989

Vion E. – « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles », *Paysages découverts*, I, 1989, p. 67-99.

VIRET 2010

Viret J.-L. – « Les femmes et la circulation du patrimoine dans la noblesse. L'exemple de la seigneurie de Torchamp en Normandie (XV-XVIIIe siècle) », in Le Maho C., Marache C. (dir.), *Les élites et la terre, du XVIe siècle aux années 1930*, Armand Colin / Recherches, Paris, 2010, p. 213-222.

VIRET 2010

Viret J.-L. – « La noblesse normande entre aspirations égalitaires et volonté de distinctions. Argences et Cambremer du XVIe au XVIIIe siècle », in Jean-Marie L., Maneuvrier C. (dir.), *Distinction et supériorité sociale (Moyen Age et Époque moderne)*, actes du colloque de Cérisy-la-Salle (27-30 septembre 2007), publication du CRAHM, Caen, 2010, p. 147-171.

VIVRE AU MOYEN AGE EN NORMANDIE... 2002

Vivre au Moyen Age en Normandie : archéologie du quotidien (XIII-XVe siècles), exposition organisée par le Musée de Normandie, Caen, 2002.

VOIES ET RESEAUX 2009

Voies et réseaux, dossier dans *Archéopages*, n° 27, INRAP, Paris, 2009.

VOINCHET 1994

Voinchet F. – « L'architecture à pans de bois en France. Structure et restauration », *Monumental*, n°6, Sous-direction des Monuments Historiques, Paris, 1994, p. 61-71.

WATTEAUX 2002

Watteaux M. – *La résilience des réseaux de formes et la chronologie archéologique. Recherches sur la dynamique des réseaux de formes viaires et parcellaires dans la longue durée*, mémoire de DEA sous la direction de G. Chouquer, Université Paris I, 2 tomes, 2002.

WATTEAUX 2003a

Watteaux M. – « A propos de la "naissance du village au Moyen Age" : la fin d'un paradigme ? », *Études rurales*, n° 167-168, éd. EHESS, 2003, p. 307-318.

WATTEAUX 2003b

Watteaux M. – « Le plan radio-quadrillé des terroirs non planifiés », *Études rurales*, n° 167-168, éd.

EHESS, 2004, p. 187-214.

WATTEAUX 2005

Watteaux M. – « Sous le bocage, le parcellaire », *Études rurales*, n° 175-176, éd. EHESS, 2005, p. 53-80.

WATTEAUX 2007

Watteaux M. – « Du plan radio-concentrique au plan radio-quadrillé : relecture archéogéographique des rapports entre pouvoir et formes du paysage au Moyen Age », in Rodriguez, P. (éd.), *Pouvoir et Territoire I (Antiquité-Moyen Age)*, Publications de l'université de St-Etienne, 2007, p. 267-277.

WATTEAUX 2009a

Watteaux M. – *La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers en Vendée méridionale. Études historiographiques et recherches archéogéographiques*, thèse d'archéologie sous la direction de G. Chouquer, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 3 vol., 2009.

WATTEAUX 2009b

Watteaux M. – « Archéogéographie de l'habitat et du parcellaire au haut Moyen Âge », in E. Peytremann (dir.), *L'Austrasie. Sociétés, économies, territoires, christianisation*, actes des XXVIe Journées Internationales d'Archéologie Mérovingienne (Nancy, 22-25/09/2005), Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2009, p. 109-120.

WATTEAUX 2010

Watteaux M. – « Compte-rendu : N. Poirier, Un espace rural à la loupe. Paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours », *Études rurales*, n° 185, éd. EHESS, 2010, p. 261-264.

WATTEAUX 2011

Watteaux M. (dir.) – " Dossier. L'archéogéographie : un état des lieux et de leurs dynamiques", dans *Les nouvelles de l'archéologie*, n°125, sept.-déc. 2011.

WATTEAUX 2012

Watteaux M. – « Archéogéographie des réseaux viaires sud-vendéens : une lecture multi-scalaire et diachronique du paysage routier », in Menjot D. (dir.), *Les paysages de réseaux*, actes du 135e congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques (Neuchâtel, 6-11 avril 2010), éd. électronique du CTHS, 2012.

WATTEAUX 2014

Watteaux M. – « La terre en héritage » (groupe Dulac), *EspacesTemps.net*, 2014 : <http://www.espacestemp.net/articles/la-terre-en-heritage/>

WIKISARA 2010

WikiSara, l'encyclopédie de la route et des transports en France – *Route impériale française*, 2010 : http://routes.wikia.com/wiki/Route_imp%C3%A9riale_fran%C3%A7aise

WIRTZ & OLIVIER 2003

Wirtz B., Olivier L. – « Recherches sur le temps archéologique : l'apport de l'archéologie du présent », *Antiquités nationales*, n°35, 2003, p. 255-266.

WOOD 1980

Wood J.-B – *The nobility of the election of Bayeux 1463 - 1666 : continuity through change*, Princeton University Press, Princeton, 1980.

WYBO & BONNEFON 1929

Wybo G., Bonnefon J. (de) – *Les maisons des champs au pays de France*, Société d'édition, Paris,

1903.

ZADORA-RIO 1973-1974

Zadora-Rio E. – « L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult : contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XIe siècle », *Archéologie médiévale*, III-IV, 1973-1974, p. 111-243.

ZADORA-RIO 2001

Zadora-Rio E. – « Archéologie et toponymie : le divorce », *Les petits cahiers d'Anatole*, n°8, 2001 : http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_8.pdf

ZUBROW 2005

Zubrow E. B. W. – « Spatial analysis, time and cultural evolution », in *Temps et espaces de l'homme en société : analyse et modèles spatiaux en archéologie*, actes des XXVe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, APDCA, Juan-les-Pins, 2005, p. 19-27.

ZUMTHOR 1993

Zumthor P. – *La mesure du monde : représentation de l'espace au Moyen Age*, Seuil, Paris, 1993.

Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien. Pour une approche archéogéographique des pratiques sociales de distinction

Cette thèse a pour objet d'étude le choix du lieu d'implantation des élites rurales médiévales et modernes. Elle s'inscrit d'une part, dans la tendance actuelle de réexamen des estimateurs archéologiques de niveau social et, d'autre part, dans le « tournant spatial » des SHS qui invite à prendre en compte la dimension spatiale des sociétés. L'espace est ici appréhendé comme un produit culturel et social, ce qui amène à analyser le choix du site comme un objet archéologique à part entière, révélateur de pratiques sociales. L'approche archéogéographique conduit à recomposer l'espace des élites à l'aide de critères décrivant toutes les dimensions socio-environnementales de l'interaction élite/espace (milieu, paysage, territoire). L'objectif de cette thèse repose en effet sur l'expérimentation d'une grille d'analyse (critères) et d'une méthodologie fondée sur des variations d'échelles de temps (temps long / court) et d'espace (site / réseau de sites). Deux fenêtres d'étude situées dans le Bassin parisien ont été ouvertes : une dans la vallée de Touques, au cœur du Pays d'Auge (Calvados), avec un corpus de sites (manoirs) datant des XVe-XIXe siècles et une seconde, autour d'un site archéologique fouillé (La « Ferme du Colombier ») daté du début du XVIe siècle, dans la plaine confluente de la Seine et l'Yonne (Seine-et-Marne). Les modélisations révèlent la spatialité des élites rurales – tout particulièrement celles des XVe-XVIe siècles – et permettent finalement de discuter des pratiques de distinction enregistrées dans le choix du site, dans un contexte historique marqué par un profond renouvellement des élites.

Mots-clés : *Élites, Moyen Age, Époque moderne, Bassin parisien, choix du site d'implantation, pratiques sociales, distinction sociale, archéogéographie, analyse spatiale*

Spatial analysis of the medieval and modern rural elites in the Paris Basin. For an archaeogeographic approach of social practices of distinction

This PhD seeks to study the choice of location of medieval and modern rural elites. Fully in line with the current trend for reviewing archaeological estimators of social scale ; it also fits into the "spatial turn" of human and social sciences, inviting to take into account the spatial dimension of societies. Space, regarded as a cultural and social production, aims at analyzing the choice of location as a fully fledged archaeological object, revealing social practices.

The archaeogeographical approach leads to reconstitute the space of elites with criteria describing all the social and environmental dimensions of interactions between space and elite (environment, landscape, territory). The purpose of the PhD relies on the experimentation of an evaluation grid and a methodology based on variations of time and space scales (sites and networks of sites).

Two observation windows located in the Paris Basin were picked: the first one, in the Touques Valley (Calvados), around a site corpus (manor houses) from the 15th-19th centuries, the second one around an archaeological site from the 16th century (La "Ferme du Colombier") located in the confluent plain of the Seine and the Yonne rivers. Modelling reveals spatiality of rural elites, particularly those of the 15th-16th centuries, and eventually entitles to discuss the practices of social distinction recorded into the choice of location, in a historical context characterised by deep renewal process of elites.

Key words : *Elites, Middle Ages, Modern era, Paris Basin, choice of location, social practices, social distinction (prestige), archaeogeography, spatial analysis*